



Programme et budget de l'Agence 2006–2007

GC(49)/2

Imprimé par
l'Agence internationale de l'énergie atomique
Août 2005



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

Table des matières

Page

APERÇU GÉNÉRAL	1
Budget ordinaire — par programme et par programme sectoriel (Tableau 1)	31
Budget ordinaire — état récapitulatif des recettes (Tableau 2)	32
Ressources totales à utiliser en 2006 par programme et programme sectoriel (Tableau 3a)).....	33
Ressources totales à utiliser en 2007 par programme et programme sectoriel (Tableau 3b)).....	34
Budget ordinaire - par chef de dépense (Tableau 4)	35
Laboratoires de l'Agence (imputations aux programmes sectoriels) (Tableau 5)	36
Services partagés (Tableau 6)	37
Budget ordinaire - Dépenses de personnel (Tableau 7).....	38
 LE PROGRAMME ET BUDGET PAR PROGRAMME SECTORIEL	 39
PROGRAMME SECTORIEL 1. ÉNERGIE D'ORIGINE NUCLÉAIRE, CYCLE DU COMBUSTIBLE ET SCIENCES NUCLÉAIRES	41
Projet continu : Gestion et coordination globales et activités communes	42
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme (Tableau 8).....	43
A. Énergie d'origine nucléaire	48
B. Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	56
C. Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	65
D. Sciences nucléaires	73
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie (Tableau 9)	83
Activités de base non financées par le budget ordinaire (Tableau 10)	84
 PROGRAMME SECTORIEL 2. TECHNIQUES NUCLÉAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	 87
Projet continu : Gestion et coordination globales et activités communes.....	88
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme (Tableau 11).....	89
E. Alimentation et agriculture.....	94
F. Santé humaine	103
G. Ressources en eau	114
H. Évaluation et gestion des environnements marin et terrestre	119
I. Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements.....	130
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie (Tableau 12)	136
Activités de base non financées par le budget ordinaire (Tableau 13)	137
 PROGRAMME SECTORIEL 3. SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES	 139
Projet continu : Gestion et coordination globales et activités communes.....	139
X.1 – Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	140
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme (Tableau 14).....	142
J. Sûreté des installations nucléaires	147
K. Sûreté radiologique et sûreté du transport	158
L. Gestion des déchets radioactifs.....	167
M. Sécurité nucléaire	176
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie (Tableau 15)	184
Activités de base non financées par le budget ordinaire (Tableau 16)	185

PROGRAMME SECTORIEL 4. VÉRIFICATION NUCLÉAIRE	189
Projet continu : Gestion et coordination globales et activités communes	190
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme (Tableau 17).....	191
N. Garanties.....	193
O. Vérification en Iraq en application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU	201
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie (Tableau 18)	203
Activités de base non financées par le budget ordinaire (Tableau 19)	204
PROGRAMME SECTORIEL 5. SERVICES D'APPUI LIÉS À L'INFORMATION	205
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme (Tableau 20).....	206
P. Information du public et communication.....	208
Q. Technologies de l'information et de la communication (TIC)	213
S. Services de conférence, de traduction et de publication	216
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie (Tableau 21)	219
Activités de base non financées par le budget ordinaire (Tableau 22)	220
PROGRAMME SECTORIEL 6. GESTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT	221
T. Gestion de la coopération technique pour le développement.....	221
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme (Tableau 23).....	223
Projet continu : Gestion et coordination globales et activités communes	224
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie (Tableau 24)	228
PROGRAMME SECTORIEL 7. POLITIQUES ET GESTION GÉNÉRALE	229
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme (Tableau 25).....	230
U. Direction générale, élaboration des politiques et coordination	232
V. Administration et services généraux.....	236
W. Services de supervision et analyse de la performance	242
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie (Tableau 26)	247
Activités de base non financées par le budget ordinaire (Tableau 27)	248
ANNEXE	
Projets de résolutions	
A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2006.....	249
B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2006.....	252
C. Le Fonds de roulement en 2006	252

APERÇU

INTRODUCTION

1. L'élaboration du programme et budget de l'Agence pour 2006-2007 se fonde, comme ce fut le cas pour les deux biennies précédentes, sur l'approche basée sur les résultats décrite dans le document GOV/2000/13 du 5 avril 2000, avec les ajustements apportés au processus de préparation qui ont été présentés dans la note du Secrétariat (2004/Note 1) du 16 janvier 2004.

2. Bien que la stratégie à moyen terme (SMT) de l'Agence concerne la période 2001-2005, sa vision et ses buts sont, par nature, à long terme et restent valables pour la période 2006-2007. Elle a donc guidé l'élaboration du programme pour le cycle 2006-2007 et sert de fondement à la formulation de la SMT pour 2006-2011. Cette dernière (GOV/2005/8) a été préparée par un groupe de travail d'États Membres créé par le Président du Conseil des gouverneurs avec la participation active du Secrétariat et approuvée par le Conseil à sa réunion de mars 2005. Le programme proposé pour 2006-2007 est conforme à la nouvelle SMT.

3. Comme convenu, le Secrétariat a élaboré le programme et budget sur la base de 'l'ensemble de propositions' (GOV/2003/48) que le Conseil des gouverneurs a accepté en juillet 2003 lorsqu'il a achevé les négociations sur le budget pour 2004-2005 et qui a ensuite été porté à l'attention de la Conférence générale à sa 47^e session (GC(47)/INF/7). Ce document spécifie les enveloppes budgétaires de chaque programme sectoriel pour chacune des années des biennies 2004-2005 et 2006-2007, sur la base de la mise en place progressive de l'augmentation du budget ordinaire approuvée par le Conseil en réponse aux propositions du Secrétariat concernant 2004-2005.

4. Conformément au processus réaménagé évoqué plus haut, le document 'Enjeux stratégiques et changements concernant le programme et budget pour 2006-2007' (GOV/2004/23) a remplacé les documents de planification plus détaillés des biennies précédentes. Il décrit les modifications de la structure du programme et détaille les enjeux et les changements à prendre en compte dans le projet de programme pour 2006-2007 et les besoins en ressources financières supplémentaires.

ÉLABORATION DU PROGRAMME ET BUDGET

Structure du programme

5. Comme pour les biennies récentes où a été appliquée l'approche basée sur les résultats, la hiérarchie utilisée pour ce cycle de programme et budget est la suivante : programme sectoriel, programme, sous-programme et projet. Le terme *projet* désigne un ensemble cohérent d'activités qui ont une date de début identifiable et une date d'achèvement prévue. Lorsque l'ensemble d'activités est de nature répétitive d'un cycle à l'autre, on utilise l'expression *projet continu* et aucune date de début ou d'achèvement n'est donc indiquée. Il convient de noter, toutefois, que dans certains programmes sectoriels de fond, bien que certains projets aient des intitulés faisant penser à une activité continue, la plupart des activités scientifiques et techniques en jeu ont une durée limitée. Les projets ainsi intitulés, dont on compte qu'ils se poursuivront à l'avenir, apparaissent avec des durées qui correspondent aux années de début des toutes premières activités et aux années de fin des toutes dernières activités.

6. Comme indiqué dans le document sur les enjeux stratégiques et les changements (GOV/2004/23), la seule modification importante de la structure du programme est que le programme R (Bibliothèque et appui informationnel) a été transféré du programme sectoriel 5 au programme sectoriel 1. On a jugé en effet que ce transfert faciliterait l'intégration entre INIS (Système

international d'information nucléaire), qui fait déjà partie du programme sectoriel 1, et la Bibliothèque de l'AIEA.

7. Des ajustements ont été apportés au niveau des sous-programmes en conséquence du regroupement d'activités et de produits aboutissant à des effets identiques ou similaires. À cet égard, il y a une réduction nette du nombre des sous-programmes. Le programme pour 2006-2007 comporte 77 sous-programmes contre 85 en 2004-2005. C'est dans le programme sectoriel 3 qu'a eu lieu le regroupement le plus important. Grâce au regroupement et au fusionnement d'activités, le nombre des sous-programmes est désormais de 20, contre 27 en 2004-2005. De même, le programme sectoriel 5 compte désormais 7 sous-programmes seulement, contre 11 en 2004-2005 par suite du regroupement de toutes les activités du programme S (Services de conférence, de traduction et de publication) en un seul sous-programme.

Enseignements tirés des biennies précédentes

8. On a tenu pleinement compte des enseignements tirés à l'occasion des examens et évaluations suivants :

- Le Rapport sur l'exécution du programme pour 2002-2003 (GOV/2004/22) ;
- Le Rapport sur l'évaluation du programme 2003 (GOV/INF/2004/2) ;
- L'évaluation de l'efficacité et de l'efficience du programme relatif aux garanties (programme sectoriel 4) et l'examen technique spécifique des critères des garanties entrepris par le Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties (SAGSI) ;
- L'examen des processus et l'évaluation de la charge de travail du Département de la coopération technique (GOV/INF/2004/5) ;
- D'autres examens de différents domaines du programme de l'Agence.

Des détails sur les enseignements tirés concernant chacun des programmes sectoriels sont donnés dans la partie 'Points saillants concernant le programme et les ressources' de l'aperçu.

9. Les examens concernant les garanties et la coopération technique (CT) ont été entrepris en réponse aux demandes des États Membres dans le contexte de 'l'ensemble de propositions'.

10. Comme les indicateurs de performance sont à la base de l'évaluation de l'obtention des effets, la formulation des uns et des autres a fait l'objet d'un soin particulier. Il a aussi été tenu compte des recommandations formulées par le Vérificateur extérieur dans le document GC(47)/4 en ce qui concerne les critères de sélection des indicateurs de performance, ainsi que du cadre de référence présenté dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2004/5).

11. Les mécanismes établis au sein du Secrétariat en vue de la coordination des domaines transversaux du programme de l'Agence (déjà identifiés lors des précédentes biennies, à savoir l'environnement, l'assurance de la qualité, la gestion des connaissances, les réacteurs de recherche et la sécurité), ont été largement mis à contribution pour la formulation des différentes activités afin d'assurer la cohérence, en particulier en termes d'effets escomptés, et d'éviter les doubles emplois et les chevauchements. Ces mêmes mécanismes ont servi dans d'autres domaines tels que le déclassement, l'information du public et les réacteurs et cycles du combustible innovants.

Fixation des priorités

12. Comme les États Membres l'ont demandé à plusieurs reprises, en particulier lors des discussions sur le programme et budget pour 2004-2005, le processus de fixation des priorités a continué d'être affiné. Les projets sont à nouveau classés au sein de chaque programme selon un

certain nombre de critères. Les critères généraux appliqués à tous les programmes et utilisés pour la formulation du programme et budget pour 2004-2005 restent les mêmes, à savoir :

- Responsabilités statutaires et obligations juridiques ;
- Décisions des organes directeurs ;
- Priorité accordée par les États Membres aux diverses activités ;
- Recommandations émanant d'organes permanents et d'autres groupes d'examen et de consultation ;
- Conclusions et recommandations de groupes d'évaluation.

13. En outre, des critères spécifiques ont été élaborés pour chaque programme. Ils ont trait à la nature particulière des activités dans le domaine considéré. Ils sont indiqués dans la partie décrivant les éléments de chaque programme.

14. Pour la biennie 2006-2007, trois niveaux de priorité ont été retenus pour chaque programme, étant donné que le programme de l'Agence ne comporte que des activités hautement prioritaires. Un de ces trois niveaux est alors attribué aux projets, le niveau 1 étant le plus élevé.

ABNFBO

15. Comme les biennies précédentes, on a eu recours aux activités de base non financées par le budget ordinaire (ABNFBO). Il s'agit d'activités qui devraient, si les ressources financières le permettaient, faire partie du programme financé par le budget ordinaire de l'Agence ou, pour certaines activités du programme sectoriel 4, qui comportent un certain degré d'incertitude (voir le paragraphe 70). Elles comprennent aussi bien des activités qui devraient être financées par des fonds extrabudgétaires (ABNFBO extrabudgétaires) que des activités pour lesquelles aucun financement n'est actuellement disponible. Ces dernières sont incluses dans le projet de programme pour attirer l'attention des États Membres sur cette situation et obtenir des ressources extrabudgétaires. Elles figurent dans le programme pour adoption par le Conseil des gouverneurs de façon qu'elles puissent être mises en œuvre sans qu'une nouvelle approbation du Conseil ne soit nécessaire si des contributions volontaires sont versées ou si des économies sont réalisées au titre du budget ordinaire pendant la biennie. Les activités qui ne sont pas financées par des contributions extrabudgétaires ou des économies ne seront pas exécutées.

Monnaie du budget

16. Les prévisions budgétaires pour 2006-2007 ont été, pour la première fois, préparées en euros et non en dollars des États-Unis, conformément à la décision que le Conseil a prise le 20 novembre 2003 (GOV/OR.1086 et GOV/2003/27) selon laquelle, à compter du 1^{er} janvier 2006, l'euro serait la monnaie fonctionnelle pour le Fonds du budget ordinaire et le Fonds de roulement.

17. Tandis que les prévisions budgétaires continuent d'être présentées en une seule monnaie, le système mixte pour les ouvertures de crédits et les contributions régulières est conservé, comme prévu dans les propositions concernant le passage à l'euro. En vertu de ce système, les besoins budgétaires estimés sont répartis entre les deux principales monnaies utilisées par l'Agence pour ses dépenses, l'euro et le dollar des États-Unis. Les détails sont donnés dans la formule d'ajustement de la résolution portant ouverture de crédits, dont le projet figure dans l'annexe au présent document. Comme il l'a fait jusqu'à présent, ce système réduira au maximum l'impact sur le budget ordinaire de l'Agence des fluctuations de change entre l'euro et le dollar.

Taux de change budgétaire

18. L'utilisation d'un taux de change budgétaire uniforme sur plusieurs biennies facilite la comparaison des prévisions budgétaires avec les budgets des exercices précédents. Avec l'introduction de l'euro comme monnaie fonctionnelle à partir de 2006, il faudra convertir les budgets des exercices précédents en euros pour pouvoir comparer directement le projet de budget pour 2006 et 2007 avec ces budgets en dollars. À cette fin a été adopté un taux de change budgétaire nouveau, plus simple et plus pratique. Le taux de 0,9229 euro pour un dollar utilisé ces dernières années, et jusqu'en 2005, est donc abandonné. Les prévisions budgétaires pour 2006-2007 ont été préparées en utilisant le taux de change budgétaire plus pratique d'un euro pour un dollar¹. Ce nouveau taux servira aussi pour les budgets futurs et facilitera la comparaison des budgets successifs.

19. La décision d'utiliser l'euro comme nouvelle monnaie fonctionnelle ne s'applique pas au programme de coopération technique ni aux fonds extrabudgétaires, pour lesquels les contributions et les dépenses se font surtout en dollars. Néanmoins, pour pouvoir récapituler facilement en une seule monnaie les ressources dont l'Agence dispose pour exécuter ses divers programmes et, le cas échéant, faire des comparaisons avec 2005, tous ces fonds en dollars, y compris les montants correspondants de 2005, sont exprimés en euros au taux de change budgétaire d'un euro pour un dollar.

Présentation du budget

20. La présentation du budget, qui reflète la méthodologie de l'approche basée sur les résultats, est centrée sur les ressources requises pour produire les effets annoncés. Le présent document contient quatre états récapitulatifs des ressources budgétaires. Le tableau 1 indique les dépenses effectives de 2004 et les ressources du budget ordinaire pour chaque année de la biennie par programme et programme sectoriel, et présente des comparaisons avec l'année précédente, y compris les ajustements pour hausse des prix. Le tableau 2 est un état récapitulatif des recettes. Les tableaux 3a) et 3b) indiquent les besoins totaux de ressources par programme et programme sectoriel pour chaque année de la biennie (budget ordinaire aux prix de 2006). Ces tableaux sont complétés par d'autres tableaux indiquant, pour chaque programme sectoriel, les ressources du budget ordinaire, les ressources extrabudgétaires et les activités non financées. Le tableau 4 montre les dépenses effectives de 2004, les prévisions budgétaires pour 2006 et 2007 et les ajustements pour hausse des prix pour 2006 par chef de dépense². Le tableau 7 récapitule la totalité des dépenses de personnel financées par le budget ordinaire, y compris les dépenses liées aux activités de laboratoire et aux coûts partagés. Par ailleurs, dans les descriptifs de programmes, les ressources du budget ordinaire sont récapitulées par sous-programme dans des encadrés pour faciliter la consultation. Les montants sont donnés aux prix de 2005 pour faciliter la comparaison avec le dernier budget approuvé. En outre, le tableau figurant à la fin de chaque programme sectoriel donne des détails sur les ABNFBO pour lesquelles aucun financement extrabudgétaire n'est disponible, ainsi que sur les besoins estimatifs.

21. La présentation d'ensemble du budget s'appuie sur des diagrammes à secteurs. Deux d'entre eux figurent dans l'aperçu. Le premier présente les besoins en ressources pour l'ensemble du programme ordinaire de la biennie, à savoir le budget ordinaire et les ABNFBO. Celles-ci sont réparties en deux catégories : ABNFBO qui devraient être financées par des sources extrabudgétaires et ABNFBO restant non financées. Le second diagramme présente les ressources totales à utiliser par

¹ Ce taux n'a aucun impact sur le niveau du budget qui, comme indiqué dans l'appendice à l'annexe, est déterminé par le taux de change moyen euro/dollar qui sera enregistré en 2006.

² Par souci de clarté, d'autres tableaux ont été ajoutés pour illustrer la répartition par chef de dépense en ce qui concerne les activités du Laboratoire de l'Agence (tableau 5) et les coûts partagés (tableau 6), qui n'apparaissent que sur une ligne dans le tableau 4.

tous les programmes de l'Agence pour la biennie, à savoir le budget ordinaire, les ABNFBO extrabudgétaires, les activités appuyées par d'autres organismes des Nations Unies, le Fonds pour la sécurité nucléaire (FSN) et les ressources du programme de coopération technique. Pour les ressources du budget ordinaire, ce diagramme fait une distinction entre les fonds prévus pour la mise en œuvre du programme ordinaire et les fonds consacrés à l'appui du programme de CT (qui comprennent les fonds du programme sectoriel 6, Gestion de la coopération technique pour le développement, et le coût estimé de l'appui scientifique et technique fourni par les autres programmes sectoriels au programme de CT).

22. D'autres diagrammes – un par programme sectoriel – indiquent les ressources totales disponibles pour l'exécution du programme pendant la biennie. Ces diagrammes donnent les mêmes informations pour chaque programme sectoriel que le second diagramme de l'aperçu général pour l'ensemble des programmes de l'Agence. Dans tous les cas, chaque diagramme est complété par un tableau indiquant la répartition annuelle et biennale des montants figurant dans le diagramme.

Ajustements pour hausse des prix

23. Pour calculer les ajustements pour hausse des prix, l'Agence applique depuis plusieurs années la politique de 'budgétisation semi-intégrale', méthode reconnue par l'ONU et ses divers organes d'examen, dont le CCI. Cette méthode tient compte des tendances et des prévisions pour les traitements et les dépenses connexes, qui dépendent de l'évolution d'indices, et des projections faites par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Pour les autres chefs de dépense, les hausses effectives intervenues pendant la dernière année pour laquelle on dispose de chiffres (en l'occurrence 2004 par rapport à 2003) et les véritables augmentations éventuelles escomptées pendant l'exercice sont incluses dans les ajustements pour hausse des prix.

24. Pour 2006, les ajustements pour hausse des prix pour les divers chefs de dépense, suivant la méthodologie décrite, sont indiqués au tableau 4, Budget ordinaire par chef de dépense, et ci-après. Comme il ressort de ce tableau, l'ajustement moyen pour hausse des prix proposé par rapport au budget approuvé de 2005 est de 1,3 %. Ce niveau d'ajustement relativement faible est rendu possible par l'approche retenue pour faire face à la nécessaire augmentation des dépenses communes de personnel (paragraphes 29 à 31). Les ajustements sont appliqués au projet de budget pour 2006 et 2007. Un autre ajustement sera aussi nécessaire pour la deuxième année de la biennie. Il sera incorporé comme d'habitude dans le document budgétaire simplifié pour 2007 qui sera soumis aux organes directeurs en 2006. La méthodologie appliquée sera la même que pour 2006.

Dépenses de personnel

25. Les dépenses de personnel sont le principal élément de coût qui contribue aux ajustements pour hausse des prix. Les paragraphes suivants donnent des détails à ce propos. Il convient de noter que les dépenses de personnel qui apparaissent au tableau 4 ne représentent pas la totalité de ces dépenses, étant donné qu'une partie importante figure sous Activités de laboratoire et sous Services partagés. Pour présenter ces coûts de façon plus claire, les tableaux supplémentaires mentionnés dans la note au paragraphe 20 indiquent la répartition, par chef de dépense, des activités de laboratoire (tableau 5) et des coûts partagés (tableau 6). Les dépenses de personnel totales sont ensuite récapitulées au tableau 7.

Traitements

26. En ce qui concerne les traitements des **administrateurs** en 2006, l'ajustement pour hausse des prix repose sur l'évolution des coûts sur une période de trois ans. On a procédé à un ajustement de 0,1 % par rapport au budget de 2005, en tenant compte de la somme nette des éléments énumérés sous a) à c), qui découlent de la méthodologie du régime commun des Nations Unies :

- a) L'augmentation prise comme hypothèse pour **2004** dans la mise à jour du projet de budget de l'Agence pour 2005, sur la base de la prévision de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) quant à l'augmentation de l'*indemnité de poste*, était de 1,7 %. L'augmentation effective pour 2004 a été de 0 % ; en conséquence, une *réduction* de 1,7 % est nécessaire en 2006 à titre d'ajustement par rapport à ce qui a été effectivement enregistré en 2004.
- b) Sur la base des prévisions de la CFPI disponibles à l'époque, on a incorporé une augmentation de 1,7 % dans la mise à jour du budget de l'Agence de 2005 pour prendre en compte une augmentation de l'*indemnité de poste* en **2005**. Une augmentation de 1,5 % est maintenant escomptée pour 2005. En conséquence, un *ajustement à la baisse* de 0,2 % est approprié pour 2006.
- c) Selon les informations les plus récentes fournies par la CFPI, une augmentation de l'indemnité de poste équivalant à une augmentation globale de 2 % est prévue pour **2006**.

27. Dans le cas des traitements des agents des **services généraux**, on tient compte aussi des tendances et de projections pour les trois mêmes années (2004-2006), mais sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) en Autriche et du 'Tariflohn' (coefficient d'ajustement des salaires minima en Autriche). On a procédé à un ajustement de 1,8 % par rapport au budget de 2005, en tenant compte de la somme nette des éléments énumérés sous a) à c) :

- a) Pour 2004, une augmentation de 1,6 % avait été prise comme hypothèse dans le budget de 2005 ; l'augmentation effective ayant été d'environ 1,66 %, un ajustement net de 0,06 % est nécessaire pour cette année ;
- b) Comme on ne disposait pas de données précises à l'époque pour 2005, on a supposé une augmentation proportionnelle des traitements des fonctionnaires de la catégorie G de 1,2 % (ce qui était une prévision raisonnable fondée sur l'expérience) ; cette augmentation serait en fait de 1,6 %, nécessitant un ajustement net de 0,4 % pour cette année ;
- c) Pour 2006, aucune prévision n'est encore disponible, et on a pris comme hypothèse une augmentation de 1,3 % (1,7 % au prorata par rapport au 1^{er} avril 2006).

Dépenses communes de personnel (DCP)

28. Cette rubrique recouvre divers chefs de dépenses :

Pensions — Part versée par l'Agence à la caisse des pensions pour les administrateurs et les agents des services généraux ;

Assurances — Contribution de l'Agence aux plans d'assurance maladie, accident et chômage dont bénéficient les administrateurs et les agents des services généraux ;

Indemnités — charges de famille, logement, frais d'études ;

Primes — affectation, rapatriement, fin de service ;

Voyages — recrutement, rapatriement, congé dans les foyers ;

Déménagement des effets personnels — recrutement, rapatriement, au titre de l'indemnité pour frais d'études ;

Versement en compensation de jours de congé annuel accumulés — administrateurs et agents des services généraux ;

Autres dépenses communes de personnel — remplacements en cas de congé maternité et maladie; cours de langues.

29. Depuis quelques années, les montants budgétisés pour les DCP se sont avérés insuffisants pour couvrir les coûts réels. Une augmentation du pourcentage des DCP (par rapport aux coûts salariaux) de 39,6 % à 41,8 % a donc été proposée et approuvée en 2004 pour 2005³. Il était indiqué dans la mise à jour pour 2005 (GC(48)/2) que le Secrétariat continuerait « d'évaluer si l'augmentation du pourcentage ... est suffisante lorsqu'il élaborera les propositions budgétaires pour la biennie prochaine ».

30. L'expérience montre que les DCP ont augmenté en moyenne de plus de 2 millions de dollars par an pendant la période 1996-2004. Les chiffres effectifs pour 2004, désormais disponibles, indiquent que les DCP pour cette année ont été d'environ 2,2 millions de dollars inférieures aux besoins réels (au taux de change budgétaire). Si l'augmentation de 3,9 millions de dollars pour 2005 devrait suffire pour cette année, la tendance à une hausse continue donne à penser qu'il serait prudent de budgétiser une autre augmentation de 2 millions d'euros pour 2006. Sur cette base, le pourcentage des DCP a été porté à 45,1 %.

31. Inclure la hausse dans le pourcentage des DCP entraînerait une augmentation de l'ajustement global pour hausse des prix. Toutefois, il est proposé en remplacement de compenser les ressources supplémentaires nécessaires pour les DCP en accroissant le 'facteur vacance' utilisé pour l'estimation des besoins en ce qui concerne les traitements. L'adéquation du pourcentage des DCP et de l'impact de l'accroissement du 'facteur vacance' sera revue pour 2007 au moment de la préparation de la mise à jour du budget pour cette année afin de déterminer si d'autres mesures s'imposent.

Autres chefs de dépense

32. Pour les chefs de dépense autres que les dépenses de personnel, les augmentations effectives en 2004 et celles escomptées pendant l'exercice budgétaire permettent de calculer la hausse des prix pour 2006. Elles ont été comptabilisées comme suit :

- a) Pour les *voyages de fonctionnaires et de non-fonctionnaires*, il ressort d'un examen de l'évolution des prix pertinents que des hausses des prix de 2,3 % et 4,2 % respectivement seront nécessaires ;
- b) Depuis 1991, les *services d'interprétation* sont fournis à l'Agence par l'ONUV, qui lui facture les coûts effectifs. D'après les données les plus récentes concernant le coût des services d'interprétation, *aucune augmentation* ne sera nécessaire en 2005 ;
- c) Il n'y pas de changement du taux plafond pour les *frais de réception*, mais l'augmentation de 2,6 % de *l'indemnité de représentation*, sur la base de l'indice autrichien des prix à la consommation, résulte en un accroissement net de 0,6 % au titre du chef de dépense 'Représentation et réception' ;
- d) Pour la *formation*, sur la base des ajustements apportés aux traitements des administrateurs (expliqués plus haut) et de l'augmentation des honoraires, telle qu'elle ressort de l'indice autrichien correspondant ('cours de formation professionnelle avancée'), une hausse de 0,8 % serait justifiée ;
- e) Pour le *matériel (pris à bail ou loué et acheté)* et les *fournitures et accessoires*, l'évolution des prix effectifs montre que des augmentations de 2,8 %, 2,6 % et 3,6 % respectivement sont justifiées ;

³ Du fait du changement de taux de change budgétaire de 0,9229 € = 1 \$ à 1 € = 1 \$, ce pourcentage deviendrait 43,2 % pour 2006 sans aucun changement du montant budgétaire résultant.

- f) Il ressort d'une comparaison entre le coût moyen par *contrat de recherche* en 2004 et en 2003 qu'une augmentation de 3,9 % est nécessaire dans ce domaine ;
- g) Les *dépenses générales de fonctionnement* recouvrent les services communs du CIV, la location et l'entretien des locaux, les communications, les frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau et les services connexes, le fret, l'entreposage et le transport, et la maintenance du matériel. Les augmentations au titre de chaque élément sont calculées séparément sur la base d'informations internes ou fournies par l'ONUDI, ainsi que des divers indices et tarifs publiés, pondérés compte tenu du niveau effectif des dépenses consacrées à chaque élément. Un taux d'inflation pondéré de 2,4 % est donc justifié, sur la base des ajustements pour hausse des prix dans les différents secteurs mentionnés ;
- h) Le chef de dépense *Contrats* inclut les services de consultants contractuels, les services d'analyse d'échantillons et les travaux de rédaction et de traduction effectués à l'extérieur. Divers indices sont utilisés, tels que l'indice des salaires extérieurs. Il ressort d'un examen des différents indices utilisés que l'augmentation moyenne pondérée est de 1,8 % ;
- i) La rubrique *Divers* regroupe des éléments très différents : contribution de l'Agence au Centre international de physique théorique Abdus Salam (CIPT) à Trieste (Italie), cotisations d'adhésion, films, photos, droits d'auteur et publicité. Les ajustements de prix dépendent de chaque chef de dépense et dans le cas du CIPT, de l'IPC italien. Les ajustements pour chaque chef de dépense se traduisent par une augmentation moyenne pondérée globale de 2 % au titre de cette rubrique ;
- j) L'ajustement pour hausse des prix pour le crédit spécial pour la sécurité est de 1,3 %.

POINTS SAILLANTS CONCERNANT LE PROGRAMME ET LES RESSOURCES

Programme sectoriel 1 : Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

33. Le programme sectoriel 1 fournit aux États Membres intéressés un appui scientifique et technologique de base dans les domaines de l'énergie d'origine nucléaire, des technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires, de la création de capacités et de la gestion des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable, et des sciences nucléaires.

34. Dans le programme A (Énergie d'origine nucléaire), un nouveau sous-programme, 'Appui aux applications non électriques de l'énergie nucléaire', a été établi. Il comprend le projet sur le dessalement nucléaire et un projet sur la production nucléaire d'hydrogène qui lors du précédent cycle n'était qu'une activité. Un projet distinct (A.4.04) sur les problèmes liés aux réacteurs de faible ou moyenne puissance a été établi pour des activités qui étaient précédemment incluses dans le sous-programme A.3. Le nouveau sous-programme A.3 est exclusivement consacré aux activités du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) pour faciliter la collaboration entre les États Membres intéressés, accorder une attention accrue aux aspects transversaux et accroître l'interaction avec le Forum international Génération IV. Dans le programme B (Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires), le sous-programme B.1, rebaptisé 'Information et analyse concernant la gestion du cycle du combustible et des matières nucléaires', sera axé sur l'amélioration de l'efficacité des plates-formes et réseaux d'information de l'Agence relatifs aux cycles du combustible et à la gestion des matières nucléaires.

35. Avec le transfert du programme 'Bibliothèque et appui informationnel' du programme sectoriel 5 au programme sectoriel 1, un cinquième sous-programme (C.5) portant ce titre a été établi dans le cadre du programme C (Création de capacités et gestion des connaissances nucléaires pour le

développement énergétique durable). Il n'y a pas de changement de la structure du programme D (Sciences nucléaires).

36. Les activités les plus notoires du cycle précédent qui ont été **abandonnées/achevées** sont les suivantes :

Programme A

- Élaboration de stratégies pour l'optimisation des coûts d'exploitation et de maintenance.
- Conseils relatifs à la gestion des arrêts de centrales nucléaires.
- Élaboration d'une méthodologie d'évaluation de la durée de vie résiduelle des cuves sous pression dans les centrales nucléaires.
- Méthodes d'autorisation pour les opérateurs de salle de commande dans les centrales nucléaires.

Programme B

- Promotion des meilleures pratiques de production d'uranium pour favoriser la durabilité et réduire au maximum l'impact environnemental.
- Activités concernant la chimie de l'eau et le contrôle de la corrosion des assemblages combustibles classiques dans le circuit primaire, y compris pour les alliages classiques au zirconium.
- Activités concernant le contrôle de la qualité des combustibles de réacteurs à eau.

Programme C

- Séminaire à l'intention des décideurs sur la durabilité de l'énergie.
- Atelier de formation de formateurs sur les modèles énergétiques de l'Agence.

Programme D

- Études sur la corrosion des gaines en aluminium du combustible des réacteurs de recherche dans l'eau.
- Développement de l'instrumentation de spectrométrie alpha, méthodes et applications.
- Mise à jour et distribution de logiciels pour la spectrométrie gamma et X.

37. Les **activités** ou **projets nouveaux** sont notamment les suivants :

Programme A

- Élaboration de méthodes pour le remplacement des principaux composants des centrales nucléaires, à savoir le générateur de vapeur, le couvercle de cuve et les internes du réacteur.
- Élaboration de recommandations concernant la chimie de l'eau et le contrôle de la corrosion dans le circuit secondaire des VVER.
- Élaboration de recommandations et de bases techniques pour salles de commande principales hybrides dans les centrales nucléaires.
- Extension à la production d'hydrogène des activités concernant les applications non électriques de l'énergie nucléaire.

Programme B

- Analyse des sources primaires et secondaires d'uranium et de thorium en tant que matières premières pour les activités du cycle du combustible — scénario de l'offre et de la demande de matières premières pour un cycle du combustible à moyen et long termes et perspectives énergétiques.
- Activités concernant le comportement dans le cœur des assemblages combustibles avancés, y compris les assemblages à base d'alliages au zirconium.
- Analyse approfondie des aspects administratifs et techniques de l'entreposage de longue durée de combustible usé.
- Activités concernant les combustibles avancés pour réacteurs innovants.

Programme C

- Appui technique à distance pour les applications des modèles énergétiques de l'Agence.
- Projet pilote sur l'apprentissage/enseignement à distance concernant les modèles et l'analyse énergétiques.
- Préparation d'ensembles didactiques et d'examens d'experts pour la gestion des connaissances nucléaires.

Programme D

- Promotion de solutions régionales et internationales pour la partie terminale du cycle du combustible des réacteurs de recherche et collaboration internationale pour l'évaluation des besoins projetés.
- Appui pour la mise au point de cibles à l'uranium faiblement enrichi pour la production de ⁹⁹Mo afin de remplacer les cibles actuelles à l'uranium hautement enrichi.
- Utilisation des faisceaux de neutrons pulsés provenant de sources de spallation d'énergie moyenne et appui en matière de sources de lumière synchrotron.

38. Comme l'examen de l'exécution du programme en 2002–2003 a montré que plusieurs problèmes clés émergeant dans le domaine du combustible usé ont d'importants aspects non techniques, il est prévu de démarrer en 2006 une nouvelle activité (B.1.02/9) sur des orientations en matière de bonnes pratiques de communication dans les installations du cycle du combustible de manière à répondre aux préoccupations du public au sujet de la partie terminale du cycle du combustible. Cet examen a révélé également que les utilisateurs finals ne donnent pas systématiquement leur avis sur les services ou l'appui fournis (par exemple les modèles et outils énergétiques) ; or, cet avis est important pour l'évaluation de la performance et pour l'amélioration continue des modèles en vue de répondre aux besoins actuels des États Membres. En 2006–2007, cet avis sera sollicité par le biais de réunions d'examen avec des experts des États Membres et à travers l'analyse des réponses à un questionnaire diffusé aux utilisateurs des modèles, outils et publications de l'Agence. Il convient de noter que les indicateurs de performance dans le programme A ont été revus de près de manière à les axer précisément sur les éléments mesurables de la contribution de l'Agence.

39. Les ressources du budget ordinaire (avant ajustement pour hausse des prix) qu'il est proposé d'affecter au programme sectoriel 1 correspondent aux enveloppes budgétaires prévues dans 'l'ensemble de propositions', à savoir 26 276 000 € en 2006 et 26 361 000 € en 2007, soit une augmentation de 102 000 € en 2006 par rapport à 2005 et une augmentation supplémentaire

de 85 000 € en 2007 par rapport à 2006. L'augmentation nette pour le programme A, qui s'élève à 53 000 € en 2006 et 2007 par rapport à 2005, est due principalement au nouveau projet sur la production nucléaire d'hydrogène (nouveau sous-programme A.5) et à une hausse pour le sous-programme A.3 (Coordination du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO)). Le programme B enregistre une baisse de 48 800 € en 2006 qui résulte de l'arrêt progressif d'activités concernant les meilleures pratiques de production d'uranium pour favoriser la durabilité et réduire au maximum l'impact environnemental. L'augmentation de 85 000 € prévue dans 'l'ensemble de propositions' pour le programme C en 2007 sert à mettre davantage l'accent sur les activités prévues dans le domaine de la gestion des connaissances nucléaires. Dans le programme D, l'augmentation de 97 800 € prévue pour 2006 accroît les ressources consacrées à la modernisation des réacteurs de recherche et à l'innovation, ainsi qu'aux questions intéressant le cycle du combustible des réacteurs de recherche.

Programme sectoriel 2 : Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

40. Le programme sectoriel 2 fournit aux États Membres un appui scientifique et technique clé pour les applications autres que la production d'énergie et concerne tout particulièrement les États Membres qui n'utilisent pas l'énergie nucléaire pour leurs besoins énergétiques. Il poursuit les travaux dans des domaines clés définis par le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) de 2002, qui formaient déjà la base du programme de la biennie 2004-2005. Les priorités du programme sectoriel sont conçues pour renforcer l'utilisation des techniques nucléaires et isotopiques au service des objectifs de développement du millénaire et des domaines prioritaires définis par le SMDD.

41. Le programme sectoriel comprend cinq programmes, comme pendant la biennie 2004-2005, mais deux ont été considérablement remaniés et réorientés, à savoir le programme F (Santé humaine) et le programme H, qui s'intitule désormais 'Évaluation et gestion des environnements marin et terrestre' afin de mieux rendre compte de la teneur des activités. La structure actuelle du programme relatif à la santé humaine, qui est axée sur les disciplines et ne favorise pas la fixation d'objectifs communs entre spécialités médicales, est remplacée par une structure plus thématique. Le programme H comporte un nouveau sous-programme H.5, 'Évaluation à l'appui de la gestion durable de l'environnement terrestre'.

42. Le programme sectoriel fait de plus en plus de place à l'interdépendance des programmes et sous-programmes qui le constituent, et à la nécessité d'adopter des approches holistiques, le cas échéant. Les possibilités d'élaboration de projets et d'activités de recherche transversaux dans ces domaines mais aussi dans d'autres sont exploitées si cela se justifie.

43. Les activités les plus notoires du cycle précédent qui ont été **abandonnées/achevées** sont les suivantes :

Programme E

- Appui aux travaux sur la fixation de l'azote par les légumineuses, l'efficacité d'utilisation du phosphore par les plantes, la culture de tissus végétaux et les méthodes de radio-immunodosage en reproduction animale.

Programme F

- Activités axées principalement sur le contrôle de la pollution de l'air.

Programme G

- Projets sur l'élaboration et le transfert de méthodes isotopiques pour la gestion des eaux souterraines, l'assistance aux États Membres pour la mise en valeur et la gestion des ressources géothermiques, la mise au point d'outils d'analyse des fuites de barrages et de la sédimentation des réservoirs, et l'échange d'informations et la formation en hydrologie isotopique.
- Projets sur la collecte et l'utilisation de données isotopiques concernant les précipitations et le ruissellement, et renforcement des capacités des États Membres en matière de mesures isotopiques.

Programme H

- Mise au point de méthodes pour l'analyse de faibles concentrations de radionucléides dans l'environnement dans les situations d'urgence.
- Étude des apports de radioactivité naturelle provenant de sources géothermiques côtières.
- Ancien sous-programme H.3 (Surveillance et étude de la pollution marine non radioactive).

Programme I

- Mise au point de sources (^{103}Pd , ^{125}I et ^{192}Ir) pour la curiethérapie.
- Développement et validation de l'analyse de spéciation à l'aide de techniques nucléaires d'analyse.
- Mise au point d'immunodosages pour les applications non cliniques.
- Évaluation comparative en laboratoire de radiopharmaceutiques thérapeutiques à base de peptides analogues de la somatostatine.
- Activité sur la radiosynthèse de membranes stimulables, d'hydrogels et d'adsorbants à des fins de séparation.

44. Les **activités** ou **projets nouveaux** sont notamment les suivants :

Programme E

- Deux nouveaux projets du sous-programme E.1 (Intensification durable des systèmes de production agricole) : 'Technique de l'insecte stérile et autres méthodes nucléaires de lutte biologique pour la gestion des risques que les insectes ravageurs exotiques représentent pour l'agriculture et l'environnement' et 'Technologies et pratiques pour une utilisation et une conservation efficaces de l'eau en agriculture'.
- Projet E.2.04 (Renforcement des compétences et des capacités pour l'intégration de la TIS dans les programmes de lutte intégrée à l'échelle d'une zone contre certaines populations de mouches tsé-tsé et de lucilies bouchères) redéfini, et activités de l'Agence concernant la tsé-tsé prolongées jusqu'en 2011.

Programme F

- Un nouveau projet, 'Application de la tomographie à émission de positons (PET) en imagerie moléculaire', pour développer les éléments du sous-programme relatifs à l'imagerie.

- Les activités sur la radio-oncologie et la radiothérapie du cancer (sous-programme F.3) ont été accrues pour tenir compte de l'importance croissante de la radiothérapie du cancer dans les États Membres.

Programme G

- Un nouveau projet, G.1.03 (Élaboration de méthodes isotopiques pour l'évaluation et la gestion de la qualité de l'eau), sera lancé pour axer les applications des isotopes sur l'évaluation et la surveillance de la qualité de l'eau. Les applications des isotopes pour l'évaluation de la durabilité des eaux souterraines seront renforcées par des activités nouvelles, visant en particulier à mettre au point des outils pour améliorer l'utilisation et l'efficacité de l'eau d'irrigation.
- Un nouveau projet, G.2.01 (Développement des capacités des États Membres en matière d'analyse isotopique d'échantillons hydrologiques), sera axé sur la création de capacités en vue d'analyses isotopiques de haute qualité dans un réseau de laboratoires.

Programme H

- Le sous-programme H.1 (Évaluation environnementale et radiologique des mers) diversifie les composantes évaluation et gestion de la qualité et développe l'étude, par radiotraceurs et isotopes, de la pollution marine.
- Les projets H.2.03 (Radiotraçage de toxines provenant de la prolifération d'algues toxiques et de contaminants dans les fruits de mer) et H.3.01 (Études isotopiques de la dynamique des nutriments et des proliférations d'algues) développent les activités de lutte contre les proliférations d'algues toxiques.
- Les projets sur les isotopes du carbone dans l'environnement marin ont été regroupés en un nouveau sous-programme (H.3) sur le couplage océan-climat et le cycle du carbone. Celui-ci comportera également une nouvelle initiative sur l'utilisation de techniques faisant appel à des isotopes stables (^{15}N et ^{13}C) pour détecter et diagnostiquer les impacts de quantités croissantes de nutriments provenant des engrais et des eaux d'égout et transportés par les rivières dans l'environnement marin côtier.
- Le sous-programme H.4, consacré à la qualité de l'analyse des échantillons de l'environnement terrestre, a été mis en place pour intégrer les projets des anciens sous-programmes I.1, F.4 et H.4.

45. L'examen de l'exécution du programme et budget en 2002-2003 a permis de constater que les effets, notamment dans les domaines de la santé humaine ou de l'alimentation et l'agriculture, n'apparaissaient pas toujours avec évidence pendant l'exécution ou peu après la fin du projet. De ce fait, la formulation des effets pendant le cycle a fait l'objet d'un soin accru. L'examen a aussi mis en évidence la nécessité d'aider les établissements bénéficiaires à mieux gérer la correction des écarts décelés dans les audits en dosimétrie. Pour ce faire, des missions d'assurance de la qualité en radiothérapie (QUATRO) ont été lancées dans le cadre du projet F.4.01 (en remplacement des missions de recherche en physique médicale) afin d'aider les États Membres à évaluer l'ensemble du processus de radiothérapie et à renforcer ainsi leurs programmes d'assurance de la qualité. On a constaté qu'il fallait compléter les activités de contrôle environnemental par des activités d'évaluation et de gestion de l'environnement en introduisant la radio-écologie et la radio-écotoxicologie dans le programme sur l'environnement. Le sous-programme E.1. a reconnu et reflété la nécessité d'accroître les synergies entre les programmes sur l'alimentation et l'agriculture et sur les ressources en eau, l'agriculture étant l'un des plus gros consommateurs d'eau douce et donc un domaine où les gains

d'efficience peuvent avoir le plus fort impact. La nécessité de mieux quantifier l'impact socio-économique des applications nucléaires ayant été mise en évidence, des études ont été entreprises dans le cadre du projet I.1.01 dans le cycle 2004–2005 et la question a été soumise à l'examen du Groupe consultatif permanent sur les applications nucléaires. Ces études se poursuivront pendant le cycle 2006–2007 et au-delà.

46. Les ressources du budget ordinaire (avant ajustement pour hausse des prix) qu'il est proposé d'affecter au programme sectoriel 2 s'élèvent à 29 935 000 € pour 2006 et à 30 042 000 € pour 2007. Ces montants représentent des augmentations de 308 000 € en 2006 par rapport à 2005 et de 107 000 € en 2007 par rapport à 2006. Les augmentations sont conformes à ce qui était prévu dans 'l'ensemble de propositions' et correspondent aux besoins budgétaires pour l'incorporation progressive d'activités reportées conformément à cet ensemble.

47. Au sein du programme sectoriel, toutefois, il y a une redistribution des ressources affectant quatre programmes faisant face à des défis et des besoins nouveaux. Dans le cas du programme F (Santé humaine), les ressources ont été réduites d'un montant net de 310 300 € en 2006, grâce à l'achèvement des travaux de modernisation du laboratoire antipaludéen utilisant la technique de l'insecte stérile (TIS) et des travaux de construction de la salle blindée d'irradiation, tous deux à Seibersdorf. Cependant, la plupart des fonds qui avaient été réservés pour les travaux de construction ont été conservés par le programme pour accroître l'appui au Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT), pour les dépenses de personnel et de matériel pour la salle blindée d'irradiation (sources cobalt et X) (200 000 €) et pour les dépenses de fonctionnement du laboratoire antipaludéen (50 000 €). Les ressources augmentent à nouveau de 35 000 € en 2007 par rapport à 2006.

48. Le programme G (Ressources en eau) enregistre une augmentation de 105 400 € en 2006 et de 9 500 € en 2007, ce qui correspond au financement du travail d'interface entre le programme concernant l'eau et celui concernant l'agriculture. Dans le programme H (Évaluation et gestion des environnements marin et terrestre), l'augmentation de 488 000 € en 2006 se décompose comme suit : 164 700 € (5,1 % d'augmentation) pour les sous-programmes sur l'environnement marin (H.1, H.2 et H.3), principalement pour la lutte contre la prolifération d'algues toxiques, et 323 300 € (24,8 % d'augmentation) pour les sous-programmes sur l'environnement terrestre (H.4 et H.5). En 2007, les ressources augmentent de 38 000 € par rapport à 2006.

49. En conséquence de ces transferts et d'autres, le financement du Laboratoire est en augmentation de 907 200 €, dont 323 300 € pour les sous-programmes H.4 et H.5, 92 400 € pour le programme E, 133 400 € pour le programme F et 370 000 € pour le programme N (Garanties), au nom duquel le Laboratoire mènera des activités de programme.

Programme sectoriel 3 : Sûreté et sécurité nucléaires

50. Ce programme sectoriel traite de tous les aspects de la protection des personnes et de l'environnement contre les effets des rayonnements ionisants et toute menace terroriste nucléaire, de la réduction de la probabilité d'accidents et de l'atténuation effective des effets de tels événements s'ils surviennent.

51. Outre les quatre programmes qui constituent ce programme sectoriel en 2004-2005 (Sûreté des installations nucléaires, Sûreté radiologique et sûreté du transport, Gestion des déchets radioactifs et Sécurité nucléaire), un nouveau programme ne comportant qu'un sous-programme intitulé 'Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence' a été établi. Ce sous-programme, qui est indépendant des autres programmes, se justifie par la nécessité de disposer

d'un système d'intervention unifié en cas d'incident ou d'urgence mettant en jeu des installations nucléaires ou des matières nucléaires ou radioactives.

52. Dans le programme J (Sûreté des installations nucléaires), le nombre de sous-programmes a été réduit de huit à six en combinant les anciens sous-programmes J.4 et J.5 en un nouveau sous-programme J.4 (Sûreté de conception et évaluation des sites) et les anciens sous-programmes J.7 et J.8 en un nouveau sous-programme J.6 (Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible).

53. De même, le nombre des sous-programmes du programme K (Sûreté radiologique et sûreté du transport) a été réduit de huit à six. Cette réduction s'explique par l'établissement d'un sous-programme indépendant sur la préparation et la conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence et par le regroupement en un sous-programme de deux anciens sous-programmes sur la radioprotection professionnelle et l'application des normes de sûreté aux propres opérations de l'Agence.

54. Dans le programme L (Gestion des déchets radioactifs), le nombre de sous-programmes a été réduit de huit à quatre. Cette réduction a été obtenue principalement en combinant les anciens sous-programmes L.1 et L.2 en un nouveau sous-programme L.1 (Élaboration de normes de sûreté des déchets, services pour la convention commune et promotion des réseaux d'information et de communication), les anciens sous-programmes L.3, L.4 et L.8 en un nouveau sous-programme L.2 (Déchets stockables : Gestion des déchets radioactifs et des sources scellées retirées du service) et les anciens sous-programmes L.6 et L.7 en un nouveau sous-programme L.4 (Déchets résiduels : déclasserement des installations et remise en état des sites).

55. L'examen de l'exécution du programme en 2002-2003 a aussi permis de conclure à la nécessité de faciliter le rapport sur cette exécution en formulant un programme plus compact et plus uniforme. Le nombre de sous-programmes et de projets dans les programmes J et K a donc été réduit. On s'est attaché plus spécialement à uniformiser les titres des projets et les descriptions des activités. On s'est efforcé en outre d'améliorer l'efficacité d'ensemble du travail de mise en œuvre en rationalisant les processus internes et en réduisant le nombre de niveaux hiérarchiques. L'évaluation de la performance du programme en 2002-2003 a mis en lumière la nécessité d'harmoniser encore la gestion des activités relatives à la sûreté et à la technologie dans le programme L. Le nombre de sous-programmes a été largement réduit, les différents domaines thématiques — le stockage définitif des déchets radioactifs, les déchets rejetables, et les déchets résiduels, de même que l'élaboration de normes de sûreté, les services pour la Convention commune et la promotion des réseaux d'information et de communication — étant tous couverts par un seul sous-programme qui comprend des projets liés à la sûreté est la technologie. Un tel regroupement vise à faciliter la gestion et par conséquent le compte rendu de ces activités.

56. La définition des effets et des indicateurs de performance constitue toujours une entreprise majeure. Pour plusieurs activités, il n'était pas possible dans le programme de 2002-2003 d'assurer un suivi des effets des services de sûreté. C'est pourquoi, en 2006-2007, il est prévu que les missions de suivi des services d'examen de la sûreté nucléaire deviendront obligatoires. En outre, comme il est difficile de mesurer l'utilisation effective des normes de sûreté dans les États Membres, les effets et les indicateurs de performance pour les normes de sûreté des installations nucléaires ont été reformulés pour les rendre mesurables et organisés de manière uniforme à travers l'ensemble du programme. En général, les indicateurs de performance pour 2006-2007 ont été formulés de manière à traduire les résultats escomptés soit à la fin d'une seule année, soit à la fin du cycle biennal complet. On a pris soin d'éviter dans le projet de programme K pour 2006-2007 des effets qui seraient trop ambitieux par

rapport au temps requis pour que les produits de l'Agence se traduisent en effets dans les États Membres.

57. Le nombre des sous-programmes du programme M (Sécurité nucléaire) ne change pas. Par contre, le contenu de ces trois sous-programmes a été rationalisé par rapport à la biennie précédente puisqu'ils concernent désormais respectivement : l'évaluation des besoins en sécurité nucléaire, l'analyse de la menace et la coordination ; la prévention des activités malveillantes ; la détection et l'intervention en cas d'activités malveillantes. Le nombre des projets a été réduit de 13 à 9.

58. Les activités les plus notoires du cycle précédent qui ont été **abandonnées/achevées** sont les suivantes :

Programme J

- Ancien projet J.2.02 'Promotion de l'évaluation intégrée de la sûreté' (remplacé par un projet intitulé 'Promotion de l'approche intégrée de la sûreté').
- Pour les centrales nucléaires actuelles les plus typiques, préparation de documents d'orientation sur l'analyse des accidents, achevée au titre de l'ancien projet J.3.01 (Assistance pour l'utilisation d'instruments perfectionnés d'analyse de la sûreté).
- Ancien projet J.3.03 'Renforcement de l'assurance de la qualité concernant la sûreté des installations nucléaires'.
- Ancien projet J.6.03 'Renforcement de la gestion de la sûreté et de la culture de sûreté', arrêté en tant que projet distinct (mais le thème a été repris dans le projet J.2.02 'Promotion de l'approche intégrée de la sûreté').

Programme L

- Ancien projet L.3.01 ('Approche internationale harmonisée pour la levée du contrôle réglementaire des déchets radioactifs') — car le principal objectif a été atteint par la publication du guide de sûreté sur l'application des concepts d'exclusion, d'exemption et de libération.

59. Les **activités** ou **projets nouveaux** sont notamment les suivants :

Programme J

- Collecte et diffusion d'informations aux États Membres par le biais du Système de notification des incidents (IRS) pour les installations du cycle du combustible en coopération avec l'AEN, en tant que nouvelle activité du projet J.1.02.
- Service d'examen axé sur l'exploitation à long terme, sur la base d'un guide de sûreté qui sera publié en 2006 (projet J.4.02).

Programme K

- Promotion d'infrastructures de réglementation efficaces et durables (projet K.2.01).

Programme L

- Prise en compte de la radioprotection du biote (sous-programme L.3).

60. Les ressources du budget ordinaire (avant ajustement pour hausse des prix) qu'il est proposé d'affecter au programme sectoriel 3 correspondent aux enveloppes budgétaires prévues dans 'l'ensemble de propositions', à savoir 22 047 000 € en 2006 et 22 094 000 € en 2007, soit une

augmentation de 149 000 € en 2006 par rapport à 2005 et une augmentation supplémentaire de 47 000 € en 2007 par rapport à 2006. Ces augmentations résultent principalement du renforcement du domaine concernant la préparation et la conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence (sous-programme X), à savoir 57 300 € en 2006 et 28 500 € en 2007. Le programme J (Sûreté des installations nucléaires) enregistre une augmentation de 37 500 € résultant de l'allocation des ressources accrues aux sous-programmes J.2 et J.4, compensée par des baisses dans d'autres secteurs. Les ressources des autres programmes du programme sectoriel 3 restent inchangées ou ne sont que très légèrement modifiées en 2006 et 2007 par rapport à 2005.

Programme sectoriel 4 : Vérification nucléaire

61. Le programme sectoriel 4 a trait au mandat statutaire de l'Agence consistant à instituer et appliquer des garanties. En outre, l'Agence soutient, dans le cadre de ce programme sectoriel, les efforts de la communauté internationale en matière de limitation et de réduction des armes nucléaires. Les activités de vérification et de contrôle en Iraq en application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sont incluses dans ce programme sectoriel, mais sont gérées par le Bureau de la vérification nucléaire en Iraq (BVNI).

62. Pendant les deux biennies précédentes, les révélations sur l'existence de programmes nucléaires clandestins ont attiré l'attention sur les nouveaux défis de taille auxquels est confronté le régime de non-prolifération nucléaire ; elles ont aussi mis en lumière la responsabilité de l'Agence de réagir rapidement face à de tels défis.

63. En conséquence, outre les objectifs établis, le programme relatif aux garanties dans le cadre du programme sectoriel 4 vise à permettre à l'Agence d'engager des actions efficaces et efficientes face aux nouveaux défis et d'anticiper les besoins futurs du régime de non-prolifération nucléaire :

- L'objectif de l'Agence est l'entrée en vigueur de protocoles additionnels aux accords de garanties dans tous les États et d'accords de garanties généralisées dans tous les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ou qui ont pris des engagements similaires en matière de non-prolifération. Elle poursuivra en outre ses efforts d'information active, de promotion et d'assistance en ce qui concerne la conclusion et l'application de protocoles additionnels et d'accords de garanties dans le cadre du projet N.2.12 (Négociation et promotion d'accords de garanties généralisées, de protocoles additionnels et d'arrangements subsidiaires).
- La portée de la coopération des États en ce qui concerne la fourniture d'informations, en particulier d'informations sur les importations et les exportations de matières et d'équipements nucléaires et non nucléaires pertinents, a un impact essentiel sur la capacité de l'Agence de détecter des activités nucléaires non déclarées et d'aider à découvrir des réseaux clandestins de commerce nucléaire. Dans le cadre du projet N.1.06 (Évaluation au niveau de l'État), des activités supplémentaires nouvelles seront menées en matière d'analyse d'informations de ce type communiquées à l'Agence.
- L'Agence s'est adaptée aux changements survenus dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, à savoir la disponibilité d'informations sensibles concernant la prolifération, l'accessibilité à des équipements et à une technologie nucléaires sensibles, et l'existence de programmes nucléaires de plus en plus avancés et complexes. En particulier, pour tirer des conclusions en matière de garanties, elle met désormais l'accent sur l'État dans son ensemble. Les méthodes de contrôle au niveau de l'État dans son ensemble seront à la base de l'application des garanties et de l'établissement des rapports.

64. L'application des garanties intégrées est un instrument majeur pour accroître l'efficacité et reste donc une priorité. En outre, les défis susmentionnés au régime des garanties, et d'autres, exigent que l'on renforce encore l'efficacité des garanties. Par conséquent, l'application des mesures en ce sens a reçu une priorité égale dans le programme et budget pour 2006-2007. Par ailleurs, l'Agence renforcera son assistance pour l'amélioration des capacités des systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC), le cas échéant et sur demande, dans le cadre du projet N.2.15.

65. Tenant compte des enseignements tirés de l'évaluation de la performance en 2002-2003, l'Agence renforce l'exécution des activités de vérification des renseignements descriptifs et poursuit plus vigoureusement la mise en place des dispositifs de déclaration volontaire, lorsqu'il y a lieu, dans le cadre des projets N.1.01-1.04. Elle renforce aussi ses moyens de détection de matières nucléaires et d'équipements non déclarés en se procurant des outils de collecte, d'analyse et d'évaluation des informations perfectionnés et plus efficaces et en consolidant ses capacités internes d'analyse d'informations librement accessibles, dont des images satellitaires, dans le cadre du projet 'Appui en matière d'information pour les garanties renforcées' (N.2.13). En outre, les activités relatives à l'acquisition, à la mise au point et à l'installation d'appareils de détection améliorés et plus efficaces seront intensifiées dans le cadre du projet 'Mise au point d'instruments pour les garanties' (N.2.01).

66. Un certain nombre d'activités continueront à avoir une incidence notable sur les ressources, comme l'évaluation des programmes nucléaires des États. En particulier, l'application des protocoles additionnels dans de nouveaux États, dont certains possèdent des cycles du combustible nucléaire importants, nécessitera des ressources considérables pour des activités de vérification, d'analyse et d'évaluation des déclarations initiales exécutées dans le cadre du projet N.1.02 (Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur).

67. En outre, un certain nombre de projets spéciaux de grande ampleur affecteront la répartition des ressources, par exemple le début (retardé) du projet d'installation de conditionnement à Tchernobyl dans le cadre du projet N.2.11 (Élaboration et application de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl) et la mise en œuvre du grand projet 'Reconfiguration du Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA (SIG)' (N.2.14), qui vise à remplacer le système actuel, dépassé, et devrait durer de trois à quatre ans. De plus, des activités de vérification à l'usine de retraitement de Rokkasho, gourmandes en ressources, sont actuellement prévues pour 2006, année de mise en service de l'usine. Ces activités de vérification seront menées dans le cadre du projet N.1.02 ; toutes les études ont été réalisées dans le cadre du projet N.2.09 pendant la bienné précédente.

68. Les ressources du budget ordinaire (avant ajustement pour hausse des prix) qu'il est proposé d'affecter au programme sectoriel 4 s'élèvent à 105 214 000 € en 2006 et à 106 994 000 € en 2007, ce qui représente des augmentations de 3 141 000 € en 2006 et de 1 780 000 € en 2007 par rapport à 2006. Ces augmentations sont conformes à l'enveloppe budgétaire prévue pour le programme sectoriel 4 dans 'l'ensemble de propositions'. Les principaux éléments de l'augmentation du budget ordinaire concernent les dépenses de personnel, les dépenses relatives au matériel et les contrats.

69. Les ressources extrabudgétaires prévues le sont principalement pour le financement d'une partie du projet de reconfiguration du SIG, pour les activités dans le cadre du projet N.1.04 (Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire), pour le matériel des garanties, et pour un certain nombre d'experts et de consultants fournis à titre gracieux qui accomplissent des tâches requérant des compétences particulières pendant un temps limité.

70. Les ABNFBO pour lesquelles aucun financement extrabudgétaire n'est prévu ne sont incluses, comme la bienné précédente, que pour les activités qui sont davantage imprévisibles ou non récurrentes : activités additionnelles de vérification en République populaire démocratique de Corée, transfert d'activités de vérification par EURATOM, vérification d'une campagne de retraitement en

Inde et installation de portes de sécurité au Siège. Elles sont incluses pour attirer l'attention des États Membres sur des événements pouvant se produire durant la biennie et nécessiter des ressources supplémentaires.

Programme sectoriel 5 : Services d'appui liés à l'information

71. Ce programme sectoriel concerne la gestion et l'échange d'informations, au sein du Secrétariat et entre le Secrétariat et les États Membres, les médias et le public.

72. L'un des enjeux de la biennie à venir sera à nouveau de tirer parti de la plus grande présence de l'Agence dans les médias et de sa réputation internationale accrue. Il est probable que la demande de matériel d'information multimédia augmentera. Les données recueillies grâce à des enquêtes d'opinion dans une quarantaine de pays serviront à ajuster la stratégie de communication.

73. L'intégration et la consolidation des technologies de l'information et de la communication se poursuivront. Toutefois, l'enjeu sera d'améliorer l'accès tout en renforçant la sécurité des informations sans encourir de dépenses élevées.

74. L'examen de la performance du programme sectoriel 5 en 2002-2003 a montré que les activités de relations avec les médias et de renforcement d'audience à l'échelle actuelle ne pouvaient pas être financées par le seul budget ordinaire, sans que l'on puisse pour autant compter sur des contributions extrabudgétaires pour la planification à long terme. Ce sont l'expansion des activités à l'intention des médias dans des langues autres que l'anglais et l'analyse systématique de l'image de l'Agence dans les médias qui ont particulièrement souffert de l'imprévisibilité des ressources.

75. Un autre enjeu majeur sera d'obtenir le financement nécessaire pour le développement de l'infrastructure de technologie de l'information (TI) de l'Agence. Jusqu'à présent, ce financement s'est accumulé chaque année pendant cinq ans dans le Fonds pour le remplacement du matériel (FRM). Pourtant, les besoins ne peuvent pas être satisfaits avec les ressources existantes et le montant proposé est donc inclus dans les ABNFBO pour lesquelles aucun financement extrabudgétaire n'est disponible. Cette question est examinée en détail ci-après (paragraphe 104 et 105).

76. La structure du programme sectoriel 5 est modifiée par rapport à 2004-2005. Le principal changement est le transfert des services de bibliothèque (ancien programme R) au programme sectoriel 1. En outre, le programme S a été considérablement simplifié et ne comprend qu'un sous-programme et cinq projets. Cette simplification s'explique par la tendance, apparue dans la biennie 2004-2005, à fusionner des activités liées afin d'accroître l'efficacité de l'exécution du programme.

77. Les ressources du budget ordinaire (avant ajustement pour hausse des prix) qu'il est proposé d'affecter au programme sectoriel 5 s'élèvent à 15 808 000 € pour 2006 et restent les mêmes pour 2007. Ces montants sont au même niveau que le budget ajusté de 2005 et sont conformes au volume de ressources prévu dans 'l'ensemble de propositions' si l'on tient compte du transfert du programme R au programme sectoriel 1. La poursuite de la rationalisation des flux de travail et de la structure des services de publication et de diffusion au titre du sous-programme S.1 et des services d'impression (services partagés) devrait produire des gains d'efficacité de l'ordre de 400 000 € en 2006-2007. Ces ressources sont utilisées en partie dans le programme sectoriel pour adapter et cibler les informations figurant dans le site web public de l'AIEA dans différentes langues (164 000 € pour la biennie au titre du programme P (Communication et information du public)). Le solde des économies réalisées (236 000 € pour la biennie) a servi à compenser une baisse des recettes procurées par les organisations sises au CIV aux Services d'impression, suite à une réduction de leur demande de

services d'impression. Les ressources du budget ordinaire qu'il est proposé d'affecter au reste du programme pour les deux années restent au même niveau qu'en 2005.

Programme sectoriel 6 : Gestion de la coopération technique pour le développement

78. Ce programme sectoriel suppose une interaction et une coopération régulières avec les autorités nationales des États Membres pour la définition de leurs besoins de développement et l'identification des applications des sciences et des technologies nucléaires qui leur apporteraient des avantages tangibles et durables. L'objectif premier de la direction est de continuer d'améliorer la qualité du programme de coopération technique tout au long du cycle de programmation, depuis le travail d'amont jusqu'à l'exécution et au suivi des projets, en passant par les étapes de conception et d'évaluation.

79. Le programme sectoriel 6 vise à l'adoption d'une approche plus active en ce qui concerne la communication externe, les collectes de fonds et la constitution de partenariats afin de faire mieux connaître et mieux comprendre les avantages que l'on peut retirer du programme de coopération technique. On mettra davantage l'accent sur l'élaboration des programmes-cadres nationaux (PCN) en tant que processus et outil d'identification des projets de CT. On poursuivra aussi les efforts visant à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération technique entre pays en développement (CTPD) afin de promouvoir l'autonomie.

80. En réponse à une demande du Conseil des gouverneurs (GOV/2003/48), le Bureau des services de supervision interne (OIOS) a procédé à l'examen des processus et à l'évaluation de la charge de travail du Département de la coopération technique. Le programme et les affectations de fonds ont été modifiés sur la base des recommandations présentées au Conseil dans le document GOV/INF/2004/5.

81. Dans le sous-programme T.2 (Formulation et mise en œuvre du programme), la gestion du programme de CT pour les pays d'Asie de l'Ouest — projet distinct pendant la biennie précédente — a été regroupée avec la gestion du programme pour l'Europe et l'Asie et le Pacifique.

82. Le passage d'un programme de CT entraîné par la technologie à un programme entraîné par la demande est un enjeu majeur pour la direction, la structure et les ressources du Département de la coopération technique. En outre, un nombre croissant d'États Membres participent au programme. Dans ces conditions, le programme sectoriel 6 doit relever le défi permanent d'assurer que des ressources adéquates, tant humaines que financières, sont à disposition pour répondre aux besoins des États Membres.

83. Durant l'élaboration du programme et budget pour 2006-2007, compte tenu des enseignements tirés de l'examen de la performance du programme et budget en 2002-2003, on a porté une attention particulière à la formulation d'indicateurs de performance mesurables et à la disponibilité de données provenant de sources vérifiables. Les systèmes actuels de collecte de données ont été modifiés. On a reconnu la nécessité de systèmes nouveaux ou perfectionnés pour mesurer également les effets, et les travaux dans ce domaine sont en cours et se poursuivront durant le cycle 2006-2007.

84. Les ressources du budget ordinaire (avant ajustement pour hausse des prix) qu'il est proposé d'affecter au programme sectoriel 6 s'élèvent à 15 255 000 € pour 2006 et 2007, soit une augmentation de 25 000 € par rapport à 2005, comme prévu dans 'l'ensemble de propositions'. Les fonds supplémentaires correspondent au coût des ajustements de personnel.

Programme sectoriel 7 : Politiques et gestion générale

85. Le programme sectoriel 7 concerne la direction et le soutien, sous l'autorité du Directeur général, de toutes les activités de l'Agence. Une coordination efficace est essentielle pour instituer une approche de 'l'organisation unique', notamment en ce qui concerne les politiques générales, les interactions avec les États Membres, l'élaboration des programmes et l'évaluation de la performance.

86. Une culture d'écoute du client continuera d'être activement encouragée pour répondre aux besoins de tous les clients, y compris les États Membres et le personnel du Secrétariat. Les interactions avec les gouvernements, les autres organisations internationales et la société civile seront renforcées et diversifiées. On mettra plus particulièrement l'accent sur la coordination des domaines transversaux identifiés dans les programmes de l'Agence. Les pratiques de gestion du changement seront renforcées pour tirer le parti maximal des nouvelles initiatives.

87. Ce programme sectoriel répondra à un besoin croissant de soutien juridique et en matière d'orientations pour toute une gamme d'activités de l'Agence, y compris le renforcement des garanties, le renforcement de la sûreté nucléaire, la protection contre le terrorisme nucléaire, les demandes d'assistance pour l'élaboration d'une législation nationale émanant des États Membres, la gestion du personnel et la gestion générale. L'accent sera mis sur la reconfiguration et/ou le renforcement des processus relatifs aux ressources humaines, un nombre croissant de services étant disponibles en ligne. La modernisation du régime des rémunérations et des prestations des Nations Unies devrait aussi produire ses premiers résultats pendant la biennie 2006-2007.

88. La consolidation des gains résultant de la gestion basée sur les résultats se poursuivra, en particulier par la formation systématique de tout le personnel concerné.

89. Les normes comptables pour le système des Nations Unies en vigueur ne prévoient pas que l'intégralité des fonds destinés aux prestations maladie après la cessation de service soit budgétisée, mais simplement que le montant du passif soit indiqué, et l'Agence se conforme à cette règle. Toutefois, le Groupe de vérificateurs externes des Nations Unies a conseillé au groupe de travail sur les normes comptables pour le système des Nations Unies soit d'améliorer ces normes, soit d'adopter les normes comptables internationales (IAS) ou les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ceci incite à conclure qu'à l'avenir une provision devra être constituée pour couvrir ce poste du passif et figurera donc dans les comptes de chaque organisme. Une solution devra donc être trouvée pendant la biennie 2006-2007.

90. Les travaux de construction de nouvelles installations de conférence au Centre international de Vienne (CIV) et le désamiantage (entrepris par le gouvernement autrichien), ainsi que la rationalisation de l'occupation des locaux seront des projets majeurs au cours de la période à venir.

91. La structure du programme sectoriel 7 reste essentiellement la même qu'en 2004-2005, à l'exception de changements au sous-programme V.3 (Services généraux) visant à accroître la transparence et à décrire plus précisément la portée des services fournis. En particulier, la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONU fait désormais l'objet d'un projet distinct, V.3.03, compte tenu de l'importance accrue accordée au renforcement de la sécurité.

92. L'évaluation de la performance du programme en 2002-2003 a aussi permis de conclure à la nécessité de rationaliser le processus de formulation du programme et budget. Des mesures ont déjà été prises dans ce sens et les efforts se poursuivront en 2006-2007. On a également constaté la nécessité d'un système d'information basé sur la performance pour la collecte, le stockage, l'analyse et la déclaration des résultats effectifs du programme afin de faciliter l'évaluation de la performance à la

fin de la biennie. Actuellement en cours d'installation, ce système sera ensuite perfectionné et pleinement opérationnel en 2006-2007.

93. Les ressources du budget ordinaire (avant ajustement pour hausse des prix) qu'il est proposé d'affecter au programme sectoriel 7 s'élèvent à 50 423 000 € pour 2006 et restent les mêmes pour 2007. Ces montants correspondent au niveau de ressources prévu dans 'l'ensemble de propositions'. Toutefois, la reconfiguration des processus de travail et des organigrammes des services de gestion financière et de gestion des voyages de l'Agence a permis une certaine réaffectation des ressources qui a abouti à des gains d'efficacité d'un montant de 329 000 € par an aux sous-programmes V.1 (Gestion financière) et V.3 (Services généraux). Ces ressources serviront au programme sectoriel à faire face à la hausse des coûts associés à l'appui à l'enquête sur les salaires, à l'augmentation de la part de l'Agence dans les activités du système commun des Nations Unies et à la nécessité de renforcer le programme de formation de l'Agence (c'est ainsi que certaines ont été réaffectées au sous-programme V.2 'Gestion des ressources humaines').

Conférences et colloques

94. Les conférences et colloques prévus pour 2006-2007 sont indiqués ci-dessous.

2006	2007
PROGRAMME SECTORIEL 1 – ÉNERGIE D'ORIGINE NUCLÉAIRE, CYCLE DU COMBUSTIBLE ET SCIENCES NUCLÉAIRES	
<ul style="list-style-type: none">• 21^e Conférence de l'AIEA sur l'énergie de fusion• Gestion du combustible utilisé des réacteurs de puissance	<ul style="list-style-type: none">• Applications non électriques de l'énergie nucléaire : dessalement de l'eau de mer, production d'hydrogène et autres applications industrielles• Gestion de la durée de vie des centrales nucléaires
PROGRAMME SECTORIEL 2 – TECHNIQUES NUCLÉAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
<ul style="list-style-type: none">• Amélioration des pratiques de gestion agronomique pour le renforcement de la sécurité alimentaire : progrès récents et perspectives de développement et application des techniques nucléaires comme outil de diagnostic	<ul style="list-style-type: none">• Progrès de l'hydrologie isotopique et son rôle dans la gestion durable des ressources en eau• Médecine nucléaire moléculaire et radiopharmacologie
PROGRAMME SECTORIEL 3 – SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES	
<ul style="list-style-type: none">• Utilisation sûre et réglementation des services d'appui technique dans l'industrie nucléaire• Enseignements tirés du déclassement des installations nucléaires et cessation sûre des activités nucléaires• Conférence de hauts responsables sur l'efficacité des systèmes réglementaires	<ul style="list-style-type: none">• Questions d'actualité concernant la sûreté des installations nucléaires• Trafic illicite
PROGRAMME SECTORIEL 4 – VÉRIFICATION NUCLÉAIRE	
<ul style="list-style-type: none">• Relever les défis en matière de vérification	

2006

2007

THÈMES TRANSVERSAUX

- Assurance de la qualité et nouvelles techniques en médecine radiologique
- La radioactivité environnementale : de la mesure et de l'évaluation à la réglementation
- Utilisation, modernisation, remise en état, sûreté, cycle du combustible, déclassement et gestion des déchets des réacteurs de recherche
- Gestion des connaissances dans les installations nucléaires

Renforcement de la sécurité

95. À la suite de l'approbation par la Conférence générale (GC(48)/RES/5) d'un crédit supplémentaire pour 2004 destiné à couvrir la part de l'Agence dans les coûts du renforcement immédiat (phase I) de la sécurité au CIV⁴ et les mesures correspondantes à appliquer aux bureaux et laboratoires de l'Agence en dehors de Vienne, on prévoyait des coûts récurrents annuels de 721 000 dollars. Ces dépenses ne devraient pas se matérialiser, car des propositions concernant la phase II ont pris le relais (du personnel temporaire approuvé au titre de la phase I sera remplacé par du personnel titulaire de contrats à durée déterminée dans le cadre de la phase II).

96. Les propositions concernant d'autres mesures de renforcement de la sécurité de la phase II au CIV en 2005 font partie de la demande présentée par le Secrétaire général à l'ONU le 30 septembre 2004 (A/59/365/Add.1), qui a été approuvée pour un montant moindre par l'Assemblée générale en décembre 2004 (A/RES/59/276). La part de l'Agence des éléments récurrents de ces coûts (2 150 000 €), plus les coûts correspondants pour les bureaux et les laboratoires en dehors de Vienne (280 000 €), sont estimés à 2,43 millions d'euros par an. Comme les négociations sur l'ensemble de propositions n'avaient pas anticipé des besoins en ressources financières aussi importants pour renforcer la sécurité, il est impossible de les absorber dans le cadre du budget ordinaire. Il est donc nécessaire de demander un crédit spécial de ce montant, dépassant le plafond budgétaire prévu dans 'l'ensemble de propositions', pour couvrir ces coûts annuels récurrents. Ce crédit supplémentaire apparaît au bas des états récapitulatifs 1, 3a)/3b) et 4, et, au titre du chapitre 8, dans le projet de résolution d'ouverture de crédits figurant en annexe.

AUTRES POINTS SAILLANTS CONCERNANT LES RESSOURCES***Ajustements techniques***

97. Pour faciliter la comparaison avec les exercices précédents, le projet de budget pour 2006-2007 est présenté en termes réels, c'est-à-dire aux prix de 2005. En outre, compte tenu des différences, dues à la restructuration, entre le programme pour 2004-2005 et le programme pour 2006-2007, il a fallu aussi ajuster les ressources budgétaires approuvées pour 2005 pour faire apparaître les allocations de ressources d'une façon qui corresponde au projet de programme et budget pour 2006-2007. Ainsi, un ajustement a été nécessaire pour tenir compte du transfert du programme 'Bibliothèque et appui informationnel' (ancien programme R du programme sectoriel 5) au programme sectoriel 1 en tant que sous-programme C.5.

⁴ (Conformément à la décision correspondante de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les propositions présentées par le Secrétaire général pour la phase I (A58/756) en juin 2004.)

98. Outre les ajustements du programme décrits sous 'Points saillants concernant le programme et les ressources' pour chacun des programmes sectoriels, il a aussi fallu ajuster les montants du budget ordinaire de 2005 pour tenir compte des changements budgétaires en ce qui concerne 2006 et 2007 qui visent à accroître la transparence ou à présenter avec plus de précision les coûts programmatiques des activités en question. Les ajustements techniques ci-après ont donc été apportés au budget ajusté de 2005 :

- Des ressources d'un montant total de 213 000 € ont été transférées du sous-programme V.3 au sous-programme Q.3, suite à un regroupement des ressources de TI dans ce dernier sous-programme.
- Un montant net de 46 000 € lié aux activités de préparation des voyages et aux fonctions de contrôle des factures a été transféré entre les sous-programmes V.1 et V.3 par suite de la réorganisation et de la rationalisation de la gestion des voyages au sein du programme sectoriel 7.

Ressources humaines

99. Dans le cadre de la programmation et de la budgétisation basées sur les résultats, on s'est efforcé d'établir une relation plus directe entre les besoins des programmes et les besoins de ressources. Les besoins de ressources pour 2006-2007 de tous les programmes ont fait l'objet d'un examen détaillé en fonction des priorités du programme. Il est prévu que les besoins de ressources pour les postes approuvés seront satisfaits dans le cadre du plafond des 1 804 postes du tableau d'effectifs. Ce chiffre correspond au personnel titulaire de contrats à durée déterminée disponible pour l'exécution des programmes de l'Agence.

Gains d'efficience

100. Le Secrétariat continue d'étudier tous les moyens possibles d'exécuter le programme avec efficience et efficacité. Le projet de programme et budget pour 2004-2005 prévoyait une augmentation de l'efficience grâce à une reconfiguration radicale des services d'impression. La poursuite de la rationalisation des flux de travail et de l'organisation des services d'impression (services partagés) au titre du projet S.1.04, Publication et diffusion — qui tire parti de la technologie avancée et de l'accent mis sur la publication électronique et sur Internet — devrait produire des gains d'efficience de l'ordre de 400 000 € en 2006-2007. Ce montant servira à publier des informations en diverses langues sur le site web IAEA.org et à compenser un manque à recevoir au titre des travaux remboursables pour d'autres organismes pour le financement des services d'impression. De plus, la reconfiguration des processus de travail et des organigrammes des services de gestion financière et de gestion des voyages de l'Agence, qui visait à améliorer l'efficacité de ces services, a permis des réductions des coûts de 329 000 € par an aux sous-programmes V.1 (Gestion financière) et V.3 (Services généraux). Ces ressources serviront à couvrir les coûts d'appui accrus de l'enquête sur les traitements, l'augmentation de la part de l'Agence dans les activités du régime commun des Nations Unies, et le renforcement nécessaire du programme de formation de l'Agence.

Besoins de ressources pour les ABNFBO

101. Les montants requis pour les ABNFBO pour lesquelles aucun financement extrabudgétaire n'est disponible s'élèvent au total à 7 897 000 € en 2006 et à 8 170 000 € en 2007. Ces montants sont en baisse de plus de 800 000 € et 500 000 € respectivement par rapport à 2005 (année pour laquelle le montant est de 8 705 000 € au nouveau taux de change budgétaire de 1 € pour 1 \$).

102. Dans les programmes sectoriels 1, 2 et 3, la réduction du montant des ABNFBO s'explique par l'incorporation au budget ordinaire d'activités incluses dans cette catégorie l'année précédente, conformément au plan de mise en œuvre progressive prévu dans 'l'ensemble de propositions'.

103. Les montants requis pour le programme sectoriel 4 (Vérification nucléaire) — 3 050 000 € pour 2006 et 3 160 000 € pour 2007 — ne sont pas très différents du montant de 2005 (3 260 000 €) et, comme en 2005, concernent principalement des activités pour lesquelles une incertitude subsiste, comme indiqué au paragraphe 70.

104. Les ABNFBO pour lesquelles aucun financement extrabudgétaire n'est disponible dans le programme sectoriel 5, en particulier le programme Q (Technologies de l'information et de la communication (TIC)), comprennent une augmentation liée au financement de la contribution annuelle au Fonds pour le remplacement du matériel (FRM). Le FRM a été mis en place en 1992 pour financer le coût de la modernisation de l'infrastructure de TI de l'Agence, c'est-à-dire d'éléments tels que le câblage, les serveurs et le logiciel de sécurité. Avec ce mécanisme, des fonds provenant d'économies sont accumulés pendant cinq ans et servent ensuite à moderniser l'infrastructure de TI dans toute l'Agence.

105. Dans le document sur les enjeux stratégiques et les changements (GOV/2004/23), le Secrétariat attirait l'attention du Conseil sur le fait que, bien que le FRM 2005 serait probablement juste suffisant, le prochain FRM proposé devrait être d'un niveau considérablement plus élevé et offrir une plus grande souplesse quant aux ressources et aux modalités d'utilisation. Pour le FRM 2005, le Conseil des gouverneurs avait autorisé l'accumulation de 2 millions de dollars, soit 400 000 \$ par an. Il est proposé que le prochain FRM (FRM 2009) soit financé à hauteur de 1,2 million d'euros par an. Les fonds seront accumulés sur quatre ans et non plus sur cinq, pour synchroniser le FRM avec les biennies du programme. Un document distinct sur la création du FRM 2009, présentant les utilisations prévues du fonds, a été soumis au Conseil (GOV/2005/22). Toutefois, à moins que des contributions extrabudgétaires ne soient versées, l'accumulation de ces fonds continuera de dépendre des économies à réaliser au titre du programme ordinaire. Il est également proposé que les fonds proviennent dans la mesure du possible et compte tenu d'une manière générale des priorités des programmes, des économies réalisées à mi-parcours dans le cadre du budget ordinaire approuvé pour une biennie et du report de fonds affectés aux programmes sectoriels 5 et 7, ainsi qu'aux fonds éventuellement inutilisés à la fin de chaque biennie dans un quelconque programme sectoriel, et de contributions extrabudgétaires versées à cet effet.

106. Dans le programme sectoriel 7, les ABNFBO pour lesquelles aucun financement extrabudgétaire n'est disponible correspondent seulement aux besoins liés à diverses améliorations de l'infrastructure au CIV et dans les bureaux et laboratoires en dehors de Vienne. Toutefois, il pourrait y avoir d'autres besoins dans le domaine de la gestion des bâtiments en cas d'augmentation des coûts des travaux annexes lors du désamiantage. Ces besoins sont en cours d'examen avec l'ONUDI et les autres organisations sises au CIV et n'apparaissent pas dans le tableau correspondant. Tout sera fait pour financer les coûts additionnels éventuels par des économies réalisées dans le programme sectoriel 7.

Ressources extrabudgétaires

107. Les ressources extrabudgétaires pour lesquelles des promesses ont été reçues devraient s'élever à 23 941 000 € en 2006 et à 22 244 000 € en 2007. Le montant correspondant pour 2005 est de 22 372 000 € (montant en dollars converti au taux de change budgétaire). Les ressources escomptées représentent 8,8 % du budget ordinaire des programmes de l'Agence en 2006 et environ 8,2 % en 2007.

108. D'autres ressources extrabudgétaires (15 379 000 € en 2006 et 15 354 000 € en 2007) sont attendues d'organismes des Nations Unies à l'appui d'activités de l'Agence. Ces fonds sont notamment destinés à des activités menées avec la FAO, qui font partie intégrante du programme de l'Agence, et aux activités de contrôle et de vérification en Iraq en vertu des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Le montant de 12 295 000 € par an prévu pour ces dernières activités correspond à l'estimation la plus fiable des besoins correspondants à la pleine exécution du plan de contrôle et de vérification continu en Iraq. Il va de soi que ces ressources ne seront nécessaires que si la situation permet la reprise des activités de contrôle et de vérification. Si l'on tient compte d'autres financements extrabudgétaires, les ressources extrabudgétaires totales escomptées s'élèvent à 39 320 000 € en 2006 et à 37 598 000 € en 2007.

Plan d'activités relatif à la sécurité nucléaire

109. En mars 2002, le Conseil des gouverneurs a approuvé la création du Fonds pour la sécurité nucléaire et un plan d'activités de trois ans pour la protection contre le terrorisme nucléaire (document GOV/2002/10). Comme indiqué au paragraphe 34 du programme et budget de l'Agence pour 2004-2005 (GC(47)/3), le processus de mise en œuvre se poursuivra jusqu'à la fin de 2005.

110. Comme le Conseil des gouverneurs et la Conférence générale en ont été informés par le document GOV/2004/50–GC(48)/6, les impératifs qui ont conduit la Conférence générale à demander au Directeur général d'élaborer des mesures renforcées pour combattre le terrorisme nucléaire n'ont pas diminué et les résultats des activités d'évaluation à ce jour font apparaître d'importants besoins des États Membres en matière de renforcement des mesures de sécurité nucléaire. Par conséquent, un deuxième plan d'activités est en préparation et sera présenté au Conseil des gouverneurs pour approbation au cours du deuxième semestre de 2005. Le nouveau plan tiendra compte des résultats du processus actuel, de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire tenue à Londres en mars 2005, ainsi que d'autres conférences et réunions internationales pertinentes. En attendant qu'il soit finalisé, les besoins de financement de ce plan sont indiqués comme s'élevant à 11,4 millions d'euros par an (même niveau que pour 2005 au taux de change budgétaire), montant qui, dans l'attente des résultats de l'examen de ce mécanisme prévu dans le document GOV/2002/10, continuera d'être financé par des contributions volontaires au Fonds pour la sécurité nucléaire (FSN).

PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

111. Les activités de coopération technique de l'Agence sont financées par le Fonds de coopération technique (FCT) et des contributions extrabudgétaires. Le FCT est principalement alimenté par des contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est recommandé chaque année par le Conseil des gouverneurs, et par les coûts de participation nationaux⁵ payés par les États Membres bénéficiaires. L'objectif pour les contributions volontaires au FCT recommandé par le Conseil des gouverneurs pour 2006 et noté par la Conférence générale dans sa résolution GC(48)/RES/7 s'élève à 77,5 millions de dollars ; selon cette même résolution, le chiffre indicatif de planification correspondant pour 2007 « ne doit pas être inférieur à 78,5 millions de dollars ».

112. Les prévisions des ressources requises pour le programme de coopération technique pour 2006 sont de 87 009 000 \$ et se décomposent comme suit : a) 71 824 000 \$ pour les projets de base ; b) 2,1 millions de dollars pour d'autres activités (activités diverses et réserve de programme) ; c) 5 308 000 \$ pour les activités extrabudgétaires ; d) 350 000 \$ au titre de projets du PNUD ;

⁵ Il s'agit des anciennes dépenses de programme recouvrables (DPR).

et e) 7 427 000 \$ de contributions au titre de la participation des gouvernements aux coûts⁶. Ce montant ne constitue ni un objectif ni une limitation en ce qui concerne les ressources et ne préjuge en aucune façon du programme de coopération technique pour 2006. Il est encore trop tôt pour prévoir ce que le programme de coopération technique pour 2007 pourrait être, mais on peut l'estimer provisoirement à 87 385 000 \$ sur la base d'un objectif en légère hausse en 2006 par rapport à 2007.

BESOINS BUDGÉTAIRES TOTAUX

Budget ordinaire

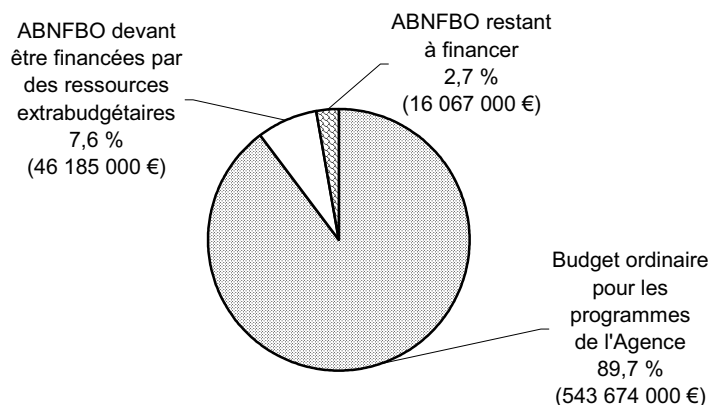
113. Comme indiqué plus haut, les prévisions budgétaires figurant dans le présent document ont été élaborées sur la base de 'l'ensemble de propositions', en particulier des enveloppes budgétaires de chaque programme sectoriel, établi par le Conseil des gouverneurs en juillet 2003 puis porté à l'attention de la Conférence générale à sa 47^e session (GC(47)/INF/7). Néanmoins, il est apparu inévitable d'augmenter l'enveloppe budgétaire à la lumière des besoins anticipés en matière de renforcement des mesures de sécurité au CIV et dans les autres bureaux et laboratoires de l'Agence à la suite du bombardement du siège des Nations Unies à Bagdad le 9 août 2003. Ces mesures visent à rendre le CIV et les autres installations de l'Agence conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle obligatoires en vigueur au siège de l'ONU. Le crédit spécial de 2,43 millions d'euros demandé est lié aux coûts annuels récurrents de ces mesures (par exemple les traitements des agents de sécurité supplémentaires de l'ONU).

114. Le budget ordinaire total est estimé à 273 619 000 € pour 2006 et à 275 524 000 € pour 2007 aux prix de 2006 (voir le tableau 1). Sur ces montants, les ressources pour les programmes de l'Agence pour les deux années s'élèvent respectivement à 270 800 000 € et 272 874 000 €, le solde dans les deux cas (2 819 000 € pour 2006 et 2 650 000 € pour 2007) représentant les travaux remboursables exécutés par l'Agence pour d'autres organismes. Les montants indiqués pour les travaux remboursables pour d'autres organismes devraient être entièrement couverts par des recettes provenant des services fournis à d'autres organisations internationales ou d'autres fonds.

115. Le diagramme ci-dessous présente les besoins en ressources pour l'ensemble du programme ordinaire de la biennie. Le montant total (605 926 000 €) comprend trois éléments : 1) le budget ordinaire proposé pour les programmes de l'Agence, y compris le crédit spécial pour le renforcement de la sécurité, après ajustement pour hausse des prix (543 674 000 €) ; 2) les ABNFBO qui devraient bénéficier d'un financement extrabudgétaire (46 185 000 €) ; et 3) les ABNFBO pour lesquelles aucune source de financement n'est prévue (16 067 000 €).

⁶ Ressources fournies par des États Membres pour compléter les ressources des projets dans leur pays.

Ressources requises pour la totalité du programme ordinaire en 2006-2007

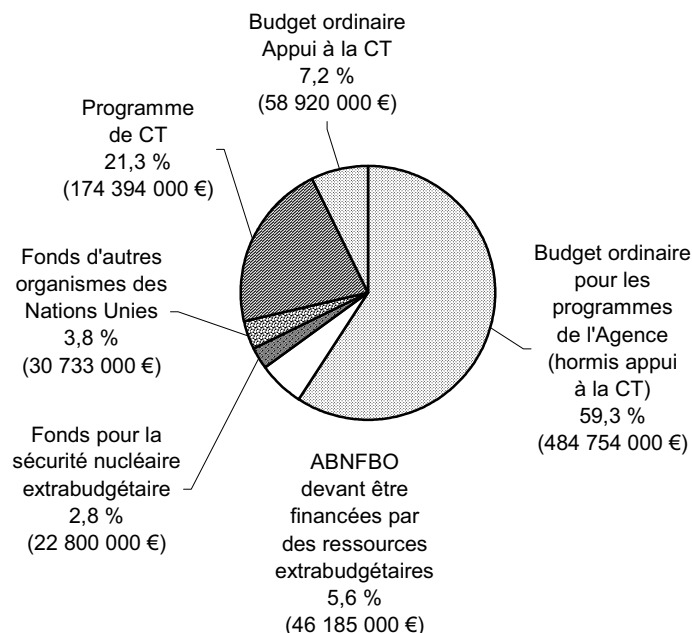


	2006	2007	Total pour la biennie
Budget ordinaire pour les programmes de l'Agence	270 800 000	272 874 000	543 674 000
ABNFBO devant être financées par des ressources extrabudgétaires	23 941 000	22 244 000	46 185 000
ABNFBO restant à financer	7 897 000	8 170 000	16 067 000
Total	302 638 000	303 288 000	605 926 000

116. Les ressources indiquées ci-dessus sont complétées par des fonds d'un montant de 30 733 000 € provenant d'autres organismes des Nations Unies, comme indiqué aux tableaux 3a) et 3b). La part la plus importante de ce financement est celle de l'ONU pour les inspections en Iraq conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

117. Pour ce qui est de l'ensemble des activités du programme de l'Agence pour 2006-2007, le graphique et le tableau ci-après illustrent les estimations des ressources qui proviendront des trois principales sources de financement de l'Agence : le budget ordinaire, les fonds extrabudgétaires, y compris le FSN, et les ressources versées pour le programme de CT. Ensemble, elles représentent les ressources totales que l'Agence aura à gérer pendant la biennie (817 786 000 €). L'élément principal est le budget ordinaire, qui représente, avec 543 674 000 €, 66,5 % du total. Ce montant comprend 484 754 000 € pour le programme ordinaire et 58 920 000 € pour la gestion et l'appui scientifique et technique au programme de CT.

**Ressources totales pour tous les programmes de l'Agence en 2006-2007
(y compris le programme de CT)**



	2006	2007	Total pour la biennie
Budget ordinaire pour les programmes de l'Agence (hors appui à la CT)	241 340 000	243 414 000	484 754 000
Budget ordinaire - Appui à la CT	29 460 000	29 460 000	58 920 000
Total partiel - Budget ordinaire :	270 800 000	272 874 000	543 674 000
ABNFBO devant être financées par des ressources extrabudgétaires	23 941 000	22 244 000	46 185 000
Fonds d'autres organismes des Nations Unies	15 379 000	15 354 000	30 733 000
Fonds pour la sécurité nucléaire extrabudgétaire	11 400 000	11 400 000	22 800 000
Programme de CT	87 009 000	87 385 000	174 394 000
Total	408 529 000	409 257 000	817 786 000

118. Les ressources extrabudgétaires escomptées pour le programme financé par le budget ordinaire s'élèvent à 76 918 000 €. Les ressources pour la biennie représentent : a) 5,6 % pour les ABNFBO (voir le diagramme précédent) et b) 3,8 % pour le montant total fourni pour des activités extrabudgétaires par d'autres organismes des Nations Unies. En outre, un montant de 22 800 000 € apparaît comme contribution extrabudgétaire au FSN pour la mise en œuvre du plan d'activités pour la protection contre le terrorisme nucléaire.

FONDS DE ROULEMENT

119. À sa 48^e session, la Conférence générale a approuvé le maintien du Fonds de roulement à 18 millions de dollars en 2005. Ce montant est légèrement inférieur à un mois de dépenses au titre du budget ordinaire. Aucun changement n'est proposé pour 2006 dans le projet de résolution C (Le Fonds de roulement en 2006) de l'annexe du présent document. Toutefois, conformément à la décision du Conseil des gouverneurs sur l'adoption de l'euro comme monnaie fonctionnelle du Fonds du budget

ordinaire et du Fonds de roulement à compter du 1^{er} janvier 2006 (GOV/OR.1086 et GOV/2003/27), le montant du Fonds de roulement (18 millions de dollars) sera converti en euros au 1^{er} janvier 2006 par application du taux de change des Nations Unies en vigueur à cette date. La conversion sera donc faite par application de la formule suivante :

Fonds de roulement en euros = 18 000 000 $\$/A$, où A est le taux de change entre le dollar et l'euro utilisé par les Nations Unies au 1^{er} janvier 2006.

120. Cependant, un taux de change défavorable au dollar au moment de la conversion pourrait se traduire par un niveau du Fonds de roulement entièrement insuffisant, compte tenu du fait que les besoins mensuels moyens, selon le budget ordinaire proposé pour les programmes de l'Agence après ajustement pour hausse des prix, s'élèveraient à 22,6 millions d'euros. Cet aspect devra donc être examiné en janvier 2006, lorsque le niveau du Fonds de roulement en euros sera connu, en vue de proposer d'éventuelles mesures correctives dans la mise à jour du budget pour 2007.

RAPPORT SUR LE BUDGET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

121. Conformément à l'article XVI de l'accord régissant les relations entre l'ONU et l'Agence (INFCIRC/11, partie I), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) peut examiner le budget et ferait alors rapport sur ses aspects administratifs à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Tableau 1. Budget ordinaire — par programme et par programme sectoriel

Programme / Programme sectoriel	2004 Dépenses effectives	2005 Budget ajusté	Augmentation/ (diminution) du programme	Prévisions pour 2006 aux prix de 2005	Augmentation/ (diminution) du programme	Prévisions pour 2007 aux prix de 2005	Hausse des prix	Prévisions pour 2006 aux prix de 2006	Prévisions pour 2007 aux prix de 2006		
			%	%	%	%	%				
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires											
1. Gestion et coordination globales et activités communes	582 598	678 600	-	-	678 600	-	-	678 600	1,1	686 000	685 900
A. Énergie d'origine nucléaire	4 585 913	4 964 600	53 000	1,1	5 017 600	-	-	5 017 600	1,4	5 087 800	5 088 000
B. Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	2 351 396	2 432 300	(48 800)	(2,0)	2 383 500	-	-	2 383 500	1,2	2 412 100	2 412 100
C. Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	9 401 947	9 763 300	-	-	9 763 300	85 000	0,9	9 848 300	1,7	9 924 700	10 011 400
D. Sciences nucléaires	7 859 467	8 335 200	97 800	1,2	8 433 000	-	-	8 433 000	1,6	8 568 400	8 567 600
Programme sectoriel 1	24 781 321	26 174 000	102 000	0,4	26 276 000	85 000	0,3	26 361 000	1,5	26 679 000	26 765 000
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement											
2. Gestion et coordination globales et activités communes	701 134	739 600	400	0,1	740 000	(1 000)	(0,1)	739 000	0,9	746 600	745 600
E. Alimentation et agriculture	11 218 733	11 632 400	-	-	11 632 400	-	-	11 632 400	1,9	11 850 100	11 849 600
F. Santé humaine	6 381 668	7 790 900	(310 300)	(4,0)	7 480 600	35 000	0,5	7 515 600	1,8	7 614 700	7 650 000
G. Ressources en eau	3 030 199	3 132 100	105 400	3,4	3 237 500	9 500	0,3	3 247 000	1,3	3 278 200	3 288 300
H. Évaluation et gestion des environnements marin et terrestre	4 320 140	4 508 000	488 000	10,8	4 996 000	38 000	0,8	5 034 000	1,3	5 060 700	5 099 200
I. Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	1 801 094	1 824 000	24 500	1,3	1 848 500	25 500	1,4	1 874 000	2,0	1 885 700	1 911 300
Programme sectoriel 2	27 452 968	29 627 000	308 000	1,0	29 935 000	107 000	0,4	30 042 000	1,7	30 436 000	30 544 000
3. Sûreté et sécurité nucléaires											
3. Gestion et coordination globales et activités communes	824 928	926 400	8 000	0,9	934 400	5 000	0,5	939 400	1,3	946 600	951 800
X. Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	832 726	847 400	57 300	6,8	904 700	28 500	3,2	933 200	1,0	913 700	943 100
J. Sûreté des installations nucléaires	7 334 882	7 956 600	37 500	0,5	7 994 100	21 500	0,3	8 015 600	0,9	8 066 000	8 089 300
K. Sûreté radiologique et sûreté du transport	4 578 534	4 940 400	15 000	0,3	4 955 400	(8 000)	(0,2)	4 947 400	1,1	5 007 900	5 000 300
L. Gestion des déchets radioactifs	5 470 721	5 922 400	-	-	5 922 400	-	-	5 922 400	1,2	5 993 400	5 996 100
M. Sécurité nucléaire	1 262 271	1 304 800	31 200	2,4	1 336 000	-	-	1 336 000	0,6	1 344 400	1 344 400
Programme sectoriel 3	20 304 062	21 898 000	149 000	0,7	22 047 000	47 000	0,2	22 094 000	1,0	22 272 000	22 325 000
4. Vérification nucléaire											
4. Gestion et coordination globales et activités communes	1 014 391	984 100	(5 800)	(0,6)	978 300	-	-	978 300	0,5	983 500	983 500
N. Garanties	87 246 850	101 088 900	3 146 800	3,1	104 235 700	1 780 000	1,7	106 015 700	1,1	105 352 500	107 179 500
Programme sectoriel 4	88 261 241	102 073 000	3 141 000	3,1	105 214 000	1 780 000	1,7	106 994 000	1,1	106 336 000	108 163 000
5. Services d'appui liés à l'information											
P. Information du public et communication	2 965 281	3 170 400	54 000	1,7	3 224 400	56 000	1,7	3 280 400	1,2	3 264 700	3 321 700
Q. Technologies de l'information et de la communication (TIC)	6 241 769	7 417 200	-	-	7 417 200	-	-	7 417 200	1,0	7 494 600	7 494 600
S. Services de conférence, de traduction et de publication	5 048 925	5 220 400	(54 000)	(1,0)	5 166 400	(56 000)	(1,1)	5 110 400	1,3	5 232 700	5 175 700
Programme sectoriel 5	14 255 975	15 808 000	-	-	15 808 000	-	-	15 808 000	1,2	15 992 000	15 992 000
6. Gestion de la coopération technique pour le développement											
6. Gestion et coordination globales et activités communes	622 555	534 300	-	-	534 300	-	-	534 300	0,7	538 300	538 300
T. Gestion de la coopération technique pour le développement	13 286 207	14 695 700	25 000	0,2	14 720 700	-	-	14 720 700	0,9	14 857 700	14 857 700
Programme sectoriel 6	13 908 762	15 230 000	25 000	0,2	15 255 000	-	-	15 255 000	0,9	15 396 000	15 396 000
7. Politiques et gestion générale											
U. Direction générale, élaboration des politiques et coordination	11 578 962	13 329 000	(37 000)	(0,3)	13 292 000	-	-	13 292 000	0,9	13 411 600	13 411 600
V. Administration et services généraux	34 846 683	35 355 800	-	-	35 355 800	-	-	35 355 800	2,0	36 059 500	36 059 500
W. Services de supervision et analyse de la performance	1 592 578	1 738 200	37 000	2,1	1 775 200	-	-	1 775 200	0,7	1 787 900	1 787 900
Programme sectoriel 7	48 018 223	50 423 000	-	-	50 423 000	-	-	50 423 000	1,7	51 259 000	51 259 000
Total partiel	236 982 552	261 233 000	3 725 000	1,4	264 958 000	2 019 000	0,8	266 977 000	1,3	268 370 000	270 444 000
8. Crédit spécial pour le renforcement de la sécurité a_/	-	-	2 398 000	-	2 398 000	-	-	2 398 000	1,3	2 430 000	2 430 000
Programmes de l'Agence	236 982 552	261 233 000	6 123 000	2,3	267 356 000	2 019 000	0,8	269 375 000	1,3	270 800 000	272 874 000
Plus: Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 137 664	2 726 000	48 000	1,8	2 774 000	(166 000)	(6,0)	2 608 000	1,6	2 819 000	2 650 000
Total budget ordinaire	239 120 216	263 959 000	6 171 000	2,3	270 130 000	1 853 000	0,7	271 983 000	1,3	273 619 000	275 524 000
Moins : Recettes diverses											
Travaux remboursables pour d'autres organismes	-	2 726 000	48 000	1,8	2 774 000	(166 000)	(6,0)	2 608 000	1,6	2 819 000	2 650 000
Autres recettes diverses	-	2 876 000	126 000	4,4	3 002 000	7 000	0,2	3 009 000	-	3 002 000	3 009 000
Contributions des États Membres	-	258 357 000	5 997 000	2,3	264 354 000	2 012 000	0,8	266 366 000	1,3	267 798 000	269 865 000

a_/ Ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 4 453 000€ pour 2004 approuvée par la Conférence générale en 2004 (GC(48)/RES/5).

Tableau 2. Budget ordinaire — état récapitulatif des recettes

	2004	2005		2006		2007
	Recettes	aux prix	Augmentation	aux prix	Augmentation	aux prix
	effectives	de 2005	(diminution)	de 2006	(diminution)	de 2006
(+) Contributions régulières des États Membres	246 116 090	258 357 000	9 441 000	267 798 000	2 067 000	269 865 000
(+) Recettes diverses						
a) Recettes provenant de travaux pour d'autres organismes						
Services informatiques	234 115	-	-	-	-	-
Services d'impression	754 608	1 237 600	26 400	1 264 000	(169 000)	1 095 000
Services médicaux	680 283	767 400	10 900	778 300	-	778 300
Services de protection et de surveillance radiologiques	95 562	99 200	1 400	100 600	-	100 600
Services de traduction	43 811	214 500	1 600	216 100	-	216 100
Revue "Fusion nucléaire"	130 227	147 300	2 700	150 000	-	150 000
Services de laboratoire	199 058	200 000	50 000	250 000	-	250 000
Services du Laboratoire de l'environnement marin	-	60 000	-	60 000	-	60 000
Total partiel	2 137 664	2 726 000	93 000	2 819 000	(169 000)	2 650 000
b) Autres						
Imputables à des programmes déterminés						
Produits INIS	49 253	51 700	(16 700)	35 000	-	35 000
Publications de l'Agence - Autres	309 645	392 300	(42 300)	350 000	-	350 000
Recettes du Laboratoire	195 150	220 000	20 000	240 000	-	240 000
Montants remboursables en vertu d'accords de garanties	502 926	500 000	(85 000)	415 000	7 000	422 000
Recettes au titre de l'appui à divers programmes	38 852	20 000	20 000	40 000	-	40 000
Autres recettes tirées de services	3 200	2 000	-	2 000	-	2 000
Total partiel	1 099 026	1 186 000	(104 000)	1 082 000	7 000	1 089 000
Non imputables à des programmes déterminés						
Revenus de placements et intérêts	1 459 748	1 172 200	227 800	1 400 000	-	1 400 000
Gains (pertes) au change	357 437	-	-	-	-	-
Autres	613 842	517 800	2 200	520 000	-	520 000
Total partiel	2 431 027	1 690 000	230 000	1 920 000	-	1 920 000
Total partiel	3 530 053	2 876 000	126 000	3 002 000	7 000	3 009 000
Total des recettes diverses a) + b)	5 667 717	5 602 000	219 000	5 821 000	(162 000)	5 659 000
(=) TOTAL	251 783 807	263 959 000	9 660 000	273 619 000	1 905 000	275 524 000

Tableau 3 a) Ressources totales à utiliser en 2006 par programme et programme sectoriel

Programme / Programme sectoriel	Budget ordinaire Prévisions pour 2006 aux prix de 2006	Fonds provenant d'organismes des Nations Unies a /	ABNFBO b / extra- budgétaires	FSN	Programme CT c /	Total	ABNFBO b / non financées
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires							
1. Gestion et coordination globales et activités communes	686 000	-	-	-	-	686 000	-
A. Énergie d'origine nucléaire	5 087 800	-	1 923 000	-	3 071 000	10 081 800	211 000
B. Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	2 412 100	-	586 000	-	376 000	3 374 100	155 000
C. Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	9 924 700	-	-	-	1 008 000	10 932 700	-
D. Sciences nucléaires	8 568 400	-	11 000	-	4 757 000	13 336 400	203 000
Programme sectoriel 1	26 679 000	-	2 520 000	-	9 212 000	38 411 000	569 000
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement							
2. Gestion et coordination globales et activités communes	746 600	-	-	-	-	746 600	-
E. Alimentation et agriculture	11 850 100	2 819 000	-	-	11 541 000	26 210 100	-
F. Santé humaine	7 614 700	65 000	-	-	24 803 000	32 482 700	345 000
G. Ressources en eau	3 278 200	-	-	-	4 547 000	7 825 200	230 000
H. Évaluation et gestion des environnements marin et terrestre	5 060 700	200 000	450 000	-	2 191 000	7 901 700	38 000
I. Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	1 885 700	-	-	-	9 133 000	11 018 700	112 000
Programme sectoriel 2	30 436 000	3 084 000	450 000	-	52 215 000	86 185 000	725 000
3. Sûreté et sécurité nucléaires							
3. Gestion et coordination globales et activités communes	946 600	-	192 000	-	-	1 138 600	7 000
X. Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	913 700	-	570 000	800 000	361 000	2 644 700	350 000
J. Sûreté des installations nucléaires	8 066 000	-	3 768 000	-	5 716 000	17 550 000	-
K. Sûreté radiologique et sûreté du transport	5 007 900	-	1 198 000	1 700 000	12 896 000	20 801 900	305 000
L. Gestion des déchets radioactifs	5 993 400	-	582 000	-	6 283 000	12 858 400	197 000
M. Sécurité nucléaire	1 344 400	-	-	8 900 000	-	10 244 400	-
Programme sectoriel 3	22 272 000	-	6 310 000	11 400 000	25 256 000	65 238 000	859 000
4. Vérification nucléaire							
4. Gestion et coordination globales et activités communes	983 500	-	-	-	-	983 500	-
N. Garanties	105 352 500	-	13 574 000	-	-	118 926 500	3 050 000
O. Vérification en Iraq en application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU	-	12 295 000	-	-	-	12 295 000	-
Programme sectoriel 4	106 336 000	12 295 000	13 574 000	-	-	132 205 000	3 050 000
5. Services d'appui liés à l'information							
P. Information du public et communication	3 264 700	-	735 000	-	-	3 999 700	385 000
Q. Technologies de l'information et de la communication (TIC)	7 494 600	-	-	-	-	7 494 600	1 609 000
S. Services de conférence, de traduction et de publication	5 232 700	-	-	-	-	5 232 700	-
Programme sectoriel 5	15 992 000	-	735 000	-	-	16 727 000	1 994 000
6. Gestion de la coopération technique pour le développement							
6. Gestion et coordination globales et activités communes	538 300	-	-	-	-	538 300	-
T. Gestion de la coopération technique pour le développement	14 857 700	-	216 000	-	-	15 073 700	-
Programme sectoriel 6	15 396 000	-	216 000	-	-	15 612 000	-
7. Politiques et gestion générale							
U. Direction générale, élaboration des politiques et coordination	13 411 600	-	-	-	326 000	13 737 600	-
V. Administration et services généraux	36 059 500	-	-	-	-	36 059 500	700 000
W. Services de supervision et analyse de la performance	1 787 900	-	136 000	-	-	1 923 900	-
Programme sectoriel 7	51 259 000	-	136 000	-	326 000	51 721 000	700 000
Total partiel	268 370 000	15 379 000	23 941 000	11 400 000	87 009 000	406 099 000	7 897 000
8. Crédit spécial pour le renforcement de la sécurité a /	2 430 000	-	-	-	-	2 430 000	-
Programmes de l'Agence	270 800 000	15 379 000	23 941 000	11 400 000	87 009 000	408 529 000	7 897 000
Plus : Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 819 000	-	-	-	-	2 819 000	-
Total budget ordinaire	273 619 000	15 379 000	23 941 000	11 400 000	87 009 000	411 348 000	7 897 000
SOURCE DES FONDS :							
Contributions des États Membres	267 798 000	-	-	-	-	267 798 000	-
Recettes provenant de travaux pour d'autres organismes	2 819 000	-	-	-	-	2 819 000	-
Autres recettes diverses	3 002 000	-	-	-	-	3 002 000	-
Autres organismes des Nations Unies	-	15 379 000	-	-	350 000 d /	15 729 000	-
Fonds de coopération technique	-	-	-	-	73 924 000	73 924 000	-
Programme extrabudgétaire	-	-	23 941 000	11 400 000	12 735 000	48 076 000	-
Total Budget	273 619 000	15 379 000	23 941 000	11 400 000	87 009 000	411 348 000	-

a / Fonds provenant de : FAO, PNUE, ONU, OMS.

b / Activités de base non financées par le budget ordinaire. Voir le paragraphe 15 pour la définition.

c / Financé par le Fonds de coopération technique et des contributions extrabudgétaires.

d / PNUD seulement.

Tableau 3 b) Ressources totales à utiliser en 2007 par programme et programme sectoriel

Programme / Programme sectoriel	Budget ordinaire Prévisions pour 2007 aux prix de 2006	Fonds provenant d'organismes des Nations Unies a_/	ABNFBO b_/ extra- budgétaires	FSN	Programme CT c_/	Total	ABNFBO b_/ non financées
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires							
1. Gestion et coordination globales et activités communes	685 900	-	-	-	-	685 900	-
A. Énergie d'origine nucléaire	5 088 000	-	1 946 000	-	3 083 000	10 117 000	266 000
B. Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	2 412 100	-	376 000	-	378 000	3 166 100	193 000
C. Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	10 011 400	-	-	-	1 013 000	11 024 400	-
D. Sciences nucléaires	8 567 600	-	11 000	-	4 778 000	13 356 600	195 000
Programme sectoriel 1	26 765 000	-	2 333 000	-	9 252 000	38 350 000	654 000
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement							
2. Gestion et coordination globales et activités communes	745 600	-	-	-	-	745 600	-
E. Alimentation et agriculture	11 849 600	2 819 000	-	-	11 591 000	26 259 600	-
F. Santé humaine	7 650 000	40 000	-	-	24 911 000	32 601 000	278 000
G. Ressources en eau	3 288 300	-	-	-	4 565 000	7 853 300	240 000
H. Évaluation et gestion des environnements marin et terrestre	5 099 200	200 000	450 000	-	2 201 000	7 950 200	28 000
I. Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	1 911 300	-	-	-	9 172 000	11 083 300	199 000
Programme sectoriel 2	30 544 000	3 059 000	450 000	-	52 440 000	86 493 000	745 000
3. Sûreté et sécurité nucléaires							
3. Gestion et coordination globales et activités communes	951 800	-	192 000	-	-	1 143 800	24 000
X. Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	943 100	-	570 000	800 000	362 000	2 675 100	250 000
J. Sûreté des installations nucléaires	8 089 300	-	3 768 000	-	5 741 000	17 598 300	-
K. Sûreté radiologique et sûreté du transport	5 000 300	-	1 198 000	1 700 000	12 952 000	20 850 300	460 000
L. Gestion des déchets radioactifs	5 996 100	-	582 000	-	6 311 000	12 889 100	173 000
M. Sécurité nucléaire	1 344 400	-	-	8 900 000	-	10 244 400	-
Programme sectoriel 3	22 325 000	-	6 310 000	11 400 000	25 366 000	65 401 000	907 000
4. Vérification nucléaire							
4. Gestion et coordination globales et activités communes	983 500	-	-	-	-	983 500	-
N. Garanties	107 179 500	-	12 144 000	-	-	119 323 500	3 160 000
O. Vérification en Iraq en application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU	-	12 295 000	-	-	-	12 295 000	-
Programme sectoriel 4	108 163 000	12 295 000	12 144 000	-	-	132 602 000	3 160 000
5. Services d'appui liés à l'information							
P. Information du public et communication	3 321 700	-	735 000	-	-	4 056 700	395 000
Q. Technologies de l'information et de la communication (TIC)	7 494 600	-	-	-	-	7 494 600	1 609 000
S. Services de conférence, de traduction et de publication	5 175 700	-	-	-	-	5 175 700	-
Programme sectoriel 5	15 992 000	-	735 000	-	-	16 727 000	2 004 000
6. Gestion de la coopération technique pour le développement							
6. Gestion et coordination globales et activités communes	538 300	-	-	-	-	538 300	-
T. Gestion de la coopération technique pour le développement	14 857 700	-	136 000	-	-	14 993 700	-
Programme sectoriel 6	15 396 000	-	136 000	-	-	15 532 000	-
7. Politiques et gestion générale							
U. Direction générale, élaboration des politiques et coordination	13 411 600	-	-	-	327 000	13 738 600	-
V. Administration et services généraux	36 059 500	-	-	-	-	36 059 500	700 000
W. Services de supervision et analyse de la performance	1 787 900	-	136 000	-	-	1 923 900	-
Programme sectoriel 7	51 259 000	-	136 000	-	327 000	51 722 000	700 000
Total partiel	270 444 000	15 354 000	22 244 000	11 400 000	87 385 000	406 827 000	8 170 000
8. Crédit spécial pour le renforcement de la sécurité a_/	2 430 000	-	-	-	-	2 430 000	-
Programmes de l'Agence	272 874 000	15 354 000	22 244 000	11 400 000	87 385 000	409 257 000	8 170 000
Plus : Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 650 000	-	-	-	-	2 650 000	-
Total budget ordinaire	275 524 000	15 354 000	22 244 000	11 400 000	87 385 000	411 907 000	8 170 000
SOURCE DES FONDS :							
Contributions des États Membres	269 865 000	-	-	-	-	269 865 000	-
Recettes provenant de travaux pour d'autres organismes	2 650 000	-	-	-	-	2 650 000	-
Autres recettes diverses	3 009 000	-	-	-	-	3 009 000	-
Autres organismes des Nations Unies	-	15 354 000	-	-	350 000 d_/	15 704 000	-
Fonds de coopération technique	-	-	-	-	74 300 000	74 300 000	-
Programme extrabudgétaire	-	-	22 244 000	11 400 000	12 735 000	46 379 000	-
Total Budget	275 524 000	15 354 000	22 244 000	11 400 000	87 385 000	411 907 000	-

a_/ Fonds provenant de : FAO, PNUE, ONU, OMS.

b_/ Activités de base non financées par le budget ordinaire. Voir le paragraphe 15 pour la définition.

c_/ Financé par le Fonds de coopération technique et des contributions extrabudgétaires.

d_/ PNUD seulement.

Tableau 4. Budget ordinaire - par chef de dépense

Chef de dépense	2004	2005	Augmentation/ (diminution)	Prévisions pour	Augmentation/ (diminution)	Prévisions pour	Hausse des	2006	2007		
	Dépenses effectives	budget	(diminution) du programme	2006 aux prix de 2005	(diminution) du programme	2007 aux prix de 2005	prix	avec hausse des prix	avec hausse des prix		
			%		%		%				
Traitements - Postes approuvés - P	56 505 009	66 034 900	(2 930 200)	(4,4)	63 104 700	262 100	0,4	63 366 800	0,1	63 167 500	63 429 900
Personnel temporaire - P/MD	5 134 442	6 105 500	2 512 600	41,2	8 618 100	189 200	2,2	8 807 300	0,1	8 626 500	8 815 900
Personnel temporaire - P/CD	625 130	1 021 100	(64 500)	(6,3)	956 600	27 900	2,9	984 500	-	957 000	985 100
Traitements - Postes approuvés - G	29 717 388	31 126 100	(792 000)	(2,5)	30 334 100	39 600	0,1	30 373 700	1,8	30 879 700	30 919 900
Personnel temporaire - G/MD	2 841 662	3 070 200	636 700	20,7	3 706 900	-	-	3 706 900	1,8	3 773 800	3 773 800
Personnel temporaire - G/CD	1 021 113	312 100	68 500	21,9	380 600	700	0,2	381 300	1,9	387 800	388 500
Dépenses communes de personnel	44 728 344	46 466 400	1 861 500	4,0	48 327 900	232 300	0,5	48 560 200	0,6	48 617 400	48 852 000
Heures supplémentaires	335 433	238 000	22 500	9,5	260 500	1 700	0,7	262 200	1,5	264 500	266 200
Total partiel : Dépenses de personnel	140 908 521	154 374 300	1 315 100	0,9	155 689 400	753 500	0,5	156 442 900	0,6	156 674 200	157 431 300
Voyages - Fonctionnaires	9 467 958	10 724 700	662 600	6,2	11 387 300	117 300	1,0	11 504 600	2,3	11 648 600	11 768 600
Voyages - Non-fonctionnaires	6 295 620	7 789 700	(89 600)	(1,2)	7 700 100	210 900	2,7	7 911 000	4,2	8 023 600	8 243 100
Total partiel : Voyages	15 763 578	18 514 400	573 000	3,1	19 087 400	328 200	1,7	19 415 600	3,1	19 672 200	20 011 700
Services d'interprétation	537 886	820 600	(71 500)	(8,7)	749 100	(60 000)	(8,0)	689 100	-	749 100	689 100
Représentation et réception	238 667	220 000	12 300	5,6	232 300	(200)	(0,1)	232 100	0,6	233 800	233 600
Formation	581 751	932 500	128 500	13,8	1 061 000	(195 900)	(18,5)	865 100	0,8	1 069 300	872 900
Matériel : pris à bail ou loué	474 006	323 300	85 200	26,4	408 500	-	-	408 500	2,8	419 800	419 800
Matériel acheté/travaux de construction	6 328 789	9 874 300	1 411 000	14,3	11 285 300	473 200	4,2	11 758 500	2,6	11 576 900	12 081 100
Contributions au Fonds pour le remplacement du matériel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	4 818 069	5 378 400	342 800	6,4	5 721 200	5 000	0,1	5 726 200	3,6	5 928 400	5 933 400
Dépenses générales de fonctionnement	17 721 692	17 657 300	1 453 700	8,2	19 111 000	(1 900)	-	19 109 100	2,4	19 573 200	19 571 500
Contrats	9 085 500	10 686 300	(2 279 800)	(21,3)	8 406 500	800 100	9,5	9 206 600	1,8	8 558 500	9 373 400
Contrats de recherche et de services techniques	4 881 745	5 256 900	(466 400)	(8,9)	4 790 500	(213 500)	(4,5)	4 577 000	3,9	4 978 100	4 756 100
Divers	3 204 761	3 433 100	122 400	3,6	3 555 500	39 500	1,1	3 595 000	2,0	3 626 500	3 666 800
Total partiel : Autres coûts directs	47 872 866	54 582 700	738 200	1,4	55 320 900	846 300	1,5	56 167 200	2,5	56 713 600	57 597 700
Coûts directs d'application	10 192 449	10 333 500	952 100	9,2	11 285 600	92 000	0,8	11 377 600	1,4	11 446 500	11 540 300
Coûts de gestion et d'exploitation du lab. de l'AIEA	4 168 592	4 202 900	(44 900)	(1,1)	4 158 000	-	-	4 158 000	1,4	4 217 400	4 217 400
Activités de laboratoire	14 361 041	14 536 400	907 200	6,2	15 443 600	92 000	0,6	15 535 600	1,4	15 663 900	15 757 700
Services de traduction et de rédaction	5 496 558	5 581 100	(10 100)	(0,2)	5 571 000	100	-	5 571 100	0,8	5 613 200	5 613 100
Services d'impression	2 171 219	2 106 900	(34 700)	(1,6)	2 072 200	(2 600)	(0,1)	2 069 600	2,3	2 120 600	2 118 600
Services informatiques d'application	1 156 987	798 500	183 300	23,0	981 800	1 500	0,2	983 300	0,9	990 900	992 500
Services informatiques centraux (non répartis)	5 514 327	6 665 500	55 000	0,8	6 720 500	-	-	6 720 500	1,1	6 793 800	6 793 800
Services informatiques centraux (coûts fixes SG)	1 328 500	1 371 400	-	-	1 371 400	-	-	1 371 400	1,4	1 390 800	1 390 800
Services médicaux	800 009	923 500	-	-	923 500	-	-	923 500	1,4	936 600	936 600
Services d'administration des contrats	542 527	629 700	(2 000)	(0,3)	627 700	-	-	627 700	1,2	635 400	635 400
Services de protection et de surveillance radiologiques	1 066 419	1 148 600	-	-	1 148 600	-	-	1 148 600	1,4	1 164 800	1 164 800
Total partiel : Coûts partagés	18 076 546	19 225 200	191 500	1,0	19 416 700	(1 000)	-	19 415 700	1,2	19 646 100	19 645 600
Total partiel	236 982 552	261 233 000	3 725 000	1,4	264 958 000	2 019 000	0,8	266 977 000	1,3	268 370 000	270 444 000
8. Crédit spécial pour le renforcement de la sécurité a)			2 398 000	-	2 398 000	-	-	2 398 000	1,3	2 430 000	2 430 000
Budget ordinaire pour les programmes de l'Agenc	236 982 552	261 233 000	6 123 000	2,3	267 356 000	2 019 000	0,8	269 375 000	1,3	270 800 000	272 874 000
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 137 664	2 726 000	48 000	1,8	2 774 000	(166 000)	(6,0)	2 608 000	1,6	2 819 000	2 650 000
Total Budget ordinaire	239 120 216	263 959 000	6 171 000	2,3	270 130 000	1 853 000	0,7	271 983 000	1,3	273 619 000	275 524 000

a) Ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 4 453 000€ pour 2004 approuvée par la Conférence générale en 2004 (GC(48)/RES/5).

Tableau 5. Laboratoires de l'Agence

Chef de dépense	2004	2005	Augmentation/		Prévisions pour		Augmentation/		Hausse des prix	2006	2007
	Dépenses effectives	Budget ajusté	(diminution) du programme	%	2006 aux prix de 2005	(diminution) du programme	%	avec hausse des prix		avec hausse des prix	
Traitements - Postes approuvés - P	2 333 959	2 596 100	78 600	3,0	2 674 700	-	-	2 674 700	0,1	2 677 400	2 677 400
Personnel temporaire - P/MD	162 660	143 400	258 800	180,5	402 200	-	-	402 200	0,1	402 600	402 600
Personnel temporaire - P/CD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Traitements - Postes approuvés - G	3 573 799	4 089 100	(251 300)	(6,1)	3 837 800	-	-	3 837 800	1,8	3 906 900	3 906 900
Personnel temporaire - G/MD	459 305	358 000	(74 500)	(20,8)	283 500	-	-	283 500	1,8	288 600	288 600
Personnel temporaire - G/CD	7 876	24 000	(24 000)	(100,0)	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses communes de personnel	3 054 863	3 114 700	133 400	4,3	3 248 100	-	-	3 248 100	1,0	3 281 300	3 281 300
Heures supplémentaires	71 643	59 100	18 400	31,1	77 500	3 900	5,0	81 400	1,8	78 900	82 900
Total partiel : Dépenses de personnel	9 664 105	10 384 400	139 400	1,3	10 523 800	3 900	-	10 527 700	1,1	10 635 700	10 639 700
Voyages - Fonctionnaires	115 914	124 800	2 000	1,6	126 800	-	-	126 800	2,3	129 700	129 700
Voyages - Non-fonctionnaires	65 275	69 000	70 200	101,7	139 200	-	-	139 200	4,2	145 000	145 000
Total partiel : Voyages	181 189	193 800	72 200	37,3	266 000	-	-	266 000	3,3	274 700	274 700
Services d'interprétation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Représentation et réception	1 247	4 100	(2 300)	(56,1)	1 800	-	-	1 800	-	1 800	1 800
Formation	6 476	32 500	17 600	54,2	50 100	(4 200)	(8,4)	45 900	1,4	50 800	46 500
Matériel : pris à bail ou loué	7 706	22 200	(15 200)	(68,5)	7 000	-	-	7 000	2,9	7 200	7 200
Matériel acheté/travaux de construction	549 374	516 900	150 700	29,2	667 600	-	-	667 600	2,7	685 600	685 600
Contributions au Fonds pour le remplacement du matériel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	1 228 497	998 800	153 300	15,3	1 152 100	84 400	7,3	1 236 500	3,0	1 186 700	1 272 500
Dépenses générales de fonctionnement	2 337 375	2 039 200	191 300	9,4	2 230 500	3 800	0,2	2 234 300	1,3	2 259 500	2 263 300
Contrats	529 802	262 900	173 000	65,8	435 900	5 000	1,1	440 900	3,1	449 400	454 600
Contrats de recherche et de services techniques	-	-	40 000	-	40 000	-	-	40 000	4,0	41 600	41 600
Divers	19 252	248 200	33 800	13,6	282 000	(100)	-	281 900	0,6	283 600	283 500
Total partiel : Autres coûts directs	4 679 729	4 124 800	742 200	18,0	4 867 000	88 900	1,8	4 955 900	2,0	4 966 200	5 056 600
Coûts directs d'application	(10 192 449)	(10 333 500)	(952 100)	9,2	(11 285 600)	(92 000)	0,8	(11 377 600)	1,4	(11 446 500)	(11 540 300)
Coûts de gestion et d'exploitation du lab. de l'AIEA	(4 168 592)	(4 202 900)	44 900	(1,1)	(4 158 000)	-	-	(4 158 000)	1,4	(4 217 400)	(4 217 400)
Activités de laboratoire a)	(14 361 041)	(14 536 400)	(907 200)	6,2	(15 443 600)	(92 000)	0,6	(15 535 600)	1,4	(15 663 900)	(15 757 700)
Services de traduction et de rédaction	4 781	5 000	100	2,0	5 100	(100)	(2,0)	5 000	-	5 100	5 200
Services d'impression	15 296	15 600	800	5,1	16 400	(400)	(2,4)	16 000	2,4	16 800	16 400
Services informatiques d'application	12 250	12 800	500	3,9	13 300	(300)	(2,3)	13 000	0,8	13 400	13 100
Services informatiques centraux (non répartis)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services informatiques centraux (coûts fixes SG)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services médicaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services d'administration des contrats	2 749	-	2 000	-	2 000	-	-	2 000	-	2 000	2 000
Services de protection et de surveillance radiologiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel : Coûts partagés	35 076	33 400	3 400	10,2	36 800	(800)	(2,2)	36 000	1,4	37 300	36 700
Travaux remboursables pour d'autres organismes	199 058	200 000	50 000	25,0	250 000	-	-	250 000	-	250 000	250 000
a_/											
PS.1	1 457 034	1 599 300	-	-	1 599 300	-	-	1 599 300	1,4	1 622 200	1 622 200
PS.2	8 139 583	8 012 300	537 200	6,7	8 549 500	92 000	1,1	8 641 500	1,4	8 671 400	8 765 200
PS.4	4 764 424	4 924 800	370 000	7,5	5 294 800	-	-	5 294 800	1,4	5 370 300	5 370 300
TOTAL Laboratoires de l'Agence	14 361 041	14 536 400	907 200	6,2	15 443 600	92 000	0,6	15 535 600	1,4	15 663 900	15 757 700

Tableau 7. Budget ordinaire - Dépenses de personnel

Chef de dépense	2004	2005	Augmentation/ (diminution)	Prévisions pour	Augmentation/ (diminution)	Prévisions pour	Hausse des	2006	2007		
	Dépenses effectives	Budget	du programme	2006 aux prix de 2005	du programme	2007 aux prix de 2005	prix	avec hausse des prix	avec hausse des prix		
				%		%	%				
Traitements - Postes approuvés - P	63 418 808	74 523 200	(3 319 800)	(4,5)	71 203 400	262 100	0,4	71 465 500	0,1	71 274 500	71 536 900
Personnel temporaire - P/MD	5 413 703	6 438 800	2 773 700	43,1	9 212 500	189 200	2,1	9 401 700	0,1	9 221 500	9 410 900
Personnel temporaire - P/CD	719 043	1 021 100	(64 500)	(6,3)	956 600	27 900	2,9	984 500	-	957 000	985 100
Traitements - Postes approuvés - G	37 682 569	39 923 300	(1 095 600)	(2,7)	38 827 700	(85 400)	(0,2)	38 742 300	1,8	39 526 300	39 439 200
Personnel temporaire - G/MD	3 633 290	3 898 000	556 300	14,3	4 454 300	-	-	4 454 300	1,8	4 534 800	4 534 800
Personnel temporaire - G/CD	1 402 320	413 300	65 900	15,9	479 200	700	0,1	479 900	1,9	488 200	488 900
Dépenses communes de personnel	52 398 121	54 477 600	1 987 500	3,6	56 465 100	176 000	0,3	56 641 100	0,6	56 829 700	57 007 700
Heures supplémentaires	485 515	355 400	43 300	12,2	398 700	5 600	1,4	404 300	1,7	405 300	411 000
Total : Dépenses de personnel	165 153 369	181 050 700	946 800	0,5	181 997 500	576 100	0,3	182 573 600	0,7	183 237 300	183 814 500

LE PROGRAMME ET BUDGET
PAR PROGRAMME SECTORIEL

Programme sectoriel 1 - ÉNERGIE D'ORIGINE NUCLÉAIRE, CYCLE DU COMBUSTIBLE ET SCIENCES NUCLÉAIRES

Introduction

Le programme sectoriel 1 fournit un appui aux États Membres intéressés pour établir, maintenir et renforcer des capacités dans les domaines de la science nucléaire, de l'énergie d'origine nucléaire, du cycle du combustible nucléaire et de la gestion du combustible usé, tout en tenant dûment compte des questions de sûreté, de sécurité et de non-prolifération. Il vise également à catalyser les innovations aux fins d'une croissance durable et à assurer la continuité et le développement futur des connaissances, des capacités créées et des compétences dans le domaine nucléaire.

D'après les projections, on assistera dans les années à venir à un accroissement de la production d'électricité d'origine nucléaire, ainsi qu'à un renouveau d'intérêt dans l'électronucléaire. Dans le même temps, l'industrie nucléaire doit s'attaquer aux problèmes d'un personnel généralement vieillissant, particulièrement dans les pays menant une politique d'abandon progressif du nucléaire ou dans ceux où l'électronucléaire a atteint un palier. À court terme, d'importants progrès devraient être faits en ce qui concerne la construction des premiers dépôts pour l'entreposage de longue durée des déchets de haute activité, et un plus grand nombre de pays devront décider s'ils créent leurs propres dépôts et/ou s'ils étendent et prolongent leurs capacités d'entreposage du combustible usé. Compte tenu des événements du 11 septembre 2001 et des défis lancés récemment au régime mondial de non-prolifération, on portera une attention accrue aux questions de non-prolifération dans l'ensemble du cycle du combustible, aux approches multilatérales pour les principales installations du cycle du combustible et aux moyens de renforcer la non-prolifération sans freiner le développement bénéfique de l'électronucléaire et d'autres applications nucléaires pacifiques.

On devrait porter un intérêt accru à l'intégration de l'électronucléaire et des activités du cycle du combustible au niveau régional. Les progrès continus de la technologie de l'information créeront de nouvelles attentes chez ceux qui sont concernés par les activités de l'Agence relatives aux données et aux connaissances nucléaires, ainsi qu'à la création de capacités dans ce domaine. On devra recourir de plus en plus à de nouveaux outils scientifiques pour faciliter le passage, dans le domaine nucléaire, de connaissances empiriques à de nouvelles connaissances fondamentales, notamment en ce qui concerne les modèles innovants, la performance des matériaux, le comportement et la gestion du combustible usé. Le Réacteur expérimental

thermonucléaire international (ITER) pourrait être en construction d'ici 2006. L'Agence sera alors très importante pour les pays n'appartenant pas au premier noyau des pays parties au projet ITER qui souhaitent entreprendre des travaux sur la fusion nucléaire contrôlée et en retirer des avantages conséquents.

L'Agence a été priée de favoriser le développement des compétences dans les États Membres intéressés afin qu'ils soient à même de gérer les changements dus à la déréglementation et au vieillissement des installations et du personnel, ainsi que les échanges d'informations en portant une attention particulière à la création de capacités dans les États Membres en développement. Elle doit contribuer au renforcement des capacités régionales pour l'analyse des systèmes énergétiques et l'innovation, à la mise au point de technologies habilitantes communes aux systèmes nucléaires innovants de production d'énergie et favoriser, aux niveaux régional et international, la collaboration dans le cadre des travaux de R-D consacrés aux innovations.

L'Agence a aussi été priée de donner des orientations et de fournir un appui pour continuer d'entretenir l'expérience acquise dans le domaine nucléaire, les installations de recherche nucléaire et la base des connaissances relatives aux recherches menées dans ce domaine, au développement du nucléaire, au remplacement des centrales nucléaires mises hors service par de nouvelles, aux nouvelles applications et à celles qui sont progressivement abandonnées. Elle a aussi été sollicitée pour faciliter la connexion entre des centres ayant un savoir-faire en matière d'innovation dans le domaine nucléaire et d'autres situés dans des pays connaissant une forte croissance de l'électronucléaire.

L'Agence est en mesure de fournir un appui pour la maîtrise de la totalité du cycle du combustible et le recensement des futurs besoins en matière d'infrastructure, notamment en prenant en compte les concepts innovants dans les domaines du cycle du combustible et de la gestion du combustible usé. En outre, dans le domaine de la science nucléaire, elle a été priée d'aider les États Membres à développer leurs capacités en ce qui concerne les données atomiques, moléculaires et nucléaires, la science fondamentale au service de l'énergie nucléaire, la physique des plasmas et la fusion, les nouvelles applications des accélérateurs et les sources de spallation, ces deux derniers points également dans le cadre des systèmes nucléaires innovants pour la transmutation de déchets nucléaires à longue période.

Objectif

Soutenir et accroître la contribution de la science et de l'énergie nucléaires aux objectifs du développement durable.

Effets
<ul style="list-style-type: none">— Application accrue des connaissances accumulées, des indications et des recommandations faites par l'Agence concernant la science nucléaire, la gestion des installations et des programmes nucléaires, la réponse apportée à des problèmes urgents tout au long du cycle du combustible et la promotion de modèles évolutifs et innovants et de leurs applications.— Recours accru aux connaissances accumulées par l'Agence, à ses outils d'analyse, à ses analyses et à son assistance pour l'évaluation de systèmes énergétiques, particulièrement dans les États Membres en développement et à économie en transition, ainsi que dans le cadre d'analyses et de débats internationaux portant sur le développement durable.— Coopération internationale et compétences nationales accrues dans le domaine de la science nucléaire et meilleure utilisation des ressources et des installations.— Option nucléaire restant ouverte pour tous les États Membres intéressés.
Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none">— Nombre d'États Membres recourant aux connaissances accumulées par l'Agence, à ses orientations et recommandations, à ses outils d'analyse, à ses analyses et à son assistance, et niveau d'utilisation et degré de satisfaction de ces États lorsqu'ils peuvent être mesurés.

Indicateurs de performance (suite)
<ul style="list-style-type: none">— Nombre d'initiatives menées et de produits élaborés conjointement et d'interactions avec des organismes nationaux et internationaux.— Prise en compte de l'option nucléaire dans des instances internationales.

Projet continu : Gestion et coordination globales et activités communes

Les activités globales de coordination et de consultation au sein du programme sectoriel concernent tous les programmes, les influencent et vice versa et sont essentielles à l'efficacité et à l'efficacité de la mise en œuvre du programme. Plusieurs autres, notamment celles qui concernent l'élaboration des documents destinés aux organes directeurs, du Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire et la coordination dans les domaines de la gestion des connaissances nucléaires, des réacteurs de recherche et de l'assurance de la qualité, recourent tous les programmes relatifs à l'énergie d'origine nucléaire, au cycle du combustible et aux matières nucléaires, à la science nucléaire et à l'analyse pour un développement durable. Leur exécution efficiente contribue à accroître la transparence du programme et sa diffusion.

Principaux produits : Élaboration de principes directeurs, de rapports, de documents d'orientation et fourniture d'avis et de recommandations.

Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

Tableau 8

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a /	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a /	ABNFBO non financées
1. Gestion et coordination globales et activités communes	686 000	-	-	685 900	-	-
Total	686 000	-	-	685 900	-	-
A.1.01 Optimisation et gestion continues des procédés	381 400	-	-	383 900	-	-
A.1.02 Gestion intégrée du cycle de vie des centrales nucléaires	708 000	-	23 000	729 500	-	41 000
A.1.03 Bases de données visant à appuyer la gestion de la performance et du cycle de vie des centrales nucléaires et à améliorer les performances humaines, la qualité et l'infrastructure technique	366 700	-	-	366 100	-	-
Sous-programme A.1 : Performance d'exploitation et gestion du cycle de vie des centrales nucléaires	1 456 100	-	23 000	1 479 500	-	41 000
A.2.01 Renforcement et harmonisation des systèmes de gestion de la qualité	330 100	-	7 000	317 700	-	84 000
A.2.02 Renforcement des infrastructures électronucléaires nationales et régionales	431 300	-	21 000	432 400	-	21 000
A.2.03 Amélioration de la performance du personnel des centrales nucléaires en vue d'atteindre l'excellence	524 200	-	-	511 800	-	-
Sous-programme A.2 : Amélioration de la performance organisationnelle	1 285 600	-	28 000	1 261 900	-	105 000
A.3.01 Élaboration de prescriptions et d'orientations pour des systèmes nucléaires innovants (SNI)	165 100	1 113 000	-	165 100	1 143 000	-
A.3.02 Coordination d'activités internationales consacrées à des systèmes nucléaires innovants (SNI)	143 800	785 000	-	143 800	768 000	-
Sous-programme A.3 : Coordination du projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO)	308 900	1 898 000	-	308 900	1 911 000	-
A.4.01 Progrès technologiques des réacteurs refroidis par eau pour l'amélioration de l'économie et de la sûreté	541 500	-	27 000	561 700	-	17 000
A.4.02 Progrès technologiques des réacteurs à neutrons rapides et des systèmes alimentés par accélérateur	394 600	-	29 000	362 400	-	5 000
A.4.03 Progrès technologiques des réacteurs refroidis par gaz (RRG)	244 400	-	-	260 000	-	15 000
A.4.04 Technologies et questions communes aux réacteurs innovants de faible ou moyenne puissance (RFMP)	316 300	10 000	89 000	343 300	-	60 000
Sous-programme A.4 : Mise au point de technologies pour des filières de réacteurs avancés	1 496 800	10 000	145 000	1 527 400	-	97 000

Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
Tableau 8 (suite)

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées
A.5.01 Appui aux activités de démonstration du dessalement nucléaire de l'eau de mer	369 700	15 000	15 000	350 000	15 000	23 000
A.5.02 Production d'hydrogène au moyen de l'énergie nucléaire	170 700	-	-	160 300	20 000	-
Sous-programme A.5 : Appui aux applications non électriques de l'énergie nucléaire	540 400	15 000	15 000	510 300	35 000	23 000
Programme A - Énergie d'origine nucléaire	5 087 800	1 923 000	211 000	5 088 000	1 946 000	266 000
B.1.01 Maintenance et amélioration des informations relatives au cycle du combustible nucléaire	491 300	-	-	489 700	-	-
B.1.02 Renforcement de la communication et de l'analyse des données du cycle du combustible nucléaire	256 600	-	-	257 600	-	-
Sous-programme B.1 : Information et analyse concernant le cycle du combustible et la gestion des matières nucléaires	747 900	-	-	747 300	-	-
B.2.01 Appui pour l'échange de données d'expérience dans l'élaboration et l'utilisation de matériaux de structure des combustibles et la gestion de la chimie de l'eau dans les centrales nucléaires	106 100	-	57 000	114 400	-	57 000
B.2.02 Promotion de la performance du combustible et des pratiques d'exploitation pour les types de combustible actuels dans les réacteurs de puissance refroidis par eau	245 700	-	-	217 800	-	-
B.2.03 Promotion des meilleures pratiques de conception et de fabrication des combustibles, et de mise en œuvre de nouveaux types de combustible	193 000	-	-	217 900	-	-
Sous-programme B.2 : Ingénierie du combustible des réacteurs de puissance	544 800	-	57 000	550 100	-	57 000
B.3.01 Promotion de technologies et de stratégies de gestion du combustible usé	233 300	-	30 000	250 000	-	10 000
B.3.02 Fourniture d'orientations techniques sur les bonnes pratiques pour l'entreposage de longue durée du combustible usé	294 100	-	-	273 200	-	-
Sous-programme B.3 : Gestion du combustible usé des réacteurs de puissance	527 400	-	30 000	523 200	-	10 000
B.4.01 Appui au renforcement des technologies de traitement et de gestion des matières du cycle du combustible nucléaire	373 200	-	38 000	376 200	-	71 000

Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

Tableau 8 (suite)

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a /	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a /	ABNFBO non financées
B.4.02 Fourniture de connaissances et d'un appui pour l'étude de la résistance à la prolifération dans les activités du cycle du combustible actuel et futur et la gestion des matières	218 800	586 000	30 000	215 300	376 000	55 000
Sous-programme B.4 : Questions d'actualité concernant le cycle du combustible nucléaire	592 000	586 000	68 000	591 500	376 000	126 000
Programme B - Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	2 412 100	586 000	155 000	2 412 100	376 000	193 000
C.1.01 Économie de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire : banques de données sur la situation et les tendances	471 800	-	-	471 800	-	-
C.1.02 Modèles pour l'analyse et la création de capacités pour le développement énergétique durable	884 700	-	-	884 700	-	-
Sous-programme C.1 : Modélisation énergétique, banques de données et création de capacités	1 356 500	-	-	1 356 500	-	-
C.2.01 Analyses technico-économiques	737 400	-	-	737 400	-	-
C.2.02 Questions d'actualité liées au développement énergétique durable	612 900	-	-	612 900	-	-
Sous-programme C.2 : Analyse Énergie-Économie-Environnement (3E)	1 350 300	-	-	1 350 300	-	-
C.3.01 Élaboration d'une politique, d'une méthodologie et d'orientations pour la gestion des connaissances nucléaires	330 400	-	-	425 700	-	-
C.3.02 Promotion d'un programme viable de formation théorique et pratique en sciences nucléaires et dans des domaines connexes	340 400	-	-	404 700	-	-
C.3.03 Entretien et préservation des connaissances dans des domaines particuliers des sciences et des technologies nucléaires	809 000	-	-	809 000	-	-
Sous-programme C.3 : Gestion des connaissances nucléaires	1 479 800	-	-	1 639 400	-	-
C.4.01 Produits et assurance de la qualité d'INIS	1 483 600	-	-	1 483 600	-	-
C.4.02 Services INIS, renforcement d'audience, création de capacités et partenariats	907 100	-	-	907 100	-	-
C.4.03 Politique d'INIS, planification, développement et innovation	780 400	-	-	707 500	-	-
Sous-programme C.4 : Système international d'information nucléaire (INIS)	3 171 100	-	-	3 098 200	-	-
C.5.01 Développement et maintenance des sources d'information de la Bibliothèque	1 398 000	-	-	1 398 000	-	-

Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

Tableau 8 (suite)

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a /	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a /	ABNFBO non financées
C.5.02 Fourniture de services de bibliothèque et appui informationnel	1 169 000	-	-	1 169 000	-	-
Sous-programme C.5 : Bibliothèque et appui informationnel	2 567 000	-	-	2 567 000	-	-
Programme C - Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	9 924 700	-	-	10 011 400	-	-
D.1.01 Services de données, réseaux de données et appui aux utilisateurs	1 054 900	-	-	1 108 600	-	-
D.1.02 Normes et méthodes d'évaluation concernant les données nucléaires	125 700	-	-	109 100	-	-
D.1.03 Données nucléaires pour la radiothérapie à l'aide de radio-isotopes et de sources de rayonnements externes	173 300	-	10 000	138 900	-	35 000
D.1.04 Données atomiques et moléculaires pour les expériences concernant la fusion	398 000	11 000	-	388 700	11 000	35 000
D.1.05 Données pour le cycle du combustible Th-U	172 000	-	-	130 300	-	-
D.1.06 Données nucléaires pour la dosimétrie et l'analyse	221 800	-	-	217 600	-	-
D.1.07 Données nucléaires pour les installations nucléaires avancées	238 700	-	-	290 800	-	-
Sous-programme D.1 : Données atomiques et nucléaires	2 384 400	11 000	10 000	2 384 000	11 000	70 000
D.2.01 Utilisation efficace des réacteurs de recherche	332 900	-	30 000	301 600	-	60 000
D.2.02 Appui à la modernisation des réacteurs de recherche et à l'innovation	146 900	-	-	136 500	-	-
D.2.03 Questions concernant le cycle du combustible des réacteurs de recherche	351 600	-	-	348 700	-	-
D.2.04 Promotion du transfert de savoir-faire sur le déclassement des réacteurs de recherche et des matériaux irradiés du cœur	124 600	-	58 000	137 900	-	30 000
Sous-programme D.2 : Réacteurs de recherche	956 000	-	88 000	924 700	-	90 000
D.3.01 Utilisation efficace des accélérateurs de particules	548 100	-	20 000	537 600	-	-
D.3.02 Maintenance de l'instrumentation nucléaire	1 128 000	-	-	1 138 600	-	-
D.3.03 Améliorations des applications de la spectrométrie nucléaire	782 600	-	35 000	813 900	-	5 000
Sous-programme D.3 : Utilisation des accélérateurs et de l'instrumentation	2 458 700	-	55 000	2 490 100	-	5 000

Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

Tableau 8 (suite)

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées
D.4.01 Appui en matière de physique des plasmas et de recherche sur la fusion	437 400	-	50 000	436 900	-	30 000
D.4.02 Réacteur expérimental thermonucléaire international	92 000	-	-	92 000	-	-
Sous-programme D.4 : Recherche sur la fusion nucléaire	529 400	-	50 000	528 900	-	30 000
D.5.01 Appui au CIPT	2 239 900	-	-	2 239 900	-	-
Sous-programme D.5 : Appui au CIPT	2 239 900	-	-	2 239 900	-	-
Programme D - Sciences nucléaires	8 568 400	11 000	203 000	8 567 600	11 000	195 000
Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	26 679 000	2 520 000	569 000	26 765 000	2 333 000	654 000

a_/ Comprend les ABNFBO extrabudgétaires et les fonds provenant d'autres organismes des Nations Unies (le cas échéant) - voir les tableaux 3a) et 3b) pour plus de détails.

Programme A. ÉNERGIE D'ORIGINE NUCLÉAIRE

Justification : Accroître les avantages que procurent les applications pacifiques de la science et de la technologie nucléaires est une mission fondamentale de l'Agence. Le programme A fournit aux États Membres intéressés l'assistance de base en matière d'ingénierie, de technologie et de gestion dans le domaine susmentionné en mettant plus particulièrement l'accent sur les besoins des pays en développement. Trois objectifs importants ont présidé à l'élaboration des priorités.

Le premier est de satisfaire les besoins des États Membres intéressés en améliorant leur infrastructure et leur programme électronucléaires nationaux et d'évaluer la nécessité d'éventuelles technologies de remplacement dans ces pays. Ces besoins sont particulièrement importants pour tout ce qui touche à la performance et à l'optimisation de la durée de vie des centrales nucléaires et aux décisions des pays d'abandonner progressivement l'électronucléaire et/ou de déclasser éventuellement leurs installations. L'Agence y pourvoira en leur donnant accès à toutes les sources d'informations et aux compétences existant dans le monde ayant trait à des pratiques éprouvées d'ingénierie et de gestion qui sont acceptées sur le plan international dans tous les domaines pertinents, notamment en ce qui concerne l'amélioration des performances techniques et humaines, la gestion des changements, la mise en œuvre de systèmes de gestion et l'application d'une approche globale de la gestion de la qualité durant l'exploitation des centrales nucléaires.

Le deuxième consiste à catalyser les innovations et à fournir l'appui nécessaire pour la résolution des problèmes scientifiques et technologiques qui se posent dans les domaines de l'énergie d'origine nucléaire, utilisée notamment pour la production d'électricité, mais aussi à d'autres fins telles que le dessalement et la production d'hydrogène. L'Agence coordonnera des travaux de recherche exécutés en coopération, favorisera l'échange d'informations et analysera les données et les résultats techniques concernant diverses filières de réacteurs (réacteurs avancés refroidis par eau, réacteurs à haute température refroidis par gaz, réacteurs refroidis par métal liquide et systèmes alimentés par accélérateur par exemple), et des systèmes nucléaires innovants (SNI), y compris les réacteurs de faible ou moyenne puissance. On s'efforcera essentiellement d'œuvrer à la reconnaissance de l'énergie d'origine nucléaire en tant que source d'énergie durable pour diverses applications, notamment en prenant en compte sa compétitivité sur le plan économique, en améliorant considérablement la sûreté et les caractéristiques antiproliférantes, en utilisant efficacement les ressources et en réduisant le plus possible la quantité de déchets produits. Le Projet international sur les

réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) permettra de coordonner les programmes des États Membres tendant à mettre au point des SNI et d'analyser la future contribution de l'énergie nucléaire à l'échelle régionale et mondiale.

Le dernier est de gérer, de préserver et d'accroître encore les compétences, les connaissances et l'efficacité dans le domaine nucléaire pour aider les États Membres, et de permettre à l'Agence de garder sa position unique au monde en tant qu'organisation internationale de premier plan dans le domaine nucléaire. L'Agence continuera de mettre à disposition et à jour les bases de données et les connaissances qui appuient l'optimisation de la performance, de la durée de vie opérationnelle et de l'infrastructure des centrales nucléaires et contribuent à la mise au point de réacteurs avancés et à leurs applications dans les États Membres. Ce faisant, elle favorisera la conclusion de partenariats et les échanges d'informations pour accroître les avantages de l'énergie nucléaire, y compris de ses applications non électriques.

Objectifs:

- Accroître la capacité des États Membres intéressés d'améliorer, dans le contexte d'une évolution rapide des marchés, la performance d'exploitation des centrales nucléaires, la gestion de leur cycle de vie, y compris de leur déclassement, les performances humaines, l'assurance de la qualité et l'infrastructure technique en recourant à de bonnes pratiques et à des approches innovantes conformes aux objectifs mondiaux de non-prolifération, de sûreté et de sécurité nucléaires.
- Renforcer la capacité des États Membres de mettre au point des systèmes nucléaires évolutifs et innovants destinés à la production d'électricité, à l'utilisation et à la transmutation d'actinides et à des applications non électriques conformes aux objectifs de durabilité.
- Favoriser une meilleure compréhension de l'énergie d'origine nucléaire par le public.

Effets

- Utilisation des bases de données de l'Agence et application des pratiques d'ingénierie, de développement technologique et de gestion qu'elle recommande dans les États Membres.
- Coopération accrue entre les États Membres pour la mise au point de réacteurs nucléaires évolutifs et innovants et pour leurs applications.

Indicateurs de performance
— Nombre d'États Membres recourant aux pratiques d'ingénierie, de développement technologique et de gestion, aux méthodes d'évaluation, aux orientations, aux bases de données et aux méthodologies de formation recommandées par l'Agence.
— Nombre d'États Membres collaborant aux activités de développement et aux applications de réacteurs nucléaires évolutifs et innovants que coordonne l'Agence.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité sera attribué aux projets répondant à des résolutions de la Conférence générale.
- Le deuxième rang de priorité reviendra aux projets répondant aux priorités fixées par les États Membres.
- Le troisième rang de priorité sera attribué aux projets contribuant à atteindre les objectifs du programme.

Sous-programme A.1. Performance d'exploitation et gestion du cycle de vie des centrales nucléaires

Justification : Améliorer la performance de leurs centrales nucléaires, augmenter leur puissance nominale et proroger leurs licences d'exploitation continuent d'être les priorités des États Membres dotés d'un programme électronucléaire. Les questions du vieillissement, de la performance et de la gestion du cycle de vie des centrales nécessitent une attention continue. Pour répondre aux défis liés au vieillissement des centrales et de leur personnel et au développement de la base des connaissances accumulées dans l'industrie, le sous-programme s'efforcera d'entretenir l'expérience et les connaissances nécessaires au développement du nucléaire et aux recherches dans ce domaine. Par ailleurs, les États Membres décidant de cesser éventuellement l'exploitation de leurs centrales nucléaires et réacteurs de recherche en fonction des facteurs limitant leur durée de vie devraient pouvoir s'appuyer sur une base de gestion et de connaissances. Le sous-programme mettra essentiellement l'accent sur l'expérience d'exploitation, les opérations de déclassement de centrales et la possibilité de procéder à des examens de leur gestion et la gestion des responsabilités à cet égard, ainsi que sur leur remplacement par de nouvelles installations nucléaires pour maintenir la capacité de production. Il contribuera à l'échange de données d'expérience et à l'application d'avancées scientifiques et technologiques telles qu'une meilleure prédiction de la dégradation des matériaux

en favorisant l'élaboration de recommandations sur les bonnes pratiques d'ingénierie et de gestion.

Les bases de données qui appuient ces activités dans les États Membres continueront d'être développées et mises à jour. Des projets de coopération technique continueront de répondre aux demandes de services pour l'application de pratiques internationalement reconnues émanant d'États Membres en développement de toutes les régions géographiques. Le Groupe consultatif permanent sur l'énergie nucléaire (SAGNE), des groupes de travail techniques et des groupes consultatifs d'experts désignés par des États Membres ont également donné des conseils et fait des recommandations sur le cadre dans lequel il convient d'inscrire les activités.

Objectif : Renforcer la capacité des États Membres d'utiliser les bonnes pratiques d'ingénierie et de gestion élaborées et transférées par l'Agence.

Effet
— Application dans les États Membres de bonnes pratiques d'ingénierie et de gestion que l'Agence leur a transférées pour améliorer la performance et la compétitivité de leurs centrales nucléaires, optimiser leur durée de vie opérationnelle et leur déclassement, tout en tenant dûment compte de la sûreté.
Indicateur de performance
— Nombre d'États Membres utilisant les bases de données et appliquant les bonnes pratiques d'ingénierie et de gestion que leur a transférées l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme A.1 reste inchangé. Il vise à répondre aux tendances concernant la déréglementation des activités des compagnies d'électricité, le vieillissement des installations nucléaires et de leur personnel et aux nouveaux défis posés par la croissance de l'énergie nucléaire, tout en poursuivant les activités destinées à atténuer les préoccupations en matière de non-prolifération, de sûreté et de sécurité, ainsi qu'à la nécessité d'améliorer en permanence les systèmes de gestion.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme A.1 en 2006 s'élèvent à 1 434 600 €, en diminution de 44 700 € (3 %) par rapport à 2005, pour augmenter de 23 000 € (1,6 %) en 2007. La baisse en 2006 résulte d'une réduction des ressources allouées à l'optimisation et à la gestion continues des procédés et aux bases de données appuyant la gestion de la performance et du cycle de vie des centrales nucléaires tout en améliorant la performance du personnel, la qualité et l'infrastructure technique. La hausse en 2007 est due au renforcement des activités

dans le domaine de la gestion intégrée du cycle de vie des centrales nucléaires.

Ressources financières (aux prix de 2005)

A.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 479 300	1 434 600	1 457 600

Projets

Projet A.1.01 : Optimisation et gestion continues des procédés

Principaux produits : Documents techniques sur les facteurs et les approches qui ont contribué à l'amélioration de la performance des centrales nucléaires ces dernières années, sur les processus de recherche des meilleures pratiques et les stratégies à long terme visant à améliorer, dans le cadre d'une optimisation constante des procédés, la performance globale des centrales nucléaires et à renforcer la sûreté dans les États Membres.

Durée : 2004–2008

Rang : 2

Projet continu A.1.02 : Gestion intégrée du cycle de vie des centrales nucléaires

Principaux produits : Documents d'orientation sur des aspects particuliers de l'évaluation de l'intégrité des cuves sous pression des réacteurs, sur la vérification de l'intégrité des tubes des générateurs de vapeur, sur les méthodes les plus récentes de surveillance de l'état des systèmes, de la structure et des composants des centrales nucléaires, sur les méthodes de gestion du vieillissement, sur les aspects économiques du renouvellement des licences octroyées aux centrales et sur les coûts de leur déclassement ; comptes rendus du deuxième colloque international sur la gestion de la durée de vie des centrales nucléaires.

Rang : 1

Projet continu A.1.03 : Bases de données visant à appuyer la gestion de la performance et du cycle de vie des centrales nucléaires et à améliorer les performances humaines, la qualité et l'infrastructure technique

Principaux produits : Bases de données suivantes : Système d'information sur les réacteurs de puissance (PRIS), bilans nationaux de l'électronucléaire, catalogue électronique des centres de formation nucléaires et Système d'information sur la performance économique du nucléaire (NEPIS) et examen d'une éventuelle nouvelle base de données sur la fiabilité des composants.

Rang : 2

Sous-programme A.2. Amélioration de la performance organisationnelle

Justification : L'avenir de l'électronucléaire passe, dans une large mesure, par l'amélioration constante de la compétitivité économique des centrales actuelles et nouvelles sur le marché mondial et par la fourniture de données impartiales et objectives afin que les parties prenantes puissent procéder à une évaluation équitable des applications de l'énergie nucléaire. L'établissement d'une infrastructure électronucléaire solide, stable et appropriée dans les États Membres intéressés et son renforcement grâce à la mise en commun de bonnes pratiques acceptées au niveau international sont indispensables pour aider les pays qui exploitent des centrales nucléaires ou envisagent de le faire. Une fois achevés l'examen et l'harmonisation des normes de l'Agence relatives à l'assurance de la qualité afin de prendre en compte les tendances modernes et la correspondance avec les normes ISO, ces normes, les modifications qui y auront été apportées et les stratégies destinées à mettre en œuvre des systèmes de gestion efficaces seront diffusées et des avis donnés sur leur mise en application. La pénurie de ressources humaines ayant les compétences et les connaissances voulues pour bien gérer les centrales nucléaires est un sujet de préoccupations dans les États Membres. Une collaboration plus active entre compagnies d'électricité nucléaire, centres de recherche nucléaire et établissements d'enseignement par la mise en place d'un réseau de centres de formation nationaux, régionaux et de centres associés est primordiale. Des projets de coopération technique répondront aux demandes accrues des États Membres en développement relatives à l'application des recommandations de l'Agence pour la mise en place de l'infrastructure nécessaire à l'introduction de l'électronucléaire.

Objectif : Renforcer la capacité des États Membres de planifier, mettre en œuvre et/ou développer des programmes électronucléaires, d'améliorer les performances humaines et la qualité et de renforcer l'infrastructure technique conformément aux exigences mondiales à respecter en matière de non-prolifération, de sûreté et de sécurité, en appliquant des pratiques éprouvées d'ingénierie et de gestion élaborées et transférées par l'Agence.

Effet
— Application de pratiques éprouvées d'ingénierie et de gestion élaborées et transférées par l'Agence en vue d'améliorer les performances humaines, la qualité et l'infrastructure technique nécessaires aux activités de gestion, de développement et de réglementation des organismes pertinents dans les États Membres.

Indicateur de performance
— Nombre d'États Membres suivant les recommandations de l'Agence concernant des pratiques éprouvées d'ingénierie et de gestion qui visent à améliorer les performances humaines, la qualité et l'infrastructure technique.

Changements et tendances concernant le programme : Compte tenu de la compétitivité des marchés et des contributions apportées par les États Membres à l'amélioration permanente des systèmes de gestion, il est impératif d'être parmi les premiers à apporter les changements nécessaires qui permettront de s'adapter et de relever les défis auxquels seront confrontés les économies de marché. Le sous-programme s'emploie dans une large mesure à suivre ces tendances et à relever ces défis. Ses éléments essentiels resteront donc inchangés même s'il devra évoluer pour relever éventuellement les nouveaux défis que poseront, dans les États Membres, une déréglementation accrue et la nécessité de répondre aux préoccupations en matière de sûreté et de sécurité dans l'industrie.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme A.2 en 2006 s'élèvent à 1 270 500 €, en augmentation de 44 800 € (3,7 %) par rapport à 2005, pour diminuer ensuite de 23 000 € (1,8 %) en 2007. La hausse en 2006 est due à l'importance accordée aux activités visant à consolider les infrastructures électronucléaires aux niveaux national et régional et à renforcer et harmoniser les systèmes de gestion de la qualité. La baisse en 2007 résulte de la réduction des activités visant à assurer une performance excellente du personnel des centrales nucléaires et à renforcer et harmoniser les systèmes de gestion de la qualité.

Ressources financières (aux prix de 2005)

A.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 225 700	1 270 500	1 247 500

Projets

Projet A.2.01 : Renforcement et harmonisation des systèmes de gestion de la qualité

Principaux produits : Nouvelles normes de sûreté sur les systèmes de gestion et comptes rendus d'un atelier sur l'application de systèmes de gestion efficaces dans les installations et les activités nucléaires.

Durée : 2004–2009

Rang : 1

Projet continu A.2.02 : Renforcement des infrastructures électronucléaires nationales et régionales

Principaux produits : Documents techniques consacrés à la planification électronucléaire (mise en

place d'infrastructures, abandon progressif d'activités, gestion de projets et acquisition de centrales). Base de données sur l'expérience acquise dans le cadre de la construction et du démarrage mise à jour et indicateurs de performance élaborés pour les travaux de construction et de mise en service. Appui à divers projets de coopération technique.

Rang : 1

Projet continu A.2.03 : Amélioration de la performance du personnel des centrales nucléaires en vue d'atteindre l'excellence

Principaux produits : Recommandations et pratiques éprouvées destinées à améliorer le comportement et le professionnalisme du personnel des centrales nucléaires ; méthodes efficaces appliquées pour la formation du personnel des centrales nucléaires, la formation et l'amélioration de la performance des constructeurs de centrales, la formation à la mise en service des centrales nucléaires ; gestion des connaissances ; gestion de la qualité des programmes de formation consacrés aux centrales nucléaires.

Rang : 2

Sous-programme A.3. Coordination du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO)

Justification : Un accroissement substantiel du rôle de l'énergie d'origine nucléaire sera dans une large mesure tributaire des innovations continues qui seront apportées à la technologie des réacteurs et du cycle du combustible - innovations visant à optimiser les avantages procurés par cette source d'énergie tout en atténuant le plus possible les préoccupations liées à la compétitivité économique, à la gestion des ressources et des déchets, à la sûreté, à l'impact environnemental, à la non-prolifération et à la protection physique. En exploitant le potentiel énorme et la valeur ajoutée des efforts de coopération déployés pour mettre au point des systèmes nucléaires innovants (SNI), l'énergie nucléaire peut contribuer durablement à la satisfaction des besoins énergétiques au XXI^e siècle. Le partage d'informations et de connaissances, la conduite d'évaluations et d'activités de planification conjointes et la mise en commun des ressources pour mener conjointement des travaux de recherche sur des SNI peuvent être bénéfiques aux États Membres. L'Agence a une position unique pour fournir non seulement des compétences technologiques, mais aussi un savoir-faire en matière de sûreté, de non-prolifération, de planification énergétique et d'analyse économique et pour servir de cadre, au

Programme A

niveau mondial, à une coopération entre États Membres en développement et industrialisés.

Le Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) de l'Agence a recueilli une large adhésion des États Membres dans les résolutions de la Conférence générale et de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2001, 2002 et 2003. Son comité directeur fait des recommandations d'ordre général, donne des avis pour la planification et les méthodes de travail et examine les résultats obtenus. L'INPRO poursuit sa coopération avec d'autres initiatives internationales axées sur le développement de technologies innovantes. Par exemple, son secrétariat participe en tant qu'observateur à des réunions du groupe d'orientation du Forum international Génération IV (GIF), des experts de l'INPRO et du GIF participent à des réunions de l'Agence consacrées aux caractéristiques antiproliférantes de systèmes énergétiques nucléaires, et une coopération entre ces deux initiatives dans d'autres domaines est à l'étude.

L'INPRO comporte deux phases. La phase I devrait être achevée au milieu de 2006 après l'élaboration de rapports sur les méthodes validées employées pour l'évaluation de SNI du point de vue de la durabilité, de la sûreté, de l'environnement, de la gestion des déchets, de la non-prolifération et de la sécurité, des besoins en matière d'infrastructure et la parution des résultats des évaluations des SNI retenus qu'auront effectuées des États Membres. La phase II réunira les détenteurs et les utilisateurs de technologies pour examiner conjointement les mesures requises pour apporter les innovations souhaitées aux réacteurs et aux cycles du combustible nucléaire, élaborer une méthodologie pour l'évaluation de SNI et l'établir en tant que méthodologie recommandée par l'Agence, faciliter la coordination et la collaboration entre les États Membres pour la planification de la mise au point et de l'implantation de ces systèmes aux niveaux régional et mondial et aider les États Membres intéressés à coordonner les initiatives internationales en faveur du développement durable. La collaboration aux fins de l'évaluation des SNI comportera un processus d'analyse approfondie du futur rôle de l'énergie nucléaire à l'échelle régionale et mondiale.

Objectifs : Progresser dans la mise au point de SNI concurrentiels, sûrs, respectueux de l'environnement et antiproliférants pour satisfaire durablement les besoins énergétiques mondiaux du XXI^e siècle par le biais d'échanges d'informations, d'évaluations menées en collaboration et de recherches coordonnées à l'échelle internationale.

Effets
— Orientations et coordination internationales accrues pour la mise au point et l'implantation de SNI et leurs applications.
— Application par les États Membres des orientations données par l'Agence pour le développement technologique de SNI et sur l'infrastructure à mettre en place pour faciliter l'implantation de ces systèmes à travers le monde.
Indicateurs de performance
— Nombre d'États Membres participant à l'INPRO.
— Nombre de publications sur le projet distribuées à des représentants d'États Membres.
— Pourcentage de réponses positives à des questionnaires sur des publications consacrées au projet.

Changements et tendances concernant le programme : Compte tenu de l'appui constant apporté à l'INPRO par le SAGNE, le Conseil des gouverneurs et la Conférence générale, on a promu l'INPRO au rang de sous-programme pour témoigner de son importance. En 2006-2007, la phase II de ce projet devrait commencer par des recherches menées en collaboration sous les auspices de l'Agence et par une analyse approfondie de la future contribution de l'énergie nucléaire au développement durable à l'échelle régionale et mondiale.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme A.3 en 2006 s'élèvent à 306 700 €, en augmentation de 109 800 € (55,8 %) par rapport à 2005, et restent inchangées en 2007 par rapport à 2006. La hausse est due au vif intérêt que portent les États Membres aux technologies innovantes et à la nécessité de coordonner au niveau international les programmes de R-D associés. La plupart des activités de ce sous-programme sont tributaires de ressources extrabudgétaires.

Ressources financières (aux prix de 2005)

A.3	2005	2006	2007
Budg. ord.	196 900	306 700	306 700

Projets

Projet continu A.3.01 : Élaboration de prescriptions et d'orientations pour des systèmes nucléaires innovants (SNI)

Principaux produits : Documents techniques donnant des orientations pour l'évaluation de SNI et des recommandations pour les changements d'infrastructure destinés à faciliter leur mise en place.

Rang : 2

Projet continu A.3.02 : Coordination d'activités internationales consacrées à des systèmes nucléaires innovants (SNI)

Principaux produits : Publications sur les résultats de travaux de collaboration menés par des États Membres pour la mise au point et la mise en place de SNI.

Rang : 1

Sous-programme A.4. Mise au point de technologies pour des filières de réacteurs avancés

Justification : Des progrès technologiques continus sont essentiels au développement futur de l'électronucléaire dans les États Membres intéressés et à sa capacité de fournir une énergie durable qui soit économiquement compétitive tout en satisfaisant à des prescriptions de sûreté de plus en plus strictes. Compte tenu des progrès marqués par des technologies concurrentielles à base de combustibles fossiles et de la tendance vers une déréglementation des marchés de l'électricité, les centrales nucléaires doivent être construites dans des délais plus courts avec des investissements initiaux réduits, être extrêmement fiables et leur exploitation doit être économique. Les objectifs de durabilité imposent d'améliorer l'utilisation du combustible nucléaire et d'entreprendre des recherches sur la transmutation d'actinides et de produits de fission à longue période. La communication continue des résultats obtenus dans les domaines des sciences fondamentales et de la technologie sera déterminante pour le perfectionnement des filières de réacteurs avancés. Les États Membres peuvent tirer profit d'un partage d'informations et de connaissances, de la conduite d'évaluations entreprises en collaboration et de la mise en commun de leurs ressources pour mener conjointement des recherches sur la technologie des réacteurs avancés. En outre, tous les États Membres intéressés par un recours à l'énergie nucléaire ont besoin d'informations équilibrées et objectives sur les progrès de la technologie des réacteurs de puissance à travers le monde.

L'Agence est le seul organisme international à offrir un cadre mondial pour la coopération entre États Membres en développement et industrialisés. Le sous-programme réunit des experts afin de mettre en commun les ressources affectées à la R-D par des organismes nationaux en vue d'objectifs communs approuvés. La structure existante des groupes de travail techniques sur les principales filières de réacteurs (réacteurs refroidis par eau, par gaz et réacteurs rapides) sert de cadre international à ces activités. Les représentants nationaux à ces groupes échangent des informations, discutent de leurs activités et déterminent les domaines auxquels ils

souhaitent collaborer par l'intermédiaire de l'Agence. Une fois les activités approuvées, ils doivent veiller à obtenir le soutien de spécialistes nationaux. La collaboration prend la forme d'un échange d'informations et de recherches coordonnées. L'Agence peut apporter une contribution spéciale aux besoins des pays en développement en favorisant cet échange d'informations et ces recherches coordonnées dans le domaine des technologies habilitantes communes aux réacteurs de faible ou moyenne puissance qui conviennent très bien aux pays dotés de petits réseaux électriques ou dont les projections de la demande énergétique sont faibles, ainsi que pour des applications non électriques.

Objectifs : Progresser dans la mise au point de technologies pour réacteurs de puissance avancés économiquement compétitifs et satisfaisant à des objectifs de sûreté stricts par un échange d'informations et des recherches coordonnées au niveau international.

Effet
— Utilisation par les États Membres d'informations sur le développement de technologies pour réacteurs avancés fournies par l'intermédiaire de l'Agence.
Indicateur de performance
— Nombre d'États Membres faisant état de l'exploitation des informations et des compétences fournies par l'Agence et des résultats des projets de R-D menés en collaboration.

Changements et tendances concernant le programme : En 2006-2007, un nouveau projet sur les réacteurs nucléaires de faible ou moyenne puissance sera inclus dans le sous-programme A.4 afin de permettre l'étude de technologies et de questions communes. Les activités sur ces réacteurs étant vivement encouragées par la Conférence générale dans ses résolutions, ce nouveau projet permettra de les coordonner de manière efficace avec celles visant à développer des technologies pour des filières de réacteurs avancés. Le projet 'Appui aux activités de démonstration du dessalement nucléaire de l'eau de mer' fait maintenant partie du sous-programme A.5 'Appui aux applications non électriques de l'énergie nucléaire'.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme A.4 en 2006 s'élèvent à 1 473 800 €, en diminution de 147 700 € (9,1 %) par rapport à 2005, pour augmenter de 29 000 € (2 %) en 2007. La baisse en 2006 résulte d'une réduction des ressources pour certaines activités menées au titre des projets 'Progrès technologiques des réacteurs refroidis par gaz', 'Technologies et questions communes aux RFMP' et 'Progrès technologiques des réacteurs à

neutrons rapides et des systèmes alimentés par accélérateur’, ce dernier faisant également l’objet d’une diminution des ressources en 2007. L’augmentation globale des ressources en 2007 est due à une réinjection partielle de ressources en faveur du projet ‘Technologies et questions communes aux RFMP’.

Ressources financières (aux prix de 2005)

A.4	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 621 500	1 473 800	1 502 800

Projets

Projet continu A.4.01 : Progrès technologiques des réacteurs refroidis par eau pour l’amélioration de l’économie et de la sûreté

Principaux produits : Document technique sur les résultats d’un PRC consacré à la comparaison des techniques d’inspection et de diagnostic des tubes de force ; base de données relative aux propriétés thermophysiques des matériaux pour REO et REL mise à jour ; outils informatiques pour simulateurs de réacteurs à des fins de formation théorique.

Rang : 2

Projet continu A.4.02 : Progrès technologiques des réacteurs à neutrons rapides et des systèmes alimentés par accélérateur

Principaux produits : Documents techniques sur l’état des travaux de recherche-développement consacrés aux réacteurs à neutrons rapides et aux systèmes alimentés par accélérateur et sur l’évaluation comparative des propriétés dynamiques et des caractéristiques de sûreté des systèmes de transmutation, ainsi que sur les résultats d’études portant sur les options technologiques de réacteurs innovants pour l’incinération des déchets radioactifs (en liaison avec le sous-programme B.4). Base de données contenant des informations sur les réacteurs à neutrons rapides et les systèmes alimentés par accélérateur mise à jour.

Rang : 1

Projet continu A.4.03 : Progrès technologiques des réacteurs refroidis par gaz (RRG)

Principaux produits : Documents techniques sur les progrès de la technologie du combustible pour réacteurs à haute température refroidis par gaz (RHTRG) et les applications potentielles de ces derniers pour la production de chaleur industrielle, base de données sur ces réacteurs mise à niveau et personnel formé aux technologies dans ce domaine.

Rang : 2

Projet continu A.4.04 : Technologies et questions communes aux réacteurs innovants de faible ou moyenne puissance (RFMP)

Principaux produits : Documents techniques sur la mise au point de technologies habilitantes communes à divers types de RFMP et sur les questions d’infrastructure pouvant faciliter leur mise en place dans de nombreux pays en développement et industrialisés.

Durée : 2004–2009

Rang : 1

Sous-programme A.5. Appui aux applications non électriques de l’énergie nucléaire

Justification : L’électronucléaire représente actuellement 16 % de la production mondiale d’électricité. Toutefois, la majeure partie de l’énergie dans le monde est utilisée pour le chauffage et les transports. L’énergie nucléaire peut apporter une contribution déterminante dans ces domaines en tant que source d’énergie propre et durable. La cogénération présente l’avantage supplémentaire d’accroître sensiblement le rendement d’utilisation de l’énergie thermique produite par les centrales nucléaires.

Le recours à l’énergie nucléaire pour la production d’eau douce à partir d’eau de mer (dessalement nucléaire) suscite un vaste intérêt dans les États Membres en raison des graves pénuries d’eau dans de nombreuses zones arides et semi-arides du monde entier. Ce procédé (qui utilise la chaleur ou l’électricité produite à basse température) est une option qui a fait ses preuves et qui pourrait contribuer à satisfaire la demande croissante d’eau potable.

L’hydrogène en tant que vecteur énergétique fait aussi l’objet d’une attention accrue dans les pays industrialisés et les pays en développement, et l’énergie nucléaire, en tant que source d’énergie efficace et propre, est bien placée pour en produire. Plusieurs États Membres mènent des activités visant à concrétiser les potentialités de l’hydrogène afin de résoudre leurs problèmes de sécurité et de diversification énergétiques tout en préservant l’environnement. Les États Membres peuvent tirer parti d’une mise en commun des informations, des connaissances et des ressources pour mener en collaboration des recherches sur la production d’hydrogène à l’aide de l’énergie nucléaire. Cette collaboration, menée de front avec des activités promotionnelles, pourrait faciliter le passage d’une économie basée sur l’énergie fossile, qui est celle qui prévaut actuellement, à une économie durable de l’hydrogène faisant appel à des convertisseurs de piles à combustible.

Le SAGNE a noté que la production d'hydrogène, en tant que vecteur énergétique, grâce à l'énergie nucléaire présente un grand intérêt et a déclaré que l'Agence devrait prendre les devants dans ce domaine qui offre la possibilité de coupler durablement la production d'hydrogène et l'électronucléaire.

Objectifs :

- Accroître les capacités des États Membres confrontés à de graves problèmes de pénurie d'eau et souhaitant recourir au dessalement nucléaire pour y remédier en lançant des études de faisabilité, en procédant à des évaluations économiques et en entreprenant des projets de démonstration du dessalement nucléaire.
- Progresser dans la production d'hydrogène à l'aide de l'énergie nucléaire et dans d'autres processus et applications à haute température et dans la planification des projets de développement et de démonstration associés grâce un échange d'informations ainsi qu'à des évaluations et des travaux de recherche menés en collaboration par les États Membres intéressés.

Effet
— Utilisation par les États Membres des informations fournies par l'Agence sur les applications non électriques de l'énergie nucléaire et sur les moyens de coupler de manière sûre et économique les systèmes de production à des réacteurs nucléaires.
Indicateurs de performance
— Nombre d'États Membres recourant aux informations et aux compétences relatives aux applications non électriques de l'énergie nucléaire fournies par l'Agence.
— Nombre d'États Membres mettant en commun des informations et menant conjointement des travaux de R-D sur les applications non électriques de l'énergie nucléaire par le biais de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme comprend des activités sur le dessalement nucléaire (précédemment incluses dans le sous-programme A.4) et sur d'autres applications non électriques, et notamment la production d'hydrogène au moyen de l'énergie nucléaire. C'est le SAGNE qui a suggéré d'y inclure ce dernier volet pendant sa réunion de mars 2004. Il a suggéré d'en améliorer la visibilité dans le programme et budget de l'Agence et recommandé que l'Agence mette sur pied un groupe de travail technique pour étudier cette question. L'utilisation de la chaleur nucléaire pour d'autres applications industrielles diverses telles que la gazéification du charbon, la production de combustibles liquides synthétiques et la récupération de pétrole lourd, qui suscite un intérêt depuis plusieurs années, sera

également passée en revue dans le cadre de ce nouveau sous-programme.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme A.5 en 2006 s'élèvent à 532 000 €, en augmentation de 90 800 € (20,6 %) par rapport à 2005, pour diminuer ensuite de 29 000 € (5,5 %) en 2007. La hausse en 2006 résulte de l'incorporation d'un nouveau projet sur la production d'hydrogène à l'aide de l'énergie nucléaire, tandis que la baisse en 2007 est due à une réduction des ressources au titre de l'appui aux activités de démonstration du dessalement nucléaire de l'eau de mer.

Ressources financières (aux prix de 2005)

A.5	2005	2006	2007
Budg. ord.	441 200	532 000	503 000

Projets

Projet A.5.01 : Appui aux activités de démonstration du dessalement nucléaire de l'eau de mer

Principaux produits : Perfectionnement du logiciel d'évaluation économique du dessalement (DEEP) et rapport consacré aux aspects socio-économiques et environnementaux du dessalement nucléaire et à des travaux de recherche et d'évaluation économiques de certains projets de dessalement nucléaire et études de cas ; personnel formé aux techniques et à l'évaluation économique du dessalement nucléaire ; publication des comptes rendus d'un Colloque sur les applications non électriques de l'énergie nucléaire : dessalement de l'eau de mer, production d'hydrogène et autres applications industrielles.

Durée : 2001–2007

Rang : 2

Projet continu A.5.02 : Production d'hydrogène au moyen de l'énergie nucléaire

Principaux produits : Document technique sur les questions de conception et de sûreté relatives au couplage de systèmes de production d'hydrogène à des réacteurs nucléaires et publication des comptes rendus d'un Colloque sur les applications non électriques de l'énergie nucléaire : dessalement de l'eau de mer, production d'hydrogène et autres applications industrielles.

Rang : 1

Programme B. TECHNOLOGIES DU CYCLE DU COMBUSTIBLE ET DES MATIÈRES NUCLÉAIRES

Justification : La Conférence générale demande aux États Membres, dans ses résolutions GC(45)/RES/12.F, GC(46)/RES/11.C et GC(47)/RES/10.C, d'unir leurs efforts sous les auspices de l'Agence pour étudier les problèmes que pose le cycle du combustible nucléaire, en particulier en examinant des techniques nucléaires innovantes, sûres, économiquement compétitives et non proliférantes.

Étant donné la part importante actuelle de l'énergie nucléaire dans la production énergétique et le rôle accru que le nucléaire semble appeler à jouer, il est impératif que les activités du cycle du combustible nucléaire soient conformes à toutes les prescriptions concernant l'économie, la sûreté, l'environnement, la sécurité et la non-prolifération.

Divers problèmes font obstacle au respect de ces prescriptions, et donc à la durabilité du cycle du combustible nucléaire. Ceux-ci concernent, par exemple, les fluctuations des prix des matières d'alimentation pour le cycle du combustible, l'efficacité de l'utilisation du combustible, la capacité d'entreposage pour les quantités sans cesse croissantes de combustible usé, les responsabilités liées à l'arrêt et au déclassement des installations du combustible nucléaire, les risques potentiels de prolifération liés à l'utilisation du plutonium civil et les problèmes de sécurité connexes, ainsi que l'insuffisance de la formation du personnel.

En outre, les problèmes hérités de la période de la guerre froide dans le domaine des combustibles et des matières nucléaires n'ont pas encore été résolus. C'est le cas du démantèlement des réacteurs des sous-marins nucléaires et de la neutralisation des matières fissiles retirées d'armes dans le cycle du combustible nucléaire civil.

Il y a également des facteurs politiques et sociaux qui tendent à éroder la confiance du public dans les activités concernant le cycle du combustible nucléaire et l'énergie d'origine nucléaire en général, influant ainsi sur la durabilité du cycle du combustible nucléaire et des programmes électronucléaires, y compris la mise en œuvre de solutions adéquates dans la partie terminale du cycle.

Avec le grand nombre d'installations du cycle du combustible nucléaire qui arrivent à la fin de leur durée de vie, il faudra prendre des décisions sur les nouvelles installations à construire, l'extension de la capacité et de la durée de vie de celles qui existent déjà ou même, dans certains cas, leur fermeture et leur démantèlement. Certains pays ont déjà pris de

telles décisions et ont commencé ou même fini de les mettre en œuvre. La connaissance de la durabilité de l'énergie nucléaire et du cycle du combustible nucléaire pertinent nécessite une base d'informations fiables et l'analyse de celles-ci dans le contexte de l'ensemble du cycle du combustible et de la gestion des matières connexes. Cette connaissance est aussi importante pour les États Membres qui s'intéressent à l'énergie nucléaire que pour un organisme comme l'Agence qui se veut une source d'informations fiable, indépendante et faisant autorité.

La modélisation de l'ensemble du système énergétique et une compréhension commune de l'électronucléaire et du cycle du combustible dans le monde compte tenu de l'augmentation des besoins énergétiques croissants, des perspectives d'innovation, des préoccupations croissantes liées à la prolifération et des progrès inégaux réalisés en ce qui concerne les solutions pour la partie terminale (conception de dépôts pour le combustible usé et les déchets de haute activité) revêtent une importance stratégique.

Il est certain que les quantités de combustible usé continueront d'augmenter et d'accroître la pression concernant les décisions que doivent prendre les États Membres sur ce qu'ils doivent en faire. Une gestion satisfaisante de ce combustible usé est donc primordiale pour un développement constant et durable de l'énergie nucléaire. Plus de 400 réacteurs de puissance sont en service aujourd'hui et ont déjà accumulé de grandes quantités de combustible usé qui sont entreposées soit directement sur les sites, soit ailleurs. L'importance de l'engagement de l'Agence dans le domaine de la gestion du combustible usé provenant des réacteurs de puissance a été notée à plusieurs reprises aux réunions du Conseil des gouverneurs et est mentionnée dans la stratégie à moyen terme.

Les États Membres parlent de périodes d'entreposage de 100 ans ou même plus et, à mesure que la durée d'entreposage augmente, de nouveaux défis émergent dans les domaines tant institutionnel que technique. Du point de vue institutionnel, ces défis concernent par exemple la gestion des responsabilités et des connaissances, des données d'expérience et des informations sur des périodes de temps plus longues en tenant compte du fait que plusieurs générations de personnel seront impliquées dans cette gestion. Du point de vue technique, les défis sont liés à la longévité du combustible usé et des colis et au comportement des matériaux de structure des installations d'entreposage.

Il importe d'améliorer l'efficacité et la sûreté du cycle du combustible nucléaire, d'optimiser l'utilisation des matières (y compris la réutilisation de matières comme l'uranium appauvri, l'uranium hautement enrichi, les matières retirées d'armes, les stocks provenant des actinides de retraitement et des actinides mineurs), et d'atténuer les risques de prolifération et les problèmes de sécurité, ainsi que les risques et l'impact environnementaux. Les technologies évolutives, avancées et innovantes du cycle du combustible sont considérées comme un moyen approprié pour étudier les aspects transversaux susmentionnés et résoudre les problèmes pertinents.

Le cycle du combustible nucléaire suscite un intérêt tout particulier au sein du système des Nations Unies (par exemple la Déclaration du Millénaire) et d'autres organismes internationaux (par exemple l'AEN/OCDE) en termes de coopération internationale pour le développement. Le partenariat avec d'autres institutions du système des Nations Unies et d'autres organismes internationaux (tels que l'AEN/OCDE et l'Association nucléaire mondiale) ont aussi débouché sur des synergies dans les effets.

Les organismes nationaux et internationaux travaillant dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement, les services (publics et privés) chargés du cycle du combustible, les exploitants d'installations nucléaires (depuis l'extraction des minerais jusqu'à l'entreposage et au stockage définitif des déchets en passant par l'exploitation des réacteurs) et les établissements de R-D, les universités et les éditeurs des publications scientifiques et techniques qui s'intéressent au cycle du combustible nucléaire font partie des groupes cibles de ce programme.

Celui-ci est destiné à jouer un rôle de catalyseur dans les questions susmentionnées en contribuant à faciliter et à promouvoir l'échange d'informations et le partage de données d'expérience, l'analyse des informations, les meilleures pratiques et la coopération entre les États Membres qui participent aux activités durables du cycle du combustible nucléaire.

Objectif : Renforcer la capacité des États Membres intéressés de définir des politiques, de planifier des stratégies, de mettre au point des technologies et d'exécuter des programmes sûrs, fiables, rentables, antiproliférants, respectueux de l'environnement et sécurisés sur le cycle du combustible nucléaire.

Effet
— Utilisation, dans les États Membres intéressés, des recommandations, orientations et informations de l'Agence se traduisant par une meilleure aptitude à mener des activités durables dans le domaine du cycle du combustible nucléaire, notamment des travaux de R-D, et de s'attaquer aux problèmes urgents dans ce domaine.
Indicateur de performance
— Preuve de l'utilité, pour les membres des groupes cibles dans les États Membres et les services de l'Agence, des informations, orientations, méthodes et procédures fournies par le programme dans les domaines de la technologie du cycle du combustible nucléaire et de la gestion des matières nucléaires.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité est attribué : i) aux projets destinés à répondre aux recommandations et aux demandes faites par la Conférence générale dans ses résolutions, ou qui portent sur les conditions requises pour la mise en œuvre des résolutions de la Conférence générale ; ii) aux projets à mettre en œuvre en coopération avec d'autres organisations intergouvernementales et d'autres institutions (du système des Nations Unies par exemple).
- Le deuxième rang de priorité est attribué aux projets exécutés à la demande de groupes d'États Membres, et qui reflètent donc directement les priorités de ceux-ci (par exemple les groupes consultatifs, les groupes de travail techniques).
- Le troisième rang de priorité est attribué aux projets essentiels pour la mise en œuvre du programme et la réalisation de ses objectifs et/ou des autres programmes de l'Agence.

Sous-programme B.1. Information et analyse concernant le cycle du combustible et la gestion des matières nucléaires

Justification : L'une des fonctions de l'Agence consiste, en vertu de l'article III de son Statut, à faciliter l'échange d'informations. La disponibilité d'informations exactes (et pertinentes) est fondamentale pour acquérir une compréhension et une connaissance appropriées des questions techniques complexes du cycle du combustible. Pour remplir cette fonction, ce sous-programme rendra disponibles et maintiendra des informations fiables faisant autorité sur les politiques et la situation, ainsi que les tendances des programmes du cycle du combustible dans le monde. À cet effet, l'Agence

Programme B

doit maintenir un système de collecte, de rétention, d'analyse et de diffusion de l'information à la disposition des États Membres et des autres services de l'Agence qui s'intéressent à ce sujet. La question de la mise à disposition d'informations faisant autorité sur le cycle du combustible nucléaire est particulièrement importante compte tenu des implications d'un certain nombre de conventions signées et ratifiées par les États Membres de l'Agence, comme la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus).

Les activités du cycle du combustible nucléaire sont étroitement liées à la production d'énergie d'origine nucléaire et à la gestion des matières nucléaires (comme l'uranium, le plutonium et les actinides mineurs). Cela est particulièrement important des points de vue de la durabilité et de la sécurité énergétique dans le secteur électronucléaire à l'échelle mondiale. Une approche holistique des systèmes du cycle du combustible et de la gestion des matières nucléaires s'impose donc pour répondre aux besoins diversifiés des États Membres, en gardant présents à l'esprit l'évolution future et les systèmes des réacteurs innovants et du cycle du combustible.

Les bases de données et les modèles conceptuels seront maintenus, mis à jour, révisés et, selon que de besoin, combinés, intégrés ou liés à d'autres bases de données de l'Agence ou d'autres organismes internationaux (AEN/OCDE par exemple) pour optimiser les synergies et faciliter la cohérence entre les séries de données.

La diffusion sera effectuée à travers des rapports périodiques et thématiques qui seront publiés sur papier et sous forme électronique.

Dans ce contexte, ce sous-programme met l'accent sur l'amélioration de l'efficacité des plates-formes et des réseaux d'information de l'Agence axés sur les systèmes entiers du cycle du combustible et la gestion des matières nucléaires, et sur des efforts en vue de rester une source indépendante faisant autorité pour des informations de qualité et l'analyse du cycle du combustible nucléaire dans le monde.

Les groupes visés dans le cadre de ce sous-programme sont les décideurs et les analystes, les autorités nationales, les organismes de services du cycle du combustible, les établissements de recherche et d'autres services de l'Agence.

Objectifs :

- Renforcer la capacité des États Membres de comprendre, de planifier et d'élaborer des programmes et des activités du cycle du combustible nucléaire à travers l'utilisation des

informations et des analyses du cycle du combustible et des divers options et concepts fournis par l'Agence.

- Promouvoir la pertinence et l'efficacité des activités des programmes des autres services de l'Agence lorsqu'ils s'occupent de la gestion des matières du cycle du combustible nucléaire, des programmes et des questions stratégiques dans leurs domaines spécifiques et dans les activités de programmes destinées aux États Membres.

Effets
<ul style="list-style-type: none">— Utilisation accrue, par les États Membres et les autres services de l'Agence, des systèmes d'information sur les matières du cycle du combustible nucléaire de l'Agence.— Accroissement de la fiabilité des systèmes d'information de l'Agence sur le cycle du combustible nucléaire.
Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none">— Preuve de l'utilisation, par les groupes cibles dans les États Membres, des informations et des systèmes d'analyse et d'information fournis par l'Agence dans les domaines du cycle du combustible nucléaire et de la gestion des matières nucléaires.— Preuve de l'existence de systèmes internes d'information opérationnels accessibles et disponibles contenant des informations nouvelles et mises à jour sur le cycle du combustible nucléaire et les matières du cycle du combustible nucléaire.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme B.1 a été rebaptisé 'Information et analyse concernant le cycle du combustible et la gestion des matières nucléaires' pour souligner l'importance de l'information relative au cycle du combustible nucléaire. Il résulte essentiellement de la fusion des anciens projets B.1.01 'Évaluation des ressources en uranium et projection de l'offre et de la demande' et B.4.03 'Maintenance et actualisation des systèmes d'information sur le cycle du combustible nucléaire'. L'ancien projet B.1.02 'Promotion des meilleures pratiques de production d'uranium pour favoriser la durabilité et réduire au maximum l'impact environnemental' sera arrêté d'ici la fin 2005. Le nouveau sous-programme visera à améliorer l'efficacité des plates-formes et des réseaux d'information de l'Agence relatifs aux cycles du combustible entiers et à la gestion des matières nucléaires. Une approche holistique des systèmes du cycle du combustible et de la gestion des matières nucléaires sera adoptée en réponse aux besoins diversifiés des États Membres dans ces domaines.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme B.1 en 2006 s'élèvent à 739 000 €, en diminution de 37 000 € ou 4,9 % par rapport à 2005, et restent approximativement au même niveau en 2007. Cette baisse est due au transfert d'un poste dont on n'aura plus besoin dans le domaine des matières d'alimentation au domaine hautement prioritaire, à savoir les réacteurs de recherche (sous-programme D.2), et est partiellement compensée par une augmentation des ressources nécessaires pour consolider les bases de données sur le cycle du combustible nucléaire dans le cadre du projet B.1.01, et pour renforcer la communication relative aux données du cycle du combustible nucléaire et l'analyse de ces données.

Ressources financières (aux prix de 2005)

B.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	777 300	739 600	738 700

Projets

Projet continu B.1.01 : Maintenance et amélioration des informations relatives au cycle du combustible nucléaire

Principaux produits : Les bases de données et les systèmes d'information actualisés suivants sur le cycle du combustible nucléaire : les systèmes d'information sur le cycle du combustible nucléaire (NFCIS), la base de données sur la répartition mondiale des gisements d'uranium (UDEPO), la base de données sur les propriétés des actinides mineurs, la publication (en 2006) de l'édition 2005 du Livre rouge, le projet d'édition 2007 du Livre rouge, et des rapports périodiques basés sur les informations stockées dans les bases de données.

Rang : 1

Projet B.1.02 : Renforcement de la communication et de l'analyse des données du cycle du combustible nucléaire

Principaux produits : Un système d'évaluation, le système de simulation du cycle du combustible nucléaire, à mettre à la disposition des États Membres pour utilisation à partir du web. Des documents techniques sur les aspects suivants : l'économie de la production d'uranium, la comptabilité par la méthode du coût complet et la fiabilité de la production basée sur le marché, l'analyse de l'offre et de la demande d'uranium, une version actualisée du document sur l'approvisionnement en uranium à l'horizon 2050, une version révisée du manuel 'Communications: A Handbook for Guiding Good Communications Practices at Nuclear Fuel Cycle Facilities'.

Durée : 2005–2009

Rang : 2

Sous-programme B.2. Ingénierie du combustible des réacteurs de puissance

Justification : Une utilisation optimisée et une performance fiable du combustible nucléaire et des assemblages combustibles dans le cœur des réacteurs de puissance refroidis par eau sont des facteurs extrêmement importants pour la viabilité à long terme de l'énergie nucléaire. L'utilisation optimisée suppose une amélioration de l'économie du cycle du combustible et de la disponibilité des centrales, objectif réalisé de nos jours grâce à des combustibles et des modèles de cœurs avancés ainsi que des stratégies d'utilisation plus exigeantes (augmentation des taux de combustion, allongement des temps de séjour et élévation des taux thermiques, par exemple), qui satisfont néanmoins à des marges de sûreté appropriées. Pour ce qui est de la fiabilité du combustible, on est encouragé à réduire le pourcentage des défaillances, et à assurer une plus grande souplesse d'utilisation et une exploitation dans des marges satisfaisantes pour les conditions normales, de transitoire et d'accident.

À cet effet, on est en train d'étudier les mécanismes de dégradation et leur impact sur les matériaux de structure et des combustibles (fragilisation par irradiation, dégradation causée par les hydrures, corrosion), et d'élaborer des solutions appropriées. On étudie aussi les propriétés à des taux de combustion élevés, ainsi que les technologies pertinentes. Les nouvelles techniques de caractérisation et d'examen (tomographie 3D, sources de neutrons, et refabrication et instrumentation) et les avancées scientifiques majeures qui en sont à l'origine sont des méthodes importantes dans ce domaine étant donné qu'elles permettent d'obtenir des données et de faire des observations plus précises et/ou plus fiables sur les propriétés des matériaux et leurs modifications. Les informations ainsi recueillies servent à développer et à comprendre les processus du combustible irradié et permettent une modélisation précise de son comportement dans les conditions d'exploitation.

L'Agence est le seul organisme indépendant et non commercial à offrir un cadre pour l'échange de données d'expérience et la promotion des meilleures pratiques sur les aspects techniques/scientifiques et les questions de sûreté relatifs à l'utilisation et à la fiabilité du combustible nucléaire et des assemblages combustibles. Elle est aussi bien placée pour promouvoir l'harmonisation des technologies liées à la performance du combustible et des procédures correspondantes d'AQ/CQ.

Ce sous-programme est axé sur l'échange d'informations, par exemple sur la performance et la modélisation du combustible dans les conditions

Programme B

normales, de transitoire et d'accident. Ses activités portent sur le combustible avancé, les réacteurs évolutifs et la conception des assemblages combustibles. Elles couvrent en outre le partage de données de l'expérience pratique et les meilleures pratiques dans l'utilisation du combustible, les technologies du combustible connexes et les méthodes d'ingénierie.

La coopération régionale dans le domaine de l'harmonisation des technologies liées au combustible est particulièrement pertinente en Europe, où des réacteurs de puissance de différents modèles visent à atteindre des normes comparables, y compris en ce qui concerne la performance économique et la performance de sûreté. Les enseignements tirés pourraient bien devenir une référence pour les États Membres qui exploitent ou envisagent d'exploiter des réacteurs de différents modèles.

Les activités de ce sous-programme relatives à la performance et à la technologie du combustible intéressent notamment les concepteurs de combustible, les établissements de recherche, les exploitants de centrales et les organismes de réglementation de pays industrialisés, ainsi que les établissements de recherche des pays qui envisagent de recourir à l'électronucléaire.

Objectif : Améliorer, par la communication d'informations et la mise en commun des données d'expérience, la capacité des États Membres intéressés d'optimiser la performance du combustible en pile et de mettre au point des technologies avancées de manière à assurer la fiabilité et l'efficacité économique de l'utilisation du combustible nucléaire, tout en respectant des marges de sûreté appropriées.

Outcomes
<ul style="list-style-type: none">— Utilisation, par les États Membres intéressés, des informations communiquées par l'Agence et des données d'expérience échangées en vue d'une meilleure compréhension des aspects quantitatifs des mécanismes et du comportement du combustible en pile, du cœur et des composants du circuit de refroidissement dans les conditions normales, de transitoire et d'accident, et amélioration de la performance du combustible grâce à cette compréhension.— Amélioration des méthodes de conception, de fabrication et d'utilisation sûre de combustibles actuels et avancés dans les États Membres possédant différents modèles de réacteurs sur la base des informations communiquées par l'Agence et des données d'expérience échangées.

Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none">— Preuve de l'existence, dans les États Membres, d'organismes qui utilisent, ou envisagent d'utiliser, des technologies avancées pour améliorer la performance des matériaux du cœur et du circuit primaire des réacteurs de puissance de manière à améliorer l'utilisation, la rentabilité et la fiabilité du combustible, sur la base des informations communiquées par l'Agence.
Indicateurs de performance (suite)
<ul style="list-style-type: none">— Aptitude d'États Membres possédant différents systèmes de réacteurs à comprendre et à modéliser le comportement du combustible dans d'autres systèmes sur la base des informations et des données d'expérience communiquées par l'Agence.— Degré de diffusion/d'harmonisation des méthodologies avancées de conception, de fabrication et d'utilisation du combustible pour les réacteurs à eau dans les États Membres intéressés, sur la base des informations et des données d'expérience communiquées par l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Jusqu'ici, les activités de l'Agence relatives à la performance et à la technologie du combustible étaient axées sur l'échange d'informations concernant l'élaboration des technologies du combustible et du caloporteur pour les centrales nucléaires. En 2006-2007, ce sous-programme mettra davantage l'accent sur l'harmonisation des méthodologies avancées de conception, de fabrication et d'utilisation du combustible employées dans les États Membres exploitant différents modèles de réacteurs. Des PRC portant respectivement sur les techniques de traitement des données et les diagnostics concernant la chimie de l'eau et le contrôle de la corrosion (DAWAC) et la modélisation du combustible à des taux de combustion élevés (FUMEX-II) permettront aux États Membres intéressés d'avoir accès aux progrès enregistrés dans la surveillance et le contrôle de la corrosion du cœur ainsi que dans la validation et la vérification des codes nationaux de calcul de la performance du combustible.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme B.2 en 2006 s'élèvent à 538 400 €, en augmentation de 11 700 € (2,2 %) par rapport à 2005, pour diminuer ensuite de 5 600 € (1,0 %) en 2007 par rapport à 2006. L'augmentation par rapport à 2005 est essentiellement requise pour couvrir les coûts du colloque international sur le combustible MOX, le recyclage du plutonium et l'expérience du cycle du combustible, qui aura lieu en 2006.

Ressources financières (aux prix de 2005)

B.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	526 700	538 400	544 000

Projets***Projet B.2.01 : Appui pour l'échange de données d'expérience dans l'élaboration et l'utilisation de matériaux de structure des combustibles et la gestion de la chimie de l'eau dans les centrales nucléaires***

Principal produit : Une monographie sur la structure, les propriétés, la corrosion et l'impact de l'irradiation sur les alliages au Zr à l'intention des scientifiques et des ingénieurs qui travaillent dans le domaine de la technologie, des applications nucléaires et de la mise au point de nouveaux alliages au Zr.

Durée : 2004–2010

Rang : 2

Projet B.2.02 : Promotion de la performance du combustible et des pratiques d'exploitation pour les types de combustible actuels dans les réacteurs de puissance refroidis par eau

Principaux produits : Trois rapports seront publiés sur les progrès les plus récents concernant la performance et la technologie du combustible des réacteurs à eau, les facteurs qui influencent la fiabilité/les taux de défaillance des assemblages combustibles des REB/RELP/REP/VVER, et l'expérience relative au combustible à des taux de combustion élevés et son impact économique. Ces rapports constitueront une source exhaustive d'informations et de références qui permettra aux concepteurs de combustibles et aux exploitants de centrales d'améliorer la performance de certains combustibles nucléaires et assemblages combustibles dans les centrales nucléaires existantes.

Durée : 2002–2009

Rang : 2

Projet B.2.03 : Promotion des meilleures pratiques de conception et de fabrication des combustibles, et de mise en œuvre de nouveaux types de combustible

Principaux produits : Publication en 2007 d'un rapport sur l'utilisation des technologies avancées pour la fabrication du combustible et le CQ. Des rapports, toujours en 2007, sur les cellules chaudes et les techniques d'inspection sur place, et l'amélioration des matériaux et de la conception des pastilles de combustible.

Durée : 2006–2009

Rang : 1

Sous-programme B.3. Gestion du combustible utilisé des réacteurs de puissance

Justification : Le combustible utilisé des réacteurs de puissance nucléaire doit être géré de manière sûre, sécurisée, respectueuse de l'environnement et efficiente. Il ne fait aucun doute qu'avec le nombre des centrales dont l'utilisation est prévue, la production de combustible utilisé continuera d'augmenter. Une gestion satisfaisante de cette quantité croissante de combustible utilisé est donc primordiale pour un développement constant et durable de l'énergie nucléaire. Plus de 400 réacteurs de puissance sont en service aujourd'hui et ont déjà accumulé de grandes quantités de combustible utilisé qui sont entreposés soit directement sur les sites, soit ailleurs. L'importance de l'engagement de l'Agence dans le domaine de la gestion du combustible utilisé provenant des réacteurs de recherche a été notée à plusieurs reprises aux réunions du Conseil des gouverneurs et est mentionnée dans la stratégie à moyen terme.

Étant donné que les dépôts opérationnels de combustible utilisé et de déchets de haute activité font défaut et qu'une majorité d'États Membres n'a encore pris aucune décision concernant la solution définitive du problème du combustible utilisé et la destination de ce produit, l'entreposage de longue durée est en train de devenir progressivement une réalité, comme l'a conclu une conférence sur l'entreposage du combustible utilisé provenant des réacteurs de puissance. En conséquence, dans de nombreux pays possédant des centrales nucléaires, la grande question qui est actuellement au cœur de la gestion du combustible utilisé est la nécessité d'augmenter les capacités existantes sur les sites des réacteurs ou d'aménager des entrepôts pour accueillir des quantités croissantes de combustible utilisé. Les États Membres parlent de périodes d'entreposage de 100 ans ou même plus et, à mesure que la durée d'entreposage augmente, de nouveaux défis émergent dans les domaines tant institutionnel que technique. Du point de vue institutionnel, les problèmes à résoudre concernent la gestion des responsabilités et des connaissances, des données d'expérience et des informations sur des périodes de temps plus longues et sur plusieurs générations. Les problèmes techniques comprennent la longévité des colis de combustible utilisé et le comportement des matériaux de structure des installations d'entreposage. En revanche, plusieurs États Membres envisagent de retirer très prochainement des centrales nucléaires du service. Il faudra donc déclasser les installations d'entreposage du combustible utilisé en place sur les sites des réacteurs dans plusieurs de ces cas.

La promotion de l'application des bonnes pratiques et de l'échange de données d'expérience dans la recherche de solutions à ces questions des points de vue institutionnel et technique est une tâche particulièrement pertinente pour l'Agence dans le cadre de sa responsabilité et de sa fonction en vertu de l'alinéa A.3 de l'article III de son Statut. En outre, les pays signataires de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs peuvent tirer parti des efforts faits par l'Agence pour promouvoir l'application des bonnes pratiques dans le domaine de la gestion du combustible usé.

Ce sous-programme vise à promouvoir la coopération entre les États Membres notamment par la collecte, l'évaluation et la mise en commun d'informations sur la situation actuelle, les bonnes pratiques et l'expérience en matière de gestion du combustible usé, et à aider les États à planifier et à mettre en œuvre leur programme national dans ce domaine. La coopération et les approches régionales offrent des perspectives attrayantes et excitantes pour les États Membres, par exemple des points de vue de l'économie, de la sûreté, de l'environnement et de la sécurité.

Les groupes cibles comprennent les exploitants de réacteurs de puissance, les organismes de réglementation, les concepteurs et les organismes de gestion des déchets de tous les États Membres ayant de tels réacteurs, en particulier les États Membres en développement et ceux d'Europe centrale et orientale.

Objectif : Améliorer la capacité des États Membres intéressés de planifier, d'élaborer et de mettre en œuvre, à l'aide des informations et des orientations fournies par l'Agence, des activités de gestion du combustible usé qui soient sûres et efficaces en identifiant les problèmes qui se posent dans ce domaine et en les atténuant.

Effets
<ul style="list-style-type: none"> — Application accrue, par les États Membres, possédant des centrales nucléaires des orientations données par l'Agence pour la planification ou la mise en œuvre de programmes nationaux d'entreposage et/ou de gestion du combustible usé des réacteurs de puissance. Amélioration de la mise en œuvre des programmes de gestion du combustible usé dans les États Membres. — Amélioration de la coopération entre les États Membres dans l'échange d'informations et la collaboration sur la gestion du combustible usé.

Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> — Preuve que des États Membres profitent des activités de l'Agence dans le domaine de la gestion du combustible usé, en utilisant les informations ou les orientations qu'elle fournit pour planifier ou mettre en œuvre les technologies les plus récentes dans des installations d'entreposage du combustible usé, ou améliorer les conditions d'entreposage et de gestion du combustible. — Nombre d'États Membres qui profitent des activités de l'Agence dans le domaine de la gestion du combustible usé, en utilisant les informations ou les orientations qu'elle fournit pour planifier ou mettre en œuvre les technologies les plus récentes dans des installations d'entreposage du combustible usé, ou améliorer les conditions d'entreposage et de gestion du combustible.

Changements et tendances concernant le programme : Jusqu'ici, ce sous-programme a mis l'accent sur la gestion et la technologie de l'entreposage intérimaire du combustible usé. Les quantités de combustible usé à entreposer augmentent et la durée de l'entreposage s'allonge en raison des retards pris dans l'ouverture de dépôts. Pour faire face à ces problèmes, ce sous-programme met à présent l'accent sur l'élaboration d'orientations et l'échange d'informations concernant les méthodes qui permettent d'augmenter la capacité des installations existantes et de prolonger l'entreposage intérimaire. Avec l'augmentation de la durée d'entreposage, les questions de la maintenance des connaissances et des informations, ainsi que du comportement à long terme des matériaux de structure des installations d'entreposage seront abordées selon que de besoin.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme B.3 en 2006 s'élèvent à 520 800 €, en diminution de 14 100 € (2,6 %) par rapport à 2005, pour diminuer encore de 4 200 € (0,8 %) en 2007, reflétant quelques ajustements mineurs des besoins budgétaires attendus.

Ressources financières (aux prix de 2005)

B.3	2005	2006	2007
Budg. ord.	534 900	520 800	516 600

Projets

Projet continu B.3.01 : Promotion de technologies et de stratégies de gestion du combustible usé

Principal produit : Un document technique sur les aspects techniques et institutionnels des installations régionales d'entreposage du combustible usé, y compris les avantages et les risques potentiels.

Projet B.3.02 : Fourniture d'orientations techniques sur les bonnes pratiques pour l'entreposage de longue durée du combustible usé

Principaux produits : Des documents techniques sur : les prescriptions, les pratiques et le développement des applications de la prise en compte du taux de combustion ; les besoins en matière de données et la tenue des dossiers pour la gestion du combustible usé ; l'influence de la conception du combustible (notamment en vue de taux de combustion élevés, du combustible MOX et de l'exploitation de réacteurs avancés) sur son entreposage une fois qu'il sera usé ; des orientations sur la préparation et la mise à jour de données destinées à l'examen de diverses questions techniques et institutionnelles associées à l'entreposage de longue durée. Les comptes rendus de la conférence internationale sur l'entreposage du combustible usé provenant des réacteurs de puissance pour fournir les informations les plus récentes sur l'état de l'entreposage du combustible usé dans les États Membres ainsi que des orientations pour l'évolution future.

Durée : 2002–2009

Rang : 1

Sous-programme B.4. Questions d'actualité concernant le cycle du combustible nucléaire

Justification : La durabilité de l'énergie d'origine nucléaire, y compris son acceptation comme source d'énergie fiable, propre et économiquement compétitive nécessite des efforts accrus pour aplanir les obstacles à l'optimisation et à l'amélioration des technologies, et pour résoudre les questions et les préoccupations de nature transversale. Les questions techniques de nature transversale ont trait à la nécessité d'améliorer l'efficacité et la sûreté du cycle du combustible nucléaire, d'optimiser l'utilisation des matières dans le cadre du cycle du combustible nucléaire (y compris la réutilisation de matières comme l'uranium appauvri, l'uranium hautement enrichi, les matières retirées d'armes, les stocks provenant des actinides de retraitement et des actinides mineurs), et d'atténuer les risques de prolifération et les problèmes de sécurité, ainsi que les risques et l'impact environnementaux.

Les technologies évolutives, avancées et innovantes du cycle du combustible sont considérées comme un moyen approprié pour étudier les aspects transversaux susmentionnés et résoudre les problèmes pertinents. Elles nécessitent des efforts accrus de recherche fondamentale et scientifique et sont considérées comme des domaines dans lesquels l'Agence est idéalement placée, en vertu de

l'alinéa A.1 de l'article III de son Statut, pour promouvoir la coopération internationale.

En outre, l'héritage du passé soulève encore des préoccupations des points de vue de la sûreté et de la sécurité que la coopération internationale peut permettre de résoudre au mieux. C'est notamment le cas en ce qui concerne les matières retirées d'armes et le démantèlement des sous-marins nucléaires.

Dans le cadre de ce sous-programme, l'Agence concentrera ses efforts sur le transfert d'informations et de données d'expérience et la promotion de la coopération en ce qui concerne les questions du cycle du combustible nucléaire portant sur les préoccupations transversales des États Membres et nécessitant des approches transversales de la part de l'Agence.

Les groupes visés dans le cadre de ce sous-programme sont les décideurs et les analystes, les autorités nationales, les organismes de services du cycle du combustible, les organismes de recherche et d'autres services de l'Agence.

Objectifs:

- Améliorer, par la communication d'informations et la mise en commun de données d'expérience, la compréhension et la capacité des États Membres intéressés concernant les questions et les technologies spécifiques liées au cycle du combustible nucléaire, et notamment celles de nature transversale.
- Accroître l'efficacité des activités transversales des programmes effectuées en partage avec d'autres services de l'Agence qui travaillent sur le cycle du combustible nucléaire ou participent à des activités dans ce domaine (à travers l'échange d'informations).

Effet
— Utilisation, dans les États Membres intéressés, des informations et des connaissances technologiques fournies par l'Agence pour planifier les améliorations, du point de vue de la durabilité, et promouvoir l'acceptation d'aspects spécifiques de leurs activités du cycle du combustible nucléaire et des technologies utilisées.
Indicateur de performance
— Preuve de l'utilisation, par les groupes cibles dans les États Membres, des technologies et des données d'expérience, des systèmes d'analyse et d'information fournis par l'Agence dans les domaines du cycle du combustible nucléaire et de la gestion des matières nucléaires.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme B.4 est à présent intitulé 'Questions actuelles du cycle du combustible nucléaire' et se compose des anciens projets B.4.01 'Promotion des technologies innovantes du cycle du combustible nucléaire en vue de la durabilité', B.4.02 'Recherche de solutions aux problèmes liés au cycle du combustible nucléaire' et B.4.04 'Gestion des matières pour différentes options du cycle du combustible nucléaire'. Ce nouveau sous-programme sera axé sur l'échange d'informations et le transfert de technologies relatives à des questions très spécifiques du cycle du combustible nucléaire ainsi que sur les aspects et les matières du cycle du combustible qui nécessitent une approche transversale (technologies innovantes du cycle du combustible, réutilisation des matières, résistance à la prolifération, problèmes environnementaux, gestion des connaissances, etc.).

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme B.4 en 2006 s'élèvent à 584 700 €, en diminution de 8 700 € ou 1,5 % par rapport à 2005, et restent essentiellement au même niveau en 2007.

Ressources financières (aux prix de 2005)

B.4	2005	2006	2007
Budg. ord.	593 400	584 700	584 200

Projets

Projet B.4.01 : Appui au renforcement des technologies de traitement et de gestion des matières du cycle du combustible nucléaire

Principaux produits : Un document technique sur l'état actuel et les perspectives futures des combustibles des réacteurs refroidis par gaz, et un document technique sur le processus et la propriété des composés et des alliages contenant des actinides mineurs pour le combustible nucléaire et les objectifs pour l'incinération dans le spectre des neutrons thermiques et des neutrons rapides. Un rapport technique sur un atelier consacré au traitement du combustible usé par voie sèche et pyrotraitement.

Durée : 2004–2010

Rang : 2

Projet B.4.02 : Fourniture de connaissances et d'un appui pour l'étude de la résistance à la prolifération dans les activités du cycle du combustible actuel et futur et la gestion des matières

Principal produit : Documents techniques sur les aspects antiproliférants des transuraniens employés en tant que matériaux et barrières techniques, et sur les stratégies de gestion des matières nucléaires.

Durée : 2002–2010

Rang : 1

PROGRAMME C. CRÉATION DE CAPACITÉS ET ENTRETIEN DES CONNAISSANCES NUCLÉAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE DURABLE

Justification : Tous les scénarios plausibles prévoient à long terme une hausse substantielle et continue de la demande d'énergie dans le monde, notamment si les objectifs de la Déclaration du Millénaire sur l'élimination de la pauvreté et du Plan d'application adopté au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) doivent être atteints. En conséquence, il est prévu que cette demande augmentera plus rapidement dans les pays en développement. Les États Membres doivent créer ou renforcer les capacités locales de planification exhaustive des systèmes énergétiques conformément à leurs objectifs nationaux de développement durable. Des demandes d'assistance à cet effet sont régulièrement reçues.

Il est prévu que l'énergie nucléaire jouera un rôle accru dans la satisfaction des besoins énergétiques futurs. La concentration actuelle et potentielle de l'expansion du nucléaire dans les pays en développement souligne la nécessité de créer des capacités nucléaires dans ces pays, notamment dans ceux qui envisagent d'adopter l'électronucléaire au cours des prochaines décennies. En plus d'une modélisation exhaustive des systèmes énergétiques et de la planification, la création de capacités dans le contexte nucléaire concerne toutes les activités nécessaires pour appuyer la prise de décisions en connaissance de cause sur toutes les questions ayant trait au cycle de vie complet de l'énergie d'origine nucléaire. Cela comprend les aspects allant de la planification de la demande et de l'offre nationales d'énergie, notamment les options de la demande et de l'offre, à la sûreté et la non-prolifération en passant par la technologie, les cycles du combustible, la gestion des déchets, l'économie et l'environnement.

Tous ces aspects reflètent un besoin commun, à savoir la nécessité de veiller à la continuité et au développement du transfert des connaissances et des informations nucléaires. Cela est particulièrement important car l'information et les connaissances sont devenues, à l'aube du XXI^e siècle, des ressources fondamentales de la société. La gestion des connaissances nucléaires, le Système international d'information nucléaire (INIS) et la Bibliothèque de l'AIEA sont des instruments de préservation et de renforcement de ces ressources.

Pour préserver l'option nucléaire à l'intention des États Membres qui souhaitent y recourir, il faut conserver et entretenir les connaissances accumulées

dans les sciences et l'industrie nucléaires. Il faut en outre développer des systèmes et des approches appropriés pour fournir des connaissances aux États Membres et leur permettre de les partager. Un certain nombre d'États Membres se sont déclarés préoccupés du vieillissement du personnel nucléaire et de la forte baisse du nombre de personnes commençant une formation théorique et pratique dans le domaine de la science et de l'ingénierie nucléaires.

Les informations scientifiques et techniques sont une ressource stratégique pour la mise en œuvre des programmes de l'Agence. Le Secrétariat élabore ses propres ressources et systèmes d'information et se procure à l'extérieur les informations dont il a besoin pour appuyer les activités du programme. Il y a des opportunités claires d'augmenter la synergie entre les sources internes d'informations nucléaires, et une autre opportunité d'utiliser ces ressources comme base pour des partenariats élargis et l'échange d'informations avec les États Membres et entre eux. Une approche intégrée pour déterminer, choisir, évaluer et traiter ces ressources et ces services et les fournir aux États Membres et au personnel du Secrétariat facilitera une gestion efficace et efficace des connaissances nucléaires.

Objectifs:

- Renforcer la capacité des États Membres de mener leurs propres activités d'analyse du développement des secteurs de l'électricité et de l'énergie, de planification des investissements, de formulation des politiques concernant l'énergie et l'environnement, et de leurs conséquences économiques.
- Entretenir et gérer efficacement les connaissances et les compétences nucléaires.
- Développer les sources d'informations et de connaissances sur les utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires pour répondre aux besoins des États Membres et du Secrétariat.

Effets	
—	Utilisation accrue des outils méthodologiques de l'Agence pour les politiques énergétiques et les décisions en matière d'investissement dans les États Membres, et en particulier les pays en développement et les pays à économie en transition.

Effets (suite)	
—	Reconnaissance de l'Agence par les États Membres et les organisations internationales comme source objective, exhaustive et continuellement améliorée d'informations de qualité sur l'énergie nucléaire et ses applications pacifiques, et comme source des compétences requises pour entretenir et préserver les connaissances nucléaires.
Indicateurs de performance	
—	Nombre d'États Membres utilisant les évaluations et les outils d'analyse de l'Agence ayant trait à la planification des systèmes énergétiques et des investissements, à la formulation des politiques concernant l'énergie et l'environnement et à leurs conséquences économiques.
—	Nombre d'initiatives, de présentations et d'autres activités menées par l'Agence en coopération avec d'autres organisations internationales.
—	Nombre d'États Membres satisfaits de la disponibilité et de la qualité des services relatifs aux connaissances et à l'information nucléaires ayant un impact direct ou indirect sur leurs programmes nucléaires nationaux.
—	Degré d'accès et d'utilisation des sources et des services d'information.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier niveau de priorité est attribué aux projets directement liés aux résolutions de la Conférence générale.
- Le deuxième niveau de priorité est attribué aux projets demandés par des États Membres individuellement ou en groupe.
- Le troisième niveau de priorité concerne les projets destinés à appuyer les projets ci-dessus.

Sous-programme C.1. Modélisation énergétique, banques de données et création de capacités

Justification : La conception de stratégies énergétiques appropriées à l'appui du développement durable dans un pays nécessite une évaluation exhaustive de l'offre d'énergie et des options technologiques en termes d'impact social, économique et environnemental. Avec la mondialisation et l'intégration régionale croissantes, une telle évaluation doit inclure les possibilités de développement régional, c'est-à-dire au-delà des frontières nationales. Tout cela nécessite des données et des informations fiables, des outils d'analyse appropriés et un personnel bien formé. Les compétences et l'expérience locales requises dans ces

domaines font défaut à de nombreux États Membres, notamment les pays en développement et les pays à économie en transition.

En écho aux accords du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002), des résolutions de la Conférence générale ont souligné la nécessité de créer des capacités dans les pays en développement pour promouvoir, entre autres, le développement énergétique durable, la planification de l'énergie nucléaire et l'évaluation du rôle de l'électronucléaire pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En conséquence, le sous-programme C.1 vise à fournir les données nécessaires, des informations actualisées et des outils d'analyse appropriés et à créer dans les États Membres les capacités locales dont ils ont besoin pour étudier le secteur de l'énergie, élaborer des stratégies énergétiques durables et prendre des décisions judicieuses dans ce domaine.

Objectif : Renforcer la capacité des États Membres d'élaborer des stratégies énergétiques nationales durables et de conduire des études pour le développement et la gestion du secteur énergétique, la planification des investissements dans ce secteur et la formulation de politiques concernant l'énergie et l'environnement.

Effet	
—	Utilisation des banques de données et des outils d'analyse de l'Agence, formation d'experts dans l'utilisation de ces outils pour conduire des analyses exhaustives indépendantes sur l'énergie et l'environnement.
Indicateurs de performance	
—	Nombre de demandes de bases de données et d'outils d'analyse (modèles) de l'Agence provenant d'États Membres et d'organisations internationales.
—	Nombre d'experts d'États Membres formés dans l'utilisation des modèles énergétiques de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Les activités de ce sous-programme resteront centrées sur la création, dans les États Membres, des capacités nécessaires pour l'étude des questions ayant trait à l'énergie et au développement durable, y compris les nouvelles opportunités attendues des avancées et des innovations technologiques ainsi que de la mondialisation et de l'intégration régionale croissantes. Le cycle du combustible complet et la comptabilisation des flux de matières seront aussi inclus dans la série actuelle d'outils d'analyse et de base de données pour permettre l'évaluation des différents degrés de régionalisation des divers aspects du cycle du combustible nucléaire.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme C.1 s'élèvent à 1 340 200 € en 2006, en diminution de 27 900 € (2,0 %) par rapport à 2005, et restent inchangées en 2007 par rapport à 2006. Cette baisse reflète les efforts visant à réduire les coûts grâce à l'utilisation accrue des installations du CIPT pour la mise en œuvre des cours.

Ressources financières (aux prix de 2005)

C.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 368 100	1 340 200	1 340 200

Projets

Projet continu C.1.01 : Économie de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire : banques de données sur la situation et les tendances

Principaux produits : Banques de données actualisées contenant des informations sur les schémas de la demande et de l'offre d'énergie et d'électricité ; données sur les paramètres techniques, économiques (y compris les coûts externes), environnementaux et sanitaires de diverses technologies énergétiques, notamment l'électronucléaire, couvrant l'ensemble des chaînes énergétiques ; données sous forme de séries chronologiques sur les indicateurs du développement énergétique durable (IDED) ; informations actualisées tous les ans sur la situation et les tendances en ce qui concerne les schémas de la demande et de l'offre d'énergie et d'électricité, la disponibilité des ressources énergétiques, les progrès technologiques et les aspects économiques ; projections actualisées sur l'utilisation de l'énergie et de l'électricité et le développement électronucléaire dans diverses régions du monde ; et informations pour le *Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire*. Données permettant de mettre à jour des sites web internes et externes.

Rang : 1

Projet continu C.1.02 : Modèles pour l'analyse et la création de capacités pour le développement énergétique durable

Principaux produits : Outils d'analyse améliorés (modèles) pour l'élaboration de stratégies énergétiques durables, et adaptés dans des conditions nationales très diverses. L'appui fourni pour les projets de coopération technique permettra de former, dans les États Membres, des experts qui pourront utiliser les outils de l'Agence et former d'autres spécialistes dans leurs pays, et d'effectuer des études nationales qui fourniront des informations aux décideurs.

Rang : 1

Sous-programme C.2. Analyse Énergie-Économie-Environnement (3E)

Justification : Des résolutions de la Conférence générale invitent l'Agence à jouer un rôle plus actif dans le cadre du débat sur l'électronucléaire et de sa contribution au développement durable. Seule institution des Nations Unies qui étudie activement les technologies nucléaires et le développement durable, l'Agence est, avec la diversité de ses Membres qui représentent des opinions et des préoccupations très diverses concernant la technologie nucléaire, particulièrement qualifiée pour effectuer des analyses 3E compte tenu de l'équilibre sans cesse changeant entre les priorités sociales, économiques et environnementales – les trois piliers du développement durable.

Objectif : Permettre une meilleure compréhension des contributions de la technologie nucléaire au développement socio-économique et à la protection du climat et sa compatibilité avec les objectifs nationaux de développement durable des États Membres.

Effets	
—	Reconnaissance de l'Agence, par les États Membres et les autres organisations internationales, comme partenaire compétent dans l'étude des problèmes du développement énergétique durable, et comme source d'informations objectives et actualisées sur la technologie nucléaire dans le contexte du développement énergétique et économique durable.
—	Amélioration du processus de prise de décisions dans les États Membres en ce qui concerne les choix technologiques et les stratégies de développement durable.
Indicateurs de performance	
—	Nombre de cas où les analyses économiques ou 3E de l'Agence sont demandées, ou sont intégrées dans le processus de prise de décisions dans les États Membres ou d'autres institutions ou bureaux.
—	Nombre de demandes d'analyses, de services d'experts ou de contributions adressées par les États Membres aux instances chargées des questions ayant trait au développement durable ou aux changements climatiques.

Changements et tendances concernant le programme : Les activités de ce sous-programme viseront toujours à maintenir l'option nucléaire dûment ouverte dans les stratégies de développement durable des États Membres. Une nouvelle priorité sera d'effectuer des évaluations économiques plus ciblées des divers aspects des technologies nucléaires

Programme C

et de leurs contributions potentielles futures au développement durable. Le deuxième niveau de priorité sera de traduire plus spécifiquement dans les stratégies de développement durable des États Membres les effets des négociations internationales sur les changements climatiques et le développement durable, en particulier les aspects liés à la contribution future de l'énergie d'origine nucléaire dans ces secteurs.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme C.2 en 2006 s'élèvent à 1 335 500 €, en augmentation de 34 300 € (2,6 %) par rapport à 2005, et restent inchangées en 2007 par rapport à 2006. Cet accroissement reflète l'augmentation attendue des demandes d'assistance directe des États Membres à travers des études de profil national pour le développement énergétique durable.

Ressources financières (aux prix de 2005)

C.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 301 200	1 335 500	1 335 500

Projets

Projet C.2.01 : Analyses technico-économiques

Principaux produits : Études de coûts spécifiques (faisabilité, comparaison des coûts, efficacité des coûts et évaluations coûts-avantages); analyses économiques des risques, réponses réglementaires et régionalisation du cycle du combustible; évaluations des facteurs économiques qui influencent l'innovation technologique dans le domaine nucléaire; et évaluations comparatives des différents systèmes énergétiques ou de leurs attributs.

Durée : 2006–2007

Rang : 1

Projet continu C.2.02 : Questions d'actualité liées au développement énergétique durable

Principaux produits : Rapports et exposés sur des questions d'actualité liées au développement durable et aux changements climatiques, et notamment sur la contribution potentielle des technologies nucléaires; études de cas et profils nationaux analysant les stratégies de développement énergétique durable.

Rang : 2

Sous-programme C.3. Gestion des connaissances nucléaires

Justification : Un objectif important de la stratégie à moyen terme est de renforcer la contribution des sciences et des technologies nucléaires aux efforts visant à répondre, d'une manière durable, aux besoins et aux aspirations des États Membres en ce

qui concerne le développement économique et la prospérité. La connaissance est la clé du développement et de la création de capacités. À l'heure actuelle, l'industrie nucléaire et de nombreux établissements académiques, de recherche et gouvernementaux qui travaillent dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires ont commencé à souffrir d'attrition. Sans un remplacement adéquat des spécialistes nucléaires compétents, on assistera à un vieillissement du personnel et à la perte des connaissances et des compétences du personnel partant, une situation qui sera aggravée par les difficultés pour trouver des remplaçants qualifiés. Avec les tendances d'attrition actuelles, préserver les niveaux actuels de connaissances nucléaires deviendra un formidable défi dans un avenir pas trop lointain. Cette perspective est aggravée par la fermeture et le déclassement des installations nucléaires, qui nécessitent la collecte et la préservation de quantités croissantes de données, d'informations et de connaissances techniques et scientifiques.

Dans le même temps, les scénarios d'expansion continue de la demande d'énergie nécessitent des besoins croissants de projets sur l'énergie nucléaire dans le monde. L'appui visant à maintenir l'option nucléaire ouverte nécessitera aussi non seulement une continuité assurée mais aussi un développement accru des connaissances nucléaires.

La gestion efficace des connaissances nucléaires passe donc aussi par la disponibilité continue et améliorée de réservoirs essentiels tant d'informations scientifiques et techniques que de personnel qualifié. En réponse aux résolutions de la Conférence générale, et conformément à son mandat de fournir des orientations sur les meilleures pratiques, l'Agence s'emploiera premièrement à explorer les moyens de renforcer les synergies entre ses ressources et ses services internes d'information nucléaire, notamment INIS et la Bibliothèque de l'AIEA, et deuxièmement à élaborer les outils, méthodologies et orientations nécessaires pour aider les États Membres à gérer efficacement les connaissances nucléaires.

Objectifs:

- Répondre aux besoins des États Membres en ce qui concerne la gestion des connaissances dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires grâce à l'élaboration de méthodologies et à la fourniture d'orientations.
- Renforcer la synergie entre les ressources et les services d'information nucléaire de l'Agence et développer davantage ces ressources et ces services.

Effet	
—	Application, par les États Membres, de la méthodologie de gestion des connaissances nucléaires pour la préservation des connaissances, la création de capacités et l'innovation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires.
Indicateurs de performance	
—	Nombre d'États Membres qui participent à des activités de gestion des connaissances et/ou les appuient.
—	Nombre de programmes (activités) de gestion des connaissances nucléaires lancés dans les États Membres et appuyés par l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : En 2006, l'Agence aura en place une stratégie exhaustive pour la gestion des connaissances nucléaires et continuera à mettre en œuvre des projets et des activités visant à entretenir et à renforcer ces connaissances au sein du Secrétariat, et à appuyer les États Membres dans leurs initiatives de gestion des connaissances. Les domaines prioritaires seront les méthodologies de gestion des connaissances nucléaires applicables aussi bien au sein de l'Agence que dans les États Membres, et l'intégration des ressources d'information nucléaire de l'Agence.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme C.3 en 2006 s'élèvent à 1 464 200 €, en hausse de 91 300 € (6,7 %) par rapport à 2005, et augmentent encore de 155 000 € (10,6 %) en 2007 par rapport à 2006. Cet accroissement reflète le renforcement des ressources pour la gestion des connaissances nucléaires et servira à : élaborer la méthodologie et des orientations pour la gestion et la préservation des connaissances dans des domaines spécifiques de la science et de la technologie nucléaire, faciliter une formation théorique et pratique soutenue en science nucléaire et dans les domaines connexes, et organiser un colloque sur la gestion des connaissances dans les installations nucléaires en 2007.

Ressources financières (aux prix de 2005)

C.3	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 372 900	1 464 200	1 619 200

Projets

Projet C.3.01 : Élaboration d'une politique, d'une méthodologie et d'orientations pour la gestion des connaissances nucléaires

Principaux produits : Méthodologie exhaustive pour l'établissement et la mise en œuvre de programmes de gestion des connaissances nucléaires dans les

États Membres. Documents et services d'orientation pour aider les décideurs dans les États Membres dans la gestion des connaissances nucléaires. Colloque sur la gestion des connaissances dans les installations nucléaires en 2007.

Durée : 2006–2007

Rang : 1

Projet continu C.3.02 : Promotion d'un programme viable de formation théorique et pratique en sciences nucléaires et dans des domaines connexes

Principaux produits : Réseaux encore plus développés de formation théorique auxquels participent les États Membres. Réunions avec les États Membres, et des plates-formes et des mécanismes de travail en réseau renforcés. Programme de formation théorique et pratique de l'Université nucléaire mondiale (UNM) élaboré et mis en œuvre.

Rang : 1

Projet continu C.3.03 : Entretien et préservation des connaissances dans des domaines particuliers des sciences et des technologies nucléaires

Principaux produits : Portail amélioré de gestion nucléaire INIS/Bibliothèque de l'AIEA ; rapport récent sur le réseau de préservation des connaissances sur les réacteurs rapides ; et rapport d'étape sur le PRC sur les technologies de préservation des connaissances.

Rang : 1

Sous-programme C.4. Système international d'information nucléaire (INIS)

Justification : Les connaissances et l'information sont des ressources fondamentales de la société. L'accès aux connaissances et à l'information sera un besoin de plus en plus pressant, quel que soit l'avenir de l'énergie et de la technologie nucléaires dans les différents États Membres. L'information nucléaire sera nécessaire dans les États Membres qui ont fait de l'énergie nucléaire une partie intégrante de leurs stratégies nationales de développement durable, mais aussi là où elle est en train d'être abandonnée. Il faudra donc continuer à renforcer les ressources de l'Agence en matière de connaissances et d'information nucléaires.

INIS fonctionne sur la base des principes de la coopération depuis 1969 comme service à ses membres. Il comprend une base de données bibliographiques et une collection en texte intégral de documents non commercialisés et est de loin la plus grande source d'information de l'Agence dans les

Programme C

domaines des sciences et des technologies nucléaires. Pour que son système de fourniture soit toujours approprié, INIS doit évoluer sans cesse et s'adapter en permanence aux changements dans les domaines suivants : les besoins concernant les informations politiques et technologiques ; les besoins de sa base d'utilisateurs ; et les technologies de gestion de l'information. Il devra devenir plus pleinement interactif en tant qu'élément clé du programme général de gestion des connaissances de l'Agence, grâce à la mise en place et au développement de partenariats et de l'échange d'informations, l'amélioration de l'efficacité du partage d'informations, et des sources d'informations en texte intégral et de connaissances.

Objectif : Répondre aux besoins en matière d'information nucléaire des États Membres et de l'Agence grâce à une stratégie efficace de gestion d'INIS

Effet	
—	Accès amélioré des utilisateurs d'INIS dans les États Membres et au sein de l'Agence à des informations scientifiques et techniques exhaustives et disponibles en temps voulu grâce aux technologies les plus récentes.
Indicateurs de performance	
—	Niveau d'accès et d'utilisation des produits et des services INIS.
—	Exhaustivité et disponibilité en temps voulu des documents publiés dans le domaine de compétence d'INIS.

Changements et tendances concernant le programme : Le premier niveau de priorité restera la fourniture d'un accès en ligne au texte intégral de tous les documents référencés dans la base de données bibliographiques. Cet accès passera par un lien direct avec les documents non commercialisés détenus à l'Agence et des hyperliens, dans la mesure du possible, avec d'autres documents.

INIS redoublera d'efforts pour être exhaustif en lançant ou en poursuivant une série d'initiatives, y compris l'acquisition de données bibliographiques directement auprès des éditeurs ; la détermination et la couverture complète, en partenariat avec la Bibliothèque de l'AIEA, de toutes les grandes revues publiées dans son domaine de compétence ; des améliorations de la couverture des documents de conférence ; et le renforcement des activités de collecte de documents non commercialisés pour refléter les changements du mode de publication, notamment la couverture des revues émergentes 'librement accessibles'. La synergie avec la Bibliothèque de l'AIEA sera encore renforcée à travers une série d'activités communes.

La création de capacités et les activités de renforcement d'audience seront maintenues pour renforcer la capacité des membres d'INIS de contribuer à ce système et d'utiliser et de distribuer ses produits et ses services.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme C.4 en 2006 s'élèvent à 3 137 400 €, en diminution de 97 700 € (3 %) par rapport à 2005, et diminuent encore de 70 000 € (2,2 %) en 2007 par rapport à 2006. Cette baisse reflète un transfert de ressources pour renforcer la gestion des connaissances nucléaires, comme indiqué dans les changements et tendances concernant les ressources pour le sous-programme C.3.

Ressources financières (aux prix de 2005)

C.4	2005	2006	2007
Budg. ord.	3 235 100	3 137 400	3 067 400

Projets

Projet continu C.4.01 : Produits et assurance de la qualité d'INIS

Principaux produits : Incorporation d'hyperliens avec des documents en texte intégral dans INIS Atomindex ; normes et références bibliographiques d'INIS ; documentation ; outils ; et archives de préservation des connaissances sur INIS.

Rang : 1

Projet continu C.4.02 : Services INIS, renforcement d'audience, création de capacités et partenariats

Principaux produits : Base de données INIS sur Internet (avec accès en ligne à des documents en texte intégral) ; base de données INIS sur CD-ROM ; documents non commercialisés INIS sur CD-ROM ; programmes informatiques de l'AEN/OCDE aux États Membres d'INIS non membres de l'OCDE ; séminaires de formation et système de télé-enseignement ; matériaux promotionnels et projets de renforcement d'audience ; site Internet d'INIS.

Rang : 1

Projet continu C.4.03 : Politique d'INIS, planification, développement et innovation

Principaux produits : Suggestions et recommandations pour le développement d'INIS, accord avec les partenaires d'INIS ; systèmes de logiciel et de TI ; normes et outils élaborés ou révisés.

Rang : 2

Sous-programme C.5. Bibliothèque et appui informationnel

Justification : Le rôle de la Bibliothèque de l'AIEA est normalement de fournir un appui informationnel tant au personnel du Secrétariat pour la mise en œuvre des programmes de l'Agence qu'à celui des missions permanentes à Vienne. Il importe de développer les services tels que la recherche adaptée aux besoins de l'utilisateur, et le travail des services d'information. Les services de bibliothèque doivent rester pertinents et refléter l'évolution des besoins en matière d'information et des technologies de gestion de l'information.

La Bibliothèque est un dépôt clé des connaissances nucléaires, et en conséquence, les activités transversales d'appui à la préservation des connaissances doivent faire le meilleur usage possible de ses services. Elle doit être intégrée plus

activement et de manière plus structurée dans les arrangements synergiques à mettre en place pour l'échange/le partage avec d'autres sources internes d'information nucléaire (gestion des connaissances nucléaires et INIS). Avec l'accent croissant mis sur la fourniture de connaissances nucléaires aux États Membres, il faut chercher des moyens novateurs de mettre les vastes ressources historiques et actuelles de connaissances nucléaires à la disposition de la communauté nucléaire élargie, y compris la création de partenariats avec des bibliothèques spécialisées dans le domaine nucléaire et des systèmes de ressources d'information nucléaire. En outre, les activités internes communes devraient à terme évoluer afin que les systèmes de fourniture de connaissances et d'information en cours d'élaboration puissent puiser dans les dépôts de connaissances existant au sein de l'Agence, la Bibliothèque étant le principal centre de liaison pour cette coordination.

Objectif : Assurer la maintenance, le développement, le renforcement et l'intégration des sources d'information nucléaire et des services de bibliothèque et d'information de haute qualité.

Effets	
—	Disponibilité des sources et des services d'information requis pour appuyer l'exécution des programmes de l'Agence.
—	Utilisation des sources et des services d'information par les utilisateurs autorisés.

Indicateurs de performance	
—	Degré de satisfaction des utilisateurs de la Bibliothèque.
—	Degré d'utilisation de la Bibliothèque, et des sources et des services d'information.

Changements et tendances concernant le programme : Des efforts soutenus seront déployés pour garantir une combinaison optimale des sources d'information sur papier et sous forme électronique en tenant compte des changements des politiques de prix des éditeurs et de la disponibilité de sources d'information gratuites sur Internet. La situation restera caractérisée par des ressources limitées et des besoins croissants. La coopération entre les bibliothèques et entre celles-ci et les éditeurs, les producteurs de bases de données, les divers agents et les autres intermédiaires sera développée pour assurer une fourniture durable de l'information.

Un certain nombre d'éditeurs offrent un accès collectif à l'ensemble de leurs revues. Ce type de service permet à chaque bibliothèque soit d'avoir accès à un nombre plus élevé de revues, réduisant ainsi le coût des opérations de prêts et des services de distribution interbibliothèques de documents, soit de réduire le coût des acquisitions. Étant donné qu'il n'y a pas de financement additionnel, les bibliothèques devraient établir des partenariats et des alliances stratégiques pour profiter des nouvelles opportunités offertes par les éditeurs de revues scientifiques et les possibilités de licences collectives. Les normes du web et le large accès à Internet sont en train de créer un nouveau paysage de collaboration technologique. La Bibliothèque développera son partenariat avec les bibliothèques spécialisées dans le domaine nucléaire dans les États Membres qui œuvrent pour la préservation et l'entretien des connaissances nucléaires. Cela pourrait déboucher sur la création d'une association de bibliothèques spécialisées dans le domaine nucléaire dont les activités pourraient comprendre l'acquisition/les licences de sources d'information nucléaire requises pour appuyer la mise en œuvre des programmes nucléaires nationaux, les prêts interbibliothèques de publications, des services de distribution de documents et d'autres activités.

Outre la fourniture régulière de services d'information aux utilisateurs de la Bibliothèque, l'accent sera mis sur la fourniture d'un appui en matière d'information pour la gestion des connaissances en tant qu'activité transversale de l'Agence. La synergie entre la Bibliothèque et INIS sera encore renforcée à travers une série d'activités communes visant à fournir des services d'appui pour des activités d'entretien et de préservation des connaissances nucléaires, telles que la constitution de

Programme C

collections de sources d'information pour ces activités, y compris la numérisation de ressources d'information spécifiques ; la mise en place de nouveaux services d'information permettant l'accès continu aux sources mondiales d'information nucléaire ; la fourniture d'un service virtuel de référence nucléaire aux chercheurs à travers un réseau numérique international des centres nationaux INIS et des bibliothèques spécialisées dans le domaine nucléaire.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources restent au niveau de 2005 pendant les deux années.

Ressources financières (aux prix de 2005)

C.5	2005	2006	2007
Budg. ord.	2 486 000	2 486 000	2 486 000

Projets

Projet continu C.5.01 : Développement et maintenance des sources d'information de la Bibliothèque

Principal produit : Collection actualisée des sources d'information internes et externes adaptées aux besoins d'information de l'Agence, mise à la disposition des utilisateurs et maintenue.

Rang : 1

Projet continu C.5.02 : Fourniture de services de bibliothèque et appui informationnel

Principaux produits : Accès direct des utilisateurs aux sources d'information électroniques internes et externes à travers le site web de la Bibliothèque 'LISNet'. Fourniture de services de références, de prêts, de distribution de documents, et de prêts interbibliothèques assurant l'accès des utilisateurs aux sources d'information.

Rang : 1

Programme D. SCIENCES NUCLÉAIRES

Justification : L'exploitation de l'énergie nucléaire au profit du développement durable à travers la production d'électricité et l'application des radio-isotopes et des rayonnements ionisants dans divers domaines repose sur une bonne compréhension des principes des sciences nucléaires. Un certain nombre d'États Membres ont des programmes électronucléaires importants et pratiquement tous les États Membres tirent parti des avantages des applications non énergétiques des sciences nucléaires, qui continuent de se développer et contribuent à l'amélioration de la qualité de vie. La responsabilité de l'Agence de promouvoir la recherche-développement et les applications pratiques de l'énergie atomique à des fins pacifiques dépend d'un appui approprié aux différents aspects des sciences nucléaires. Le développement des applications des sciences nucléaires est soutenu par l'apport constant de résultats de R-D menée par les établissements de recherche des États Membres, en particulier les centres de recherche nucléaire. Une réunion sur les centres de recherche nucléaire au XXI^e siècle a recommandé que l'Agence continue de participer à la coordination de cet effort dans le monde.

Les réacteurs de recherche et les accélérateurs de particules sont indispensables à la science et à la technologie nucléaires. Ils constituent la principale source de radio-isotopes et sont largement utilisés pour la mise au point et la caractérisation de matériaux. De nombreux problèmes concernant le cycle du combustible et les plans de déclassement des réacteurs de recherche nécessitent un appui technologique et la coordination de l'Agence. Les différents aspects des sciences nucléaires sont en outre importants pour mieux comprendre le comportement des matériaux du réacteur et les études sur le vieillissement, et pour appuyer la technologie du déclassement et la sûreté d'exploitation et d'utilisation. La décennie écoulée a été marquée par un développement rapide de la technologie des accélérateurs, avec notamment la production d'accélérateurs fiables pour les protons, les ions lourds et les électrons, et pour des applications courantes dans l'industrie, la recherche et en médecine. Les accélérateurs de protons de haute énergie sont utilisés comme sources de neutrons de spallation dans des travaux de recherche avancés sur les matériaux et ouvrent des perspectives pour la transmutation des actinides. L'utilisation de nouvelles sources de rayonnements, de neutrons pulsés et de sources de lumière synchrotron impliquera une coopération en réseau entre différents laboratoires partenaires, de façon à répondre aux besoins en matière de recherche pour l'étude des

matériaux de structure, des biosciences et de l'environnement.

Un facteur important du progrès des sciences nucléaires a été la mise au point de lignes de faisceaux et d'instruments pour diverses techniques nucléaires et mesures radiologiques. L'appui continu fourni aux États Membres en vue de renforcer les capacités de maintenance des instruments nucléaires a favorisé les progrès dans de nombreux domaines. Des instruments fonctionnant correctement sont en effet essentiels pour l'utilisation efficace des réacteurs de recherche et des accélérateurs. Il est donc essentiel de poursuivre cet appui pour l'assurance de la qualité (AQ) des instruments par des modules d'enseignement à distance et d'autres moyens.

La fusion nucléaire peut devenir une source d'énergie abondante. Une cinquantaine d'États Membres (dont 30 pays en développement) ont des programmes de recherche sur la physique des plasmas et la fusion. Comme il est onéreux de construire et d'exploiter des installations de recherche en fusion nucléaire, la coopération internationale facilitée et coordonnée par l'Agence revêt une importance particulière. L'Agence peut jouer un rôle moteur en stimulant les innovations et en renforçant l'intérêt pour cette technologie au niveau mondial, et faire mieux connaître les différents concepts de confinement magnétique et inertiel.

L'ensemble de ces applications des sciences nucléaires dépend à un très haut degré des données atomiques et nucléaires disponibles. Grâce aux travaux menés en coopération (par l'Agence et d'autres exploitants importants de bases de données internationales), la production, l'évaluation et la diffusion des données nucléaires de qualité sont devenues des activités intégrées dans le monde. Les bases de données de l'Agence sont la principale source d'informations à jour dans ce domaine pour les États Membres. Les travaux portant sur les données relatives au cycle du combustible (cycle thorium-uranium), à la transmutation, à la conception des réacteurs à fusion, à la médecine nucléaire (nouveaux radionucléides thérapeutiques, décroissance et sections efficaces de réaction) et aux techniques d'analyse nucléaire sont essentiels.

De nombreux États Membres en développement demandent l'assistance technique de l'Agence pour renforcer leurs programmes dans le domaine des sciences nucléaires. La participation continue de cette dernière est nécessaire pour favoriser de nouvelles initiatives. Le programme Sciences nucléaires a été formulé en tenant compte des observations des États Membres et de groupes consultatifs multinationaux

Programme D

externes, tels que les comités d'évaluation, le SAGNE, le Comité international des données nucléaires (INDC) et le Conseil international de la recherche sur la fusion (CIRF).

Objectif : Accroître la capacité des États Membres de développer et d'appliquer les sciences nucléaires comme instrument de leur développement économique.

Effets	
—	Développement de la coopération internationale en sciences nucléaires.
—	Développement des compétences des établissements nationaux et meilleure utilisation des ressources et des installations.
—	Plus large utilisation des bases de données nucléaires et atomiques de l'Agence.
Indicateurs de performance	
—	Nombre de produits/documents de l'Agence fournis aux États Membres et utilisés par ces derniers pour leurs activités en sciences nucléaires.
—	Nombre d'établissements spécialisés en sciences nucléaires bénéficiant du programme de l'Agence.
—	Demande des services relatifs aux données nucléaires et d'autres services de l'Agence.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité est attribué aux activités visant à mettre en œuvre :
 - o Les recommandations/demandes faites par la Conférence générale et/ou à créer les conditions préalables pour y donner suite ;
 - o Une collaboration avec des organisations en réseau et d'autres organismes des Nations Unies/intergouvernementaux ;
 - o Les recommandations des comités consultatifs permanents (SAGNA, SAGNE, INDC et CIRF).
- Le deuxième rang de priorité est attribué aux activités de projet visant à répondre aux demandes de groupes d'États Membres et aux propositions d'activités futures issues des grandes conférences, des réunions techniques et des réunions de coordination de la recherche.
- Le troisième rang de priorité est donné à d'autres activités destinées à atteindre ou à promouvoir les objectifs du programme.

Sous-programme D.1. Données atomiques et nucléaires

Justification : Toutes les applications de la technologie nucléaire dépendent des données atomiques et nucléaires pour fournir une description précise des processus fondamentaux de la production d'énergie et des études non énergétiques. La compréhension des aspects quantitatifs des processus de formation et de décroissance permet de déterminer des marges de sûreté appropriées, par exemple pour l'exploitation des centrales nucléaires et pour les applications médicales des radio-isotopes. L'avis de spécialistes des données atomiques et nucléaires des États Membres est régulièrement demandé et utilisé, et les réunions biennales du Sous-Comité des données atomiques et moléculaires du CIRF et de l'INDC sont l'occasion de débattre et d'élaborer des orientations sur tous les projets. Les données nécessaires concernent notamment les sections efficaces de réaction, la spécification des propriétés atomiques et nucléaires des produits de réaction et la quantification des caractéristiques de la décroissance radioactive. Si ces données sont raisonnablement complètes pour certaines applications (centrales nucléaires utilisant l'uranium par exemple), beaucoup reste à faire dans d'autres domaines. Durant la biennie 2006-2007, les travaux portant sur d'autres cycles du combustible (cycle thorium-uranium), la transmutation, la conception des réacteurs à fusion, la médecine nucléaire (notamment les nouveaux radionucléides thérapeutiques, la décroissance et les sections efficaces de réaction) et les techniques d'analyse nucléaire se poursuivront.

L'Agence apporte une contribution importante comme chef de file en coordonnant divers réseaux de données internationaux et en menant des études internes qui facilitent la création et la maintenance de multiples bibliothèques de données contenant exclusivement des données atomiques, moléculaires et nucléaires expérimentales, théoriques et évaluées. Le Centre de données nucléaires de l'Agence fournit un accès convivial et gratuit à ces bases de données internationales communes compilant des données évaluées. Dans ce contexte, l'Agence examine et exploite également les progrès actuels de la technologie de l'information en vue d'améliorer la communication des données et les services aux États Membres.

Les bénéficiaires des États Membres sont les concepteurs et les exploitants de réacteurs à fission et à fusion, les exploitants d'usines de retraitement, les concepteurs de dispositifs pour le transport du combustible et d'installations d'entreposage des déchets radioactifs, et les physiciens et analystes travaillant sur diverses applications non énergétiques (par exemple médecine nucléaire, analyse des matériaux et surveillance de l'environnement).

Objectifs : Veiller à l'application sûre et économique de toutes les formes de technologies nucléaires par les États Membres en renforçant leurs capacités et leurs compétences et en leur assurant un accès rapide et gratuit à des données atomiques et nucléaires fiables pour les applications énergétiques et non énergétiques.

Effets	
—	Adoption et utilisation par les États Membres des données atomiques et nucléaires issues des PRC, aboutissant à leur reconnaissance comme bases de données internationalement acceptées.
—	Adoption par les États Membres de bases de données provenant de sources externes.
—	Utilisation par les États Membres de tous les types de données atomiques, moléculaires et nucléaires actualisées par le biais des services de l'Agence.
Indicateurs de performance	
—	Importance de l'utilisation des séries de données atomiques et nucléaires recommandées provenant des PRC.
—	Importance de l'utilisation des bases de données provenant de sources externes.
—	Demande de services relatifs aux données nucléaires et d'autres services de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Le contenu des projets change selon les nouveaux besoins et demandes au cours d'un cycle de trois à quatre ans. Dans le cadre du projet D.1.01, les systèmes de stockage et d'extraction des données nucléaires seront changés afin d'accélérer ces fonctions. Les travaux sur les normes relatives aux sections efficaces ont été achevés en 2005 et l'accent est désormais mis sur la maintenance (projet D.1.02). Le projet D.1.03 est en train d'être réorienté vers la création de fichiers de données sur les thérapies médicales, tandis que le projet D.1.06 met davantage l'accent sur les techniques d'analyse nucléaire et les besoins connexes en matière de données. Le projet D.1.07 s'est quelque peu étendu aux dépens d'autres domaines, avec la demande accrue concernant les données sur les actinides.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources restent au niveau de 2005 pendant les deux années.

Ressources financières (aux prix de 2005)

D.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	2 354 200	2 354 200	2 354 200

Projets

Projet continu D.1.01 : Services de données, réseaux de données et appui aux utilisateurs

Principaux produits : Bases de données individuelles créées régulièrement, de préférence sur une plateforme de bases de données relationnelles, en mettant l'accent sur la qualité et la fiabilité. Ces bases seront liées aux PRC en cours et achevés et à des apports extérieurs provenant d'autres centres de données et d'individus.

Rang : 1

Projet D.1.02 : Normes et méthodes d'évaluation concernant les données nucléaires

Principaux produits : Nouvelles bases de données standard et publications scientifiques sur les sections efficaces pour l'établissement de normes nucléaires.

Durée : 2004–2008

Rang : 1

Projet D.1.03 : Données nucléaires pour la radiothérapie à l'aide de radio-isotopes et de sources de rayonnements externes

Principaux produits : Nouveaux produits nucléaires et publications scientifiques sur les sections efficaces pour les radio-isotopes thérapeutiques.

Durée : 2003–2010

Rang : 1

Projet D.1.04 : Données atomiques et moléculaires pour les expériences concernant la fusion

Principaux produits : Nouvelles données atomiques et moléculaires et publications scientifiques sur les sections efficaces pour des études sur la fusion.

Durée : 2006–2011

Rang : 1

Projet D.1.05 : Données pour le cycle du combustible Th-U

Principaux produits : Nouveaux produits nucléaires et publications scientifiques sur les sections efficaces pour le cycle du combustible Th-U.

Durée : 2002–2007

Rang : 1

Projet D.1.06 : Données nucléaires pour la dosimétrie et l'analyse

Principaux produits : Nouveaux produits nucléaires et publications scientifiques sur les sections efficaces et la décroissance pour la dosimétrie.

Durée : 2005–2010

Rang : 1

Projet D.1.07 : Données nucléaires pour les installations nucléaires avancées

Principaux produits : Nouveaux produits nucléaires et publications scientifiques sur les sections efficaces et la décroissance pour les installations nucléaires avancées.

Durée : 2005–2011

Rang : 1

Sous-programme D.2. Réacteurs de recherche

Justification : Pour que la recherche et la mise au point de techniques nucléaires continuent de se développer, les réacteurs de recherche doivent être exploités de façon sûre et fiable, être correctement utilisés, être rénovés lorsque cela est nécessaire, bénéficier de services adéquats d'un cycle du combustible antiproliférant et être déclassés en toute sûreté à la fin de leur vie utile. De plus, étant donné qu'environ 60 % des réacteurs de recherche en service dans le monde ont plus de 30 ans, le vieillissement des matériaux du cœur et les méthodes de gestion du vieillissement sont des questions prioritaires pour la majorité des États Membres ayant de tels réacteurs.

L'Agence a une compétence reconnue dans le domaine des réacteurs de recherche et une longue tradition d'assistance aux États Membres qu'elle aide à améliorer l'exploitation de ce type de réacteurs, comme chef de file dans le cadre de l'élaboration des normes et codes de bonne pratique pour tous les aspects du cycle du combustible nucléaire et de la planification et la mise en œuvre du déclassement. Ce sous-programme vise à couvrir ces questions diverses et à promouvoir la poursuite de la recherche scientifique et du développement technologique à l'aide de ces réacteurs. Les États Membres attendent de l'Agence qu'elle coordonne l'effort mondial dans ce domaine et les aide à résoudre des problèmes spécifiques.

Compte tenu du niveau de maturité des activités relatives aux réacteurs de recherche, de l'âge moyen de ces derniers et surtout des recommandations de la récente conférence de l'Agence sur l'utilisation, la sûreté, le déclassement et la gestion du combustible et des déchets des réacteurs de recherche, le sous-programme est progressivement réorienté du soutien traditionnel aux travaux de recherche fondamentale et à la formation vers la fourniture d'un appui en matière de planification stratégique aux installations pour qu'elles puissent se positionner sur des créneaux plus commerciaux tels que la production d'isotopes et la modification des matériaux, et entreprendre des travaux de rénovation et de remplacement du matériel vieillissant, gérer des stocks croissants de combustible usé et planifier le déclassement. Une

collaboration régionale et interrégionale sur des thèmes donnés sera mise en place et appuyée pour renforcer l'utilisation des réacteurs de recherche.

En vue de contribuer aux efforts de non-prolifération dans le monde, l'appui au programme sur la réduction de l'enrichissement pour les réacteurs de recherche et d'essai (RERTR) et aux programmes sur le rapatriement du combustible des réacteurs de recherche vers le pays d'origine est en train d'être renforcé. Pour répondre aux préoccupations des États Membres en ce qui concerne le traitement final du combustible nucléaire usé des réacteurs de recherche, le sous-programme s'efforce de promouvoir des solutions régionales et internationales pour la partie terminale du cycle du combustible des réacteurs de recherche ainsi qu'une collaboration internationale pour l'évaluation des besoins projetés à long terme à l'échelle mondiale et régionale.

Objectifs:

- Accroître la capacité des États Membres intéressés d'exécuter, de façon sûre et fiable, des travaux de recherche scientifique et de développement de la technologie dans les réacteurs de recherche et de mener des activités de gestion du vieillissement, de déclassement, de rénovation et de modernisation.
- Renforcer la capacité des États Membres intéressés de planifier de nouvelles installations si nécessaire, de gérer les questions touchant au cycle du combustible nucléaire des réacteurs de recherche, de réduire les risques de prolifération par la conversion des cœurs et des cibles et de rapatrier le combustible vers le pays d'origine.

Effets
<ul style="list-style-type: none"> — Recours accru des États Membres aux recommandations de l'Agence pour traiter les questions concernant l'utilisation des réacteurs de recherche, le cycle du combustible (y compris l'utilisation de combustibles avancés à haute densité), la non-prolifération (notamment la réduction du nombre de réacteurs utilisant de l'UHE), la mise en œuvre de plans stratégiques et la construction d'installations spécialement conçues pour de nouvelles applications.
<ul style="list-style-type: none"> — Utilisation accrue, par les États Membres, des informations communiquées par l'Agence pour gérer le vieillissement et la rénovation des réacteurs de recherche et planifier et exécuter les activités de déclassement.
Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> — Nombre d'installations planifiant des stratégies d'utilisation et mettant en œuvre de nouvelles applications. — Nombre d'installations jouissant de conditions améliorées d'entreposage du combustible usé.

Indicateurs de performance (suite)
— Nombre de réacteurs où le combustible à l'UHE est remplacé par du combustible à l'UFE et/ou qui utilisent des combustibles avancés à haute densité.
— Rapatriement effectif de combustible neuf et usé vers le pays d'origine.
— Nombre d'installations qui exécutent des programmes de gestion du vieillissement, réalisent des travaux de rénovation ou élaborent et appliquent des plans de déclassement.

Changements et tendances concernant le programme : Pour 2006–2007, le sous-programme reste ciblé sur les différents aspects des réacteurs de recherche, tels que leur utilisation efficace, le renforcement de la capacité des États Membres de planifier de nouveaux réacteurs innovants, la partie terminale du cycle du combustible et la technologie et l'ingénierie de la gestion du vieillissement et du déclassement. Toutefois, suite aux recommandations de la récente conférence parrainée par l'Agence sur l'utilisation, la sûreté, le déclassement et la gestion du combustible et des déchets des réacteurs de recherche, et face à des préoccupations de plus en plus vives concernant la non-prolifération, l'accent sera progressivement mis sur l'appui au RERTR et ses objectifs de non-prolifération, le remplacement de l'UHE par de l'UFE dans les cœurs et les cibles, le rapatriement du combustible des réacteurs de recherche vers le pays d'origine et le nettoyage des matières fissiles des réacteurs de recherche dans le monde, y compris des combustibles et des sources expérimentaux ou 'exotiques'.

Pour répondre aux préoccupations des États Membres en ce qui concerne le traitement final du combustible nucléaire usé des réacteurs de recherche, on s'efforcera de promouvoir des solutions régionales et internationales pour la partie terminale du cycle du combustible des réacteurs de recherche ainsi qu'une collaboration internationale pour l'évaluation des besoins projetés concernant ces réacteurs à l'échelle mondiale et régionale à l'horizon 2025 ou 2030.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme D.2 en 2006 s'élèvent à 942 000 €, en augmentation de 63 100 € (7,2 %) par rapport à 2005, pour diminuer ensuite de 30 000 € (3,2 %) en 2007. L'augmentation résulte de la création d'un nouveau poste d'ingénieur nucléaire chargé d'exécuter les activités relatives au remplacement de l'UHE par de l'UFE et à la partie terminale du cycle du combustible des réacteurs de recherche. Cette augmentation est en partie compensée par le fait que les nouvelles tendances de la recherche sur les neutrons qui relevaient préalablement du projet D.2.01 font à présent partie du sous-programme D.3, ce qui a conduit à une baisse des ressources destinées

à l'utilisation des réacteurs de recherche en 2006 et 2007.

Ressources financières (aux prix de 2005)

D.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	878 900	942 000	912 000

Projets

Projet continu D.2.01 : Utilisation efficace des réacteurs de recherche

Principaux produits : Formation à l'établissement de plans stratégiques, à la mise en place de nouvelles applications des réacteurs de recherche et à la commercialisation de leurs services. Rapport sur le développement et l'application de la technique de la mesure des contraintes résiduelles dans les matériaux. Document technique sur la mise au point de sources améliorées et de systèmes d'imagerie pour la neutronographie. Dans le cadre des activités sur l'utilisation des réacteurs de recherche, rapports sur la méthode d'évaluation de la coopération stratégique et de la planification de la durabilité. Comptes rendus de la conférence sur l'utilisation, la sûreté, le déclassement et la gestion du combustible et des déchets des réacteurs de recherche publiés. Base de données actualisée sur les réacteurs de recherche indiquant la situation de ces réacteurs dans le monde.

Rang : 1

Projet continu D.2.02 : Appui à la modernisation des réacteurs de recherche et à l'innovation

Principaux produits : Comptes rendus/documents de travail basés sur les ateliers organisés périodiquement, et assistance aux États Membres sur demande.

Rang : 2

Projet continu D.2.03 : Questions concernant le cycle du combustible des réacteurs de recherche

Principaux produits : Rapports sur : les statistiques générales sur les stocks de combustible usé des réacteurs de recherche et les problèmes connexes, le rapatriement du combustible de ces réacteurs vers le pays d'origine et les résultats provisoires des PRC. Documents techniques sur les bonnes pratiques en matière de gestion et d'entreposage du combustible usé des réacteurs de recherche et mise à jour d'un guide sur le remplacement de l'UHE par de l'UFE dans les réacteurs de recherche.

Rang : 1

Projet D.2.04 : Promotion du transfert de savoir-faire sur le déclassement des réacteurs de recherche et des matériaux irradiés du cœur

Principaux produits : Rapport technique sur le déclassement des réacteurs de recherche dans des conditions où les ressources sont limitées.

Durée : 2006–2012

Rang : 1

Sous-programme D.3. Utilisation des accélérateurs et de l'instrumentation

Justification : Les accélérateurs continuent d'avoir un impact important dans les domaines de la science des matériaux et de la médecine. La recherche appliquée sur les applications des accélérateurs offre un large éventail d'activités qui créent un ensemble d'experts qualifiés dans les États Membres, et génère des connaissances sur les méthodes et les outils innovants.

De nombreux États Membres ont acquis des accélérateurs et des instruments nucléaires pour faire face à leurs besoins de développement et mettre en place l'infrastructure nécessaire pour une exploitation durable de l'énergie nucléaire. Un appui au développement des sources de spallation de faible énergie et aux nouveaux concepts de modération des neutrons, tels que les modérateurs froids, peut aider à renforcer la recherche sur les neutrons dans les pays développés comme dans les pays en développement. La demande d'accélérateurs de particules a également augmenté. L'appui de l'Agence est nécessaire pour une utilisation judicieuse et efficace des instruments nucléaires dans les laboratoires des États Membres en vue d'assurer une exploitation fiable, de mettre au point de nouvelles applications et de mettre en oeuvre l'assurance de la qualité. L'utilisation des nouvelles sources de rayonnements (telles que les sources de lumière synchrotron) impliquera une coopération en réseau entre différents laboratoires partenaires et permettra de s'attaquer aux problèmes de la recherche dans les domaines des biosciences et des études de l'environnement. On envisage d'accroître les synergies internes de manière à tirer profit de ces techniques pour examiner certaines questions préoccupantes relatives au cycle du combustible nucléaire, par exemple pour l'étude des matériaux de structure.

Objectifs:

- Accroître la performance des accélérateurs en utilisant des applications des faisceaux d'ions, des rayonnements électromagnétiques et des neutrons.
- Améliorer les instruments utilisés pour les techniques nucléaires à l'aide d'une formation théorique et pratique et de l'AQ/CQ en vue de

favoriser une utilisation plus efficace des réacteurs de recherche, des accélérateurs et d'autres installations.

Effets	
—	Utilisation des accélérateurs et des instruments dans les applications des faisceaux d'ions, des rayonnements électromagnétiques et des neutrons pour la modification/caractérisation des matières.
—	Renforcement des compétences relatives à l'utilisation des instruments et des techniques nucléaires dans les États Membres.
—	Sensibilisation accrue aux aspects de l'AQ/CQ des techniques et des instruments nucléaires.
Indicateurs de performance	
—	Nombre d'établissements bénéficiant des programmes relatifs aux accélérateurs, selon les informations communiquées par les États Membres au cours de conférences, de réunions techniques, d'ateliers et de consultations.
—	Nombre de publications, de logiciels et de trousseaux de formation utilisés dans les États Membres.
—	Publications résultant de l'utilisation d'accélérateurs et d'instruments.
—	Nombre d'installations de recherche participant à des procédures de certification de la qualité.

Changements et tendances concernant le programme : Les projets en cours sur l'utilisation efficace des accélérateurs de particules, la maintenance des instruments nucléaires et les améliorations des applications de la spectrométrie nucléaire devaient être achevés à la fin de 2005. Toutefois, étant donné que la maintenance des instruments nucléaires fait encore l'objet d'une forte demande de la part des États Membres, en particulier l'aspect gestion de la qualité, le projet correspondant (D.3.02) a été prolongé de quatre ans (jusqu'en 2009). Centré jusqu'ici sur la réparation et le remplacement des instruments nucléaires, ce projet fournira désormais des orientations aux laboratoires en vue de les aider à améliorer leur système d'AQ/CQ et à utiliser leurs instruments plus efficacement dans des domaines tels que la radioprotection, la médecine, les applications industrielles, la surveillance de l'environnement et la détection du trafic de drogues et de matières nucléaires.

L'utilisation efficace des accélérateurs et des applications des faisceaux d'ions dans divers domaines, tels que la nanotechnologie, doit être renforcée et stimulée. De nouvelles installations de sources de neutrons de spallation entreront en service en 2006-2007. Elles influenceront la configuration

de l'instrumentation neutronique, notamment des nouveaux détecteurs et des nouveaux systèmes de diffusion de neutrons. La mise au point de sources de spallation de faible énergie et de nouveaux concepts de modération des neutrons peut aider à renforcer la recherche sur les neutrons dans les pays développés comme dans les pays en développement. L'utilisation des nouvelles sources (telles que les sources de lumière synchrotron) impliquera une coopération en réseau entre différents partenaires. Un nouveau projet sera lancé pour appuyer les travaux de recherche faisant appel à des installations de faisceaux neutroniques et de sources de neutrons de spallation, des accélérateurs et des synchrotrons.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme D.3 en 2006 s'élèvent à 2 421 400 €, en hausse de 34 700 € (1,5 %) par rapport à 2005, et augmentent encore de 30 000 € (1,2 %) en 2007 par rapport à 2006. Ces accroissements sont essentiellement alloués à de nouvelles activités sur les sources de neutrons de faible ou moyenne puissance alimentées par des accélérateurs au cours de ces deux ans.

Ressources financières (aux prix de 2005)

D.3	2005	2006	2007
Budg. ord.	2 386 700	2 421 400	2 451 400

Projets

Projet continu D.3.01 : Utilisation efficace des accélérateurs de particules

Principaux produits : Rapports techniques et publications sur divers sujets liés aux applications des accélérateurs : a) modification par faisceaux d'ions de la morphologie de surface des matériaux ; et b) évaluation du rôle de l'Agence dans les nouveaux domaines d'application des accélérateurs et dans l'utilisation d'accélérateurs pour l'enseignement des sciences nucléaires. Deux documents techniques, l'un sur la modification des isolants par faisceaux d'ions, l'autre sur la mise au point de nouvelles techniques et applications de la spectrométrie de masse par accélérateur. Formation de jeunes chercheurs et ingénieurs dans les domaines des sources de neutrons pulsés et des techniques et analyses nucléaires basées sur les accélérateurs.

Rang : 1

Projet D.3.02 : Maintenance de l'instrumentation nucléaire

Principaux produits : Temps d'indisponibilité des instruments réduit ; rapports sur les programmes d'assurance de la qualité et la réparation des instruments et sur les méthodes innovantes de maintenance et de réparation des instruments nucléaires ; et CD-ROM sur les outils d'enseignement à distance. Rapport technique de la

réunion sur les procédures de validation des logiciels appliqués aux instruments nucléaires et sur l'AQ/CQ étayé. Documents de travail et rapports sur l'AQ et le CQ.

Durée : 2002–2009

Rang : 2

Projet continu D.3.03 : Améliorations des applications de la spectrométrie nucléaire

Principaux produits : Documents techniques sur l'utilisation de la spectrométrie et de la fluorescence X et sur l'unification des techniques de spectrométrie nucléaire. Module d'enseignement assisté par ordinateur sur la spectrométrie. Diffusion régulière du bulletin d'information sur la fluorescence X.

Rang : 2

Sous-programme D.4. Recherche sur la fusion nucléaire

Justification : Il est généralement admis que la demande mondiale en énergie augmentera pour atteindre des niveaux que les sources d'énergie traditionnelles (charbon, gaz, pétrole) ne pourront plus satisfaire sans que les niveaux des rejets de CO₂ dans l'atmosphère ne deviennent inacceptables. La fusion est l'un des moyens les plus prometteurs de répondre à la demande croissante en énergie et en électricité des générations futures, car elle est intrinsèquement sûre et basée sur une ressource durable disponible partout dans le monde. Les progrès réalisés dans le domaine de la recherche sur la fusion et les matériaux seront visibles, avec notamment la construction de l'ITER. Celui-ci permettra d'acquérir des connaissances scientifiques et techniques avant la construction du premier réacteur de fusion, appelé 'DEMO'. Une période d'étude d'environ 20 ans est la première étape du plan directeur établi pour l'énergie de fusion.

La poursuite de l'appui à la recherche sur la physique des plasmas, l'examen des questions liées aux divers systèmes de confinement et l'étude des plasmas denses doivent être complétés par un appui aux aspects d'ingénierie de l'énergie de fusion. L'Agence peut jouer un rôle de catalyseur pour stimuler les innovations et renforcer l'intérêt pour cette technologie au niveau mondial, et en faisant mieux faire connaître les concepts de confinement magnétique et inertiel. Un comité consultatif international, le CIRF, qui comprend des experts de haut niveau d'États Membres développés et en développement, donne des orientations en ce qui concerne les activités en matière de physique des plasmas et de fusion nucléaire de l'Agence.

Objectifs:

- Renforcer la coopération entre les principaux établissements et l'intérêt pour la physique des plasmas et la fusion nucléaire au niveau mondial en vue de mettre au point une source d'énergie nucléaire viable en appuyant de nouveaux concepts ainsi que des concepts de substitution en matière de confinement.

Effet	
—	Nouveaux progrès de la R-D et collaboration entre les États Membres dans le domaine de la fusion nucléaire.
Indicateur de performance	
—	Nombre de personnes participant à titre gracieux aux réunions sur la fusion organisées par l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Les travaux en cours sur l'ITER sensibiliseront plus d'États Membres à la technologie du plasma et de la fusion. De nouvelles connaissances sur la fusion nucléaire contrôlée seront développées. L'Agence facilitera les négociations sur le projet ITER. Les défis à relever en ce qui concerne les matériaux et l'ingénierie influenceront les travaux des scientifiques travaillant sur la fusion et, partant, les conférences, ateliers et réunions techniques de l'Agence.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources restent au niveau de 2005 pendant les deux années.

Ressources financières (aux prix de 2005)

D.4	2005	2006	2007
Budg. ord.	519 400	519 400	519 400

Projets**Projet continu D.4.01 : Appui en matière de physique des plasmas et de recherche sur la fusion**

Principaux produits : Comptes rendus de la 21^e Conférence sur l'énergie de fusion publiés sous forme de CD-ROM ; rapports sur la recherche appliquée aux matériaux et sur le confinement inertiel et magnétique ; rapports et publications scientifiques sur l'application des plasmas denses, l'étude de l'interface entraînement/cible/chambre et les travaux de recherche communs utilisant de petits tokamaks.

Rang : 1

Projet continu D.4.02 : Réacteur expérimental thermonucléaire international

Principaux produits : Rapports des parties au projet ITER et accords signés par ces parties, lettre

d'information sur ITER et rapports et documents sur ce sujet.

Rang : 1

Sous-programme D.5. Appui au CIPT

Justification : La mission globale du Centre international de physique théorique Abdus Salam (CIPT), de Trieste (Italie), a été définie dans l'accord AIEA-UNESCO de 1969 relatif à la gestion conjointe du Centre, qui a été approuvé par le Conseil des gouverneurs et consiste à favoriser, par la formation et la recherche, les progrès dans toutes les branches de la physique théorique, en s'efforçant de répondre aux besoins scientifiques des pays en développement. Depuis, le programme du CIPT s'est élargi et inclut des activités permanentes en physique des hautes énergies et des astroparticules, physique statistique et physique de la matière condensée, mathématiques pures et appliquées, sciences de la terre, physique appliquée, et économie écologique et environnementale. Ces dernières années, la collaboration scientifique entre le CIPT et l'Agence s'est renforcée, avec une augmentation des activités communes menées au Centre dans son domaine de compétence. Le CIPT et l'Agence aident également des scientifiques originaires de pays en développement à avoir accès à des laboratoires nucléaires avancés, équipés d'accélérateurs et isotopiques. Le rôle du CIPT doit être pleinement renforcé, afin qu'il puisse exécuter avec efficacité les programmes communs déterminés avec l'Agence en matière d'échange d'informations, de travaux de recherche et d'études scientifiques et de formation.

Objectif : Renforcer la capacité scientifique des pays en développement par la formation et l'échange de connaissances entre scientifiques de pays en développement et de pays développés dans le domaine nucléaire, ainsi que dans les domaines liés aux applications des sciences et de la technologie nucléaires.

Effet	
—	Utilisation, par des scientifiques d'États Membres en développement et développés, des connaissances qu'ils ont acquises en participant à des programmes scientifiques du CIPT.
Indicateurs de performance	
—	Nombre de scientifiques bénéficiant des programmes du CIPT dans des domaines liés aux programmes de l'Agence et se servant des connaissances acquises dans leur établissement d'origine.
—	Nombre de nouveaux centres d'excellence scientifiques mis en place dans les pays en développement.

Changements et tendances concernant le programme : Le nombre d'activités communes et coparrainées AIEA-CIPT augmentera, et l'accent sera mis sur les données nucléaires, la physique des plasmas, la physique atomique et la physique des rayonnements, la physique médicale, les modèles pour l'hydrologie isotopique, l'utilisation des isotopes pour valider les modèles sur les changements climatiques, la gestion des

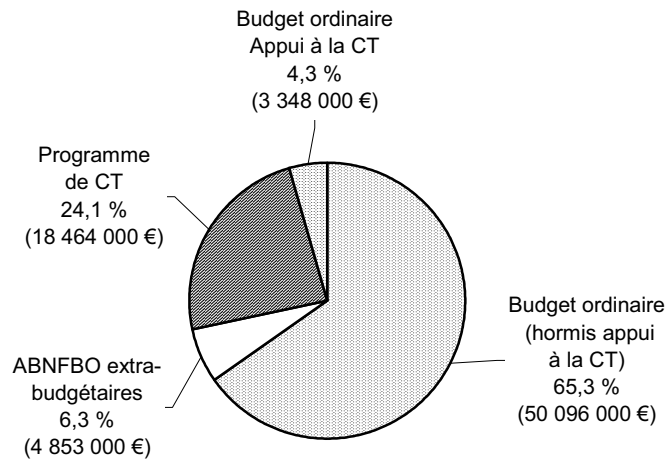
connaissances nucléaires et l'analyse des risques sismiques pour les centrales nucléaires.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources restent au niveau de 2005 pendant les deux années.

Ressources financières (aux prix de 2005)

D.5	2005	2006	2007
Budg. ord.	2 196 000	2 196 000	2 196 000

Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires : Ressources totales en 2006-2007 (y compris le programme de CT)



	2006	2007	Total pour la biennie
Budget ordinaire (hors appui à la CT)	25 005 000	25 091 000	50 096 000
Budget ordinaire - Appui à la CT	1 674 000	1 674 000	3 348 000
Total partiel - Budget ordinaire :	26 679 000	26 765 000	53 444 000
ABNFBO extrabudgétaires	2 520 000	2 333 000	4 853 000
Fonds d'autres organismes des Nations Unies	-	-	-
Programme de CT	9 212 000	9 252 000	18 464 000
TOTAL	38 411 000	38 350 000	76 761 000

Les ressources totales pour la mise en œuvre du programme sectoriel 1, qui sont indiquées dans le tableau et le diagramme ci-dessus (aux prix de 2006), s'élèvent à 76 761 000 € pour la biennie. La part du budget ordinaire est de 53 444 000 €, soit 69,6 % du total. Les ressources au titre du budget ordinaire augmentent (aux prix de 2005) de 102 000 € en 2006 par rapport au budget ajusté de 2005, et de 85 000 € en 2007 par rapport à 2006. Ces augmentations sont conformes à 'l'ensemble de propositions'.

On utilisera un montant de 3 348 000 € provenant du budget ordinaire, soit 4,3 % des ressources totales, pour appuyer des activités du programme de coopération technique d'un montant total de 18 464 000 €, soit au titre de l'appui scientifique et technique à la formulation et à la mise en œuvre de projets de CT, soit en tant que contribution directe au programme sous la forme de services d'experts.

Les fonds extrabudgétaires escomptés pour la biennie (4 853 000 €), qui représentent 6,3 % des ressources totales, sont tous liés au financement des ABNFBO. Il reste encore des ABNFBO (voir tableau 10) d'un montant de 1 223 000 €, pour lesquelles aucune source de financement n'a encore été trouvée.

Le tableau 8 figurant au début du présent programme sectoriel présente, pour chaque projet, sous-programme et programme, un état récapitulatif des prévisions budgétaires et des ressources extrabudgétaires escomptées, ainsi que des ABNFBO pour lesquelles aucune source de financement n'a été trouvée. Le tableau en fin de chapitre établit une comparaison entre les prévisions budgétaires, aux prix de 2005, et le budget ajusté de 2005 au niveau des sous-programmes.

Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie
Tableau 9

Sous-programme / Programme		2005 Budget ajusté	Augment. (dimin.) du programme	%	Prévisions pour 2006 aux prix de 2005	Augment. (dimin.) du programme	%	Prévisions pour 2007 aux prix de 2005	Hausse des prix %	Prévisions pour 2006 aux prix de 2006	Prévisions pour 2007 aux prix de 2006
1.	Gestion et coordination globales et activités communes	678 600	-	-	678 600	-	-	678 600	1,1	686 000	685 900
	Total	678 600	-	-	678 600	-	-	678 600	1,1	686 000	685 900
A.1	Performance d'exploitation et gestion du cycle de vie des centrales nucléaires	1 479 300	(44 700)	(3,0)	1 434 600	23 000	1,6	1 457 600	1,5	1 456 100	1 479 500
A.2	Amélioration de la performance organisationnelle	1 225 700	44 800	3,7	1 270 500	(23 000)	(1,8)	1 247 500	1,2	1 285 600	1 261 900
A.3	Coordination du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO)	196 900	109 800	55,8	306 700	-	-	306 700	0,7	308 900	308 900
A.4	Mise au point de technologies pour des filières de réacteurs avancés	1 621 500	(147 700)	(9,1)	1 473 800	29 000	2,0	1 502 800	1,6	1 496 800	1 527 400
A.5	Appui aux applications non électriques de l'énergie nucléaire	441 200	90 800	20,6	532 000	(29 000)	(5,5)	503 000	1,6	540 400	510 300
	Programme A - Énergie d'origine nucléaire	4 964 600	53 000	1,1	5 017 600	-	-	5 017 600	1,4	5 087 800	5 088 000
B.1	Information et analyse concernant le cycle du combustible et la gestion des matières nucléaires	777 300	(37 700)	(4,9)	739 600	(900)	(0,1)	738 700	1,1	747 900	747 300
B.2	Ingénierie du combustible des réacteurs de puissance	526 700	11 700	2,2	538 400	5 600	1,0	544 000	1,2	544 800	550 100
B.3	Gestion du combustible usé des réacteurs de puissance	534 900	(14 100)	(2,6)	520 800	(4 200)	(0,8)	516 600	1,3	527 400	523 200
B.4	Questions d'actualité concernant le cycle du combustible nucléaire	593 400	(8 700)	(1,5)	584 700	(500)	(0,1)	584 200	1,2	592 000	591 500
	Programme B - Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	2 432 300	(48 800)	(2,0)	2 383 500	-	-	2 383 500	1,2	2 412 100	2 412 100
C.1	Modélisation énergétique, banques de données et création de capacités	1 368 100	(27 900)	(2,0)	1 340 200	-	-	1 340 200	1,2	1 356 500	1 356 500
C.2	Analyse Énergie-Économie-Environnement (3E)	1 301 200	34 300	2,6	1 335 500	-	-	1 335 500	1,1	1 350 300	1 350 300
C.3	Gestion des connaissances nucléaires	1 372 900	91 300	6,7	1 464 200	155 000	10,6	1 619 200	1,1	1 479 800	1 639 400
C.4	Système international d'information nucléaire (INIS)	3 235 100	(97 700)	(3,0)	3 137 400	(70 000)	(2,2)	3 067 400	1,1	3 171 100	3 098 200
C.5	Bibliothèque et appui informationnel	2 486 000	-	-	2 486 000	-	-	2 486 000	3,3	2 567 000	2 567 000
	Programme C - Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	9 763 300	-	-	9 763 300	85 000	0,9	9 848 300	1,7	9 924 700	10 011 400
D.1	Données atomiques et nucléaires	2 354 200	-	-	2 354 200	-	-	2 354 200	1,3	2 384 400	2 384 000
D.2	Réacteurs de recherche	878 900	63 100	7,2	942 000	(30 000)	(3,2)	912 000	1,5	956 000	924 700
D.3	Utilisation des accélérateurs et de l'instrumentation	2 386 700	34 700	1,5	2 421 400	30 000	1,2	2 451 400	1,5	2 458 700	2 490 100
D.4	Recherche sur la fusion nucléaire	519 400	-	-	519 400	-	-	519 400	1,9	529 400	528 900
D.5	Appui au CIPT	2 196 000	-	-	2 196 000	-	-	2 196 000	2,0	2 239 900	2 239 900
	Programme D - Sciences nucléaires	8 335 200	97 800	1,2	8 433 000	-	-	8 433 000	1,6	8 568 400	8 567 600
	Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	26 174 000	102 000	0,4	26 276 000	85 000	0,3	26 361 000	1,5	26 679 000	26 765 000

Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 10

Titre du projet et description des activités	2006	2007
	ABNFBO NON FINANCÉES	ABNFBO NON FINANCÉES
A.1.02	Gestion intégrée du cycle de vie des centrales nucléaires	
A.1.02/11	23 000	41 000
<i>Coordonner un PRC sur l'influence du synergisme du nickel et d'autres éléments d'alliage sur la fragilisation par irradiation des matériaux de la cuve sous pression (2005-2009) (12.10.17) et tenir une réunion de coordination de la recherche en 2007</i>		
Sous-programme A.1 : Performance d'exploitation et gestion du cycle de vie des centrales nucléaires		
<hr/>		
A.2.01	Renforcement et harmonisation des systèmes de gestion de la qualité	
A.2.01/6	7 000	84 000
<i>Organiser en 2007 un atelier sur l'application de systèmes de gestion efficaces aux installations et activités nucléaires (en coopération avec J.3)</i>		
A.2.02	Renforcement des infrastructures électronucléaires nationales et régionales	
A.2.02/7	14 000	7 000
<i>Élaborer des orientations sur les activités de gestion du propriétaire dans la supervision d'un nouveau projet</i>		
A.2.02/10	7 000	14 000
<i>Élaborer des indicateurs de performance pour les activités de construction et de mise en service</i>		
Sous-programme A.2 : Amélioration de la performance organisationnelle		
<hr/>		
A.4.01	Progrès technologiques des réacteurs refroidis par eau pour l'amélioration de l'économie et de la sûreté	
A.4.01/1	10 000	-
<i>Préparer un TECDOC sur les applications avancées des centrales nucléaires refroidies par eau, y compris la chaleur industrielle et l'utilisation de l'électricité produite en période creuse pour la production d'hydrogène par électrolyse à l'échelle industrielle (en coopération avec A.5, le programme C et l'AEN)</i>		
A.4.01/5	17 000	17 000
<i>Préparer un TECDOC sur les principes directeurs pour les procédés et les technologies de remise en état pour la prolongation de la durée de vie des REP (en coopération avec A.1.02 et sous sa direction)</i>		
A.4.02	Progrès technologiques des réacteurs à neutrons rapides et des systèmes alimentés par accélérateur	
A.4.02/4	12 000	5 000
<i>Réaliser une évaluation comparative des caractéristiques dynamiques et de sûreté des systèmes de transmutation et tenir une réunion technique en 2006</i>		
A.4.02/5	12 000	-
<i>Passer en revue les défaillances de combustible et les systèmes de détection de combustible défaillant pour les réacteurs à neutrons rapides et tenir une réunion technique en 2006</i>		
A.4.02/9	5 000	-
<i>Coordonner un PRC sur les programmes et les méthodes nouveaux de réduction des incertitudes du calcul des effets de la réactivité pour les RRML (1999-2005) (13.20.05)</i>		
A.4.03	Progrès technologiques des réacteurs refroidis par gaz (RRG)	
A.4.03/1	-	15 000
<i>Préparer un TECDOC sur les modèles nouveaux et les difficultés de mise en place pour les centrales modulaires à RHTRG et tenir une réunion technique en 2007</i>		

Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 10 (suite)

Titre du projet et description des activités	2006	2007
	ABNFBO NON FINANCÉES	ABNFBO NON FINANCÉES
A.4.04		
Technologies et questions communes aux réacteurs innovants de faible ou moyenne puissance (RFMP)		
<i>A.4.04/1 Passer en revue les technologies habilitantes communes pour les RFMP et tenir une réunion technique en 2006 (partiellement non financée)</i>	22 000	-
<i>A.4.04/2 Passer en revue les options permettant de réaliser des économies d'échelle pour les RFMP et tenir une réunion technique en 2007 (partiellement non financée)</i>	-	10 000
<i>A.4.04/3 Passer en revue les options concernant la sûreté de conception des RFMP (en coopération avec J.4.01)</i>	17 000	-
<i>A.4.04/4 Passer en revue l'expérience et les options concernant la validation, l'essai et la démonstration de systèmes de sûreté passive pour les RFMP (en coopération avec J.4.01) et tenir une réunion technique en 2006 (partiellement non financée)</i>	10 000	10 000
<i>A.4.04/9 Coordonner un PRC sur le recensement des options technologiques concurrentielles pour les RFMP (2006-2009) et tenir une réunion de coordination de la recherche en 2006 et 2007</i>	40 000	40 000
Sous-programme A.4 : Mise au point de technologies pour des filières de réacteurs avancés	145 000	97 000
A.5.01		
Appui aux activités de démonstration du dessalement nucléaire de l'eau de mer		
<i>A.5.01/9 Tenir une réunion technique sur les systèmes intégrés de dessalement nucléaire à la KANUPP ou au KAERI en 2006 et 2007</i>	15 000	15 000
<i>A.5.01/11 Consulter les États Membres sur les programmes de dessalement nucléaire et tenir une réunion ordinaire de l'INDAG en 2006 et 2007 (partiellement non financée)</i>	-	8 000
Sous-programme A.5 : Appui aux applications non électriques de l'énergie nucléaire	15 000	23 000
Programme A - Énergie d'origine nucléaire	211 000	266 000
B.2.01		
Appui pour l'échange de données d'expérience dans l'élaboration et l'utilisation de matériaux de structure des combustibles et la gestion de la chimie de l'eau dans les centrales nucléaires		
<i>B.2.01/3 Coordonner un PRC sur la fissuration retardée due aux hydrures des gaines de combustible en alliage de zirconium (2005-2009)</i>	57 000	57 000
Sous-programme B.2 : Ingénierie du combustible des réacteurs de puissance	57 000	57 000
B.3.01		
Promotion de technologies et de stratégies de gestion du combustible usé		
<i>B.3.01/3 Préparer un TECDOC sur les stratégies d'optimisation pour le chargement des châteaux d'entreposage de combustible usé (2006-2008)</i>	15 000	10 000
<i>B.3.01/4 Préparer un TECDOC sur l'étude de l'entreposage en piscine et à sec (2006-2007) (partiellement non financée)</i>	15 000	-
Sous-programme B.3 : Gestion du combustible usé des réacteurs de puissance	30 000	10 000
B.4.01		
Appui au renforcement des technologies de traitement et de gestion des matières du cycle du combustible nucléaire		
<i>B.4.01/4 Évaluer les combustibles innovants, y compris les combustibles à matrice inerte et les combustibles plus avancés pour les réacteurs à neutrons rapides et les réacteurs thermiques (2006-2008)</i>	8 000	16 000
<i>B.4.01/12 Coordonner un PRC sur l'analyse des flux de matières pour les cycles du combustible et les réacteurs innovants (2006-2010)</i>	30 000	55 000

Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 10 (suite)

Titre du projet et description des activités	2006	2007
	ABNFBO NON FINANCÉES	ABNFBO NON FINANCÉES
B.4.02 Fourniture de connaissances et d'un appui pour l'étude de la résistance à la prolifération dans les activités du cycle du combustible actuel et futur et la gestion des matières		
<i>B.4.02/8 Coordonner un PRC sur les études systémiques pour déterminer les caractéristiques essentielles de la mise en place d'un cycle du combustible intégré et d'une gestion intégrée des déchets (2006-2010)</i>	30 000	55 000
Sous-programme B.4 : Questions d'actualité concernant le cycle du combustible nucléaire	68 000	126 000
Programme B - Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	155 000	193 000
D.1.03 Données nucléaires pour la radiothérapie à l'aide de radio-isotopes et de sources de rayonnements externes		
<i>D.1.03/2 Coordonner un PRC sur les fichiers de données nucléaires évaluées pour les interactions des particules chargées destinées aux applications thérapeutiques en médecine (2007-2010) et tenir une réunion de coordination de la recherche en 2007</i>	10 000	35 000
D.1.04 Données atomiques et moléculaires pour les expériences concernant la fusion		
<i>D.1.04/6 Coordonner un PRC sur les données atomiques et moléculaires pour les dispositifs à fusion (2007-2011) et tenir une réunion de coordination de la recherche en</i>	-	35 000
Sous-programme D.1 : Données atomiques et nucléaires	10 000	70 000
D.2.01 Utilisation efficace des réacteurs de recherche		
<i>D.2.01/5 Préparer des rapports sur des applications spécifiques des réacteurs de recherche</i>	-	30 000
<i>D.2.01/10 Préparer des documents sur la planification stratégique de la durabilité lors d'ateliers régionaux</i>	30 000	30 000
D.2.04 Promotion du transfert de savoir-faire sur le déclassement des réacteurs de recherche et des matériaux irradiés du cœur		
<i>D.2.04/4 Coordonner un PRC sur le vieillissement des matériaux irradiés du cœur (2006-2010)</i>	58 000	30 000
Sous-programme D.2 : Réacteurs de recherche	88 000	90 000
D.3.01 Utilisation efficace des accélérateurs de particules		
<i>D.3.01/2 Préparer un rapport sur les applications des accélérateurs pour l'étude et la préservation du</i>	20 000	-
D.3.03 Améliorations des applications de la spectrométrie nucléaire		
<i>D.3.03/6 Préparer un rapport sur les nouveaux développements concernant la focalisation des neutrons et des rayons X pour les applications en microscopie</i>	30 000	-
<i>D.3.03/9 Établir une méthodologie pour certaines applications de la microscopie électronique à balayage</i>	5 000	5 000
Sous-programme D.3 : Utilisation des accélérateurs et de l'instrumentation	55 000	5 000
D.4.01 Appui en matière de physique des plasmas et de recherche sur la fusion		
<i>D.4.01/4 Coordonner un PRC sur une approche intégrée des applications des plasmas denses en technologie de la fusion nucléaire (2006-2009)</i>	50 000	30 000
Sous-programme D.4 : Recherche sur la fusion nucléaire	50 000	30 000
Programme D - Sciences nucléaires	203 000	195 000
Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	569 000	654 000

PROGRAMME SECTORIEL 2 : TECHNIQUES NUCLÉAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Introduction

Le programme sectoriel sur les techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement continue de couvrir des domaines clés qui sont à la base des programmes de la biennie 2004-2005 et qui ont été recensés par le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) à Johannesburg en 2002. Le SMDD a réaffirmé le programme d'Action 21 et les priorités fixées lors de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. L'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la biodiversité (WEHAB) sont apparues comme des secteurs clés où des actions s'imposent.

Dans ce programme sectoriel, les techniques nucléaires et isotopiques, seules ou intégrées à d'autres technologies, servent à proposer des solutions uniques pour aider à trouver des réponses aux questions dans ces quatre domaines (WEHAB). Elles sont mises à profit dans les programmes portant sur les questions suivantes : productivité agricole et sécurité sanitaire des aliments, amélioration de la santé humaine, disponibilité accrue des ressources en eau, évaluation et gestion des milieux marin et terrestre et applications industrielles utilisant les radio-isotopes et la technologie des rayonnements.

Le programme sectoriel fait de plus en plus de place à l'interdépendance des programmes et sous-programmes qui le constituent et à la nécessité d'adopter le cas échéant des approches globales. C'est ainsi que l'agriculture est grande utilisatrice de ressources en eau ; la mise au point et la production de radiopharmaceutiques dépendent étroitement de la contribution des utilisateurs finals en médecine ; la gestion des milieux marin, terrestre et aquatique est en rapport avec la lutte contre la pollution et les impacts sur les zones côtières ; enfin l'étude des changements climatiques passe par une meilleure connaissance du cycle de l'eau. Les possibilités d'élaboration de projets et d'activités de recherche transversaux dans ces domaines mais aussi dans d'autres sont exploitées si cela se justifie.

Le programme sectoriel permet notamment aux États Membres en développement de participer à l'échange d'informations et de travaux de recherche sur l'utilisation des techniques nucléaires et isotopiques. Cette participation renforce les capacités des établissements scientifiques et techniques nationaux et favorise la diffusion de procédures et normes

internationales pour l'application des techniques nucléaires dans les programmes nationaux.

La coopération avec les organismes des Nations Unies, notamment la FAO, la COI (UNESCO), le PNUE, l'OMS et l'OMM, va se poursuivre et se renforcer à mesure que les possibilités le permettent, et le soutien et le partenariat avec d'autres institutions mandatées compétentes comme la Campagne panafricaine d'éradication de la tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC) et le Programme de lutte contre la trypanosomiase africaine (PLTA) témoigneront de ces efforts. En outre, la collaboration avec des partenaires non traditionnels sera poursuivie là où elle permettra d'accroître l'efficacité du programme sectoriel.

L'appui scientifique et de recherche sera assuré par les Laboratoires de l'Agence à Seibersdorf (laboratoire de physique, de chimie et d'instrumentation et Laboratoire d'agriculture et de biotechnologie), le Laboratoire d'hydrologie isotopique à Vienne et le Laboratoire de l'environnement marin à Monaco.

Objectif

Renforcer la capacité des États Membres à satisfaire les besoins humains fondamentaux et à évaluer et gérer les problèmes des environnements marin et terrestre en intégrant dans les programmes de développement durable les techniques nucléaires et isotopiques, lorsque celles-ci présentent un avantage sur les autres techniques.

Effet
— Utilisation accrue par les États Membres des techniques nucléaires et isotopiques pour améliorer la sécurité alimentaire, la santé humaine et la gestion des ressources en eau et pour gérer les problèmes des environnements marin et terrestre et le développement industriel.
Indicateur de performance
— Degré d'utilisation par les États Membres des techniques et normes recommandées par l'Agence dans les domaines de la production alimentaire, des soins de santé, du diagnostic et du traitement des maladies, de la gestion des ressources en eau, du traitement industriel et des études sur l'environnement.

Projet continu : Gestion et coordination globales et activités communes

La diversité des domaines couverts par ce programme sectoriel suppose une gestion et une coordination efficaces aux niveaux scientifique et technique de sorte que toutes les activités répondent aux besoins des États Membres.

Les activités de coordination et de consultation dans le programme sectoriel même sont nécessaires pour assurer des liens efficaces et efficaces entre les différents programmes et sous-programmes. Une coordination des questions techniques s'impose pour les activités pertinentes des programmes sectoriels 1, 3 et 6 et pour les questions de gestion dans les programmes sectoriels 5 et 7. Les domaines d'activité transversaux, portant sur l'environnement et sur l'assurance et le contrôle de la qualité, sont importants. Une coordination entre les programmes s'impose également pour l'établissement du Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire, du Rapport

annuel, des évaluations de l'exécution du programme, pour l'élaboration des documents destinés au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale, ainsi que pour l'appui à apporter au Groupe consultatif permanent sur les applications nucléaires (SAGNA).

La coordination des programmes permettra de tirer profit des synergies du programme pour utiliser les ressources efficacement et assurer un traitement global des questions et des problèmes.

Les projets de recherche coordonnée sont gérés de sorte que les activités répondent pleinement aux besoins des États Membres et à la stratégie d'ensemble de l'Agence.

Principaux produits : Exécution des activités dans de bonnes conditions et coordination des produits des différents programmes à caractère transversal. Les rapports sur les programmes sont établis avec précision et dans les délais.

Programme sectoriel 2 Techniques nucléaires pur le développement et la protection de l'environnement

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

Tableau 11

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a /	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a /	ABNFBO non financées
2. Gestion et coordination globales et activités communes	746 600	-	-	745 600	-	-
Total	746 600	-	-	745 600	-	-
E.1.01 Mise au point de pratiques de gestion intégrée des éléments nutritifs des plantes et de l'eau pour accroître la fertilité des sols et les rendements des cultures	247 200	-	-	219 000	-	-
E.1.02 Mise au point de pratiques de gestion et de conservation des sols pour assurer une production agricole durable et protéger l'environnement	971 600	-	-	788 900	-	-
E.1.03 Biodiversité induite pour sélectionner des plantes mieux adaptées à la sécheresse, à la salinité et à d'autres contraintes	928 100	-	-	914 100	-	-
E.1.04 Identification, caractérisation et transfert de gènes mutés	1 085 700	-	-	983 300	-	-
E.1.05 Identification et développement de matériel génétique végétal ayant une efficacité supérieure en matière d'utilisation des ressources et une plus grande valeur nutritionnelle, et adapté aux environnements difficiles	1 818 000	-	-	1 747 800	-	-
E.1.06 Amélioration des procédures et des capacités d'évaluation et de gestion des risques que présentent les grands ravageurs de cultures ayant une incidence sur le commerce par l'intégration dans les programmes de lutte de la technique de l'insecte stérile (TIS)	1 262 100	-	-	1 298 800	-	-
E.1.07 Technique de l'insecte stérile et autres méthodes nucléaires de lutte biologique pour la gestion des risques que les insectes ravageurs exotiques représentent pour l'agriculture et l'environnement	1 039 500	-	-	1 095 400	-	-
E.1.08 Technologies et pratiques pour une utilisation et une conservation efficaces de l'eau en agriculture	709 500	-	-	912 000	-	-
Sous-programme E.1 : Intensification durable des systèmes de production agricole	8 061 700	-	-	7 959 300	-	-
E.2.01 Technologies de gestion intégrée des ressources naturelles dans les systèmes de production laitière à petite échelle	255 400	-	-	63 000	-	-
E.2.02 Technologies permettant de réduire les risques imputables aux maladies animales transfrontières et aux maladies importantes du point de vue de la santé vétérinaire	756 600	-	-	757 900	-	-
E.2.03 Utilisation des méthodes moléculaires pour améliorer la productivité des petits élevages	1 502 400	-	-	1 652 600	-	-
E.2.04 Renforcement des compétences et des capacités pour l'intégration de la TIS dans les programmes de lutte intégrée contre les ravageurs à l'échelle d'une zone contre certaines populations de mouches tsé-tsé et de lucilies bouchères	1 702 300	-	-	1 787 700	-	-
Sous-programme E.2 : Intensification durable des systèmes de production animale	4 216 700	-	-	4 261 200	-	-

Programme sectoriel 2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

Tableau 11 (suite)

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_ /	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_ /	ABNFBO non financées
E.3.01 Application de normes internationales sur les niveaux d'irradiation et de radionucléides dans les denrées agroalimentaires	806 200	-	-	753 000	-	-
E.3.02 Technologies et développement des capacités pour déterminer les bonnes pratiques agricoles aux fins de la gestion des risques pour les aliments et l'environnement	1 584 500	-	-	1 695 100	-	-
Sous-programme E.3 : Renforcement de la conformité aux normes de sécurité sanitaire des aliments et de sûreté de l'environnement par l'application des bonnes pratiques agricoles	2 390 700	-	-	2 448 100	-	-
Total	14 669 100	-	-	14 668 600	-	-
Crédits budgétaires FAO	(2 819 000)	2 819 000	-	(2 819 000)	2 819 000	-
Programme E - Alimentation et agriculture	11 850 100	2 819 000	-	11 849 600	2 819 000	-
F.1.01 Études sur le métabolisme énergétique et la composition corporelle	483 100	65 000	-	585 200	40 000	-
F.1.02 Études sur le métabolisme des sels minéraux et des vitamines	590 600	-	-	532 200	-	-
F.1.03 Impact sanitaire des contaminants alimentaires	424 600	-	-	394 100	-	-
F.1.04 Développement de la technique de l'insecte stérile (TIS) pour lutter contre les moustiques vecteurs du paludisme	455 900	-	-	455 900	-	-
F.1.05 Effets sanitaires des irradiations environnementales et autres irradiations globales	36 000	-	-	43 200	-	-
F.1.06 Radiostérilisation pour le perfectionnement des banques de tissus	33 800	-	-	33 800	-	-
Sous-programme F.1 : Techniques nucléaires appliquées à la nutrition et à la prévention des maladies	2 024 000	65 000	-	2 044 400	40 000	-
F.2.01 Techniques d'imagerie en médecine nucléaire appliquées au traitement de maladies non transmissibles	744 800	-	-	625 600	-	-
F.2.02 Application de la tomographie à émission de positons (PET) en imagerie moléculaire	293 000	-	-	450 700	-	-
F.2.03 Radiopharmacologie et application de nouveaux radiopharmaceutiques au traitement du cancer	383 500	-	-	361 400	-	-
F.2.04 Médecine nucléaire in vitro, biologie moléculaire et études de génomique appliquées au traitement des maladies transmissibles, du cancer et des maladies génétiques	322 700	-	-	254 900	-	-
Sous-programme F.2 : Médecine nucléaire et imagerie diagnostique	1 745 000	-	-	1 692 600	-	-
F.3.01 Élaboration d'une politique en faveur de la cancérothérapie et de la radiothérapie	283 500	-	-	300 500	-	-
F.3.02 Mesures en faveur de la qualité des procédures cliniques en radiothérapie	268 400	-	-	263 300	-	-
F.3.03 Amélioration de l'accès à la radiothérapie	582 600	-	-	647 800	-	-

Programme sectoriel 2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

Tableau 11 (suite)

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées
F.3.04 Optimisation de techniques avancées en radiothérapie	319 000	-	155 000	269 000	-	85 000
F.3.05 Applications thérapeutiques des sources radioactives non scellées pour le traitement du cancer	124 600	-	-	163 500	-	-
Sous-programme F.3 : Radio-oncologie et traitement du cancer	1 578 100	-	155 000	1 644 100	-	85 000
F.4.01 Audits de la qualité de la dosimétrie en radiothérapie	453 400	-	-	444 900	-	-
F.4.02 Métrologie des rayonnements à l'appui du réseau de laboratoires secondaires d'étalonnage en dosimétrie	833 700	-	190 000	808 200	-	193 000
F.4.03 Codes de pratique pour la dosimétrie et principes directeurs pour la mesure des rayonnements en radiothérapie, radiologie diagnostique et médecine nucléaire	351 200	-	-	387 400	-	-
F.4.04 Progrès de la physique médicale pour l'assurance de la qualité et les applications cliniques des rayonnements ionisants	629 300	-	-	628 400	-	-
Sous-programme F.4 : Assurance de la qualité et métrologie en médecine radiologique	2 267 600	-	190 000	2 268 900	-	193 000
Programme F - Santé humaine	7 614 700	65 000	345 000	7 650 000	40 000	278 000
G.1.01 Échange d'informations, formation et coopération avec des organisations internationales dans le domaine de l'hydrologie isotopique	312 000	-	-	371 600	-	-
G.1.02 Méthodes isotopiques pour évaluer la pérennité des eaux souterraines	887 500	-	40 000	875 000	-	40 000
G.1.03 Mise au point de méthodes isotopiques pour l'évaluation et la gestion de la qualité de l'eau	495 300	-	40 000	875 000	-	40 000
Sous-programme G.1 : Utilisation de techniques isotopiques pour la protection et la gestion des eaux de surface, des eaux souterraines et des ressources géothermiques	1 694 800	-	80 000	1 757 400	-	80 000
G.2.01 Développement des capacités des États Membres en matière d'analyse isotopique d'échantillons hydrologiques	440 100	-	150 000	429 200	-	160 000
G.2.02 Méthodes isotopiques pour l'étude de la dynamique des cycles de l'eau et du carbone dans l'atmosphère et la biosphère	813 100	-	-	761 300	-	-
G.2.03 Développement des applications des isotopes de l'hélium pour la gestion des ressources en eau	330 200	-	-	340 400	-	-
Sous-programme G.2 : Données isotopiques de référence et analyses aux fins d'applications hydrologiques	1 583 400	-	150 000	1 530 900	-	160 000
Programme G - Ressources en eau	3 278 200	-	230 000	3 288 300	-	240 000

Programme sectoriel 2 Techniques nucléaires pur le développement et la protection de l'environnement **t**
 État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
 Tableau 11 (suite)

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées
H.1.01 Mesure et évaluation des radionucléides naturels et artificiels dans l'environnement marin	422 100	50 000	-	422 300	50 000	-
H.1.02 Application des techniques nucléaires et isotopiques pour déterminer l'origine et le devenir des contaminants	321 200	300 000	-	331 200	300 000	-
H.1.03 Gestion de la qualité pour la surveillance des toxines et contaminants marins	375 600	200 000	-	375 600	200 000	-
H.1.04 Nouvelles méthodes pour mesurer de faibles concentrations de radionucléides dans des échantillons marins	295 500	-	38 000	295 500	-	28 000
Sous-programme H.1 : Évaluation environnementale et radiologique des mers (MERA)	1 414 400	550 000	38 000	1 424 600	550 000	28 000
H.2.01 Études nucléaires et isotopiques de la dynamique des eaux côtières	227 300	50 000	-	230 200	50 000	-
H.2.02 Bio-accumulation et transfert de radionucléides dans les eaux côtières	213 200	-	-	219 400	-	-
H.2.03 Radiotraçage de toxines provenant de la prolifération d'algues toxiques et de contaminants dans les fruits de mer	347 700	-	-	349 400	-	-
H.2.04 Études faisant appel aux radiotraceurs pour évaluer les impacts écotoxicologiques sur l'environnement marin	280 300	-	-	286 100	-	-
Sous-programme H.2 : Solutions radioécologiques et isotopiques aux problèmes des eaux côtières (RISCMAR)	1 068 500	50 000	-	1 085 100	50 000	-
H.3.01 Études isotopiques de la dynamique des nutriments et des proliférations d'algues	299 100	50 000	-	303 200	50 000	-
H.3.02 Utilisation des techniques nucléaires et isotopiques pour quantifier le cycle océanique du carbone	348 700	-	-	348 700	-	-
H.3.03 Modèles et données concernant les isotopes marins pour évaluer les changements climatiques	282 500	-	-	287 000	-	-
Sous-programme H.3 : Couplage océan-climat et cycle du carbone	930 300	50 000	-	938 900	50 000	-
H.4.01 Activités de métrologie et de gestion de la qualité dans les laboratoires	272 600	-	-	275 700	-	-
H.4.02 Matières de référence	395 300	-	-	395 300	-	-
H.4.03 Réseau de laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement terrestre (ALMERA) géré par l'Agence	262 400	-	-	262 400	-	-
Sous-programme H.4 : Qualité de l'analyse des échantillons de l'environnement terrestre	930 300	-	-	933 400	-	-

Programme sectoriel 2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

Tableau 11 (suite)

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées
H.5.01 Radioécologie terrestre	228 700	-	-	228 700	-	-
H.5.02 Écotoxicologie	251 500	-	-	251 500	-	-
H.5.03 Stratégies de remédiation	237 000	-	-	237 000	-	-
Sous-programme H.5 : Évaluation à l'appui de la gestion durable de l'environnement terrestre	717 200	-	-	717 200	-	-
Programme H - Évaluation et gestion des environnements marin et terrestre	5 060 700	650 000	38 000	5 099 200	650 000	28 000
I.1.01 Production de radio-isotopes en réacteur et cyclotron	319 100	-	-	308 700	-	-
I.1.02 Assurance de la qualité des techniques d'analyse nucléaire et radiochimique	357 900	-	-	320 300	-	55 000
I.1.03 Mise au point, production et assurance de la qualité de radiopharmaceutiques	272 100	-	-	236 900	-	57 000
Sous-programme I.1 : Appui technologique aux services aux services liés aux radio-isotopes, aux radiopharmaceutiques et à la radioanalyse	949 100	-	-	865 900	-	112 000
I.2.01 Technologie des rayonnements pour les processus industriels et la prospection des ressources naturelles	269 300	-	-	306 600	-	-
I.2.02 Technologie des rayonnements pour la mise au point de matériaux avancés et la protection de la santé et de l'environnement	350 300	-	57 000	398 300	-	32 000
I.2.03 Élaboration de procédures et de matériel didactique pour la radiographie industrielle avancée	171 600	-	55 000	167 000	-	55 000
I.2.04 Techniques nucléaires avancées pour la détection des mines terrestres et des explosifs en vrac	145 400	-	-	173 500	-	-
Sous-programme I.2 : Technologie des rayonnements pour les applications industrielles et un environnement plus sûr	936 600	-	112 000	1 045 400	-	87 000
Programme I - Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	1 885 700	-	112 000	1 911 300	-	199 000
Programme sectoriel 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	30 436 000	3 534 000	725 000	30 544 000	3 509 000	745 000

a_/ Comprend les ABNFBO extrabudgétaires et les fonds provenant d'autres organismes des Nations Unies (le cas échéant) - voir les tableaux 3a) et 3b) pour plus de détails.

Programme E : ALIMENTATION ET AGRICULTURE

Justification : Les trois objectifs mondiaux fixés par l'ONU en matière de sécurité alimentaire durable sont : i) l'accès à une alimentation suffisante, nutritionnellement adéquate et sûre pour tous; ii) la contribution continue et durable de l'agriculture au progrès économique et social; et iii) la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris les terres, l'eau et la ressource génétique pour l'alimentation et l'agriculture. Les trois domaines d'activité qui sont considérés comme prioritaires et relevant du mandat de l'AIEA et de la FAO sont : i) l'augmentation de la productivité ; ii) la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ; et iii) la protection des végétaux, des animaux et des consommateurs.

Les techniques nucléaires, qui incluent désormais la 'biotechnologie' telle qu'elle est définie par l'ONU, permettent de surmonter efficacement divers obstacles au développement durable dans ces domaines d'activité. Certaines de ces techniques sont capables de déterminer et de surveiller de manière plus précise et plus ciblée des contraintes et des risques importants pour la production agricole dans les pays en développement, imputables notamment à la constitution génétique des micro-organismes, plantes, animaux et insectes que l'on trouve dans ces systèmes agricoles. D'autres techniques permettent par contre de réduire directement et très efficacement les risques auxquels les chaînes alimentaires sont exposées, en altérant les gènes et les fonctions de manière à offrir des avantages agronomiques ou autres. Les techniques nucléaires sont par conséquent essentielles ou représentent une valeur ajoutée importante à la fois pour comprendre les processus qui sous-tendent la production et la transformation des ressources biophysiques en produits agro-alimentaires et, directement ou indirectement, pour manipuler ces processus afin d'accroître la productivité végétale et animale tout en préservant et en utilisant durablement les ressources naturelles et en améliorant la qualité et la sécurité sanitaire des aliments.

Les arrangements révisés qui ont été conclus par les directeurs généraux de l'AIEA et de la FAO pour ce programme ont déterminé les objectifs énumérés ci-dessus comme les trois grands domaines d'activité communs pour ce qui est des applications nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture. En outre, ces arrangements soulignent la nécessité dans les années à venir de renforcer les moyens interdisciplinaires du programme pour l'obtention des produits et des effets tout en préservant les avantages d'une structure sectorielle, garante du maintien d'un niveau d'excellence dans les principaux domaines de compétence du programme.

Dans ce contexte et par souci de cohérence dans la présentation aux États Membres de ses deux organisations de parrainage, le programme se subdivise à présent en trois sous-programmes portant respectivement sur les cultures, l'élevage et la sécurité sanitaire des aliments et offrant chacun des travaux de recherche stratégique et appliquée, des activités de coopération technique et des produits d'information, conformément au Statut de l'Agence et à l'Acte constitutif de la FAO et dans le droit fil de la stratégie à moyen terme de ces deux organisations. Les projets et activités spécifiques proposées sont le résultat d'une importante planification en amont, faisant intervenir diverses procédures et parties prenantes. Il s'agit notamment des aperçus de programme de pays, de la planification thématique, des réunions de consultants, des évaluations externes et de la veille technologique assurée par le Secrétariat mais aussi des interactions avec des interlocuteurs clés au ministère de l'agriculture et avec les différents instituts de recherche, de protection des plantes et des animaux et de contrôle des aliments avec qui ils collaborent, ou encore avec parties prenantes de niveau international comme le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR). Les priorités se basent par conséquent sur les besoins recensés, les avantages comparatifs et les possibilités d'associer les techniques nucléaires à d'autres techniques pour améliorer l'éventail des technologies disponibles en vue de comprendre, de lever ou de réduire les contraintes ou les risques pour les chaînes de produits agro-alimentaires dans les pays en développement.

Objectif : Accroître la capacité des États Membres d'atténuer les contraintes à la sécurité alimentaire durable grâce à l'application des techniques nucléaires.

Effets
— Recours accru aux techniques, procédures, principes directeurs et produits d'information recommandés par l'Agence dans les programmes de recherche-développement agricole.
— Approbation par les organisations internationales des normes et procédures recommandées par l'Agence.
Indicateurs de performance
— Nombre d'États Membres ayant recours dans leurs programmes de développement agricole aux techniques, principes directeurs et produits recommandés par l'Agence.

Indicateurs de performance (suite)
— Nombre de normes et de procédures recommandées par l'Agence qui sont adoptées et mise en avant par des organisations internationales.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité est accordé aux projets qui contribuent dans une large mesure, par l'application des rayonnements ou des isotopes, à la mise en place de nouvelles connaissances et options technologiques pour améliorer l'efficacité et la sûreté des chaînes d'approvisionnement en produits agro-alimentaires tout en préservant les ressources naturelles et génétiques.
- Le deuxième rang de priorité est accordé à des projets dans le domaine de l'alimentation et l'agriculture visant à résoudre un défi de portée mondiale ou régionale, à savoir l'optimisation des chances de profit entre les États Membres.
- Le troisième rang de priorité est accordé aux projets visant à aider les États Membres à mettre en application les résultats des grandes conférences internationales, notamment de l'ONU, et les normes servant de base aux accords internationaux.

Sous-programme E.1. Intensification durable des systèmes de production agricole

Justification : Dans de nombreux pays, la durabilité des efforts en vue d'atteindre les objectifs de développement par l'agriculture, notamment par l'intensification et la diversification des systèmes de culture et par le développement du commerce international, est compromise en raison des contraintes suivantes : diverses formes de dégradation des sols, manque de ressources phytogénétiques adéquates, cultures à rendement peu élevé, mal adaptées à des environnements difficiles ou donnant des produits de mauvaise qualité et dommages causés par les insectes ravageurs et les maladies. Pour déterminer les causes de ces contraintes, en comprendre la dynamique et y apporter des solutions, il importe d'avoir accès aux outils de diagnostic et de surveillance appropriés et aux technologies propres à accroître la production et la protection des plantes. Il convient aussi que les systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) et les instituts de protection des plantes disposent des capacités techniques et administratives leur permettant de développer, d'adapter et d'utiliser ces technologies en vue de : a) évaluer les risques que les pratiques agricoles en vigueur ou nouvelles présentent pour les systèmes de production, l'environnement et le commerce ; b) tester et

promouvoir l'adoption par les services de vulgarisation et les producteurs de pratiques et technologies mieux à même d'instaurer l'équilibre optimal entre l'intensification, la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et le commerce ; et c) fournir les informations de caractère scientifique requises par les organismes de réglementation et les pouvoirs publics pour établir des normes et des réglementations et prendre les grandes décisions qui s'imposent.

Les techniques nucléaires permettent d'obtenir des informations et des données de technologie essentielles ou à valeur ajoutée en vue de recenser les contraintes et de les réduire, d'intensifier et de diversifier les systèmes de culture ou encore de promouvoir le commerce international des produits agricoles tout en préservant et en utilisant durablement les ressources naturelles. Ces outils comprennent : les radio-isotopes, les isotopes stables et les sondes neutroniques pour déterminer l'origine et les taux d'absorption et de perte des nutriments importants et de l'eau, ainsi que la dynamique des processus déterminants qui interviennent dans les sols, tels que le renouvellement des matières organiques et l'érosion ; les techniques de mutation et de marquage moléculaire pour diversifier davantage les ressources phytogénétiques et mettre au point de nouvelles variétés agroalimentaires et industrielles offrant un meilleur rendement, des caractéristiques à valeur ajoutée et une plus grande tolérance au stress ; et la technique de l'insecte stérile (TIS) pour lutter contre les grands ravageurs de cultures ayant une incidence sur le commerce et/ou exotiques.

Conformément à l'article II du Statut et en réponse à l'intérêt soutenu que les États Membres en développement portent aux techniques nucléaires pour améliorer les performances de leur agriculture et répondre ainsi aux besoins socio-économiques, ce sous-programme offre un encadrement scientifique et technique et une coordination entre l'Agence, la FAO et les partenaires nationaux et internationaux en vue de mettre au point et de réaliser des évaluations comparatives et de les utiliser parallèlement à d'autres méthodes nucléaires, dans le cadre des programmes nationaux de gestion des sols et de l'eau, de recherche sur l'amélioration des cultures et la protection des plantes et de transfert de technologie.

Objectif : Renforcer les capacités des États Membres d'intensification et de diversification durable de leurs systèmes de production agricole en développant et en diffusant les techniques nucléaires pour la préservation et l'exploitation durable des sols, de l'eau et des ressources phytogénétiques et pour l'approche intégrée de la lutte contre les ravageurs.

Effets
— Amélioration des pratiques de conservation des sols par l'utilisation du ¹³⁷ Cs et autres radionucléides provenant de retombées pour surveiller les phénomènes de pertes en sol
— Plus grande disponibilité et échange entre États Membres de lignées de sélection avancées, dotées de caractéristiques améliorées et diversifiées.
— Utilisation accrue par les États Membres de la TIS pour lutter à l'échelle d'une zone contre les mouches des fruits, les pyrales et d'autres grands ravageurs des cultures.
— Utilisation accrue de protocoles améliorés de contrôle de la qualité et d'élevage, de réactifs biologiques et de plans de construction d'insectariums pour l'élevage de ravageurs des cultures.
— Augmentation de la capacité des SNRA pour l'exécution d'activités de recherche et de vulgarisation dans la gestion des ressources naturelles et la sélection par mutation au moyen des techniques nucléaires.
— Aptitude accrue des États Membres à satisfaire la demande nationale et régionale de services d'analyse isotopique fiables en se conformant aux normes d'assurance de la qualité de l'Agence.
Indicateurs de performance
— Nombre d'États Membres utilisant les radionucléides provenant de retombées pour surveiller les pertes en sol et pour tester des stratégies anti-érosion.
— Nombre de lignées avancées de cultures locales, dotées de caractéristiques agronomiques et qualitatives améliorées par mutation.
— Nombre de programmes d'intervention à l'échelle d'une zone, prévus ou en cours d'exécution, mettant en œuvre des plans stratégiques, et capacité renforcée d'application de la TIS contre les grands ravageurs des cultures.
— Nombre d'insectariums utilisant 1) des protocoles d'élevage et procédures de contrôle de la qualité améliorés, 2) des souches améliorées et 3) des plans de construction améliorés.
— Développement des centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et des SNRA dans les États Membres répondant aux critères de compétence pour participer efficacement aux travaux en réseau, PRC, projets de coopération technique et activités de formation parrainées par l'Agence.
— Nombre de laboratoires nationaux et régionaux disposant de compétences avérées 1) dans les mesures au N total et ¹⁵ N et 2) dans les mesures au C total et ¹³ C.

Changements et tendances concernant le programme

Les changements survenus dans le sous-programme E.1 portent essentiellement sur la création de deux nouveaux projets, le projet E.1.08 intitulé 'Technologies et pratiques pour une utilisation et une conservation efficaces de l'eau en agriculture' et le projet E.1.07 intitulé 'Technique de l'insecte stérile et autres méthodes nucléaires de lutte biologique pour la gestion des risques que les insectes ravageurs exotiques représentent pour l'agriculture et l'environnement'. Les activités inscrites au projet E.1.08 seront coordonnées avec celles du sous-programme G.1.

Changements et tendances concernant les ressources

Les ressources du budget ordinaire qu'il est proposé d'affecter au sous-programme E.1 en 2006 s'élèvent à 6 720 600 €, soit une augmentation de 229 100 € (3,5 %) par rapport à 2005, pour diminuer ensuite de 77 000 € (1,1 %) en 2007. L'augmentation prévue en 2006 vise à renforcer les travaux sur la gestion des ressources en eau dans les systèmes agricoles et à améliorer l'adaptabilité des cultures vivrières à la sécheresse, la salinité et d'autres stress. La baisse des ressources en 2007 s'explique par l'arrêt progressif des activités sur l'amélioration de la productivité des cultures sur des sols acides.

Ressources financières (aux prix de 2005)

E.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	6 491 500	6 720 600	6 643 600
FAO Budg. ord.	1 082 000	1 207 500	1 184 500
Total	7 573 500	7 928 100	7 828 100

Projets

Projet E.1.01 : Mise au point de pratiques de gestion intégrée des éléments nutritifs des plantes et de l'eau pour accroître la fertilité des sols et les rendements des cultures

Principaux produits : Principes directeurs publiés sur la détermination de la source et du flux de P dans le système sol-plante au moyen des traceurs ³²P et ³³P ; données compilées et publiées sur la dynamique des nutriments et de l'eau dans les systèmes agroforestiers ; informations diffusées sur la gestion des sols et de l'eau et sur la nutrition des plantes par le biais d'un colloque et d'un stand de présentation des publications de l'Agence et de la FAO au 18^e Congrès mondial de pédologie ; données de qualité assurée pour les analyses au N total et ¹⁵N ; bulletin d'information semestriel ; huit projets de coopération technique mis en œuvre et dix titulaires d'une bourse formés par an à Seibersdorf et dans d'autres établissements.

Durée : 2001–2007

Rang : 2

Projet E.1.02 : Mise au point de pratiques de gestion et de conservation des sols pour assurer une production agricole durable et protéger l'environnement

Principaux produits : Données de qualité assurée pour les analyses au ¹³⁷CS ; données compilées et publiées sur les nutriments et la dynamique de l'eau dans les systèmes riz-blé ; données sur les nutriments et la dynamique de l'eau dans l'agriculture axée sur la conservation ; bulletin d'information semestriel ; huit projets de coopération technique mis en œuvre et dix titulaires d'une bourse formés par an à Seibersdorf et dans d'autres établissements.

Durée : 2001–2007

Rang : 1

Projet E.1.03 : Biodiversité induite pour sélectionner des plantes mieux adaptées à la sécheresse, à la salinité et à d'autres contraintes

Principaux produits : Ressources en matériel génétique mutant caractérisées et diffusion de leurs semences, accessions dans la banque de matériel génétique mutant et accessions de mutants de la banane et du manioc dans un arrangement systématique pour la découverte de gènes (grille de mutants) ; mutants de délétion de la banane disponibles à des fins de cartographie génétique ; banque de matériel génétique mutant et bases de données sur les variétés de mutants actualisées ; protocoles de laboratoire optimisés et/ou actualisés et principes directeurs pour la caractérisation de matériel génétique mutant à haut débit basée sur la technologie des micropuces à ADN ; dix projets de coopération technique mis en œuvre et 15 titulaires d'une bourse formés à l'induction de mutations, aux biotechnologies associées et à la génomique au laboratoire de Seibersdorf et dans d'autres établissements.

Durée : 2001–2007

Rang : 1

Projet E.1.04 : Identification, caractérisation et transfert de gènes mutés

Principaux produits : Entrée dans des programmes de sélection de lignées améliorées caractérisées du point de vue de la qualité, par exemple pour le pain (blé/*Leymus*), la couleur des fruits et la teneur en caroténoïde (tomate et poivron), l'arôme et les cires végétales (riz), les fibres (coton), les huiles et les acides gras (*Brassica*) ; variétés de mutants génotypés assurant un indexage unique pour la protection des droits de l'obtenteur ; manuel mis à jour sur la caractérisation par marqueurs moléculaires du matériel génétique mutant avec de nouveaux chapitres sur la biostatistique, la bio-informatique et les techniques à haut débit comme les micropuces à ADN et le ciblage de lésions locales induites dans les

génomomes (TILLING) ; 40 scientifiques des États Membres formés aux applications des mutations induites et des marqueurs moléculaires en phytogénétique grâce à deux cours interrégionaux à Seibersdorf, dix projets de coopération technique mis en œuvre et dix titulaires d'une bourse formés à l'induction de mutations et à la technologie des marqueurs moléculaires en phytogénétique à Seibersdorf et dans d'autres établissements.

Durée : 2001–2007

Rang : 1

Projet continu E.1.05 : Identification et développement de matériel génétique végétal ayant une efficacité supérieure en matière d'utilisation des ressources et une plus grande valeur nutritionnelle, et adapté aux environnements difficiles.

Principaux produits : Matériel génétique amélioré et lignées de sélection avancées de cultures agro-alimentaires ou industrielles et données de qualité assurée pour les analyses au C total et ¹³C ; techniques isotopiques et moléculaires pour le criblage de populations importantes de matériel génétique végétal ayant une efficacité supérieure en matière d'utilisation agronomique de l'eau dans des conditions de salinité et de sécheresse ; méthodes isotopiques validées pour caractériser la résistance des plantes au stress nutritionnel ; génotypes de riz et de blé résistants à la sécheresse et à la salinité déterminés par discrimination isotopique au ¹³C ; informations sur la tolérance des céréales aux déséquilibres en nutriments ; deux bulletins d'information ; 15 projets de coopération technique mis en œuvre ; 15 titulaires d'une bourse formés par an à Seibersdorf et dans d'autres établissements.

Rang : 1

Projet E.1.06 : Amélioration des procédures et des capacités d'évaluation et de gestion des risques que présentent les grands ravageurs de cultures ayant une incidence sur le commerce par l'intégration dans les programmes de lutte de la technique de l'insecte stérile (TIS)

Principaux produits : Souches de sexage génétique de la mouche méditerranéenne des fruits et matériaux de référence d'ADN ; procédures opérationnelles standardisées pour l'élevage de la carpocapse ; publication sur l'utilisation des techniques nucléaires pour la production de prédateurs naturels ; document technique TECDOC sur l'amélioration des attractifs utilisés pour les mouches des fruits téphritides ; base de données étoffée et mise à jour pour les spécialistes des mouches téphritides ; données diffusées dans un bulletin d'informations ; 18 projets de coopération technique mis en œuvre et 34 chercheurs/personnel

de protection des plantes formés à Seibersdorf et dans d'autres établissements.

Durée : 2002–2008

Rang : 1

Projet E.1.07 : Technique de l'insecte stérile et autres méthodes nucléaires de lutte biologique pour la gestion des risques que les insectes ravageurs exotiques représentent pour l'agriculture et l'environnement

Principaux produits : Vidéo sur la biologie de la pyrale du cactus, les dommages qu'elle cause et la lutte contre cet insecte; méthodes d'élevage améliorées pour *Anastrepha fraterculus* et *Bactrocera oleae*; paramètres de contrôle de la qualité pour la souche à sexage génétique de la mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis*, rapports sur la radiobiologie de *Cryptophlebia leucotreta* et *Cactoblastis cactorum*; projet de modélisation technique et économique de la surface minimale d'application de la TIS; cinq projets de coopération technique mis en œuvre et dix chercheurs/personnel de protection des plantes formés à Seibersdorf et dans d'autres établissements.

Durée : 2006–2014

Rang : 2

Projet E.1.08 : Technologies et pratiques pour une utilisation et une conservation efficaces de l'eau en agriculture

Principaux produits : Principes directeurs sur la productivité de l'eau pour les cultures et méthodologies de mesure de diverses sources, trajectoires d'écoulement et pertes d'eau dans les cultures et les sols; données sur l'utilisation de l'eau pour les cultures et le bilan hydrique pour de petits systèmes d'irrigation et sur les technologies d'économie d'eau; données sur l'alimentation des nappes phréatiques peu profondes, l'évaporation et la transpiration des plantes; meilleures stratégies, modèles de simulation et systèmes d'appui à la décision pour les calendriers d'irrigation et conception de systèmes de culture pour réduire les pertes d'eau; bulletin d'information semestriel; cinq projets de coopération technique mis en œuvre et dix titulaires d'une bourse formés par an à Seibersdorf et dans d'autres établissements.

Durée : 2006–2012

Rang : 1

Sous-programme E.2. Intensification durable des systèmes de production animale

Justification : Les systèmes de production animale dans les pays en développement s'intensifient de plus en plus car les producteurs et les négociants doivent répondre à une demande croissante en lait, viande et autres produits d'origine animale, qui émane des consommateurs urbains aux revenus supérieurs. Parallèlement, les pouvoirs publics sont confrontés aux risques liés à cette 'intensification' en particulier au double défi, d'un côté, d'accroître la productivité sans dégrader les ressources en aliments pour animaux et les ressources génétiques dont dépend la production et, de l'autre, de maîtriser progressivement, voire éliminer les maladies, notamment celles qui sont transfrontières et préjudiciables pour le commerce, la santé animale et la santé humaine. Pour relever ces défis, ils doivent être en mesure d'évaluer et de gérer à la fois les risques et les possibilités qu'offre l'intensification de la production animale. Cela suppose la mise en œuvre de moyens pour développer, adapter et encourager l'application des technologies propres à accroître la production et la protection ainsi que de mesures d'appui adéquates et efficaces au niveau national; celles-ci devront être progressivement harmonisées avec les normes et les recommandations internationales.

La technique de l'insecte stérile (TIS) et les méthodes isotopiques et biotechnologies apparentées (RIA, ELISA, PCR et marqueurs moléculaires), en combinaison avec d'autres méthodologies, constituent une importante valeur ajoutée aux efforts nationaux et internationaux visant à accroître la productivité animale et à protéger la santé humaine et l'environnement en rationalisant l'utilisation des ressources en aliments pour animaux et des ressources génétiques, la gestion de la reproduction et la maîtrise ou l'éradication des maladies animales transfrontières ayant un impact à la fois sur le commerce et sur la pauvreté.

Ce sous-programme comprend des activités à la fois de recherche stratégique et appliquée, de coopération technique et d'aide à la décision, en vue d'aider les SNRA, les services vétérinaires, les autorités de réglementation et la communauté internationale. Les techniques avancées qui sont utilisées supposent une harmonisation internationale importante des protocoles, des normes et des politiques et, de ce fait, des partenariats avec les différents organismes internationaux pour le développement de l'élevage qui travaillent sur les aspects du commerce et de la réduction de la pauvreté (la FAO, l'OMS, l'OIE, l'UA, le FIDA, l'OADA, le PLTA et la PATTEC par exemple). Il est capital que l'Agence participe à ces activités car elle est reconnue, avec la FAO, comme l'organisme des Nations Unies doté des

connaissances techniques et de l'expérience requises pour garantir une utilisation sûre et adéquate des techniques en question. D'autre part, les résolutions de la Conférence générale demandant que l'Agence renforce son soutien à la technologie de lutte contre la tsé-tsé et le nombre toujours élevé de demandes de projets de CT sur la tsé-tsé sont la preuve que les États Membres ont des besoins importants dans ce domaine.

Objectifs : Renforcer les capacités des États Membres d'intensification durable des systèmes de production animale en développant et en utilisant les techniques nucléaires qui réduisent les contraintes et les risques dus à la malnutrition, à la reproduction, aux maladies et aux insectes ravageurs.

Effets
— Utilisation accrue des ressources locales en aliments pour animaux et des pratiques de gestion de la reproduction propres à améliorer la productivité animale dans les petits systèmes d'élevage.
— Capacité accrue des SNAR et des services vétérinaires d'évaluer, de maîtriser et de gérer les risques imputables à des maladies infectieuses transfrontières.
— Procédures opérationnelles standardisées (POS), manuels, systèmes d'informations géographiques et transfert de technologie utilisés pour améliorer les techniques d'élevage et les activités d'intervention sur le terrain, à l'échelle d'une zone, contre certaines populations de tsé-tsé.
— Capacité d'intervention renforcée contre certaines populations de mouches tsé-tsé et de lucilies bouchères dans des zones prioritaires convenues au niveau international par le biais de cours et de modules d'enseignement électronique ainsi que de partenariats élargis à de nouvelles organisations mandatées.
Indicateurs de performance
— Nombre de fermes d'élevage ayant adopté des pratiques d'alimentation et de reproduction reconnues comme des améliorations et basées sur les méthodes et principes directeurs élaborés grâce au sous-programme.
— Nombre d'États Membres que l'OIE a déclarés indemnes de peste bovine et d'autres maladies animales transfrontières ; nombre de laboratoires vétérinaires dotés de systèmes de gestion de la qualité et remplissant les conditions d'accréditation internationale.

Indicateurs de performance (suite)
— Nombre d'établissements de contrepartie s'appuyant, dans la lutte contre les insectes ravageurs s'attaquant au bétail, sur des procédures opérationnelles standardisées (POS), des manuels, des ensembles de données basées sur les systèmes d'informations géographiques et des technologies pertinentes.
— Activités de collaboration et partenariats avec ou entre des établissements d'États Membres et d'autres organisations mandatées, suite au renforcement des capacités des insectariums pour l'élevage de ravageurs s'attaquant au bétail ; évaluations des risques que présentent ces ravageurs en étudiant la génétique des populations.

Changements et tendances concernant le programme : Le projet E.2.03 a été lancé en 2004 pour aider les États Membres à concrétiser les possibilités offertes par les techniques isotopiques modernes pour améliorer la production et la santé animales en caractérisant plus efficacement les ressources génétiques animales, les agents pathogènes et les microbes du rumen et en déterminant les séquences d'ADN présentant des caractéristiques favorables à une introgression ultérieure. Quatre nouveaux PRC viennent renforcer le projet. Ils portent sur le diagnostic moléculaire et la surveillance épidémiologique de la pleuropneumonie contagieuse bovine (PPCB), le dépistage/diagnostic précoce du virus de la fièvre de la vallée du Rift et l'amélioration de l'alimentation et de la reproduction du bétail par l'introduction de gènes déterminés par des marqueurs moléculaires. De plus, les efforts vont se multiplier dans les États Membres pour mettre au point et normaliser des méthodes qui améliorent l'harmonisation des procédures dans la lutte contre les maladies animales transfrontières.

Suite à de récentes évaluations internes et externes des activités de l'Agence relatives à la tsé-tsé, le projet E.2.04 a été redéfini et prolongé jusqu'en 2011. Il portera désormais sur un nombre limité d'espèces, sur certaines populations de tsé-tsé choisies dans des zones prioritaires de développement agricole et rural, sur l'élaboration et la diffusion de procédures opérationnelles standardisées et de principes directeurs pour l'élevage en masse et les interventions sur le terrain et sur la création de capacités et le transfert de technologie. Le but est de parvenir à une meilleure acceptation et utilisation de l'ensemble des techniques et stratégies requises pour intervenir efficacement contre la tsé-tsé au moyen de la TIS. Il s'agira aussi d'harmoniser davantage les approches entre organisations mandatées (UA, FAO, OMS) par le biais de la PATTEC, du PLTA et d'autres forums et initiatives. Un nouveau PRC est introduit dans le

Programme E

cadre du projet en vue d'analyser et de traiter le problème des virus de tsé-tsé préjudiciables pour l'élevage en masse.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources du budget ordinaire qu'il est proposé d'affecter au sous-programme E.2 en 2006 s'élèvent à 3 324 400 €, soit une baisse de 370 200 € (10 %) par rapport à 2005, et augmentent en 2007 de 14 500 € (0,4 %) par rapport à 2006. La baisse des ressources en 2006 s'explique par l'arrêt progressif des activités sur le radio-immunodosage et d'autres techniques isotopiques dans le domaine de la reproduction et l'alimentation animales. L'augmentation en 2007 s'explique par le renforcement des activités sur les marqueurs moléculaires pour caractériser les ressources génétiques animales.

Ressources financières (aux prix de 2005)

E.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	3 694 600	3 324 400	3 338 900
FAO	836 000	833 900	863 900
Budg. ord.			
Total	4 530 600	4 158 300	4 202 800

Projets

Projet E.2.01 : Technologies de gestion intégrée des ressources naturelles dans les systèmes de production laitière à petite échelle

Principaux produits : Publication sur les stratégies d'application d'une approche intégrée pour améliorer la production laitière à petite échelle axée sur le marché ; diffusion d'une base de données informatique (LIMA – Livestock Information Management Application) sur la gestion des informations concernant le bétail, en vue d'enregistrer et d'évaluer des données sur les fermes d'élevage ; bulletin d'information ; six à huit projets de coopération technique nationaux et deux régionaux mis en œuvre pour vulgariser les méthodes d'évaluation et d'utilisation d'autres ressources alimentaires animales ; et amélioration de l'efficacité et de la performance des services d'insémination artificielle.

Durée : 2000–2006

Rang : 2

Projet E.2.02 : Technologies permettant de réduire les risques imputables aux maladies animales transfrontières et aux maladies importantes du point de vue de la santé animale

Principaux produits : Publication sur les méthodes de diagnostic des trypanosomiasés ; réseau de laboratoires mis en place et utilisant des protocoles validés et des trousseaux de diagnostic et de surveillance de la fièvre de la vallée du Rift dans le

bétail ; systèmes d'assurance de la qualité mis en place dans les laboratoires des États Membres pour une mise aux normes OIE ; protocoles harmonisés pour l'identification et l'analyse génétique des souches du virus de la fièvre aphteuse en vue d'améliorer les connaissances épidémiologiques globales ; tests améliorés pour le diagnostic différentiel de la peste bovine ; trois à quatre spécialistes vétérinaires formés à Seibersdorf et 18 à 22 projets de coopération technique mis en œuvre.

Durée : 2002–2007

Rang : 1

Projet E.2.03 : Utilisation des méthodes moléculaires pour améliorer la productivité des petits élevages.

Principaux produits : Méthodologies et principes directeurs pour caractériser les ressources génétiques animales dans les États Membres et en permettre une utilisation et une préservation optimales ; surveillance et manipulation des microbes méthanogènes et fibrolytiques chez les ruminants pour optimiser l'utilisation des aliments pour animaux et réduire les émissions de méthane ; caractérisation de pathogènes pour améliorer le diagnostic et la lutte contre les maladies animales ; 30 scientifiques formés aux technologies pertinentes et huit à dix projets de coopération technique mis en œuvre.

Durée : 2004–2010

Rang : 1

Projet E.2.04 : Renforcement des compétences et des capacités pour l'intégration de la TIS dans les programmes de lutte intégrée contre les ravageurs à l'échelle d'une zone contre certaines populations de mouches tsé-tsé et de lucilies bouchères

Principaux produits : Outils et informations basés sur les systèmes d'informations géographiques ; principes directeurs pour l'échantillonnage de données de référence ; procédures opérationnelles standardisées (POS) pour le sexage et le traitement du sang ; modules d'enseignement électronique pour l'évaluation de la compétitivité des adultes en cage de terrain ainsi que pour la dosimétrie ; concept harmonisé parmi les partenaires clés ; protocoles améliorés de CQ et gestion des souches et du sang ; outils de génétique des populations améliorés pour la tsé-tsé et la lucilie bouchère ; 11 projets de coopération technique mis en œuvre et 40 spécialistes de la tsé-tsé et de la lucilie bouchère formés à Seibersdorf et dans d'autres établissements.

Durée : 2006–2012

Rang : 1

Sous-programme E.3. Renforcement de la conformité aux normes de sécurité sanitaire des aliments et de sûreté de l'environnement par l'application des bonnes pratiques agricoles

Justification : Assurer la sécurité sanitaire et la qualité des denrées agroalimentaires est manifestement l'un des éléments essentiels de réponse des pays au double défi que représentent le développement de l'urbanisation et l'amélioration de la santé publique. Les pays peuvent renforcer dans une large mesure les objectifs contre la faim et autres objectifs sociaux et de développement en étendant l'accès aux marchés intérieurs et internationaux et en augmentant les recettes d'exportation, en appliquant notamment des contrôles agricoles destinés à assurer la qualité et la sûreté tout au long de la chaîne de production alimentaire.

Parallèlement, des instruments juridiques ont été mis en place aux niveaux international, national et local en vue d'améliorer la gestion des systèmes agricoles du point de vue de l'environnement. Ils visent à empêcher ou à réduire une certaine dégradation de l'environnement en déterminant et en appliquant des mesures garantissant une utilisation efficace et une gestion sûre, avec stockage définitif, d'intrants agricoles, et en disposant de plans d'urgence en vue de réduire au maximum le risque de pollution ou de contamination à la suite d'accidents.

Ces objectifs peuvent être atteints par la mise au point et l'adoption de principes de base et d'indicateurs pour la production à la ferme et le traitement post-récolte des produits agroalimentaires, autrement dit les bonnes pratiques agricoles (BPA) en vue de réduire les risques de contamination chimique, microbiologique et radiologique des aliments et de l'environnement et en vue d'aider les pays, et les agriculteurs, à se préparer et à répondre efficacement à des situations d'urgence nucléaire ou radiologique.

Les technologies nucléaires et associées servent dans la lutte contre les agents pathogènes transmis par des aliments et dans le traitement des produits végétaux contre les infestations, y compris les mesures quaranténaires. Les technologies nucléaires servent aussi à analyser les aliments, les échantillons environnementaux comme le sol et l'eau et les produits commerciaux comme les pesticides et les produits vétérinaires du point de vue de leur conformité aux normes, spécifications et codes de conduite sur les pratiques agricoles et les activités de transformation. Les laboratoires d'analyse et le personnel formé sont également indispensables pour fournir l'appui de base pour les analyses des risques fondés scientifiquement et pour transmettre aux décideurs les données requises pour étayer leurs décisions.

Objectif : Renforcer la capacité des États Membres de réduire les risques pour la sécurité sanitaire des aliments et de protéger l'environnement par les techniques d'analyse nucléaire et les techniques associées.

Effets
— Utilisation accrue de règlements nationaux harmonisés en matière d'irradiation à des fins sanitaires et phytosanitaires sur la base des normes internationales.
— Utilisation accrue des règlements nationaux harmonisés portant sur les niveaux de radionucléides dans les aliments.
— Utilisation accrue des règlements nationaux harmonisés portant sur les bonnes pratiques de laboratoire et les procédures d'analyse des contaminants et des résidus alimentaires.
— Utilisation accrue des principes directeurs harmonisés à l'échelle internationale sur la préparation et l'intervention en cas d'urgence nucléaire ou radiologique, y compris l'application de contre-mesures agricoles appropriées.
— Recours accru des États Membres aux bonnes pratiques agricoles aux fins de la conformité aux normes de sécurité sanitaire des aliments et de sûreté de l'environnement.
Indicateurs de performance
— Nombre d'États Membres appliquant les normes du Codex Alimentarius et de la CIPV en matière d'irradiation.
— Adoption des limites indicatives révisées pour les radionucléides dans les aliments, fixées par la Commission du Codex Alimentarius en 2006.
— Nombre d'États Membres appliquant les normes internationales liées aux bonnes pratiques de laboratoire et aux procédures d'analyse des contaminants et des résidus alimentaires, y compris celles du Codex Alimentarius.
— Nombre d'États Membres appliquant le plan de gestion des situations d'urgence radiologique, y compris les contre-mesures agricoles appropriées, en réponse à des événements nucléaires ou radiologiques.
— Nombre d'États Membres appliquant les bonnes pratiques agricoles pour réduire les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments et de sûreté de l'environnement.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme prévoit deux changements principaux. Premièrement, l'ancien projet E.3.01 visait essentiellement à apporter un appui scientifique et technique aux négociations internationales sur les nouvelles normes d'irradiation

Programme E

en tant que mesures sanitaires et phytosanitaires (définies respectivement par le Codex Alimentarius et la Convention internationale pour la protection des végétaux). Cet objectif a été atteint en 2003 et l'AIEA, la FAO et l'OMS ont alors décidé en 2004 que, puisque les travaux du Groupe consultatif international sur l'irradiation des denrées alimentaires (ICGFI), en collaboration avec le Codex et la CIPV, avaient été couronnés de succès et avaient permis de définir la sécurité sanitaire et la salubrité des aliments irradiés, il n'était nullement besoin de constituer un organisme succédant à l'ICGFI après expiration du mandat de ce dernier en mai 2004. Il importe à présent de faire mieux connaître ces nouvelles normes et de renforcer à cet égard les capacités des organismes nationaux et régionaux de sécurité sanitaire des aliments et de protection des plantes. À cette fin, il est proposé d'inscrire un nouveau projet (E.3.01) au programme en 2006, avec achèvement prévu en 2009.

Deuxièmement, le projet E.3.02 a été largement redéfini. Il a été inscrit au programme en 2001 dans le but essentiellement de renforcer les capacités des laboratoires de contrôle des aliments et des pesticides pour l'analyse des contaminants et des résidus prévus par les normes du Codex sur la sécurité sanitaire des aliments en conformité avec les cadres réglementaires nationaux, l'accent étant surtout mis sur le contrôle des produits finis. S'il continue, comme prévu au départ, à répondre aux demandes spécifiques de projets de coopération technique des États Membres, le projet s'efforcera, à l'avenir, de définir des méthodologies (par exemple des tests de criblage simples), indicateurs et principes directeurs et, à travers ces derniers, d'inciter les pays à réorienter leurs stratégies et leurs actions sur la protection à la source des chaînes alimentaires contre les risques sanitaires, c'est-à-dire à s'appuyer sur les bonnes pratiques agricoles (BPA). Les premières activités à cet égard insisteront sur les systèmes de production en vue de mettre sur le marché fruits, légumes, viande et produits laitiers mais, conformément à la nouvelle approche, on s'attachera davantage aux aspects suivants : a) élaboration de limites indicatives internationales pour les radionucléides présents dans les aliments (avec le programme sectoriel 3) ; b) soutien aux pays pour la mise en place de plans d'urgence en vue de réduire le plus possible les risques que des accidents nucléaires ou radiologiques entraîneraient pour la production alimentaire et à la sécurité sanitaire des aliments. Le projet E.3.02 a été reformulé en conséquence et sera prolongé jusqu'en 2012.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources du budget ordinaire qu'il est proposé d'affecter au sous-programme E.3 en 2006 s'élèvent à 1 587 400 €, soit une augmentation de 141 100 € (9,8 %) par rapport à 2005, et augmenteront encore de 62 500 € (3,9 %) en 2007.

L'augmentation des ressources permettra de renforcer les activités de préparation aux urgences nucléaires ou radiologiques et de définir de bonnes pratiques agricoles reposant sur des méthodes d'analyse nucléaire et connexes.

Ressources financières (aux prix de 2005)

E.3	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 446 300	1 587 400	1 649 900
FAO	916 000	777 600	770 600
Budg. ord.			
Total	2 362 300	2 365 000	2 420 500

Projets**Projet E.3.01 : Application de normes internationales sur les niveaux d'irradiation et de radionucléides dans les denrées agroalimentaires**

Principaux produits : Annexe 1 mise à jour des principes directeurs pour les mesures phytosanitaires pour déterminer les doses uniques de rayonnements pour certains groupes d'insectes ; document définitif sur les limites indicatives du Codex pour les radionucléides dans les aliments, applicables dans le commerce international ; application accrue des normes internationales sur l'irradiation à des fins sanitaires et phytosanitaires ; bases de données ICGFI et IDIDAS actualisées ; rapport sur l'irradiation pour assurer la qualité et la sécurité sanitaire des mets préparés ; neuf projets de coopération technique mis en œuvre ; 50 spécialistes de la sécurité sanitaire des aliments et de la protection des plantes formés à l'application de nouvelles normes Codex et CIPV.

Durée : 2006–2009

Rang : 2

Projet E.3.02 : Technologies et développement des capacités pour déterminer les bonnes pratiques agricoles aux fins de la gestion des risques pour les aliments et l'environnement

Principaux produits : Personnel formé au contrôle de la qualité des produits pesticides ; techniques de préparation des échantillons pour l'analyse instrumentale ; détermination de résidus de pesticides. Le plan commun de gestion des situations d'urgence, y compris les contre-mesures agricoles que les États Membres doivent prendre, sera finalisé. Des rapports sur les PRC seront publiés.

Durée : 2006–2012

Rang : 2

Programme F. SANTÉ HUMAINE

Justification : L'amélioration des conditions économiques dans les États Membres a été suivie d'un développement des services de soins de santé et médicaux publics pour la prévention de la malnutrition, le diagnostic et le traitement du cancer et des maladies nutritionnelles, infectieuses et génétiques. Les techniques nucléaires, qui sont l'apanage de l'Agence au sein du système des Nations Unies, permettent d'accompagner efficacement un grand nombre de ces changements importants. L'OMS, son Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et d'autres organismes du système des Nations Unies axent actuellement leurs efforts sur la prévention et le diagnostic précoce. L'Agence collabore à ces activités et les complète chaque fois que les techniques nucléaires peuvent être appliquées en les étendant également au traitement du cancer et de certaines tumeurs bénignes. Elle joue aussi un rôle important pour toutes les questions de santé humaine dans lesquelles intervient une exposition, involontaire ou délibérée, à des rayonnements à des fins médicales.

Les techniques nucléaires et radiologiques sont souvent le seul moyen de diagnostic et de traitement et, en raison de leur efficacité, elles sont aussi largement utilisées en complément de techniques non nucléaires pour le traitement de nombreux autres problèmes de santé. Les procédures de médecine nucléaire faisant intervenir des sources radioactives non scellées sont utilisées *in vitro* et *in vivo* pour le diagnostic et le traitement de maladies. La biologie moléculaire basée sur les techniques nucléaires joue un rôle déterminant dans la lutte contre des maladies transmissibles telles que la tuberculose, le paludisme et le VIH/SIDA. La radiothérapie, une des premières applications des rayonnements, demeurant une modalité de traitement du cancer majeure et rentable, est souvent associée à des procédures de radiologie diagnostique pour la localisation des tumeurs. Pour que ces techniques soient appliquées avec succès, il est capital d'encourager et d'entretenir une culture d'assurance de la qualité qui permette de mesurer et d'administrer avec précision les doses tout en protégeant les patients. Les mesures de santé publique sont appuyées non seulement par des activités relevant de la médecine radiologique, mais aussi par d'autres en rapport avec la nutrition.

L'épidémie de VIH/SIDA représente un défi majeur pour la santé publique dans le monde en général et dans les pays en développement en particulier. Avec le paludisme, qui fait déjà l'objet de plusieurs recommandations de la Conférence générale, le SIDA est un des principaux fléaux de l'humanité. Sur plus de 42 millions de personnes infectées dans le monde, 70 % vivent en Afrique subsaharienne alors

que cette région ne compte que 10 % de la population mondiale. Bien que le SIDA ait initialement concerné les adultes, il est maintenant considéré comme une des principales causes de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans, notamment dans les pays en développement. Le virus étant à l'origine de complications telles que les maladies opportunistes et une vulnérabilité au cancer, un diagnostic, un suivi et un traitement précoces sont déterminants pour améliorer la qualité de vie et la santé des malades.

Le cancer provoque plus de décès que le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme réunis. En 2020, il devrait y avoir chaque année 15 millions de nouveaux cas, dont 9 dans les pays les moins développés. Dans sa résolution GC(45)/RES/12.C, la Conférence générale a prié l'Agence de continuer à soutenir la mise en place de capacités locales en radiothérapie permettant de guérir ou d'atténuer les effets mortels des cancers dans les États Membres en développement. Avec l'appui du Conseil des gouverneurs, l'Agence a entrepris un programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) pour implanter, développer ou améliorer les programmes de radiothérapie dans les pays en développement. Elle l'exécutera en synergie avec d'autres organismes, instituts et partenaires, et sollicitera auprès de donateurs non traditionnels des contributions extrabudgétaires pour disposer des ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

L'objet du programme de l'Agence relatif à la santé humaine découle de l'article II du Statut, en vertu duquel cet organisme doit hâter et accroître la contribution de l'énergie atomique à la santé. Les États Membres continuent de reconnaître que les méthodes nucléaires sont appropriées pour traiter les problèmes de santé, comme l'illustre le nombre croissant de demandes de projets de coopération technique. La santé humaine représente toujours la part la plus importante du programme de coopération technique de l'Agence.

Objectif : Renforcer la capacité des États Membres de satisfaire leurs besoins en matière de prévention, de diagnostic et de traitement des problèmes de santé grâce à la mise au point et à l'application de techniques nucléaires dans le cadre de l'assurance de la qualité.

Effets	
—	Capacité accrue des États Membres d'appliquer des techniques nucléaires appuyées par l'Agence dans le domaine de la santé.
—	Application accrue des normes de pratique de l'Agence dans les programmes sanitaires.

Effets (suite)
— Renforcement de la qualité des services de santé grâce aux techniques nucléaires.
Indicateurs de performance
— Variation du nombre d'établissements d'États Membres appliquant des techniques nucléaires dans le domaine de la santé humaine.
— Variation du nombre d'établissements d'États Membres appliquant les normes de pratique de l'Agence dans leurs programmes de santé.
— Variations du nombre d'établissements d'États Membres appliquant des programmes d'assurance de la qualité à des activités dans le domaine de la santé faisant appel aux techniques nucléaires.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité est attribué aux projets visant à aider les États Membres à appliquer les techniques nucléaires de base qui sont parvenues à maturité ou relèvent de services. C'est le cas de la plupart des travaux cliniques courants et des services d'assurance de la qualité en médecine radiologique.
- Le deuxième rang de priorité revient aux projets visant à établir des politiques pour les activités menées en milieu hospitalier et en laboratoire et à appliquer des techniques nouvelles ou avancées dans les divers secteurs de la médecine radiologique dans les États Membres.
- Le troisième rang de priorité est attribué aux projets destinés d'une manière générale à renforcer ou à améliorer les capacités existantes des États Membres afin qu'ils puissent appliquer des techniques perfectionnées, en réponse à des demandes spécifiques d'États Membres, ou appuyer des travaux de recherche-développement dans des domaines présentant de l'importance dans une perspective à long terme.

Sous-programme F.1. Techniques nucléaires appliquées à la nutrition et à la prévention des maladies

Justification : La nutrition est la pierre angulaire de la médecine préventive. Les nutritionnistes du monde entier reconnaissent la contribution des techniques isotopiques et nucléaires à la réalisation des objectifs de développement du millénaire. De fait, les techniques isotopiques sont tout à fait adaptées pour évaluer le succès des programmes alimentaires et nutritionnels visant à prévenir et à combattre de nombreuses formes de malnutrition, notamment maternelle et infantile, les carences en

micronutriments, l'obésité, les maladies infectieuses, etc. Il est aussi reconnu que les techniques isotopiques sont considérées comme une sorte d'«étalon d'or» pour établir des principes directeurs et des recommandations sur l'absorption et l'utilisation des nutriments, ainsi que sur l'état des nutriments dans le corps humain chez divers groupes de population et milieux. Ces activités relèvent de la stratégie mondiale relative à la nutrition humaine élaborée par l'ONU à partir de nombreuses recommandations de l'OMS, de la FAO et de l'UNICEF en particulier.

Les techniques nucléaires et les techniques isotopiques apparentées, le radio-immunosage, les méthodes faisant appel aux isotopes stables ou la dilution isotopique sont largement utilisés pour gérer les problèmes de lutte contre la malnutrition, du fait de leur spécificité, de leur sensibilité élevée et de leur approche moins invasive lorsqu'il s'agit de soins de santé humaine. Les isotopes stables sont sans danger même pour les nourrissons et les femmes enceintes et de nombreux États Membres prennent conscience de l'utilité des outils nucléaires et isotopiques pour le suivi des interventions nutritionnelles.

Des éléments toxiques s'infiltrent dans les aliments à la suite d'une contamination des sols, de l'eau ou de l'air. On a besoin de techniques validées pour évaluer leur impact sur la santé humaine et pour répondre aux questions qui se posent dans le domaine de la toxicologie nutritionnelle. Certains éléments traces (par exemple des composés du chrome (VI), des composés de l'arsenic (III et V) et le méthylmercure) étant extrêmement toxiques, leur spéciation dans les aliments est un volet important de la toxicologie nutritionnelle. Les techniques isotopiques et les techniques d'analyse nucléaire sont tout à fait adaptées pour étudier les interactions nutrition-pollution et pour évaluer l'impact de certains contaminants et d'éléments essentiels sur la santé humaine.

Les techniques nucléaires permettent de prévenir une grande variété de maladies transmissibles et non transmissibles. Le paludisme, la maladie transmise par les insectes la plus grave qui existe, constitue un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté en Afrique. La technique de l'insecte stérile (TIS), qui est une méthode d'intervention contre les insectes ravageurs respectueuse de l'environnement, devrait contribuer à la lutte contre cette maladie et à sa prévention.

La greffe de tissus, qui repose sur la stérilisation d'os, de peau et d'autres tissus non viables, favorise la restructuration des tissus ou la guérison de blessures et plaies graves. La radiostérilisation réduit le risque d'infection et permet de doter les banques de tissus d'installations médicales sûres.

Malgré les vastes connaissances scientifiques et médicales accumulées sur les effets des

rayonnements, des questions importantes quant à leur impact sur la santé humaine restent encore sans réponse. L'évaluation, le suivi des effets sanitaires des rayonnements ionisants dans les fourchettes comprises entre 0-1 Sv et 1-10 Sv et les recherches menées dans ce domaine (chez les victimes de l'accident Tchernobyl, de la contamination de la Techa et d'autres personnes exposées accidentellement) sont des moyens préventifs permettant de mieux comprendre cet impact.

Objectif : Renforcer la capacité des établissements des États Membres de lutter contre la malnutrition, le paludisme et les effets sanitaires des rayonnements et d'établir des programmes viables de radiostérilisation pour les banques de tissus.

Effets
— Compétence accrue des États Membres pour l'application des techniques isotopiques et nucléaires à la nutrition humaine et au suivi des contaminants alimentaires.
— Renforcement de la capacité des États Membres d'évaluer l'impact sur la santé humaine des contaminants présents dans les denrées alimentaires.
— Nombre accru de laboratoires d'États Membres entreprenant une étude de faisabilité sur l'application de la TIS à la lutte contre les moustiques vecteurs du paludisme.
— Amélioration du contrôle de la qualité des allogreffes de tissus irradiés dans les États Membres.
— Amélioration des méthodes de traitement de personnes accidentellement irradiées.
Indicateurs de performance
— Nombre de laboratoires d'États Membres appliquant des méthodes isotopiques dans le cadre de programmes nutritionnels nationaux.
— Nombre de laboratoires d'États Membres capables d'évaluer l'impact sur la santé humaine des contaminants présents dans les denrées alimentaires.
— Nombre de laboratoires d'États Membres entreprenant une étude de faisabilité sur l'application de la TIS à la lutte contre les moustiques vecteurs du paludisme.
— Nombre d'établissements appliquant le code de pratique de l'Agence pour exercer un contrôle de la qualité sur les greffes de tissus irradiés.
— Nombre d'États Membres employant des méthodes améliorées pour traiter les personnes accidentellement irradiées.

Changements et tendances concernant le programme : Dans le domaine de la nutrition, l'accent est davantage mis sur les aspects préventifs conformément à la nouvelle structure thématique du programme. Par exemple, les soins de santé préventifs pour les malades atteints du SIDA feront l'objet d'études. Des activités visant à prévenir la perte de poids chez les cancéreux soumis à une radiothérapie seront entreprises. Par ailleurs, un PRC sur les maladies chroniques liées à la nutrition sera lancé. L'Agence a planifié ses activités en synergie avec l'OMS afin de compléter ses programmes et d'éviter les doubles emplois. Les activités relatives à la formation théorique et au renforcement des capacités, notamment celles consistant à élaborer des manuels, des programmes de cours et des modules d'enseignement à distance, seront encore développées.

Les activités axées essentiellement sur le contrôle de la pollution de l'air ont été progressivement abandonnées au profit d'autres concernant l'exposition directe des êtres humains aux éléments toxiques, au titre desquelles ont été entrepris et exécutés de nouveaux travaux d'évaluation de l'exposition des enfants et des femmes enceintes à de tels éléments (arsenic, mercure, plomb, etc.).

Pour tenir compte de la restructuration du programme, on a incorporé les projets ci-après dans le sous-programme de manière à regrouper toutes les activités liées à la prévention des maladies : Radiostérilisation pour l'emploi d'allogreffes de tissus (inclus précédemment dans le projet F.2.02 de l'ancien sous-programme F.2) ;

- Recherches radiobiologiques sur les effets sanitaires des expositions environnementales ou accidentelles (inclus précédemment dans le projet F.2.02 de l'ancien sous-programme F.2) ;
- Mise au point de procédures de laboratoire pour l'application de la TIS à la prévention du paludisme (inclus précédemment dans le projet F.1.05 de l'ancien sous-programme F.1) .

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme F.1 s'élèvent à 1 988 100 € en 2006 et à 2 008 100 € en 2007, accusant initialement une baisse de 287 700 € (12,6 %) par rapport à 2005 pour augmenter ensuite de 20 000 € (1 %) en 2007.

Étant donné la restructuration importante des sous-programmes F.1, F.2 et F.3, il est difficile d'établir une comparaison précise avec le précédent cycle budgétaire. Ceci étant, la baisse est essentiellement due à l'abandon des activités relatives au contrôle de la pollution de l'air.

Ressources financières (aux prix de 2005)

F.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	2 275 800	1 988 100	2 008 100

Projets

Projet continu F.1.01 : Études sur le métabolisme énergétique et la composition corporelle

Principaux produits : Principes directeurs élaborés pour l'évaluation du métabolisme énergétique et des mesures de la composition corporelle et pour l'évaluation, à l'aide d'isotopes stables, de l'impact nutritionnel des compléments alimentaires chez les nourrissons. Documents techniques (TECDOC) et articles scientifiques publiés à partir des résultats de PRC achevés, et modules d'enseignement à distance sur l'application de techniques isotopiques dans le cadre d'études sur le métabolisme énergétique et la composition corporelle mis au point. Contributions à la planification et à la mise en œuvre de projets de coopération technique nationaux et régionaux sur le métabolisme énergétique et la composition corporelle.

Rang : 1

Projet continu F.1.02 : Études sur le métabolisme des sels minéraux et des vitamines

Principaux produits : Principes directeurs pour l'application de techniques isotopiques à l'étude de la biodisponibilité des micronutriments et de leur bioconversion dans des compléments alimentaires et des aliments enrichis élaborés en collaboration avec l'OMS. Articles scientifiques publiés à partir des résultats de PRC achevés, programmes de cours et modules d'enseignement à distance sur l'application de techniques isotopiques dans le cadre d'études sur les vitamines et les sels minéraux mis au point. Contributions à la planification et à la mise en œuvre de projets de coopération technique nationaux et régionaux sur le métabolisme des sels minéraux et des vitamines.

Rang : 1

Projet F.1.03 : Impact sanitaire des contaminants alimentaires

Principaux produits : Articles scientifiques publiés à partir des résultats de PRC achevés ainsi qu'un manuel technique sur l'impact sanitaire d'éléments toxiques et de nutriments essentiels. Modules d'enseignement à distance sur les techniques nucléaires appliquées à l'étude de l'impact sanitaire des contaminants alimentaires mis au point, et accès à des bases de données actualisées sur a) les matières de référence contenues dans des matrices naturelles et b) les installations d'analyse nucléaire des États Membres. Contributions à la planification et à la mise en œuvre de projets de coopération technique nationaux et régionaux sur l'impact sanitaire des contaminants alimentaires et des nutriments.

Durée : 2004–2010

Rang : 3

Projet continu F.1.04 : Développement de la technique de l'insecte stérile (TIS) pour lutter contre les moustiques vecteurs du paludisme

Principaux produits : Méthodologies et principes directeurs pour la production, le sexage, la manutention et la stérilisation de *An. Arabiensis*; publications et rapports scientifiques sur l'état d'avancement de PRC; souches et protocoles d'irradiation améliorés; outils ultramodernes pour l'évaluation de la compétitivité des moustiques et des populations (en système semi-naturel); personnel compétent dans les États Membres.

Rang : 3

Projet F.1.05 : Effets sanitaires des irradiations environnementales et autres irradiations globales

Principaux produits : Recommandations, rapports et articles scientifiques publiés sur des questions de santé liées aux irradiations environnementales naturelles et artificielles susceptibles d'affecter la santé humaine. PRC proposé pour l'étude radiobiologique de l'impact sur des tissus normaux d'irradiations globales (qui affectent le corps entier) comprises dans la fourchette 1-10 Sv et au-delà à la suite d'accidents nucléaires et d'autres incidents radiologiques.

Durée : 2006–2010

Rang : 3

Projet F.1.06 : Radiostérilisation pour le perfectionnement des banques de tissus

Principaux produits : Code de pratique actualisé sur la radiostérilisation de tissus, documents sur le contrôle de la qualité et les normes applicables aux banques de tissus mis à jour, site Internet de l'Agence sur les banques de tissus et le matériel d'enseignement à distance mis à jour. Contributions à la planification et à la mise en œuvre de projets de coopération technique sur la radiobiologie appliquée et les banques de tissus.

Durée : 2006–2009

Rang : 3

Sous-programme F.2. Médecine nucléaire et imagerie diagnostique

Justification : En médecine nucléaire, les procédures diagnostiques et thérapeutiques *in vivo* reposent sur l'utilisation de sources radioactives non scellées liées à des composés chimiques, formant des traceurs radioactifs, qui permettent de sélectionner certains processus physiologiques. Elles sont considérées comme des outils indispensables pour le diagnostic et le traitement d'un grand nombre de maladies bénignes et malignes. Elles fournissent des informations fonctionnelles à un moindre coût que

des techniques concurrentes. Les méthodes d'imagerie radionucléaire classiques, comme celles recourant à la gamma-caméra en mode planaire et à la tomographie informatisée d'émission monophotonique (SPECT), sont utilisées depuis plusieurs années. La tomographie à émission de positons (PET), qui permet de visualiser et de mesurer les processus biochimiques, est maintenant combinée avec la tomodensitométrie (TDM) qui permet d'enregistrer simultanément des images fonctionnelles/métaboliques et des images anatomiques précises. La combinaison des nouvelles méthodes d'imagerie avec les simulations informatisées de l'administration des doses devrait permettre d'obtenir des niveaux de précision, de résolution et de quantification sans précédent susceptibles de renforcer l'impact de la planification de traitements radiothérapeutiques ciblés.

On recourt à la biologie moléculaire pour procéder à des analyses d'acides nucléiques et de protéines qui permettent de définir de nouveaux paramètres médicaux pour des maladies transmissibles comme la tuberculose, le paludisme, le SIDA, le cancer et les maladies génétiques. Ces analyses portent notamment sur des marqueurs servant au pronostic, des profils résistant aux médicaments, des outils de diagnostic rapides et fiables et des systèmes de génotypage pouvant être appliqués aux êtres humains et aux agents infectieux. Grâce aux bases de données sur le génome humain et autre génomes, on a pu utiliser des séquences d'ADN dans des recherches appliquées faisant appel à des sondes radiomarquées, qui sont à la base de la mise au point de nouveaux médicaments et réactifs à usage diagnostique et de la définition des variations génétiques chez l'être humain permettant de détecter une vulnérabilité à certaines maladies et de déterminer les réactions aux médicaments.

Au fil des ans, les activités de coopération technique et de R-D de l'Agence ont permis d'accroître sensiblement les capacités de nombreux États Membres en développement dans le domaine de la médecine nucléaire. Toutefois, du fait des rapides progrès des technologies, la majorité des États Membres manquent toujours de personnel formé et qualifié, d'équipements appropriés et de radiopharmaceutiques, et ils ont besoin d'une assistance pour mettre au point et adopter diverses techniques de médecine nucléaire, une des applications pacifiques des technologies nucléaires, pour répondre efficacement à leurs problèmes de santé publique et les intégrer au moindre coût dans leur système de soins de santé.

Objectif : Renforcer la capacité des États Membres d'utiliser de manière efficace et efficiente des procédures de médecine nucléaire *in vivo* et *in vitro* pour gérer leurs problèmes sanitaires importants et pour entreprendre les recherches fondamentales et cliniques correspondantes.

Effets
— Utilisation accrue des procédures de médecine nucléaire <i>in vivo</i> et <i>in vitro</i> dans les États Membres.
— Recours accru à du matériel et à des procédures de médecine nucléaire de pointe dans le système de soins de santé d'un certain nombre d'États Membres.
— Nombre accru de praticiens de la médecine nucléaire.
— Application accrue des résultats de travaux de recherche-développement à la médecine nucléaire dans les États Membres.
Indicateurs de performance
— Nombre d'installations de médecine nucléaire et de laboratoires des États Membres appliquant des procédures de médecine nucléaire <i>in vivo</i> et <i>in vitro</i> .
— Type et nombre de radiopharmaceutiques à usage diagnostique et thérapeutique utilisés dans les États Membres avant et après la biennie 2006-2007.
— Nombre et type d'appareils, notamment de gamma-caméras, de systèmes PET, de sondes gamma dans les États Membres participants avant et après la biennie 2006-2007.
— Nombre et type de spécialistes (médecins, physiciens, radiopharmaciens et techniciens) appliquant des procédures de médecine nucléaire avant et après la biennie 2006-2007 dans certains États Membres.
— Nombre d'établissements et de spécialistes de pays cibles participant à des PRC et activités de R-D de l'Agence avant et après la biennie 2006-2007.

Changements et tendances concernant le programme : Pour tenir compte de la restructuration du programme, seules les activités concernant le diagnostic et la prise en charge des maladies ont été incorporées dans ce sous-programme, tandis que le projet sur la TIS appliquée à la lutte contre le paludisme a été transféré au sous-programme F.1 et que les activités liées à la radiothérapie appliquée au traitement du cancer ont été transférées au sous-programme F.3. Pour suivre les tendances mondiales actuelles en médecine nucléaire et continuer de répondre aux exigences des États Membres, on a apporté les changements ci-après à l'orientation générale.

Comme dans le cycle précédent, les applications diagnostiques de la médecine nucléaire *in vivo* continueront d'être prioritaires aux stades de la

Programme F

planification et de l'exécution des activités du sous-programme. Il est proposé d'entreprendre un nouveau projet 'Application de la tomographie à émission de positons (PET) au traitement des maladies cardiovasculaires, oncologiques et neurologiques' pour développer le volet imagerie du sous-programme, étant donné que la PET devient une pratique clinique courante dans de nombreux pays.

En raison de l'importance de la radiopharmacologie, il est proposé de traiter ce sujet dans le cadre d'un projet distinct en corrélation avec le sous-programme I.1 pour promouvoir les synergies et éviter les doubles emplois. Seront également inclus dans ce projet le radio-immunos dosage (médecine nucléaire *in vitro*), le radio-immunodiagnostic expérimental et la radio-immunothérapie.

Compte tenu de l'importance de la biologie moléculaire et des études de génomique appliquées aux maladies transmissibles, au cancer et aux maladies génétiques, il est proposé de regrouper ces applications dans un projet distinct. Au cours de la biennie 2004-2005, elles étaient combinées au radio-immunos dosage et à l'immunodiagnostic.

La télémédecine est devenue un élément essentiel des soins de santé modernes. Efficace et rentable, moteur de changement et source d'améliorations dans les pays en développement, elle sera encore renforcée.

La radiologie diagnostique classique est l'objet de nombreuses activités de l'OMS. Pour éviter les doubles emplois, on entreprendra des activités communes avec cette organisation, notamment dans le domaine de la formation théorique.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme F.2 s'élèvent à 1 707 600 € en 2006 et à 1 657 400 en 2007, en augmentation de 141 200 € (9 %) par rapport à 2005 la première année pour diminuer ensuite de 50 200 € (2,9 %) en 2007.

Étant donné la restructuration importante des sous-programmes F.1, F.2 et F.3, il est difficile d'établir une comparaison précise avec le précédent cycle budgétaire. Ceci étant, la hausse peut être imputée au lancement d'un nouveau projet 'Application de la tomographie à émission de positons (PET) en imagerie moléculaire'. La baisse en 2007 est due à une réaffectation de fonds au sous-programme F.3.

Ressources financières (aux prix de 2005)

F.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 566 400	1 707 600	1 657 400

Projets

Projet continu F.2.01 : Techniques d'imagerie en médecine nucléaire appliquées au traitement de maladies non transmissibles

Principaux produits : Publications scientifiques sur les résultats de PRC achevés et protocoles d'étude établis sur le suivi de la viabilité des cellules tumorales, le diagnostic des troubles du mouvement et sur l'application des techniques de médecine nucléaire aux douleurs de poitrine aiguës et au diabète. Matériel d'enseignement sur Internet et liste de contrôle pour les praticiens de médecine nucléaire ; publication des comptes rendus du 'Colloque sur les nouvelles techniques et l'assurance de la qualité en médecine radiologique'. Contributions à la planification et à la mise en œuvre de projets de coopération technique sur la médecine nucléaire *in vivo* et la technologie de communication.

Rang : 1

Projet continu F.2.02 : Application de la tomographie à émission de positons (PET) en imagerie moléculaire

Principaux produits : Projet de principes directeurs sur l'application de la PET dans la pratique clinique, projet de comptes rendus du 'Colloque sur la médecine nucléaire moléculaire et la radiopharmacologie' ; protocoles pour l'application de la PET au traitement radiothérapeutique ; protocoles d'étude sur les marqueurs de prolifération dans le cancer et contributions à la planification et à la mise en œuvre de projets de coopération technique sur l'application de la PET en imagerie moléculaire.

Rang : 2

Projet continu F.2.03 : Radiopharmacologie et application de nouveaux radiopharmaceutiques au traitement du cancer

Principaux produits : Documents techniques (TECDOC) élaborés sur l'utilisation de générateurs de radionucléides de longue période au cours d'applications cliniques, y compris sur les pratiques de manutention de radionucléides à visée thérapeutique, et articles scientifiques publiés à partir des résultats de PRC achevés. Révision de chapitres consacrés à l'application des recherches en radiopharmacologie dans la pratique clinique et mise en place d'un réseau d'établissements participant à des PRC sur les peptides dans le cancer du sein et sur les plaques coronariennes vulnérables. Contributions à la planification et à la mise en œuvre de projets de coopération technique sur la radiopharmacologie appliquée dans les états cancéreux et non cancéreux.

Rang : 3

Projet continu F.2.04 : Médecine nucléaire in vitro, biologie moléculaire et études de génomique appliquées au traitement des maladies transmissibles, du cancer et des maladies génétiques

Principaux produits : Publications scientifiques sur les résultats de PRC achevés, projet de recommandations sur l'emploi des techniques moléculaires, protocole d'étude sur les lymphomes et contributions à la planification et à la mise en œuvre de projets de coopération technique sur la biologie moléculaire et l'immunodiagnostic.

Rang : 2

Sous-programme F.3. Radio-oncologie et traitement du cancer

Justification : Le nombre de cas de cancer augmente de manière spectaculaire dans les États Membres en développement. On estime qu'entre 2005 et 2025 une centaine de millions de patients devra recourir à une radiothérapie pour un traitement curatif ou palliatif, mais avec les moyens actuels moins d'un quart d'entre eux y aura accès. Il est crucial de prendre conscience de l'ampleur croissante de ce problème et de fournir les moyens qui permettront aux États Membres de mettre sur pied une stratégie visant à incorporer une cancérothérapie rentable et factuelle dans des programmes nationaux exhaustifs de lutte contre le cancer. En outre, la réorganisation des projets au sein du sous-programme et les nombreuses activités menées en partenariat avec d'autres organisations clés, comme l'OMS et le CIRC, font suite aux recommandations du SAGNA.

Toutefois, si elle est mal appliquée, la radiothérapie peut faire plus de mal que de bien. Il est donc très important de veiller à la qualité. Des outils élaborés pour l'examen de la qualité clinique, ainsi que des principes directeurs et des outils mis au point pour la maintenance des installations de radiothérapie seront mis à la disposition des États Membres, conformément au Plan d'action international pour la protection radiologique des patients.

Des milliers d'appareils de radiothérapie et un personnel formé à leur fonctionnement sont nécessaires pour faire face aux problèmes critiques croissants que rencontrent les États Membres en matière de traitement du cancer. Toutefois, actuellement, dans de nombreux pays la technologie existante est même sous-utilisée. Il est important d'augmenter sensiblement le nombre des ressources humaines en organisant des activités de formation théorique et pratique, en remplaçant les sources de radiothérapie faibles et en perfectionnant les appareils afin d'en accroître le taux d'utilisation et de soumettre à des essais scientifiques rigoureux les protocoles de traitement de sorte qu'ils puissent être appliqués dans un contexte de ressources limitées et

que ceux qui sont basés sur des données concrètes puissent être adoptés.

Ces dernières années sont apparus nombre de nouveaux outils physiques, biologiques et pharmaceutiques qui laissent espérer un renforcement de la sûreté et de l'efficacité de la radiothérapie. Il faut procéder à une évaluation impartiale de leur contribution actuelle et de leur futur potentiel avant de pouvoir les incorporer dans la pratique courante. Des guides techniques et des principes directeurs seront élaborés pour faciliter le traitement radiothérapeutique de cancers courants dans un contexte de ressources limitées. L'imagerie du cancer (par tomographie informatisée et PET par exemple) étant un élément indispensable à une radiothérapie précise, des études seront entreprises et des outils mis au point pour renforcer les capacités de radiothérapie basée sur l'imagerie d'établissements des États Membres. L'accent sera mis sur le recyclage continu des spécialistes de radiothérapie afin qu'ils soient à même d'utiliser des outils plus modernes pour le bien des patients.

L'Agence a un rôle décisif à jouer en faveur de l'amélioration du traitement du cancer dans le monde en raison de la contribution cruciale de la radiothérapie à cet égard. Toutefois, ses ressources sont dérisoires face à l'ampleur du problème auxquels les États Membres en développement sont confrontés dans ce domaine. En juin 2004, le Conseil des gouverneurs a approuvé une nouvelle approche – sous la forme d'un programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) - pour sensibiliser le public à la crise imminente qui menace les pays en développement en raison de la progression rapide du cancer et de la pénurie de matériel et de spécialistes de radiothérapie et pour renforcer la capacité de l'Agence d'aider les États Membres à dispenser des traitements anticancéreux appropriés.

L'ampleur du sous-programme dépendra dans une large mesure des ressources extrabudgétaires qui pourront être fournies au titre du PACT (activités d'information du public, guides sur des pratiques essentielles au traitement de la plupart des cancers les plus répandus et projets de recherche évaluant diverses modifications mécanistes de la radiothérapie par exemple).

Objectifs : Renforcer la capacité des États Membres de mettre sur pied des politiques judicieuses en ce qui concerne la radiothérapie et la cancérothérapie, en veillant à l'optimisation de la radiothérapie, en favorisant l'accès à la cancérothérapie et en faisant en sorte que les techniques de pointe dans ce dernier domaine soient appliquées, maintenant et ultérieurement, de manière efficace et efficiente.

Programme F

Effets
— Capacité accrue des États Membres de faire face aux problèmes croissants en matière de traitement du cancer en développant la radiothérapie, notamment les techniques radiothérapeutiques, de manière systématique et rentable.
— Optimisation et fonctionnement exempt d'incidents des installations de radiothérapie des États Membres pour le traitement des cancers.
Indicateurs de performance
— Nombre d'établissements des États Membres adoptant des stratégies de l'Agence pour placer la radiothérapie au cœur de la lutte globale contre le cancer.
— Nombre d'établissements des États Membres appliquant des orientations de l'Agence pour le traitement des cancers les plus répandus.
— Nombre d'établissements des États Membres se servant des outils de formation théorique et pratique de l'Agence pour former des spécialistes de radiothérapie.
— Nombre d'établissements des États Membres se servant des outils de l'Agence pour appliquer des techniques avancées de radiothérapie et former des professionnels de la santé à leur utilisation.
— Nombre d'établissements des États Membres dotés de professionnels de la santé compétents formés à l'assurance de la qualité des pratiques cliniques en radiothérapie.
— Nombre d'établissements des États Membres adoptant des méthodes d'audit de l'assurance de la qualité de leurs pratiques cliniques basées sur des normes de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Tous les projets et la plupart des activités prennent en compte celles de partenaires membres de l'Alliance pour la lutte mondiale contre le cancer et/ou oeuvrant au sein de l'Agence. Les activités menées actuellement au titre du budget ordinaire et dans le cadre de la coopération technique ont été incorporées dans la nouvelle organisation des projets qui est conforme au modèle adopté par l'OMS pour toutes les technologies de la santé fondamentales afin d'être mieux coordonnées avec celles de partenaires majeurs tels que l'OMS et le CIRC. Le sous-programme a aussi pris de l'ampleur du fait qu'il est au cœur du programme d'action renforcé proposé par l'Agence en faveur de la cancérothérapie. Selon la disponibilité des ressources, les activités ci-après seront exécutées :

- élaboration de guides sur la mise en œuvre de pratiques oncologiques et radiothérapeutiques essentielles dans un contexte de ressources limitées pour chacun des cancers les plus répandus dans les pays en développement ;

- activités d'information du public dans les domaines de la lutte contre le cancer et de la radiothérapie ;
- études en radiobiologie appliquée (nouveaux radiosensibilisants et radioprotecteurs, profilage de l'expression génique, facteurs de croissance, modificateurs vasculaires, spectrométrie de masse des protéines, modulation des réponses immunitaires, thérapie par les cellules souches, etc.)
- études destinées à évaluer l'emploi de techniques avancées en radiothérapie (imagerie fonctionnelle, radiothérapie à intensité modulée et tomothérapie dont les modalités d'hypofractionnement sont déterminées au moyen de modèles biomathématiques, autosegmentation, analyse des incertitudes, etc.)
- études sur l'imagerie diagnostique et mise au point d'outils pour la radiothérapie basée sur l'imagerie.

En raison de la restructuration du programme, les activités liées au traitement du cancer par des sources radioactives non scellées (faisant précédemment partie du projet F.1.02 de l'ancien sous-programme F.1) ont été incorporées dans ce sous-programme (Projet F.3.05), de manière à ce que toutes les activités liées à la cancérothérapie soient regroupées. Par contre, les activités liées à la prévention des maladies, telles que celles ayant trait aux banques de tissus et aux aspects environnementaux de la radiobiologie, qui faisaient précédemment partie du projet F.2.02 de l'ancien sous-programme F.2, ont été transférées au sous-programme F.1.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme F.3 s'élèvent à 1 550 100 € en 2006 et à 1 614 100 en 2007, en augmentation de 376 400 € (32,1 %) par rapport à 2005 la première année, puis de nouveau de 64 000 € (4,1 %) la deuxième.

Étant donné la restructuration importante des sous-programmes F.1, F.2 et F.3, il est difficile d'établir une comparaison précise avec le précédent cycle budgétaire. Une mise en œuvre crédible d'un programme de radiothérapie hautement prioritaire passe par une augmentation des ressources du budget ordinaire qui lui sont allouées. La hausse peut être imputée à l'attribution de ressources humaines supplémentaires qui sont nécessaires à la mise en œuvre des activités dans ce domaine et à l'augmentation des ressources affectées à l'exécution de nouveaux PRC et d'activités concernant la formation théorique et l'élaboration de principes directeurs. Pour répondre aux attentes des États Membres dans ce domaine, d'autres ressources que celles du budget ordinaire proposé seront requises. À cette fin, l'Agence a entrepris le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) pour

recueillir des fonds extrabudgétaires auprès de donateurs non traditionnels.

Ressources financières (aux prix de 2005)

F.3	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 173 700	1 550 100	1 614 100

Projets

Projet F.3.01 : Élaboration d'une politique en faveur de la cancérothérapie et de la radiothérapie

Principaux produits : Principes directeurs exhaustifs élaborés pour la lutte contre le cancer à l'échelle régionale et nationale. Amélioration du DIRAC (registre des centres de radiothérapie dans le monde). Documents élaborés pour davantage sensibiliser le public à la lutte contre le cancer au moyen de la radiothérapie. Séminaires organisés pour accroître les connaissances des responsables de la réglementation, des hauts gestionnaires de la santé et des responsables de programmes nationaux et régionaux de l'OMS. Contributions à la planification et à la mise en œuvre de projets de coopération technique visant à l'élaboration de politiques concernant la cancérothérapie et la radiothérapie.

Durée : 2006–2010

Rang : 2

Projet continu F.3.02 : Mesures en faveur de la qualité des procédures cliniques en radiothérapie

Principaux produits : Guide sur l'audit de l'assurance de la qualité des procédures cliniques à l'intention de vérificateurs, contributions aux comptes rendus d'un Colloque sur les nouvelles techniques et l'assurance de la qualité en médecine radiologique, ainsi qu'à la planification et à la mise en œuvre de projets de coopération technique sur la qualité des pratiques cliniques en radiothérapie.

Rang : 2

Projet continu F.3.03 : Amélioration de l'accès à la radiothérapie

Principaux produits : Document sur le traitement du cancer mettant l'accent sur les problèmes propres aux femmes et aux enfants. Guides exhaustifs décrivant les pratiques essentielles de lutte contre les cancers les plus répandus dans un contexte de ressources limitées. Protocoles de recherches cliniques sur divers cancers courants permettant d'économiser les ressources établis à partir d'essais cliniques. Programmes de cours et d'enseignement sur la radio-oncologie et la radiobiologie élaborés. Contributions à la planification et à la mise en œuvre de projets de coopération technique sur la radiothérapie et la radiobiologie appliquée.

Rang : 1

Projet F.3.04 : Optimisation de techniques avancées en radiothérapie

Principaux produits : Parution de résultats de recherches et de publications sur l'amélioration des effets de la radiothérapie grâce à l'incorporation de nouveaux outils physiques et biologiques. Un document faisant le point sur la protonthérapie et le traitement aux ions lourds et un rapport sur l'évaluation de la radiothérapie à intensité modulée (IMRT) en tant que modalité de traitement élaboré en collaboration avec le sous-programme F.4. Parution de résultats de recherches et de publications sur : a) le traitement du cancer de l'utérus et les mécanismes de résistance chez des patientes atteintes du SIDA ; b) les effets à long terme sur les tissus sains d'une chimioradiothérapie pour des cancers courants ; c) l'amélioration des effets de la radiothérapie grâce à de nouvelles biotechnologies : prédiction des réactions et utilisation de nouveaux radiosensibilisateurs, modifications des réactions tardives notamment au moyen de la thérapie par les cellules souches. Trousses mises au point pour des recherches cliniques et biologiques et formation à leur emploi. Contributions à la planification et à la mise en œuvre de projets de coopération technique sur la radiothérapie et la radiobiologie appliquée.

Durée : 2006–2010

Rang : 1

Projet F.3.05 : Applications thérapeutiques des sources radioactives non scellées pour le traitement du cancer

Principaux produits : Protocoles d'étude établis pour le PRC sur le traitement palliatif des douleurs liées à des métastases osseuses et contributions à la planification et à la mise en œuvre de projets de coopération technique sur la cancérothérapie.

Durée : 2006–2008

Rang : 1

Sous-programme F.4. Assurance de la qualité et métrologie en médecine radiologique

Justification : Le sous-programme porte sur les questions d'assurance de la qualité (AQ) dans les applications médicales des rayonnements pour en assurer la sûreté et l'efficacité et sur les aspects scientifiques et techniques de la dosimétrie et de la radiophysique médicale. Dans diverses applications comme la radio-oncologie, la radiologie diagnostique, la médecine nucléaire et la radioprotection, la précision des mesures des doses de rayonnements est primordiale. Le sous-programme soutient les activités des États Membres dans ces domaines en assurant la compatibilité des

Programme F

étalons de dosimétrie au niveau international et en surveillant l'application et la diffusion de ces étalons aux utilisateurs finals. Il contribue en outre à accroître les moyens scientifiques et techniques dans le domaine de la radiophysique médicale à travers le monde en encourageant les travaux de recherche-développement et en contribuant à la formation de physiciens médicaux et d'autres membres du personnel soignant qui travaillent avec des rayonnements ionisants. L'Agence a signé l'Arrangement sur la reconnaissance mutuelle (MRA) pour le réseau de LSED, qui permet officiellement aux États Membres d'utiliser la technologie de mesure des rayonnements de sorte que leurs mesures de dosimétrie soient raccordées au Système international d'unités (SI). La certification des étalons de mesure des rayonnements pour les laboratoires secondaires d'étalonnage en dosimétrie (LSED) est la seule méthode indépendante qui permettent aux États Membres non signataires de la convention du Mètre d'être reliés à ce système. Des services de vérification des doses sont également proposés pour des exercices ordinaires de comparaison des doses et des audits concernant les LSED et les établissements utilisateurs finals menant des activités dans les domaines de la radiothérapie, de la radiologie diagnostique et de la radioprotection. Les premiers bénéficiaires de ces activités sont les patients hospitalisés pour être soumis à une radiothérapie ou à des procédures de radiologie diagnostique ou de médecine nucléaire, les travailleurs sous rayonnements et le public en général qui profitent de l'amélioration des pratiques en dosimétrie visant à la normalisation des mesures dans le domaine de la radioprotection.

Objectifs : Renforcer les capacités dont les États Membres ont besoin en dosimétrie et en radiophysique médicale pour utiliser de manière sûre et efficace la technologie nucléaire dans des applications médicales et en radioprotection par l'utilisation d'étalons certifiés permettant des enregistrements de doses précises et traçables.

Effets
— Accroissement des compétences en AQ d'établissements des États Membres et en dosimétrie du réseau AIEA/OMS de laboratoires secondaires d'étalonnage pour la dosimétrie grâce à la fourniture d'étalons certifiés pour la mesure des rayonnements.
— Amélioration de l'assurance de la qualité et de la dosimétrie dans les États Membres grâce à un service d'audits et de vérification des doses.
— Renforcement des capacités des États Membres pour un diagnostic et un traitement des patients optimisés grâce au transfert des techniques de dosimétrie et de radiophysique médicale.

Indicateurs de performance
— Nombre d'installations des États Membres recourant aux services d'étalonnage de l'Agence pour leurs étalons nationaux de mesure.
— Nombre d'installations des États Membres dans lesquelles l'étalonnage des faisceaux de radiothérapie et de radiologie diagnostique et/ou la détermination de la radioactivité dans des applications de médecine nucléaire ont fait l'objet d'audits et de vérifications et les écarts ont été corrigés.
— Nombre d'États Membres appliquant les procédures d'assurance de la qualité et les codes de pratique en dosimétrie de l'Agence et élaborant des programmes nationaux d'audit de la qualité des doses selon les recommandations de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Devant l'augmentation spectaculaire prévue du nombre de cas de cancer dans les pays en développement, l'Agence a lancé son programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT). Les demandes d'assistance adressées à l'Agence vont sûrement augmenter de même que la demande de services supplémentaires et d'un appui en matière d'infrastructures. C'est pourquoi l'Agence redoublera d'efforts pour aider les États Membres en développement à former un plus grand nombre de physiciens médicaux et pour leur fournir des méthodes qui leur permettront d'appliquer les technologies nucléaires de manière sûre et efficace. Par ailleurs, elle lancera de nouveaux PRC et renforcera les activités de physique médicale dans les domaines des sciences de l'imagerie et de la médecine nucléaire, plus particulièrement en ce qui concerne l'instrumentation et les radiopharmaceutiques.

Pour répondre au nombre croissant de demandes de nouveaux services d'étalonnage et d'audit en dosimétrie émanant des États Membres, l'Agence est en train d'agrandir le laboratoire de dosimétrie à Seibersdorf. Une fois les travaux de construction achevés (2005), de nouveaux appareils seront installés et mis en service aux fins de la formation de nouveaux membres du personnel et de la fourniture des services requis.

L'Agence aidera les laboratoires secondaires des États Membres à établir et à renforcer leurs capacités de dosimétrie en leur fournissant des étalons radioactifs pour des applications en médecine nucléaire.

L'Agence fournira également une assistance à des laboratoires des États Membres pour qu'ils puissent appliquer et vérifier des étalons de mesure pour leurs travaux d'étalonnage en radiologie diagnostique.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme F.4 s'élèvent à 2 234 800 € en 2006 et à 2 236 000 € en 2007, accusant initialement une baisse de 540 200 € (19,5 %) par rapport à 2005 pour augmenter ensuite de 1 200 € (0,1 %) en 2007.

La baisse est due à l'achèvement des travaux de construction de la salle d'irradiation blindée qui est partiellement compensée par l'allocation de ressources pour le recrutement du personnel supplémentaire nécessaire à l'exécution des services d'étalonnage requis pour satisfaire la demande accrue de la part des États Membres ainsi que pour l'achat de matériel pour la nouvelle salle d'irradiation.

Ressources financières (aux prix de 2005)

F.4	2005	2006	2007
Budg. ord.	2 775 000	2 234 800	2 236 000

Projets

Projet continu F.4.01 : Audits de la qualité de la dosimétrie en radiothérapie

Principaux produits : Service postal d'audit de la qualité des doses assuré par l'AIEA/OMS pour vérifier la précision de la dosimétrie en radiothérapie ; correction des écarts d'étalonnage de faisceaux décelés dans les programmes d'audit de la dosimétrie ; mise à jour de la base de données contenant les résultats de dosimétrie par thermoluminescence pour le service international AIEA/OMS d'audit externe des doses.

Rang : 1

Projet continu F.4.02 : Métrologie des rayonnements à l'appui du réseau de laboratoires secondaires d'étalonnage en dosimétrie

Principaux produits : Certificats délivrés par l'Agence pour l'étalonnage du matériel de mesure des rayonnements ; certificats délivrés par l'Agence pour des services de comparaison et de vérification ; bulletin d'information 'SSDL Newsletter' (et sa version web) ; base de données actualisée sur les activités du réseau de LSED ; résultats de comparaisons des étalons de mesure des rayonnements effectuées avec des organismes internationaux de métrologie ; personnel d'États Membres en développement formé.

Rang : 1

Projet F.4.03 : Codes de pratique pour la dosimétrie et principes directeurs pour la mesure des rayonnements en radiothérapie, radiologie diagnostique et médecine nucléaire

Principaux produits : Rapports sur les méthodologies permettant de diffuser des étalons radioactifs aux LSED, sur la mise à l'essai du nouveau Code de pratique pour la dosimétrie des rayons X en radiologie diagnostique et sur l'élaboration de techniques dans les LSED en vue de la diffusion d'étalons pour la dose absorbée dans l'eau ; matériel de formation élaboré pour des programmes d'enseignement de la dosimétrie et de la radiophysique médicale et conseils fournis aux États Membres pour la création et le développement de laboratoires à même de participer au réseau de LSED.

Durée : 2005–2009

Rang : 2

Projet continu F.4.04 : Progrès de la physique médicale pour l'assurance de la qualité et les applications cliniques des rayonnements ionisants

Principaux produits : Rapports sur l'élaboration de procédures applicables aux audits de la qualité basés sur la dosimétrie thermoluminescente pour la mesure des doses en radiothérapie hors des conditions de référence ; dosimétrie *in vivo* ; assurance de la qualité des calculs de dosimétrie en radiothérapie ; audits de dosimétrie en radiologie diagnostique ; contrôle de la qualité des instruments utilisés en médecine nucléaire.

Rang : 3

Programme G. RESSOURCES EN EAU

Justification : Dans de nombreuses régions du monde, la demande d'eau, exacerbée par l'essor de la population et la croissance économique, continue de pousser les sources d'approvisionnement disponibles à leur limite. Bien que le cycle hydrologique renouvelle une grande partie des réserves d'eau douce de la planète, il s'agit tout de même d'une ressource limitée et, contrairement à de nombreuses autres ressources stratégiques, il n'existe pas de substitut pour l'eau douce dans la plupart de ses applications. En décembre 2003, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2005-2015 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie ». Cette décision fait suite à un certain nombre de déclarations de haut niveau formulées en 2002 et 2003. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, issu du Sommet mondial pour le développement durable de 2002 (SMDD), reprend les objectifs relatifs aux ressources en eau de la Déclaration du millénaire des Nations Unies et préconise que soient prises les mesures suivantes afin de protéger et de gérer les ressources en eau pour le développement social et économique :

- Amélioration de la gestion des ressources en eau et compréhension scientifique du cycle hydrologique ;
- Appui aux pays en développement pour la surveillance et l'évaluation de la quantité et de la qualité des ressources en eau ;
- Coordination efficace entre divers organes et mécanismes internationaux et inter-gouvernementaux s'occupant de questions liées à l'eau.

La conférence ministérielle du troisième Forum mondial de l'eau, tenu à Kyoto (Japon) en mars 2003, a réaffirmé les dispositions du PMOJ, et les participants au sommet du G8 à Évian (France), en octobre 2003, se sont également engagés à faire leur part pour la mise en œuvre réussie du PMOJ en intégrant spécifiquement les éléments susmentionnés au plan d'action du G8 pour les ressources en eau.

L'Agence, principal organisme des Nations Unies à avoir un mandat de promotion des applications isotopiques, contribue de manière unique aux objectifs du Plan de mise en œuvre de Johannesburg par le biais de l'utilisation des techniques isotopiques. Celles-ci permettent en particulier de déterminer la suffisance des réserves en eau, d'élaborer des stratégies visant à optimiser la gestion des ressources par une meilleure compréhension des processus d'alimentation et d'écoulement des aquifères, et d'améliorer la compréhension du fonctionnement du cycle hydrologique et de la manière dont ce dernier peut être altéré par la variabilité naturelle du climat et les besoins mondiaux croissants en eau, dont les réserves sont

limitées. Les activités de recherche-développement du programme complètent celles relevant du domaine général de l'hydrologie et se concentrent dans les secteurs où les isotopes jouissent d'un avantage comparatif. La portée du programme et sa stratégie de mise en œuvre sont coordonnées avec d'autres organismes nationaux et internationaux actifs dans le secteur de l'eau, ainsi qu'avec des programmes apparentés de l'Agence tels que ceux concernant l'environnement marin, l'alimentation et l'agriculture, et la coopération technique. Des programmes de coopération avec l'OMM, l'UNESCO, la Banque mondiale, la FAO et le PNUE ont été renforcés au cours des dernières années et devraient l'être encore pendant le cycle actuel. La contribution soutenue de l'Agence à la diffusion de l'hydrologie isotopique a été dûment reconnue par les États Membres dans plusieurs résolutions de la Conférence générale, la plus récente étant la résolution GC(47)/RES/16. En outre, l'intérêt manifeste que les États Membres portent au programme ressort du nombre croissant de demandes de coopération technique.

Objectif : Utiliser les applications isotopiques pour améliorer la gestion durable et intégrée des ressources en eau par les États Membres.

Effet
<ul style="list-style-type: none"> — Disponibilité et utilisation accrues des applications isotopiques pour la gestion des ressources en eau et élaboration des politiques correspondantes reposant sur des données isotopiques fournies par les laboratoires des États Membres.
Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> — Méthodes isotopiques élaborées, adaptées ou testées avec l'aide de l'Agence et utilisées dans les États Membres. — Données isotopiques, répondant aux normes d'assurance de la qualité de l'Agence, fournies par les laboratoires des États Membres.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité est attribué aux projets répondant directement aux objectifs adoptés à l'échelle internationale en matière de gestion des ressources en eau, tels que les objectifs de développement du millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, tels qu'ils sont repris dans les résolutions correspondantes de la Conférence générale.
- Le deuxième rang de priorité est attribué aux projets relatifs aux demandes des États Membres formulées dans des résolutions de la Conférence générale et/ou dans des

propositions de projets de coopération technique.

- Le troisième rang de priorité est attribué aux projets sur l'élaboration de nouvelles applications.

Sous-programme G.1. Utilisation de techniques isotopiques pour la protection et la gestion des eaux de surface, des eaux souterraines et des ressources géothermiques

Justification : Entre 1950 et 2000, la disponibilité mondiale par habitant de ressources en eau renouvelables a chuté de 58 %, et son niveau actuel est d'environ 6 560 mètres cubes par habitant par an (m³/h/a). Entre 2000 et 2015, on prévoit une baisse supplémentaire de 15 % (qui portera la disponibilité d'eau à 5 560 m³/h/a), suivant la croissance de la population mondiale qui devrait atteindre 7,2 milliards de personnes. Outre la démographie, les activités humaines (irrigation, industrie, agglomérations urbaines) polluent et contribuent au déclin de la disponibilité des ressources en eau. Les eaux souterraines restent une importante source d'eau douce pour la consommation humaine et l'irrigation dans le monde entier. Souvent, les eaux d'aquifères non renouvelables sont utilisées pour accroître la production alimentaire, ce qui affecte la durabilité des systèmes d'approvisionnement aussi bien en eau qu'en aliments. Les eaux souterraines situées à des milliers de mètres de profondeur peuvent s'avérer une source d'énergie géothermique, et elles sont utilisées par de nombreux pays pour répondre à la demande d'énergie. Les planificateurs et les gestionnaires dans les États Membres ont besoin de disposer d'une base de connaissances améliorée sur l'hydrologie afin de pouvoir prendre les décisions qui s'imposent pour assurer la gestion durable des ressources en eaux de surface et souterraines, et les techniques isotopiques constituent un moyen rentable d'obtenir ces informations. En particulier, elles permettent de cartographier les ressources en eau renouvelables et non renouvelables, d'améliorer la gestion de l'irrigation en optimisant l'efficacité de l'utilisation de l'eau d'irrigation, de comprendre le transport et le devenir de nutriments et de contaminants agricoles dans les rivières, lacs et aquifères, et de faciliter la gestion des rivières et aquifères transfrontières. Les recherches coordonnées permettent, d'une part, d'élaborer, de tester et d'adapter les techniques en fonction des différentes conditions hydrogéologiques et, d'autre part, de renforcer la capacité des établissements des États Membres d'entreprendre des recherches et d'utiliser ces techniques. Le système de contrats de recherche de l'Agence est un excellent mécanisme qui permet aux établissements des États Membres et à d'autres organismes des Nations Unies d'étudier en commun

des questions qui préoccupent la communauté internationale mais qui ne sont pas du ressort d'établissements de recherche nationaux.

Objectif : Élaborer des méthodes et renforcer l'utilisation des techniques isotopiques par les États Membres pour la gestion durable des ressources en eau.

Effet
— Disponibilité et utilisation accrues d'applications isotopiques dans les États Membres pour l'évaluation et la gestion de la quantité et de la qualité des ressources en eau.
Indicateur de performance
— Méthodes isotopiques élaborées, adaptées ou mises à l'essai avec l'assistance de l'Agence et utilisées dans les États Membres.

Changements et tendances concernant le programme : Les modifications proposées pour 2006-2007 reposent sur les leçons tirées de la mise en œuvre du programme de 2002-2003, les résultats prévus du programme de 2004-2005, diverses résolutions de la Conférence générale et les récents développements internationaux. Ces modifications axeront les activités du sous-programme sur l'élaboration d'ensembles de données et de produits/données pour des applications hydrologiques dans lesquelles les isotopes jouissent d'un avantage relatif et l'Agence joue un rôle unique en tant qu'organisation internationale. Des méthodes établies pour la gestion des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines ainsi que des ressources géothermiques continueront à être transférées aux États Membres par le biais du programme de coopération technique.

Quatre des cinq projets en cours du sous-programme G.1 doivent être achevés d'ici à 2005. Il s'ensuivra que des méthodes isotopiques auront été améliorées ou élaborées pour surveiller les répercussions de l'exploitation à long terme des eaux souterraines, de la pollution et de la salinisation des aquifères, ainsi que pour évaluer l'écoulement sous-marin d'eau douce. Par ailleurs, les États Membres disposeront d'un nombre important de scientifiques formés et d'un éventail de matériel didactique (théorique et pratique) pour mener à bien des activités de formation supplémentaires.

Le projet sur l'échange d'informations et la formation en hydrologie isotopique (ancien G.1.04) devrait se poursuivre en 2006-2007 en tant que projet G.1.01. Ce projet a établi de nouveaux mécanismes pour dispenser une formation et créer des capacités. Cependant, il reste beaucoup à faire pour intégrer l'hydrologie isotopique aux programmes universitaires et pour renforcer la collaboration avec d'autres organismes. Au cours du

cycle 2006-2007, de nouveaux produits de formation seront élaborés et le projet sera renforcé grâce à des activités de collaboration avec des partenaires extérieurs.

Le projet continu G.1.05 (devenu G.1.02) concerne les applications isotopiques pour l'évaluation de la pérennité des eaux souterraines. Cette question demeure en tête de liste des préoccupations mondiales concernant l'eau, et le projet sera ultérieurement renforcé par des activités supplémentaires en 2006-2007 avec des produits/données à utiliser dans des applications de l'hydrologie isotopique. En particulier, les nouvelles activités viseront à mettre au point des outils pour améliorer l'utilisation et l'efficacité de l'eau d'irrigation. Ces activités seront étroitement coordonnées avec celles du programme relatif à l'alimentation et l'agriculture.

Un nouveau projet (G.1.03) sera lancé pour axer les applications des isotopes sur l'évaluation et la surveillance de la qualité de l'eau. Comme indiqué dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le plan d'action du G8, la surveillance mondiale de la qualité de l'eau est un moyen essentiel pour développer les capacités nécessaires et élaborer des politiques de protection et de gestion des ressources en eau. Le projet proposé tirerait parti des travaux passés sur les outils isotopiques de surveillance de la pollution des eaux souterraines pour se concentrer sur des activités relatives au transport et au devenir des nutriments et des polluants résultant des pratiques agricoles et industrielles et des établissements humains.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme G.1 s'élèveront à 1 677 400 €, soit une hausse de 223 200 € (15,3 %) par rapport à 2005, pour augmenter encore de 60 500 € (3,6 %) en 2007 par rapport à 2006. Ces deux augmentations reflètent le renforcement des activités de recherche et l'importance accrue donnée aux applications relatives à la gestion des ressources en eau utilisées à des fins agricoles.

Ressources financières (aux prix de 2005)

G.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 454 200	1 677 400	1 737 900

Projets

Projet G.1.01 : Échange d'informations, formation et coopération avec des organisations internationales dans le domaine de l'hydrologie isotopique

Principaux produits : Élargissement du réseau de spécialistes dans les domaines de l'hydrologie et des isotopes et renforcement de la collaboration avec eux. Compte rendu du colloque sur les applications isotopiques pour la gestion durable des ressources en

eau. Bulletins d'information réguliers sur l'utilisation des isotopes dans la gestion des ressources en eau et rapports de réunions sur la gestion des ressources en eau organisées par des organismes partenaires avec l'appui de l'Agence. Élaboration ou mise à jour de matériel de formation théorique et pratique sur l'hydrologie isotopique, et formation d'hydrologistes aux approches de l'hydrologie isotopique dans le cadre des efforts visant à intégrer cette matière aux programmes universitaires. Documents d'information destinés au public, élaborés dans le cadre de la stratégie de diffusion d'informations. Stratégies régionales d'intégration des isotopes au secteur de l'eau, notamment ateliers portant sur des thèmes spécifiques, dans le cadre des efforts de renforcement du Programme international mixte d'application des isotopes à l'hydrologie (JIHP).

Durée : 2004–2009

Rang : 2

Projet G.1.02 : Méthodes isotopiques pour évaluer la pérennité des eaux souterraines

Principaux produits : Approches améliorées de l'évaluation de la pérennité des eaux souterraines. Cartes des ressources en eaux souterraines fossiles et non renouvelables, particulièrement en Amérique du Sud, et rapports donnant les détails des travaux et des progrès réalisés. Rapports sur les progrès réalisés dans l'élaboration de méthodes isotopiques pour la datation des débits de base comme moyen d'évaluer la pérennité des eaux souterraines. Rapports d'étape sur les activités de mise au point de techniques isotopiques pour l'évaluation de l'efficacité des pratiques d'irrigation. Cartes thématiques sur les eaux souterraines fossiles dans le cadre de l'établissement de la carte hydrologique mondiale.

Durée : 2004–2009

Rang : 1

Projet G.1.03 : Mise au point de méthodes isotopiques pour l'évaluation et la gestion de la qualité de l'eau

Principaux produits : Méthodes isotopiques renforcées pour l'évaluation et la gestion de la qualité de l'eau. Rapport d'étape sur des approches visant à estimer les bilans hydriques et nutritifs dans les bassins fluviaux et les zones humides. Rapport sur les progrès réalisés dans l'établissement d'orientations sur l'utilisation de méthodes isotopiques pour quantifier les échanges entre les eaux souterraines et lacustres. Rapport sur les efforts et les progrès réalisés dans l'application des isotopes à l'évaluation du cycle des nutriments dans les rivières et les zones

humides. Rapports nationaux concernant la mise en œuvre d'environ 20 projets de coopération technique.

Durée : 2006–2009

Rang : 1

Sous-programme G.2. Données isotopiques de référence et analyses aux fins d'applications hydrologiques

Justification : Une compréhension améliorée de la distribution spatiale et temporelle de l'eau sur la planète (cycle hydrologique) est fondamentale pour la gestion des ressources en eau renouvelables des rivières, lacs et aquifères peu profonds. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le plan d'action du G8 désignent spécifiquement la compréhension du cycle hydrologique comme élément fondamental des mesures globales en faveur du développement durable. Les isotopes de l'oxygène, de l'hydrogène et du carbone constituent des traceurs irremplaçables qui permettent de comprendre les processus physiques engendrant les mouvements de l'eau dans le cycle hydrologique. Des données isotopiques planétaires sont nécessaires pour mettre au point et utiliser des applications isotopiques qui permettront de comprendre le cycle hydrologique. Les principales composantes du cycle hydrologique sont les précipitations, les écoulements fluviaux, l'évaporation et la transpiration de la surface terrestre. L'Agence administre (en collaboration avec l'OMM) un réseau mondial de mesure des isotopes dans les précipitations (GNIP) qu'elle a contribué à créer il y a une quarantaine d'années, réseau qui a fourni des données critiques pour simuler le cycle hydrologique dans les modélisations climatiques. Le suivi isotopique continu des précipitations permet de comprendre les processus qui influent sur leur volume et leur répartition géographique. 35 % des précipitations continentales finissent dans les océans par ruissellement fluvial et le suivi isotopique des réseaux hydrographiques fournit des données de référence pour les études sur le bilan hydrique et pour l'analyse des changements climatiques et environnementaux dans les grands bassins fluviaux. Une grande part des pertes de précipitations continentales restantes est causée par l'évaporation et la transpiration ; le reste des précipitations alimente les eaux souterraines peu profondes. Une enquête mondiale sur la teneur isotopique de l'humidité de l'air et de l'eau des feuilles de différents types de végétation serait un moyen efficace d'améliorer les calculs de bilan hydrique et l'évaluation des changements climatiques et de leur impact.

Bien qu'étant indispensables à la pratique de l'hydrologie isotopique, ces données de référence ne sont pas recueillies à l'échelle mondiale ni diffusées dans le domaine public par d'autres institutions. Le rôle de l'Agence et la nécessité pour elle de diffuser

de telles données à l'échelle mondiale sont bien reconnus par les spécialistes de l'hydrologie isotopique tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Dans des résolutions de la Conférence générale, les États Membres ont demandé à l'Agence de les aider à renforcer leurs capacités d'effectuer des mesures isotopiques. L'Agence, en tant qu'organisme impartial, sert de principal fournisseur de matériaux de référence pour des mesures isotopiques précises dans les États Membres, tant en développement que développés.

Objectif : Permettre aux États Membres de produire des données précises et exactes sur les composantes du cycle hydrologique.

Effet	
—	Disponibilité accrue de données isotopiques de grande qualité sur les précipitations et les rivières, fournies par les laboratoires des États Membres.
Indicateur de performance	
—	Données isotopiques, répondant aux normes d'assurance de la qualité de l'Agence, fournies par les laboratoires des États Membres.

Changements et tendances concernant le programme : Deux des quatre projets de ce sous-programme devraient être achevés en 2005. La mise en œuvre du programme de 2002 à 2005 aura permis d'améliorer ou d'élaborer des applications isotopiques pour la surveillance du transport d'humidité dans l'air et l'évaluation de l'écoulement sous-marin d'eau douce. Des améliorations considérables auront été enregistrées dans la capacité des États Membres de mesurer des teneurs isotopiques pour les applications hydrologiques et de fournir des services d'analyse à des projets nationaux ou régionaux de coopération technique. Cependant, il existe toujours un besoin et une demande dans les États Membres en ce qui concerne le renforcement de leur capacité d'effectuer des mesures isotopiques. Un nouveau projet (G.2.01) sera axé sur la création de capacités en vue d'analyses isotopiques de haute qualité dans un réseau de laboratoires. L'objectif général de ce projet est de donner aux États Membres les moyens d'accroître leur autosuffisance en matière d'analyses isotopiques.

Les deux projets continus de ce sous-programme font appel aux applications isotopiques pour comprendre les cycles de l'eau et du carbone, simuler le cycle hydrologique sous diverses conditions climatiques (actuelles et futures) et caractériser les interactions entre les eaux souterraines et les rivières. En 2006-2007, ils seront renforcés par l'introduction d'activités supplémentaires. Ces nouvelles activités sont complémentaires et directement liées à celles d'autres programmes internationaux, dont le Programme mondial de recherche sur le climat axé

sur la compréhension de l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau. Par ailleurs, les nouvelles activités chercheront également à améliorer la compréhension des processus d'évapotranspiration et à fournir les données isotopiques fondamentales nécessaires à l'élaboration de pratiques d'irrigation efficaces.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme G.2 en 2006 s'élèveront à 1 560 100 €, soit une baisse de 117 800 € (7 %) par rapport à 2005, avec une autre diminution de 51 000 € (3,3 %) en 2007 par rapport à 2006. Cette diminution reflète essentiellement la redistribution des ressources entre les sous-programmes G.1 et G.2, ainsi que le fait que des acquisitions importantes de matériel ont été inscrites au budget et seront achetées en 2004-2005.

Ressources financières (aux prix de 2005)

G.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 677 900	1 560 100	1 509 100

Projets

Projet continu G.2.01: Développement des capacités des États Membres en matière d'analyse isotopique d'échantillons hydrologiques

Principaux produits : Distribution aux États Membres de matières isotopiques de référence étalonnées ; assistance analytique renforcée à un réseau de laboratoires dans les États Membres à l'appui de projets de CT ; mise au point de matières de référence critiques ; amélioration de bases de données isotopiques ; rapport d'étape et rapport de certification concernant le laboratoire d'hydrologie isotopique ; et rapport sur les comparaisons interlaboratoires des analyses d'isotopes stables.

Rang : 2

Projet G.2.02: Méthodes isotopiques pour l'étude de la dynamique des cycles de l'eau et du carbone dans l'atmosphère et la biosphère

Principaux produits : Rapports d'étape du PRC sur le traçage isotopique des échanges de dioxyde de carbone et d'eau entre la biosphère et l'atmosphère et leur impact sur le cycle hydrologique et le climat. Rapport d'étape sur la mise au point d'une procédure pour analyser la teneur en isotopes stables de petits échantillons d'eau. Bases de données plus facilement accessibles sur le site web. Mise à jour des ensembles de données mondiaux du GNIP, et rapport sur les conclusions des réunions de coordination relatives au PRC pour accroître la compréhension des processus régissant les relations isotopiques entre l'eau et la vapeur.

Durée : 2004–2009

Rang : 1

Projet G.2.03: Développement des applications des isotopes de l'hélium pour la gestion des ressources en eau

Principaux produits : Rapport sur les progrès dans l'amélioration des techniques analytiques pour la mesure des isotopes de l'hélium dans des échantillons d'eau, et rapport d'étape sur les activités visant à améliorer les méthodes d'échantillonnage pour l'analyse isotopique de l'hélium dans des échantillons d'eaux souterraines. Rapports nationaux sur la mise en œuvre d'une quinzaine de projets de coopération technique.

Durée : 2004–2009

Rang : 3

Programme H. ÉVALUATION ET GESTION DES ENVIRONNEMENTS MARIN ET TERRESTRE

Justification : La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), organisée à Rio en 1992, a adopté plusieurs accords, dont le programme Action 21 et les 27 principes énoncés dans la Déclaration de Rio. En 2000, les objectifs de la Déclaration du millénaire ont été publiés. Nombre de ceux-ci concernent des problèmes d'environnement et soulignent que pour parvenir à un développement durable, les initiatives de protection de l'environnement menées à l'échelle internationale doivent faire partie intégrante du processus. Cet engagement mondial en faveur du développement durable a été réaffirmé en 2002 au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) tenu à Johannesburg. À cette occasion, un examen et une évaluation exhaustifs des progrès réalisés depuis Rio ont été effectués et des recommandations ont été avancées en vue de maintenir la qualité des eaux, des sols, de l'air et des autres ressources naturelles à un niveau élevé sans compromettre la production industrielle et agricole.

Dans le cadre de son mandat qui est d'encourager et de favoriser les applications expérimentales et pratiques des techniques nucléaires pour promouvoir le développement et la salubrité de l'environnement, et de répondre à la demande de ses États Membres, confirmée en 2003 dans une résolution de la Conférence générale, l'Agence a démontré au fil des ans que ces techniques jouent un rôle important dans la gestion d'environnements contaminés par des polluants radioactifs et non radioactifs. Ce programme vise à examiner le transfert et le comportement des radionucléides et des polluants non radioactifs dans les environnements tant marin que terrestre, en vue non seulement de mettre au point et d'améliorer les modèles de transfert utilisés pour les évaluations, mais aussi d'élaborer des stratégies d'assainissement à l'intention des parties prenantes dans le domaine de l'environnement.

Ce programme contribuera à promouvoir la durabilité écologique et économique d'environnements propres et sains, l'assainissement d'environnements pollués, ainsi que l'évaluation des risques et l'amélioration des conditions en vue d'assurer le bien-être de la population. Il fournira également des informations scientifiques et une assistance aux organisations internationales comme l'OMS, l'OMM, le PNUD, le PNUE, l'UNESCO et la FAO, et renforcera les capacités des États Membres d'Europe orientale, d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie confrontés aux problèmes imputables à des niveaux élevés de rayonnements ou de pollution d'origine naturelle ou artificielle.

Objectif : Accroître la capacité des États Membres de définir et d'atténuer les problèmes environnementaux provoqués par une pollution radioactive et non radioactive.

Effets
<ul style="list-style-type: none"> — Amélioration des connaissances des États Membres sur les processus de transfert et le devenir des polluants grâce aux techniques nucléaires. — Utilisation accrue par les États Membres des techniques et processus recommandés par l'Agence pour la surveillance, les études d'évaluation et la gestion de l'environnement. — Recensement de problèmes spécifiques concernant l'environnement dans les États Membres en vue de les atténuer efficacement.
Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> — Nombre d'établissements des États Membres qui adoptent les techniques recommandées par l'Agence pour surveiller la pollution de l'environnement. — Nombre d'établissements des États Membres qui utilisent les techniques et les modèles recommandés par l'Agence pour déterminer le devenir des polluants radioactifs et non radioactifs dans l'environnement à des fins d'assainissement.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

Les critères suivants ont été retenus :

- Le premier rang de priorité est attribué aux projets contribuant de manière significative à la compréhension et à la gestion des radionucléides dans l'environnement, et aux processus qui régissent la dispersion et le devenir des polluants.
- Le deuxième rang de priorité est attribué aux projets fournissant des données de qualité garantie sur les radionucléides et autres polluants en vue de renforcer les connaissances et les capacités de gestion des États Membres en matière d'environnement.
- Le troisième rang de priorité est attribué à l'assistance accordée aux États Membres ayant des projets environnementaux en cours, ou à des questions choisies par des organisations internationales ou sur la base des conclusions de conférences importantes.

Sous-programme H.1. Évaluation environnementale et radiologique des mers (MERA)

Justification : Si les ressources océaniques et la régulation climatique constituent en dernière analyse un problème de portée mondiale, la qualité et la vitalité de l'environnement marin et de ses ressources vivantes représentent des priorités stratégiques fondamentales pour plus de 75 % des États Membres de l'Agence riverains des océans du monde. Des recommandations formulées en 2002 au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) de Johannesburg font de la qualité de l'environnement océanique et terrestre et des habitats un élément critique du développement économique durable. Le Laboratoire de l'environnement marin (LEM) de l'AIEA à Monaco, seul laboratoire d'études marines des Nations Unies, fournit des levés et des méthodes d'analyse relatifs aux radionucléides, aux métaux et aux contaminants organiques, ainsi qu'un appui scientifique et technique pour la création de capacités à des groupes régionaux d'États Membres, tels que les pays de la Méditerranée, de la mer Noire et de l'Asie du Sud-Est, ainsi qu'à des organes internationaux, tels que le Programme pour les mers régionales du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le projet Eaux internationales, la Commission OSPAR, la Commission d'Helsinki (HELCOM), le Programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MED POL), l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME), et le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers (GESAMP).

Afin de mener à bien des évaluations exhaustives de l'environnement marin, il faut pouvoir reconnaître et mesurer de manière fiable les radionucléides naturels et artificiels, les métaux et les contaminants organiques. Des données fiables sur les contaminants radioactifs et non radioactifs étayant les vérifications de la conformité aux règles et de la pollution transfrontière et permettent de suivre les améliorations environnementales tout au long des programmes de remédiation. En réalisant des levés de contaminants à l'aide d'outils nucléaires et isotopiques, le LEM entreprendra une évaluation plus rigoureuse et pertinente des sources, des flux, du devenir et des impacts ultimes de la pollution régionale et mondiale. Cette approche intégrée fournit les nouvelles options de diagnostic et de remédiation de la pollution nécessaires aux États Membres résolus à développer leurs environnements marins de manière durable. Leur mise en œuvre requiert un appui pour l'élaboration de méthodes, la gestion de la qualité, une formation en matière d'analyse de faibles concentrations, et de nouveaux produits d'intégration, notamment une base de

données Internet sur les radionucléides et les traceurs marins, les modèles de transfert des radionucléides dans l'océan et les applications des traceurs.

Objectif : Permettre aux États Membres d'évaluer de manière fiable les niveaux actuels et futurs de contamination radioactive et chimique dans l'environnement marin et d'utiliser des radionucléides et des isotopes pour diagnostiquer, suivre et réduire la pollution marine.

Effets
— Capacité renforcée des États Membres de mesurer les radionucléides dans divers environnements marins, et d'évaluer leur devenir et leur impact.
— Utilisation accrue de techniques nucléaires et isotopiques pour mesurer et évaluer la pollution non radioactive dans divers environnements marins.
— Qualité et fiabilité améliorées des données sur les radionucléides et les contaminants.
Indicateurs de performance
— Nombre et performance des laboratoires et organismes dans les États Membres utilisant des méthodes et conseils fournis par l'Agence et appliquant des méthodes nucléaires et les traceurs pour mettre en œuvre leurs programmes de surveillance et d'évaluation de la radioactivité de l'environnement marin.
— Nombre de projets sur la pollution marine financés par plusieurs organisations exécutés par le LEM dans le cadre d'une approche intégrée.
— Nombre et performance des laboratoires dans les États Membres participant aux comparaisons interlaboratoires et demandant des matières de référence d'origine marine. Nombre d'États Membres utilisant les méthodes de référence publiées par le LEM.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme est un prolongement du sous-programme H.1 de 2004-2005 ; il conserve et diversifie les volets évaluation et gestion de la qualité et développe l'étude, par radiotraceurs et isotopes, de la pollution marine. Il intégrera stratégiquement les projets de l'ancien sous-programme H.3 couvrant les activités relatives à la pollution marine financées par plusieurs organisations au cadre à valeur ajoutée des projets faisant appel à des techniques nucléaires et isotopiques pour combattre la pollution marine. Le LEM pourra donc évaluer exhaustivement la source, le devenir et l'impact de pratiquement n'importe quel contaminant marin et transférer aux laboratoires des États Membres les méthodes correspondantes et leur fournir un appui renforcé en matière de SCQA pour les radionucléides, métaux à

l'état de traces, contaminants organiques et toxines marines. Le nouveau projet H.1.01 (Mesure et évaluation des radionucléides naturels et artificiels dans l'environnement marin) élargit l'ancien projet H.1.01 pour inclure les mesures et l'évaluation de matières radioactives naturelles, l'ajout de données clés sur les traceurs et les contaminants à la base de données mondiale, et des modèles de scénarios relatifs aux doses reçues par le biote marin et l'évaluation de ces scénarios. Le nouveau projet H.1.02 (Application des techniques nucléaires et isotopiques pour déterminer l'origine et le devenir des contaminants) se distinguera par une nouvelle application des techniques nucléaires et isotopiques à des études financées par plusieurs organisations sur les contaminants métalliques et organiques de l'environnement marin (ancien projet H.3.02 et parties des projets H.3.03 et H.3.04). Le nouveau projet H.1.03 (Gestion de la qualité pour la surveillance des toxines et contaminants marins) fusionne les activités relatives aux SCQA et aux matières de référence, auparavant exécutées pour les radionucléides (ancien projet H.1.04), à la fourniture, financée par plusieurs organisations, de méthodes et de matières de référence pour les contaminants métalliques et organiques à l'état de traces (ancien projet H.3.01) et aux nouvelles matières de référence pour quantifier les phycotoxines paralysantes provenant de la prolifération d'algues toxiques dans les fruits de mer. Le nouveau projet H.1.04 (Nouvelles méthodes pour mesurer de faibles concentrations de radionucléides dans des échantillons marins) renforce l'ancien projet H.1.05 par des améliorations méthodologiques de la fiabilité des mesures de faibles concentrations et le développement du transfert de ces méthodes aux laboratoires des États Membres. L'ancien projet H.1.02 sur l'application de radiotraceurs à l'étude des processus dans les zones côtières est maintenant transféré au nouveau sous-programme H.2 (nouveau projet H.2.01). La mise au point de méthodes pour l'analyse de faibles concentrations de radionucléides dans l'environnement marin dans les situations d'urgence (ancien projet H.1.05), et l'étude des agents antialgues dans les zones côtières (ancien projet H.3.03) seront abandonnées.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme H.1 s'élèveront à 1 398 100 € en 2006 et à 1 408 200 € en 2007, ce qui représente une augmentation de 41 100 € (3,0 %) en 2006 par rapport à 2005 et une augmentation de 10 100 € (0,7 %) en 2007 par rapport à 2006. Ces deux hausses s'expliquent par le fait que quatre projets anciennement liés au sous-programme H.3 et recevant un financement mixte (budget ordinaire et interorganisations) ont été entièrement ou partiellement intégrés au nouveau sous-programme H.1, et font désormais partie des

nouveaux projets sur les études isotopiques de la pollution marine et sur les activités des SCQA pour les radionucléides, contaminants et toxines.

Ressources financières (aux prix de 2005)

H.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 357 000	1 398 100	1 408 200

Projets

Projet continu H.1.01 : Mesure et évaluation des radionucléides naturels et artificiels dans l'environnement marin

Principaux produits : Nouvelles données sur la répartition des radionucléides, leur évolution dans le temps et leur impact dans l'environnement marin, rendues accessibles aux États Membres dans une base de données sur Internet. Meilleure compréhension par les États Membres de la situation radiologique dans leurs environnements marins, stratégies de surveillance et d'évaluation adéquates couvrant divers scénarios de contamination, et capacité renforcée de reconnaître tout changement significatif. Rapports et communications scientifiques revues par des pairs sur l'évaluation de radionucléides naturels et artificiels et leurs applications en tant que traceurs dans l'environnement marin.

Rang : 1

Projet H.1.02 : Application des techniques nucléaires et isotopiques pour déterminer l'origine et le devenir des contaminants

Principaux produits : Évaluations régionales de l'état de l'environnement marin fondées sur des programmes de dépistage de contaminants marins. Rapports d'analyses de polluants du biote marin, en particulier des fruits de mer. Diffusion internationale de rapports et de publications scientifiques sur de telles évaluations de la pollution marine. Cours sur les techniques d'échantillonnage.

Durée : 2006–2011

Rang : 1

Projet continu H.1.03 : Gestion de la qualité pour la surveillance des toxines et contaminants marins

Principaux produits : Matières de références marines ; études interlaboratoires mondiales et régionales, constituant un important mécanisme d'harmonisation des données pour les laboratoires nationaux et régionaux ; rapports et publications sur les résultats des études interlaboratoires ; assistance aux programmes de création de capacités, comprenant la formulation de recommandations pour la sélection des instruments, et la tenue de cours sur l'analyse des contaminants radioactifs et non radioactifs dans des matrices marines.

Rang : 1

Projet H.1.04 : Nouvelles méthodes pour mesurer de faibles concentrations de radionucléides dans des échantillons marins

Principaux produits : Méthodes pour l'analyse de faibles concentrations de radionucléides : principes directeurs pour la collecte, le prétraitement, la séparation radiochimique et l'analyse spectrométrique d'échantillons, et l'interprétation des résultats. Le PRC sur l'étalonnage de référence pour la spectrométrie gamma de faible intensité d'échantillons environnementaux donnera les produits suivants : méthodes d'étalonnage validées, traçabilité des résultats améliorée et quantification exhaustive des incertitudes liées à la spectrométrie gamma de faible intensité, l'une des techniques les plus couramment utilisées dans la surveillance de la radioactivité de l'environnement. Transfert de ces techniques aux États Membres par le biais de cours individuels et collectifs pour accroître leur capacité d'analyser de manière fiable de faibles concentrations de radionucléides dans l'environnement marin.

Durée : 2006–2009

Rang : 3

Sous-programme H.2. Solutions radioécologiques et isotopiques aux problèmes des eaux côtières (RISCMAR)

Justification : L'érosion et la sédimentation, les pertes d'eau douce, le dessalement et l'écotoxicité des contaminant affectent de plus en plus l'écologie et les capacités de développement durable des eaux côtières (rapport 2001 du GESAMP). Les techniques nucléaires et isotopiques fournissent des outils uniques et efficaces de quantification des processus côtiers de transport et de traçage de la bioaccumulation, de la toxicité et du devenir des contaminants synthétiques nombreux et variés polluant les écosystèmes marins à partir de sources terrestres.

Les rivières et les eaux souterraines portent naturellement des empreintes radiochimiques et isotopiques stables uniques (par exemple Rn, U, Th, ^{13}C , ^{15}N) qui permettent de distinguer quantitativement ces contaminants et de les suivre dans le temps au sein des zones de transition telles que les estuaires, les eaux côtières et les eaux des plates-formes continentales. Les sources, le transport, la mobilité, l'accrétion et le dépôt de sédiments peuvent également être évalués et datés à partir de la signature des radionucléides et des isotopes de l'environnement, ou suivis au moyen de nouveaux traceurs pouvant être analysés par activation neutronique pour déterminer la dynamique des sédiments.

Des connaissances accrues concernant les impacts écologiques et le devenir des contaminants marins sont également essentielles pour la protection de la santé humaine et de l'environnement. Cependant, la surveillance des niveaux et de la répartition géographique des contaminants ne suffit pas à elle seule pour évaluer le degré d'impact écologique de ces polluants sur le biote, les produits de la mer et la population humaine.

De solides recherches de radioécologie et par radiotraçage réalisées en laboratoire et sur le terrain sont irremplaçables pour pouvoir faire des prévisions fiables sur le comportement, l'absorption et le transfert de radionucléides en vue de réaliser des évaluations crédibles des risques (radiologiques, toxicologiques et à la chaîne alimentaire) associés aux rejets nucléaires locaux dans l'environnement marin. Par ailleurs, de nombreuses activités terrestres (industrielles, minières, domestiques et agricoles) sont à l'origine d'apports substantiels d'autres composés potentiellement toxiques, dont les métaux, les nutriments et les polluants organiques, aux eaux côtières. Ces contaminants non seulement s'accumulent dans les organismes marins puis se transmettent le long de la chaîne alimentaire, mais aussi peuvent s'avérer néfastes pour la biodiversité et la biomasse des écosystèmes marins. Ainsi, l'incidence accrue de la prolifération d'algues nuisibles contenant de la saxitoxine qui s'accumule dans les fruits de mer et affecte les humains est déclenchée par un excès de nutriments et de déchets organiques dérivant de l'agriculture et de l'aquaculture intensives.

Des recherches sur des processus marins spécifiques sont nécessaires pour renforcer la capacité des États Membres de gérer et protéger efficacement les zones côtières. L'objet de ce sous-programme est d'élaborer et d'utiliser des techniques nucléaires et isotopiques pour obtenir des informations critiques et de fournir des conseils aux États Membres sur l'hydrodynamique des zones côtières, les processus de bio-accumulation et de transfert de radionucléides, les contaminants métalliques et organiques et les biotoxines liées à la prolifération d'algues toxiques, et l'évaluation d'organismes marins de référence proposés par la CIPR.

Objectif : Renforcer la capacité des États Membres de comprendre les processus physiques marins clés régissant le transport et le devenir des contaminants et autres éléments dans les environnements côtiers, et aider les États Membres à mettre au point des techniques de radiotraçage expérimentales (en laboratoire et sur le terrain) puis à les appliquer pour l'évaluation du comportement des contaminants chimiques dans le biote.

Effets
— Nouvelles connaissances sur l'hydrodynamique et la sédimentologie des eaux côtières, fondées sur l'application de techniques nucléaires et isotopiques. Identification des applications de ces techniques nucléaires pour l'évaluation de contaminants dans les eaux côtières des États Membres.
— Capacité accrue des États Membres d'appliquer des techniques nucléaires à l'évaluation des impacts causés par les radionucléides naturels et artificiels, et d'autres contaminants dont les algues toxiques, dans les eaux côtières, et d'obtenir des informations sur la bio-accumulation de contaminants, informations nécessaires pour améliorer les modèles d'évaluation des risques pour l'environnement et la santé humaine.
— Meilleure connaissance des voies d'incorporation et du devenir des contaminants dans les organismes marins ; meilleure connaissance des mécanismes entourant l'exposition humaine aux contaminants chimiques et aux toxines résultant de la prolifération d'algues suite à la consommation de fruits de mer.
Indicateurs de performance
— Nombre d'études de cas dans les États Membres faisant appel à des applications nucléaires pour déterminer le transfert et le comportement de radionucléides naturels et artificiels et d'autres contaminants dans des échantillons environnementaux de leurs eaux côtières.
— Nombre d'États Membres faisant appel aux techniques de radiotraçage pour évaluer et interpréter les impacts des activités humaines terrestres et de divers facteurs environnementaux sur le transfert et le devenir de contaminants dans les eaux côtières.
— Nombre de communications scientifiques présentées à des conférences internationales et de nouvelles publications scientifiques sur des données expérimentales concernant les métaux toxiques, les composés organiques et les toxines résultant de la prolifération d'algues dans les organismes marins, dont les fruits de mer, et les données radiologiques recueillies dans des eaux côtières.

Changements et tendances concernant le programme : Il s'agit d'un prolongement de l'ancien sous-programme H.2 (2004-2005), avec l'ajout de nouvelles initiatives et l'abandon de certains thèmes. Le nouveau projet H.2.01 (Études nucléaires et isotopiques de la dynamique des eaux côtières) est la continuation de l'ancien projet H.1.01 sur les écoulements sous-marins d'eaux souterraines, élargi pour comprendre l'hydrodynamique isotopique des sédiments marins. Le nouveau projet H.2.02

(Bio-accumulation et transfert de radionucléides dans les eaux côtières) combine l'ancien projet H.2.01 et une partie des activités de l'ancien projet H.2.04. Des études sur des organismes marins de référence choisis pour faire fonction de biomoniteurs seront également lancées. Le nouveau projet H.2.03 (Radiotraçage de toxines provenant de la prolifération d'algues toxiques et de contaminants dans les fruits de mer) constitue dans une large mesure une nouvelle initiative visant à utiliser les travaux de radiotraçage expérimental déjà lancés au cours du cycle précédent pour évaluer la biodisponibilité, les voies de transfert et le comportement de ces toxines et des organométaux. Le nouveau projet H.2.04 (Études faisant appel aux radiotraceurs pour évaluer les impacts écotoxicologiques sur l'environnement marin) élargit les activités du projet H.2.03 et sera axé sur l'écotoxicité de contaminants terrestres (mines, égouts et détergents) pour des organismes marins côtiers utilisés comme bio-indicateurs. Les études des apports de radioactivité naturelle provenant de sources géothermiques côtières réalisées au cours du cycle précédent au titre du projet H.2.04 seront abandonnées.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources du budget ordinaire prévues pour le sous-programme H.2 s'élèveront à 1 055 400 € en 2006, soit une baisse nette de 150 500 € (12,5 %) par rapport à 2005, pour augmenter ensuite de 16 500 € (1,6 %) en 2007 par rapport à 2006. Cette réduction budgétaire nette est due essentiellement à deux facteurs : une réduction importante en 2006 causée par le transfert de certaines activités majeures au programme H.3, des ressources supplémentaires étant allouées en 2006-2007 pour les activités liées à la prolifération d'algues toxiques.

Ressources financières (aux prix de 2005)

H.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 205 900	1 055 400	1 071 900

Projets

Projet H.2.01 : Études nucléaires et isotopiques de la dynamique des eaux côtières

Principaux produits : Données permettant de comprendre les interactions entre l'eau de mer et les eaux souterraines dans les zones côtières, le transfert de contaminants provenant de sources terrestres et la dynamique des sédiments, obtenues à l'aide de traceurs radioactifs, d'isotopes stables et de nouveaux traceurs pouvant être analysés par activation neutronique ; mise au point de nouvelles méthodes de surveillance *in situ* de contaminants et transfert de ces méthodes aux États Membres par le biais de rapports et de publications scientifiques. Appui à des activités de formation en cours d'emploi à l'utilisation de techniques nucléaires et isotopiques

pour l'évaluation de l'impact des contaminants radioactifs et non radioactifs dans les eaux côtières et pour le renforcement des modèles d'évaluation des risques environnementaux.

Durée : 2006–2009

Rang : 2

Projet continu H.2.02 : Bio-accumulation et transfert de radionucléides dans les eaux côtières

Principaux produits : Données sur le transfert, les flux, le comportement et le devenir de radionucléides naturels et artificiels et d'éléments semblables dans les écosystèmes côtiers et leurs chaînes alimentaires, et rapports et publications scientifiques pour transférer ces données aux États Membres. Données pertinentes pour l'estimation de la radioexposition des organismes marins de référence choisis. Formation aux méthodes de mesure des radionucléides naturels et artificiels pour évaluer la contamination environnementale.

Rang : 2

Projet H.2.03 : Radiotraçage de toxines provenant de la prolifération d'algues toxiques et de contaminants dans les fruits de mer

Principaux produits : Résultats d'études expérimentales dans divers écosystèmes sur le transfert et le devenir de toxines marquées liées à la prolifération d'algues. Formation à l'utilisation de radiotraceurs pour établir les voies de transfert et quantifier les taux de transfert de contaminants chimiques et de toxines liées à la prolifération d'algues.

Durée : 2006–2011

Rang : 1

Projet continu H.2.04 : Études faisant appel aux radiotraceurs pour évaluer les impacts écotoxicologiques sur l'environnement marin

Principaux produits : Données sur les voies de contamination, les facteurs de bioconcentration, les taux de transfert et la possibilité de détoxification/métabolisation de contaminants inorganiques ou organiques provenant d'activités terrestres minières et domestiques; rapports et publications scientifiques pour transférer ces données aux États Membres. Formation à l'utilisation de radiotraceurs pour évaluer les voies de contamination, les flux et le devenir de contaminants inorganiques et organiques.

Rang : 1

Sous-programme H.3. Couplage océan-climat et cycle du carbone

Justification : Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a rassemblé de solides preuves scientifiques qui font le lien entre le réchauffement de 0,6 °C du climat enregistré au cours des 100 dernières années et l'accumulation de CO₂ atmosphérique provenant de la combustion de combustibles fossiles. Les conséquences de ce réchauffement par 'effet de serre' comprennent : 1) des fluctuations de la fréquence des phénomènes météorologiques (mousson, El Niño - oscillations australe et nord-atlantique) qui modifieront les climats, les précipitations, les rendements des cultures et des pêcheries au niveau régional; et 2) une élévation de 1 à 2 cm par décennie du niveau des océans qui menace les îles coralliennes et les terres basses des deltas (inondations) et les régions côtières (érosion à grande échelle).

Les océans influent sur le climat terrestre et constituent un important puits à carbone pour le dioxyde de carbone d'origine atmosphérique. Ils compensent la tendance à l'augmentation des températures due à l'effet de serre. La photosynthèse par phytoplancton dans les eaux de surface convertit le dioxyde de carbone en matières organiques qui entrent dans les chaînes alimentaires pour finir au fond des océans mêlées aux sédiments marins. Ces derniers enregistrent donc les modifications passées du climat terrestre. Les nutriments océaniques, en particulier les nitrates et les phosphates, régissent l'élimination biologique du carbone de la couche supérieure des océans et les flux descendants du carbone. Dans les eaux côtières, les rivières peuvent apporter des concentrations élevées de nutriments provenant des sols, des déchets ménagers et d'une utilisation particulièrement intensive d'engrais agricoles. Des concentrations élevées de nutriments stimulent la prolifération de phytoplancton entraînant un phénomène d'eutrophisation, caractérisé par un épuisement de l'oxygène et la disparition des poissons dans les eaux côtières. Les phénomènes d'eutrophisation causés par des nutriments sont de plus en plus fréquents et généralisés, et le GESAMP estime qu'ils constituent une préoccupation majeure pour les États Membres côtiers.

Au cours des 20 dernières années, les isotopes ont tenu un rôle stratégiquement important dans les recherches climatiques et océaniques. Par exemple, les signatures de ¹⁴C et ¹³C enregistrées dans des microfossiles marins ont été utilisées pour dater et reconstruire le schéma des températures, de la circulation et des phénomènes ayant eu lieu pendant les glaciations et les périodes interglaciaires. La pulsation nucléaire du ¹⁴C au sein du CO₂ aide à identifier les actuels puits de carbone. Les isotopes naturels (U, Th, ²¹⁰Pb) dans l'eau de mer permettent

de quantifier l'érosion côtière et la sédimentation des grands fonds océaniques. Des spécialistes de la biologie marine ont utilisé des traceurs au ^{14}C pour mesurer les taux d'absorption par le plancton du carbone issu de la photosynthèse, et des traceurs au ^{15}N et au ^{32}P pour évaluer le cycle des éléments nutritifs et sa régulation de l'absorption du carbone. Ces techniques isotopiques ont vu le jour dans des laboratoires océanographiques spécialisés. Nombre d'entre elles ont été testées par les scientifiques du LEM, et sont très demandées par les États Membres désireux d'étudier les effets régionaux des changements climatiques.

Objectifs :

- Permettre aux États Membres d'appliquer des techniques nucléaires et isotopiques pour étudier les processus côtiers et océanographiques des cycles du carbone et des éléments nutritifs qui interviennent dans l'influence des océans sur les changements climatiques.
- Améliorer la compréhension de la dynamique des nutriments et des proliférations qui affectent de plus en plus les eaux côtières et océaniques.

Effets
— Capacité renforcée dans les États Membres d'utiliser les techniques isotopiques et compréhension de l'impact et du devenir des nutriments et des proliférations d'algues dans divers types d'environnements marins.
— Utilisation accrue d'outils isotopiques pour améliorer la compréhension du cycle biogéochimique du carbone et des matières organiques dans l'environnement marin et de ses effets sur le climat.
Indicateurs de performance
— Nombre d'États Membres utilisant les techniques isotopiques pour évaluer l'impact et le devenir des nutriments et des proliférations dans l'environnement marin.
— Nombre de publications à comité de lecture et de laboratoires dans les États Membres utilisant les techniques isotopiques pour étudier le cycle du carbone et reconstruire les schémas climatiques passés.

Changements et tendances concernant le programme : Il s'agit d'un nouveau sous-programme H.3 qui 1) regroupe les compétences de trois anciens sous-programmes (H.1, H.2, H.3) sur le recours aux techniques nucléaires et isotopiques pour étudier le cycle du carbone et les changements climatiques dans l'eau, les sédiments et les coraux, et 2) lance un nouveau projet faisant appel aux isotopes pour étudier le cycle des éléments nutritifs et

son impact, ainsi que les proliférations d'algues dans les eaux côtières des États Membres. L'ancien sous-programme H.3, axé sur la pollution non nucléaire, a été abandonné et ses composantes interorganisations ont été intégrées au nouveau sous-programme H.1. Les anciens projets H.3.01 et H.3.02 et une partie de l'ancien projet H.3.04 sont maintenant intégrés au nouveau sous-programme H.1. L'ancien projet H.3.03 a été abandonné. Le projet H.3.01 (Études isotopiques de la dynamique des nutriments et des proliférations d'algues) est une nouvelle initiative. Le projet H.3.02 (Utilisation de techniques nucléaires et isotopiques pour quantifier le cycle océanique du carbone) découle du transfert de l'ancien projet H.2.02 et d'une partie de l'ancien projet H.3.04. Le projet H.3.03 (Modèles et données concernant les isotopes marins pour évaluer les changements climatiques) découle du transfert de l'ancien projet H.1.03 axé sur les applications de ^{14}C et la modélisation du climat.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour ce sous-programme s'élèveront à 918 000 € en 2006, soit une augmentation de 274 100 € (42,6 %) par rapport à 2005, avec une nouvelle hausse de 8 400 € (0,9 %) en 2007 par rapport à 2006. Il s'agit d'un nouveau sous-programme qui combine les travaux sur le carbone et le climat anciennement réalisés au titre d'autres sous-programmes, avec des modifications correspondantes des ressources humaines et financières allouées. Par ailleurs, le projet H.3.01 est une nouvelle initiative exigeant un investissement important.

Ressources financières (aux prix de 2005)

H.3	2005	2006	2007
Budg. ord.	643 900	918 000	926 400

Projets

Projet H.3.01 : Études isotopiques de la dynamique des nutriments et des proliférations d'algues

Principaux produits : Méthode améliorée d'étude de la productivité biologique dans les eaux océaniques, et de la qualité de l'eau des zones côtières des États Membres eu égard aux nutriments et aux phénomènes d'eutrophisation. Études isotopiques sur les nutriments qui constitueront un outil précieux pour suivre la dynamique des nutriments dans les océans. Transfert de techniques validées aux États Membres. Rapports et publications scientifiques sur l'élaboration et l'application de techniques relatives à la dynamique des nutriments.

Durée : 2006–2011

Rang : 2

Projet H.3.02 : Utilisation des techniques nucléaires et isotopiques pour quantifier le cycle océanique du carbone

Principaux produits : Méthode isotopique améliorée pour l'étude des sources de matières organiques (biomarqueurs au ¹³C) et des flux de carbone (profils U/Th) dans les océans et les eaux côtières des États Membres. Transfert de techniques validées aux États Membres. Formation en cours d'emploi à l'application de techniques utilisant les radionucléides naturels en vue de déterminer les voies de transfert du carbone dans l'environnement marin. Rapports et publications scientifiques sur l'élaboration et l'application de techniques relatives au cycle du carbone.

Durée : 2006–2009

Rang : 2

Projet H.3.03 : Modèles et données concernant les isotopes marins pour évaluer les changements climatiques

Principaux produits : Ensemble d'outils isotopiques pour des recherches sur les changements environnementaux fondées sur des études de cas modèles réalisées au cours du projet. Dans le cadre de la mise en œuvre du PRC sur les études nucléaires et isotopiques des conséquences du phénomène El Niño sur l'océan, expéditions maritimes et analyses d'échantillons marins, établissement de l'évolution des températures sur plusieurs siècles, informations sur les changements climatiques passés. Modèle de la circulation océanique globale pour la modélisation mathématique de la distribution des isotopes dans les océans, connaissances avancées du couplage océan-climat obtenues par le biais d'études en la matière et d'études sur les changements climatiques réalisées en collaboration avec le CIPT de Trieste (2007). Application plus étendue des méthodes nucléaires et isotopiques dans les recherches climatiques, grâce à une formation sur l'étude des changements climatiques dans l'environnement marin, organisée conjointement avec le CIPT de Trieste.

Durée : 2004–2009

Rang : 2

Sous-programme H.4. Qualité de l'analyse des échantillons de l'environnement terrestre

Justification : Des résultats fiables, comparables et adaptés aux fins visées constituent une condition fondamentale de toute décision fondée sur des mesures analytiques. En outre, ils sont indispensables pour le commerce international ainsi que pour les évaluations et les mesures relatives à l'atténuation

des incidents et au développement durable. S'agissant de l'évaluation, de la gestion et du développement de l'environnement, il convient de tenir compte de deux importants éléments additionnels, à savoir l'échantillonnage et la modélisation. Un grand nombre de paramètres environnementaux doivent être pris en considération, outre les méthodes analytiques disponibles pour la détermination des analytes présentant un intérêt, ce qui exige des laboratoires qu'ils démontrent la qualité de leurs capacités de mesure et de leurs résultats. Cela est particulièrement important dans le cas des 'évaluations globales' où des décisions sont prises en fonction de résultats provenant de différents laboratoires. Une approche harmonisée de l'évaluation statistique, de l'établissement de rapports, de la quantification des incertitudes de mesure et de la traçabilité métrologique est nécessaire, tant à l'intérieur pour les activités de laboratoire menées par l'Agence qu'à l'extérieur pour les réseaux de laboratoires.

Un réseau de laboratoires bien établi tel qu'ALMERA (Réseau de laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement terrestre) peut aider à satisfaire à ces exigences. Les outils suivants comptent parmi les plus importants pour assurer et démontrer la qualité des résultats de mesure : i) système de qualité établi, ii) utilisation systématique de matières de référence et iii) participation fréquente à des tests de compétence et à des comparaisons interlaboratoires.

Objectifs : Mettre en place des systèmes de qualité à haute performance dans les laboratoires de l'Agence et des États Membres (particulièrement ceux faisant partie du réseau ALMERA) conformément aux normes internationales (par exemple les normes ISO 17025:1999 ou ISO 9000:2000) avec des matières de référence certifiées dont la qualité métrologique a été bien définie suivant les guides ISO 34 et 35.

Effet
— Qualité améliorée et dûment démontrée des activités de laboratoire (dont l'échantillonnage), des résultats de mesures et d'autres produits de laboratoire permettant ainsi une acceptation réciproque des résultats.
Indicateurs de performance
— Nombre de laboratoires du réseau de l'Agence dotés de systèmes de qualité (qualité démontrée et conforme à un niveau défini).
— Nombre d'unités de matières de référence distribuées.
— Nombre de laboratoires participant aux tests de compétence ayant obtenu une évaluation positive.

Indicateurs de performance (suite)	
—	Nombre de laboratoires en mesure d'intervenir en cas de situation d'urgence, de participer à des évaluations et de fournir des mesures à l'échelle mondiale.

Changements et tendances concernant le programme : Le sous-programme H.4 résulte de la fusion de trois projets, dont deux sont des continuations de projets déjà établis (anciens projets SCQA (I.1.04) et ALMERA (H.4.01)), avec l'ajout de l'élément sur le système de qualité pour les laboratoires. Cette fusion est conforme à la normalisation internationale des laboratoires d'analyse, des producteurs de matières de référence et des organisateurs de tests de compétence.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme H.4 s'élèvent à 917 300 € en 2006, soit une hausse de 30 500 € (3,4 %) par rapport à 2005, pour augmenter encore de 3 000 € (0,3 %) en 2007 par rapport à 2006. L'augmentation des ressources est due à l'introduction des activités de métrologie et de gestion de la qualité dans les laboratoires.

Ressources financières (aux prix de 2005)

H.4	2005	2006	2007
Budg. ord.	886 800	917 300	920 300

Projets

Projet H.4.01 : Activités de métrologie et de gestion de la qualité dans les laboratoires

Principaux produits : Système de qualité conforme à la norme ISO 17025:1999 opérationnel dans les Laboratoires de l'Agence pour des techniques (procédures) de mesure sélectionnées ; système de qualité opérationnel dans les secteurs sélectionnés du Laboratoire pour la production de matières de référence conformément aux guides ISO 34 et 43 ; personnel formé ; capacités d'analyse des Laboratoires de l'Agence démontrées ; publications et comptes rendus ; apports pour la planification et la mise en œuvre de projets de coopération technique ; et activités et produits communs basés sur la collaboration avec d'autres organisations internationales en ce qui concerne la qualité et la métrologie.

Durée : 2006–2011

Rang : 2

Projet continu H.4.02 : Matières de référence

Principaux produits : Fourniture de matières de référence aux États Membres ; nouvelles matières de référence ; tests de compétence et conseils aux laboratoires des États Membres concernant leur performance en matière d'analyses ; catalogue des

matières de référence de l'AIEA ; base de données contenant les procédures analytiques recommandées par l'Agence pour l'analyse d'échantillons environnementaux ; et personnel formé.

Rang : 1

Projet continu H.4.03 : Réseau de laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement terrestre (ALMERA) géré par l'Agence

Principaux produits : Réseau opérationnel de laboratoires géré par l'Agence capable de mesurer rapidement les radionucléides dans des échantillons environnementaux ; méthodes normalisées pour l'évaluation de concentrations de radionucléides dans des échantillons environnementaux ; informations fiables et cohérentes sur les teneurs en radionucléides environnementaux ; et conseils aux organes directeurs nationaux ou internationaux concernant l'évaluation de la radioactivité environnementale.

Rang : 3

Sous-programme H.5. Évaluation à l'appui de la gestion durable de l'environnement terrestre

Justification : Les activités industrielles et minières, notamment la production d'énergie au moyen des combustibles fossiles et des centrales nucléaires, sont souvent à l'origine de rejets de radionucléides et d'autres polluants dans l'environnement. Cela peut entraîner l'exposition radiologique de la population et du biote avec des répercussions sur la santé et la gestion durable de l'environnement. Le public et les médias ont également exprimé leur préoccupation en ce qui concerne l'impact environnemental des matières nucléaires (uranium appauvri) utilisées dans les munitions classiques, des rejets pouvant résulter d'actes terroristes (bombes sales) et des niveaux élevés de radioactivité naturelle en général. Le devenir et l'impact de la contamination doivent donc être étudiés en vue de la mise en place de mesures efficaces de prévention, de diagnostic et de remédiation pour divers écosystèmes terrestres. La gestion correcte de l'environnement terrestre doit donc comprendre (outre des capacités de surveillance et d'analyse) une évaluation de la contamination, à savoir l'identification des voies de transfert pertinentes et des paramètres décisifs et, en fonction de ceux-ci, l'élaboration de modèles prédictifs propres à chaque site et d'outils d'aide à la prise de décisions relatives à l'environnement. Ces derniers peuvent être utilisés pour des évaluations et des stratégies de remédiation locales et régionales si nécessaire, et doivent être rentables et socialement acceptables.

Les États Membres ont besoin d'informations sur les niveaux actuels des radionucléides et d'autres polluants potentiels dans l'environnement terrestre pour évaluer les tendances, étudier les processus de migration et les modifications de l'environnement et prévoir l'évolution future. Cela passe par la quantification des sources naturelles et artificielles de contaminants, la modélisation de la dispersion de ces polluants dans l'air, les sols et l'eau, et l'étude de leur impact. Les techniques nucléaires et isotopiques permettent d'étudier les processus de rejet et de contamination d'un point de vue quantitatif, et de traiter les problèmes de gestion de l'environnement. Des programmes d'assistance aux États Membres, mis au point à leur demande, sur la gestion de la qualité, sur la mise en place de capacités et la formation, et sur la conception et la mise en oeuvre de programmes de surveillance de l'environnement et de stratégies de remédiation, permettront d'améliorer encore la compréhension des processus environnementaux, entraînant une meilleure gestion et protection de l'environnement. L'assistance de l'Agence est sollicitée par les États Membres et d'autres organisations internationales. Par ailleurs, l'Agence sert d'organisme centralisateur pour l'information relative à la contamination radioactive dans l'environnement terrestre et fournit des conseils dans ce domaine aux organisations régionales et internationales comme l'OMS, l'OMM le PNUE, le PNUD et l'UIR, aux États Membres concernés d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe orientale, ainsi qu'aux régions de l'Arctique et de l'Antarctique.

Objectifs : Renforcer dans les États Membres la capacité d'évaluer les niveaux passés, présents et futurs de radionucléides et d'autres polluants dans l'environnement terrestre ; remédier efficacement aux contaminations ou rejets historiques et aigus dans l'environnement terrestre ; et gérer l'environnement terrestre pour le protéger et favoriser un développement durable.

Effet
— Gestion améliorée de l'environnement terrestre, notamment par des stratégies de remédiation faisables et rentables, en fonction d'informations propres à chaque site.
Indicateurs de performance
— Nombre d'établissements faisant appel aux modèles recommandés par l'AIEA pour l'évaluation du transfert de radionucléides.
— Nombre de stratégies de remédiation appliquées dans les États Membres.

Indicateurs de performance (suite)
— Nombre d'établissements adoptant des techniques recommandées faisant appel à des approches radioécologiques pour la surveillance et la gestion environnementales et pour l'évaluation des impacts, établi en fonction des publications rédigées en collaboration avec des établissements des États Membres.
— Nombre d'établissements d'États Membres utilisant le radiotraçage et des techniques nucléaires pour la surveillance et la gestion environnementales et l'évaluation des impacts.

Changements et tendances concernant le programme : Les cinq projets initiaux du sous-programme seront fusionnés en trois projets axés sur la radioécologie terrestre et ses applications dans les travaux d'évaluation et de remédiation. La partie métrologique et le réseau de laboratoires, bien que constituant une condition préalable essentielle à la conduite du sous-programme H.5, sont regroupés dans le sous-programme H.4.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme H.5 s'élèvent à 707 200 € en 2006 et en 2007, ce qui représente une augmentation de 292 800 € (70,7 %) par rapport à 2005. L'augmentation est due à l'ajout d'éléments importants, concernant principalement l'actualisation des valeurs des paramètres de prédiction du transfert de radionucléides et l'adaptation des modèles existants de transfert radioécologique aux polluants non radioactifs (métaux lourds par exemple).

Ces éléments se refléteront dans des activités sur le terrain plus nombreuses et très coûteuses en temps (échantillonnage, mesures, traitement des échantillons, etc.) et nécessiteront donc aussi un fort accroissement de l'appui métrologique fourni par les laboratoires.

Ressources financières (aux prix de 2005)

H.5	2005	2006	2007
Budg. ord.	414 400	707 200	707 200

Projets

Projet continu H.5.01 : Radioécologie terrestre

Principaux produits : Données sur les radionucléides, paramètres de transfert, personnel formé, rapports, publications et comptes rendus de conférences.

Rang : 1

Projet continu H.5.02 : Écotoxicologie

Principaux produits : Données, personnel formé, mise en œuvre de projets de coopération technique, approches harmonisées et rapports.

Rang : 3

Projet continu H.5.03 : Stratégies de remédiation

Principaux produits : Données, principes directeurs, personnel formé, rapports et publications.

Rang : 2

Programme I. PRODUCTION DE RADIO-ISOTOPES ET TECHNOLOGIE DES RAYONNEMENTS

Justification : Les radio-isotopes et la technologie des rayonnements continuent d'être largement employés dans de nombreux secteurs scientifiques et technologiques de par le monde. La plupart de ces applications restent parmi les options les meilleures et économiquement les plus intéressantes pour le développement durable, et contribuent de manière considérable à améliorer la qualité de vie. Comme de nombreux pays utilisent de plus en plus les technologies bien établies, les domaines d'application se multiplient et les techniques continuent de s'améliorer. Il est donc nécessaire d'appuyer les efforts de développement et de catalyser ceux qui sont susceptibles d'aboutir à des mises en place à grande échelle. Le présent programme répondra aux demandes des États Membres en matière d'appui pour la mise au point et l'adaptation de technologies appropriées pour la production de radio-isotopes, en particulier de radiopharmaceutiques, la fourniture de services de radioanalyse et les applications industrielles et environnementales. Il concerne la production des radio-isotopes et la technologie des rayonnements, mais aussi l'appui aux études et à la mise en œuvre des applications industrielles. En conséquence, le titre du programme a été changé de 'Applications physiques et chimiques' en 'Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements' de façon à mieux rendre compte de la nature des fonctions.

Le radiotraitement, en particulier par faisceau d'électrons, est un outil prometteur pour des soins de santé efficaces. Il peut être utile aux États Membres de bénéficier d'un appui en matière de renforcement de la sûreté de l'évacuation des effluents/émissions industriels et des polluants biologiques, ainsi que de synthèse/modification des polymères pour des applications biomédicales. La thérapie aux radionucléides est un domaine nouveau qui présente un intérêt considérable pour de nombreux États Membres en complément du rôle bien établi de la médecine nucléaire diagnostique et qui sera exploré. Il est essentiel de mener des études tant sur de nouveaux radionucléides que sur de nouvelles molécules porteuses pour la thérapie aux radionucléides. Un appui technologique est requis pour étendre l'utilisation des sources de rayonnements et des techniques nucléaires et radioanalytiques à des applications spécifiques telles que la chimie légale, l'archéologie, l'imagerie dynamique, la détection des mines terrestres et les systèmes de sécurité aux postes frontière.

Le travail de l'Agence met l'accent sur le renforcement des capacités nationales et sur l'assistance visant à rendre les organismes nationaux

autonomes dans autant de domaines que possible. Les principaux objectifs sont de soutenir la mise au point de nouveaux produits ou de nouvelles techniques et de transférer les connaissances aux États Membres en développement.

Objectif : Contribuer à l'amélioration des soins de santé et de la performance industrielle, à des processus de contrôle de la qualité efficaces et à un environnement plus propre par un appui technologique visant à renforcer la capacité des États Membres de produire des radio-isotopes et d'appliquer ou d'adapter la technologie des rayonnements pour en tirer des avantages socio-économiques.

Effet
— Capacité renforcée des États Membres d'utiliser les radio-isotopes et la technologie des rayonnements comme outils du développement durable.
Indicateur de performance
— Nombre de laboratoires d'États Membres bénéficiant de méthodologies élaborées/améliorées pour diverses techniques et applications.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité est attribué aux projets qui contribuent à des applications nouvelles des radio-isotopes et de la technologie des rayonnements, lorsque celles-ci ont un avantage sur les techniques classiques, qui visent à répondre aux besoins et aux intérêts des États Membres.
- Le deuxième rang de priorité est attribué aux projets qui appuient ou renforcent le rôle de l'Agence dans la promotion des radio-isotopes et de la technologie des rayonnements et aboutissent à des services, au transfert de connaissances et à des demandes de nouveaux projets de coopération technique émanant des États Membres.
- Le troisième rang de priorité est attribué à des activités dans certains domaines, non dominés par l'industrie, servant purement au transfert de connaissances et à l'accroissement des capacités universitaires, et ne bénéficieraient aux États Membres qu'à long terme.

Sous-programme I.1. Appui technologique aux services liés aux radio-isotopes, aux radiopharmaceutiques et à la radioanalyse

Justification : Les radio-isotopes sont des outils majeurs de concrétisation des avantages des applications nucléaires dans divers domaines des soins de santé, de l'industrie, de l'alimentation et de l'agriculture, de la biotechnologie, etc. Le recours aux radio-isotopes sous la forme de radiopharmaceutiques et de sources scellées est commun en médecine. Ce secteur se caractérise par une évolution continue des techniques et de nouvelles procédures nécessitant la mise au point et la production de nouveaux radio-isotopes et radiopharmaceutiques. Globalement, le nombre de procédures médicales comportant l'emploi de radio-isotopes augmente en même temps que le rôle de la thérapie aux radionucléides, qui fait appel à des radiopharmaceutiques marqués avec des particules (bêta, électrons Auger, alpha, etc.) émettrices de radio-isotopes pour le traitement du cancer. Les techniques d'analyse nucléaire et radiologique apportent des contributions dans de nombreux domaines, tels que la prospection géologique, la surveillance de l'environnement, les investigations biomédicales, la chimie légale et l'archéologie.

Au fil des ans, les activités de coopération technique et de R-D de l'Agence ont renforcé considérablement les capacités de nombreux États Membres en développement en matière de production de radio-isotopes et de techniques nucléaires d'analyse. Toutefois, avec l'accélération du développement économique, la demande de tels services émanant d'autres États Membres en développement est en hausse. Du fait des rapides progrès des technologies, la majorité des États Membres manquent toujours de personnel formé et qualifié, d'équipements appropriés et de la technologie de production de radiopharmaceutiques, et ils ont besoin d'une assistance pour la mise au point de ces moyens localement afin d'améliorer effectivement leurs systèmes de santé et de soutenir leur développement économique.

De solides capacités nationales sont nécessaires pour durabiliser et accroître l'appui technologique aux applications bénéfiques des radio-isotopes, des radiopharmaceutiques et des sources de rayonnements obtenues en accélérateur dans les États Membres dans les secteurs des soins de santé, de l'industrie et des services de radioanalyse pour des applications sur le terrain, y compris la surveillance des matières dangereuses. Les États Membres ont besoin d'une assistance continue pour la mise en place d'un système de qualité efficient en production de radio-isotopes et fourniture de services d'analyse

nucléaire et radiologique. L'amélioration des méthodes de traitement, l'élaboration de nouveaux produits et le renforcement de l'assurance de la qualité font l'objet d'efforts mondiaux facilités par les activités de coordination de l'Agence. Les États Membres en développement demandent de plus en plus l'assistance de l'Agence pour tirer parti de cette technologie.

Les activités de recherche dans le cadre de ce sous-programme sont basées sur les recommandations et les conclusions de différentes réunions de coordination de la recherche, consultations, et réunions techniques et internationales, ainsi que de consultations avec les membres du SAGNA sur les objectifs d'ensemble du programme.

Les PRC sont soit de type recherche appliquée avec comme objectif de renforcer les capacités de R-D des États Membres faisant appel à des ressources locales, soit du type recherche adaptative avec comme objectif de faire avancer le transfert de technologie vers les États Membres en développement.

Objectif : Permettre aux États Membres de tirer avantage des applications des radio-isotopes et de la radioanalyse en soutenant la mise au point ou l'adaptation de technologies/stratégies appropriées et en renforçant la capacité nationale de mettre en place l'infrastructure et le personnel qualifié nécessaires.

Effet
— Capacité accrue des États Membres en ce qui concerne la disponibilité et l'utilisation des radio-isotopes, radiopharmaceutiques et techniques de radioanalyse pour l'industrie, le secteur de la santé et d'autres.
Indicateur de performance
— Nombre de laboratoires d'États Membres utilisant les méthodologies élaborées/améliorées en ce qui concerne les radio-isotopes, radiopharmaceutiques et techniques de radioanalyse.

Changements et tendances concernant le programme : On mettra davantage l'accent sur l'appui à la mise au point de nouveaux radionucléides (par exemple ¹⁷⁷Lu) et produits pour la thérapie ciblée et de radio-isotopes produits en cyclotron. Le sous-programme mettra en avant l'importance de l'AQ/accréditation des services d'application des techniques d'analyse nucléaire et radiologique.

Les activités suivantes auront été achevées pendant la bienné 2004-2005 :

- Mise au point de sources (¹⁰³Pd, ¹²⁵I et ¹⁹²Ir) pour la curiethérapie ;
- Développement et validation de l'analyse de spéciation à l'aide de techniques nucléaires d'analyse ;

- Mise au point d'immunodosages pour les applications non cliniques ;
- Évaluation comparative en laboratoire de radiopharmaceutiques thérapeutiques à base de peptides analogues de somatostatine.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme I.1 en 2006 s'élèvent à 929 400 €, soit une baisse de 32 200 € (3,3 %) par rapport à 2005, avec une autre diminution de 79 800 € (8,6 %) en 2007. La baisse de 2006 résulte principalement du transfert des coûts de mise en œuvre du projet SCQA de NAAL au programme H. La baisse de 2007 est due à une réaffectation de fonds au sous-programme I.2.

Ressources financières (aux prix de 2005)

I.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	961 600	929 400	849 600

Projets

Projet I.1.01 : Production de radio-isotopes en réacteur et cyclotron

Principaux produits : Rapports techniques, méthodes, procédures standard pour la production et le contrôle de la qualité des radio-isotopes et générateurs de radionucléides produits en réacteur et cyclotron, radio-isotopes pour la thérapie ciblée ; cibles améliorées pour l'irradiation de liquides et de gaz en cyclotron.

Durée : 2004–2010

Rang : 1

Projet I.1.02 : Assurance de la qualité des techniques d'analyse nucléaire et radiochimique

Principaux produits : Protocoles, rapports techniques, orientations pour le contrôle de la qualité et modules de formation.

Durée : 2004–2011

Rang : 1

Projet I.1.03 : Mise au point, production et assurance de la qualité de radiopharmaceutiques

Principaux produits : Documents techniques sur les méthodes de production de radiopharmaceutiques et les techniques améliorées de radiomarquage par ^{99m}Tc , et lignes directrices concernant l'AQ et les bonnes pratiques de fabrication.

Durée : 2003–2011

Rang : 1

Sous-programme I.2. Technologie des rayonnements pour les applications industrielles et un environnement plus sûr

Justification : Les applications des radio-isotopes et de la technologie des rayonnements dans de nombreux secteurs de la production industrielle et de la protection de l'environnement contribuent considérablement au développement durable en améliorant la qualité de vie et en permettant des processus industriels plus sûrs et plus propres. Le repérage des mines terrestres pour le déminage humanitaire et la détection des explosifs en vrac sont une préoccupation majeure de plusieurs États Membres. Les techniques nucléaires avancées de détection, dont l'utilisation de sources neutroniques spéciales, peuvent contribuer à localiser ces explosifs et à faciliter leur stockage sûr. L'augmentation de l'activité industrielle dans le monde en réponse aux besoins d'une population en expansion a une forte incidence sur l'environnement, et la technologie des rayonnements contribue à cet égard à mettre au point des processus industriels plus sûrs, plus propres et plus efficaces, par exemple par la conversion de gaz nocifs en engrais utiles et par l'élimination ou l'inactivation de micro-organismes pathogènes et de parasites. Ces dernières années, des études ont démontré l'efficacité des rayonnements ionisants, seuls ou en combinaison avec d'autres méthodes, pour la décomposition des polluants organiques en solutions aqueuses. Le radiotraitement est applicable à des nanomatériaux, dont on prévoit qu'ils auront un fort impact dans de nombreuses industries et pour des applications biomédicales, y compris la radiothérapie, ainsi que pour la mise au point de médicaments à libération contrôlée. Les radiotraceurs restent un outil puissant pour la mise au point et l'amélioration de processus industriels et pour la prospection et l'exploitation des ressources naturelles. La radiographie, la radioscopie numérique et la tomographie font faire des progrès à l'examen non destructif des structures en métal et en béton. De nombreux États Membres ayant des programmes dans ces domaines bénéficieront de l'appui et des activités de coordination de l'Agence.

Les activités de coopération technique et de recherche de l'Agence ont permis d'accroître considérablement les capacités de nombreux États Membres en développement dans le domaine de la technologie des rayonnements. Plus de 40 irradiateurs gamma au ^{60}Co , pilotes et industriels, ainsi que plusieurs accélérateurs d'électrons largement utilisés pour la stérilisation, l'irradiation des aliments, le traitement des polymères et du

caoutchouc et le traitement des effluents, ont été mis en place avec l'aide de l'Agence. Toutefois, du fait des progrès rapides de la technologie, la majorité des États Membres continuent de manquer de personnel formé et qualifié et d'installations, et ils ont besoin d'un appui pour l'adoption de la technologie des rayonnements afin de résoudre efficacement leurs problèmes industriels et environnementaux et d'intégrer au moindre coût cette technologie dans leurs programmes généraux de développement industriel durable.

La recherche et les essais sur le terrain ont montré qu'il fallait procéder à une évaluation élargie de l'application des techniques nucléaires pour le repérage des mines terrestres. On poursuivra les efforts visant à combiner ces techniques pour compléter les diverses techniques essayées jusqu'à présent.

Le travail de l'Agence met l'accent sur le renforcement des capacités nationales et sur l'assistance visant à rendre les organismes nationaux autonomes dans les domaines d'application les plus prometteurs des radiotraceurs et de la technologie des rayonnements.

Les activités de recherche dans le cadre de ce sous-programme sont basées sur les recommandations et les conclusions de différentes réunions de coordination de la recherche, consultations, et réunions techniques et internationales, ainsi que de consultations avec les membres du SAGNA sur les objectifs d'ensemble du programme.

Les PRC sont soit de type recherche appliquée avec comme objectif de renforcer les capacités de R-D des États Membres faisant appel à des ressources locales, soit du type recherche adaptative avec comme objectif de faire avancer le transfert de technologie vers les États Membres en développement.

Objectif : Étendre les bénéfices des applications de la technologie des rayonnements et du radiotraitement aux processus industriels et au suivi des polluants et des risques biologiques en renforçant les capacités nationales des États Membres.

Effet
— Capacité accrue dans les États Membres d'appliquer les radio-isotopes et la technologie des rayonnements pour le traitement de matériaux nouveaux, le suivi des polluants et l'amélioration de la sûreté et de l'efficacité des processus industriels.
Indicateur de performance
— Nombre de laboratoires d'États Membres utilisant les méthodologies élaborées/améliorées en ce qui concerne les radio-isotopes, radiopharmaceutiques et techniques de radioanalyse.

Changements et tendances concernant le programme : Pour prendre en compte les récents développements technologiques et le rôle de la technologie des rayonnements dans la gestion des déchets et des effluents agricoles et industriels et la décontamination d'agents biologiques, le sous-programme sera orienté sur les éléments suivants :

- Promotion du radiotraitement, l'accent étant mis sur les applications des faisceaux d'électrons, pour l'élimination des agents biologiques dangereux et des contaminants chimiques menaçant l'homme ;
- Étude de l'utilisation d'accélérateurs pour la mise au point de nanomatériaux radiotraités destinés à des applications médicales et industrielles.

L'activité sur la radiosynthèse de membranes stimulables, d'hydrogels et d'adsorbants à des fins de séparation sera achevée.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme I.2 s'élèveront à 919 100 € en 2006, soit une hausse de 56 700 € (6,6 %) par rapport à 2005, avec une nouvelle hausse de 105 300 € (11,5 %) en 2007 par rapport à 2006. Les augmentations en 2006 et 2007 s'expliquent par le renforcement des activités du projet Technologie des rayonnements pour la mise au point de matériaux avancés et la protection de la santé et de l'environnement.

Ressources financières (aux prix de 2005)

I.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	862 400	919 100	1 024 400

Projets

Projet I.2.01 : Technologie des rayonnements pour les processus industriels et la prospection des ressources naturelles

Principaux produits : Protocoles, manuels et guides sur les techniques radio-isotopiques et le matériel/logiciel pour les services de routine, documents techniques sur les applications nouvelles des radio-isotopes et personnel formé à l'application de la technologie des radio-isotopes.

Durée : 2003-2011

Rang : 2

Projet I.2.02 : Technologie des rayonnements pour la mise au point de matériaux avancés et la protection de la santé et de l'environnement

Principaux produits : Procédures standardisées pour des services fiables, documents techniques sur les nouvelles techniques de traitement et personnel

Programme I

formé à l'application de la technologie des rayonnements.

Durée : 2002–2011

Rang : 1

Projet I.2.03 : Élaboration de procédures et de matériel didactique pour la radiographie industrielle avancée

Principaux produits : Protocoles, rapports techniques, et modules de formation.

Durée : 2006–2010

Rang : 2

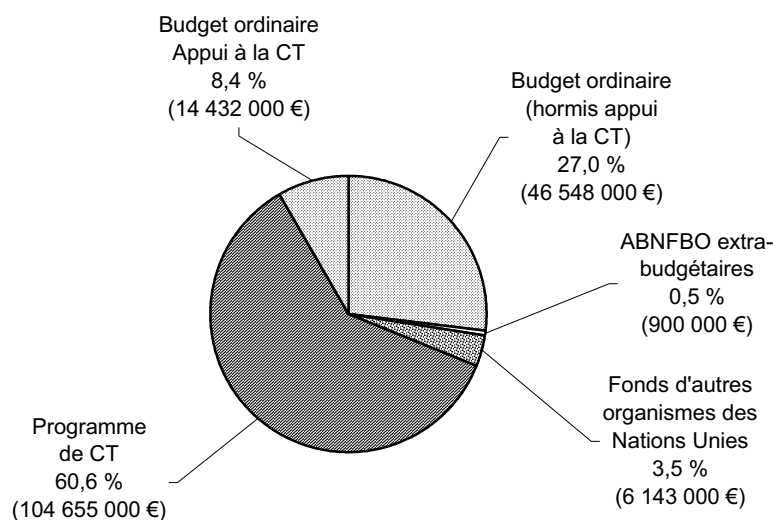
Projet I.2.04 : Techniques nucléaires avancées pour la détection des mines terrestres et des explosifs en vrac

Principaux produits : Évaluation de méthodes de détection combinées pour le déminage humanitaire et la détection d'explosifs en vrac. Rapport technique sur les générateurs de neutrons à des fins analytiques.

Durée : 2006–2009

Rang : 1

Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement : Ressources totales en 2006-2007 (y compris le programme de CT)



	2006	2007	Total pour la bienné
Budget ordinaire (hormis appui à la CT)	23 220 000	23 328 000	46 548 000
Budget ordinaire - Appui à la CT	7 216 000	7 216 000	14 432 000
Total partiel : Budget ordinaire :	30 436 000	30 544 000	60 980 000
ABNFBO extrabudgétaires	450 000	450 000	900 000
Fonds d'autres organismes des Nations Unies	3 084 000	3 059 000	6 143 000
Programme de CT	52 215 000	52 440 000	104 655 000
TOTAL	86 185 000	86 493 000	172 678 000

Les ressources totales pour la mise en œuvre du programme sectoriel 2, qui sont indiquées (aux prix de 2006) dans le tableau et le diagramme ci-dessus, s'élèvent à 172 678 000 € pour la bienné. La part du budget ordinaire est de 60 980 000 €, soit 35,4 % du total. Les ressources au titre du budget ordinaire augmentent (aux prix de 2005) de 308 000 € en 2006 par rapport au budget ajusté de 2005, et de 107 000 € en 2007 par rapport à 2006. Ces augmentations sont conformes à 'l'ensemble de propositions'.

On utilisera un montant de 14 432 000 € provenant du budget ordinaire, soit 8,4 %, des ressources totales, pour appuyer des activités du programme de coopération technique d'un montant total de 104 655 000 €, soit au titre de l'appui scientifique et technique à la formulation et à la mise en œuvre de projets, soit en tant que contribution directe au programme lui-même sous la forme de services d'experts.

Les fonds extrabudgétaires escomptés pour la bienné s'élèvent à 7 043 000 €, soit environ 4 % du financement total de la mise en œuvre du programme. Ce montant comprend 900 000 € pour les ABNFBO (0,5 % des ressources totales) et 6 143 000 € (3,5 % des ressources totales) pour les activités appuyées par d'autres organismes des Nations Unies. Il reste encore des ABNFBO (voir tableau 13) d'un montant de 1 470 000 €, pour lesquelles aucune source de financement n'a été trouvée.

Le tableau 11 figurant au début du présent programme sectoriel présente, pour chaque projet, sous-programme et programme, un état récapitulatif des prévisions budgétaires et des ressources extrabudgétaires escomptées, ainsi que des ABNFBO pour lesquelles aucune source de financement n'a été trouvée. Le tableau en fin de chapitre établit une comparaison entre les prévisions budgétaires et le budget ajusté de 2005 au niveau des sous-programmes.

Programme sectoriel 2 Techniques nucléaires pur le développement et la protection de l'environnement

État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie

Tableau 12

Sous-programme / Programme		2005 Budget ajusté	Augment. (dimin.) du programme	%	Prévisions pour 2006 aux prix de 2005	Augment. (dimin.) du programme	%	Prévisions pour 2007 aux prix de 2005	Hausse des prix %	Prévisions pour 2006 aux prix de 2006	Prévisions pour 2007 aux prix de 2006
2.	Gestion et coordination globales et activités communes	739 600	400	0,1	740 000	(1 000)	(0,1)	739 000	0,9	746 600	745 600
	Total	739 600	400	0,1	740 000	(1 000)	(0,1)	739 000	0,9	746 600	745 600
E.1	Intensification durable des systèmes de production agricole	7 573 500	354 600	4,7	7 928 100	(100 000)	(1,3)	7 828 100	1,7	8 061 700	7 959 300
E.2	Intensification durable des systèmes de production animale	4 530 600	(372 300)	(8,2)	4 158 300	44 500	1,1	4 202 800	1,4	4 216 700	4 261 200
E.3	Renforcement de la conformité aux normes de sécurité sanitaire des aliments et de sûreté de l'environnement par l'application des bonnes pratiques agricoles	2 362 300	2 700	0,1	2 365 000	55 500	2,3	2 420 500	1,1	2 390 700	2 448 100
	Total	14 466 400	(15 000)	(0,1)	14 451 400	-	-	14 451 400	1,5	14 669 100	14 668 600
	Crédits budgétaires de la FAO	(2 834 000)	15 000	(0,5)	(2 819 000)	-	-	(2 819 000)	-	(2 819 000)	(2 819 000)
	Programme E - Alimentation et agriculture	11 632 400	-	-	11 632 400	-	-	11 632 400	1,9	11 850 100	11 849 600
F.1	Techniques nucléaires appliquées à la nutrition et à la prévention des maladies	2 275 800	(287 700)	(12,6)	1 988 100	20 000	1,0	2 008 100	1,8	2 024 000	2 044 400
F.2	Médecine nucléaire et imagerie diagnostique	1 566 400	141 200	9,0	1 707 600	(50 200)	(2,9)	1 657 400	2,2	1 745 000	1 692 600
F.3	Radio-oncologie et traitement du cancer	1 173 700	376 400	32,1	1 550 100	64 000	4,1	1 614 100	1,8	1 578 100	1 644 100
F.4	Assurance de la qualité et métrologie en médecine radiologique	2 775 000	(540 200)	(19,5)	2 234 800	1 200	0,1	2 236 000	1,5	2 267 600	2 268 900
	Programme F - Santé humaine	7 790 900	(310 300)	(4,0)	7 480 600	35 000	0,5	7 515 600	1,8	7 614 700	7 650 000
G.1	Utilisation de techniques isotopiques pour la protection et la gestion des eaux de surface, des eaux souterraines et des ressources géothermiques	1 454 200	223 200	15,3	1 677 400	60 500	3,6	1 737 900	1,0	1 694 800	1 757 400
G.2	Données isotopiques de référence et analyses aux fins d'applications hydrologiques	1 677 900	(117 800)	(7,0)	1 560 100	(51 000)	(3,3)	1 509 100	1,5	1 583 400	1 530 900
	Programme G - Ressources en eau	3 132 100	105 400	3,4	3 237 500	9 500	0,3	3 247 000	1,3	3 278 200	3 288 300
H.1	Évaluation environnementale et radiologique des mers (MERA)	1 357 000	41 100	3,0	1 398 100	10 100	0,7	1 408 200	1,2	1 414 400	1 424 600
H.2	Solutions radioécologiques et isotopiques aux problèmes des eaux côtières (RISCMAR)	1 205 900	(150 500)	(12,5)	1 055 400	16 500	1,6	1 071 900	1,2	1 068 500	1 085 100
H.3	Couplage océan-climat et cycle du carbone	643 900	274 100	42,6	918 000	8 400	0,9	926 400	1,3	930 300	938 900
H.4	Qualité de l'analyse des échantillons de l'environnement terrestre	886 800	30 500	3,4	917 300	3 000	0,3	920 300	1,4	930 300	933 400
H.5	Évaluation à l'appui de la gestion durable de l'environnement terrestre	414 400	292 800	70,7	707 200	-	-	707 200	1,4	717 200	717 200
	Programme H - Évaluation et gestion des environnements marin et terrestre	4 508 000	488 000	10,8	4 996 000	38 000	0,8	5 034 000	1,3	5 060 700	5 099 200
I.1	Appui technologique aux services liés aux radio-isotopes, aux radiopharmaceutiques et à la radioanalyse	961 600	(32 200)	(3,3)	929 400	(79 800)	(8,6)	849 600	2,1	949 100	865 900
I.2	Technologie des rayonnements pour les applications industrielles et un environnement plus sûr	862 400	56 700	6,6	919 100	105 300	11,5	1 024 400	1,9	936 600	1 045 400
	Programme I - Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	1 824 000	24 500	1,3	1 848 500	25 500	1,4	1 874 000	2,0	1 885 700	1 911 300
	Programme sectoriel 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	29 627 000	308 000	1,0	29 935 000	107 000	0,4	30 042 000	1,7	30 436 000	30 544 000

Programme sectoriel 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 13

Titre du projet et description des activités	2006	2007	
	ABNFBO NON FINANCÉES	ABNFBO NON FINANCÉES	
F.3.04	Optimisation de techniques avancées en radiothérapie		
<i>F.3.04/3</i>	<i>Coordonner un PRC sur l'amélioration des effets de la radiothérapie par le recours à de nouvelles stratégies d'administration du traitement avec de nouveaux outils physiques et biologiques (en coopération avec F.2, F.4 et des ONG) (2006-2012)</i>	80 000	40 000
<i>F.3.04/6</i>	<i>Coordonner un PRC sur l'amélioration des effets de la radiothérapie par le recours à des biotechnologies innovantes : prédiction des réponses et radiosensibilisateurs des tumeurs (2006-2011)</i>	75 000	45 000
Sous-programme F.3 : Radio-oncologie et traitement du cancer		155 000	85 000
F.4.02	Métrologie des rayonnements à l'appui du réseau de laboratoires secondaires d'étalonnage en dosimétrie		
<i>F.4.02/2</i>	<i>Réaliser des comparaisons et des audits pour les LSED avec des chambres à ions et/ou des DTL pour la radiothérapie, la radiologie diagnostique et la médecine nucléaire (partiellement non financée)</i>	20 000	23 000
<i>F.4.02/11</i>	<i>Améliorer des installations de laboratoire pour développer les services d'étalonnage : achat et mise en service d'équipements radiologiques dans une nouvelle casemate (partiellement non financée)</i>	170 000	170 000
Sous-programme F.4 : Assurance de la qualité et métrologie en médecine radiologique		190 000	193 000
Programme F - Santé humaine		345 000	278 000
G.1.02	Méthodes isotopiques pour évaluer la pérennité des eaux souterraines		
<i>G.1.02/3</i>	<i>Passer en revue la situation actuelle des applications des isotopes pour la compréhension de l'impact des changements climatiques sur la réalimentation des nappes phréatiques</i>	40 000	40 000
G.1.03	Mise au point de méthodes isotopiques pour l'évaluation et la gestion de la qualité de l'eau		
<i>G.1.03/4</i>	<i>Produire une synthèse sur les progrès récents de l'analyse des isotopes de N et O dans les nitrates</i>	40 000	40 000
Sous-programme G.1 : Utilisation de techniques isotopiques pour la protection et la gestion des eaux de surface, des eaux souterraines et des ressources géothermiques		80 000	80 000
G.2.01	Développement des capacités des États Membres en matière d'analyse isotopique d'échantillons hydrologiques		
<i>G.2.01/2</i>	<i>Améliorer le compteur à scintillateur liquide et le spectromètre de masse du Laboratoire d'hydrologie isotopique</i>	150 000	160 000
Sous-programme G.2 : Données isotopiques de référence et analyses aux fins d'applications hydrologiques		150 000	160 000
Programme G - Ressources en eau		230 000	240 000

Programme sectoriel 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 13 (suite)

Titre du projet et description des activités		2006	2007
		ABNFBO NON FINANCÉES	ABNFBO NON FINANCÉES
H.1.04	Nouvelles méthodes pour mesurer de faibles concentrations de radionucléides dans des échantillons marins		
	<i>H.1.04/3 Coordonner un PRC sur l'étalonnage de référence pour la spectrométrie gamma de faible intensité sur des échantillons de l'environnement (en coopération avec ...)</i>	38 000	28 000
	Sous-programme H.1 : Évaluation environnementale et radiologique des me (MERA)	38 000	28 000
Programme H - Évaluation et gestion des environnements marin et terrestre		38 000	28 000
I.1.02	Assurance de la qualité des techniques d'analyse nucléaire et radiochimique		
	<i>I.1.02/7 Coordonner un PRC sur l'analyse par activation neutronique de grands échantillons dans des réacteurs à bas flux (2007-2011)</i>	-	55 000
I.1.03	Mise au point, production et assurance de la qualité de radiopharmaceutiques		
	<i>I.1.03/7 Coordonner un PRC sur la mise au point de radiopharmaceutiques pour la synovectomie radioactive (2007-2011)</i>	-	57 000
	Sous-programme I.1 : Appui technologique aux services liés aux radio-isotopes aux radiopharmaceutiques et à la radioanalyse	-	112 000
I.2.02	Technologie des rayonnements pour la mise au point de matériaux avancés et la protection de la santé et de l'environnement		
	<i>I.2.02/10 Coordonner un PRC sur la mise au point d'une nouvelle génération de produits commercialisables à base de polymères naturels radiotraités (2006-2010)</i>	57 000	32 000
I.2.03	Élaboration de procédures et de matériel didactique pour la radiographie industrielle avancée		
	<i>I.2.03/5 Coordonner un PRC sur la mise au point de techniques de radiographie pour des applications industrielles (2006-2010)</i>	55 000	55 000
	Sous-programme I.2 : Technologie des rayonnements pour les applications industrielles et un environnement plus sûr	112 000	87 000
Programme I - Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements		112 000	199 000
Programme sectoriel 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement		725 000	745 000

Programme sectoriel 3 – SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES

Introduction

Reconnaissant que les questions de sûreté et de sécurité nucléaires ont réellement une dimension mondiale et transfrontalière, l'Agence a proposé la vision d'un régime mondial de sûreté nucléaire capable d'assurer la protection des populations et de l'environnement contre les effets des rayonnements ionisants, de réduire au maximum la probabilité d'accidents susceptibles de mettre en péril les personnes et les biens, et d'atténuer les effets d'éventuels événements de ce genre. L'approche stratégique pour la mise en œuvre de cette vision comprend quatre éléments et consiste à poursuivre l'amélioration du niveau général de sûreté dans les États Membres et à éliminer les maillons faibles à cet égard. Le premier élément concerne l'amélioration des infrastructures nationales de sûreté, en faveur de laquelle l'engagement des États Membres pourrait être renforcé grâce à des accords intergouvernementaux. Les trois autres éléments concernent l'acceptation, au niveau mondial, des normes de sûreté de l'Agence en tant que référence pour l'excellence, une approche intégrée pour leur application, et des réseaux régionaux autonomes sur les connaissances et l'expérience en matière de sûreté. Une vision similaire est en train d'être élaborée pour un système mondial de sécurité qui, à long terme, soit pleinement intégré au système de sûreté, mais prenne en compte la nécessité d'adopter en attendant, pour des raisons pratiques, une approche distincte mais synergique.

Objectifs

Renforcer la capacité des États Membres d'atteindre et de maintenir un niveau élevé de sûreté et de sécurité dans le monde entier en tant que base de l'utilisation et du développement de la technologie nucléaire et d'un processus vigoureux d'échange et de création de connaissances et de données d'expérience.

Effets
— Acceptation accrue par les États Membres des conventions, codes de conduite et autres instruments internationaux.

Effets (suite)
— Amélioration de la sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives, et des installations, des emplacements et des transports nucléaires dans le monde.
— Établissement et acceptation des normes de sûreté de l'Agence en tant que référence mondiale commune pour la protection des personnes et de l'environnement.
— Approche intégrée de l'élaboration et de l'application des normes de sûreté de l'Agence.
— Réseaux régional et mondial autonomes sur les connaissances et l'expérience en matière de sûreté.
Indicateurs de performance
— Augmentation du nombre des parties contractantes aux conventions internationales et des pays souscrivant aux codes de conduite et autres instruments.
— Preuve de la conclusion d'arrangements institutionnels, complétés par un ensemble de documents d'orientation de l'Agence.
— Preuve que le cadre international de sécurité est adopté et utilisé par les États Membres.
— Degré d'adoption et d'utilisation des normes de sûreté dans les États Membres.
— Résultats d'ensemble du programme montrant que l'élaboration et l'application des normes de sûreté se font de manière intégrée.
— Réseaux de sûreté en place et utilisés par les pays participants de manière autonome et décentralisée.

Projet continu : Gestion et coordination globales et activités communes

Ce projet soutient et coordonne les programmes, assurant que les normes de l'Agence constituent un ensemble complet, cohérent et faisant autorité de normes d'excellence en matière de sûreté acceptées au plan international, appuyant les approches intégrées de la mise en œuvre de ces normes et favorisant la création de réseaux d'échange d'informations et de connaissances (y compris la fourniture d'un appui en matière de TI). Cet appui renforcera également les synergies entre les volets sûreté et sécurité des programmes.

Le soutien et la coordination concernent le Groupe consultatif international pour la sûreté nucléaire (INSAG), la Commission des normes de sûreté (CSS), et le Groupe consultatif sur la sécurité nucléaire (AdSec). Un appui sera aussi fourni pour le contrôle de la qualité et la promotion des normes et documents connexes, afin d'assurer un retour d'information systématique sur l'application des normes de sûreté, d'appuyer l'évaluation du programme, de promouvoir l'échange d'informations et de soutenir les projets de recherche coordonnée.

Principaux produits : Documents d'orientation coordonnés. Coordination de l'élaboration des documents relatifs au programme et budget. Réunions de coordination interne pour examiner la cohérence et la qualité des normes de sûreté et de leur application. Contributions aux réunions de la CSS, de l'INSAG et de l'AdSec. Documents d'information. Distribution d'exemplaires des normes de sûreté aux utilisateurs désignés dans les États Membres. Politique de gestion des informations et des connaissances spécifiques au programme élaborée et exécutée en collaboration avec d'autres programmes. Base de connaissances exploitée avec efficacité pour améliorer l'échange d'informations sur les enseignements tirés de toutes les activités connexes et assurer une planification et une exécution efficaces et efficientes du programme. Maintenance des sites Internet et Intranet. Appui aux réseaux de sûreté.

Sous-programme X.1. Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence

Justification : Des incidents et des urgences continuent de survenir — mettant en jeu souvent des sources perdues, volées, endommagées ou retrouvées. Dans les installations nucléaires se produisent des incidents relativement mineurs qui pourraient engendrer des peurs indues chez le public, et il subsiste la possibilité, peu probable, d'une urgence grave pouvant avoir des incidences transfrontières. Ces dernières années, la possibilité d'incidents ou d'urgences résultant de l'utilisation malveillante de matières radioactives ou d'attaques contre des installations nucléaires a suscité des préoccupations grandissantes. Au tout début de tels événements, on ignore généralement s'ils sont accidentels, dus à une négligence ou intentionnels. L'objectif principal est d'atténuer l'événement et ses conséquences radiologiques, mais il est important aussi de s'occuper des aspects non radiologiques, notamment en fournissant des informations cohérentes et autorisées au public. On a besoin d'une évaluation initiale cohérente et d'une gestion de la crise et des conséquences que seule permet une préparation coordonnée et efficace impliquant toutes

les autorités et tous les organismes d'intervention pertinents.

Les pays sont inégalement préparés pour faire face à des incidents et des urgences nucléaires et radiologiques. Il devrait être utile aux autorités et aux responsables de la planification et de l'intervention que l'Agence élabore 1) des approches cohérentes du renforcement de la préparation nationale ; 2) des arrangements internationaux efficaces pour la mise en commun des informations officielles, techniques et publiques et l'obtention d'avis/assistance pendant un incident ou une urgence ; 3) des mécanismes de partage des données d'expérience concernant les incidents, les urgences ou les exercices pouvant contribuer à empêcher ou atténuer les conséquences d'événements similaires.

La Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire (Convention sur la notification rapide) et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique (Convention sur l'assistance) attribuent des fonctions spécifiques à l'Agence en ce qui concerne la communication et l'assistance pendant une urgence, et l'assistance aux États Membres et aux parties pour l'élaboration, le renforcement et l'harmonisation des dispositions en matière d'intervention. À cet égard, la Conférence générale, dans la résolution GC(48)/RES/10 demande notamment au Secrétariat de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action international pour le renforcement du système international de préparation et de conduite des interventions en situation d'urgence nucléaire ou radiologique (GOV/2004/40), approuvé en juin 2004 par le Conseil des gouverneurs. Aucun autre organisme des Nations Unies ne peut mettre à la disposition des États des recommandations détaillées et des outils sur la préparation et la conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire et radiologique.

Objectif : Disposer d'arrangements nationaux et internationaux efficaces et compatibles pour l'alerte avancée, l'intervention en cas d'incident ou d'urgence nucléaire ou radiologique réel ou potentiel, quelle qu'en soit la cause, le retour d'information et l'amélioration continue.

Effet
— Arrangements nationaux et internationaux améliorés pour l'alerte avancée et l'intervention en cas d'incident ou d'urgence.
Indicateur de performance
— Évaluation par les autorités compétentes et les organisations internationales concernées de la contribution apportée par l'Agence à l'amélioration des arrangements nationaux et internationaux.

Changements et tendances concernant le programme : Les travaux sur les prescriptions pour la préparation et la conduite des interventions sont achevés. La mise en œuvre du Plan d'action international est une activité nouvelle majeure. En outre, on continue de chercher à rendre les recommandations pratiques et les outils de l'Agence (y compris le matériel didactique et les services) et les arrangements concernant les communications internationales et l'assistance cohérents pour tous les types d'incidents ou d'urgences nucléaires ou radiologiques réels ou potentiels, quelle qu'en soit la cause. Dans la résolution GC(48)/RES/10, la Conférence générale prie le Secrétariat d'examiner ses mécanismes actuels d'établissement de rapports et d'échange d'informations concernant les incidents et les situations d'urgence, en vue de les rationaliser. Un objectif principal de la biennie sera d'institutionnaliser, au sein du Secrétariat, un système unifié et coordonné d'intervention en cas d'incident ou d'urgence qui soit un élément central à la disposition des États Membres et de l'Agence pour la notification des événements, y compris les incidents et les urgences nucléaires ou radiologiques, les menaces potentielles, et les événements intéressant ou préoccupant les médias, et pour l'échange d'informations sur les enseignements tirés. Pour ces raisons, et compte tenu aussi des enseignements tirés de l'évaluation de l'exécution du programme en 2002-2003, un nouveau sous-programme a été établi à côté des programmes du programme sectoriel 3. Il comprend certaines activités de l'ancien sous-programme K.8 (Préparation et intervention pour les situations d'urgence nucléaire ou radiologique) et de l'ancien projet J.2.05 (Maintenance de l'Échelle internationale des événements nucléaires (INES) et de l'échange d'informations sur les événements nucléaires et radiologiques (système NEWS), ainsi que certaines activités liées aux anciens projets J.1.03 (Notification et analyse d'événements à l'intention des organismes de réglementation), K.6.01 (Renforcement de la sûreté des sources de rayonnements), M.1.02 (Information sur la sécurité nucléaire), M.3.01 (Orientations et recommandations pour la détection d'actes malveillants et l'intervention), M.3.04 (Services consultatifs pour la détection d'actes malveillants et l'intervention) et M.3.05 (Formation et appui technique pour la détection et l'intervention). Le sous-programme est coordonné avec le projet K.1.03 (Protection radiologique lors d'interventions d'urgence).

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme X.1 en 2006 s'élèvent à 904 700 €, en augmentation de 57 300 € (6,8 %) par rapport à 2005, et augmentent à nouveau de 28 500 € (3,2 %) en 2007 par rapport à 2006. L'augmentation est due principalement au nouveau projet X.1.03 sur

le renforcement des arrangements intergouvernementaux et interorganisations.

Ressources financières (aux prix de 2005)

X.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	847 400	904 700	933 200

Projets

Projet X.1.01 : Renforcement de la préparation nationale pour l'intervention en cas d'incident ou d'urgence

Principaux produits : Outils pratiques et cohérents pour aider les États à appliquer les recommandations concernant l'intervention des forces de l'ordre et autres services d'urgence ; ensemble amélioré de recommandations et d'outils sur l'intervention, y compris le recours à INES pour l'information du public.

Durée : 2004–2011

Rang : 1

Projet continu X.1.02 : Fonctionnement et renforcement du centre des incidents et des urgences du Secrétariat

Principaux produits : Fourniture rapide d'informations, de conseils et d'assistance en cas d'incident ou d'urgence nucléaire ou radiologique ; plans et arrangements à jour ; installations, équipements et systèmes supplémentaires de communication et de TI renforcés, avec une fiabilité supérieure ; fréquence accrue des activités de formation et des exercices pour le personnel ; outils de gestion des connaissances pour la simplification du traitement et de la diffusion des informations ; réseaux de compétence élargis ; plate-forme commune et arrangements connexes pour la réception et la validation des rapports sur les incidents et les urgences réels ou potentiels.

Rang : 1

Projet continu X.1.03 : Renforcement des arrangements intergouvernementaux et interorganisations

Principaux produits : Éditions mises à jour du plan commun ; exercices sur dossiers conduits par les organisations internationales participantes ; exercices intergouvernementaux ; réunions des autorités compétentes au titre de la Convention sur la notification rapide et de la Convention sur l'assistance ; protocoles sur la communication internationale et la fourniture de l'assistance.

Rang : 2

Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

Tableau 14

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées
3. Gestion et coordination globales et activités communes	946 600	192 000	7 000	951 800	192 000	24 000
Total	946 600	192 000	7 000	951 800	192 000	24 000
X.1.01 Renforcement de la préparation nationale pour l'intervention en cas d'incident ou d'urgence	114 600	-	-	114 600	-	-
X.1.02 Fonctionnement et renforcement du centre des incidents et des urgences du Secrétariat	667 300	290 000	250 000	691 300	290 000	150 000
X.1.03 Renforcement des arrangements intergouvernementaux et interorganisations	131 800	280 000	100 000	137 200	280 000	100 000
Sous-programme X.1 : Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	913 700	570 000	350 000	943 100	570 000	250 000
Programme X - Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	913 700	570 000	350 000	943 100	570 000	250 000
J.1.01 Renforcement de la performance en matière réglementaire	593 000	98 000	-	577 900	98 000	-
J.1.02 Notification et analyse des événements	316 500	-	-	295 800	-	-
J.1.03 Fourniture de services pour la Convention sur la sûreté nucléaire	209 600	-	-	204 400	-	-
Sous-programme J.1 : Infrastructure nationale de réglementation pour la sûreté des installations nucléaires	1 119 400	98 000	-	1 078 100	98 000	-
J.2.01 Harmonisation des méthodes d'élaboration des normes de sûreté pour les installations nucléaires	394 800	80 000	-	394 800	80 000	-
J.2.02 Promotion de l'approche intégrée de la sûreté	526 800	160 000	-	539 200	160 000	-
J.2.03 Mise en œuvre d'une stratégie pour une formation théorique et pratique durable à la sûreté des installations nucléaires	207 800	-	-	196 600	-	-
J.2.04 Partage des informations et des connaissances sur la sûreté nucléaire	521 900	1 790 000	-	584 500	1 790 000	-
Sous-programme J.2 : Infrastructure mondiale et réseaux d'information et de communication pour la sûreté des installations nucléaires	1 651 300	2 030 000	-	1 715 100	2 030 000	-
J.3.01 Harmonisation de l'utilisation de méthodes avancées d'analyse de la sûreté pour l'exploitation à long terme des centrales nucléaires existantes et pour les modèles innovants	687 100	300 000	-	678 600	300 000	-
J.3.02 Assistance pour l'utilisation d'outils de gestion de la sûreté	451 200	-	-	444 300	-	-
J.3.03 Renforcement de l'assurance de la qualité concernant la sûreté des installations nucléaires	-	-	-	-	-	-
Sous-programme J.3 : Mise au point et utilisation d'outils avancés pour l'évaluation de la sûreté	1 138 300	300 000	-	1 122 900	300 000	-

Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
Tableau 14 (suite)

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées
J.4.01 Renforcement de la sûreté des centrales nucléaires innovantes et évolutives	480 500	130 000	-	469 600	130 000	-
J.4.02 Sûreté de conception pour l'exploitation à long terme	381 300	350 000	-	422 300	350 000	-
J.4.03 Évaluation des risques externes et internes et sûreté du site	546 900	-	-	508 300	-	-
Sous-programme J.4 : Sûreté de conception et évaluation des sites	1 408 700	480 000	-	1 400 200	480 000	-
J.5.01 Renforcement de la performance en matière de sûreté d'exploitation	1 110 100	355 000	-	1 102 500	355 000	-
J.5.02 Mise en commun de l'expérience en matière de sûreté d'exploitation	490 600	65 000	-	490 600	65 000	-
Sous-programme J.5 : Sûreté d'exploitation	1 600 700	420 000	-	1 593 100	420 000	-
J.6.01 Renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche	642 000	280 000	-	680 200	280 000	-
J.6.02 Surveillance et renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche faisant l'objet d'un accord	238 900	-	-	241 400	-	-
J.6.03 Renforcement de la sûreté des installations du cycle du combustible	266 700	160 000	-	258 300	160 000	-
Sous-programme J.6 : Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible	1 147 600	440 000	-	1 179 900	440 000	-
Programme J - Sûreté des installations nucléaires	8 066 000	3 768 000	-	8 089 300	3 768 000	-
K.1.01 Établissement de normes de sûreté radiologique et promotion d'approches internationales de la sûreté radiologique	421 000	48 000	-	426 200	48 000	-
K.1.02 Évaluation du respect et poursuite de l'examen des règles et procédures de l'Agence en matière de radioprotection	14 300	-	-	14 300	-	-
K.1.03 Protection radiologique lors d'interventions d'urgence	340 600	70 000	180 000	337 700	70 000	180 000
Sous-programme K.1 : Normes de sûreté radiologique	775 900	118 000	180 000	778 200	118 000	180 000
K.2.01 Renforcement du contrôle réglementaire national et promotion des évaluations intégrées de la sûreté	400 700	580 000	20 000	386 500	580 000	20 000
K.2.02 Mise en œuvre d'une stratégie de formation théorique et pratique durable à la sûreté radiologique et à la sûreté du transport	344 300	50 000	-	344 300	50 000	-
K.2.03 Gestion des informations et harmonisation de l'appui technique aux États Membres	387 600	120 000	30 000	387 600	120 000	30 000
Sous-programme K.2 : Infrastructures de sûreté radiologique	1 132 600	750 000	50 000	1 118 400	750 000	50 000

Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires
 État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
 Tableau 14 (suite)

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007			
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_ /	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_ /	ABNFBO non financées	
K.3.01	Élaboration et application de recommandations pour la radioprotection professionnelle contre les sources radioactives artificielles et naturelles	395 000	-	-	388 500	-	-
K.3.02	Intercomparaison des mesures de contrôle faites aux fins de la radioprotection professionnelle et normalisation des grandeurs et unités en radioprotection	143 400	-	-	143 400	-	155 000
K.3.03	Application des normes de sûreté aux opérations de l'Agence	304 900	-	-	304 900	-	-
	Sous-programme K.3 : Radioprotection professionnelle	843 300	-	-	836 800	-	155 000
K.4.01	Optimisation de la protection radiologique des patients en radiologie diagnostique	280 200	-	75 000	299 500	-	75 000
K.4.02	Optimisation de la protection radiologique des patients lors de procédures interventionnelles avec imagerie X	149 000	-	-	149 000	-	-
K.4.03	Optimisation de la protection radiologique des patients en médecine nucléaire et prévention des expositions accidentelles en radiothérapie	103 400	-	-	103 400	-	-
	Sous-programme K.4 : Protection radiologique des patients	532 600	-	75 000	551 900	-	75 000
K.5.01	Élaboration d'orientations relatives à la sûreté et la sécurité des sources de rayonnements	466 800	125 000	-	461 600	125 000	-
K.5.02	Reprise du contrôle des sources radioactives non sécurisées	455 400	125 000	-	450 000	125 000	-
	Sous-programme K.5 : Contrôle des sources de rayonnements	922 200	250 000	-	911 600	250 000	-
K.6.01	Réexamen et révision du Règlement de transport des matières radioactives et des documents d'orientation connexes	447 700	80 000	-	449 800	80 000	-
K.6.02	Évaluation du respect des normes de sûreté du transport des matières radioactives	353 600	-	-	353 600	-	-
	Sous-programme K.6 : Sûreté du transport des matières radioactives	801 300	80 000	-	803 400	80 000	-
	Programme K - Sûreté radiologique et sûreté du transport	5 007 900	1 198 000	305 000	5 000 300	1 198 000	460 000
L.1.01	Examen et approbation des normes de sûreté des déchets	386 600	32 000	-	386 600	32 000	-
L.1.02	Services pour la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs	175 600	-	-	110 400	-	-
L.1.03	Gestion des systèmes d'information sur les déchets radioactifs	412 900	-	-	425 400	-	-

Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
Tableau 14 (suite)

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées
L.1.04 Mesures pour faciliter l'échange d'informations et de compétences techniques sur la gestion des déchets radioactifs	282 000	-	-	275 900	-	-
Sous-programme L.1 : Élaboration de normes de sûreté des déchets, services pour la Convention commune et promotion des réseaux d'information et de communication	1 257 100	32 000	-	1 198 300	32 000	-
L.2.01 Amélioration de la sûreté de la gestion des déchets radioactifs avant stockage définitif	256 300	-	-	294 500	-	-
L.2.02 Approche mondiale harmonisée pour la sûreté du stockage définitif des déchets radioactifs	647 500	450 000	-	627 600	450 000	-
L.2.03 Transfert de technologies de gestion des déchets radioactifs avant stockage définitif	652 900	-	-	653 200	-	-
L.2.04 Instauration de la confiance et transfert de technologies de stockage définitif des déchets radioactifs	885 700	-	60 000	876 000	-	30 000
L.2.05 Gestion des sources radioactives scellées retirées du service	397 800	-	-	396 900	-	-
Sous-programme L.2 : Déchets stockables : Gestion des déchets radioactifs et des sources scellées retirées du service	2 840 200	450 000	60 000	2 848 200	450 000	30 000
L.3.01 Contrôle de l'exposition de l'homme et des espèces autres que l'homme aux rayonnements présents dans l'environnement	294 700	-	-	317 900	-	-
L.3.02 Suivi et tenue d'un inventaire des rejets radioactifs dans l'environnement	204 300	-	20 000	209 500	-	20 000
L.3.03 Accord international sur la modélisation du transfert des radionucléides dans l'environnement et des doses reçues par l'homme et les espèces autres que l'homme	217 100	-	20 000	222 200	-	20 000
Sous-programme L.3 : Déchets rejetables : Protection du public et de l'environnement	716 100	-	40 000	749 600	-	40 000
L.4.01 Élaboration et mise en œuvre de recommandations pour la cessation sûre des activités nucléaires	298 300	100 000	60 000	308 700	100 000	60 000
L.4.02 Contrôle réglementaire et assainissement d'environnements contenant des résidus de matières radioactives naturelles	151 600	-	-	154 700	-	-
L.4.03 Élaboration et mise en œuvre de recommandations pour l'assainissement d'environnements contaminés par des résidus radioactifs provenant d'activités et d'événements passés	242 900	-	25 000	244 900	-	-
L.4.04 Mesures visant à favoriser le transfert de technologies durables pour le déclassé des installations	292 800	-	-	312 100	-	-

Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
Tableau 14 (suite)

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées
L.4.05 Mesures visant à promouvoir les technologies pour la remise en état de sites contaminés	194 400	-	12 000	179 600	-	43 000
Sous-programme L.4 : Déchets résiduels : Déclassement des installations et remise en état des sites	1 180 000	100 000	97 000	1 200 000	100 000	103 000
Programme L - Gestion des déchets radioactifs	5 993 400	582 000	197 000	5 996 100	582 000	173 000
M.1.01 Évaluation des priorités en matière de sécurité nucléaire et analyse des menaces	43 400	-	-	43 400	-	-
M.1.02 Harmonisation avec les États Membres des activités coordonnées en matière de sécurité nucléaire	214 300	-	-	214 300	-	-
M.1.03 Cohérence des activités et des programmes portant sur la sécurité nucléaire	116 700	-	-	116 700	-	-
Sous-programme M.1 : Évaluation des besoins de sécurité nucléaire, analyse de la menace et coordination	374 400	-	-	374 400	-	-
M.2.01 Élaboration de principes directeurs et de recommandations pour le renforcement de la sécurité nucléaire	254 600	-	-	254 600	-	-
M.2.02 Appui pour l'application d'un cadre de sécurité nucléaire pour prévenir les actes malveillants	133 300	-	-	133 300	-	-
M.2.03 Prestation de services de sécurité nucléaire pour la prévention des actes malveillants	359 900	-	-	359 900	-	-
Sous-programme M.2 : Prévention d'activités malveillantes mettant en jeu des matières nucléaires et radioactives et les installations concernées	747 800	-	-	747 800	-	-
M.3.01 Élaboration de principes directeurs et recommandations pour la détection d'actes malveillants et l'intervention	132 500	-	-	132 500	-	-
M.3.02 Prestation de services de sécurité nucléaire pour la détection d'actes malveillants et l'intervention	37 300	-	-	37 300	-	-
M.3.03 Appui pour l'application d'un cadre de sécurité nucléaire pour la détection des actes malveillants et l'intervention	52 400	-	-	52 400	-	-
Sous-programme M.3 : Détection d'activités malveillantes mettant en jeu des matières nucléaires ou radioactives et intervention	222 200	-	-	222 200	-	-
Programme M - Sécurité nucléaire	1 344 400	-	-	1 344 400	-	-
Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires	22 272 000	6 310 000	859 000	22 325 000	6 310 000	907 000

a_/ Comprend les ABNFBO extrabudgétaires et les fonds provenant d'autres organismes des Nations Unies (le cas échéant) - voir les tableaux 3a) et 3b) pour plus de détails.

Programme J. SÛRETÉ DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Justification : L'élaboration d'un régime mondial de sûreté est devenue une réalité. La puissance d'une communauté nucléaire mondiale va de pair avec une plus grande capacité de partager les informations et les données d'expérience, ce qui améliore le niveau de sûreté dans le monde entier. Les vulnérabilités d'une communauté nucléaire mondiale soulèvent des questions concernant la cohérence et la compatibilité techniques et des défis liés à la diversité culturelle et à ses conséquences.

Pendant la biennie, l'Agence devra, dans le domaine de la sûreté des installations nucléaires, s'efforcer de promulguer un ensemble complet de normes de sûreté et de veiller à leur application effective, tout en cherchant à utiliser avec efficacité les ressources disponibles. Les éléments clés liés à ces objectifs sont les suivants :

- s'assurer que les normes de sûreté restent à jour et complètes, tout en veillant à ce qu'elles reflètent les niveaux optimaux de sûreté pour tous les types d'installations nucléaires ;
- intégrer les considérations liées au risque dans la prochaine génération de normes de sûreté. En conséquence, élaborer des normes de sûreté qui soient 'graduées' en ce sens que les prescriptions tiennent compte des vulnérabilités associées à l'application considérée ;
- adapter les services d'examen aux besoins particuliers des États Membres, par une conception modulaire qui permette de prendre en compte les circonstances particulières des programmes nationaux ;
- développer le recours à l'auto-évaluation dans les États Membres en tant qu'élément clé du processus d'application des normes de sûreté ;
- faire des missions préparatoires et de suivi une partie intégrante de tous les services de sûreté fournis par le programme ;
- tenir compte du fait que les paramètres d'exploitation des installations de la génération actuelle sont en cours de modification (exploitation à long terme, prolongations de licences, augmentations de puissance) et que ces changements sont à l'origine de nouveaux enjeux en matière de sûreté ;

- utiliser l'auto-évaluation et l'examen par des pairs (interne et externe) comme moyens de repérer les améliorations possibles de l'efficacité et de l'efficacité des programmes de l'Agence.

Objectifs :

- Atteindre et maintenir des niveaux appropriés de sûreté des installations nucléaires pendant leur conception, leur construction et la totalité de leur cycle de vie par la promulgation de normes de sûreté pour tous les types d'installations.
- Évaluer l'application de ces normes de sûreté dans le monde entier.

Effets
— Normes de sûreté à jour et complètes, avec pour preuve la promulgation de normes internationales qui reflètent les meilleurs niveaux de sûreté.
— Application effective des normes de sûreté dans le monde entier, déterminée par les services d'examen de la sûreté et les missions d'évaluation de la sûreté.
Indicateurs de performance
— Normes promulguées pour tous les types d'installations nucléaires, conformément au plan d'action sur les normes de sûreté.
— Pourcentage de normes de sûreté réexaminées et mises à jour selon que de besoin.
— Nombre d'examens de la sûreté achevés.
— Pourcentage des recommandations des services d'examen de la sûreté auxquelles les États Membres donnent suite.
— Modularisation de tous les services d'examen de la sûreté.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité est attribué aux projets concernant l'établissement de normes et la fourniture de services au titre des conventions.
- Le deuxième rang de priorité est attribué aux projets concernant l'application des normes.
- Le troisième rang de priorité est attribué aux projets concernant le renforcement de l'échange d'informations.

Sous-programme J.1. Infrastructure nationale de réglementation pour la sûreté des installations nucléaires

Justification : Un régime mondial de sûreté nucléaire se met en place. La Convention sur la sûreté nucléaire prévoit des réunions d'examen qui sont un mécanisme efficace d'échange d'informations et des examens par des pairs qui sont essentiels pour améliorer la sûreté. L'Agence continuera d'assurer le secrétariat de la Convention sur la sûreté nucléaire, y compris la préparation d'un rapport sur les problèmes et les tendances de la sûreté nucléaire, établi sur la base des services qu'elle fournit.

Davantage d'États Membres ont mis en place l'infrastructure législative et gouvernementale nécessaire pour l'indépendance des organismes de réglementation. Les États Membres s'efforcent d'instaurer et de maintenir des réglementations stables et efficaces afin de garantir un niveau élevé de sûreté pour toutes les installations et activités nucléaires relevant de leur responsabilité. Les organismes de réglementation sont confrontés à de nouveaux défis et tentent d'améliorer l'infrastructure réglementaire pour contrôler adéquatement, en appliquant une approche graduée, tous les types d'installations nucléaires.

Les États Membres s'intéressent de plus en plus à la méthodologie des examens IRRT. L'Agence encourage le recours à l'auto-évaluation et aux examens internationaux par des pairs des auto-évaluations réalisées. Les améliorations de la performance en matière réglementaire découlent aussi de l'utilisation d'indicateurs de performance spécifiques et du suivi des indicateurs de performance en matière de sûreté des installations.

Des groupes internationaux d'organismes de réglementation se sont constitués et échangent des informations et des données sur les meilleures pratiques afin d'améliorer l'efficacité et les processus réglementaires dans les États. Un réseau des autorités de réglementation est mis en place pour favoriser l'échange d'informations et faciliter la coordination des activités des divers groupes d'organismes de réglementation. La notification des incidents se poursuivra dans le cadre de ce réseau. Un enjeu clé est de faire en sorte que les enseignements tirés des événements servent à renforcer la sûreté des installations nucléaires et à empêcher que des événements similaires ne se reproduisent. Des systèmes web harmonisés, pouvant couvrir tous les types d'installations nucléaires et constituant un outil plus convivial de partage plus efficient des enseignements, sont en cours d'élaboration. Un enjeu clé est de faire de ce système, qui sert à l'échange d'informations, un système basé sur les connaissances.

Objectif : Renforcer l'indépendance, la compétence technique et l'efficacité des organismes de réglementation dans les États Membres.

Effets
— Recours accru à l'auto-évaluation, aux examens des auto-évaluations par des pairs, et aux indicateurs de performance en matière réglementaire et en matière de sûreté.
— Préparation de la quatrième réunion d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire par le biais de la réunion d'organisation et la publication d'un rapport sur les problèmes et les tendances établi sur la base des services fournis par l'Agence.
— Efficacité accrue de l'échange d'informations réglementaires et de l'utilisation des enseignements tirés de l'expérience d'exploitation des centrales nucléaires, des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible.
Indicateurs de performance
— Nombre d'examens de la sûreté achevés pour le sous-programme. — Pourcentage de normes de sûreté réexaminées et mises à jour selon que de besoin. — Pourcentage des recommandations des services d'examen de la sûreté auxquelles les États Membres donnent suite.
— Satisfaction des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire.
— Nombre de rapports reçus sur les enseignements tirés des événements dans des centrales nucléaires, réacteurs de recherche et installations du cycle du combustible.

Changements et tendances concernant le programme : L'Agence continuera de fournir un appui pour les réunions d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire, en particulier par le biais de la réunion d'organisation de la quatrième réunion d'examen et de la préparation d'un rapport sur les problèmes et les tendances afin de focaliser l'attention des États Membres lors de la rédaction des rapports nationaux.

On compte en outre qu'en 2006-2007 les États Membres procéderont à davantage d'auto-évaluations de l'efficacité de leur infrastructure réglementaire et demanderont des examens par des pairs des missions IRRT d'auto-évaluation. Le retour d'information sur ces services servira à diffuser les meilleures pratiques auprès des États Membres et sera utilisé comme base du réexamen futur, et de la révision éventuelle, des normes de sûreté sur l'infrastructure législative et gouvernementale.

Les missions d'assistance et les examens IRRT devraient renforcer, de manière graduée, l'efficacité

de la réglementation des centrales nucléaires, des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible.

Enfin, on compte que l'élaboration d'une base de connaissances harmonisée et moderne contribuera à améliorer l'échange de données sur les enseignements tirés des incidents survenus dans des centrales nucléaires, réacteurs de recherche et installations du cycle du combustible.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme J.1 en 2006 s'élèvent à 1 109 700 €, soit une baisse de 73 100 € (6,2 %) par rapport à 2005, avec une autre diminution de 40 000 € (3,6 %) en 2007 par rapport à 2006. La baisse est due principalement au fait que dans l'actuel cycle de programme il n'est prévu aucune réunion majeure dans le contexte de la Convention sur la sûreté nucléaire qui entraînerait des dépenses élevées au titre des services d'interprétation dans le cadre du projet J.1.03, Fourniture de services pour la Convention sur la sûreté nucléaire.

Ressources financières (aux prix de 2005)

J.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 182 800	1 109 700	1 069 700

Projets

Projet J.1.01 : Renforcement de la performance en matière réglementaire

Principaux produits : Outils destinés aux responsables de la réglementation (services IRRT, missions de suivi, systèmes d'assurance de la qualité, auto-évaluation de la performance, réglementation en fonction des risques et bonnes pratiques). Indicateurs de performance en matière de sûreté pour ces responsables.

Durée : 2006–2007

Rang : 1

Projet continu J.1.02 : Notification et analyse des événements

Principaux produits : Réunions, rapports et publications à l'intention des spécialistes de la sûreté nucléaire aux fins de l'échange d'informations liées au Système de notification des incidents (IRS), contribuant ainsi au renforcement de la sûreté des installations nucléaires.

Rang : 3

Projet continu J.1.03 : Fourniture de services pour la Convention sur la sûreté nucléaire

Principaux produits : Rapport sur des questions d'ordre général, les tendances et les améliorations à apporter dans le domaine de la sûreté, établi sur la base des services de sûreté de l'Agence, distribué aux

parties contractantes en 2007. Préparatifs et services pour la réunion d'organisation des parties contractantes.

Rang : 1

Sous-programme J.2. Infrastructure mondiale et réseaux d'information et de communication pour la sûreté des installations nucléaires

Justification : L'élaboration de normes de sûreté pour les installations nucléaires et le suivi de l'application de ces normes sont des éléments essentiels du régime mondial de sûreté nucléaire. L'Agence prend des dispositions pour l'application des normes dans le cadre de l'assistance liée à la sûreté, des services d'examen de la sûreté et des services consultatifs, en promouvant la formation théorique et pratique durable, en favorisant l'échange d'informations sur la sûreté et en coordonnant la recherche-développement. Une approche intégrée de la sûreté garantit que toutes les fonctions de sûreté de l'Agence se renforcent mutuellement. Il faut assurer la cohérence technique de ces fonctions. Il faut aussi mettre en place une fonction de soutien pour les aspects transversaux tels que la gestion de la sûreté et la culture de sûreté. Dans l'exécution de toutes ces fonctions de sûreté, il faut saisir les informations et extraire et gérer les connaissances explicites et implicites qu'elles contiennent. Afin de renforcer la sûreté dans le monde entier, ces connaissances doivent être partagées avec les États Membres dans le cadre de réseaux, et il faudrait encourager les États Membres à partager aussi les connaissances nationales par le biais de ces réseaux. Des bilans de sûreté nucléaire seront établis pour les divers États Membres après analyse des informations pertinentes et tenus à jour. L'assistance en matière de promotion d'une formation théorique et pratique durable à la sûreté des installations nucléaires est un facteur clé pour l'entretien des connaissances dans le domaine de la sûreté. La communauté internationale favorise la transparence en matière d'expérience d'exploitation et de communication avec le public par le biais de divers services.

Objectif : Maintenir et renforcer l'infrastructure mondiale de sûreté des installations nucléaires et accroître la transparence sur les questions relatives à la sûreté.

Effets
— Ensemble à jour de normes de sûreté nucléaire.
— Ensemble cohérent de services d'examen de la sûreté permettant de suivre l'application des normes de sûreté.

Effets (suite)
— Existence de réseaux d'information sur la sûreté nucléaire.
Indicateurs de performance
— Pourcentage de normes de sûreté réexaminées et mises à jour selon que de besoin.
— Couverture des normes de sûreté par les services d'examen de la sûreté.
— Nombre de demandes d'informations émanant du réseau de sûreté.

Changements et tendances concernant le programme : L'élaboration, le réexamen et la mise à jour permanents des normes de sûreté des installations nucléaires nécessiteront un affectation continue de ressources. En cas de révision, on étudiera la possibilité de prendre mieux en compte les risques. La liste des services d'examen de la sûreté sera réduite à quelques domaines de vaste portée. Les services reposeront essentiellement sur des processus harmonisés, l'auto-évaluation devenant l'une des étapes du processus. La gestion de la sûreté et la culture de sûreté seront intégrées à ces services de sûreté, ce qui permettra d'atteindre davantage d'organismes s'occupant de sûreté nucléaire. La gestion de l'information et la mise en commun des connaissances deviendront partie intégrante des processus normaux. Un problème qui touche tous les aspects de l'énergie nucléaire est celui de savoir comment préserver et renforcer les compétences d'une nouvelle génération de spécialistes en portant une attention spéciale à la sûreté nucléaire.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme J.2 en 2006 s'élèvent à 1 639 600 €, en augmentation de 211 500 € (14,8 %) par rapport à 2005, avec une nouvelle hausse de 61 000 € (3,7 %) en 2007 par rapport à 2006. L'augmentation est due principalement au renforcement des ressources en personnel au titre du projet J.2.01, Harmonisation des méthodes d'élaboration des normes de sûreté pour les installations nucléaires, et du projet J.2.03, Mise en œuvre d'une stratégie pour une formation théorique et pratique durable à la sûreté des installations nucléaires.

Ressources financières (aux prix de 2005)

J.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 428 100	1 639 600	1 700 600

Projets

Projet continu J.2.01 : Harmonisation des méthodes d'élaboration des normes de sûreté pour les installations nucléaires

Principaux produits : Outre l'appui au Comité des normes de sûreté nucléaire, supervision et coordination de l'élaboration des normes de sûreté des installations nucléaires, examen périodique des normes actuelles et révision de ces normes le cas échéant. Contrôle de la production d'autres documents liés à la sûreté à l'appui de ces normes.

Rang : 1

Projet J.2.02 : Promotion de l'approche intégrée de la sûreté

Principaux produits : Le processus d'élaboration des normes de sûreté et les divers mécanismes de suivi de l'application des normes exigent de multiples interactions entre ces activités. L'un des produits consiste à faire en sorte que les examens de sûreté soient menés de façon harmonisée, en utilisant des modules et selon des processus de base communs. Par ailleurs, le retour d'information concernant ces services permettra de les améliorer en permanence et servira de base au réexamen des normes de sûreté. Les informations résultant des missions sont systématiquement recueillies pour mettre à jour les bilans nationaux de sûreté servant à planifier et hiérarchiser les activités d'assistance ultérieures.

Les normes de sûreté sur les systèmes de gestion serviront de base à la notion de gestion de la sûreté telle qu'elle est décrite dans les politiques et procédures d'une organisation, ainsi qu'à la culture de sûreté, qui reflète l'attitude et le comportement réels d'individus ou de groupes vis-à-vis de la sûreté. La gestion de la sûreté et la culture de sûreté seront renforcées par leur intégration aux divers services d'assistance et d'examen en matière de sûreté, ce qui permettra d'atteindre davantage d'organismes participant à des activités nucléaires. Des modules appropriés seront mis au point pour ces services et les organismes qui recourent à l'auto-évaluation pour améliorer leur culture de sûreté recevront des conseils et une assistance.

Durée : 2006–2007

Rang : 2

Projet continu J.2.03 : Mise en œuvre d'une stratégie pour une formation théorique et pratique durable à la sûreté des installations nucléaires

Principaux produits : Documents de formation standard traitant de thèmes relatifs à la sûreté des installations nucléaires à l'intention de conférenciers et d'étudiants, et dossiers pour la formation de formateurs, à l'aide de moyens éducatifs modernes (par exemple l'enseignement à distance), sur des

sujets liés à la sûreté nucléaire. Réseaux de centres de formation nationaux et régionaux.

Rang : 2

Projet continu J.2.04 : Partage des informations et des connaissances sur la sûreté nucléaire

Principaux produits : Promotion des activités relatives à la sûreté des installations nucléaires sur le site web. Plates-formes pour certains types d'informations, connectant l'Agence et les États Membres et proposant divers niveaux d'informations techniques selon les besoins des utilisateurs (spécialistes et public). Création et soutien d'un réseau de sûreté nucléaire constitué de centres nationaux et rassemblant des pays fournissant une assistance et en recevant une dans le cadre du projet.

Rang : 3

Sous-programme J.3. Mise au point et utilisation d'outils avancés pour l'évaluation de la sûreté

Justification : On utilise des outils avancés d'évaluation de la sûreté pour renforcer la sûreté nucléaire et aussi pour réduire les coûts d'exploitation en tirant un meilleur parti des marges de sûreté. Des méthodes avancées d'estimation des marges de sûreté sont requises pour évaluer les augmentations de puissance, l'utilisation de combustible nouveau ou l'allongement des cycles d'exploitation. Les nouveaux modèles de réacteurs ayant davantage de systèmes passifs exigent aussi l'emploi de nouvelles méthodes du type 'meilleure estimation' pour l'analyse de la sûreté. Il faut faire une plus grande place aux accidents graves dans le dimensionnement et aux mesures de gestion des accidents pour mieux modéliser les phénomènes et les aspects temporels. Les systèmes informatiques sont de plus en plus employés. Il faut accorder davantage d'attention à l'impact de l'homme sur la sûreté nucléaire.

La défense en profondeur demeurera une stratégie fondamentale de la sûreté nucléaire, tant dans les centrales nucléaires et autres installations existantes que dans les nouvelles. Les progrès des études probabilistes de sûreté (EPS) permettent de mieux intégrer les approches déterministes et probabilistes et de prendre en compte le risque dans les normes de sûreté de l'Agence.

Le recours à l'EPS et aux indicateurs de performance en matière de sûreté dans les installations nucléaires pour surveiller et optimiser la performance en matière de sûreté bénéficie d'un appui croissant. L'expérience correspondante doit être mise en commun au niveau international. Les autorités de réglementation utilisent de nouveaux outils pour accroître l'efficacité et l'efficacité.

Objectifs :

- Obtenir un consensus international sur l'utilisation d'outils avancés et d'une approche graduée de l'évaluation de la sûreté et de l'élaboration de réglementations en fonction des risques, et incorporer ces informations dans les normes de sûreté de l'Agence.
- Accroître la capacité des États Membres d'utiliser ces outils intégrant davantage les approches déterministes et probabilistes.
- Accroître l'efficacité, l'efficacité et la transparence en matière de sûreté nucléaire en recourant à l'EPS et aux indicateurs de performance en matière de sûreté.

Effet
— Utilisation d'une approche graduée des méthodes avancées d'évaluation de la sûreté dans des installations nucléaires d'États Membres.
Indicateurs de performance
— Nombre d'examen de la sûreté achevés pour le sous-programme.
— Pourcentage de normes de sûreté réexaminées et mises à jour selon que de besoin.
— Pourcentage des recommandations des services d'examen de la sûreté auxquelles les États Membres donnent suite.

Changements et tendances concernant le programme : Sur la base des résultats précédents, les efforts en 2006-2007 seront consacrés à l'incorporation du consensus international obtenu sur l'analyse déterministe et probabiliste avancée de la sûreté et la réglementation en fonction des risques dans les normes et autres documents d'orientation de l'Agence. Une attention accrue sera portée aux outils informatiques d'analyse de la sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible. Un groupe d'utilisateurs sera constitué pour tirer des enseignements de leur expérience d'utilisation d'indicateurs de performance en matière de sûreté pour le suivi de cette performance. On étudiera les indicateurs aussi bien tardifs que précursus. On mettra plus particulièrement l'accent sur l'utilisation des indicateurs de performance par les autorités de réglementation. En matière de préservation des connaissances, des outils de formation seront mis au point.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme J.3 en 2006 s'élèvent à 1 127 700 €, soit une baisse de 157 000 € (12,2 %) par rapport à 2005, avec une autre diminution de 15 200 € (1,3 %) en 2007 par rapport à 2006. La baisse est due principalement à l'achèvement de deux PRC et à l'arrêt progressif du projet de 2004-2005 sur le

renforcement de l'assurance de la qualité concernant la sûreté des installations nucléaires.

Ressources financières (aux prix de 2005)

J.3	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 284 700	1 127 700	1 112 500

Projets

Projet J.3.01 : Harmonisation de l'utilisation de méthodes avancées d'analyse de la sûreté pour l'exploitation à long terme des centrales nucléaires existantes et pour les modèles innovants

Principaux produits : Conseils sur l'utilisation de méthodes avancées d'analyse de la sûreté, telles que les méthodes de type 'meilleure estimation' et la dynamique des fluides numérique, à l'appui de l'exploitation à long terme et de l'augmentation de la souplesse opérationnelle des centrales nucléaires existantes, avec des exigences plus rigoureuses en ce qui concerne la quantification des marges de sûreté.

Services de sûreté et activités de formation contribuant à diffuser et à harmoniser l'utilisation des outils par les États Membres, consacrés principalement à l'examen des rapports de sûreté et de l'appui analytique pour les procédures d'urgence et les programmes de gestion des accidents.

Conseils pour l'analyse de la sûreté des modèles innovants de réacteurs, compte tenu du recours accru aux systèmes passifs et des nouvelles solutions techniques en général.

Le guide de sûreté sur l'élaboration et l'application de programmes de gestion des accidents sera publié et le document de référence des missions des services de sûreté sur l'examen des programmes de gestion des accidents sera mis à jour en conséquence. Outre ces examens, des dispositions seront prises pour l'auto-évaluation par les exploitants de centrales nucléaires. Les nouveaux résultats de la recherche seront incorporés aux documents d'orientation sur les programmes de gestion des accidents des centrales nucléaires existantes et sur l'évaluation des caractéristiques de conceptions des modèles innovants.

Mise au point de méthodes visant à faciliter l'auto-évaluation par les producteurs d'électricité de la défense en profondeur dans les centrales nucléaires existantes ainsi que pour les modèles innovants, avec quantification de la défense en profondeur au moyen d'une approche probabiliste.

Durée : 2006–2007

Rang : 2

Projet J.3.02 : Assistance pour l'utilisation d'outils de gestion de la sûreté

Principaux produits : Principes directeurs et rapports techniques sur la mise au point et l'utilisation d'outils modernes de gestion de la sûreté pour évaluer et renforcer la sûreté nucléaire, et analyse du retour d'information sur l'emploi de ces outils. Conseils aux organismes de réglementation pour l'élaboration et l'utilisation d'un ensemble d'indicateurs de performance en matière de sûreté compatibles avec le cadre utilisé par les détenteurs de licences pour leur propre processus de réglementation.

Durée : 2006–2007

Rang : 1

Sous-programme J.4. Sûreté de conception et évaluation des sites

Justification : Un nombre important de centrales nucléaires entreprennent des programmes de prolongation de la durée de vie et demandent l'appui de l'Agence à cet égard. Ceci devrait devenir une importante question de sûreté dans les prochaines années. Il faut donc mettre au point des outils appropriés pour traiter les questions liées à l'exploitation sûre à long terme des centrales nucléaires et proposer des services adéquats aux États Membres, dont l'échange d'informations, la formation et les examens de la sûreté.

S'agissant des réacteurs évolutifs, il est nécessaire de tenir à jour les normes de sûreté de l'Agence par des travaux continus de réexamen et de mise au point. Le cas des centrales construites dans des pays qui ne sont pas le pays d'origine du modèle est fréquent, et il faudrait envisager de mettre en place un mécanisme et une procédure d'octroi de licence convenus au plan international pour faire face à de telles situations.

Les participants à la phase I du projet INPRO ont défini les exigences des utilisateurs des réacteurs innovants qui seront construits dans les prochaines décennies. Le projet Génération IV procède à des recherches poussées sur la mise au point de plusieurs modèles innovants prometteurs. Les aspects relatifs à la sûreté joueront un rôle important dans la sélection du modèle de réacteur; c'est pourquoi il faut formuler des orientations pour que la sûreté soit l'élément moteur des études de conception.

Dans le domaine de l'évaluation des sites et des effets des risques, il faut désormais s'intéresser aux installations autres que les centrales nucléaires, aux risques externes autres que les séismes, et aux risques internes autres que l'incendie, et fournir les services correspondants en tenant compte des normes de sûreté révisées récemment. Facteurs majeurs des défaillances de cause commune, les risques externes

méritent une évaluation plus poussée ayant pour objectif de réduire les incertitudes associées.

Le rapport d'impact environnemental est désormais généralement considéré comme faisant partie du processus d'évaluation du site pour les nouvelles installations nucléaires. Son examen nécessite la préparation de normes de sûreté adéquates.

Objectifs :

- Accroître la capacité des États Membres de gérer la sûreté à long terme des installations nucléaires existantes.
- Renforcer la capacité des États Membres de procéder à l'auto-évaluation de la conformité de la conception et des mesures de modernisation avec les normes de sûreté de l'Agence.
- Accroître la capacité des États Membres d'instaurer un niveau élevé de sûreté dans la conception des réacteurs innovants et évolutifs.

Effets
<ul style="list-style-type: none"> — Modèles innovants de centrales nucléaires axés sur la sûreté. — Niveaux techniques de sûreté adéquats pour les modèles évolutifs de centrales nucléaires et les centrales nucléaires modernisées. — Prise en compte de mesures de sûreté adéquates dans les plans d'exploitation à long terme des installations nucléaires. — Approche cohérente de la sûreté en ce qui concerne les risques externes.
Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> — Nombre d'examen de la sûreté achevés pour le sous-programme. — Pourcentage de normes de sûreté réexaminées et mises à jour selon que de besoin. — Pourcentage des recommandations des services d'examen de la sûreté auxquelles les États Membres donnent suite.

Changements et tendances concernant le programme : On compte qu'au cours des prochaines années, dans le contexte de la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires, les évaluations relatives à l'exploitation à long terme occuperont une place de premier plan dans le domaine de la sûreté de l'ingénierie. Cette évolution, déjà anticipée pour le cycle 2004-2005, devrait s'accroître en 2006-2007.

On compte aussi que des modèles plus concrets de réacteurs innovants seront disponibles et que des services d'examen les concernant seront demandés soit par les fournisseurs soit par les pays acquéreurs.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme J.4 en 2006 s'élèvent à 1 394 000 €, en augmentation de 155 700 € (12,6 %) par rapport à 2005, pour diminuer ensuite de 8 100 € (0,6 %)

en 2007 par rapport à 2006. L'augmentation s'explique par l'importance donnée à l'évaluation des risques externes et internes et à la sûreté des sites.

Ressources financières (aux prix de 2005)

J.4	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 238 300	1 394 000	1 385 900

Projets

Projet continu J.4.01 : Renforcement de la sûreté des centrales nucléaires innovantes et évolutives

Principaux produits : Normes de sûreté et documents mis à jour concernant la sûreté des réacteurs innovants, et en particulier orientations techniques pour la sûreté de conception. Rapports d'examen, à l'intention des concepteurs de réacteurs innovants, relatifs à l'évaluation de la conformité de la conception avec l'approche de sûreté acceptée. Rapports d'examen, à l'intention des États Membres, relatifs à l'évaluation de la conformité des modèles évolutifs avec les normes de sûreté, et apports pour la révision des normes.

Rang : 1

Projet continu J.4.02 : Sûreté de conception pour l'exploitation à long terme

Principaux produits : Principes directeurs pour un service d'examen de la sûreté qui englobera le service d'évaluation de la gestion du vieillissement (AMAT) et en étendra la portée à d'autres aspects de la sûreté de conception liés à l'exploitation à long terme, tels que la documentation sur la base de conception. Rapports d'examen traitant des problèmes de sûreté liés à l'exploitation à long terme, donnant une estimation de la mesure dans laquelle ils sont résolus et formulant des recommandations pour leur solution.

Rang : 2

Projet continu J.4.03 : Évaluation des risques externes et internes et sûreté du site

Principaux produits : Nouveaux principes directeurs pour les services d'examen de la sûreté du site, avec une portée élargie aux événements externes autres que les séismes et à la préparation pour les cas d'événement externe extrême ou rare. Rapports d'examen traitant des problèmes de sûreté liés aux risques et à l'évaluation du site, donnant une estimation de la mesure dans laquelle ils sont résolus et formulant des recommandations pour leur solution.

Rang : 3

Sous-programme J.5. Sûreté d'exploitation

Justification : Les enseignements tirés d'événements récents, le nombre important de centrales anciennes

Programme J

pour lesquelles est présentée une demande d'exploitation à long terme et la tendance naissante à construire des centrales nucléaires dans le cadre de projets multinationaux donnent à penser que la sûreté d'exploitation conservera une grande importance à l'avenir. Les responsables de centrales nucléaires continuent de demander des missions OSART/PROSPER (Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation/Examen par des pairs de l'expérience relative à la performance en matière de sûreté d'exploitation) pour diverses raisons : souhait d'obtenir une évaluation internationale indépendante en vue d'une amélioration continue des programmes ; exigences du programme réglementaire national ; apports d'un examen périodique de la sûreté ; apports pour une prolongation de la durée de vie et examens internationaux par des pairs de questions liées à des événements. L'orientation stratégique est conçue pour répondre aux besoins de services avec comme objectif d'optimiser les ressources et d'éviter les doubles emplois avec d'autres services liés à la sûreté.

Le contexte et, en partie, la base de ce sous-programme font écho aux recommandations formulées par les États Membres lors de la dernière conférence sur des questions d'actualité, à la réunion de groupe consultatif sur les problèmes et les enjeux tenue en 2003, à la réunion technique de juin 2003 qui a examiné les enseignements tirés d'événements récents dans des pays développés, au rapport d'évaluation des services d'examen de la sûreté de l'Agence (février 2004), à la réunion de mars 2004 du Conseil des gouverneurs et à la résolution GC(45)/RES/10 de la Conférence générale, qui encourage les États Membres à solliciter les services d'examen de la sûreté de l'Agence. Ce sous-programme répond aussi aux demandes de services spéciaux d'investigation présentées par des États Membres.

Du fait que les missions OSART/PROSPER reposent sur les normes de sûreté de l'Agence, elles constituent des outils uniques pour l'harmonisation de la sûreté d'exploitation dans les centrales nucléaires du monde entier. En outre, les résultats servent à recenser les problèmes et les tendances présentés dans les rapports nationaux soumis au titre de la Convention sur la sûreté nucléaire.

Objectifs :

- Accroître la capacité des États Membres d'atteindre et de maintenir un niveau élevé de sûreté dans les installations nucléaires par l'application des normes de sûreté de l'Agence, les services d'examen de la sûreté d'exploitation et la diffusion des bonnes pratiques auprès des États Membres.
- Accroître la capacité des États Membres de procéder à l'auto-évaluation de leurs centrales nucléaires suivant la méthodologie

OSART/PROSPER, sur la base des normes de sûreté de l'Agence.

Effet
— Améliorations de la sûreté dans les installations nucléaires des États Membres, sur la base des recommandations et des suggestions résultant de l'application des normes de sûreté et du retour d'information sur l'expérience d'exploitation.
Indicateurs de performance
— Nombre d'examens de la sûreté achevés pour le sous-programme.
— Pourcentage de normes de sûreté réexaminées et mises à jour selon que de besoin.
— Pourcentage des recommandations des services d'examen de la sûreté auxquelles les États Membres donnent suite.

Changements et tendances concernant le programme : L'orientation stratégique sera axée sur l'intégration des activités relatives à la sûreté d'exploitation, tout en conservant la haute qualité des services, en maintenant la qualification des experts de l'Agence et des États Membres et en utilisant le retour d'information sur ces services pour continuer de les améliorer et pour améliorer les normes de sûreté de l'Agence. Les nouveautés comprendront les activités d'examen et d'assistance visant à renforcer le transfert de connaissances par la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés des tendances récentes. Le recours à des experts des États Membres pour la conduite des services d'examen de la sûreté sera accru. Un enjeu nouveau et important sera le renforcement des communications et des échanges techniques pour les projets multinationaux avec comme objectif de mieux répondre aux besoins des États Membres. Un autre enjeu a trait au soutien des initiatives prises pour préserver les compétences nucléaires dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'industrie, y compris les centrales nucléaires, les vendeurs et les sous-traitants. Enfin, ce sous-programme appuiera aussi la mise au point de méthodes de gestion et d'exploitation sûres des centrales vieillissantes dans un environnement économique de plus en plus concurrentiel.

Ce sous-programme servira à intégrer de nouveaux concepts pour les activités transversales telles que la formation théorique et pratique, le retour d'information sur l'expérience d'exploitation, la gestion de la sûreté et la culture de sûreté.

Les missions devraient être davantage axées sur les risques.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme J.5 en 2006-2007 sont pratiquement les mêmes qu'en 2005. Le montant de 1 587 600 € prévu pour 2006 est en légère hausse (400 €) par rapport

à 2005, tandis qu'il y a une baisse de 7 300 € (0,5 %) en 2007 par rapport à 2006.

Ressources financières (aux prix de 2005)

J.5	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 587 200	1 587 600	1 580 300

Projets

Projet continu J.5.01 : Renforcement de la performance en matière de sûreté d'exploitation

Principaux produits : Sur demande des États Membres, rapports de missions sur les services d'examen de la sûreté (OSART) visant à renforcer la sûreté d'exploitation dans des domaines particuliers de la gestion de la sûreté dans les installations nucléaires en période de changements ; norme sur la sûreté d'exploitation des centrales nucléaires ; document technique sur les points saillants des missions OSART contenant des recommandations pour l'amélioration de la sûreté d'exploitation et les bonnes pratiques industrielles, établi d'après les résultats les plus récents des examens de la sûreté ; base de données sur les résultats des missions OSART (OSMIR) mise à disposition des États Membres sur CD-ROM ; résultats des missions utilisés pour recenser les problèmes et les tendances pour la préparation des rapports nationaux au titre de la Convention sur la sûreté nucléaire ; rapport sur l'évaluation de l'efficacité des services d'examen de la sûreté d'exploitation de l'Agence ; forum de discussion sur le site web de l'Agence pour la mise en commun des informations sur les bonnes pratiques et les améliorations de la sûreté ; résultats de la conférence de décembre 2005 sur la performance en matière de sûreté d'exploitation montrant comment les États Membres ont renforcé leurs capacités d'atteindre et de maintenir un niveau élevé de sûreté pendant le cycle de vie des installations nucléaires ; nouveaux concepts de l'Agence pour des activités transversales (formation, expérience d'exploitation et systèmes de gestion, par exemple) intégrés selon qu'il conviendra aux examens de la sûreté ; formation à l'auto-évaluation pour les États Membres concernant la méthodologie OSART et les inspections sur le terrain.

Rang : 1

Projet continu J.5.02 : Mise en commun de l'expérience en matière de sûreté d'exploitation

Principaux produits : Sur demande des États Membres, rapports de mission sur les services d'examen de la sûreté (PROSPER) visant à renforcer le retour d'information sur l'expérience d'exploitation. Documents techniques couvrant tous les aspects de la gestion et de la conduite d'un programme efficace de retour d'information sur l'expérience d'exploitation.

Base de données sur les résultats des missions PROSPER ; élaboration et mise à jour régulière du module OSART sur l'expérience d'exploitation.

Rang : 2

Sous-programme J.6. Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible

Justification : Dans sa résolution GC(45)/RES/10, la Conférence générale souscrit à la décision du Conseil des gouverneurs de demander au Secrétariat d'élaborer et de mettre en œuvre, avec les États Membres, un plan international de renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche. Un élément clé de ce plan est la préparation d'un code de conduite sur la sûreté des réacteurs de recherche. Ce code a été adopté par le Conseil en 2004. La résolution GC(48)/RES/10 encourage les États Membres à appliquer les lignes directrices figurant dans le code à la gestion des réacteurs de recherche. Il faut maintenant définir des instruments permettant à l'Agence de s'acquitter de sa responsabilité consistant à aider les États Membres à appliquer le code. Il est essentiel d'améliorer les relations avec et entre les États Membres, en contribuant à l'élaboration de stratégies régionales pour l'application du code de conduite, l'utilisation internationale des réacteurs de recherche et l'assistance mutuelle pour la solution des problèmes de sûreté. L'appui aux réacteurs de recherche en tant que question transversale continuera d'assurer une coordination appropriée de l'assistance et des services fournis aux États Membres. L'achèvement de nouvelles normes de sûreté pour les réacteurs de recherche, le réexamen des normes existantes et la promotion de leur application resteront l'un des mandats. Dans le cadre de ce mandat, l'assistance pour l'amélioration de l'efficacité des autorités réglementaires est hautement prioritaire. La résolution GC(47)/RES/7 demande que le Secrétariat continue de fournir une assistance pour la surveillance et le renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche, en particulier de ceux qui font l'objet d'accords de projet et de fourniture, et de surveiller la situation en matière de sûreté des réacteurs de recherche. La Conférence sur l'utilisation, la sûreté, le déclassement et la gestion du combustible et des déchets des réacteurs de recherche, tenue à Santiago (Chili) en novembre 2003, a formulé un certain nombre de recommandations sur les problèmes de sûreté, qu'il s'agisse d'encourager les travaux d'analyse probabiliste de la sûreté des réacteurs de recherche, de lancer des programmes d'évaluation des codes de thermo-hydraulique, de promouvoir les 'centres d'excellence', de formuler des orientations pour les examens périodiques, de sensibiliser aux questions de sûreté en matière d'expérimentation, ou de renforcer

Programme J

les systèmes de gestion et la sécurité. Le Système de notification des incidents concernant les réacteurs de recherche (IRSRR) sera amélioré en permanence pour le transformer en un élément d'un réseau sur la sûreté des réacteurs de recherche afin de faciliter l'accès par Internet et d'inclure l'évaluation des événements pour tirer des enseignements de l'expérience.

La conférence de 2001 sur les questions d'actualité en matière de sûreté des installations du cycle du combustible a conclu que l'Agence devrait :

- 1) continuer de promouvoir la sûreté des installations du cycle du combustible en élaborant des normes de sûreté adéquates, devant servir de base pour les services de sûreté ;
- 2) adapter les services de sûreté actuels aux centrales nucléaires et réacteurs de recherche selon que de besoin pour les utiliser pour les installations du cycle du combustible, notamment dans le domaine de la sûreté d'exploitation et de l'évaluation complète de la sûreté ;
- 3) tirer parti d'une activité de longue date pour rassembler et diffuser des informations sur les événements, expériences et enseignements par l'échange d'informations et l'analyse en coopération avec l'AEN sur la base de données FINAS de cette dernière ;
- 4) concevoir et organiser des cours sur la sûreté des installations du cycle du combustible, notamment la sûreté-criticité, y compris l'utilisation d'installations expérimentales existant dans certains pays ;
- 5) adapter l'expérience acquise en ce qui concerne la définition et l'application d'indicateurs de performance en matière de sûreté pour les centrales nucléaires ;
- 6) appuyer les États Membres pour l'évaluation de la gestion de la sûreté et promouvoir la culture de sûreté pour les installations du cycle du combustible.

Pour le renforcement de la sûreté des installations du cycle du combustible, il est essentiel que les activités ci-dessus qui ont été démarrées les années précédentes soient achevées ou exécutées en tant que services de consultation, d'examen et de promotion de longue durée proposés aux États Membres dans le domaine de la sûreté.

Objectifs :

- Renforcer la sûreté des réacteurs de recherche dans les États Membres par l'application du code de conduite, l'élaboration de normes de sûreté et l'organisation de missions d'évaluation intégrée de la sûreté.
- Renforcer la sûreté des installations du cycle du combustible dans les États Membres par l'adoption de normes de sûreté et de publications concernant la sûreté et la fourniture de services dérivés.

Effets
— Application du code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche dans les États Membres.
— Large application des normes de sûreté de l'Agence pour le renforcement de la sûreté d'exploitation des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible dans les États Membres.
— Respect par les États Membres et l'Agence des obligations relatives aux réacteurs faisant l'objet d'accords de projet et de fourniture.
— Ensemble complet de normes de sûreté à jour pour les installations du cycle du combustible et les réacteurs de recherche.
Indicateurs de performance
— Nombre d'États Membres appliquant le code de conduite.
— Pourcentage des recommandations ou des suggestions présentées dans les rapports de mission auxquelles les États Membres donnent suite.
— Amélioration de la situation de sûreté des réacteurs de recherche faisant l'objet d'accords de projet et de fourniture avec l'AIEA.
— Achèvement de l'ensemble de normes de sûreté pour les installations du cycle du combustible et les réacteurs de recherche.

Changements et tendances concernant le programme : Le code de conduite sera un important outil pour obtenir l'engagement politique en faveur de l'amélioration de la sûreté globale des réacteurs de recherche. Il servira aussi à encourager l'utilisation des normes de sûreté de l'Agence. Le Système web de notification des incidents concernant les réacteurs de recherche continuera de bénéficier de davantage d'attention de la part des États Membres et la coopération entre participants sera améliorée. L'accent sera mis sur l'application aux réacteurs de recherche faisant l'objet d'accords de projet et de fourniture du code de conduite, des normes de sûreté de l'Agence et des recommandations formulées à la suite de la réunion tenue en 2005. Les problèmes relevés lors du cycle précédent ont été examinés par des missions d'experts et lors d'activités de formation, d'où une augmentation du nombre des organismes exploitants mettant en place des systèmes de gestion, achevant la documentation obligatoire et renforçant les compétences des responsables de la réglementation en ce qui concerne l'évaluation de la sûreté des réacteurs de recherche.

En 2002, des activités ont été entreprises avec comme objectif premier de produire un ensemble

complet de normes de sûreté pour tous les types d'installations du cycle du combustible. Le principal changement escompté pour 2006-2007 est la participation accrue de l'Agence, par le biais de ses divers services, à l'application des normes de sûreté et des documents connexes dans les États Membres.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme J.6 en 2006 s'élèvent à 1 135 500 €, soit une baisse de 100 000 € (8,1 %) par rapport à 2005, avec une augmentation de 31 100 € (2,7 %) en 2007 par rapport à 2006. La baisse s'explique par le recours accru au financement extrabudgétaire, notamment dans le domaine des réacteurs de recherche.

Ressources financières (aux prix de 2005)

J.6	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 235 500	1 135 500	1 166 600

Projets

Projet continu J.6.01 : Renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche

Principaux produits : Formation à l'application du code de conduite. Missions dans les États Membres pour l'élaboration de plans stratégiques d'utilisation, de plans de remise en état, de plans de gestion du combustible et du cœur (conversion à l'UFE), et de programmes de déclassement et de mise en commun de l'expérience. Les résultats des recherches seront mis à disposition par le biais d'une publication concernant un nouveau PRC sur la modélisation et l'analyse du transport des radionucléides et l'évaluation du terme source dans le confinement et du rejet dans l'environnement des réacteurs de recherche. Normes de sûreté, comptes rendus d'une

conférence internationale sur les réacteurs de recherche en 2007 et version actualisée de l'IRSRR. Recommandations de missions de l'Agence pour le renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche. Outils pour l'amélioration des capacités d'auto-évaluation des États Membres.

Rang : 1

Projet continu J.6.02 : Surveillance et renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche faisant l'objet d'un accord

Principaux produits : Rapports de missions contenant des recommandations pour l'amélioration de la sûreté ; examens de toutes les demandes d'assistance concernant des réacteurs faisant l'objet d'un accord de projet et de fourniture pour vérifier la compatibilité avec les priorités de sûreté ; rapports biennaux sur la situation de sûreté de chaque réacteur de recherche faisant l'objet d'un accord de projet et de fourniture. Assistance aux États Membres pour le renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche.

Rang : 2

Projet continu J.6.03 : Renforcement de la sûreté des installations du cycle du combustible

Principaux produits : Derniers guides de sûreté de l'ensemble de normes concernant les installations du cycle du combustible. Sur demande des États Membres, missions d'examen de la sûreté d'exploitation et rapports de mission. Matériel didactique, séminaires et cours/ateliers.

Rang : 1

Programme K. SÛRETÉ RADIOLOGIQUE ET SÛRETÉ DU TRANSPORT

Justification : Ce programme concerne la protection de la population – qu’il s’agisse des travailleurs, des patients ou du public – et de l’environnement contre les effets préjudiciables attribués à la radioexposition. Il comprend l’établissement de normes de sûreté relatives aux sources de rayonnements, y compris les matières radioactives, et l’adoption de mesures visant à les faire appliquer. Ces deux éléments font partie des fonctions statutaires de l’Agence et sont essentiels dans le cadre d’un régime mondial de sûreté radiologique et de sûreté du transport ; c’est pourquoi l’Agence doit poursuivre son action dans ce domaine. La sûreté et la sécurité étant inséparables, ce programme porte également sur la sécurité des matières radioactives. Toutefois, les questions de prévention, de détection et d’intervention face à des actes malveillants sont traitées dans le programme M.

En vertu de son Statut, l’Agence est également tenue de veiller au respect des mesures de santé et de sûreté pour ce qui est, notamment, des opérations sous son contrôle ou sa supervision et de tous ses projets.

En 1962, le Conseil a approuvé les premières normes de sûreté radiologique et, en 1994, les Normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements (NFI), coparrainées par l’AEN, la FAO, l’OIT, l’OMS, l’OPS et l’Agence. Dans l’une de ses premières décisions, le Conseil économique et social de l’ONU avait déjà confié à l’Agence des responsabilités spécifiques en matière de sûreté radiologique pour ce qui est de la sûreté du transport des matières radioactives ; aussi le Conseil a-t-il – dès 1961 – approuvé un Règlement de transport des matières radioactives. Ces deux prescriptions de sûreté sont renforcées par des guides de sûreté, qui contiennent des recommandations visant à assurer le respect des prescriptions.

Il est dans l’intérêt de tous que l’on parvienne à un consensus international sur le contenu de normes de sûreté radiologique, notamment celles sur le transport des matières radioactives, et l’Agence peut apporter une contribution unique à cet égard. En mars 2004, le Conseil a approuvé le Plan d’action international pour l’élaboration et l’application des normes de sûreté de l’AIEA (GOV/2004/6), dont l’objectif est de donner corps à la vision faisant des normes de sûreté de l’Agence la référence mondiale pour la protection des personnes et de l’environnement à travers l’élaboration et le maintien d’un ensemble harmonisé de normes de sûreté de haute qualité technique tenant compte des tendances et de l’évolution récentes. Ce plan vise en outre à renforcer l’application des normes de sûreté de l’Agence comme base de l’assistance aux États Membres.

Pendant la bienné, l’accent sera mis sur l’examen détaillé et la révision des NFI et des normes de sûreté connexes, ainsi que sur l’examen et la révision continus du Règlement de transport des matières radioactives. L’Agence continuera à fournir un appui aux États Membres pour la mise en place d’une infrastructure appropriée leur permettant d’appliquer ces normes, lequel comprendra des évaluations intégrées de la sûreté, une formation théorique et pratique durable, une approche harmonisée en matière de coopération et d’assistance techniques, et des réseaux renforcés d’information et de communication.

Dans un certain nombre de résolutions récentes, la Conférence générale a demandé au Secrétariat de mener à bien des activités précises en rapport avec la sûreté radiologique et la sûreté du transport, et plus particulièrement avec :

- Le programme relatif aux normes de sûreté (GC(48)/RES/10A),
- Le développement des infrastructures de radioprotection (GC(48)/RES/10A),
- La formation théorique et pratique dans les domaines de la radioprotection et de la sûreté nucléaire (GC(48)/RES/10A),
- Le Plan d’action international pour la radioprotection professionnelle (GC(48)/RES/10A),
- Le Plan d’action international pour la radioprotection des patients (GC(48)/RES/10A),
- Le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et le Plan d’action révisé pour la sûreté et la sécurité des sources radioactives (GC(48)/RES/10D),
- La sûreté du transport des matières radioactives (GC(48)/RES/10C).

Les principaux bénéficiaires du programme de sûreté radiologique de l’Agence sont les autorités nationales responsables des questions de sûreté radiologique et certaines organisations internationales. Les bénéficiaires indirects sont les travailleurs exposés aux rayonnements, les patients soumis à des procédures de radiodiagnostic, d’intervention et de radiothérapie, les membres du public, et les usagers et opérateurs d’installations générant des radioexpositions.

Objectif : Harmoniser à l’échelle mondiale les normes de sûreté radiologique et de sûreté du transport, ainsi que les normes de sûreté et de sécurité des sources de rayonnements, et relever de cette façon la protection de la population, et notamment du personnel de l’Agence, contre la radioexposition.

Effets
— Consensus international sur les normes de sûreté radiologique et de sûreté du transport de l'Agence.
— Mesures correctives prises par les États Membres qui ont demandé des services de l'Agence et bénéficié d'une formation pour le renforcement ciblé de leur infrastructure de sûreté radiologique.
— Infrastructure de sûreté radiologique pleinement opérationnelle au sein de l'Agence.
Indicateurs de performance
— Normes de sûreté radiologique et de sûreté du transport approuvées conformément aux plans d'action internationaux pertinents.
— Pourcentage de résultats conformes aux critères établis pour l'évaluation de l'infrastructure de sûreté radiologique.
— Niveau de respect des règles et procédures révisées en matière de radioprotection.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité est attribué à l'établissement de normes et à la fourniture de services au titre des conventions.
- Le deuxième rang de priorité est attribué à l'application des normes.
- Le troisième rang de priorité est attribué au renforcement de l'échange d'informations.

Sous-programme K.1. Normes de sûreté radiologique

Justification : La responsabilité statutaire fondamentale consiste à établir des normes de sûreté, basées sur des principes de radioprotection solides, qui soient considérées comme une référence mondiale. Des normes de sûreté pertinentes sont élaborées depuis de nombreuses années. Conformément au Plan d'action international pour l'élaboration et l'application des normes de sûreté de l'AIEA, elles doivent être tenues à jour à la lumière de l'évolution des connaissances techniques et des approches relatives à la sûreté, afin de combler toute lacune éventuelle. Le Plan d'action indique notamment que les normes de sûreté devraient, de façon générale, être examinées tous les 5 à 6 ans pour déterminer si et quand elles ont besoin d'être révisées. Par conséquent, une attention beaucoup plus grande sera accordée à toutes les normes de sûreté radiologique et aux documents connexes.

Lorsque le Conseil des gouverneurs a pour la première fois approuvé des mesures de radioprotection et de sûreté en 1960, il était indiqué que les normes fondamentales de sûreté de l'Agence seraient fondées, dans la mesure du possible, sur les recommandations de la CIPR. Ces dernières sont,

quant à elles, basées sur les rapports concernant les niveaux de rayonnements et leurs effets fournis par le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR).

Il est en outre nécessaire d'assister le Directeur général pour la réglementation des activités de l'Agence faisant appel à des rayonnements. L'alinéa A.6 de l'article III du Statut oblige l'Agence à « prendre des dispositions pour appliquer [ses] normes [de sûreté] à ses propres opérations ».

Les normes de sûreté et les guides connexes doivent être mis à jour et étoffés dans le domaine de la protection radiologique lors d'interventions d'urgence. Étant donné que ces normes et orientations sont élaborées en étroite liaison avec d'autres disciplines qui sont à la base de la sûreté radiologique, un projet relatif à ce domaine a été inclus dans le sous-programme.

Objectif : Protéger les personnes contre les rayonnements ionisants en élaborant des normes de sûreté radiologique de qualité et des documents d'orientation connexes.

Effets
— Consensus international sur les normes de sûreté radiologique de l'Agence.
— Système de réglementation interne conforme aux règles et procédures révisées de l'Agence en matière de radioprotection.
Indicateurs de performance
— Nombre de normes de sûreté radiologique approuvées conformément aux plans d'action internationaux pertinents.
— Niveau de respect des règles et procédures révisées en matière de radioprotection.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme est axé sur l'établissement et le réexamen des normes de sûreté radiologique, sur la promotion d'approches internationales de la sûreté radiologique et sur l'évaluation de la conformité des propres opérations de l'Agence aux règles et procédures en matière de radioprotection, qui sont basées sur les normes de sûreté radiologique. Certaines activités exécutées au titre des sous-programmes de 2004–2005 'Renforcement des infrastructures nationales et mondiale en matière de sûreté radiologique et de sûreté du transport' (ancien sous-programme K.1) et 'Application des normes de sûreté aux opérations de l'Agence' (ancien sous-programme K.3) sont renforcées. En outre, un nouveau projet sur la protection radiologique lors d'interventions d'urgence a été ajouté et sera mis en œuvre en étroite coordination avec le sous-programme X.1 (Préparation et conduite des interventions en cas

Programme K

d'incident ou d'urgence). L'un des objectifs majeurs du sous-programme en 2006–2007 sera d'évaluer les incidences sur les NFI des recommandations que la CIPR fera en 2005.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme K.1 en 2006 s'élèvent à 768 600 €, soit une baisse de 4 400 € (0,6 %) par rapport à 2005, suivie d'une augmentation de 2 000 € (0,3 %) en 2007 par rapport à 2006, reflétant quelques ajustements mineurs des besoins du programme.

Ressources financières (aux prix de 2005)

K.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	773 000	768 600	770 600

Projets

Projet continu K.1.01 : Établissement de normes de sûreté radiologique et promotion d'approches internationales de la sûreté radiologique

Principaux produits : Normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements examinées et révisées. Rapports de sûreté donnant des conseils pratiques aux organismes de réglementation.

Rang : 1

Projet continu K.1.02 : Évaluation du respect et poursuite de l'examen des règles et procédures de l'Agence en matière de radioprotection

Principaux produits : Fonctions réglementaires du Secrétariat déterminées sur la base des règlements de radioprotection de l'AIEA.

Rang : 1

Projet K.1.03 : Protection radiologique lors d'interventions d'urgence

Principaux produits : Guide de sûreté sur les critères techniques d'intervention en cas d'urgence. Recommandations pratiques et cohérentes concernant l'intervention des forces de l'ordre et d'autres services d'urgence.

Durée : 2006–2010

Rang : 1

Sous-programme K.2. Infrastructures de sûreté radiologique

Justification : Veiller à l'application des normes de sûreté est une fonction statutaire de l'Agence. L'application intégrale et correcte des normes de sûreté exige l'existence d'une infrastructure réglementaire nationale et, surtout, la création, par le gouvernement, d'un organisme chargé de réglementer l'introduction et la conduite de toute pratique mettant en jeu des sources de rayonnements.

Il existe un consensus international sur le fait que des infrastructures nationales efficaces de sûreté radiologique sont indispensables pour la sûreté, la sécurité et le contrôle à long terme des sources radioactives vulnérables et dangereuses (illustré notamment par les NFI, la Conférence internationale sur la sécurité des sources radioactives (Vienne, 10-13 mars 2003), la Conférence internationale sur les infrastructures nationales de sûreté radiologique : vers des systèmes efficaces et durables (Rabat, 1^{er}-5 septembre 2003) et le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives). Dans ce contexte, des efforts de plus en plus importants sont déployés pour renforcer et évaluer l'infrastructure de sûreté radiologique de tous les États Membres et il est donc nécessaire de recueillir, de gérer et d'analyser convenablement les informations afin de pouvoir anticiper et combler les lacunes éventuelles en matière de sûreté, de diffuser les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et de promouvoir les synergies. À cet égard, les bilans nationaux de sûreté radiologique et de sûreté des déchets sont un bon moyen de gestion des connaissances utilisé comme outil par toutes les parties prenantes.

Bien que des efforts considérables aient été faits pour mettre en place une infrastructure réglementaire nationale adéquate ou la renforcer, de nombreux rapports de l'Agence (rapports d'évaluation, de missions d'enquête et de missions d'experts), qui ont été soumis au Conseil des gouverneurs, indiquent clairement que plus de 30 % des États Membres ne disposent pas encore d'un système législatif et réglementaire efficace pour le contrôle de la gestion des sources de rayonnements. Cette situation semble être pire dans les États non membres.

De nombreux États Membres n'ont pas les compétences nécessaires pour établir et appliquer un programme de réglementation efficace et durable et ont besoin d'un appui substantiel pour mettre au point leur infrastructure réglementaire, surtout au stade de l'élaboration de leurs règlements et de leurs systèmes de contrôle. L'importance de l'appui fourni par l'Agence pour l'élaboration des infrastructures nationales a été soulignée dans plusieurs résolutions de la Conférence générale, la plus récente étant la résolution GC(48)/RES/10A. Les services d'évaluation rendus aux autorités de réglementation de la sûreté radiologique sont un moyen efficace d'octroyer cette aide. Ces évaluations sont également utiles pour les États Membres dont on estime que les programmes de réglementation sont efficaces, afin de s'assurer que ceux-ci sont complets et à jour.

On accordera également une place importante à des programmes durables de formation théorique et pratique, lesquels sont considérés comme essentiels pour toute infrastructure de sûreté, comme l'affirment plusieurs résolutions de la Conférence générale, la plus récente étant la résolution GC(48)/RES/10A. L'Agence a un plan d'action

concernant la formation théorique et pratique, approuvé par le Conseil des gouverneurs, et mène des activités dans ce domaine selon un plan stratégique qui a pour objectif la mise en place de programmes durables de formation théorique et pratique dans ses États Membres d'ici 2010.

Des mesures seront également prises pour promouvoir le travail en réseau en tant que moyen efficace d'intensifier les échanges de connaissances et de données d'expériences qui sont essentiels pour l'harmonisation et l'application des normes. Toutes les activités de ce sous-programme seront exécutées dans le cadre d'une approche intégrée de la sûreté.

Objectif : Établir des infrastructures réglementaires nationales efficaces et durables et pourvoir à l'application des normes de sûreté par le biais d'évaluations de la sûreté et d'autres services, d'une assistance technique aux États Membres et d'une formation théorique et pratique durable.

Effet
— Mesures correctives prises par les États Membres ayant requis l'assistance de l'Agence pour améliorer leur infrastructure nationale de réglementation de la sûreté radiologique.
Indicateur de performance
— Pourcentage de résultats conformes aux critères établis pour l'évaluation de l'infrastructure de sûreté radiologique.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme renforce certaines activités exécutées au titre des sous-programmes de 2004–2005 sur le renforcement des infrastructures nationales et mondiale en matière de sûreté radiologique et de sûreté du transport (ancien sous-programme K.1) et sur la sûreté des déchets radioactifs (ancien sous-programme L.1), ainsi que celui sur les réseaux d'information et de communication pour la sûreté radiologique et la sûreté du transport (ancien sous-programme K.2). L'un des éléments majeurs du sous-programme en 2006–2007 sera la mise en œuvre de la politique et des mesures visant à favoriser l'établissement d'infrastructures réglementaires nationales efficaces et durables pour le contrôle des sources de rayonnements, comme prévu dans le document GOV/2004/52-GC(48)/15.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme K.2 en 2006 s'élèvent à 1 123 900 €, soit une baisse de 77 000 € (6,4 %) par rapport à 2005, avec une autre diminution de 14 000 € (1,2 %) en 2007 par rapport à 2006. La baisse s'explique par le recours accru au financement extrabudgétaire, notamment dans le domaine du renforcement du contrôle réglementaire national et de la promotion des évaluations intégrées de la sûreté.

Ressources financières (aux prix de 2005)

K.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 200 900	1 123 900	1 109 900

Projets

Projet K.2.01 : Renforcement du contrôle réglementaire national et promotion des évaluations intégrées de la sûreté

Principaux produits : Services d'évaluation de l'infrastructure de sûreté radiologique (RaSIA) évaluant en détail l'efficacité de l'infrastructure nationale de réglementation, y compris la sûreté et la sécurité des sources radioactives, fournis aux États Membres et aux États non membres sur demande, et documents d'appui. Ateliers et réseaux relatifs à l'infrastructure réglementaire.

Durée : 2006–2010

Rang : 2

Projet continu K.2.02 : Mise en œuvre d'une stratégie de formation théorique et pratique durable à la sûreté radiologique et à la sûreté du transport

Principaux produits : Document technique sur les principes directeurs, la planification, la conception et la mise en œuvre de la formation pratique. Matériel didactique et modules de formation interactifs pour l'enseignement électronique. Ateliers régionaux de 'formation de formateurs'.

Rang : 2

Projet continu K.2.03 : Gestion des informations et harmonisation de l'appui technique aux États Membres

Principaux produits : Mécanisme pour la fourniture ciblée d'une assistance technique en vue du renforcement des infrastructures de sûreté radiologique dans les États Membres.

Rang : 2

Sous-programme K.3. Radioprotection professionnelle

Justification : Ce sous-programme porte sur trois domaines principaux : la fonction statutaire de l'Agence consistant à établir des normes de sûreté pour la radioprotection professionnelle et à prendre des dispositions pour les appliquer ; sa fonction statutaire consistant à favoriser l'échange d'informations par l'organisation d'exercices internationaux de comparaison ; et son obligation statutaire en ce qui concerne la protection radiologique et la sûreté de ses fonctionnaires et des experts qui pourraient être exposés à des matières radioactives dans le cadre d'activités qu'elle mène. Il est basé sur un plan d'action pour la radioprotection professionnelle, approuvé par le Conseil des gouverneurs en septembre 2003, et sur les règles et

Programme K

procédures révisées de l'Agence en matière de radioprotection.

Bien que l'élaboration de normes de radioprotection professionnelle et de documents d'appui soit généralement bien avancée, les orientations de l'Agence sur la question difficile de l'exposition aux rayonnements naturels comportent des lacunes. Des recommandations normatives et des informations claires et complètes sont nécessaires et doivent être diffusées par le biais de documents, de la formation théorique et pratique, du travail en réseau et d'autres formes d'échange d'informations. Ce travail doit être mené dans le cadre d'une approche globale de la santé et de la sûreté, tenant compte des risques radiologiques et non radiologiques, ce qui est une tâche difficile. Atteindre cet objectif, ce qui suppose une collaboration continue et renforcée de l'OIT, facilitera l'adoption d'une approche cohérente au plan international de la protection contre les rayonnements naturels et autres risques associés aux travaux impliquant des matières premières, avec pour but : a) d'assurer des conditions de travail sûres dans tous les secteurs d'activité concernés et b) d'encourager plutôt que de décourager le développement industriel, en particulier dans les pays en développement.

En application de la résolution GC(43)/RES/13 de la Conférence générale, le Secrétariat organise à des fins de surveillance des exercices internationaux et régionaux d'intercomparaison en vue d'aider les États Membres à respecter les prescriptions de limite de dose et à harmoniser l'utilisation des grandeurs internationalement convenues et des méthodes d'évaluation recommandées dans les normes de l'Agence.

L'alinéa A.6 de l'article III du Statut oblige l'Agence à appliquer les normes internationales de sûreté à ses propres opérations. Suite à plusieurs réexamens des services de contrôle radiologique et des règles et procédures en matière de radioprotection de l'Agence, le besoin de renforcer et d'optimiser la protection et le contrôle de la sûreté et de la sécurité des sources de rayonnements a été reconnu. La fourniture de services de contrôle radiologique, d'une formation et d'avis est une activité permanente, mais qui fait l'objet d'améliorations constantes. L'Agence a tout récemment mis en place un système de gestion de la qualité pour ses services de radioprotection. Le défi que l'Agence doit relever est non seulement d'améliorer constamment ses services de contrôle radiologique ainsi que le contrôle des sources de rayonnements qu'elle utilise, mais également de devenir un centre d'excellence et un modèle pour ses États Membres s'agissant de l'application des normes internationales.

Objectifs :

- Assurer l'harmonisation et l'optimisation mondiales de la radioprotection professionnelle dans les situations d'exposition professionnelle

due à des rayonnements externes et à l'incorporation de radionucléides provenant de sources naturelles et artificielles.

- Faire accepter au niveau international l'emploi de grandeurs radiologiques et de leurs méthodes de mesure à des fins de radioprotection.
- Assurer un niveau élevé de radioprotection pour les propres opérations de l'Agence, ainsi que pour toutes les opérations qui impliquent l'utilisation de produits, de services, d'équipements, d'installations et de renseignements fournis par l'Agence, y compris dans le cadre de projets de coopération technique.

Effets
<ul style="list-style-type: none">— Consensus international sur des orientations visant à garantir que l'exposition professionnelle aux rayonnements naturels et artificiels fait l'objet d'un contrôle suffisant et approprié.— Fourniture de services de contrôle et de protection radiologiques adéquats pour les opérations de l'Agence et dans ses locaux.
Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none">— Nombre d'États Membres dans lesquels l'exposition professionnelle aux rayonnements est soumise à un contrôle adéquat, conformément aux recommandations AIEA/OIT.— Respect des règlements de radioprotection de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Il s'agit d'une prolongation du sous-programme de 2004–2005 sur la radioprotection professionnelle (ancien sous-programme K.4), combiné avec des activités de l'ancien sous-programme K.3 sur l'application des normes de sûreté aux opérations de l'Agence. Le Plan d'action international pour la radioprotection professionnelle approuvé par le Conseil des gouverneurs en septembre 2003 a contribué à centrer le programme sur l'amélioration du niveau de radioprotection professionnelle dans les États Membres à travers le renforcement de la coopération avec l'OIT et l'intensification des échanges d'informations par le biais du travail en réseau et de la diffusion d'informations auprès de toutes les parties prenantes (organismes de réglementation, employeurs, travailleurs et spécialistes de la radioprotection).

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme K.3 en 2006 s'élèvent à 832 200 €, soit une légère augmentation de 1 600 € (0,2 %) par rapport à 2005, suivie d'une baisse de 6 000 € (0,7 %) en 2007 par rapport à 2006. Ces variations reflètent quelques ajustements mineurs des besoins du programme.

Ressources financières (aux prix de 2005)

K.3	2005	2006	2007
Budg. ord.	830 600	832 200	826 200

Projets**Projet K.3.01 : Élaboration et application de recommandations pour la radioprotection professionnelle contre les sources radioactives artificielles et naturelles**

Principaux produits : Services de radioprotection professionnelle. Orientations sur la protection des travailleuses enceintes, de l'embryon et du fœtus. Orientations sur la probabilité d'effets imputables à une exposition professionnelle. Rapports de sûreté sur des secteurs industriels particuliers utilisant des matières radioactives naturelles et recommandations pratiques sur les techniques de surveillance connexes.

Durée : 2006–2010

Rang : 2

Projet K.3.02 : Intercomparaison des mesures de contrôle faites aux fins de la radioprotection professionnelle et normalisation des grandeurs et unités en radioprotection

Principaux produits : Diffusion des résultats des exercices d'intercomparaison. Appui technique pour toutes les questions relatives aux techniques de mesure utilisées pour l'évaluation de l'exposition professionnelle et à la mise en place de systèmes d'AQ dans les États Membres. Services consultatifs pour l'application de systèmes de gestion de la qualité dans le cadre de services techniques.

Durée : 2006–2010

Rang : 2

Projet K.3.03 : Application des normes de sûreté aux opérations de l'Agence

Principaux produits : Services de contrôle radiologique appliqués aux propres opérations de l'Agence. Rapports d'évaluation des doses individuelles, procédures SGQ pour les services techniques, rapports sur les programmes de protection radiologique opérationnelle, et organisation de cours à l'intention du personnel.

Rang : 1

Sous-programme K.4. Protection radiologique des patients

Justification : Conformément à la structure et à la stratégie de l'Agence, les activités de ce sous-programme sont liées aux fonctions statutaires de l'Agence consistant à établir des normes de sûreté et à prendre des dispositions pour les appliquer dans le domaine de la protection des patients. Le Plan d'action international pour la radioprotection des

patients, qui a été approuvé par le Conseil en 2002 (GOV/2002/36-GC(46)/12) et par la Conférence générale dans sa résolution GC(46)/RES/9, fournit un cadre et définit efficacement les mesures à prendre dans un avenir proche.

Compte tenu du grand nombre de patients qui sont exposés à des rayonnements, l'impact potentiel des travaux de l'Agence dans ce domaine est immense. Sans les activités menées par l'Agence pour établir et appliquer des normes, élaborer des documents d'orientation et de formation et fournir une assistance aux États Membres, les possibilités de réduire sensiblement les doses feraient défaut, à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement.

Les efforts importants déployés dans le cadre de ce sous-programme requièrent une approche véritablement internationale ; c'est pourquoi le Plan d'action rassemble d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, ainsi que des associations professionnelles s'occupant de la protection des patients. Un comité directeur auquel participent ces organismes a été créé et chargé de garder à l'étude les diverses activités, ce dont la Conférence générale s'est félicitée dans sa résolution GC(47)/RES/7. La première réunion du comité s'est tenue à Madrid en janvier 2004 et a abouti à des changements d'orientation visant à tenir compte des besoins actuels et des ressources disponibles pour les satisfaire.

Objectif : Atteindre un haut niveau de protection radiologique des patients dans la pratique médicale.

Effet
— Utilisation par les États Membres des normes et orientations de l'Agence relatives à la protection radiologique des patients dans la pratique médicale.
Indicateur de performance
— Disponibilité de recommandations sur des méthodes permettant d'améliorer la protection radiologique des patients conformément au Plan d'action international pour la radioprotection des patients.

Changements et tendances concernant le programme : Le contenu technique de ce sous-programme reste inchangé par rapport à 2004-2005. La réduction du nombre de projets résulte du regroupement de deux projets du cycle précédent, qui vise à rationaliser la structure d'ensemble du programme. La principale évolution réside dans l'orientation donnée par le comité directeur du Plan d'action international, à savoir privilégier la sensibilisation et la diffusion des connaissances au moyen d'une plate-forme web et d'un réseau destinés à devenir la référence mondiale pour ceux qui cherchent des informations fiables et des réponses aux questions courantes en matière de protection radiologique des patients.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme K.4 en 2006 s'élèvent à 526 900 €, soit une baisse de 4 800 € (0,9 %) par rapport à 2005, suivie d'une augmentation de 18 000 € (3,4 %) en 2007 par rapport à 2006. Ces variations reflètent quelques ajustements mineurs des besoins du programme.

Ressources financières (aux prix de 2005)

K.4	2005	2006	2007
Budg. ord.	531 700	526 900	544 900

Projets

Projet K.4.01 : Optimisation de la protection radiologique des patients en radiologie diagnostique

Principaux produits : Plate-forme Internet donnant des informations destinées aux patients et aux professionnels. Rapport sur un PRC sur la réduction des doses en tomographie informatisée.

Durée : 2006–2010

Rang : 2

Projet K.4.02 : Optimisation de la protection radiologique des patients lors de procédures interventionnelles avec imagerie X

Principaux produits : Rapport sur un PRC sur l'évaluation quantitative et la promotion des méthodes de réduction des doses en radiologie interventionnelle. Matériel didactique destiné au personnel autre que les radiologues intervenant dans les procédures de fluoroscopie. Cours destinés aux cardiologues et autres interventionnistes.

Durée : 2006–2010

Rang : 2

Projet K.4.03 : Optimisation de la protection radiologique des patients en médecine nucléaire et prévention des expositions accidentelles en radiothérapie

Principaux produits : Plate-forme web sur la protection radiologique des patients en médecine nucléaire et la prévention des expositions accidentelles en radiothérapie.

Durée : 2006–2010

Rang : 2

Sous-programme K.5. Contrôle des sources de rayonnements

Justification : Les sources de rayonnements, qu'il s'agisse de matières radioactives ou de générateurs de rayonnements, sont utilisées dans le monde entier. Ce sont dans de nombreux cas des sources scellées, c'est-à-dire à des matières radioactives confinées ou liées dans une capsule ou un étui hermétique

approprié. Les risques posés par les sources radioactives varient considérablement, en fonction de facteurs tels que les radionucléides, la forme physique et chimique et l'activité. Certains accidents radiologiques mettant en jeu des sources de rayonnements sont dus à l'insuffisance des mesures de sûreté et de sécurité. En outre, les préoccupations suscitées au niveau international par la possibilité d'une utilisation malveillante des sources renforcent le besoin de sécurité. Des mesures visant à répondre aux préoccupations concernant les risques associés aux sources radioactives ont été définies dans le Plan d'action pour la sûreté et la sécurité des sources radioactives, dont la troisième version a été approuvée par le Conseil des gouverneurs en septembre 2003. Ce sous-programme est basé sur ce plan d'action.

En septembre 2003, le Conseil a également approuvé le Code de conduite révisé sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et, dans ses résolutions GC(47)/RES/7 et GC(48)/RES/10D, la Conférence générale s'est félicitée de l'approbation du Conseil et a elle-même approuvé les objectifs et les principes énoncés dans le Code. La Conférence générale a également encouragé les États à agir conformément aux orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives (GC(48)/RES/10D).

Il y a donc une nécessité évidente d'élaborer et de tenir à jour un ensemble complet de documents (normes et guides) servant à assister les États dans leurs efforts pour assurer un niveau adéquat de sûreté et de sécurité des sources de rayonnements, et couvrant tout le cycle de vie des sources et leur utilisation dans des conditions 'normales' tout comme dans des situations imprévues ou en cas d'incident ou d'accident. Le Plan d'action demande également qu'une assistance directe soit fournie aux États Membres pour reprendre le contrôle de sources orphelines ou vulnérables.

On constate une absence de recommandations adéquates sur la gestion des sources retirées du service, y compris celles récupérées par des organismes et des individus (tels que les dépôts de ferraille, les usines métallurgiques, les douanes et la police, ou le public) et sur les responsabilités et le rôle de ces derniers. Si l'on ne remédie pas à ce problème, le risque d'accidents graves et d'utilisation malveillante de sources radioactives va probablement augmenter au lieu de diminuer.

Objectifs : Parvenir à un niveau de sûreté et de sécurité des sources radioactives proportionnel aux risques qu'elles posent sans en entraver inconsidérément l'utilisation.

Effet
— Sûreté et sécurité des sources de rayonnements améliorées dans le monde entier.

Indicateur de performance
— Renforcement de l'adhésion des États Membres au Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives.

Changements et tendances concernant le programme : Le contenu technique de ce sous-programme reste inchangé. On continuera de mettre l'accent sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la sûreté et la sécurité des sources radioactives.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme K.5 en 2006 s'élèvent à 910 000 €, soit une augmentation de 99 900 € (12,3 %) par rapport à 2005, suivie d'une baisse de 10 000 € (1,1 %) en 2007 par rapport à 2006. L'augmentation est due au renforcement des efforts concernant le contrôle des sources de rayonnements, liés notamment au Code de conduite, et l'application des normes de sûreté et des recommandations par les États Membres.

Ressources financières (aux prix de 2005)

K.5	2005	2006	2007
Budg. ord.	810 100	910 000	900 000

Projets

Projet K.5.01 : Élaboration d'orientations relatives à la sûreté et la sécurité des sources de rayonnements

Principaux produits : Rapports sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives dans l'industrie, la médecine et la recherche, sur les stratégies nationales de reprise du contrôle des sources radioactives, et sur la sûreté et la sécurité des sources retirées du service.

Durée : 2006–2010

Rang : 1

Projet K.5.02 : Reprise du contrôle des sources radioactives non sécurisées

Principaux produits : Ateliers régionaux sur la reprise du contrôle des sources radioactives et missions visant à aider des pays à élaborer/évaluer leur stratégie nationale. Missions d'enquête pour recenser les besoins d'assistance en matière de reprise/sécurisation des sources vulnérables. Ateliers régionaux sur la mise en œuvre du Code de conduite.

Durée : 2006–2010

Rang : 2

Sous-programme K.6. Sûreté du transport des matières radioactives

Justification : Le Règlement de transport des matières radioactives (Règlement de transport) a été élaboré en consultation et en collaboration avec les

organismes des Nations Unies s'occupant des divers modes de transport et est reconnu comme la norme internationale faisant autorité pour le transport aussi bien national qu'international des matières radioactives. Le Secrétariat a la responsabilité statutaire de veiller à l'application des normes de l'Agence, et il a été encouragé par la Conférence générale à fournir des services d'évaluation appropriés, en particulier dans le cadre du transport des matières radioactives. La Conférence générale, dans sa résolution GC(42)/RES/13, prie le Secrétariat de fournir aux États qui le demandent des services d'évaluation dans le domaine de la sûreté du transport, dans la limite des ressources disponibles. Des résolutions ultérieures, dont la résolution GC(48)/RES/10C, encouragent les États Membres à recourir au Service d'évaluation de la sûreté du transport (TranSAS). Ces services ont pour objectif de renforcer les capacités et les infrastructures des États Membres en ce qui concerne aussi bien la sûreté que la sécurité, et de favoriser l'application harmonisée du Règlement de transport dans le monde entier. La Conférence générale a également demandé que l'Agence mette en œuvre un plan d'action, approuvé par le Conseil, qui porte notamment sur les questions d'application relatives à la formation, au refus des expéditions, à l'intervention en cas d'urgence liée au transport et à la communication sur les questions techniques complexes.

Objectif : Mettre en place une approche harmonisée au niveau mondial de la sûreté et de la sécurité du transport des matières radioactives.

Effet
— Consensus international sur les normes de sûreté du transport de l'Agence.
Indicateur de performance
— Normes de sûreté du transport approuvées selon le programme établi par le Conseil des gouverneurs.

Changements et tendances concernant le programme : Le contenu technique de ce sous-programme demeure essentiellement inchangé par rapport à 2004–2005, mais le nombre de projets a été réduit du fait du regroupement de projets du cycle précédent, et les conclusions de la conférence de 2003 et le plan d'action approuvé par le Conseil des gouverneurs en mars 2004 ont été pris en compte. Le sous-programme reste centré sur la tenue à jour du Règlement de transport et sur son application, notamment par le biais des services d'évaluation, mais on continuera à examiner la sécurité des matières en cours de transport et les problèmes posés par le refus des expéditions.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme K.6 en 2006 s'élèvent à 793 800 €, soit une légère baisse de 300 € par rapport à 2005, suivie

Programme K

d'une augmentation de 2 000 € (0,3 %) en 2007 par rapport à 2006. Ces variations reflètent quelques ajustements mineurs des besoins du programme.

Ressources financières (aux prix de 2005)

K.6	2005	2006	2007
Budg. ord.	794 100	793 800	795 800

Projets

Projet continu K.6.01 : Réexamen et révision du Règlement de transport des matières radioactives et des documents d'orientation connexes

Principaux produits : Règlement révisé, le cas échéant, conformément aux Normes fondamentales internationales. Documents d'orientation actualisés sur l'application des programmes de protection radiologique aux activités de transport conformément aux Normes fondamentales internationales.

Rang : 1

Projet continu K.6.02 : Évaluation du respect des normes de sûreté du transport des matières radioactives

Principaux produits : Rapports du Service d'évaluation de la sûreté du transport (TranSAS) présentant des évaluations faites par des experts indépendants sur la mise en œuvre du Règlement de transport par les États Membres. Évaluations de l'application des prescriptions concernant la sécurité du transport des matières radioactives, aidant les États Membres à comprendre les aspects qui devraient être améliorés dans ce domaine. Formation d'experts à la sûreté du transport, permettant de constituer un cadre d'experts pour les cours régionaux.

Rang : 1

Programme L. GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

Justification : Les déchets radioactifs sont le résidu inévitable de l'utilisation de substances radioactives et des techniques nucléaires. Ils sont le produit de pratiques bénéfiques telles que la production d'électricité d'origine nucléaire et l'utilisation de matières radioactives par la médecine, la recherche et l'industrie, et d'activités industrielles utilisant des matières radioactives naturelles comme l'extraction et le traitement de minerais radioactifs naturels.

Comme toutes les sources de rayonnements, les déchets radioactifs sont potentiellement dangereux pour la santé et doivent par conséquent être gérés de façon à protéger la population et l'environnement. Une proportion relativement faible de déchets radioactifs est systématiquement rejetée dans l'environnement sous la forme d'émissions qui doivent être convenablement contrôlées ; une certaine quantité peut persister dans l'habitat humain sous forme de résidus radioactifs, notamment après l'interruption de pratiques et le déclassé des installations, qui peuvent nécessiter une remise en état des environnements touchés ; enfin, l'essentiel des déchets radioactifs doit être conditionné sous forme solide et entreposé en toute sûreté ou directement évacué dans des dépôts isolés de l'habitat humain. La gestion des déchets radioactifs nécessite donc l'élaboration de normes de sûreté et l'adoption de dispositions garantissant l'application de ces normes, notamment par la mise en œuvre de techniques appropriées.

Étant donné que les déchets radioactifs sont une source de radioexposition, les fonctions statutaires de l'Agence en matière de radioprotection – à savoir élaborer des normes de sûreté protégeant la santé et garantir l'application de ces normes à la demande d'un État – s'appliquent à la gestion de ces déchets. En outre, plusieurs instruments et accords internationaux imposent à l'Agence des obligations en matière de sûreté de la gestion des déchets radioactifs : la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs (Convention commune), la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets ou autres matières (Convention de Londres), la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) (Déclaration de Rio) et le Programme d'action mondial des Nations Unies pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres. D'autres instruments régionaux concernent le contrôle des déchets radioactifs dans l'environnement et requièrent la participation de l'Agence, comme la Convention d'Oslo et de Paris pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR).

Depuis 2000, les activités de l'Agence dans le domaine de l'entreposage et du stockage définitif des déchets radioactifs sont basées sur le Plan d'action sur la gestion des déchets radioactifs, qui a été élaboré à partir des conclusions de conférences internationales organisées par l'Agence sur le sujet et dont la mise en œuvre a par la suite été approuvée par le Conseil des gouverneurs. Par ailleurs, l'Agence va continuer de répondre à l'intérêt manifesté à la fois par les pays développés et les pays en développement pour l'adoption d'une stratégie coordonnée de coopération pour la gestion des déchets radioactifs.

Le Plan d'action sur le déclassé des sites et des installations nucléaires, élaboré sur la base des conclusions d'une conférence internationale tenue en 2002 et approuvé par le Conseil des gouverneurs en 2004, reste le fondement des activités de l'Agence concernant la cessation sûre des activités nucléaires.

Il existe, dans de nombreuses parties du monde, des zones contaminées par des résidus radioactifs suite à des activités nucléaires civiles et militaires. La situation radiologique des sites doit être évaluée pour déterminer s'il est nécessaire d'entreprendre leur assainissement.

La nécessité de réglementer les matières radioactives naturelles présentes dans l'environnement est une question qui préoccupe les États Membres. La radioexposition du public due à différentes activités industrielles utilisant ou produisant des matières radioactives naturelles peut être importante et doit être prise en considération dans le cadre du régime global de radioprotection.

Enfin, dans le cadre des recommandations de la Conférence de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement durable (Action 21), l'Agence s'est vu confier la tâche d'élaborer des indicateurs de gestion des déchets radioactifs dans le contexte du développement durable. Les préoccupations relatives à l'état de l'environnement ont engendré des pressions dans certaines parties du monde en faveur de la réduction des rejets de radionucléides dans l'environnement. Cette inquiétude se manifeste également à travers la tendance visant à développer les mesures de radioprotection existant pour le public de manière à inclure explicitement la protection des espèces autres que l'homme. Les critères radiologiques utilisés pour l'évaluation des doses auxquelles sont exposés les membres du public pourraient changer avec la publication en 2005 de nouvelles recommandations de la CIPR, et de nouvelles méthodes d'évaluation de l'impact des rayonnements ionisants sur l'environnement (biote) sont en cours d'élaboration. Ces changements seront consignés dans un plan d'action basé sur les conclusions de la Conférence internationale sur la

Programme L

protection de l'environnement contre les effets des rayonnements ionisants, tenue à Stockholm en 2003. Un projet de plan a été établi en 2004 par les parties prenantes, et doit être soumis au Conseil des gouverneurs en 2005.

Les bénéficiaires du programme sont des organismes nationaux chargés de la gestion des déchets radioactifs. Il s'agit en particulier d'autorités chargées de réglementer et de contrôler la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, d'organismes exploitant des installations de gestion des déchets radioactifs ou des installations produisant des déchets radioactifs, d'agences de protection de l'environnement chargées de contrôler les rejets de matières radioactives dans l'environnement et, dans une certaine mesure, d'autorités sanitaires. Les bénéficiaires indirects sont le public et la société dans son ensemble.

Objectif : Renforcer l'harmonisation internationale des politiques, critères, normes et dispositions d'application de ces normes ainsi que des méthodes et techniques afin de garantir la sûreté de la gestion des déchets radioactifs pour protéger les êtres humains et leur habitat contre les risques sanitaires imputables à une exposition réelle ou potentielle à des déchets radioactifs.

Effets
— Consensus international sur les normes de sûreté des déchets radioactifs de l'Agence.
— Utilisation par les États Membres des technologies et des stratégies de gestion des déchets radioactifs présentées dans les publications de l'Agence.
Indicateurs de performance
— Normes de sûreté des déchets radioactifs approuvées conformément aux plans d'action internationaux pertinents.
— Mise en œuvre par les États Membres des recommandations techniques exposées dans les documents de l'Agence.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité est attribué à l'établissement de normes et à la fourniture de services au titre des conventions.
- Le deuxième rang de priorité est attribué à l'application des normes et au transfert de technologies de gestion des déchets radioactifs.
- Le troisième rang de priorité est attribué au renforcement de l'échange d'informations.

Sous-programme L.1. Élaboration de normes de sûreté des déchets, services pour la Convention commune et promotion des réseaux d'information et de communication

Justification : L'une des fonctions statutaires de l'Agence est d'établir des normes de sûreté, notamment des normes de sûreté des déchets. Des normes sont élaborées dans le cadre de chaque sous-programme technique, avec l'aide de groupes d'experts des États Membres. Toutefois, pour que les normes de sûreté des déchets soient cohérentes entre elles et avec les autres normes de l'Agence, elles sont approuvées par des comités internationaux rassemblant des responsables nationaux de la réglementation créés à cette fin par la Commission des normes de sûreté.

La Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs est le seul instrument juridiquement contraignant dans ce domaine. Les parties contractantes doivent effectuer des auto-évaluations et se soumettre à une forme d'examen international par des pairs au cours des réunions d'examen triennales.

Ensemble, la Convention commune, les normes de sûreté et les processus associés d'examen par des pairs forment un régime international par l'intermédiaire duquel la sûreté de la gestion des déchets radioactifs est constamment examinée, évaluée et renforcée.

Il a été reconnu, dans le cadre de plusieurs réunions internationales, que l'Agence a l'obligation de montrer la voie en matière de préservation et de renforcement des connaissances nucléaires. Le forum scientifique tenu pendant la quarante-sixième session de la Conférence générale a abouti à une résolution demandant à l'Agence d'accroître le niveau d'attention accordée aux activités de gestion des connaissances nucléaires. Selon le forum, l'activité prioritaire est l'intégration des bases de données et d'informations nucléaires existantes (à l'Agence et dans les États Membres) de manière à créer un 'portail des connaissances nucléaires' facile d'accès. Pour appuyer cette mesure dans le contexte de la gestion des déchets radioactifs, l'Agence améliore, développe et intègre ses systèmes de collecte, de gestion et de diffusion des informations relatives à la gestion des déchets radioactifs dans les États Membres et les organismes internationaux.

Il existe depuis longtemps un problème fondamental de communication avec le public en ce qui concerne les questions ayant trait aux déchets radioactifs. Il est nécessaire de remédier à l'incompréhension et aux préoccupations largement répandues au sujet des déchets radioactifs en vue d'améliorer la compréhension générale des décideurs, des personnalités influentes et des associations professionnelles. Ce sous-programme facilitera l'échange d'informations et de compétences techniques, grâce à l'organisation de conférences internationales et à la coordination d'initiatives internationales.

Objectifs :

- Améliorer la sûreté de la gestion des déchets dans les États Membres grâce au bon fonctionnement de la Convention commune, à l'établissement de normes de sûreté internationales faisant autorité et au renforcement de l'infrastructure réglementaire.
- Améliorer la prise de conscience et la compréhension des questions ayant trait aux déchets radioactifs par les parties prenantes de l'Agence grâce à une compilation, une diffusion et une communication efficaces des informations pertinentes.

Effets
— Application efficace de la Convention commune et normes de sûreté utilisées et reconnues comme référence.
— Renforcement des systèmes d'information sur la gestion des déchets radioactifs (collecte et diffusion améliorées, élargissement de la portée des informations gérées).
— Amélioration de la gestion des déchets radioactifs dans les États Membres grâce à l'échange d'informations et de compétences techniques.
Indicateurs de performance
— Nombre de pays ayant ratifié la Convention commune.
— Utilisation des systèmes d'information de l'Agence (y compris nombre de documents ouverts/téléchargés et de liens utilisés). — Satisfaction des clients vis-à-vis du système d'information fourni, évaluée par un mécanisme d'enquête/de retour d'information.
— Données apportées aux documents et bases de données de l'Agence et obtenues de ces derniers par les États Membres sur l'état de leur programme national de gestion des déchets radioactifs.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme regroupe les anciens sous-programmes L.1 et L.2. L'un des

principaux éléments en sera la deuxième réunion d'examen de la Convention commune en 2006.

Sur la base de la mise en œuvre efficace des systèmes de l'Agence, tels que la base de données Internet sur la gestion des déchets (NEWMDB), la portée des informations recueillies par l'Agence sera élargie de façon à mieux rendre compte des activités nationales et à archiver ces informations au niveau international.

Le public est de plus en plus souvent impliqué dans les décisions nationales relatives à la gestion des déchets radioactifs. On s'attachera à diffuser les informations de manière à toucher un public plus large.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme L.1 en 2006 s'élèvent à 1 247 900 €, avec une augmentation de 41 000 € (3,4 %) par rapport à 2005, suivie d'une baisse de 58 500 € (4,7 %) en 2007 par rapport à 2006. L'augmentation des ressources en 2006 est liée à l'organisation, cette année-là, de la réunion d'examen de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.

Ressources financières (aux prix de 2005)

L.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 206 900	1 247 900	1 189 400

Projets

Projet continu L.1.01 : Examen et approbation des normes de sûreté des déchets

Principaux produits : Rapports semestriels du WASSC.

Rang : 1

Projet continu L.1.02 : Services pour la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs

Principaux produits : Rapports de synthèse des réunions d'examen et de toutes les autres réunions des parties contractantes. Résumés et dossiers des informations présentées aux réunions d'examen.

Rang : 1

Projet continu L.1.03 : Gestion des systèmes d'information sur les déchets radioactifs

Principaux produits : Volumes 31 et 32 de 'Waste Management Research Abstracts'. Volume 5 de 'Radioactive Waste Management: Status and Trends'. Dans le cadre de la collecte et de la diffusion des données de la NEWMDB : a) volumes 8 et 9 de 'Waste Management Profiles' ; b) rapports unifiés sur les inventaires internationaux des déchets radioactifs n° 5 et 6 ; c) résultats des

Programme L

ateliers sur les 'enseignements tirés' de la NEWMDB diffusés sur le site de la base de données ; d) recommandations issues des ateliers mises en œuvre (dans la mesure du possible) ; e) concept de 'salle de lecture' de la NEWMDB développé de manière à devenir un 'portail d'informations concernant la gestion des déchets radioactifs' ; statistiques et réactions des utilisateurs diffusées par le biais d'une 'salle de consultation' de la NEWMDB accessible au public.

Rang : 3

Projet continu L.1.04 : Mesures pour faciliter l'échange d'informations et de compétences sur la gestion des déchets radioactifs

Principaux produits : Rapport du Comité consultatif international sur la technologie des déchets (WATEC) destiné aux cadres supérieurs. Communications élaborées pour des grandes réunions internationales organisées par l'Agence ou en coopération avec elle. Communications sur le travail de l'Agence présentées à des conférences et colloques internationaux.

Rang : 2

Sous-programme L.2. Déchets stockables : Gestion des déchets radioactifs et des sources scellées retirées du service

Justification : La Conférence internationale sur les problèmes et les tendances de la gestion des déchets radioactifs, tenue à Vienne en décembre 2002, a permis de faire une mise à jour opportune sur les grandes questions de gestion des déchets radioactifs et de présenter quelques questions nouvelles. L'un des messages les plus éloquents de la Conférence a été le renforcement important d'une tendance mise à jour à la conférence de Cordoue en 2000, à savoir la confirmation de l'importance de la dimension sociale et politique de la gestion des déchets radioactifs.

Bien que le projet de dépôts de combustible usé et de déchets de haute activité à Yucca Mountain (États-Unis) et en Finlande progresse, il n'y a pas encore véritablement de données d'expérience dans le domaine du stockage définitif en formations géologiques de ce type de déchets. Le Plan d'action sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs approuvé par le Conseil ainsi que des recommandations de comités consultatifs et des conclusions de conférences internationales ont incité l'Agence à accorder une place importante aux activités relatives au stockage définitif en formations géologiques. Il permet à l'Agence de s'acquitter de ses obligations statutaires dans ce domaine en établissant des normes de sûreté et en définissant des approches de la sûreté pour ce type de stockage.

Outre les activités liées à la sûreté, les principaux éléments de ce plan d'action sont mis en œuvre dans ce sous-programme.

Ces dernières années, en raison principalement d'un manque d'installations permanentes de stockage définitif, des entrepôts initialement conçus comme installations temporaires ont eu leur durée de vie prolongée et l'on envisage sérieusement, dans certains pays, de recourir à l'entreposage comme option de gestion à long terme. Le Plan d'action met l'accent sur les activités importantes relatives à la sûreté – et à la technologie – qui doivent être menées dans ce domaine.

La mise en œuvre de projets internationaux auxquels participent de nombreux États Membres développés et en développement montre l'intérêt croissant que suscite l'adoption d'une stratégie coordonnée de coopération pour la gestion des déchets radioactifs, et en particulier l'idée de dépôts multinationaux ou régionaux communs utilisés pour le stockage définitif des déchets radioactifs, y compris des sources radioactives retirées du service.

Compte tenu des changements et des défis auxquels le monde doit faire face et de l'accent mis actuellement sur la sûreté et la sécurité des matières nucléaires en général et des sources radioactives scellées en particulier, leur gestion adéquate prend une dimension d'autant plus importante. En réponse au manque d'installations appropriées et de compétences requises pour gérer ces sources dans de nombreux États Membres, les activités de ce sous-programme prévoient l'élaboration de nouveaux moyens de résoudre ces problèmes dans un laps de temps raisonnable. Ces travaux sont centrés sur : i) l'adaptation des technologies applicables aux pays en développement dans un laps de temps raisonnable, ii) le renforcement de l'infrastructure dans les pays en développement en vue d'assurer la gestion sûre des sources radioactives scellées et iii) la fourniture d'une assistance directe aux États Membres pour éliminer les problèmes liés à des activités menées par le passé.

Objectifs : Renforcer les capacités des États Membres pour favoriser la mise en œuvre de stratégies et de technologies sûres et efficaces pour la gestion avant stockage définitif et le stockage définitif en surface ou à faible profondeur des déchets radioactifs et accroître la confiance dans les technologies et méthodes mises au point pour le stockage définitif en formations géologiques des déchets de haute activité.

Effet
— Renforcement des normes de sûreté et des documents techniques concernant la gestion avant stockage définitif et le stockage définitif des déchets radioactifs.

Indicateurs de performance
— Mise en œuvre par les États Membres des recommandations exposées dans les documents de l'Agence.
— Nombre de demandes d'évaluations du traitement et du stockage définitif des déchets de faible ou moyenne activité et des déchets de haute activité.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme regroupe des projets liés au stockage définitif des déchets radioactifs préalablement exécutés au titre de sous-programmes séparés sur la sûreté et la technologie. Pour le cycle 2006–2007, l'accent sera mis sur les points suivants : mise en œuvre à l'échelle régionale d'une gestion sûre et sécurisée des sources radioactives scellées retirées du service, concept d'efficacité du stockage définitif, évaluation de la sûreté et délivrance d'autorisations. Tous les projets du sous-programme contribueront à cette application.

Dans le domaine de la gestion avant stockage définitif des déchets radioactifs, on s'intéressera davantage à l'élaboration et à la mise en œuvre de techniques de traitement des déchets nouvelles et innovantes, et aux installations d'entreposage des déchets de haute activité et du combustible usé pour des périodes allant jusqu'à deux à trois siècles.

S'agissant du stockage définitif des déchets radioactifs, les travaux porteront sur la mise au point de méthodes et de technologies visant à transformer les installations d'entreposage des déchets de faible ou moyenne activité existantes en installations permanentes de stockage définitif. Le concept d'installations d'entreposage multinationales communes pour les pays qui possèdent des stocks peu importants de déchets radioactifs, y compris des sources radioactives retirées du service, sera développé.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme L.2 en 2006 s'élèvent à 2 801 900 €, soit une légère baisse de 1 500 € (0,1 %) par rapport à 2005, suivie d'une augmentation de 7 800 € (0,3 %) en 2007 par rapport à 2006. Ces variations reflètent quelques ajustements mineurs des besoins du programme.

Ressources financières (aux prix de 2005)

L.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	2 803 400	2 801 900	2 809 700

Projets

Projet L.2.01 : Amélioration de la sûreté de la gestion des déchets radioactifs avant stockage définitif

Principaux produits : Prescriptions de sûreté sur la gestion des déchets radioactifs avant stockage

définitif révisées de manière à couvrir toutes les activités et installations concernées. Évaluations des activités nationales de gestion des déchets avant stockage définitif. Rapport de sûreté sur l'entreposage prolongé des déchets radioactifs.

Durée : 2006–2010

Rang : 1

Projet L.2.02 : Approche mondiale harmonisée pour la sûreté du stockage définitif des déchets radioactifs

Principaux produits : Guides de sûreté sur le stockage définitif en formations géologiques et sur l'évaluation de la sûreté du stockage définitif des déchets radioactifs. Prescriptions de sûreté révisées sur le stockage définitif en surface ou à faible profondeur des déchets radioactifs. Rapports de sûreté sur le stockage définitif dans des forages et sur un cadre commun pour la gestion et le stockage définitif des déchets radioactifs. Résultats du PRC sur l'application de la méthodologie d'évaluation de la sûreté aux installations de stockage définitif de déchets radioactifs en surface ou à faible profondeur (ASAM) publiés. Évaluations des installations de stockage définitif des déchets radioactifs et/ou activités y relatives.

Durée : 2006–2010

Rang : 1

Projet L.2.03 : Transfert de technologies de gestion des déchets radioactifs avant stockage définitif

Principaux produits : Essentiellement des documents techniques et des principes directeurs sur les questions clés dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs, et notamment la gestion avant stockage définitif, sélectionnées sur la base des méthodes les plus récentes, des priorités énoncées plus haut et des demandes des États Membres. Documents commencés pendant la biennie 2004–2005 publiés et documents commencés pendant la biennie 2006–2007 établis sous forme de projets, dont certains seront quasi définitifs. Élaboration de deux nouveaux documents sur la réduction du volume des déchets : un document technique relatif à l'organisation et aux options techniques et un rapport technique sur les processus thermiques (qui seront à l'état de projet à la fin de la biennie). Deuxième version révisée d'un document technique sur les conditions techniques de l'entreposage à long terme des déchets de haute activité. Deux documents au premier stade d'élaboration : un sur les paramètres clés des spécifications de l'emballage et un autre sur les données d'expérience internationales concernant

Programme L

l'utilisation de facteurs d'échelle. Six autres documents commencés pendant la biennie 2004-2006 publiés.

Durée : 2006–2010

Rang : 2

Projet L.2.04 : Instauration de la confiance et transfert de technologies de stockage définitif des déchets radioactifs

Principaux produits : À travers la mise en place du réseau de centres d'excellence, formation aux technologies de stockage définitif et démonstration dans des laboratoires de recherche souterrains en vue de faciliter l'acceptation par le public des concepts du stockage définitif en formations géologiques. Documents techniques sur les méthodes de stockage définitif des déchets radioactifs à longue période de faible ou moyenne activité, les scénarios de récupérabilité et les solutions techniques connexes, et les facteurs influençant l'acceptation par le public et les responsables politiques des concepts du stockage définitif en formations géologiques.

Documents techniques sur le stockage définitif des déchets de déclassé de faible ou moyenne activité, et les aspects économiques et les mécanismes de financement du stockage définitif des déchets de faible ou moyenne activité. Catalogue des expériences d'exploitation en matière de stockage définitif en surface ou à faible profondeur disponible sur Internet. Cours régional sur le stockage définitif des déchets de faible ou moyenne activité.

Durée : 2006–2010

Rang : 2

Projet L.2.05 : Gestion des sources radioactives scellées retirées du service

Principaux produits : Conditionnement et entreposage sûr et sécurisé des sources scellées. À cette fin, assistance fournie aux États Membres et élaboration et mise en œuvre de procédures techniques de gestion des sources radioactives scellées et de systèmes informatisés de tenue de dossiers sur les stocks de déchets. Formation pratique destinée à des équipes nationales spécialisées dans la gestion des déchets radioactifs.

Durée : 2006–2008

Rang : 2

Sous-programme L.3. Déchets rejetables : Protection du public et de l'environnement

Justification : L'Agence mène depuis longtemps des activités d'élaboration de normes de sûreté relatives

au contrôle, à l'évaluation et à la surveillance des rejets de substances radioactives dans l'environnement. Elle a été encouragée à poursuivre la mise au point de ces normes en tenant compte des nouveaux événements dans ce domaine dans un plan d'action, basé sur les conclusions de la Conférence internationale sur la protection de l'environnement contre les effets des rayonnements ionisants (Stockholm, 2003), dont un projet de plan a été établi en 2004 par les parties prenantes et doit être soumis au Conseil des gouverneurs en 2005.

Les préoccupations relatives à l'état de l'environnement ont engendré des pressions dans certaines parties du monde en faveur de la réduction des rejets de radionucléides dans l'environnement. Cette inquiétude se manifeste également à travers la tendance visant à développer les mesures de radioprotection existant pour le public de manière à inclure explicitement la protection des espèces autres que l'homme.

Les changements de politique internationale devront être reflétés dans les normes de sûreté pertinentes en ce qui concerne le contrôle des rejets dans l'environnement provenant des installations nucléaires, la limitation des rejets à long terme des dépôts de déchets et les critères pour la remise en état des zones contaminées par des matières radioactives.

Le public est fréquemment préoccupé par la présence éventuelle de radionucléides dans des substances de l'environnement et les États Membres doivent avoir la capacité de mesurer et d'évaluer l'impact des radionucléides dans des échantillons environnementaux, tels que les aliments et l'eau potable.

Plusieurs organisations internationales s'occupent du contrôle des polluants dans l'environnement et, du fait de ses compétences reconnues dans ce domaine, l'Agence doit collaborer avec ces organisations et leur fournir des avis pour ce qui est des matières radioactives présentes dans l'environnement.

Objectif : Renforcer la capacité des États Membres de contrôler les rejets de matières radioactives dans l'environnement et d'évaluer leur effet sur le public et l'environnement.

Effet
— Consensus international sur les mesures de radioprotection du public et de l'environnement.
Indicateur de performance
— Élaboration d'orientations sur la radioprotection du public et de l'environnement conformément aux plans d'action internationaux pertinents.

Changements et tendances concernant le programme : Les critères radiologiques utilisés pour l'évaluation des doses auxquelles sont exposés les membres du public pourraient changer avec la publication en 2005 de nouvelles recommandations de la CIPR, et de nouvelles méthodes d'évaluation de l'impact des rayonnements ionisants sur l'environnement (biote) sont en cours d'élaboration.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme L.3 en 2006 s'élèvent à 708 600 €, soit une baisse de 71 700 € (9,2 %) par rapport à 2005, suivie d'une augmentation de 32 000 € (4,5 %) en 2007 par rapport à 2006. La baisse en 2006 est due à une réduction des ressources allouées à la modélisation du transfert des radionucléides dans l'environnement et des doses reçues par l'homme et les espèces autres que l'homme. L'augmentation en 2007 est principalement liée au contrôle de l'exposition aux rayonnements présents dans l'environnement.

Ressources financières (aux prix de 2005)

L.3	2005	2006	2007
Budg. ord.	780 300	708 600	740 600

Projets

Projet L.3.01 : Contrôle de l'exposition de l'homme et des espèces autres que l'homme aux rayonnements présents dans l'environnement

Principaux produits : Prescriptions de sûreté sur le contrôle des rejets radioactifs. Guide de sûreté révisé sur le contrôle des rejets radioactifs. Rapport de sûreté sur les méthodes d'évaluation des doses au biote, basé sur les meilleures données d'expérience au niveau national et les découvertes récentes.

Durée : 2006–2010

Rang : 1

Projet L.3.02 : Suivi et tenue d'un inventaire des rejets radioactifs dans l'environnement

Principaux produits : Base de données de l'Agence sur les rejets radioactifs dans l'environnement développée et tenue à jour.

Durée : 2006–2010

Rang : 1

Projet L.3.03 : Accord international sur la modélisation du transfert des radionucléides dans l'environnement et des doses reçues par l'homme et les espèces autres que l'homme

Principaux produits : Rapports sur les résultats du projet spécial sur la modélisation de l'environnement pour la sûreté radiologique (EMRAS).

Durée : 2006–2010

Rang : 2

Sous-programme L.4. Déchets résiduels : déclassement des installations et remise en état des sites

Justification : L'accumulation de matières radioactives résiduelles résulte d'activités nucléaires multiples, notamment le déclassement de sites et d'installations nucléaires et la remise en état de l'environnement de sites contaminés par des activités nucléaires passées. Ces zones, ces installations et ces matières doivent être gérées de manière à écarter les sources possibles de risque pour l'environnement humain immédiat au moyen de méthodes sûres et efficaces.

Des enseignements importants seront tirés en matière de sûreté et de technologie au fur et à mesure qu'un nombre croissant d'installations seront déclassées et de sites remis en état. Les États Membres peuvent tirer parti des occasions de partager et d'échanger des connaissances et des données d'expérience. De nombreuses installations de recherche plus petites telles que des réacteurs de recherche et des laboratoires sont en attente de déclassement ; nombre d'entre elles se trouvent dans des pays qui ne disposent pas de l'infrastructure adéquate, de fonds suffisants et des compétences techniques nécessaires. L'aide internationale devrait être mobilisée pour veiller à ce que le déclassement de ces installations soit fait de façon sûre et efficace. Au fur et à mesure que l'expérience en matière de déclassement des installations nucléaires s'enrichit, les normes de sûreté y relatives doivent être mises à jour pour prendre en compte les enseignements tirés.

Il existe, dans de nombreuses parties du monde, des zones contaminées par des résidus radioactifs suite à des activités nucléaires civiles et militaires passées. Dans de nombreux cas, l'accès à ces sites est interdit en raison des risques que peuvent poser les rayonnements pour la santé. La situation radiologique des sites doit être évaluée pour déterminer s'il est nécessaire de maintenir les restrictions ou si l'on peut entreprendre une remise en état et lever les restrictions.

Les matières radioactives résiduelles accumulées suite à des activités nucléaires multiples doivent être gérées de manière à écarter les sources possibles de risque pour l'environnement humain immédiat au moyen de méthodes sûres et efficaces. En outre, la nécessité de réglementer et de gérer les matières radioactives naturelles résultant de pratiques industrielles est une question qui préoccupe les États Membres. La radioexposition du public due à différentes activités industrielles utilisant ou produisant des matières radioactives naturelles peut être importante et doit être prise en considération dans le cadre d'un régime global de radioprotection.

Programme L

L'Agence s'appuiera sur un plan d'action basé sur les conclusions d'une conférence internationale organisée en 2002 et approuvé par le Conseil des gouverneurs en 2004 pour s'acquitter de ses obligations statutaires dans ce domaine et renforcer sa position relative à la sûreté du déclassé. Le plan d'action met l'accent sur les activités importantes qui doivent être menées dans ce domaine.

Objectifs :

- Renforcer le déclassé sûr d'installations nucléaires dans les États Membres et la levée du contrôle ou la remise en état des sites contaminés par des résidus radioactifs.
- Obtenir les informations les plus récentes sur les méthodes et les technologies à employer pour le déclassé, la remise en état de l'environnement et l'élimination des matières radioactives résiduelles qui résultent de ces activités, et fournir des conseils et une assistance si nécessaire.

Effet
— Mesures prises par les États Membres pour évaluer la situation radiologique, déclasser en toute sûreté des installations nucléaires et gérer l'assainissement des sites contaminés sur leur territoire, en respectant les recommandations de l'Agence.
Indicateurs de performance
— Nombre d'États Membres recevant une aide de l'Agence dans le cadre de projets de déclassé et de remise en état de sites.
— Nombre d'États Membres utilisant les technologies et les méthodes de déclassé et d'assainissement recommandées par l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Ce sous-programme regroupe des projets liés aux déchets résiduels exécutés au titre de sous-programmes séparés sur la sûreté et la technologie. Le Plan d'action sur le déclassé des activités nucléaires sera le principal élément moteur du sous-programme. Celui-ci sera désormais axé sur l'application des normes de sûreté plutôt que sur leur élaboration. Face aux besoins d'assistance croissants des États Membres pour gérer efficacement leurs responsabilités nucléaires, on s'efforcera davantage d'évoluer d'une approche 'axée sur la technologie' vers une gestion du cycle de vie plus intégrée.

La réglementation des matières radioactives naturelles est un domaine qui suscite de plus en plus d'intérêt et qui sera développé. Cette activité comblera une lacune dans les normes de sûreté de l'Agence.

Le transfert de l'exécution de la planification de la remise en état et du programme correspondant

améliorera le contrôle des États Membres sur leurs sites contaminés. L'accent mis sur l'évolution et la prise de décision permettra de classer les sites par ordre de priorité et de mieux allouer les ressources.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme L.4 en 2006 s'élèvent à 1 164 000 €, soit une augmentation de 32 200 € (2,8 %) par rapport à 2005, suivie d'une nouvelle augmentation de 18 700 € (1,6 %) en 2007 par rapport à 2006. Ces augmentations sont dues au renforcement des activités concernant le contrôle réglementaire et l'assainissement d'environnements contenant des résidus de matières radioactives naturelles.

Ressources financières (aux prix de 2005)

L.4	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 131 800	1 164 000	1 182 700

Projets**Projet L.4.01 : Élaboration et mise en œuvre de recommandations pour la cessation sûre des activités nucléaires**

Principaux produits : Guides de sûreté sur le déclassé mis à jour pour tenir compte des nouvelles prescriptions de sûreté. Rapport de sûreté sur le suivi du respect des prescriptions après le déclassé. Poursuite de l'assistance de l'Agence aux États Membres dans le domaine du déclassé des installations nucléaires, notamment sous la forme de réunions internationales de coordination, de programmes de formation, d'un forum web pour l'échange d'informations et d'examen par des pairs de documents relatifs à la sûreté du déclassé. Comptes rendus de la conférence internationale sur les enseignements tirés de la planification et de la mise en œuvre du déclassé.

Durée : 2006–2010

Rang : 1

Projet L.4.02 : Contrôle réglementaire et assainissement d'environnements contenant des résidus de matières radioactives naturelles

Principaux produits : Guide de sûreté sur la gestion des matières radioactives naturelles dans l'environnement. Formation sur la gestion sûre des matières radioactives naturelles élaborée et fournie aux États Membres sur demande.

Durée : 2006–2010

Rang : 1

Projet L.4.03 : Élaboration et mise en œuvre de recommandations pour l'assainissement d'environnements contaminés par des résidus radioactifs provenant d'activités et d'événements passés

Principaux produits : Rapports de sûreté sur : la structure et la teneur d'un plan de remise en état de sites contaminés ; une méthode de suivi du respect des critères utilisés pour la remise en état ; et les questions à prendre en compte lors de la planification de la remise en état de sites, y compris des zones d'extraction et de traitement de minerais.

Durée : 2006–2010

Rang : 2

Projet L.4.04 : Mesures visant à favoriser le transfert de technologies durables pour le déclasséement des installations

Principaux produits : Conférence sur les enseignements tirés des projets de déclasséement organisée en 2006 et comptes rendus publiés peu après. Aucun autre document ou rapport achevé pendant le cycle 2006–2007 mais plusieurs prêts à être publiés ou à l'état de versions quasi finales en 2007, dont un rapport technique sur la préservation à long terme des informations concernant les projets de déclasséement différés, un document rassemblant des informations sur la participation des parties prenantes aux projets de

déclasséement, en particulier dans les pays ayant des ressources limitées, un document rassemblant des informations sur les aspects sociétaux du déclasséement ; et un document rassemblant des informations sur les dispositions prévues pour le financement du déclasséement, en particulier dans les pays ayant des ressources limitées.

Durée : 2006–2009

Rang : 2

Projet L.4.05 : Mesures visant à promouvoir les technologies pour la remise en état de sites contaminés

Principaux produits : Essentiellement des moyens classiques de rassemblement et de diffusion de connaissances, tels que les rapports et les documents techniques. Répertoire des sites contaminés par des rayonnements (DRCS) complété par des données réelles sur les sites et transformé en un système de centralisation des informations sur les questions connexes, devenant ainsi un outil web plus important pour la fourniture des produits. Nouveau mode de diffusion des informations et des recommandations pratiques par la mise en place d'un réseau de centres d'excellence spécialisés dans la remise en état de l'environnement. Brochure sur les questions relatives à la remise en état de l'environnement destinée à informer davantage de parties prenantes.

Durée : 2006–2010

Rang : 2

Programme M. SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

Justification : Le terrorisme international et le crime multinational sont omniprésents. Leur extension, leur organisation et leur planification à long terme sont manifestes. Les efforts doivent se poursuivre pour que les matières nucléaires et radioactives ne puissent pas être exploitées par des acteurs infra-étatiques, terroristes ou criminels par exemple. Une approche globale s'impose : il importe de mettre en place de vastes infrastructures et capacités de prévention, de détection et d'intervention pour lutter contre tout acte terroriste ou malveillant. Les demandes adressées à l'Agence et à son programme de sécurité nationale ne cessent d'augmenter chaque année depuis 2001 et cette tendance devrait se poursuivre.

En réponse aux demandes de la Conférence générale et du Conseil des gouverneurs et conformément à ses fonctions statutaires, l'Agence aide les États Membres à créer l'infrastructure nécessaire pour protéger les matières nucléaires et les autres matières radioactives contre des actes malveillants tels que la détention, l'utilisation, la cession illégales et le trafic illicite, et à protéger les installations nucléaires et le transport des matières nucléaires et radioactives contre le sabotage. Ce programme vise en outre à aider les États Membres à détecter de telles activités et à intervenir le cas échéant. Il permet de coordonner la collecte et l'échange d'informations sur la sécurité nucléaire et leur utilisation pour cibler l'assistance et évaluer les besoins en ce qui concerne l'amélioration des systèmes de sécurité nucléaire des États Membres. Il permettra de promouvoir l'application mais aussi la vulgarisation d'une culture de sécurité.

En mars 2002, le Conseil des gouverneurs a approuvé un plan d'action pour les activités dans le domaine de la sécurité nucléaire (GOV/2002/10). Ce plan a permis de compiler les activités de l'Agence axées sur le renforcement de la sécurité nucléaire et, à partir de là, de recommander de nouvelles activités à la fois renforcées et de plus grande portée. Il est basé sur une évaluation de la menace potentielle d'actes malveillants mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives en cours d'utilisation, d'entreposage ou de transport. Cette menace va du vol de matières nucléaires en vue de la fabrication d'armes à la dispersion de matières radioactives (y compris nucléaires) pour causer des dommages radiologiques aux personnes, aux biens ou à l'environnement. Elle peut aussi porter sur l'utilisation d'un engin à dispersion de radioactivité (EDR ou 'bombe sale') ou sur un acte de sabotage d'une installation nucléaire ou d'un transport de matières nucléaires ou radioactives. Dans certains pays, des sources radioactives ont été abandonnées ou échappent au contrôle réglementaire ; elles sont appelées sources 'orphelines'. Si elles tombent dans les mains de terroristes, elles peuvent être utilisées

dans des EDR. Les activités inscrites au programme prévoient des mesures de prévention, de détection et d'intervention, par exemple la mise en lieu sûr et sécurisé de matières sensibles, comme les sources radioactives, ainsi que des mesures concernant l'ingénierie dans le cadre de la protection physique des installations nucléaires. Toutes ensemble, elles contribuent à une approche exhaustive de la sécurité nucléaire.

Le plan de trois ans établi en 2002 va être étoffé et le nouveau programme sera soumis à l'approbation du Conseil des gouverneurs en 2005. Ce programme s'appuiera sur les résultats des activités menées entre 2001 et 2005 et insistera notamment sur l'urgence de l'exécution des nombreuses améliorations recommandées à l'issue des missions de sécurité nucléaire qui ont été effectuées.

L'objectif d'ensemble est d'instituer l'Agence comme l'autorité, en tant que centre international, en matière d'élaboration de principes directeurs de sécurité nucléaire et de soutien de leur mise en œuvre, y compris la prestation de services comme les avis d'expert, la formation, les mesures techniques, les missions consultatives et autre assistance destinée aux États Membres. L'Agence cherchera à encourager la collaboration, la coopération et l'échange d'informations avec les organismes internationaux touchant à des domaines liés à la sécurité nucléaire. Elle procurera une approche exhaustive systématique au renforcement de la sécurité nucléaire.

Objectif : Améliorer dans le monde la sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives et des installations nucléaires où ces matières sont en cours d'utilisation, d'entreposage et de transport en aidant les États Membres à mettre sur pied de véritables dispositifs nationaux de sécurité nucléaire.

Effets
— Élaboration et application d'un cadre de sécurité nucléaire acceptable au plan international.
— Capacité de détection et d'intervention des États Membres renforcée pour lutter contre tous actes malveillants mettant en jeu les matières nucléaires ou radioactives, les installations nucléaires et les emplacements ou transports contenant ces matières.
— Approche exhaustive et cohérente de la sécurité nucléaire réduisant le risque général que des actes malveillants contre des matières nucléaires et autres matières radioactives perpétrés dans les installations et les transports nucléaires ne causent des dommages radiologiques au public, à l'environnement ou aux biens.

Indicateurs de performance
— Nombre d'États Membres appliquant les recommandations émanant, entre autres, du service consultatif de l'Agence sur la sécurité nucléaire.
— Nombre d'États mettant en oeuvre les guides et les recommandations de l'Agence en rapport avec la sécurité nucléaire.
— Nombre d'États Membres appliquant des procédures de détection et d'intervention dans la lutte contre tous actes malveillants mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives en cours d'utilisation, d'entreposage et de transport.
— Nombre d'États Membres assurant de manière exhaustive et cohérente la sécurité nucléaire des activités portant sur les matières nucléaires et autres matières radioactives.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité sera accordé aux activités prévoyant la mise en place d'une sécurité améliorée dans les États Membres, y compris l'élaboration d'un cadre international de sécurité nucléaire ;
- Le deuxième rang de priorité sera accordé aux activités liées à la recherche-développement qui contribuent à l'amélioration des méthodologies de sécurité nucléaire ;
- Le troisième rang de priorité sera accordé à la coordination des programmes de l'Agence avec des organisations internationales ayant des responsabilités dans des domaines voisins.

Sous-programme M.1. Évaluation des besoins de sécurité nucléaire, analyse de la menace et coordination

Justification : La mise en œuvre judicieuse des activités de l'Agence en vue d'améliorer et de renforcer la sécurité nucléaire requiert des mécanismes optimaux pour la coordination, y compris la hiérarchisation, le suivi de la planification et l'établissement de rapports. Les interactions de l'Agence avec les États Membres constituent la base de ses activités dans le domaine de la sécurité nucléaire, et son action avec les programmes bilatéraux d'appui dans le domaine nucléaire doit être coordonnée pour garantir une exécution efficace des services et une utilisation efficiente des ressources. La coordination avec d'autres organisations internationales s'avère nécessaire pour permettre une utilisation plus efficace des ressources et des compétences et éviter les chevauchements.

L'information est vitale pour comprendre et combattre les menaces potentielles pouvant mettre en jeu des matières nucléaires et autres matières

radioactives et les installations concernées. Il importe d'exploiter les informations provenant de toutes les sources disponibles afin de compiler les données requises pour les analyses. Cela supposera une interaction continue et renforcée avec les États Membres et d'autres organisations internationales. À cet égard, la base de données sur le trafic illicite permettra de collecter les informations qu'il convient d'évaluer pour l'analyse de la menace.

L'analyse de la menace permettra de déterminer les priorités d'assistance aux États Membres, y compris la nécessité de principes directeurs et services d'experts supplémentaires ou améliorés, ainsi que de formation et de nouvelles évaluations. Elle permettra aussi à l'Agence de mieux définir la mission stratégique de son programme de sécurité nucléaire. Un plan intégré d'appui à la sécurité nucléaire, fondé sur les résultats des missions de sécurité nucléaire de l'Agence et d'autres informations disponibles, est élaboré pour tout État Membre qui sollicite l'assistance de l'Agence. Le plan intégré définit les actions à mener pour améliorer la sécurité nucléaire et aider à fixer les priorités.

Les incidents à caractère répétitif ayant trait au trafic illicite de matières nucléaires et autres matières radioactives et de matériel sensible demeurent un sujet de préoccupation. L'Agence tient à jour une base de données sur le trafic illicite à laquelle les États Membres contribuent à titre volontaire en y entrant des informations. La compilation, l'évaluation et l'analyse des informations concernant le détournement, le vol et d'autres actes malveillants mettant en jeu les matières nucléaires et autres matières radioactives servent à orienter et hiérarchiser les activités de sécurité nucléaire. Les risques crédibles d'actes de terrorisme nucléaire, mais aussi les progrès réalisés dans la mise en œuvre des améliorations de la protection contre les actes de terrorisme nucléaire et autres actes criminels doivent être mieux compris et signalés comme il convient aux États Membres et au public en général.

Les activités de sécurité nucléaire recouvrent les programmes sectoriels 1 à 5 et 7 ainsi que les activités menées dans le cadre du programme de coopération technique. Le sous-programme prévoit aussi l'élaboration et la mise en œuvre des processus nécessaires à la coordination interne.

Objectifs :

- Assurer la base d'une mise en œuvre efficace et coordonnée de l'ensemble du programme et, dans la mesure du possible, assurer une coordination et une coopération efficaces avec les programmes d'appui mis en œuvre par les États Membres.
- Assurer dans la mesure du possible une coordination efficace avec d'autres organisations internationales.

Programme M

- Se doter d'une base de données efficace et exhaustive sur des informations de sécurité nucléaire, y compris le trafic illicite, le vol et d'autres activités illégales faisant intervenir l'utilisation de matières nucléaires et autres matières radioactives, de matières non nucléaires et de matériel sensible dans les installations nucléaires et les transports dans ce domaine.
- Renforcer la capacité d'analyse et d'évaluation des informations en rapport avec des questions actuelles de sécurité nucléaire.

Effets
— Programme coordonné de sécurité nucléaire répondant efficacement aux exigences des États Membres et des donateurs.
— Amélioration de l'échange d'informations fiables et pertinentes avec les États Membres et d'autres organisations internationales, y compris des activités conjointes, l'accent étant mis sur l'utilisation efficiente des ressources.
Indicateurs de performance
— Mise en œuvre cohérente et transparente des activités de sécurité nucléaire.
— Nombre de partenaires au sein de l'Agence et dans les autres organisations et niveau de leur participation.
— Volume et qualité des informations et des données relatives à la sécurité nucléaire fournies au Secrétariat, aux États Membres et aux autres organisations.

Changements et tendances concernant le programme : Du fait de l'attention beaucoup plus grande et des ressources dont bénéficient les activités ayant trait à la sécurité nucléaire et compte tenu de la matrice complexe des activités contribuant à une approche exhaustive de la sécurité nucléaire, la nécessité d'une information dans ce domaine est devenue bien plus pressante. Il est crucial désormais de rationaliser davantage la coordination interne et surtout externe, du fait de la nécessité d'optimiser les ressources. Les demandes d'utilisation efficace des informations disponibles pour évaluer la menace et soutenir la planification et la mise en œuvre des activités de sécurité nucléaire dans les États se sont multipliées. On constate une augmentation continue des demandes d'informations à jour et complètes sur le trafic illicite, le vol et les menaces d'actions envisagées contre des installations et des transports à des fins d'utilisation malveillante des matières nucléaires et autres matières radioactives nucléaires. Le besoin de la valeur ajoutée que donne l'analyse des informations augmente en conséquence. À la lumière entre autres des résultats sur lesquels ont débouché les divers services de sécurité nucléaire qu'offre l'Agence ces dernières années, on se rend

compte qu'il est urgent de prendre les mesures qui permettront d'améliorer la sécurité. Les plans intégrés d'appui à la sécurité nucléaire, élaborés à cette fin en vue d'accroître la coordination et la coopération entre les États Membres dotés de programmes d'appui bilatéral seront un élément important du programme. Il est essentiel de disposer d'informations exhaustives sur la sécurité nucléaire pour définir les activités à inscrire dans les plans intégrés d'appui à la sécurité nucléaire et pour atteindre les objectifs fixés dans le programme. La mise à jour et la maintenance de la base de données sur le trafic illicite se feront dans le cadre du projet N.2.02 sur l'appui aux applications informatiques.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme M.1 en 2006 s'élèvent à 369 600 €, soit une augmentation de 63 400 € (20,7 %) par rapport à 2005, et resteront inchangées en 2007 par rapport à 2006. Ces fonds permettront d'assurer la dotation en personnel de base pour le sous-programme et pour la gestion des contributions volontaires au Fonds pour la sécurité nucléaire en vue de mettre en œuvre le programme.

Ressources financières (aux prix de 2005)

M.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	306 200	369 600	369 600

Projets

Projet continu M.1.01 : Évaluation des priorités en matière de sécurité nucléaire et analyse des menaces

Principaux produits : Banque de données actualisée sur les vols, détournements et autres actes malveillants comme le sabotage portant ou menaçant de porter sur des matières nucléaires et autres matières radioactives en cours d'utilisation, d'entreposage ou de transport ainsi que sur du matériel nucléaire sensible ; fabrication ou utilisation, ou menace de fabriquer ou d'utiliser, des matières nucléaires et/ou radioactives (par exemple une source de rayonnements) pour fabriquer un dispositif nucléaire ou un engin à dispersion de radioactivité ; rapports périodiques sur le trafic illicite et autres actes malveillants mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives, avec des analyses de cas, des tendances et des matières concernées ; page web sur la sécurité nucléaire indiquant les statistiques et les tendances du trafic illicite et certains cas particuliers ; réponses ponctuelles aux questions posées par les médias ou par le public en général. Le projet contribuera aussi aux plans intégrés d'appui à la sécurité nucléaire à l'intention des États Membres.

Rang : 1

Projet continu M.1.02 : Harmonisation avec les États Membres des activités coordonnées en matière de sécurité nucléaire

Principaux produits : Dispositions entre l'Agence et les différents États Membres en ce qui concerne l'appui et la coopération pour la sûreté nucléaire ; meilleure coordination des activités accomplies par l'Agence ou par le biais d'un appui bilatéral grâce aux plans intégrés d'appui à la sécurité nucléaire. Rapports sur la mise en œuvre du programme sur la sécurité nucléaire, y compris rapports spécifiques requis pour les pays contribuant financièrement au Fonds pour la sécurité nucléaire.

Rang : 1

Projet continu M.1.03 : Cohérence des activités et des programmes portant sur la sécurité nucléaire

Principaux produits : Dispositions de coopération reflétant le niveau accru d'interaction avec d'autres organisations internationales. Rapports techniques et rapports d'exécution produits en commun sur des questions et activités communes, en vue d'améliorer la vulgarisation du programme de l'Agence.

Durée : 2006–2008

Rang : 1 et 3

Sous-programme M.2. Prévention d'activités malveillantes mettant en jeu des matières nucléaires et radioactives et les installations concernées

Justification : La mise en place de dispositions de sécurité efficaces, comme la protection physique des matières nucléaires et des installations concernées par leur utilisation, entreposage ou transport, est un élément essentiel de la première ligne de défense contre d'éventuels actes terroristes ou autres actes criminels. De même la sécurité, par exemple la comptabilité précise des autres matières radioactives dont les sources de rayonnements et les déchets radioactifs, passe par la protection de tout accès à ces matières à des fins malveillantes, criminelles ou terroristes lorsqu'elles sont en cours d'utilisation, d'entreposage ou de transfert. À cet égard, les États et les organisations internationales doivent continuer d'œuvrer aux niveaux tant national qu'international à l'élaboration d'un vaste régime international de sécurité nucléaire et à sa maintenance. L'Agence a un rôle central à jouer dans la promotion et la mise en œuvre des activités appropriées pour améliorer la capacité des États à prévenir les actes malveillants mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives et les installations concernées.

Les efforts visant à renforcer le régime international de protection physique vont se poursuivre. Le

renforcement de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) constituera un progrès sensible sur la voie du renforcement de la protection physique des matières et des installations nucléaires. La CPPMN est une plate-forme internationale pour la prise de mesures visant à empêcher que ces matières nucléaires fassent l'objet d'activités criminelles ou terroristes 'infra-nationales' visant à utiliser des matières nucléaires pour fabriquer un dispositif explosif nucléaire. La CPPMN s'efforce aussi d'assurer que les matières et installations nucléaires ne peuvent pas être utilisées dans des actes de sabotage visant à disperser la radioactivité et à causer des dommages dévastateurs aux personnes, aux biens ou à l'environnement. Le champ d'application élargi de la Convention prévoyant la protection physique des matières nucléaires en cours d'utilisation, d'entreposage et de transport sur le territoire national aussi bien que de transport international, se traduira par une demande beaucoup plus forte pour que l'Agence aide à mettre en œuvre les nouvelles dispositions de la CPPMN.

Une application élargie du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources de rayonnements incitera au renforcement de la protection physique des sources de rayonnements (c'est à dire des 'autres' matières radioactives comme les sources scellées et les déchets radioactifs) contre des actes malveillants. Une comptabilité appropriée et effective des matières nucléaires, mais aussi des autres matières radioactives, fait partie intégrante de dispositions de sécurité adéquates pour ce type de matières. Elle servira de base à la protection physique, à la détection précoce des vols et aux mesures nationales et internationales de contrôle des exportations et des importations. Un ensemble exhaustif et cohérent de recommandations et de principes directeurs s'impose aux fins d'une application efficace de la CPPMN et du Code de conduite.

L'amélioration de la protection physique des matières nucléaires et autres matières radioactives en cours d'utilisation, d'entreposage et de transport et des 'zones vitales' dans les installations nucléaires nécessite un soutien spécial, à la fois par le biais des programmes de l'Agence et au titre de l'appui bilatéral en matière de sécurité nucléaire. Les recommandations d'améliorations jugées opportunes par les services de sécurité nucléaire de l'Agence doivent être mises en œuvre. Une approche modulaire permettra de fournir des services de sécurité nucléaire spécialement adaptés aux besoins spécifiques des différents États Membres. Le plan intégré d'appui à la sécurité nucléaire prendra en compte la mise en œuvre des recommandations pertinentes concernant les améliorations à apporter dans le domaine de la sécurité nucléaire. Une mise en œuvre renforcée de ces plans, en totale coordination avec les programmes d'appui bilatéraux, permettra d'améliorer la prévention contre des actes

malveillants mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives. À l'appui de ces mesures, les organismes internationaux seront invités à fournir des efforts complémentaires pour prévenir toutes activités malveillantes mettant en jeu des matières nucléaires ou radioactives et les installations concernées.

Objectif : Améliorer les capacités des États Membres pour qu'ils puissent prévenir le vol, le sabotage, l'accès non autorisé, la cession illégale ou d'autres actes malveillants mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives en cours d'utilisation, d'entreposage ou de transport.

Effets
— Renforcement de la protection physique des matières nucléaires et autres matières radioactives en cours d'utilisation, d'entreposage ou de transport.
— Cadre international de sécurité nucléaire prévoyant des principes directeurs et des recommandations pour la protection physique et la comptabilité des matières nucléaires et autres matières radioactives en cours d'utilisation, d'entreposage et de transport.
— Protection physique améliorée des installations nucléaires et utilisation efficace à cette fin des mesures d'ingénierie.
Indicateurs de performance
— Amélioration démontrée de la protection physique et d'autres dispositions de sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives en cours d'utilisation, d'entreposage et de transport, entre autres grâce à la mise en œuvre des plans intégrés d'appui à la sécurité nucléaire (INSPP).
— Nombre de documents de portée internationale publiés dans la collection de l'Agence sur la sécurité nucléaire.
— Nombre d'installations qui appliquent des mesures de protection physique améliorée grâce à la coordination et l'appui de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Augmentation constante des demandes de la part des États Membres de services de sécurité nucléaire de l'Agence ainsi que des demandes d'assistance pour l'exécution des améliorations recommandées par ces services. Les plans intégrés d'appui à la sécurité nucléaire, y compris les mesures de prévention, de détection et d'intervention prévues pour lutter contre les actes malveillants mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives en cours d'utilisation, d'entreposage ou de transport, serviront de base de coopération avec les États Membres pour les aider à améliorer leur sécurité nucléaire. Les États Membres et l'Agence sont plus conscients que jamais de la nécessité de

disposer d'un ensemble exhaustif de principes directeurs et de recommandations de sécurité nucléaire comme plate-forme de travail. Ces principes directeurs et recommandations constituent la base pour les services de sécurité nucléaire de l'Agence et pour la mise en œuvre de leurs recommandations dans les États Membres.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme M.2 en 2006 s'élèvent à 745 100 €, soit une augmentation de 97 500 € (15,1 %) par rapport à 2005, et restent inchangées en 2007 par rapport à 2006. Ces fonds permettront d'assurer la dotation en personnel de base pour la mise en œuvre du sous-programme.

Ressources financières (aux prix de 2005)

M.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	647 600	745 100	745 100

Projets

Projet M.2. 01 : Élaboration de principes directeurs et de recommandations pour le renforcement de la sécurité nucléaire

Principaux produits : Documents d'orientation nouveaux ou révisés sur la protection physique, la comptabilité précise et d'autres dispositions relatives à la sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives en cours d'utilisation, d'entreposage et de transport, y compris une 5^e édition du document INFCIRC/225. Principes directeurs pour la protection des centrales nucléaires et de leurs 'zones vitales', des installations de recherche avec, entre autres, les réacteurs de recherche, les laboratoires et les zones de gestion des déchets, et des installations du cycle du combustible nucléaire ; principes directeurs spécifiques pour la protection des matières radioactives dans les applications non nucléaires et pour les matières dans des installations mixtes où sont menées des activités nucléaires et non nucléaires. Principes directeurs spécifiques pour la sécurité nucléaire des matières radioactives dans les installations d'entreposage de déchets et dans les dépôts. Méthodologies améliorées pour les activités suivantes : mise au point d'une menace de référence générale applicable à la fois aux matières nucléaires et aux autres matières radioactives ; mise en œuvre d'une culture de sécurité et d'une approche progressive de la sécurité nucléaire de différentes matières et applications ; mise en œuvre du concept de défense en profondeur et mesures de protection contre le sabotage des matières nucléaires et autres matières radioactives en cours d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Durée : 2006–2008

Rang : 1 et 2

Projet M.2.02. : Appui pour l'application d'un cadre de sécurité nucléaire pour prévenir les actes malveillants

Principaux produits : Systèmes techniques et administratifs améliorés pour la protection et la comptabilité des matières nucléaires et autres matières radioactives grâce à l'appui fourni par l'Agence et par le biais de programmes bilatéraux. Les plans intégrés d'appui à la sécurité nucléaire serviront de base à cet égard et d'outil pour faciliter l'octroi d'un appui bilatéral pour la mise en œuvre des recommandations résultant des services de sécurité nucléaire. Programme exhaustif de formation dans le domaine de la sécurité nucléaire, y compris la protection physique et la comptabilité des matières, requises à des fins de sécurité. Jusqu'à 20 activités de formation prévues par an, dans un cadre international, régional ou national, notamment activités de 'formation de formateurs'.

Durée : 2006–2008

Rang : 1

Projet continu M. 2.03. : Prestation de services de sécurité nucléaire pour la prévention des actes malveillants

Principaux produits : Services modulaires de sécurité nucléaire mis à la disposition des États. L'approche modulaire favorisera la souplesse de ces services et les missions seront conçues pour répondre aux besoins des États Membres. Les services de sécurité nucléaire seront assurés avec des équipes d'experts des États Membres constituées suivant les besoins et les questions à traiter. Exécution d'une douzaine de missions par an. Les recommandations formulées à l'issue de ces missions seront consignées dans les plans intégrés d'appui à la sécurité nucléaire. Jusqu'à six ateliers sur la menace de référence prévus à l'intention des États intéressés. Les rapports des services de sécurité nucléaire, y compris les informations relatives aux ateliers sur la menace de référence, feront l'objet d'un degré de confidentialité maximum.

Rang : 1

Sous-programme M.3. Détection d'activités malveillantes mettant en jeu des matières nucléaires ou radioactives et intervention

Justification : Le risque de prolifération nucléaire ou de fabrication d'un engin à dispersion de radioactivité (EDR) à partir de matières nucléaires ou radioactives que des acteurs infra-étatiques, des individus ou des terroristes pourraient se procurer illégalement préoccupe la communauté internationale. Aussi les États Membres doivent-ils disposer des capacités optimales de détection et

d'intervention pour lutter contre le vol, la menace de vol ou la détention et la cession frauduleuses, y compris le trafic illicite, ainsi que la dispersion et l'aliénation des matières nucléaires et autres matières radioactives ainsi que du matériel et de la technologie nucléaires sensibles pour la production de ces matières. La détection de tels actes est un élément essentiel des systèmes de sécurité nucléaire, en cas d'échec des mesures préventives. La notification continue de cas de trafic nucléaire montre qu'il importe de renforcer la capacité des États Membres de combattre le trafic illicite de matières nucléaires et autres matières radioactives. Il importe d'améliorer la coordination entre les organismes concernés, dans les États Membres et dans toute la communauté internationale, de même que le développement de la technologie pour mettre à disposition des instruments de détection faciles à utiliser.

Le personnel compétent des organismes nationaux, y compris les organismes chargés de l'application des lois, doit être bien formé pour comprendre les problèmes, utiliser les instruments de détection et savoir comment intervenir face à des actes malveillants. Les États Membres demandent une assistance internationale pour les aider à évaluer les systèmes et les techniques de détection existants et à les améliorer. L'instauration d'une réelle culture de sécurité nucléaire dans les États Membres contribuera à de tels efforts. Les différents éléments visant à créer une capacité de détection seront pris en compte dans les plans intégrés d'appui à la sécurité nucléaire adaptés aux besoins spécifiques des États Membres.

À l'heure actuelle, les principes directeurs et recommandations internationaux existants pour les États Membres dans le domaine de la détection et de l'intervention sont insuffisants. De plus, il n'existe aucun service à l'Agence pour aider les États à évaluer leurs capacités de détection et d'intervention. Des principes directeurs et recommandations sur la détection et l'intervention vont être élaborés et serviront de base pour que les États Membres renforcent leur capacité dans ce domaine. Ils serviront aussi de base aux services que l'Agence fournira aux États Membres en matière de détection et d'intervention. L'Agence appuiera leur mise en œuvre à travers les actions prévues dans les plans intégrés d'appui à la sécurité nucléaire.

Objectifs : Relever le niveau de sécurité dans les États Membres en améliorant les capacités de détection, d'interdiction et d'intervention, y compris d'enquête sur des actes intentionnels ou irresponsables mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives et les installations concernées, y compris le vol, la détention, l'utilisation et la cession non autorisées, la dispersion et l'aliénation de ces matières nucléaires, ainsi que le sabotage des installations concernées ou la menace de tels actes.

Effets
— Capacité accrue de détection d'activités malveillantes mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives.
— Moyens de réponse améliorés des États face à des actes malveillants mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives en cours d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Indicateurs de performance
— Nombre de pays dans lesquels l'assistance de l'Agence a permis de surveiller les frontières et de mettre en place de nouvelles procédures.
— Nombre de pays appliquant des procédures pour répondre à des actes malveillants mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives.

Changements et tendances concernant le programme : L'Agence est de plus en plus sollicitée pour aider les États Membres à renforcer leur système de détection et d'intervention pour lutter contre toute utilisation terroriste ou autre utilisation criminelle possible des matières nucléaires et autres matières radioactives. Le programme restera axé sur l'élaboration d'orientations pour l'application de ces mesures et insistera aussi sur l'assistance aux États pour la mise en œuvre de ces orientations de portée internationale. La promotion du développement de la technologie et des instruments pour la surveillance des frontières se fera en synergie avec les activités inscrites au projet N.2.01 (Mise au point d'instruments et appui hors Siège).

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme M.3 en 2006 s'élèvent à 221 300 €, soit une augmentation de 129 700 € (37 %) par rapport à 2005, et restent inchangées en 2007 par rapport à 2006. Ces fonds permettront d'assurer la dotation en personnel de base pour la mise en œuvre du sous-programme.

Ressources financières (aux prix de 2005)

M.3	2005	2006	2007
Budg. ord.	351 000	221 300	221 300

Projets

Projet M.3.01 : Élaboration de principes directeurs et recommandations pour la détection d'actes malveillants et l'intervention

Principaux produits : Ensemble de principes directeurs et de recommandations pour la détection d'actes malveillants mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives et pour l'intervention le cas échéant. Technologie et méthodologie de détection améliorées ; instruments de détection efficaces et faciles à utiliser.

Durée : 2003–2008

Rang : 1 et 2

Projet M.3.02 : Prestation de services de sécurité nucléaire pour la détection d'actes malveillants et l'intervention

Principaux produits : Modules pour la détection d'actes malveillants et l'intervention mis à disposition dans le cadre des services de sécurité nucléaire de l'Agence. Des équipes constituées d'experts des États Membres évalueront les systèmes existants et recommanderont les améliorations et mises à niveau nécessaires ou, le cas échéant, délivreront des attestations de bonnes pratiques. Ces recommandations serviront aussi, avec les autres informations disponibles, à compléter les plans intégrés d'appui à la sécurité nucléaire des États Membres concernés. Une douzaine de missions prévues par an, soit dans le cadre des services intégrés de sécurité nucléaire, soit comme missions ponctuelles. Les rapports résultant des missions feront l'objet d'un degré de confidentialité maximum.

Durée : 2003–2008

Rang : 1

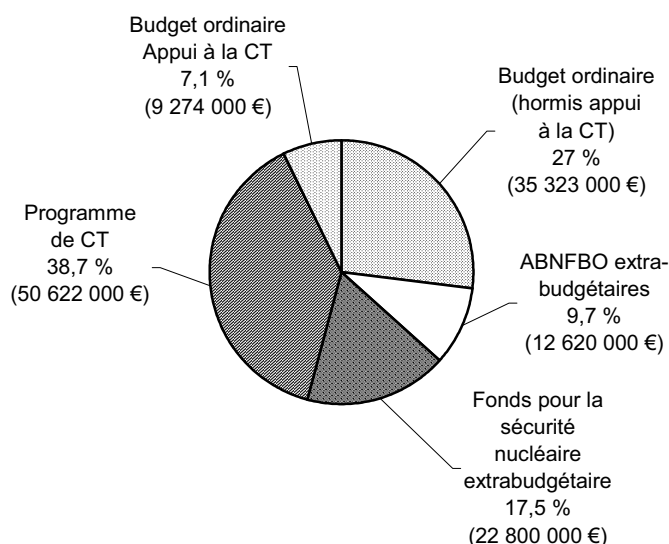
Projet M.3.03 : Appui pour l'application d'un cadre de sécurité nucléaire pour la détection des actes malveillants et l'intervention

Principaux produits : Moyens de détection et d'intervention renforcés dans les États Membres pour la lutte contre les actes malveillants mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives, des matières non nucléaires et du matériel sensible pouvant être utilisé pour produire ces matières. Appui fourni dans le cadre des plans intégrés d'appui à la sécurité nucléaire qui auront été élaborés notamment à partir des recommandations des missions de sécurité nucléaire. Instruments de détection mis à disposition et testés du point de vue de leur fonctionnalité et mesures prises pour assurer la durabilité du matériel. Capacité d'analyse prévue dans toutes les régions pour aider les États Membres à procéder aux analyses de chimie légale nucléaire requises sur des matières saisies. Vaste programme de formation établi pour les autorités nationales compétentes et les agents chargés de l'application des lois ; série de cours conçus pour former des participants aux échelons international, régional et national et environ 25 activités de formation proposées en tout. Efficacité du programme de formation évaluée.

Durée : 2003–2008

Rang : 1

Sûreté et sécurité nucléaires : Ressources totales en 2006-2007 (y compris le programme de CT)



	2006	2007	Total pour la biennie
Budget ordinaire (hormis appui à la CT)	17 635 000	17 688 000	35 323 000
Budget ordinaire - Appui à la CT	4 637 000	4 637 000	9 274 000
Total partiel - Budget ordinaire :	22 272 000	22 325 000	44 597 000
ABNFBO extrabudgétaires	6 310 000	6 310 000	12 620 000
Fonds pour la sécurité nucléaire	11 400 000	11 400 000	22 800 000
Fonds d'autres organismes des Nations Unies	-	-	-
Programme de CT	25 256 000	25 366 000	50 622 000
TOTAL	65 238 000	65 401 000	130 639 000

Les ressources totales pour la mise en œuvre du programme sectoriel 3, qui sont indiquées (aux prix de 2006) dans le tableau et le diagramme ci-dessus, s'élèvent à 130 639 000 € pour la biennie. La part du budget ordinaire est de 44 597 000 €, soit 34,1 % du total. Les ressources au titre du budget ordinaire augmentent de 149 000 € en 2006 (aux prix de 2005) par rapport au budget ajusté de 2005, et de 47 000 € en 2007 par rapport à 2006. Ces augmentations sont conformes à 'l'ensemble de propositions'.

On utilisera un montant de 9 274 000 € provenant du budget ordinaire, soit 7,1 % des ressources totales, pour appuyer des activités du programme de coopération technique d'un montant total de 50 622 000 €, soit au titre de l'appui scientifique et technique à la formulation et à la mise en œuvre de projets, soit en tant que contribution directe au programme lui-même sous la forme de services d'experts.

Les fonds extrabudgétaires escomptés pour la biennie (12 620 000 €), qui représentent 9,7 % des ressources totales, sont tous liés au financement des ABNFBO. En outre, un montant de 22,8 millions d'euros devrait être disponible dans les ressources extrabudgétaires pour la mise en œuvre du plan d'activités pour la protection contre le terrorisme nucléaire. Il reste encore des ABNFBO (voir tableau 16) d'un montant de 1 766 000 €, pour lesquelles aucune source de financement n'a été trouvée.

Le tableau 14 figurant au début du présent programme sectoriel présente, pour chaque projet, sous-programme et programme, un état récapitulatif des prévisions budgétaires et des ressources extrabudgétaires escomptées, ainsi que des ABNFBO pour lesquelles aucune source de financement n'a été trouvée. Le tableau en fin de chapitre établit une comparaison entre les prévisions budgétaires et le budget ajusté de 2005 au niveau des sous-programmes.

Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires

État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie

Tableau 15

Sous-programme / Programme	2005 Budget ajusté	Augment. (dimin.) du programme	%	Prévisions pour 2006 aux prix de 2005	Augment. (dimin.) du programme	%	Prévisions pour 2007 aux prix de 2005	Hausse des prix %	Prévisions pour 2006 aux prix de 2006	Prévisions pour 2007 aux prix de 2006
3. Gestion et coordination globales et activités communes	926 400	8 000	0,9	934 400	5 000	0,5	939 400	1,3	946 600	951 800
Total	926 400	8 000	0,9	934 400	5 000	0,5	939 400	1,3	946 600	951 800
X.1 Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	847 400	57 300	6,8	904 700	28 500	3,2	933 200	1,0	913 700	943 100
Programme X - Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	847 400	57 300	6,8	904 700	28 500	3,2	933 200	1,0	913 700	943 100
J.1 Infrastructure nationale de réglementation pour la sûreté des installations nucléaires	1 182 800	(73 100)	(6,2)	1 109 700	(40 000)	(3,6)	1 069 700	0,9	1 119 400	1 078 100
J.2 Infrastructure mondiale et réseaux d'information et de communication pour la sûreté des installations nucléaires	1 428 100	211 500	14,8	1 639 600	61 000	3,7	1 700 600	0,7	1 651 300	1 715 100
J.3 Mise au point et utilisation d'outils avancés pour l'évaluation de la sûreté	1 284 700	(157 000)	(12,2)	1 127 700	(15 200)	(1,3)	1 112 500	0,9	1 138 300	1 122 900
J.4 Sûreté de conception et évaluation des sites	1 238 300	155 700	12,6	1 394 000	(8 100)	(0,6)	1 385 900	1,1	1 408 700	1 400 200
J.5 Sûreté d'exploitation	1 587 200	400	-	1 587 600	(7 300)	(0,5)	1 580 300	0,8	1 600 700	1 593 100
J.6 Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible	1 235 500	(100 000)	(8,1)	1 135 500	31 100	2,7	1 166 600	1,1	1 147 600	1 179 900
Programme J - Sûreté des installations nucléaires	7 956 600	37 500	0,5	7 994 100	21 500	0,3	8 015 600	0,9	8 066 000	8 089 300
K.1 Normes de sûreté radiologique	773 000	(4 400)	(0,6)	768 600	2 000	0,3	770 600	0,9	775 900	778 200
K.2 Infrastructures de sûreté radiologique	1 200 900	(77 000)	(6,4)	1 123 900	(14 000)	(1,2)	1 109 900	0,8	1 132 600	1 118 400
K.3 Radioprotection professionnelle	830 600	1 600	0,2	832 200	(6 000)	(0,7)	826 200	1,3	843 300	836 800
K.4 Protection radiologique des patients	531 700	(4 800)	(0,9)	526 900	18 000	3,4	544 900	1,1	532 600	551 900
K.5 Contrôle des sources de rayonnements	810 100	99 900	12,3	910 000	(10 000)	(1,1)	900 000	1,3	922 200	911 600
K.6 Sûreté du transport des matières radioactives	794 100	(300)	-	793 800	2 000	0,3	795 800	0,9	801 300	803 400
Programme K - Sûreté radiologique et sûreté du transport	4 940 400	15 000	0,3	4 955 400	(8 000)	(0,2)	4 947 400	1,1	5 007 900	5 000 300
L.1 Élaboration de normes de sûreté des déchets, services pour la Convention commune et promotion des réseaux d'information et de communication	1 206 900	41 000	3,4	1 247 900	(58 500)	(4,7)	1 189 400	0,7	1 257 100	1 198 300
L.2 Déchets stockables : Gestion des déchets radioactifs et des sources scellées retirées du service	2 803 400	(1 500)	(0,1)	2 801 900	7 800	0,3	2 809 700	1,4	2 840 200	2 848 200
L.3 Déchets rejetables : Protection du public et de l'environnement	780 300	(71 700)	(9,2)	708 600	32 000	4,5	740 600	1,1	716 100	749 600
L.4 Déchets résiduels : déclassement des installations et remise en état des sites	1 131 800	32 200	2,8	1 164 000	18 700	1,6	1 182 700	1,4	1 180 000	1 200 000
Programme L - Gestion des déchets radioactifs	5 922 400	-	-	5 922 400	-	-	5 922 400	1,2	5 993 400	5 996 100
M.1 Évaluation des besoins de sécurité nucléaire, analyse de la menace et coordination	306 200	63 400	20,7	369 600	-	-	369 600	1,3	374 400	374 400
M.2 Prévention d'activités malveillantes mettant en jeu des matières nucléaires et radioactives et les installations concernées	647 600	97 500	15,1	745 100	-	-	745 100	0,4	747 800	747 800
M.3 Détection d'activités malveillantes mettant en jeu des matières nucléaires ou radioactives et intervention	351 000	(129 700)	(37,0)	221 300	-	-	221 300	0,4	222 200	222 200
Programme M - Sécurité nucléaire	1 304 800	31 200	2,4	1 336 000	-	-	1 336 000	0,6	1 344 400	1 344 400
Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires	21 898 000	149 000	0,7	22 047 000	47 000	0,2	22 094 000	1,0	22 272 000	22 325 000

Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires

Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 16

Titre du projet et description des activités	2006	2007
	ABNFBO NON FINANCÉES	ABNFBO NON FINANCÉES
3. Gestion et coordination globales et activités communes		
3./19 Organiser un atelier sur l'application de systèmes de gestion efficaces aux installations et activités nucléaires (en coopération avec A.2.01/6)	7 000	24 000
Total partiel 3 : Gestion et coordination globales et activités communes	7 000	24 000
X.1.02 Fonctionnement et renforcement du centre des incidents et des urgences du Secrétariat		
X.1.02/6 Développer encore les réseaux de compétences (y compris les réseaux de partage des connaissances et ERNET) pour fournir en temps réel des conseils et une assistance pendant les incidents et les urgences réelles ou ...	100 000	100 000
X.1.02/7 Tenir à jour et développer en fonction des remarques des points de contact le site web protégé ENAC pour l'échange d'informations	70 000	20 000
X.1.02/8 Établir, rendre public et tenir à jour un portail unique et des arrangements compatibles pour la notification des incidents et des urgences	80 000	30 000
X.1.03 Renforcement des arrangements intergouvernementaux et interorganisations		
X.1.03/1 Appuyer la mise en œuvre du plan d'action sur le renforcement du système international de préparation et de conduite des interventions	100 000	100 000
Sous-programme X.1 : Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	350 000	250 000
Programme X - Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgenc	350 000	250 000
K.1.03 Protection radiologique lors d'interventions d'urgence		
K.1.03/4 Mettre au point des conseils et des outils pratiques généraux à utiliser en cas d'incident ou d'urgence dans un réacteur de recherche ou une installation du cycle du combustible, en veillant à leur compatibilité avec les conseils concernant la gestion des accidents	20 000	20 000
K.1.03/5 Élaborer des conseils pratiques sur la sélection d'instruments pour le terrain	20 000	20 000
K.1.03/6 Calculer les facteurs dosimétriques et les valeurs D pour l'intervention pour tous les radionucléides à prendre en compte	20 000	20 000
K.1.03/9 Établir des examens de la préparation aux situations d'urgence (EPREV)	30 000	30 000
K.1.03/11 Appuyer les dispositions prises en matière de préparation des interventions pour des projets nationaux en conformité des normes et des bonnes pratiques	30 000	30 000
K.1.03/14 Mettre au point des systèmes améliorés pour la formation/l'information de divers réseaux de personnes de disciplines différentes à propos de l'intervention en cas d'incident ou d'urgence (formation sur ordinateur par exemple)	40 000	40 000
K.1.03/15 Préparer des documents didactiques généraux sur l'intervention en cas d'urgence dans un réacteur de recherche ou une installation du cycle du combustible	20 000	20 000
Sous-programme K.1 : Normes de sûreté radiologique	180 000	180 000

Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires

Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 16 (suite)

Titre du projet et description des activités	2006	2007	
	ABNFBO NON FINANCÉES	ABNFBO NON FINANCÉES	
K.2.01	Renforcement du contrôle réglementaire national et promotion des évaluations intégrées de la sûreté		
<i>K.2.01/4</i>	<i>Préparer un rapport sur l'infrastructure réglementaire dans les États Membres et non membres, présentant notamment la situation en ce qui concerne l'application des recommandations des missions RaSIA</i>	20 000	20 000
K.2.03	Gestion des informations et harmonisation de l'appui technique aux États Membres		
<i>K.2.03/10</i>	<i>Établir et maintenir des mécanismes d'évaluation quantitative pour l'Afrique, l'Asie de l'Est, l'Europe, l'Amérique latine et l'Asie de l'Ouest</i>	30 000	30 000
Sous-programme K.2 : Infrastructures de sûreté radiologique		50 000	50 000
K.3.02	Intercomparaison des mesures de contrôle faites aux fins de la radioprotection professionnelle et normalisation des grandeurs et unités en radioprotection		
<i>K.3.02/3</i>	<i>Conduire des exercices de comparaison sur les méthodes d'estimation de l'incorporation de radionucléides</i>	-	45 000
<i>K.3.02/4</i>	<i>Conduire des exercices de comparaison sur les mesures de la grandeur 'équivalent de dose individuel, Hp(d)' dans des champs mixtes (neutrons-gamma)</i>	-	45 000
<i>K.3.02/7</i>	<i>Conduire des exercices de comparaison sur les mesures de la grandeur Hp(d) par des dosimètres électroniques</i>	-	45 000
<i>K.3.02/9</i>	<i>Mettre en place et tenir à jour sur Internet une source (répertoire) d'informations sur les laboratoires de dosimétrie externe dans les États Membres</i>	-	20 000
Sous-programme K.3 : Radioprotection professionnelle		-	155 000
K.4.01	Optimisation de la protection radiologique des patients en radiologie diagnostique		
<i>K.4.01/2</i>	<i>Organiser un projet spécial sur les problèmes de radioprotection liés à la nouvelle technologie d'imagerie (TI/PET)</i>	25 000	25 000
<i>K.4.01/4</i>	<i>Organiser un projet spécial pour étudier l'enregistrement de la dose cumulée par patient après une série d'examens</i>	25 000	25 000
<i>K.4.01/5</i>	<i>Organiser un projet spécial sur la protection radiologique des patientes enceintes</i>	25 000	25 000
Sous-programme K.4 : Protection radiologique des patients		75 000	75 000
Programme K - Sûreté radiologique et sûreté du transport		305 000	460 000
L.2.04	Instauration de la confiance et transfert de technologies de stockage définitif des déchets radioactifs		
<i>L.2.04/10</i>	<i>Coordonner un PRC sur l'emploi de modèles numériques à l'appui de la caractérisation des sites et d'évaluations du comportement de dépôts géologiques (2006-2010)</i>	60 000	30 000
Sous-programme L.2 : Déchets stockables : Gestion des déchets radioactifs des sources scellées retirées du service		60 000	30 000

Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires

Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 16 (suite)

Titre du projet et description des activités	2006	2007
	ABNFBO NON FINANCÉES	ABNFBO NON FINANCÉES
L.3.02		
Suivi et tenue d'un inventaire des rejets radioactifs dans l'environnement		
<i>L.3.02/5 Élaborer et tenir à jour une base de données sur les rejets radioactifs dans l'environnement (DIRATA)</i>	20 000	20 000
L.3.03		
Accord international sur la modélisation du transfert des radionucléides dans l'environnement et des doses reçues par l'homme et les espèces autres que l'homme		
<i>L.3.03/1 Distribuer et mettre en œuvre un programme de calcul basé sur SR-19</i>	20 000	20 000
Sous-programme L.3 : Déchets rejetables : Protection du public et de l'environnement	40 000	40 000
L.4.01		
Élaboration et mise en œuvre de recommandations pour la cessation sûre des activités nucléaires		
<i>L.4.01/10 Appuyer le déclassement sûr des installations nucléaires ; projet de démonstration (plan d'action)</i>	60 000	60 000
L.4.03		
Élaboration et mise en œuvre de recommandations pour l'assainissement d'environnements contaminés par des résidus radioactifs provenant d'activités et d'événements passés		
<i>L.4.03/1 Organiser une évaluation radiologique du site d'essai de Semipalatinsk</i>	25 000	-
L.4.05		
Mesures visant à promouvoir les technologies pour la remise en état de sites contaminés		
<i>L.4.05/8 Préparer un TECDOC sur la gestion du passage de la remédiation a posteriori à la gestion du cycle de vie (2007-2009)</i>	-	20 000
<i>L.4.05/11 Mettre en place et gérer un réseau d'excellence en remédiation de l'environnement (en collaboration avec le Département de la CT) (à partir de 2006)</i>	12 000	14 000
<i>L.4.05/12 Préparer un guide du profane sur la remédiation de l'environnement (2007-2008)</i>	-	9 000
Sous-programme L.4 : Déchets résiduels : Déclassement des installations et remise en état des sites	97 000	103 000
Programme L - Gestion des déchets radioactifs	197 000	173 000
Programme sectoriel 3 - Sûreté et sécurité nucléaires	859 000	907 000

Programme sectoriel 4 – VÉRIFICATION NUCLÉAIRE

Introduction

C'est dans le cadre du présent programme sectoriel qu'est mis en œuvre le mandat statutaire de l'Agence consistant à instituer et à appliquer des mesures visant à garantir que les produits fissiles spéciaux et autres matières, les services, les équipements, les installations et les informations ne sont pas utilisés à des fins interdites. En outre, l'Agence soutient, toujours dans ce cadre, les efforts de la communauté internationale en matière de limitation et de réduction des armes nucléaires. Les activités de vérification et de contrôle en Iraq en application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU y sont aussi incluses, mais sont gérées par le Bureau de la vérification nucléaire en Iraq (BVNI), qui fait directement rapport au Directeur général.

Les activités relatives aux garanties dans le programme et budget pour 2006-2007 ont été conçues pour permettre à l'Agence de relever les nouveaux défis et d'anticiper les besoins futurs du régime de non-prolifération nucléaire.

L'objectif de l'Agence est l'entrée en vigueur de protocoles additionnels aux accords de garanties dans tous les États et d'accords de garanties généralisées dans tous les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et qui ont pris des engagements similaires en matière de non-prolifération. En effet, les informations fournies en vertu d'un protocole additionnel sont précieuses pour évaluer le programme nucléaire d'un État et pour avoir un tableau exhaustif de ses exportations/importations pertinentes. La réalisation de cet objectif dépend essentiellement de la volonté politique des États ; toutefois, l'Agence poursuivra ses activités au titre du projet N.2.12 (Négociation et promotion d'accords de garanties généralisées, de protocoles additionnels et d'arrangements subsidiaires) afin de promouvoir la conclusion de protocoles additionnels et d'offrir un appui aux États à cette fin et pour la mise en œuvre de ces derniers.

En vertu du mandat qui lui a été confié en matière de vérification, l'Agence est tenue notamment de fournir l'assurance que les déclarations des États sont exactes et complètes. A cet égard, sa capacité de détecter des matières et des activités nucléaires non déclarées s'est renforcée. En sus d'un accès accru à l'information et à des sites nucléaires et ayant trait au nucléaire, elle renforcera ses capacités actuelles de détection en mettant au point et/ou en acquérant des

outils pour la collecte, l'analyse et l'évaluation de l'information et des appareils de détection plus efficaces et de meilleure qualité. Ces besoins sont notamment pris en compte dans les projets N.1.06 (Évaluation au niveau de l'État), N.2.01 (Mise au point d'instruments pour les garanties) et N.2.13 (Appui en matière d'information pour les garanties renforcées).

L'Agence juge indispensable que les États coopèrent en ce qui concerne la fourniture d'informations liées aux importations et aux exportations de matières nucléaires ainsi que de matières et d'équipements non nucléaires. Plus les informations fournies à l'Agence et obtenues par celle-ci seront pertinentes et essentielles, plus les conclusions relatives aux garanties qu'elle en tirera au niveau de l'État seront crédibles. En outre, l'Agence a besoin de mieux comprendre les voies et sources d'approvisionnement en technologies et en matières nucléaires sensibles pour faciliter la découverte de filières clandestines. Elle a donc entrepris de nouvelles activités ayant trait à la collecte, à l'analyse et au suivi de toutes informations disponibles sur ces réseaux dans le cadre du projet N.1.06 (Évaluation au niveau de l'État).

L'application de garanties intégrées occupe toujours un rang de priorité élevé, comme en témoigne les activités prévues dans le cadre du projet N.2.04 (Études de systèmes et méthodes de contrôle) visant à finaliser des méthodes de contrôle intégrées au niveau de l'État pour qu'elles soient appliquées en temps opportun.

Objectifs

- Donner à la communauté internationale des assurances accrues quant au respect par les États de leurs engagements en matière de non-prolifération nucléaire.
- Faire en sorte que l'Agence connaisse mieux les transferts internationaux de matières et de technologies sensibles du point de vue de la prolifération.
- Contribuer, selon que de besoin, aux activités de limitation et de réduction des armes nucléaires.
- Donner des assurances crédibles quant au respect par l'Iraq des dispositions de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité de l'ONU et d'autres résolutions pertinentes.

Effets
— Conclusions relatives aux garanties conformément aux accords de garanties pertinents.
— Meilleure compréhension des capacités et des programmes nucléaires des États.
— Contribution, sur demande, aux activités de limitation et de réduction des armes nucléaires.
Indicateurs de performance
— Activités de vérification exécutées pour tirer des conclusions relatives aux garanties au niveau de l'État, selon que de besoin.
— Insuffisances du système des garanties recensées auxquelles on aura remédié, selon que de besoin.
— Assistance fournie sur demande des États Membres aux systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC) et à d'autres structures pertinentes.
— Accès à des informations utiles provenant d'États, de sources librement accessibles et d'autres sources selon les besoins.
— Adéquation des moyens de collecte, d'analyse et de suivi des informations pertinentes.
— Appui fourni, à la demande d'États Membres, pour la vérification des matières provenant d'armes et d'autres produits fissiles.

Projet continu : Gestion et coordination globales et activités communes

Le programme sectoriel 4 a besoin d'une fonction centrale pour décider de l'orientation générale, fixer et coordonner les politiques et gérer l'ensemble de la planification et de l'exécution du programme.

Principaux produits : Rapports sur l'application des garanties, documents sur la planification stratégique ; comptes rendus d'activités ; applications du système de gestion de la qualité ; informations relatives aux garanties pour les notes sur les pays ; contributions sous forme d'informations relatives aux garanties pour les documents destinés aux organes directeurs et autres documents pertinents ; publications ; articles.

Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
Table 17

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées
4. Gestion et coordination globales et activités communes	983 500	-	-	983 500	-	-
Total	983 500	-	-	983 500	-	-
N.1.01 Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées	1 127 100	300 000	609 000	1 121 500	300 000	609 000
N.1.02 Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur	41 794 400	109 000	1 891 000	40 743 200	109 000	1 891 000
N.1.03 Vérification dans les États ayant un accord du type INFCIRC/66	1 682 600	50 000	550 000	1 736 000	-	-
N.1.04 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire	1 339 800	1 060 000	-	1 286 100	767 000	-
N.1.05 Traitement de l'information	2 231 600	-	-	2 233 300	-	-
N.1.06 Évaluation au niveau de l'État	4 071 200	12 000	-	4 256 700	12 000	-
N.1.07 Évaluation de l'efficacité	1 537 100	-	-	1 537 100	-	-
N.1.08 Fourniture des instruments des garanties	11 519 600	2 965 000	-	11 584 200	2 965 000	-
N.1.09 Logistique et analyse des échantillons	6 760 700	500 000	-	6 760 700	500 000	-
Sous-programme N.1 : Opérations	72 064 100	4 996 000	3 050 000	71 258 800	4 653 000	2 500 000
N.2.01 Mise au point d'instruments pour les garanties	3 028 600	202 000	-	3 110 400	202 000	-
N.2.02 Appui aux applications TI	3 399 200	114 000	-	3 399 200	114 000	-
N.2.03 Appui aux systèmes TI	5 705 900	689 000	-	6 638 700	789 000	660 000
N.2.04 Études de systèmes et méthodes de contrôle	2 037 400	102 000	-	2 037 400	102 000	-
N.2.05 Gestion de la qualité et standardisation	1 577 100	263 000	-	1 575 100	193 000	-
N.2.06 Analyse statistique	1 975 200	150 000	-	1 975 200	150 000	-
N.2.07 Formation aux garanties	1 868 600	-	-	1 486 600	-	-
N.2.08 Programme et ressources, et administration des programmes d'appui d'États Membres	1 414 400	95 000	-	1 409 300	95 000	-
N.2.09 Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour une grande usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes au Japon — JMOX	1 311 500	-	-	1 906 400	-	-
N.2.10 Élaboration d'un régime de l'AIEA pour la vérification des matières provenant d'armes et autres matières fissiles désignées par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie comme retirées des programmes de défense	129 400	136 000	-	129 400	136 000	-

Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
Table 17 (suite)

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées
N.2.11 Élaboration et application de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl	549 100	-	-	647 400	-	-
N.2.12 Négociation et promotion d'accords de garanties généralisées, de protocoles additionnels et d'arrangements subsidiaires	2 044 600	300 000	-	2 084 000	300 000	-
N.2.13 Appui en matière d'information pour les garanties renforcées	3 808 100	318 000	-	3 944 500	318 000	-
N.2.14 Reconfiguration du Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA (SIG)	3 786 800	6 100 000	-	4 924 000	4 983 000	-
N.2.15 Systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC)	652 500	109 000	-	652 500	109 000	-
Sous-programme N.2 : Études et appui	33 288 400	8 578 000	-	35 920 700	7 491 000	660 000
Programme N - Garanties	105 352 500	13 574 000	3 050 000	107 179 500	12 144 000	3 160 000
O.1.01 Activités de contrôle et de vérification continus	-	10 495 000	-	-	10 495 000	-
O.1.02 Opérations concernant les exportations/importations	-	945 000	-	-	945 000	-
O.1.03 Études et appui	-	735 000	-	-	735 000	-
O.1.04 Gestion	-	120 000	-	-	120 000	-
Sous-programme O.1 : Vérification en Iraq en application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU (financement extrabudgétaire seulement)	-	12 295 000	-	-	12 295 000	-
Programme O - Vérification en Iraq en application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU	-	12 295 000	-	-	12 295 000	-
Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire	106 336 000	25 869 000	3 050 000	108 163 000	24 439 000	3 160 000

a_/ Comprend les ABNFBO extrabudgétaires et les fonds provenant d'autres organismes des Nations Unies (le cas échéant) - voir les tableaux 3a) et 3b) pour plus de détails.

Programme N. GARANTIES

Justification : L'Agence conclut des accords de garanties avec les États qui lui confèrent l'obligation et l'autorité juridiques d'appliquer des garanties aux matières et installations nucléaires et aux autres articles soumis aux garanties.

Dans le cadre du présent programme, l'Agence mène des travaux de vérification, d'évaluation et de développement. C'est à partir de ces derniers qu'elle tire ses conclusions en ce qui concerne l'utilisation pacifique des matières nucléaires et autres articles soumis aux garanties. Elle cherche à les consolider afin d'être en mesure de relever les nouveaux défis auxquels sont confrontées les garanties nucléaires et de prévoir les futurs besoins en matière de vérification et de s'y préparer.

À cet égard, dans le programme relatif aux garanties pour 2006-2007 on a dûment pris en compte qu'il est de plus en plus important que l'Agence soit en mesure de détecter des matières et activités nucléaires non déclarées. Pendant toute la bienné, l'Agence continuera de renforcer ses capacités actuelles de détection en mettant au point et/ou en acquérant des outils plus performants pour la collecte, l'analyse et l'évaluation des informations.

Objectifs:

- Donner à la communauté internationale des assurances accrues quant à l'utilisation pacifique des matières nucléaires et autres articles soumis aux garanties.
- Donner à la communauté internationale des assurances accrues quant à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées dans un nombre croissant d'États.
- Conclure des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels avec un nombre croissant d'États puis les y appliquer.
- Mettre au point et appliquer des méthodes de contrôle intégrées dans des États pour lesquels l'Agence est en mesure de tirer et de confirmer les conclusions relatives aux garanties essentielles à cette application.

Effets
— Conclusions relatives aux garanties quant au non-détournement de matières nucléaires soumises aux garanties et à l'absence d'utilisation abusive d'articles soumis aux garanties.
— Conclusions quant à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées.

Effets (suite)
— Accords de garanties généralisées et protocoles additionnels à ces derniers conclus et mis en œuvre.
— Application de méthodes de contrôle intégrées au niveau de l'État.
Indicateurs de performance
— Nombre d'États pour lesquels on tire des conclusions quant à l'utilisation pacifique des matières nucléaires et autres articles soumis aux garanties.
— Nombre d'États pour lesquels on conclut à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées.
— Nombre d'États dans lesquels un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel sont appliqués.
— Nombre d'États dans lesquels des garanties intégrées sont appliquées.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité est attribué aux projets qui correspondent directement à des obligations juridiques de l'Agence. L'Agence est juridiquement tenue de mener ces projets quelles que soient les circonstances et ne peut en différer l'exécution sous prétexte que les ressources sont insuffisantes.
- Le deuxième rang de priorité est attribué aux projets qui soutiennent ou renforcent la performance de l'Agence. Ils fournissent l'infrastructure en matière de technologie, de méthodologie, de technologie de l'information et de recherche qui permettent à l'Agence de mener ses activités obligatoires de manière efficace et efficiente. L'exécution de ces projets permet d'assurer que l'Agence s'acquitte des obligations définies dans son Statut et les accords de garanties et découlant des décisions du Conseil des gouverneurs de la façon la plus efficace et la plus efficiente.
- Le troisième rang de priorité est attribué aux projets non obligatoires exécutés à la demande d'États Membres.

Sous-programme N.1. Opérations

Justification : Dans le cadre du sous-programme, les garanties sont appliquées, avec une efficacité croissante, en vertu : a) d'accords basés sur le document INFCIRC/153 (corrigé) concernant les engagements pris par les États au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ou par exemple de traités instituant des zones exemptes d'armes nucléaires prévoyant un engagement de non-prolifération comparable ; b) d'accords basés sur le document INFCIRC/66/Rev.2, qui sont des accords relatifs à des éléments particuliers ; c) d'accords de soumission volontaire conclus avec les États dotés d'armes nucléaires ; d) de protocoles additionnels aux accords de garanties, conclus sur la base du modèle de protocole additionnel (INFCIRC/540 (corrigé)).

Objectifs :

- Donner à la communauté internationale l'assurance crédible que les matières nucléaires et autres articles soumis aux garanties en vertu d'accords basés sur le document INFCIRC/153 (Corrigé) ne sont pas détournés ou utilisés abusivement.
- Donner à la communauté internationale une assurance crédible quant à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées pour les États ayant un protocole additionnel à leur accord de garanties en vigueur.
- Donner à la communauté internationale une assurance crédible quant à l'utilisation pacifique des matières, équipements, installations nucléaires et matières non nucléaires faisant l'objet d'accords du type INFCIRC/66/Rev.2.
- Donner à la communauté internationale l'assurance crédible que les matières nucléaires soumises aux garanties en vertu d'accords de soumission volontaire, dans les États ayant de tels accords, ne sont pas utilisées à des fins interdites.

Effets
<ul style="list-style-type: none"> — Conclusions relatives aux garanties : <ul style="list-style-type: none"> a) concernant le non-détournement de matières nucléaires soumises aux garanties ; b) concernant l'absence de matières et activités nucléaires non déclarées ; c) concernant l'utilisation pacifique des matières, équipements, installations nucléaires et matières non nucléaires faisant l'objet d'accords du type INFCIRC/66/Rev.2 ; d) attestant que les matières nucléaires soumises aux garanties en vertu d'accords de soumission volontaire ne sont pas utilisées à des fins interdites.

Effets (suite)
<ul style="list-style-type: none"> — Programmes nucléaires évalués au niveau de l'État.
<ul style="list-style-type: none"> — Efficacité accrue des activités de vérification dans les États où sont appliquées des garanties intégrées.
Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> — Taux de réalisation de la composante quantitative de l'objectif des inspections (telle que définie au par. 3.23 du 'IAEA Safeguards Glossary, 2001 Edition').
<ul style="list-style-type: none"> — Taux de réalisation de la composante temporelle de l'objectif des inspections (tel que définie au par. 3.24 du 'IAEA Safeguards Glossary, 2001 Edition'). — Renseignements descriptifs vérifiés selon que de besoin.
<ul style="list-style-type: none"> — Mesure dans laquelle les informations pertinentes dont dispose l'Agence ont été évaluées et prises en considération au niveau de l'État.
<ul style="list-style-type: none"> — Mesure dans laquelle les activités de vérification sur le terrain baissent dans les États où sont appliquées des garanties intégrées.

Changements et tendances concernant le programme : Les enjeux auxquels est confronté le régime des garanties et les événements auxquels on s'attend devraient entraîner une intensification du nombre des activités du programme.

La charge de travail relative à la préparation et à l'examen des évaluations au niveau de l'État devrait continuer de s'alourdir, car l'Agence devra étudier et analyser des informations nouvelles et/ou supplémentaires.

Des protocoles additionnels sont mis en œuvre dans un nombre croissant d'États, dont certains ont des cycles du combustible nucléaire importants (par ex. Kazakhstan, Ukraine et l'UE). La vérification, l'analyse et l'évaluation de leurs déclarations initiales nécessiteront des efforts importants pour que l'Agence puisse ultérieurement appliquer des garanties intégrées dans ceux qui répondent aux prescriptions.

Les activités de vérification de l'Agence dans les États membres d'EURATOM devraient s'accroître considérablement du fait de la redéfinition de la mission et du rôle d'EURATOM vis-à-vis du régime de non-prolifération, de l'examen de la nouvelle formule de partenariat et des suites qui y seront données.

La vérification de transferts de combustible usé vers des installations d'entreposage à sec devrait demander des efforts accrus ; avec les techniques actuellement disponibles, des efforts considérables devront encore être consacrés à de telles activités au Canada, au Kazakhstan et en République de Corée. Des initiatives sont en cours pour mettre au point de nouvelles technologies grâce au programme d'appui du Canada. Dans le cadre du même programme, un projet visant à réduire l'activité d'inspection dans l'installation associée aux transferts de combustible usé dans le cadre de garanties intégrées est en voie d'achèvement.

L'échantillonnage de l'environnement aux fins des garanties renforcées devrait prendre de l'importance, comme en témoignent le nombre croissant d'échantillons de l'environnement prélevés par frottis, la diversité accrue des échantillons obtenus dans le cadre de l'accès complémentaire et d'autres activités et les nouvelles demandes d'analyse.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme N.1 s'élèvent à 71 295 900 € en 2006 et à 70 515 500 € en 2007, augmentant de 5 046 300 € la première année par rapport à 2005, pour diminuer de 780 400 € la deuxième. Les changements concernant les ressources seront financés grâce aux enveloppes budgétaires prévues dans l'ensemble des propositions approuvées par le Conseil des gouverneurs (document GOV/2003/48).

L'augmentation nette du budget ordinaire pour 2006 s'explique par l'expansion des activités dans le domaine de la vérification. Selon le projet de budget, le nombre d'États ayant des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels en vigueur devrait augmenter (Projet N.1.02) et les activités de vérification menées dans le cadre du projet N.1.01 (Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées) devraient diminuer d'autant. Il s'ensuit que les activités d'examen des déclarations initiales communiquées en vertu des protocoles additionnels, de vérification, y compris l'accès complémentaire, et d'évaluation au niveau de l'État (projet N.1.06) augmenteront. En outre, l'application de garanties dans l'installation de retraitement de Rokkasho, qui devrait entrer en service en 2006, nécessitera des ressources importantes. C'est pourquoi des ressources ont été transférées du projet N.2.09 en 2004-2005 au projet N.1.02. Les ressources destinées au projet N.1.05 (Traitement de l'information) ont été ajustées afin de mieux répondre aux besoins réels de ce projet.

La nette baisse en 2007 peut être attribuée à une réduction au titre du matériel des garanties pour le projet N.1.02.

Le projet de budget ordinaire comprend les coûts des services d'élaboration des politiques et de coordination et des services juridiques, qui s'élèvent à 420 900 €, à l'appui des activités de vérification et d'évaluation. De plus, 5 294 800 € sont inclus pour le Laboratoire d'analyse pour les garanties en 2006 et 2007.

Les ressources extrabudgétaires du sous-programme N.1 (4 996 000 € en 2006 et 4 653 000 € en 2007) seront consacrées principalement au projet N.1.04 sur la vérification dans les États ayant des accords de soumission volontaire, comme les États-Unis, et au projet N.1.08 consacré au matériel des garanties.

Le coût d'activités imprévisibles et/ou non continues, telles que le début de la campagne de retraitement en Inde, un pic des activités de vérification en République populaire démocratique de Corée (RPDC) ou le transfert à l'Agence des coûts des activités et du matériel de vérification du fait de l'application d'éventuelles approches nouvelles au titre des garanties et de la non-prolifération de la part d'EURATOM, reste non financé. Le montant total des ABNFBO du sous-programme N.1 pour lesquelles aucune source de financement n'a été trouvée s'élève à 3 050 000 € en 2006 et à 2 500 000 € en 2007.

Ressources financières (aux prix de 2005)

N. 1	2005	2006	2007
Budg. ord.	66 249 600	71 295 900	70 515 500

Projets

Projet continu N.1.01 : Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées

Principaux produits : Déclarations sur les résultats des inspections et déclaration relative aux conclusions ; documentation pour les inspections ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection mises au point et approuvées ; plans de vérification des renseignements descriptifs (DIV) préparés et approuvés ; DIV exécutées selon les plans. Dispositions techniques, administratives et logistiques, y compris les arrangements subsidiaires, mises en place aux fins de la vérification. Résultats des essais sur le terrain préalables à l'application du protocole additionnel obtenu. Matériel de vérification maintenu en état de marche.

Rang : 1

Projet continu N.1.02 : Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur

Principaux produits : Déclarations sur les résultats d'inspections et déclarations relatives aux conclusions ; documentation pour les inspections ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection

mises au point et approuvées ; plans de vérification des renseignements descriptifs (DIV) préparés et approuvés ; DIV exécutées selon les plans ; déclarations sur les résultats et les conclusions des activités menées au titre de l'accès complémentaire ; dispositions administratives et logistiques ; arrangements subsidiaires modifiés au besoin. Matériel de vérification installé et entretenu.

Rang : 1

Projet continu N.1.03 : Vérification dans les États ayant un accord du type INFCIRC/66

Principaux produits : Déclarations sur les résultats d'inspections ; documentation pour les inspections ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection mises au point et approuvées ; plans de vérification des renseignements descriptifs (DIV) préparés et approuvés ; DIV exécutées selon les plans. Dispositions techniques, administratives et logistiques mises en place pour l'application des mesures prévues dans les accords de type INFCIRC/66 et des protocoles additionnels (le cas échéant). Matériel de vérification installé et entretenu.

Rang : 1

Projet continu N.1.04 : Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire

Principaux produits : Déclarations sur les résultats d'inspections ; informations pertinentes analysées ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection mises au point et approuvées ; plans de vérification des renseignements descriptifs (DIV) préparés et approuvés ; DIV exécutées selon les plans. Matériel de vérification installé et entretenu.

Rang : 1

Projet continu N.1.05 : Traitement de l'information

Principaux produits : Bases de données et déclarations semestrielles sur les stocks comptables mises à jour.

Rang : 1

Projet continu N.1.06 : Évaluation au niveau de l'État

Principaux produits : Examen et évaluation des informations provenant notamment des relevés des exploitants, des déclarations soumises par les États, des résultats des inspections, des bases de données internes et de sources librement accessibles. Rapports d'évaluation au niveau de l'État nouveaux ou mis à jour.

Rang : 1

Projet continu N.1.07 : Évaluation de l'efficacité

Principaux produits : Activités d'inspection évaluées et analysées ; activités d'inspection sélectionnées évaluées ; audits de l'assurance de la qualité ; rapports sur l'application des garanties (SIR) ; plan d'action pour le SIR.

Rang : 1

Projet continu N.1.08 : Fourniture des instruments des garanties

Principaux produits : Préparation, étalonnage, installation et mise à l'essai (le cas échéant) des instruments suivants : systèmes portatifs d'analyse non destructive (AND) ; systèmes d'AND fixes ; systèmes de scellés et de vérification du confinement ; systèmes de surveillance ; moniteurs automatiques ; systèmes de télésurveillance et appui sur le terrain. Rapports préparés sur l'état, l'inventaire, le fonctionnement et l'utilisation des instruments.

Rang : 1

Projet continu N.1.09 : Logistique et analyse des échantillons

Principaux produits : analyse globale d'échantillons de l'environnement ; analyse de particules d'échantillons de l'environnement ; analyses d'échantillons de matières nucléaires et autres matières spécifiées ; trousse pour le prélèvement d'échantillons de l'environnement ; échantillons de l'environnement recodés et analysés ; expédition sûre et en temps voulu d'échantillons de l'environnement ; contrats prorogés avec le Réseau de laboratoires d'analyse (NWAL) ; capacités d'analyse du Laboratoire d'analyse pour les garanties (LAG) maintenues ; homologation de laboratoires d'analyse et contrôle de la qualité dans l'ensemble du NWAL.

Rang : 1

Sous-programme N.2. Études et appui

Justification : Pour que le régime des garanties de l'Agence soit appliqué de la manière la plus efficace et efficace possible, il faut des infrastructures en matière de technologie, de méthodologie, d'information et de communication ultramodernes.

Par conséquent, l'Agence doit établir et maintenir une infrastructure technologique adéquate en mettant au point ou en perfectionnant les appareils et instruments de vérification, la coordination de l'assistance reçue des programmes d'appui d'États Membres (PAEM) pour les activités de recherche-

développement étant à cet égard un élément important.

l'Agence doit en outre veiller à disposer des moyens technologiques nécessaires en matière d'information et de communication et améliorer les concepts et méthodes de contrôle existants tout en élaborant de nouveaux pour que les activités de vérification puissent être mises en œuvre de manière efficace et efficiente et que des méthodes de contrôle intégrées au niveau de l'État puissent être appliquées en temps opportun.

Par ailleurs, l'Agence doit pouvoir disposer des capacités nécessaires pour pouvoir, au moment voulu, recueillir, analyser et évaluer de façon exhaustive des informations utiles pour les garanties et les programmes nucléaires des États.

Pour pouvoir s'acquitter de son mandat en matière de garanties, l'Agence doit pouvoir aussi disposer de moyens de gestion et de contrôle financiers ainsi que de ressources humaines en nombre suffisant pour appliquer lesdites garanties, et en particulier d'un personnel bien formé et possédant les compétences requises pour les activités de vérification.

Objectifs:

- Améliorer et renforcer les infrastructures en matière de technologie, de méthodologie et d'information requises pour une application satisfaisante des garanties.
- Faire en sorte qu'il y ait les ressources financières et humaines nécessaires et les gérer de manière efficiente et efficace.

Effets
— Infrastructures appropriées en matière de technologie, de méthodologie et d'information.
— Ressources humaines disponibles en nombre suffisant.
— Ressources financières disponibles pour répondre aux priorités du programme.
Indicateurs de performance
— Mesure dans laquelle des techniques et des instruments appropriés sont mis au point aux fins des garanties en fonction des besoins définis.
— Mesure dans laquelle des mécanismes appropriés et sûrs de collecte et d'analyse des informations sont disponibles quand cela est nécessaire.
— Mesure dans laquelle des concepts et des méthodes de contrôle appropriés sont disponibles (en particulier aux fins de l'application de garanties intégrées au niveau de l'État) pour faire face aux besoins.

Indicateurs de performance (suite)
— Mesure dans laquelle des ressources humaines sont disponibles pour des fonctions essentielles quand cela est nécessaire.
— Allocation des ressources financières en fonction des priorités du programme.

Changements et tendances concernant le programme : Les activités ci-après devraient s'intensifier en 2006-2007, ce qui devrait avoir des répercussions sur l'allocation des ressources humaines et financières.

Au Japon, les travaux de construction de l'usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes (JMOX) devraient commencer en 2006. Une méthode de contrôle propre à cette installation doit être prête avant sa mise en service (prévue en 2011).

Contrairement au plan initial, le projet d'installation de conditionnement dans la centrale de Tchernobyl (projet N.2.11), qui doit durer 10 ans, sera différé de 2-3 ans pour ne commencer qu'en 2007.

Le Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA (SIG) est dépassé et donc difficile et coûteux à entretenir. Qui plus est, il empêche l'Agence d'adopter d'autres applications de TI. En 2002, en vue de son remplacement, un vaste projet de reconfiguration a été lancé, dont la mise en œuvre devrait durer entre trois et quatre ans (à compter de 2004). En 2006-2007, le projet 'Reconfiguration du Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA (SIG)' (N.2.14) devrait être à un stade décisif de sa mise en œuvre. La nouvelle structure TI fonctionnera parallèlement à l'ancienne, ce qui obligera certainement à procéder à des ajustements dans la gestion des données. Le projet devrait permettre une gestion plus efficiente et plus efficace d'informations relatives aux garanties de toutes sortes et provenant de différentes sources.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources du budget ordinaire requises pour le programme sectoriel N.2 s'élèvent à 32 939 800 € pour 2006 et à 35 500 200 € pour 2007, accusant la première année une baisse de 1 899 500 € par rapport à 2005 pour augmenter de 2 560 400 € la deuxième année. Les changements concernant les ressources seront financés grâce aux enveloppes budgétaires prévues dans l'ensemble des propositions approuvées par le Conseil des gouverneurs (document GOV/2003/48).

La nette baisse en 2006 peut être attribuée au transfert des ressources initialement allouées au projet 'Mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour une grande usine de retraitement au Japon — JNFL' (N.2.09 en 2004-2005). En 2006-2007, les

activités de vérification dans cette usine seront exécutées dans le cadre du sous-programme N.1 (projet N.1.02).

En 2006, des ressources du budget ordinaire d'un montant de 544 800 € ont été transférées au projet N.2.01 (Mise au point d'instruments pour les garanties) en vue de l'intensification des activités relatives à la mise au point et à l'application d'instruments de détection plus performants.

En 2006, des ressources du budget ordinaire d'un montant de 368 700 € et 400 000 € ont été transférées respectivement aux projets N.2.02 et N.2.03 liés à la TI ('Appui aux applications TI' et 'Appui aux systèmes TI'). En 2007, une augmentation de 894 500 € par rapport à 2006 est requise au titre du projet 'Appui aux systèmes TI', afin de bien marquer qu'il est de plus en plus important de disposer de structures TI fiables, performantes, modernes et sécurisées pour traiter, entreposer, extraire et analyser les informations relatives aux garanties. Telles sont les justifications de la hausse de 1 117 100 € en 2007 par rapport à 2006 au titre du projet N.2.14 et de la baisse correspondante des ressources extrabudgétaires en 2007.

L'augmentation sensible (1,5 million d'euros) des ressources allouées au projet N.2.13 (Appui en matière d'information pour les garanties renforcées) témoigne de l'importance accrue accordée à la collecte et à l'analyse d'informations recueillies auprès de sources librement accessibles, y compris grâce à l'imagerie satellitaire. Les ressources requises pour le projet N.2.15 (Systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires) augmentent de 361 500 € en 2006 par rapport à 2005 en raison du renforcement de la coopération de l'Agence avec les SNCC qui vise à améliorer leurs capacités.

En 2006, les ressources requises pour le projet N.2.07 (Formation aux garanties) excèdent de 377 500 € celles demandées pour 2007 en raison des coûts liés à l'organisation du programme de stages dans le domaine des garanties qui a lieu tous les deux ans.

Le projet de budget ordinaire comprend les coûts des services d'élaboration des politiques et de coordination et des services juridiques, qui s'élèvent à 438 900 €, à l'appui des méthodes de contrôle et de la négociation et de la promotion des protocoles additionnels.

Les ressources extrabudgétaires escomptées au titre du sous-programme N.2 s'élèvent à 8 578 000 € pour 2006 et à 7 491 000 € pour 2007. La plupart d'entre elles seront consacrées à la reconfiguration du système d'information relatif aux garanties de l'Agence (6,1 millions d'euros pour 2006 et 4,98 millions d'euros pour 2007). D'autres contributions extrabudgétaires sont nécessaires pour

financer le matériel des garanties et les experts fournis à titre gracieux ainsi que les consultants qui s'acquittent de tâches requérant des compétences spécifiques pendant un temps limité. Par ailleurs, des besoins de ressources s'élevant à 660 000 € en 2007 pour l'acquisition et l'installation de portes de sécurité pour certains bureaux du Siège correspondent à des activités de base pour lesquelles aucun crédit n'est disponible au budget ordinaire.

Ressources financières (aux prix de 2005)

N. 2	2005	2006	2007
Budg. ord.	34 839 300	32 939 800	35 500 200

Projets

Projet continu N.2.01 : Mise au point d'instruments pour les garanties

Principaux produits : Instruments nouveaux et perfectionnés : systèmes portatifs et fixes d'analyse non destructive (AND) ; systèmes de scellés et de vérification du confinement ; systèmes de surveillance ; moniteurs automatiques et systèmes de télésurveillance. Procédures et documentation correspondantes fournies.

Rang : 2

Projet continu N.2.02 : Appui aux applications TI

Principaux produits : Solutions TI pour le traitement des données communiquées par les États ; solutions TI pour l'analyse et l'évaluation des informations relatives aux garanties ; plan stratégique ; procédures d'ingénierie du logiciel pour un système renforcé ; solutions TI pour les systèmes d'appui ; solutions TI pour la planification et l'exécution des activités de vérification, y compris les inspections sur les sites, et la documentation y afférente.

Rang : 2

Projet continu N.2.03 : Appui aux systèmes TI

Principaux produits : Infrastructure des technologies de communication au Siège et sur le terrain renforcée/entretenu ; infrastructure de communication et de stockage pour la télésurveillance ; bases de données ; logiciels et matériel visant à sécuriser les données et les systèmes d'information des garanties ; infrastructure technologique adéquate, fiable et sécurisée ; système de collecte de données.

Rang : 2

Projet continu N.2.04 : Études de systèmes et méthodes de contrôle

Principaux produits : Concepts et méthodes de contrôle intégrés au niveau de l'État ; directives améliorées pour l'application des protocoles additionnels, par exemple pour l'examen des

déclarations, l'accès complémentaire et l'évaluation au niveau de l'État ; documents destinés aux organes directeurs et documents d'orientation sur les garanties intégrées ; nouvelles méthodes de contrôle pour de nouveaux types d'installations comme le réacteur modulaire à lit de boulets (RMLB) et les dépôts en formation géologique ; méthodes de contrôle améliorées (par exemple pour les installations en cours de déclassement) ; plan stratégique pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des garanties ; analyses coûts-avantages (selon les besoins) ; directives techniques pour l'évaluation au niveau de l'État ; mise à jour et révision du modèle physique ; analyses et documents d'orientation pour l'application de nouveaux concepts et méthodes de contrôle ; méthodologie permettant d'évaluer la résistance à la prolifération.

Rang : 2

Projet continu N.2.05 : Gestion de la qualité et standardisation

Principaux produits : Manuel et procédures qualité ; rapports d'audit et plans d'amélioration ; procédés améliorés ; critères et normes de performance pour les garanties ; Manuel des garanties ; contrôle de la qualité de la documentation d'inspection ; vérification des scellés et des dispositifs de surveillance ; méthodes et outils pour la présentation de rapports sur la vérification, y compris les activités liées aux protocoles additionnels.

Rang : 2

Projet continu N.2.06 : Analyse statistique

Principaux produits : Techniques de contrôle radiologique de l'environnement ; méthodes statistiques appliquées aux données résultant des inspections ; rapports spéciaux d'évaluation sur l'écart expéditeur/destinataire (EED), la différence d'inventaire (DI) et l'écart exploitant/inspecteur (écart entre les quantités déclarées par l'exploitant et celles mesurées par les inspecteurs) ; analyse des tendances de la DI et performance des résultats. Rapports publiés sur l'analyse des mesures quantitatives de vérification.

Rang : 1

Projet continu N.2.07 : Formation aux garanties

Principaux produits : Entre 30 et 40 cours de formation initiale, avancée et continue organisés. Publication du programme de formation.

Rang : 1

Projet continu N.2.08 : Programme et ressources, et administration des programmes d'appui d'États Membres

Principaux produits : Document sur l'évaluation du programme exécuté en 2004-2005 ; gestion des ressources humaines ; programme et budget pour 2008-2009. Élaboration du rapport biennal sur le programme de recherche-développement pour 2006-2007, de rapports sur l'application des tâches accomplies au titre des programmes d'appui aux garanties d'États Membres et d'un programme de recherche-développement pour 2008-2009.

Rang : 2

Projet continu N.2.09 : Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour une grande usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes au Japon — JMOX

Principaux produits : Plan et échéancier pour le projet ; document sur la méthode de contrôle et formule type ; renseignements descriptifs et fichier sur la vérification ; systèmes de mesure automatique intégrés dans l'installation ; besoins des utilisateurs définis et commandes passées ; documentation pour l'autorisation de systèmes de mesure destinés à être appliqués pendant les inspections ; procédures d'essai de réception et rapports sur les résultats des tests.

Durée : 2004-2009

Rang : 1

Projet continu N.2.10 : Élaboration d'un régime de l'AIEA pour la vérification des matières provenant d'armes et autres matières fissiles désignées par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie comme retirées des programmes de défense

Principaux produits : Accords modèles de vérification ; matériel de vérification ; dispositions techniques, administratives et logistiques.

Rang : 3

Projet N.2.11 : Élaboration et application de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl

Principaux produits : Méthode de contrôle des matières nucléaires dans l'ancienne tranche 4 ('le sarcophage') et méthode de contrôle du transfert de combustible irradié des installations d'entreposage en piscine et des réacteurs 1 à 3 vers des installations d'entreposage à sec ; besoins en matériel des garanties définis et commandes passées ; achat, montage, installation, étalonnage et essai du matériel des garanties nécessaire à la vérification des transferts, du conditionnement et de l'entreposage du

combustible irradié transféré ; documentation sur des systèmes de mesure agréés.

Durée : 2004–2014

Rang : 1

Projet continu N.2.12 : Négociation et promotion d'accords de garanties généralisées, de protocoles additionnels et d'arrangements subsidiaires

Principaux produits : Accords de garanties généralisées, protocoles additionnels et arrangements subsidiaires ; conférences, ateliers et séminaires organisés pour promouvoir les accords de garanties généralisées et les protocoles additionnels.

Rang : 1

Projet continu N.2.13 : Appui en matière d'information pour les garanties renforcées

Principaux produits : Système d'informations librement accessibles pour les garanties mis à jour/entretenu ; informations recueillies, stockées et évaluées ; capacité de recourir à l'imagerie satellitaire commerciale ; essais sur le terrain et étude de nouveaux systèmes de télédétection et satellites.

Rang : 2

Projet N.2.14 : Reconfiguration du Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA (SIG)

Principaux produits : Remplacement du logiciel de base du système.

Durée : 2003–2007

Rang : 2

Projet continu N.2.15 : Systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC)

Principaux produits : Directives actualisées pour la mise en place, l'amélioration et la gestion de SNCC performants au niveau de l'État et de l'installation ; rapports de missions consultatives consacrés à leur évaluation communiqués aux États concernés ; fourniture de matériel et/ou d'experts pour mettre en place un SNCC au niveau de l'État et de l'installation ; formation du personnel des SNCC ; programmes et matériel pédagogique pour des cours mis à jour/améliorés.

Rang : 2

Programme O. VÉRIFICATION EN IRAQ EN APPLICATION DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

Sous-programme O.1 : Vérification en Iraq en application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU

Justification : Les travaux entrepris dans le cadre de ce programme découlent des résolutions suivantes du Conseil de sécurité de l'ONU : 661 (1990), 687 (1991), 707 (1991), 715 (1991), 986 (1995), 1051 (1996), 1154 (1998), 1284 (1999), 1409 (2002), 1441 (2002) et 1483 (2003). Au paragraphe 22 de la résolution 1546 (2004), le Conseil de sécurité a exprimé à nouveau son intention de revoir le mandat de l'AIEA énoncé dans les résolutions 687, 1284 et 1441 ; le budget proposé se fonde sur le mandat actuel.

Objectif : Donner des assurances crédibles quant au respect par l'Iraq des dispositions de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité de l'ONU et d'autres résolutions pertinentes.

Effet
— Détection rapide de matières et d'équipements prohibés et indices d'activités prohibées en Iraq.
Indicateurs de performance
— Capacité de donner des assurances crédibles quant à l'absence d'indices d'activités prohibées en Iraq.
— Justification de ces assurances dans les rapports semestriels au Conseil de sécurité de l'ONU et dans d'autres documents et rapports.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Toutes les activités de ce sous-programme sont obligatoires ou essentielles pour l'accomplissement des obligations juridiques de l'Agence au titre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

Projets

Projet continu O.1.01 : Activités de contrôle et de vérification continues

Principaux produits : Rapports sur les inspections de contrôle, étayés par des bandes vidéo de surveillance, des analyses d'échantillons, des enregistrements des

détecteurs de rayonnements et d'autres données provenant de téledétecteurs. Après analyses ultérieures, rapports technologiques thématiques contenant l'évaluation des capacités nucléaires restantes de l'Iraq et des risques de détournement.

Rang : 1

Projet continu O.1.02 : Opérations concernant les exportations/importations

Principaux produits : Évaluation continue des notifications concernant les exportations pertinentes vers l'Iraq adressées par les États Membres conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, compte tenu du mécanisme concernant les exportations et les importations approuvé par le Conseil de sécurité dans la résolution 1051 (1996).

Rang : 1

Projet continu O.1.03 : Études et appui

Principaux produits : Mise à disposition dans les délais voulus des outils de terrain et des informations d'ensemble nécessaires pour appuyer les inspections, les analyses et les opérations concernant les exportations/importations.

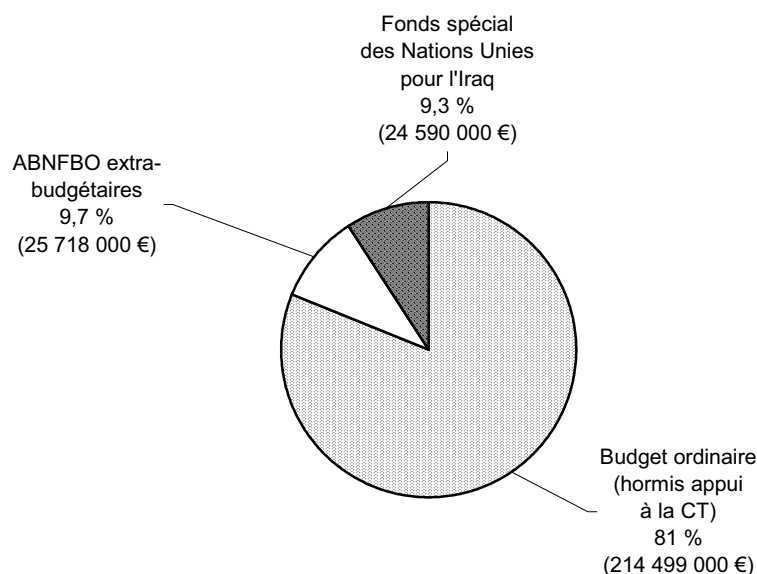
Rang : 1

Projet continu O.1.04 : Gestion

Principaux produits : Emploi efficace et efficient des ressources mises en place pour l'exécution du mandat donné par le Conseil de sécurité de l'ONU. Outils de communication (rapports, réunions, présentations, etc.) permettant de démontrer la crédibilité de l'assurance donnée par l'Agence au Conseil de sécurité de l'ONU et aux États Membres de l'Agence en général.

Rang : 1

Vérification nucléaire : Ressources totales en 2006-2007



	2006	2007	Total pour la biennie
Budget ordinaire (hormis appui à la CT)	106 336 000	108 163 000	214 499 000
Budget ordinaire - Appui à la CT	-	-	-
Total partiel - Budget ordinaire :	106 336 000	108 163 000	214 499 000
ABNFBO extrabudgétaires	13 574 000	12 144 000	25 718 000
Programme de CT	-	-	-
Total :	119 910 000	120 307 000	240 217 000

Fonds spécial des Nations Unies pour l'Iraq	12 295 000	12 295 000	24 590 000
---	------------	------------	------------

TOTAL GÉNÉRAL	132 205 000	132 602 000	264 807 000
----------------------	-------------	-------------	-------------

Les ressources totales pour la mise en œuvre du programme sectoriel 4, qui sont indiquées (aux prix de 2006) dans le tableau et le diagramme ci-dessus, s'élèvent à 240 217 000 € pour la biennie. En outre, un montant de 24 590 000 € attendu du Fonds spécial des Nations Unies pour l'Iraq correspond à l'estimation la plus fiable des fonds nécessaires pour mettre en œuvre un dispositif pleinement opérationnel de contrôle et de vérification continus en Iraq. La part du budget ordinaire est de 214 499 000 €, soit 81 % du total. Les ressources au titre du budget ordinaire augmentent de 3 141 000 € en 2006 (aux prix de 2005) par rapport au budget ajusté de 2005, et de 1 780 000 € en 2007 par rapport à 2006. Ces augmentations sont conformes à 'l'ensemble de propositions'.

Les fonds extrabudgétaires escomptés pour la biennie (25 718 000 €), qui représentent 9,7 % des ressources totales, sont tous liés au financement des ABNFBO. Il reste encore des ABNFBO (voir tableau 19) d'un montant de 6 210 000 €, pour lesquelles aucune source de financement n'a été trouvée.

Le tableau 17 figurant au début du présent programme sectoriel présente, pour chaque projet, sous-programme et programme, un état récapitulatif des prévisions budgétaires et des ressources extrabudgétaires escomptées, ainsi que des ABNFBO pour lesquelles aucune source de financement n'a été trouvée. Le tableau en fin de chapitre établit une comparaison entre les prévisions budgétaires et le budget ajusté de 2005 au niveau des sous-programmes.

Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie

Tableau 18

Sous-programme / Programme		2005 Budget ajusté	Augment. (dimin.) du programme %	Prévisions pour 2006 aux prix de 2005	Augment. (dimin.) du programme %	Prévisions pour 2007 aux prix de 2005	Hausse des prix %	Prévisions pour 2006 aux prix de 2006	Prévisions pour 2007 aux prix de 2006		
4.	Gestion et coordination globales et activités communes	984 100	(5 800)	(0,6)	978 300	-	-	978 300	0,5	983 500	983 500
	Total	984 100	(5 800)	(0,6)	978 300	-	-	978 300	0,5	983 500	983 500
N.1	Opérations	66 249 600	5 046 300	7,6	71 295 900	(780 400)	(1,1)	70 515 500	1,1	72 064 100	71 258 800
N.2	Études et appui	34 839 300	(1 899 500)	(5,5)	32 939 800	2 560 400	7,8	35 500 200	1,1	33 288 400	35 920 700
	Programme N - Garanties	101 088 900	3 146 800	3,1	104 235 700	1 780 000	1,7	106 015 700	1,1	105 352 500	107 179 500
	Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire	102 073 000	3 141 000	3,1	105 214 000	1 780 000	1,7	106 994 000	1,1	106 336 000	108 163 000

Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire

Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 19

Titre du projet et description des activités	2006	2007	
	ABNFBO NON FINANCÉES	ABNFBO NON FINANCÉES	
N.1.01	Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées		
<i>N.1.01/1</i>	<i>Personnel et ressources pour des activités supplémentaires de vérification en République populaire démocratique de Corée (RPDC)</i>	609 000	609 000
N.1.02	Vérification dans les États ayant un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel en vigueur		
<i>N.1.02/1</i>	<i>Personnel, équipement et frais de voyage pour des activités supplémentaires de vérification dans les États d'EURATOM (du fait d'un changement escompté de la mission et du rôle d'EURATOM en ce qui concerne le régime de non-prolifération)</i>	1 891 000	1 891 000
N.1.03	Vérification dans les États ayant un accord du type INFCIRC/66		
<i>N.1.03/1</i>	<i>Activités de vérification dans une usine de retraitement en Inde</i>	550 000	-
	Sous-programme N.1 : Opérations	3 050 000	2 500 000
N.2.03	Appui aux systèmes TI		
<i>N.2.03/1</i>	<i>Portes de sécurité pour l'accès au Département des garanties au Siège</i>	-	660 000
	Sous-programme N.2 : Études et appui	-	660 000
Programme N - Garanties		3 050 000	3 160 000
Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire		3 050 000	3 160 000

Programme sectoriel 5 – SERVICES D'APPUI LIÉS À L'INFORMATION

Introduction

La gestion et l'échange d'informations, au sein du Secrétariat, entre celui-ci et les États Membres, et pour les médias et le public, sont des éléments essentiels de l'exécution efficiente du programme.

Objectif

Faire mieux comprendre le travail de l'Agence et de ses États Membres et assurer un accès en temps voulu aux informations scientifiques et techniques pertinentes.

Effet
— Services d'appui liés à l'information et stratégies de communication efficaces et efficaces.
Indicateur de performance
— Facilité d'accès aux informations de l'Agence pour le Secrétariat, les États Membres, les médias et le public.

Programme sectoriel 5 - Services d'appui liés à l'information
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
Tableau 20

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées
P.1.01 Site web de l'AIEA (IAEA.ORG)	618 300	-	255 000	675 300	-	255 000
P.1.02 Services Internet au réseau de communication public	278 000	-	-	278 000	-	-
Sous-programme P.1 : Communication	896 300	-	255 000	953 300	-	255 000
P.2.01 Relations avec les médias	884 800	115 000	110 000	884 800	115 000	120 000
P.2.02 Renforcement d'audience	57 600	595 000	-	57 600	595 000	-
Sous-programme P.2 : Relations avec les médias et renforcement d'audience	942 400	710 000	110 000	942 400	710 000	120 000
P.3.01 Produits d'information audiovisuels	401 800	-	20 000	401 800	-	20 000
P.3.02 Produits d'information imprimés	1 024 200	25 000	-	1 024 200	25 000	-
Sous-programme P.3 : Production et appui multimédia	1 426 000	25 000	20 000	1 426 000	25 000	20 000
Programme P - Information du public et communication	3 264 700	735 000	385 000	3 321 700	735 000	395 000
Q.1.01 Direction de la TIC	700 800	-	134 000	700 800	-	134 000
Q.1.02 Coordination des sources électroniques d'information	343 600	-	-	343 600	-	-
Q.1.03 Solution intégrée pour l'information relative à la gestion	-	-	215 000	-	-	215 000
Sous-programme Q.1 : Direction et coordination des TIC	1 044 400	-	349 000	1 044 400	-	349 000
Q.2.01 Maintenance et développement de l'infrastructure centrale de TI	2 021 000	-	1 200 000	2 021 000	-	1 200 000
Q.2.02 Maintenance et développement de l'infrastructure du réseau et de télécommunication	1 682 500	-	60 000	1 682 500	-	60 000
Sous-programme Q.2 : Infrastructure de TIC	3 703 500	-	1 260 000	3 703 500	-	1 260 000
Q.3.01 Services de TIC aux clients	1 399 800	-	-	1 399 800	-	-
Q.3.02 Application et amélioration des solutions de TI	1 346 900	-	-	1 346 900	-	-
Sous-programme Q.3 : Services de TIC aux clients et solutions de TI	2 746 700	-	-	2 746 700	-	-
Programme Q - Technologies de l'information et de la communication (TIC)	7 494 600	-	1 609 000	7 494 600	-	1 609 000

Programme sectoriel 5 - Services d'appui liés à l'information

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

Tableau 20 (suite)

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées
S.1.01 Direction et coordination	1 450 000	-	-	1 450 000	-	-
S.1.02 Services de conférence	1 082 000	-	-	1 082 000	-	-
S.1.03 Traduction et services linguistiques	-	-	-	-	-	-
S.1.04 Publication et diffusion	2 700 700	-	-	2 643 700	-	-
S.1.05 Revue « Fusion nucléaire »	-	-	-	-	-	-
Sous-programme S.1 : Services de conférence, de traduction et de publication	5 232 700	-	-	5 175 700	-	-
Programme S - Services de conférence, de traduction et de publication	5 232 700	-	-	5 175 700	-	-
Programme sectoriel 5 - Services d'appui liés à l'information	15 992 000	735 000	1 994 000	15 992 000	735 000	2 004 000

a_/ Comprend les ABNFBO extrabudgétaires et les fonds provenant d'autres organismes des Nations Unies (le cas échéant) - voir les tableaux 3a) et 3b) pour plus de détails.

Programme P. INFORMATION DU PUBLIC ET COMMUNICATION

Justification : L'Agence a la responsabilité unique de diffuser des informations objectives dans le domaine nucléaire. L'un des buts de sa stratégie à moyen terme est d'assurer une interaction efficace avec les partenaires et le public. Plus qu'un fournisseur d'informations, l'Agence devrait aussi favoriser une communication dynamique et réciproque avec le public visé : médias, leaders d'opinion et décideurs. Elle continue à s'adapter pour rester compétitive sur un marché de l'information en pleine évolution. Tout en restant une voix autorisée pour les questions nucléaires, elle devra également communiquer des informations rapidement, de manière plus anticipative et plus efficace, et toucher le grand public par le biais des moyens d'information électroniques et de la presse écrite. Ce programme offrira des supports de communication compétitifs, actualisés, accessibles et faciles d'utilisation à divers utilisateurs. Cela permettra « d'influencer les personnes influentes » plus efficacement et d'atteindre un public plus large, y compris parmi les jeunes générations en utilisant divers moyens et circuits multimédia et en œuvrant pour promouvoir une culture de communication publique qui transcende tous les programmes de l'Agence. La capacité de celle-ci de se faire mieux connaître par les leaders d'opinion, les médias et le public, et d'influencer le débat d'orientation sur l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique des technologies nucléaires sera encore renforcée grâce à ce programme et à l'utilisation des résultats de sondages et d'enquêtes d'opinion sur la perception qu'a le public de ces questions dans le monde.

Objectif : Susciter un débat plus équilibré et de plus haut niveau sur les questions nucléaires.

Effet
— Communication plus dynamique avec les médias, les guides d'opinion et les décideurs dans les domaines de la technologie, de la sûreté, de la sécurité et de la non-prolifération nucléaires.
Indicateur de performance
— Nombre de reportages et d'articles des médias consacrés au travail de l'Agence dans les domaines de la technologie, de la sûreté, de la sécurité et de la non-prolifération nucléaires.

Critères spécifiques de hiérarchisation

- Le premier rang de priorité est attribué à l'élaboration de produits actualisés, dignes d'intérêt et pertinents pour utilisation par les médias et sur le site Internet.

- Le deuxième niveau de priorité est attribué à l'élaboration de produits destinés à des activités périodiques telles que les campagnes de presse/messages d'intérêt général, en particulier dans les domaines où l'Agence a obtenu des résultats importants, dans lesquels se posent des problèmes majeurs qu'elle peut aider à résoudre.
- Le troisième rang de priorité est attribué à la mise à jour des informations à longue durée d'actualité, généralement sous forme écrite.

Sous-programme P.1. Communication

Justification : L'Internet a mûri en une forme critique de communication, et de petites avancées régulières ne cessent de réduire les fossés qui caractérisent la « fracture numérique » dans le monde. Grâce à sa popularité et à son développement croissants, le nouveau site Internet de l'Agence permettra à celle-ci d'atteindre, au cours de la période 2006-2007, un ensemble d'audiences cibles changeant et varié dans un nombre encore plus élevé de pays. Le web ne se développe pas comme un moyen de communication qui serait une 'suite de liens' ou une 'taille unique'. Les technologies et les méthodes de communication en évolution rapide conduisent plutôt à une série plus dynamique, interactive et multimédia de 'voies' de communication que l'on peut activer et cibler pour informer les gens en utilisant les moyens et les langues les plus appropriés et les plus accessibles pour eux. Dans le même temps, il apparaît de plus en plus que l'utilisation efficace de ces voies appuie des objectifs de politique et de programme qui transcendent les cadres organisationnels, aussi bien en temps normal qu'en période de crise ou d'urgence, lorsque les feux des projecteurs sont braqués sur des problèmes auxquels il faut trouver rapidement des solutions. A mesure qu'ils se déroulent, ces événements influenceront encore la manière dont l'information est élaborée, présentée et diffusée aux principales parties prenantes de l'Agence, y compris les décideurs gouvernementaux, les scientifiques, les journalistes, les étudiants et la 'future génération' émergente de dirigeants.

Objectif : Permettre une meilleure compréhension des rôles joués par l'Agence et des questions nucléaires et faire mieux connaître celle-ci comme source d'information faisant autorité sur Internet.

Effets
— Accès amélioré et utilisation d'une gamme élargie de sites web faisant autorité, disponibles en temps utile et conviviaux.
— Faire mieux connaître l'Agence par le public grâce à la diffusion d'informations utiles pour les médias, les spécialistes de la communication et d'autres audiences influentes.
Indicateurs de performance
— Nombre de consultations du site web de l'Agence.
— Nombre d'abonnés pour l'envoi par courriel de notes d'information et d'articles de mises à jour.
— Quantité/volume d'informations consultées ou téléchargées.
— Preuve de la satisfaction des utilisateurs d'après leurs réactions.
— Nombre de consultations, de liens et de références au site de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : Le défi pour l'Agence est de capitaliser sa réputation accrue et sa reconnaissance croissante comme voix autorisée et d'actualité en ce qui concerne les questions nucléaires, grâce à une utilisation accrue de la communication par Internet pour la diffusion rapide d'informations précises. Des plans d'investissement continus sont requis et prévus pour renforcer les capacités humaines et technologiques qui déterminent et développent le contenu, la présentation et la diffusion de l'information sur le site web. Avec le développement de cette voie de communication, des sites efficaces et efficaces influenceront de plus en plus la perception qu'a le public de l'Agence. Suite à la mise en œuvre d'un site web et d'un système de publication sur Internet plus dynamique, les efforts se concentrent à présent sur la gestion du contenu.

Dans le cadre des ressources disponibles actuellement, les activités possibles seront limitées au maintien du statu quo, c'est-à-dire à la couverture actuelle des notes d'information et des événements et à la gestion de l'élément information du site web. Et sans des ressources supplémentaires, en particulier pour les dépenses de personnel, on ne pourra pas exécuter les activités non financées mentionnées dans le cadre du projet P.1.01.

Le service électronique Meetings on Atomic Energy sera interrompu.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme P.1 en 2006 s'élèvent à 886 000 €, en augmentation de 139 600 € (18,7 %) par rapport à 2005, avec une augmentation supplémentaire de 56 000 € (6,3 %) en 2007 par rapport à 2006.

Des fonds supplémentaires ont été alloués pour permettre à l'Agence de rester compétitive dans un marché mondial de l'information en pleine expansion, avec une croissance prévisionnelle de 10-20 % du nombre de consultations de son site web, et compte tenu de la nécessité de suivre et d'analyser le profil des utilisateurs.

Des fonds supplémentaires serviront aussi à donner les informations en différentes langues sur le site web public IAEA.org.

Ressources financières (aux prix de 2005)

P.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	746 400	886 000	942 000

Projets

Projet continu P.1.01 : Site web de l'AIEA (IAEA.ORG)

Principaux produits : Notes d'information, articles, reportages et dossiers spéciaux sur les activités de l'Agence, y compris des liens à des références détaillées, des documents, des bases de données, des informations d'ordre général, etc. Au cours de la période 2006-2007, des rapports spéciaux seront élaborés sur le 50^e anniversaire de l'Agence pour examiner, faire ressortir et présenter en détail les défis passés et futurs. Les questions liées aux propositions relatives à la non-prolifération nucléaire, ainsi que les sujets ayant trait à la sûreté et à la sécurité et aux objectifs du développement mondial, qui influencent ou impliquent le travail de l'Agence produiront en outre des effets spécifiques en matière d'information.

Rang : 1

Projet continu P.1.02 : Services Internet au réseau de communication public

Principaux produits : Service de diffusion sur Internet des grands titres, des articles, et d'autres informations aux abonnés ; et système informatisé de retour d'information pour évaluer les observations, améliorer les services. Rapports périodiques sur les tendances et l'utilisation du web.

Rang : 1

Sous-programme P.2. Relations avec les médias et renforcement d'audience

Justification : Les médias sont le moyen le plus efficace de diffuser l'information et les messages à une audience mondiale. L'Agence a adopté une approche anticipative : ses porte-parole sont constamment disponibles pour répondre aux questions et fournir des informations à accès non limité, accorder des interviews et tenir des réunions

d'information ; et l'Agence organise régulièrement de grandes campagnes internationales de presse et publie des messages d'intérêt général. Ce programme a pour but d'élaborer des produits d'information qui présentent les activités de l'Agence de manière positive tout en améliorant la connaissance et la compréhension des questions nucléaires, y compris les diverses applications. La demande d'informations sur l'Agence et les questions nucléaires a augmenté, et les principaux organes d'information ont assigné des journalistes pour couvrir et faire des recherches sur la prolifération, la sécurité et la sûreté nucléaires. Aspect positif de cette évolution, certains journalistes sont devenus spécialistes du nucléaire et le couvrent de manière extrêmement précise et équilibrée. Mais avec des cycles de reportage de 24 heures, et le fait que les médias contactent de nombreuses sources différentes auprès des gouvernements, des missions diplomatiques, des ONG et de la direction de l'Agence, l'équilibre, la précision et la confidentialité deviennent de plus en plus difficiles à assurer.

Une bonne communication aux médias et au public nécessite des professionnels bien formés possédant des connaissances spécialisées. Les efforts de renforcement d'audience de l'Agence, dans le cadre du programme élargi, financé par le Japon, pour une meilleure compréhension de l'énergie nucléaire par le public, ont été réorientés pour inclure aussi une formation sur la communication en vue d'un impact élevé auprès des responsables de la communication sur le nucléaire dans le monde. Cette formation fournit des outils et des compétences spécialisés sur les questions nucléaires à des auditoires nationaux et locaux.

Objectifs : Veiller à ce que les informations diffusées sur l'Agence et sur les questions nucléaires soient précises, équilibrées et objectives en suscitant une couverture mondiale par les médias internationaux. Dispenser une formation aux responsables de la communication sur le nucléaire, et ainsi créer un réseau international de spécialistes de la communication dans le domaine nucléaire.

Effet
— Des informations plus positives, plus objectives et plus notables sur l'Agence et une couverture plus exacte et plus équilibrée des questions nucléaires.

Indicateurs de performance
— Nombre de reportages et d'articles des médias consacrés au travail de l'Agence dans les domaines de la technologie, de la sûreté, de la sécurité et de la non-prolifération nucléaires.
— Nombre de journalistes qui contactent les porte-parole pour demander des informations et des interviews.
— Nombre de responsables de la communication sur le nucléaire formés.

Changements et tendances concernant le programme : Le travail des médias est extrêmement imprévisible et dépend d'événements extérieurs, ce qui rend toute planification à long terme difficile. L'Agence est souvent obligée de s'adapter rapidement pour intervenir publiquement sur des événements imprévus et des déclarations de gouvernements, de diplomates et d'ONG concernant le nucléaire. Certes l'essentiel du travail concernant la presse doit être réactif, mais une politique anticipative visant à promouvoir et à encourager la couverture des activités de l'Agence et des applications nucléaires, qui n'intéressera que peu ou pas du tout les médias, se poursuivra. Dans le même temps, des messages importants destinés à promouvoir l'objectif de l'Agence, à savoir un monde nucléaire sécurisé et sûr seront distribués. Les autres activités comprennent des analyses régulières de la couverture des médias et l'envoi d'articles d'opinion aux journaux internationaux.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme P.2 en 2006 s'élèvent à 933 400 €, en diminution de 43 600 € (4,5 %) par rapport à 2005, et restent inchangées en 2007 par rapport à 2006. Cette baisse résulte des réductions anticipées des dépenses de personnel pour la catégorie G.

Ressources financières (aux prix de 2005)

P.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	977 000	933 400	933 400

Projets

Projet continu P.2.01 : Relations avec les médias

Principaux produits : Conférences de presse, réunions d'information, interviews avec le Directeur général et d'autres représentants de l'Agence, communiqués de presse sur des domaines d'activité clés de l'Agence, campagnes de presse sur des questions et des projets nécessitant un appui accru des gouvernements et du public, visites de projets de l'Agence par les médias et avec le Directeur général, et articles d'opinion dans les grands organes de presse internationaux. Des campagnes de presse anticipatives destinées à appuyer les activités, les analyses de la couverture des médias, les projets et les questions importantes de l'Agence seront organisées si un appui financier additionnel est disponible.

Rang : 1

Projet continu P.2.02 : Renforcement d'audience

Principaux produits : Séminaires sur l'Agence et les questions, la technologie et l'énergie nucléaires, et ateliers à l'intention des responsables de la communication sur le nucléaire.

Rang : 2

Sous-programme P.3. Production et appui multimédia

Justification : Les produits d'information imprimés – préparés, adaptés aux besoins et distribués sur papier et sous forme électronique – restent un élément important d'une communication efficace, et revêtent une importance particulière pour les pays où Internet et les télécommunications sont chers ou ne sont pas largement accessibles. Les technologies et les méthodes d'édition permettent aux auteurs et aux éditeurs qualifiés de préparer et de présenter des documents imprimés sous une forme plus attrayante et plus informative. Des dossiers et des troupes d'information actuels et concis, qui utilisent des méthodes multimédia spécialement adaptées à des questions et des sujets précis, s'avèrent particulièrement utiles. Ils permettent d'atteindre plus facilement des publics émergents et plus jeunes tout en offrant aux responsables de la communication et aux journalistes des options pour les adapter à leurs préoccupations et à leurs besoins. Aspect tout aussi important, ils répondent aux besoins des décideurs et d'autres parties prenantes influentes qui cherchent des notes d'information factuelles et concises sur des questions précises, ou des informations générales sur les événements importants survenus dans le domaine nucléaire ou dans les activités de l'Agence. Les vidéoclips, les documents audiovisuels, les photos et

les autres productions audiovisuelles actuelles sont aussi adaptés aux besoins de la télévision et de la radio qui, dans de nombreux pays, constituent la principale source de nouvelles et d'informations.

Objectif : Améliorer la connaissance et la compréhension du public, dans les parties prenantes cibles, en ce qui concerne l'Agence et ses rôles clés dans les questions nucléaires, grâce à des documents et des productions audiovisuelles actuels, bien élaborés et attrayants.

Effet	
—	Utilisation régulière, par les parties prenantes cibles, des documents, vidéoclips et autres productions audiovisuelles de l'Agence comme sources d'informations actuelles, précises et fiables sur les questions nucléaires.
Indicateurs de performance	
—	Nombre d'abonnés/de destinataires des produits d'information.
—	Nombre de demandes d'exemplaires/de rééditions/mises à jour de produits d'information.
—	Nombre de demandes/d'exemplaires de vidéoclips et de productions audiovisuelles.

Changements et tendances concernant le programme : La demande de produits multimédia d'information sous forme imprimée ou électronique devrait augmenter compte tenu du fait que l'Agence est largement reconnue et considérée par le public comme l'autorité nucléaire mondiale. Il est prévu qu'il faudra un nombre plus réduit de produits plus concis, mais plus axés sur des questions précises et les résultats, examinant tous les aspects du travail de l'Agence d'une manière plus facile à comprendre pour la nouvelle base du public de l'Agence, avec son extension et sa diversité croissantes.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme P.3 en 2006 s'élèvent à 1 405 000 €, en diminution de 42 000 € (2,9 %) par rapport à 2005, et restent inchangées en 2007 par rapport à 2006. Cette réduction résulte de la réduction des frais d'imprimerie.

Ressources financières (aux prix de 2005)

P.3	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 447 000	1 405 000	1 405 000

Projets

Projet continu P.3.01 : Produits d'information audiovisuels

Principaux produits : Films sur des sites nucléaires et les populations qui bénéficient des avantages de la technologie nucléaire (y compris grâce aux projets de CT). Des vidéoclips et des ressources destinés aux émissions radio seront élaborés et offerts à des organes de diffusion. Des messages d'intérêt public pour CNN et d'autres chaînes ainsi que des vidéoclips pour Internet.

Rang : 2

Projet continu P.3.02 : Produits d'information imprimés

Principaux produits : Un magazine spécialisé (*Bulletin de l'AIEA*) en six langues ; dossiers d'information sur les principaux aspects/rôles de l'Agence ; notes et documents d'information ; trousse d'information ; et autres types de produits d'information adaptés aux besoins.

Rang : 3

Programme Q. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Justification : Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont vitales pour l'Agence. Elles constituent le moyen par lequel de nombreux produits de ses programmes sont obtenus, et diffusés de manière efficiente auprès des bénéficiaires prévus. De plus en plus, elles appuieront une collaboration plus étroite entre les fonctionnaires du Secrétariat et leurs homologues dans les États Membres, et les communications quotidiennes par téléphone, courriel, télécopie et Internet permettront d'améliorer le flux des informations et rendront la planification et l'exécution des programmes de l'Agence plus efficaces et efficientes. En donnant accès aux outils et aux informations nécessaires, les TIC permettent aux fonctionnaires du Secrétariat de travailler de manière plus efficiente et innovante.

Alors que ces technologies continuent d'évoluer, il est important que l'introduction de services innovants se fasse selon une stratégie bien définie adaptée aux besoins des programmes de l'Agence dans son ensemble et à ceux des États Membres. Ce programme a pour objet de permettre à l'Agence et à ses États Membres de tirer des avantages accrus des services de TIC. Il assure la direction et la coordination pour la TIC, la sécurité de l'information, établit et tient à jour des normes communes, élabore et maintient l'infrastructure commune de TIC de l'Agence et fournit les services connexes, et détermine, évalue, élabore, et appuie des solutions opérationnelles innovantes.

Objectif : Mieux aligner l'infrastructure et les services de TIC sur les besoins des programmes de l'Agence et sur ceux des États Membres.

Effet
— Services de TIC sécurisés, souples et efficaces.
Indicateur de performance
— Atteintes à la sécurité repérées et traitées.
— Réponses à un nombre croissant de demandes jaugées en fonction des coûts.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité est attribué à la prestation de services de TIC pour la mise en œuvre du programme de l'Agence.
- Le deuxième rang de priorité est attribué à l'augmentation de l'accès aux ressources d'information de l'Agence.

- Le troisième rang de priorité est attribué à la réalisation de gains d'efficience dans les services fournis.

Sous-programme Q.1. Direction et coordination des TIC

Justification : Les besoins des programmes de l'Agence et ceux des États Membres évoluent en permanence, tandis que les TIC se développent à un rythme rapide. La conception de l'architecture technique de l'infrastructure de TIC de l'Agence exige un réexamen continu pour s'assurer que les besoins changeants et nouveaux sont pris en compte, que l'augmentation de capacité est prévue, que les nouvelles technologies qui apportent des avantages supplémentaires peuvent être assimilées et que les mesures de sécurité appliquées aux informations électroniques de l'Agence sont proportionnées aux menaces. Les activités de planification stratégique et de définition des orientations auront pour objectif d'assurer que les investissements consacrés aux TIC et aux mesures de sécurité correspondent aux besoins.

Pour que la collecte, le traitement et la dissémination de l'information électronique soient plus efficaces, il faut mettre en commun les pratiques et les normes communes.

Objectif : Veiller à la mise en œuvre efficace d'une stratégie de TIC conforme à la stratégie à moyen terme de l'Agence, aux besoins du programme et budget de l'Agence pour 2006-2007, et à ceux des États Membres.

Effet
— Des services de TIC conformes aux besoins des programmes de l'Agence et à ceux des États Membres.
Indicateur de performance
— État de l'application de la stratégie de TIC.

Changements et tendances concernant le programme : Aucun changement majeur n'est prévu s'agissant des fonctions de direction et de coordination de ce programme.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme Q.1 en 2006 s'élèvent à 1 037 900 €, en

diminution de 64 800 € (5,9 %) par rapport à 2005, et restent inchangées en 2007 par rapport à 2006.

La baisse par rapport à la biennie précédente est due à des changements des ressources de personnel.

Ressources financières (aux prix de 2005)

Q.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 102 700	1 037 900	1 037 900

Projets

Projet continu Q.1.01 : Direction de la TIC

Principaux produits : Spécifications de l'architecture technique des TIC, des services de TIC aux principaux clients, et de la sécurité de l'information, examinées et actualisées.

Rang : 3

Projet continu Q.1.02 : Coordination des sources électroniques d'information

Principaux produits : Catalogue actualisé des informations scientifiques et techniques et des liens de l'Agence ; approche coordonnée de l'enseignement électronique, de la collaboration et de la gestion des connaissances ; et services coordonnés et outils pour aider les responsables à déterminer, planifier et utiliser les sources d'information de manière sécurisée et unifiée.

Rang : 2

Projet Q.1.03 : Solution intégrée pour l'information relative à la gestion

Principaux produits : Plan décrivant les objectifs, les avantages escomptés, la portée et la méthode de mise en œuvre d'une solution intégrée pour l'information relative à la gestion ; processus, élaboration d'informations, et plans d'action pour les principales procédures administratives.

Durée : 2006–2007

Rang : 3

Sous-programme Q.2. Infrastructure de TIC

Justification : Une infrastructure de technologie de l'information et de la communication moderne, fiable et sécurisée est essentielle car elle constitue la fondation sur laquelle sont déployés les systèmes de l'Agence. Le Fonds pour le remplacement du matériel (FRM) 2009 est mis en place pour servir (dans le cadre d'un cycle quadriennal) à renforcer et à maintenir l'infrastructure au niveau requis pour assurer la fourniture sécurisée et efficace des services de TIC.

Objectif : Faire en sorte que des services adéquats et sécurisés liés à l'infrastructure de TIC existent pour répondre aux besoins des programmes de l'Agence et à ceux des États Membres.

Effets
— Accès des programmes de l'Agence et des États Membres aux services liés à l'infrastructure de TIC dont ils ont besoin.
— Sécurité des principaux services liés à l'infrastructure de TIC.
Indicateurs de performance
— Disponibilité et utilisation des principaux services liés à l'infrastructure de TIC.
— Mise en œuvre des recommandations du rapport sur la sécurité TI.

Changements et tendances concernant le programme

La tendance actuelle à prendre en compte les besoins d'information et de communication aussi bien du Secrétariat que des utilisateurs extérieurs de l'infrastructure de TIC de l'Agence se poursuivra. Les fonctionnaires de l'Agence, les homologues des États Membres et le personnel des missions auront accès aux services électroniques partagés d'information et de communication depuis leurs bureaux ou pendant leurs déplacements. L'intégration et la consolidation des technologies de l'information et de la communication se poursuivront, ce qui améliorera l'efficacité et la souplesse d'utilisation des ressources techniques, mais l'enjeu sera d'améliorer l'accès tout en renforçant la sécurité des informations sans encourir de dépenses élevées. Étant donné que les besoins des programmes et la technologie continuent de changer à un rythme accéléré, il faudra développer l'agilité, c'est-à-dire la capacité d'établir rapidement de nouveaux services.

Changements et tendances concernant les ressources

Les ressources proposées pour le sous-programme Q.2 en 2006 s'élèvent à 3 658 000 €, en augmentation de 88 600 € (2,5 %) par rapport à 2005, et restent inchangées en 2007 par rapport à 2006.

La hausse par rapport à la biennie précédente est due à l'augmentation des coûts de maintenance du matériel et des logiciels de l'infrastructure de TI.

Ressources financières (aux prix de 2005)

Q.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	3 569 400	3 658 000	3 658 000

Projets**Projet continu Q.2.01 : Maintenance et développement de l'infrastructure centrale de TI**

Principaux produits : Maintenance de l'infrastructure centrale de TI avec la technologie la plus récente éprouvée, pour répondre aux besoins des programmes de l'Agence et à ceux des États Membres.

Rang : 1

Projet continu Q.2.02 : Maintenance et développement de l'infrastructure du réseau et de télécommunication

Principaux produits : Services de réseau et de télécommunication sécurisés et fiables répondant aux besoins des programmes de l'Agence et à ceux des États Membres.

Rang : 1

Sous-programme Q.3. Services de TIC aux clients et solutions de TI

Justification : Tous les fonctionnaires de l'Agence utilisent les services de TI et de télécommunication dans leur travail quotidien. L'appui à ces services et la capacité de résoudre les problèmes en temps utile sont importants pour l'exécution des programmes de l'Agence et la capacité de celle-ci d'honorer ses obligations vis-à-vis des États Membres.

Les systèmes d'information, indispensables pour une mise en œuvre efficace de tous les programmes de l'Agence, assurent aux parties prenantes de l'Agence l'accès à ses bases de données scientifiques et techniques. Ils servent aussi à appuyer la quasi-totalité des procédures administratives de l'Agence. La planification, la conception et le déploiement des systèmes d'information requièrent non seulement des connaissances spécialisées, mais aussi des compétences dans l'analyse et/ou la reconfiguration des processus opérationnels pour concevoir des solutions permettant d'utiliser pleinement la capacité des TIC modernes. Plus précisément, le sous-programme assure un appui, sur le plan technique et sur le plan de la gestion des projets, pour la conception et la mise en pratique de solutions informatiques répondant aux besoins de l'Agence dans son ensemble et à ceux de programmes spécifiques, en garantissant l'adoption d'approches communes, le respect des normes techniques, l'intégration des systèmes et une réduction maximale de la redondance des données.

Objectif : Veiller à ce que les services de TIC convenus soient effectivement fournis aux clients.

Effets
— Des services d'appui liés aux TIC satisfaisants.
— Des systèmes d'information qui répondent aux besoins des programmes de l'Agence.
Indicateurs de performance
— Temps de réponse aux demandes de services de TIC.
— Acceptation des systèmes par les clients.

Changements et tendances concernant le programme : L'approche davantage axée sur les besoins des clients adoptée pendant les cycles 2002-2003 et 2004-2005 pour l'exécution et la fourniture de services de TIC sera maintenue. Au cours de la période 2006-2007, on devrait commencer à intégrer les systèmes d'information et les bases de données sur lesquels s'appuient les procédures administratives de l'Agence.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme Q.3 en 2006 s'élèvent à 2 721 300 €, en diminution de 23 800 € (0,9 %) par rapport à 2005, et restent inchangées en 2007 par rapport à 2006.

La baisse par rapport à la bienné précédente est due à des changements des ressources de personnel.

Ressources financières (aux prix de 2005)

Q.3	2005	2006	2007
Budg. ord.	2 745 100	2 721 300	2 721 300

Projets**Projet continu Q.3.01 : Services de TIC aux clients**

Principaux produits : Solutions efficaces aux problèmes liés aux ordinateurs de bureau et portatifs ; services du central téléphonique ; et maintenance de routine des logiciels des ordinateurs de bureau et portatifs. Services de gestion du contenu aux auteurs du contenu du réseau intranet OASIS de l'Agence.

Rang : 1

Projet continu Q.3.02 : Application et amélioration des solutions de TI

Principaux produits : Systèmes d'information efficaces et efficaces pour le personnel et les États Membres.

Rang : 1

Programme S. SERVICES DE CONFÉRENCE, DE TRADUCTION ET DE PUBLICATION

Sous-programme S.1. Services de conférence, de traduction et de publication

Justification : L'une des principales fonctions de l'Agence est de promouvoir l'échange d'informations et la diffusion des connaissances dans le domaine nucléaire entre les États Membres. A cet effet, elle organise des réunions et publie des documents et des publications dans ses diverses langues officielles. En outre, les délibérations des organes directeurs nécessitent des documents de haute qualité qui doivent être prêts en temps voulu dans toutes ces langues. Les différentes sortes d'appui nécessaire pour effectuer ces activités doivent être centralisées et coordonnées.

Objectif : Assurer l'accès des États Membres à des informations pertinentes et à jour dans les diverses langues officielles et une conduite efficace des réunions de l'Agence.

Effets
— Amélioration des délais de production et de diffusion auprès des États Membres des documents et publications de l'Agence.
— Appui efficient et efficace aux réunions de l'Agence.
Indicateurs de performance
— Délais de production des documents et des publications.
— Satisfaction et/ou plaintes des clients en ce qui concerne les services fournis.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité est attribué à la prestation de services d'appui essentiels pour la mise en œuvre des programmes de l'Agence.
- Le deuxième niveau de priorité est attribué aux initiatives capables d'améliorer encore ses services.
- Le troisième rang de priorité est attribué à la fourniture de services à d'autres organisations du système des Nations Unies.

Changements et tendances concernant le programme : Le programme S a été considérablement simplifié et compte désormais un sous-programme et cinq projets contre cinq sous-programmes et de 14 projets auparavant. Cette simplification s'explique par la tendance, apparue dans la biennie 2004-2005, à fusionner diverses

activités, dans la mesure où elles sont étroitement liées, afin d'accroître l'efficacité de l'exécution du programme. Ces liens entre les activités deviennent de plus en plus solides en raison de l'utilisation accrue de moyens électroniques pour l'organisation de réunions et la publication de documents, par exemple par le biais de sites Internet. Il faut des documents, souvent traduits, pour les réunions, et celles-ci produisent des publications, elles aussi souvent traduites. L'organisation des activités du programme en un système intégré plutôt qu'en cinq opérations distinctes renforcera l'efficacité générale de l'exécution du programme S.

Quatre grandes opérations seront fusionnées en 2006-2007. Premièrement, toutes les opérations d'impression seront intégrées aux activités de publication dans la mesure où l'impression n'est qu'un moyen parmi tant d'autres de publier l'information. Deuxièmement, toutes les activités de distribution seront intégrées dans les opérations de vente, dans la mesure où la gestion des stocks dans un environnement caractérisé par l'impression sur demande est largement contrôlée par les opérations de vente.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme S.1 s'élèvent à 5 166 400 € en 2006 et à 5 110 400 en 2007, soit une diminution de 54 000 € en 2006 par rapport à 2005 et de 56 000 € en 2007 par rapport à 2006. Ces réductions s'expliquent par des gains d'efficacité dans le cadre du sous-programme. Les fonds dégagés seront utilisés pour le projet P.1.01 – Site web de l'AIEA (IAEA.ORG).

Ressources financières (aux prix de 2005)

S.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	5 220 400	5 166 400	5 110 400

Projets

Projet continu S.1.01 : Direction et coordination

Principaux produits : Rapports réguliers sur la performance, la productivité et la satisfaction des clients.

Rang : 1

Projet continu S.1.02 : Services de conférence

Principaux produits : Appui et services logistiques et administratifs, et infrastructure nécessaire pour les réunions du Conseil des gouverneurs, de la Conférence générale, de parties à des traités,

conventions et accords, et pour les réunions scientifiques et techniques.

Rang : 1

Projet continu S.1.03 : Traduction et services linguistiques

Principaux produits : Documents traduits et comptes rendus.

Rang : 1

Projet continu S.1.04: Publication et diffusion

Principaux produits : Documents édités, fichiers électroniques créés avec des systèmes de publication assistée par ordinateur; publications, avec conception graphique, produites et reproduites sous formes imprimée et électronique. Les publications seront vendues et distribuées.

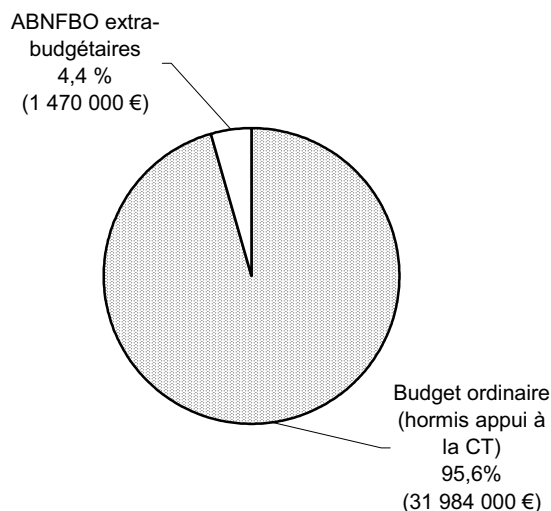
Rang : 1

Projet continu S.1.05 : Revue ‘ Fusion nucléaire’

Principaux produits : Revue à comité de lecture *Fusion nucléaire* sous formes imprimée et électronique.

Rang : 2

Services d'appui liés à l'information : Ressources totales en 2006-2007



	2006	2007	Total pour la biennie
Budget ordinaire (hormis appui à la CT)	15 992 000	15 992 000	31 984 000
Budget ordinaire - Appui à la CT	-	-	-
Total partiel - Budget ordinaire :	15 992 000	15 992 000	31 984 000
ABNFBO extrabudgétaires	735 000	735 000	1 470 000
Fonds d'autres organismes des Nations Unies	-	-	-
Programme de CT	-	-	-
TOTAL	16 727 000	16 727 000	33 454 000

Les ressources totales pour la mise en œuvre du programme sectoriel 5, qui sont indiquées (aux prix de 2006) dans le tableau et le diagramme ci-dessus, s'élèvent à 33 454 000 € pour la biennie. La part du budget ordinaire est de 31 984 000 €, soit 95,6 % du total. Les ressources de ce budget pour les deux ans restent inchangées par rapport au budget ajusté de 2005 et sont conformes à 'l'ensemble de propositions'.

Les fonds extrabudgétaires escomptés pour la biennie (1 470 000 €), qui représentent 4,4 % des ressources totales, sont tous liés au financement des ABNFBO. Il reste encore des ABNFBO (voir tableau 22) d'un

montant de 3 998 000 €, pour lesquelles aucune source de financement n'a été trouvée.

Le tableau 20 figurant au début du présent programme sectoriel présente, pour chaque projet, sous-programme et programme, un état récapitulatif des prévisions budgétaires et des ressources extrabudgétaires escomptées, ainsi que des ABNFBO pour lesquelles aucune source de financement n'a été trouvée. Le tableau en fin de chapitre établit une comparaison entre les prévisions budgétaires et le budget ajusté de 2005 au niveau des sous-programmes.

Programme sectoriel 5 - Services d'appui liés à l'information

État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie

Tableau 21

Sous-programme / Programme		2005 Budget ajusté	Augment. (dimin.) du programme %	Prévisions pour 2006 aux prix de 2005	Augment. (dimin.) du programme %	Prévisions pour 2007 aux prix de 2005	Hausse des prix %	Prévisions pour 2006 aux prix de 2006	Prévisions pour 2007 aux prix de 2006
P.1	Communication	746 400	139 600 18,7	886 000	56 000 6,3	942 000	1,2	896 300	953 300
P.2	Relations avec les médias et renforcement d'audience	977 000	(43 600) (4,5)	933 400	- -	933 400	1,0	942 400	942 400
P.3	Production et appui multimédia	1 447 000	(42 000) (2,9)	1 405 000	- -	1 405 000	1,5	1 426 000	1 426 000
Programme P - Information du public et communication		3 170 400	54 000 1,7	3 224 400	56 000 1,7	3 280 400	1,2	3 264 700	3 321 700
Q.1	Direction et coordination des TIC	1 102 700	(64 800) (5,9)	1 037 900	- -	1 037 900	0,6	1 044 400	1 044 400
Q.2	Infrastructure de TIC	3 569 400	88 600 2,5	3 658 000	- -	3 658 000	1,2	3 703 500	3 703 500
Q.3	Services de TIC aux clients et solutions de TI	2 745 100	(23 800) (0,9)	2 721 300	- -	2 721 300	0,9	2 746 700	2 746 700
Programme Q - Technologies de l'information et de la communication (TIC)		7 417 200	- -	7 417 200	- -	7 417 200	1,0	7 494 600	7 494 600
S.1	Services de conférence, de traduction et de publication	5 220 400	(54 000) (1,0)	5 166 400	(56 000) (1,1)	5 110 400	1,3	5 232 700	5 175 700
Programme S - Services de conférence, de traduction et de publication		5 220 400	(54 000) (1,0)	5 166 400	(56 000) (1,1)	5 110 400	1,3	5 232 700	5 175 700
Programme sectoriel 5 - Services d'appui liés à l'information		15 808 000	- -	15 808 000	- -	15 808 000	1,2	15 992 000	15 992 000

Programme sectoriel 5 - Services d'appui liés à l'information

Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 22

	Titre du projet et description des activités	2006	2007
		ABNFBO NON FINANCÉES	ABNFBO NON FINANCÉES
P.1.01	Site web de l'AIEA (IAEA.ORG)		
	<i>P.1.01/1 Gestion du contenu et évolution du site web public</i>	155 000	155 000
	<i>P.1.01/2 Recherche, création et contenu du site web public IAEA.ORG</i>	100 000	100 000
	Sous-programme P.1 : Communication	255 000	255 000
P.2.01	Relations avec les médias		
	<i>P.2.01/3 Campagne d'information active auprès des médias</i>	80 000	80 000
	<i>P.2.01/4 Analyses des médias et sondage</i>	30 000	40 000
	Sous-programme P.2 : Relations avec les médias et renforcement d'audience	110 000	120 000
P.3.01	Produits d'information audiovisuels		
	<i>P.3.01/2 Production de messages d'intérêt public</i>	20 000	20 000
	Sous-programme P.3 : Production et appui multimédia	20 000	20 000
Programme P - Information du public et communication		385 000	395 000
Q.1.01	Direction de la TIC		
	<i>Q.1.01/1 Un nouveau poste (spécialiste de la sécurité des informations au niveau de l'Agence) est requis pour la mise en œuvre de l'activité sur la sécurité des informations</i>	134 000	134 000
Q.1.03	Solution intégrée pour l'information relative à la gestion		
	<i>Q.1.03/1 Préparation d'un plan pour un nouveau système intégré d'information de gestion à l'appui de l'optimisation des principaux processus administratifs de l'Agence</i>	215 000	215 000
	Sous-programme Q.1 : Direction et coordination des TIC	349 000	349 000
Q.2.01	Maintenance et développement de l'infrastructure centrale de TI		
	<i>Q.2.01/1 Fonds pour le remplacement du matériel (FRM-2010)</i>	1 200 000	1 200 000
Q.2.02	Maintenance et développement de l'infrastructure du réseau et de télécommunication		
	<i>Q.2.02/2 Installer un service d'accès à distance à l'Agence</i>	60 000	60 000
	Sous-programme Q.2 : Infrastructure de TIC	1 260 000	1 260 000
Programme Q - Technologies de l'information et de la communication (TIC)		1 609 000	1 609 000
Programme sectoriel 5 - Services d'appui liés à l'information		1 994 000	2 004 000

Programme sectoriel 6 – GESTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Programme T. GESTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Introduction

Ces dernières années, on a renforcé la gestion de la coopération technique (CT) en appliquant la stratégie de CT adoptée en 1997. Ainsi est-on passé d'un programme entraîné par la technologie à un programme entraîné par la demande. En 2002, avec l'aide du Groupe consultatif permanent sur l'assistance et la coopération techniques (SAGTAC), on a peaufiné la stratégie de CT dans le but de stimuler cette évolution et de favoriser une plus forte adhésion des gouvernements nationaux aux projets et à la durabilité des effets.

L'objectif central de cette stratégie reste le même : « La coopération technique avec les États Membres devra favoriser de plus en plus l'obtention d'un impact socio-économique tangible en contribuant directement et de manière rentable à la réalisation des principales priorités de chaque pays en matière de développement durable. ». Les quatre objectifs de la stratégie améliorée sont les suivants :

- Produire des avantages durables dans le cadre des plans de développement nationaux.
- Faire reconnaître l'Agence comme partenaire pouvant apporter des solutions aux problèmes de développement par le transfert efficient de technologies nucléaires.
- Accroître le niveau de financement des activités de coopération technique, en particulier par des sources non traditionnelles, et le nombre des possibilités de financement direct et de « financement parallèle » pour contribuer à résoudre des problèmes de développement.
- Renforcer la capacité des établissements des États Membres d'utiliser les techniques nucléaires pour acquérir une autonomie technique et financière.

L'amélioration de la stratégie de CT requiert une nouvelle approche en matière de gestion. L'accent est maintenant davantage mis sur l'efficacité de la mise en œuvre du programme, le renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et l'amélioration de l'évaluation des résultats et de l'impact des projets. Un enjeu à plus long terme est de réexaminer les rôles et responsabilités des parties

prenantes aux projets, de favoriser une plus forte adhésion des gouvernements aux résultats des projets et de contribuer au renforcement des capacités nationales. Ces initiatives devraient améliorer la qualité et l'impact du programme de CT.

Gérer le programme de CT consiste à : analyser l'environnement dans lequel le programme est exécuté et rechercher les possibilités d'agir et des partenariats potentiels : fixer, avec les États Membres, les priorités aux fins de la programmation et définir des projets répondant à ces priorités ; mettre en œuvre le programme de manière efficiente et efficace, en collaboration avec les États Membres ; assurer un suivi et rendre compte aux États Membres de l'avancement des projets ; mettre au point et tester des instruments, des méthodes et des procédures pour renforcer les liens avec les États Membres et avec d'autres partenaires ; et améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'exécution du programme.

Aussi bien les donateurs que les bénéficiaires ont intérêt à veiller à ce que le programme de CT soit bien administré et qu'il produise des résultats répondant aux besoins prioritaires des pays. Les ressources disponibles pour financer les activités de coopération technique sont limitées, et la concurrence pour en obtenir est forte. L'Agence doit faire la preuve que les fonds reçus sont employés efficacement et qu'ils servent à produire des résultats tangibles, significatifs et durables. De plus, comme le programme de CT s'inscrit dans un contexte qui évolue avec le temps, l'Agence doit démontrer que la stratégie suivie pour sa mise en œuvre tient compte de cette évolution, tout en maintenant un niveau de qualité élevé.

Pendant la formulation de ce programme sectoriel, on a pris en considération les enseignements tirés de précédents rapports sur l'exécution pour peaufiner les indicateurs de performance et les effets. Par conséquent, on adapte les systèmes de TI pour rassembler les informations nécessaires à l'amélioration de ces rapports.

Objectif : Contribuer à apporter des avantages socio-économiques durables et appréciables dans les États Membres et favoriser une plus grande autonomie dans l'application des techniques nucléaires.

Effets
— Amélioration de l'efficacité, de l'efficacité, de la pertinence, de la transparence du programme de CT pour répondre aux besoins des États Membres.
— Compétences nationales et travail en réseau accrus, y compris dans le cadre de la CTPD et de la coopération Sud-Sud.
— Coopération élargie avec des organismes partenaires.
— Augmentation des ressources affectées aux activités de CT.
Indicateurs de performance
— Pourcentage de nouveaux projets de CT dans le programme pour 2007-2008 dont les activités auront été définies en fonction d'un programme-cadre national.
— Pourcentage de nouveaux projets de CT répondant aux objectifs de développement du millénaire.
— Nombre d'établissements, et notamment de centres de ressources régionaux, des États Membres offrant leurs services aux niveaux national et régional après avoir bénéficié du programme de CT de l'Agence.

Indicateurs de performance (suite)
— Nombre de spécialistes de pays en développement appuyant l'exécution du programme de CT.
— Nombre de mémorandums d'accord et d'accords signés avec des partenaires.
— Nombre de pays versant l'intégralité de leur contribution au Fonds de coopération technique et/ou l'augmentant.
— Pourcentage de l'augmentation annuelle moyenne des ressources extrabudgétaires versées en faveur du programme de CT.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité est attribué à la formulation et à l'exécution de projets contribuant directement à satisfaire les besoins des États Membres et en rapport avec des activités d'appui essentielles.
- Le deuxième rang de priorité concerne les fonctions qui soutiennent ou renforcent la qualité et la performance du programme de CT.
- Le troisième rang de priorité est attribué au renforcement de l'échange d'informations.

Programme sectoriel 6 - Gestion de la coopération technique pour le développement

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

Tableau 23

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées
6. Gestion et coordination globales et activités communes	538 300	-	-	538 300	-	-
Total	538 300	-	-	538 300	-	-
T.1.01 Concepts et planification	1 083 800	-	-	1 083 800	-	-
T.1.02 Coordination du programme et établissement de rapports	1 302 800	80 000	-	1 302 800	-	-
T.1.03 Appui en matière de technologie de l'information	1 007 000	-	-	1 007 000	-	-
Sous-programme T.1 : Planification et coordination stratégiques	3 393 600	80 000	-	3 393 600	-	-
T.2.01 Formulation et mise en œuvre du programme pour l'Afrique	2 188 000	-	-	2 188 000	-	-
T.2.02 Formulation et mise en œuvre du programme pour l'Asie et le Pacifique	2 910 900	136 000	-	2 910 900	136 000	-
T.2.03 Formulation et mise en œuvre du programme pour l'Europe	2 256 500	-	-	2 256 500	-	-
T.2.04 Formulation et mise en œuvre du programme pour l'Amérique latine	1 783 500	-	-	1 783 500	-	-
T.2.05 Formulation et mise en œuvre du programme interrégional	883 200	-	-	883 200	-	-
T.2.06 Fournitures hors Siège	1 442 000	-	-	1 442 000	-	-
Sous-programme T.2 : Formulation et mise en oeuvre du programme	11 464 100	136 000	-	11 464 100	136 000	-
Programme T - Gestion de la coopération technique pour le développement	14 857 700	216 000	-	14 857 700	136 000	-
Programme sectoriel 6 - Gestion de la coopération technique pour le développement	15 396 000	216 000	-	15 396 000	136 000	-

a_/ Comprend les ABNFBO extrabudgétaires et les fonds provenant d'autres organismes des Nations Unies (le cas échéant) - voir les tableaux 3a) et 3b) pour plus de détails.

Projet continu : Gestion et coordination globales et activités communes

Le programme de CT couvre quatre régions et porte sur l'ensemble des domaines d'activité du programme de l'Agence. Il s'agit du principal mécanisme permettant d'offrir des services directs aux États Membres. La gestion et la coordination globales sont essentielles pour maintenir un niveau élevé de qualité dans l'ensemble du programme et faire en sorte que toutes les régions soient traitées de manière conséquente. Il est indispensable d'entretenir de bonnes relations avec de hauts responsables des États Membres et avec d'autres partenaires pour le développement pour créer de nouveaux partenariats stratégiques.

Principaux produits : Une stratégie, des orientations et des principes directeurs élaborés pour la gestion du programme ; méthodes et procédures améliorées pour une planification, une conception, une mise en œuvre et un suivi efficaces des projets/programmes ; et stratégies de mobilisation des ressources aptes à améliorer le financement.

Sous-programme T.1. Planification et coordination stratégiques

Justification : Pour gérer efficacement la coopération technique, il faut améliorer en permanence l'exécution du programme et l'environnement opérationnel. S'agissant du premier point, les mesures essentielles à prendre consistent à améliorer les orientations données et à appliquer des normes de qualité, et pour le deuxième à analyser, planifier, superviser et gérer les changements. L'élaboration de nouveaux outils et méthodes est indispensable pour que la stratégie de CT soit mise en œuvre de manière efficace et efficiente. Il faut aussi présenter aux États Membres un rapport sur l'exécution du programme de CT, rendant compte de l'emploi des ressources qu'ils ont fournies et expliquant dans quelle mesure les résultats attendus de ce programme ont été atteints, et soumettre les plans futurs à leur approbation.

Objectif : Continuer d'améliorer la qualité de la gestion du programme de CT et optimiser l'environnement opérationnel.

Effets
— Application accrue des normes de gestion de la qualité.
— Possibilités d'établir des partenariats et mobilisation de ressources extrabudgétaires.

Indicateurs de performance
— Systèmes d'assurance et de suivi de la qualité en place et complètement opérationnels. — Nombre de procédures améliorées appliquées.
— Nombre de mémorandums d'accord ou d'accords signés avec des partenaires. — Pourcentage de l'augmentation annuelle moyenne des ressources extrabudgétaires versées en faveur du programme de CT.

Changements et tendances concernant le programme : Le programme sectoriel 6 vise à l'adoption d'une approche plus active en ce qui concerne la communication externe, la collecte de fonds et la constitution de partenariats afin de faire mieux connaître et mieux comprendre les avantages que l'on peut retirer du programme de CT. Il est prévu de développer systématiquement et d'officialiser ces fonctions. On envisage aussi de modifier le suivi des projets et la façon dont il est rendu compte de leurs résultats en mettant en place des mécanismes, procédures et systèmes TI perfectionnés pour la gestion de la qualité.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme T.1 en 2006 s'élèvent à 3 364 400 €, en augmentation de 256 200 € (8,2 %) par rapport à 2005, et restent inchangées la deuxième année de la biennie. La hausse, financée grâce à l'augmentation de l'enveloppe budgétaire par rapport à 2005 et à un transfert de ressources du sous-programme T.2, est essentiellement due au fait que de nouvelles ressources humaines sont nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques et renforcer l'efficacité du programme sectoriel 6.

Ressources financières (aux prix de 2005)

T.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	3 108 200	3 364 400	3 364 400

Projets

Projet continu T.1.01 : Concepts et planification

Principaux produits : Plans thématiques ; études conceptuelles et documents d'analyse sur les tendances en matière de développement ; accords de partenariat prévoyant des modalités de coopération et de financement ; principes directeurs et rapports sur les activités faisant l'objet d'une collaboration, les possibilités d'orientation ou d'intégration du programme ; fiches techniques et produits d'information à l'appui d'une communication externe ; système de suivi de la performance du programme et des projets, et d'établissement de rapports à ce sujet.

Rang : 1, 2 ou 3

Projet continu T.1.02 : Coordination du programme et établissement de rapports

Principaux produits : rapports, sites web, bases de données, personnel formé, informations et ajustements budgétaires, procédures opérationnelles.

Rang : 1, 2 ou 3

Projet continu T.1.03 : Appui en matière de technologie de l'information

Principaux produits : Infrastructure de TI améliorée ; systèmes de recherche textuelle sur Internet ; systèmes de collaboration ; systèmes d'appui à la diffusion électronique basés sur Internet.

Rang : 1, 2 ou 3

Sous-programme T.2. Formulation et mise en œuvre du programme

Justification : Un programme de CT bien conçu et exécuté de manière efficace peut contribuer de façon sensible à la réalisation des objectifs scientifiques et des objectifs de développement et à la mise en place de capacités institutionnelles dans les États Membres. Il faut par ailleurs sélectionner les activités les plus aptes à produire des résultats tangibles et les domaines les plus susceptibles d'attirer des partenaires stratégiques et des sources de financement non traditionnel. À cette fin, il importe non seulement de connaître les priorités des États Membres en matière de développement et la manière dont la technologie nucléaire contribue à y répondre, mais aussi de savoir gérer et allouer les ressources de manière efficace et efficiente pour atteindre les objectifs.

Objectifs : Répondre aux priorités des États Membres en matière de développement grâce à une gestion efficace du programme conforme aux normes de qualité et aux objectifs stratégiques.

Effets
— Processus des programmes-cadres nationaux (PCN) pris en charge par les pays et approbation de projets de CT établis en fonction de ces PCN et formulés pour satisfaire les besoins des États Membres en matière de développement.
— Augmentation du nombre des programmes bénéficiant d'une forte adhésion des gouvernements et/ou des donateurs (attestée par le montant des ressources allouées/mobilisées) et/ou d'une forte participation d'autres partenaires du fait qu'ils sont mieux conçus et que leurs bénéficiaires sont clairement désignés.

Effets (suite)
— Augmentation du nombre d'établissements d'États Membres qui deviennent autonomes dans l'application durable des techniques nucléaires et sont en mesure d'exploiter leurs capacités d'innovation pour nouer des partenariats stratégiques afin de fournir des services et produits ou d'en améliorer la qualité et le nombre.
Indicateurs de performance
— Nombre de PCN signés ou mis à jour en un an. — Pourcentage de nouveaux projets de CT dans le programme pour 2007-2008 dont les activités auront été définies en fonction d'un PCN.
— Pourcentage de nouveaux projets de CT approuvés pour le cycle de CT correspondant qui répondent au critère central. — Niveau de contributions extrabudgétaires versées pour des activités de CT dont le donateur est bénéficiaire et calculées en tant que pourcentage du programme de CT annuel ajusté. — Niveau de contributions extrabudgétaires versées pour des activités de CT dont le donateur n'est pas bénéficiaire et calculées en tant que pourcentage du programme de CT annuel ajusté.
— Nombre de centres de ressources régionaux désignés. — Nombre d'établissements dont les activités génératrices de revenus et/ou les services fournis et les produits mis en commun aux niveaux national et régional ont augmenté.

Changements et tendances concernant le programme : L'accent sera mis davantage sur l'élaboration des programmes-cadres nationaux (PCN) en tant que mécanisme servant à définir les projets de CT, renforçant ainsi leur pertinence et leur durabilité du fait qu'ils sont clairement liés aux priorités nationales en matière de développement. Le Département de CT examinera aussi les rôles et responsabilités des parties prenantes aux projets pendant la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation afin que les États Membres puissent davantage s'impliquer dans les processus de la CT et aient un meilleur accès aux informations. On continuera en outre de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération technique entre pays en développement pour encourager l'autosuffisance.

Du fait de l'attention accrue portée au niveau mondial à la sécurité nucléaire, une coordination plus étroite avec les programmes consacrés à la sûreté et à la sécurité nucléaires a été nécessaire afin de renforcer les capacités nationales dans ce domaine. Bien que les activités relatives à la sécurité nucléaire soient principalement financées par le Fonds pour la

Programme T

sécurité nucléaire et d'autres sources extrabudgétaires, telles que la « Nuclear Threat Initiative », les mécanismes d'exécution de la CT sont largement utilisés.

Après avoir passé en revue les processus du Département de la coopération technique et évalué sa charge de travail, le Bureau des services de supervision interne (OIOS) a recommandé de faire passer de cinq à quatre le nombre des sections régionales. Par conséquent, la gestion de la partie du programme concernant 17 États Membres exécutée en 2004-2005 au titre du projet T.2.03 'Formulation et mise en œuvre du programme pour l'Asie de l'Ouest' a été transférée aux projets T.2.02 'Formulation et mise en œuvre du programme pour l'Asie et le Pacifique' (intitulé en 2004-2005 'Formulation et mise en œuvre du programme pour l'Asie de l'Est et le Pacifique') et T.2.03 (Europe) (projet T.2.04 en 2004-2005).

Le passage d'un programme de CT entraîné par la technologie à un programme entraîné par la demande est un enjeu majeur pour la direction, la structure et les ressources du Département de la coopération technique. En outre, un nombre croissant d'États Membres participent au programme. Dans ces conditions, le programme sectoriel 6 doit relever le défi permanent d'assurer que des ressources adéquates, tant humaines que financières, sont à disposition pour répondre aux besoins des États Membres.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme T.2 en 2006 s'élèvent à 11 356 300 €, en diminution de 231 200 € (2 %) par rapport à 2005, et restent inchangées la deuxième année de la biennie. La baisse est due à une redistribution des ressources au sein du programme T.

Ressources financières (aux prix de 2005)

T.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	11 587 500	11 356 300	11 356 300

Projets

Projet continu T.2.01 : Formulation et mise en œuvre du programme pour l'Afrique

Principaux produits : Formulation du programme de CT pour l'Afrique pour le cycle 2007-2008 conformément aux priorités des États Membres. Principaux produits des activités relatives à la mise en œuvre : boursiers formés, missions d'experts exécutées, cours régionaux, réunions et ateliers organisés. Programmes-cadres nationaux établis à des fins de programmation et de mobilisation de fonds.

Rang : 1 ou 2

Projet continu T.2.02 : Formulation et mise en œuvre du programme pour l'Asie et le Pacifique

Principaux produits : Formulation du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique pour le cycle 2007-2008 conformément aux priorités des États Membres. Principaux produits des activités relatives à la mise en œuvre : boursiers formés, missions d'experts exécutées, cours régionaux, réunions et ateliers organisés. Programmes-cadres nationaux établis à des fins de programmation et de mobilisation de fonds.

Rang : 1 ou 2

Projet continu T.2.03 : Formulation et mise en œuvre du programme pour l'Europe

Principaux produits : Formulation du programme de CT pour l'Europe pour le cycle 2007-2008 conformément aux priorités des États Membres. Principaux produits des activités relatives à la mise en œuvre : boursiers formés, missions d'experts exécutées, cours régionaux, réunions et ateliers organisés. Programmes-cadres nationaux établis à des fins de programmation et de mobilisation de fonds.

Rang : 1 ou 2

Projet continu T.2.04 : Formulation et mise en œuvre du programme pour l'Amérique latine

Principaux produits : Formulation du programme de CT pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour le cycle 2007-2008 conformément aux priorités des États Membres. Principaux produits des activités relatives à la mise en œuvre : boursiers formés, missions d'experts exécutées, cours régionaux, réunions et ateliers organisés. Aperçus de programmes de pays établis à des fins de programmation et de mobilisation de fonds.

Rang : 1 ou 2

Projet continu T.2.05 : Formulation et mise en œuvre du programme interrégional

Principaux produits : Formulation du programme interrégional pour le cycle 2007-2008 conformément aux besoins prioritaires concernant plus d'une région. Principaux produits des activités relatives à la mise en œuvre : boursiers formés, missions d'experts exécutées, réunions et ateliers organisés.

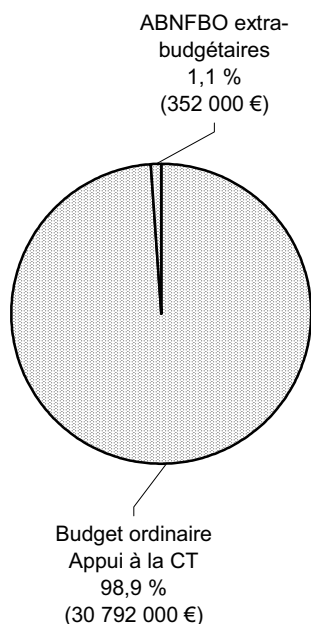
Rang : 1 ou 2

Projet continu T.2.06 : Fournitures hors Siège

Principaux produits : Matériel, fournitures et services techniques livrés aux pays bénéficiaires dans le cadre de projets de CT approuvés.

Rang : 1

Gestion de la coopération technique pour le développement : Ressources totales en 2006–2007



	2006	2007	Total pour la biennie
Budget ordinaire (hormis appui à la CT)	-	-	-
Budget ordinaire - Appui à la CT	15 396 000	15 396 000	30 792 000
Total partiel - Budget ordinaire :	15 396 000	15 396 000	30 792 000
ABNFBO extrabudgétaires	216 000	136 000	352 000
Fonds d'autres organismes des Nations Unies	-	-	-
Programme de CT	-	-	-
TOTAL	15 612 000	15 532 000	31 144 000

Les ressources totales pour la mise en œuvre du programme sectoriel 6, qui sont indiquées (aux prix de 2006) dans le tableau et le diagramme ci-dessus, s'élèvent à 31 144 000 € pour la biennie. La part du budget ordinaire est de 30 792 000 €, soit 98,9 % du total. Les ressources au titre du budget ordinaire augmentent de 25 000 € en 2006 (aux prix de 2005) par rapport au budget ajusté de 2005, et restent inchangées en 2007 par rapport à 2006. Cette augmentation est conforme à 'l'ensemble de propositions'.

Les fonds extrabudgétaires escomptés pour la biennie (352 000 €), qui représentent 1,1 % des ressources totales, sont tous liés au financement des ABNFBO. Le tableau 23 figurant au début du présent programme sectoriel présente, pour chaque projet, sous-programme et programme, un état récapitulatif des prévisions budgétaires et des ressources extrabudgétaires escomptées. Le tableau en fin de chapitre établit une comparaison entre les prévisions budgétaires et le budget ajusté de 2005 au niveau des sous-programmes.

Programme sectoriel 6 - Gestion de la coopération technique pour le développement

État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie

Tableau 24

Sous-programme / Programme		2005 Budget ajusté	Augment. (dimin.) du programme %	Prévisions pour 2006 aux prix de 2005	Augment. (dimin.) du programme %	Prévisions pour 2007 aux prix de 2005	Hausse des prix %	Prévisions pour 2006 aux prix de 2006	Prévisions pour 2007 aux prix de 2006		
6.	Gestion et coordination globales et activités communes	534 300	-	-	534 300	-	-	534 300	0,7	538 300	538 300
	Total	534 300	-	-	534 300	-	-	534 300	0,7	538 300	538 300
T.1	Planification et coordination stratégiques	3 108 200	256 200	8,2	3 364 400	-	-	3 364 400	0,9	3 393 600	3 393 600
T.2	Formulation et mise en œuvre du programme	11 587 500	(231 200)	(2,0)	11 356 300	-	-	11 356 300	0,9	11 464 100	11 464 100
	Programme T - Gestion de la coopération technique pour le développement	14 695 700	25 000	0,2	14 720 700	-	-	14 720 700	0,9	14 857 700	14 857 700
	Programme sectoriel 6 - Gestion de la coopération technique pour le développement	15 230 000	25 000	0,2	15 255 000	-	-	15 255 000	0,9	15 396 000	15 396 000

Programme sectoriel 7 – POLITIQUES ET GESTION GÉNÉRALE

Introduction

Une organisation internationale comme l'Agence doit avoir une direction et une orientation dynamiques et bénéficier d'un soutien actif, sous l'autorité du Directeur général, pour que ses activités et ses initiatives puissent atteindre les objectifs de sa stratégie à moyen terme. Une coordination efficace est essentielle pour instituer une approche de 'l'organisation unique' dans tous les aspects de son travail, notamment en ce qui concerne les politiques générales, les interactions avec les États Membres, l'élaboration et l'exécution des programmes et l'évaluation de la performance.

On s'emploiera activement à fournir un large éventail de services administratifs, juridiques et généraux efficaces et efficaces pour appuyer les activités des autres programmes de l'Agence. Une culture d'écoute du client sera activement encouragée pour répondre aux besoins de tous les clients, y compris le personnel du Secrétariat et les États Membres.

Objectif

Instituer pleinement les approches de 'l'organisation unique' et de la gestion basée sur les résultats qui assureront la pertinence, la transparence et l'efficacité de tous les programmes de l'Agence, de toutes ses activités et de l'utilisation des ressources.

Effets
— Pleine coordination des activités d'élaboration, d'exécution et d'évaluation du programme de l'Agence.
— Fourniture en temps voulu aux programmes scientifiques et techniques de l'Agence de services juridiques, administratifs et financiers appropriés.
Indicateurs de performance
— Absence de double emploi ou de chevauchement dans la gestion des programmes.
— Satisfaction ou plaintes concernant les services juridiques, administratifs ou financiers.

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
Tableau 25

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées
U.1.01 Direction générale	1 337 800	-	-	1 337 800	-	-
U.1.02 Relations extérieures	1 496 400	-	-	1 496 400	-	-
U.1.03 Coordination des politiques et appui	616 600	-	-	616 600	-	-
Sous-programme U.1 : Direction générale	3 450 800	-	-	3 450 800	-	-
U.2.01 Gestion générale	710 400	-	-	710 400	-	-
U.2.02 Planification et formulation du programme	415 100	-	-	415 100	-	-
U.2.03 Normes, processus et procédures de gestion	491 400	-	-	491 400	-	-
Sous-programme U.2 : Gestion générale et coordination du programme	1 616 900	-	-	1 616 900	-	-
U.3.01 Services au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale	2 779 700	-	-	2 779 700	-	-
U.3.02 Planification des réunions des organes directeurs	3 379 500	-	-	3 379 500	-	-
Sous-programme U.3 : Services aux organes directeurs	6 159 200	-	-	6 159 200	-	-
U.4.01 Services juridiques aux organes directeurs et au Secrétariat	1 202 700	-	-	1 202 700	-	-
U.4.02 Application des aspects juridiques des conventions dont le Directeur général est le dépositaire	451 400	-	-	451 400	-	-
U.4.03 Services juridiques aux États Membres	453 000	-	-	453 000	-	-
U.4.04 Questions juridiques interorganismes	77 600	-	-	77 600	-	-
Sous-programme U.4 : Activités juridiques	2 184 700	-	-	2 184 700	-	-
Programme U - Direction générale, élaboration des politiques et coordination	13 411 600	-	-	13 411 600	-	-
V.1.01 Direction	563 900	-	-	563 900	-	-
V.1.02 Budgétisation, comptabilité, contrôle et établissement de rapports	2 702 800	-	-	2 702 800	-	-
V.1.03 Gestion des paiements et trésorerie	2 341 100	-	-	2 341 100	-	-
V.1.04 Appui aux systèmes financiers	1 368 500	-	-	1 368 500	-	-
Sous-programme V.1 : Gestion financière	6 976 300	-	-	6 976 300	-	-
V.2.01 Direction	882 700	-	-	882 700	-	-
V.2.02 Planification des ressources humaines	452 200	-	-	452 200	-	-
V.2.03 Recrutement	1 198 800	-	-	1 198 800	-	-
V.2.04 Administration du personnel	1 162 000	-	-	1 162 000	-	-
V.2.05 Informations relatives à la gestion du personnel	439 400	-	-	428 600	-	-
V.2.06 Perfectionnement et formation du personnel	641 500	-	-	640 600	-	-

Programme sectoriel 7 - Politiques et gestion générale
 État récapitulatif de la structure et des ressources du programme
 Tableau 25 (suite)

Projet / Sous-programme / Programme	2006			2007		
	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées	Budget ordinaire (aux prix de 2006)	Extra- budgétaires a_/	ABNFBO non financées
V.2.07 Conseil du personnel	167 600	-	-	167 600	-	-
V.2.08 Services médicaux	936 600	-	-	936 600	-	-
Sous-programme V.2 : Gestion des ressources humaines	5 880 800	-	-	5 880 800	-	-
V.3.01 Direction et coordination	643 000	-	-	643 000	-	-
V.3.02 Service de gestion des bâtiments – service commun	10 382 000	-	-	10 382 000	-	-
V.3.03 Service de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies – service commun	2 982 000	-	-	2 982 000	-	-
V.3.04 Service de gestion des bâtiments	1 469 600	-	700 000	1 469 600	-	700 000
V.3.05 Services d'archivage et de gestion des dossiers	3 261 200	-	-	3 261 200	-	-
V.3.06 Service voyages et transports	2 561 500	-	-	2 561 500	-	-
V.3.07 Exploitation de l'Économat	-	-	-	-	-	-
V.3.08 Services des achats	1 903 100	-	-	1 903 100	-	-
Sous-programme V.3 : Services généraux	23 202 400	-	700 000	23 202 400	-	700 000
Programme V - Administration et services généraux	36 059 500	-	700 000	36 059 500	-	700 000
W.1.01 Audits et enquêtes	604 600	-	-	604 600	-	-
W.1.02 Formation à la gestion du risque	172 300	-	-	172 300	-	-
W.1.03 Participation à l'élaboration de systèmes et à l'amélioration de la gestion	255 400	-	-	255 400	-	-
Sous-programme W.1 : Audit interne et enquêtes	1 032 300	-	-	1 032 300	-	-
W.2.01 Évaluation des activités de coopération technique	344 900	-	-	344 900	-	-
W.2.02 Évaluation thématique	249 300	-	-	249 300	-	-
W.2.03 Formation à l'auto-évaluation (pour les contreparties et pour le personnel)	82 900	-	-	82 900	-	-
Sous-programme W.2 : Évaluation du programme	677 100	-	-	677 100	-	-
W.3.01 Suivi de la mise en oeuvre des programmes	25 100	54 400	-	25 100	54 400	-
W.3.02 Analyse de la performance des programmes	53 400	81 600	-	53 400	81 600	-
Sous-programme W.3 : Suivi de la mise en œuvre et analyse de la performance des programmes	78 500	136 000	-	78 500	136 000	-
Programme W - Services de supervision et analyse de la performance	1 787 900	136 000	-	1 787 900	136 000	-
Programme sectoriel 7 - Politiques et gestion générale	51 259 000	136 000	700 000	51 259 000	136 000	700 000

a_/ Comprend les ABNFBO extrabudgétaires et les fonds provenant d'autres organismes des Nations Unies (le cas échéant) - voir les tableaux 3a) et 3b) pour plus de détails.

Programme U. DIRECTION GÉNÉRALE, ÉLABORATION DES POLITIQUES ET COORDINATION

Justification : Pour répondre aux demandes, aux attentes et aux besoins nouveaux des États Membres, l'Agence a besoin d'une fonction centrale pour définir l'orientation générale, le cadre et les activités de coordination et de gestion générale de la planification et de la mise en œuvre de son programme. Cette fonction doit s'appuyer sur des services juridiques appropriés et sur les services aux organes directeurs de l'Agence.

Objectif : Renforcement des approches de 'l'organisation unique' et de la gestion basée sur les résultats pour toutes les activités de l'Agence.

Effet
— Exécution efficace, efficiente et juridiquement solide des programmes et activités de l'Agence.
Indicateurs de performance
— Définition et promulgation de politiques et processus communs.
— Application de la méthodologie de la gestion basée sur les résultats dans l'ensemble des programmes de l'Agence.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité est attribué aux activités qui ont trait à l'orientation, à la gestion de la qualité, à la direction générale et à la coordination du programme et budget, à la formulation des politiques, aux services juridiques et aux relations avec les États Membres.
- Le deuxième rang de priorité est attribué à l'élaboration de normes de gestion.
- Le troisième rang de priorité est attribué aux questions interorganisations.

Sous-programme U.1. Direction générale

Justification : Le Secrétariat ne peut répondre efficacement aux besoins et aux attentes des États Membres, des autres organisations internationales et du personnel sans une direction adéquate de toutes les activités de l'Agence, une représentation appropriée dans les instances compétentes, et une communication efficace avec toutes les parties intéressées.

Objectif : Faire en sorte que le mandat de l'Agence soit exécuté efficacement, avec le plein appui des

États Membres, en orientant et en coordonnant comme de besoin toutes les activités de l'Agence au niveau de la formulation des politiques en vue de la mise en œuvre d'une approche de 'l'organisation unique' basée sur les résultats.

Effet
— Appui des États Membres et des organisations internationales pour les principales orientations et politiques en vue de promouvoir l'exécution du mandat de l'Agence.
Indicateur de performance
— Mesure dans laquelle les propositions faites par le Directeur général sont acceptées et appuyées.

Changements et tendances concernant le programme : Les interactions avec les gouvernements, la direction d'organisations internationales et la société civile continueront d'être renforcées et diversifiées. La notion de 'l'organisation unique' et l'approche de la gestion basée sur les résultats en matière de formulation du programme seront améliorées à la lumière de l'expérience et des enseignements tirés de la bienné précédente.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources restent au niveau de 2005 pendant les deux années.

Ressources financières (aux prix de 2005)

U.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	3 419 000	3 419 000	3 419 000

Projets

Projet continu U.1.01 : Direction générale

Principaux produits : Grandes orientations et instructions. Déclarations lors de grandes réunions et d'événements importants, notamment les réunions des organes directeurs.

Rang : 1

Projet continu U.1.02 : Relations extérieures

Principaux produits : Correspondance et contacts réguliers avec tous les États Membres dans tous les secteurs des activités de l'Agence, notamment par le biais des bureaux de liaison à New York et à Genève. Information des membres des missions permanentes sur toutes les questions en rapport avec le programme pour expliquer les politiques de l'Agence selon que de besoin. Maintien de bonnes relations de travail et coopération avec d'autres organisations

intergouvernementales et internationales. Contacts avec des ONG, la société civile et l'industrie nucléaire par le biais de réunions. Révision du plan d'action pour la conclusion d'accords de garanties et de protocoles additionnels pour optimiser son efficacité. Services de protocole.

Rang : 1

Projet continu U.1.03 : Coordination des politiques et appui

Principaux produits : Assistance pour l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre des politiques dans tous les secteurs des activités de l'Agence. Contribution à l'élaboration des documents destinés au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale, ainsi que d'autres documents et de la correspondance s'y rapportant. Organisation, dans le cadre de la coordination centrale, de réunions d'information générale à l'intention du Directeur général (et d'autres hauts responsables de l'Agence selon que de besoin) pour toutes les réunions externes pertinentes. Autres services à l'organisation dans son ensemble, y compris des conseils et des services visant à faciliter les contrôles de sécurité lors des voyages.

Rang : 1

Sous-programme U.2. Gestion générale et coordination du programme

Justification : La mise en œuvre de l'approche de 'l'organisation unique' en vue de répondre aux besoins et aux priorités des États Membres passe par une coordination générale et un suivi permanent des opérations de l'Agence. Pour être efficace à tous les niveaux de l'Agence, la gestion basée sur les résultats nécessite des efforts et un engagement constants et soutenus de la part de la direction. La coordination de ces efforts est essentielle pour tirer le meilleur parti possible de la gestion basée sur les résultats en termes d'amélioration des processus, de gestion du changement, de gestion de la qualité et de gains de productivité et d'efficacité.

Objectif : Assurer l'amélioration des pratiques générales de gestion et des services administratifs dans toute l'Agence ainsi que la mise en œuvre efficace et intégrale de l'approche basée sur les résultats dans l'élaboration du programme de l'Agence.

Effets	
—	Introduction et application de techniques et pratiques de gestion améliorées, notamment celles qui sont associées à la gestion du changement et à la gestion de la qualité.
—	Coordination efficace du programme.

Indicateurs de performance	
—	Nombre de techniques et pratiques de gestion améliorées.
—	Cas d'absence de coordination traités et résolus.

Changements et tendances concernant le programme : Examen et amélioration réguliers des processus et pratiques des services d'appui général et administratif. La gestion basée sur les résultats sera essentielle pour l'élaboration et la mise en œuvre des procédures administratives. Un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la coordination pour tous les domaines transversaux identifiés dans les programmes de l'Agence. Les pratiques de gestion du changement seront renforcées pour tirer le parti maximal des nouvelles initiatives.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources prévues pour le sous-programme U.2 en 2006 s'élèvent à 1 605 200 €, en diminution de 37 000 € (2,3 %) par rapport à 2005, et restent inchangées en 2007 par rapport à 2006.

La baisse correspond au coût du personnel réaffecté au sous-programme W.3 (Suivi de la mise en œuvre et analyse de la performance des programmes).

Ressources financières (aux prix de 2005)

U.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 642 200	1 605 200	1 605 200

Projets

Projet continu U.2.01 : Gestion générale

Principaux produits : Décisions et orientations en matière de gestion ; recommandations du Comité de coordination des programmes (CCP) au Directeur général ; recommandations du Comité de haut niveau sur la gestion au Conseil des chefs de secrétariat (CCS) ; recommandations du Comité consultatif sur les services communs.

Rang : 1

Projet continu U.2.02 : Planification et formulation du programme

Principaux produits : Documents sur le programme pour 2008-2009 publiés aux fins de consultations avec les États Membres. Principes directeurs et matériel didactique pour la préparation du programme dans le cadre de l'approche basée sur les résultats et pour la formulation d'activités dans des domaines spécifiques. Conseils et orientations pour la gestion et la coordination des domaines transversaux et rapports de situation.

Rang : 1

Projet continu U.2.03 : Normes, processus et procédures de gestion

Principaux produits : Recommandations des services de gestion d'OIOS, à l'intention de la direction, en vue de l'amélioration des techniques et pratiques de gestion, de l'organisation et des outils de gestion. SEC/NOT sur les procédures administratives et mise à jour du manuel administratif.

Rang : 1

Sous-programme U.3. Services aux organes directeurs

Justification : Les organes directeurs, établis par le Statut de l'Agence, ont besoin que le Secrétariat leur fournisse divers services afin d'être en mesure d'assumer correctement leurs responsabilités.

Objectif : Permettre aux organes directeurs de s'acquitter efficacement de leurs fonctions statutaires et autres et faire en sorte que toutes les réunions des organes directeurs (Conférence générale et Conseil des gouverneurs en particulier) bénéficient de l'appui et des ressources nécessaires pour qu'elles se déroulent de manière efficiente et en temps voulu.

Effet
— Utilisation intégrale de l'appui le plus efficace pour la conduite des affaires des organes directeurs.
Indicateurs de performance
— Présentation en temps voulu de documents de qualité aux organes directeurs.
— Satisfaction des États Membres pour ce qui est des services fournis aux organes directeurs.

Changements et tendances concernant le programme : Le Secrétariat continuera de resserrer ses liens avec les États Membres afin d'obtenir de façon optimale leurs opinions, contribuant ainsi à la réalisation, dans la mesure du possible, d'un consensus sur toutes les questions dont sont saisis les organes directeurs.

Il continuera par ailleurs de développer la diffusion électronique des documents pertinents afin de diversifier l'éventail de ceux qui sont accessibles et d'en améliorer la facilité et la vitesse d'accès. On s'emploiera à répartir également les questions à examiner entre les différentes réunions du Conseil des gouverneurs.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources restent au niveau de 2005 pendant les deux années.

Ressources financières (aux prix de 2005)

U.3	2005	2006	2007
Budg. ord.	6 102 800	6 102 800	6 102 800

Projets**Projet continu U.3.01 : Services au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale**

Principaux produits : Exercice de ses fonctions par le Secrétariat et avis et recommandations pendant les réunions du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale. Établissement de résumés des débats à la demande du Président du Conseil ou du Président de la Conférence générale, élaboration et publication des comptes rendus des réunions.

Rang : 1

Projet continu U.3.02 : Planification des réunions des organes directeurs

Principaux produits : Publication de l'ordre du jour des réunions et coordination de l'élaboration des documents nécessaires pour les réunions des organes directeurs. Concertation soutenue avec les États Membres au sujet de la nomination des présidents et vice-présidents et des points inscrits à l'ordre du jour des diverses réunions. Coordination avec les services concernés du Secrétariat. Scénarios pour le Président du Conseil et le Président de la Conférence générale.

Rang : 1

Sous-programme U.4. Activités juridiques

Justification : En tant qu'organisation internationale, l'Agence doit exécuter ses activités d'une manière juridiquement irréprochable. Des conseils juridiques sont donc nécessaires pour la mise en œuvre de tous les aspects du programme de l'Agence.

Objectif : Fournir au Directeur général, au Secrétariat et aux divers organes de l'Agence, ainsi qu'à la demande d'États Membres, des conseils juridiques de la plus haute qualité possible.

Effet
— Amélioration de la mise en œuvre du programme grâce à des conseils juridiques appropriés formulés en temps voulu.
Indicateur de performance
— Utilisation continue des services juridiques par les clients.

Changements et tendances concernant le programme : Le besoin croissant d'un appui juridique, y compris les travaux importants liés au renforcement des garanties, aux autres activités de vérification pour la protection contre le terrorisme nucléaire et à la coopération technique, devrait se confirmer. Ceci est vrai aussi des autres demandes et des sollicitations émanant des États Membres en vue d'une assistance pour la préparation de textes législatifs nationaux, en particulier de textes relatifs à la mise en œuvre des accords internationaux auxquels ils sont parties, ainsi que d'une plus grande participation à l'élaboration de normes de sûreté. L'administration du personnel et la gestion continuent de nécessiter un volume croissant de services juridiques.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources restent au niveau de 2005 pendant les deux années.

Ressources financières (aux prix de 2005)

U.4	2005	2006	2007
Budg. ord.	2 165 000	2 165 000	2 165 000

Projets

Projet continu U.4.01 : Services juridiques aux organes directeurs et au Secrétariat

Principaux produits : Appui juridique pour permettre à l'Agence de s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre d'instruments internationaux. Services juridiques aux divers organes de l'Agence dans la conduite de leurs travaux et leurs processus de prise de décisions. Appui juridique aux activités de l'Agence visant à établir et à faire appliquer des normes dans le domaine nucléaire. Appui juridique à toutes les activités du Secrétariat dans le cadre desquelles des accords, des mémorandums d'accord, des contrats et d'autres instruments similaires seront rédigés, négociés, conclus, interprétés et archivés.

Rang : 1

Projet continu U.4.02 : Application des aspects juridiques des conventions dont le Directeur général est le dépositaire

Principaux produits : Respect des obligations de l'Agence découlant des conventions dont le Directeur général est le dépositaire par l'exécution des fonctions y afférentes qui incluent l'enregistrement auprès de l'ONU, la préparation de copies certifiées conformes, la réception de signatures et d'instruments de ratification, de succession et d'adhésion et l'archivage continu des textes originaux et la mise à jour de listes sur l'état des conventions. Organisation et service de réunions des parties contractantes et/ou de conférences diplomatiques pour l'examen des conventions ou d'amendements.

Rang : 1

Projet continu U.4.03 : Services juridiques aux États Membres

Principaux produits : Réponse aux questions juridiques posées par les États Membres au sujet des travaux de l'Agence et des obligations incombant aux États au titre d'accords internationaux pertinents. Renforcement des cadres législatifs nationaux régissant l'utilisation pacifique et sûre de l'énergie nucléaire dans les États Membres par le biais de la fourniture d'avis concernant la législation ou de la rédaction de lois, de l'organisation de cours régionaux et d'une formation individuelle.

Rang : 1

Projet continu U.4.04 : Questions juridiques interorganismes

Principaux produits : Conseils juridiques sur la coordination et, le cas échéant, la normalisation des politiques, règles et règlements de l'Agence et des organismes du système des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux.

Rang : 3

Programme V. Administration et services généraux

Justification : Une planification et une gestion financières saines, une gestion efficace des ressources humaines, ainsi qu'une administration et des services d'appui efficaces sont nécessaires pour permettre à l'Agence de s'acquitter de son mandat.

Objectif : Assurer avec efficacité et efficacie la planification et la gestion des ressources financières et humaines et la prestation des services généraux d'administration et d'appui.

Effet
— Gestion axée sur le service, efficiente et efficace des ressources humaines et financières et des services généraux d'appui.
Indicateurs de performance
— Plus grande satisfaction du personnel et des États Membres en ce qui concerne la gestion des ressources financières et humaines.
— Gains d'efficacité et d'efficacie des services généraux d'appui.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité est attribué à la prestation des services d'appui indispensables à la mise en œuvre des programmes de l'Agence.
- Le deuxième rang de priorité est attribué aux activités d'assistance de ces services.
- Le troisième rang de priorité est attribué aux activités destinées à accroître l'efficacité des services d'appui.

Sous-programme V.1. Gestion financière

Justification : Une gestion et une politique financières saines sont nécessaires pour utiliser efficacement les ressources financières indispensables à l'exécution du programme de l'Agence dans les limites fixées par le Statut, le Règlement financier, les règles de gestion financière et les décisions des organes directeurs.

Objectif : Veiller à ce que la confiance des États Membres dans la gestion financière de l'Agence soit maintenue et assurer avec efficacité et efficacie des services financiers aux directeurs, à l'appui des différents programmes de l'Agence.

Effets
— Maintien de la confiance des États Membres et du Conseil des gouverneurs dans la pertinence et l'efficacité des activités de budgétisation et de planification et d'administration financières de l'Agence.
— Propositions constructives et informations financières communiquées régulièrement aux hauts responsables, au Conseil des gouverneurs et aux États Membres aux fins de la transparence et de la prise de décisions éventuelle.
— Amélioration continue des procédures et des systèmes d'appui des activités financières de l'Agence, de sorte qu'ils soient plus faciles à utiliser par les directeurs et que les processus financiers soient rationalisés pour contribuer à la bonne performance du programme de l'Agence.
Indicateurs de performance
— Présentation en temps voulu et utilité des documents et rapports budgétaires et financiers ; exactitude des prévisions.
— Degré d'accessibilité et d'utilisation des systèmes de gestion et d'information financières de l'Agence.

Changements et tendances concernant le programme : De nouvelles mesures vont être introduites, notamment : processus internes rationalisés ; plus grande souplesse de planification financière et responsabilités déléguées de la direction centrale à la direction des programmes ; réorganisation du personnel ; prestations axées davantage sur le service.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme V.1 en 2006 s'élèvent à 6 894 500 €, accusant une baisse de 171 000 € (2,4 %) par rapport à 2005, et restent inchangées en 2007 par rapport à 2006.

La diminution des ressources s'explique par la réduction des effectifs à la suite de la restructuration ; les fonds ont été réaffectés au sous-programme V.2.

Ressources financières (aux prix de 2005)

V.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	7 065 500	6 894 500	6 894 500

Projets

Projet continu V.1.01 : Direction

Principaux produits : Avis financiers fournis aux États Membres, au Conseil des gouverneurs, au Directeur général et à d'autres hauts responsables. Orientations financières fournies pendant la supervision du fonctionnement efficient et efficace des systèmes de budgétisation, de comptabilité, de gestion de la trésorerie, d'évaluation des contributions, de la paie, de contrôle des coûts et d'appui aux systèmes financiers. Approbation suivant les besoins des procédures et documents nécessaires pour l'exécution correcte de ces tâches. Modifications des politiques et des pratiques financières proposées si nécessaire.

Rang: 1

Projet continu V.1.02 : Budgétisation, comptabilité, contrôle et établissement de rapports

Principaux produits : Documents élaborés pour les organes directeurs afin de faciliter la prise de décisions concernant la politique budgétaire et financière, et de documents d'information sur diverses questions (situation financière, état du recouvrement des contributions régulières, etc.). Document des comptes publié après certification officielle par le Vérificateur extérieur. Assistance et avis fournis aux hauts responsables et aux responsables de programmes pour la prise de décisions financières, le contrôle des crédits alloués et la publication de rapports sur l'exécution financière. Émission d'avis de recouvrement des contributions régulières et volontaires et d'accusés de réception de fonds provenant des États Membres ou d'autres expéditeurs. Rapports sur le financement extrabudgétaire établis sur une base régulière ou sur demande. Excédents de caisse restitués aux États Membres conformément au Règlement financier.

Rang: 1

Projet continu V.1.03 : Gestion des paiements et trésorerie

Principaux produits : Gestion de la trésorerie et prévisions concernant la situation de trésorerie. Appui au comité des placements et gestion des placements conformément aux mesures approuvées. Versement des traitements à plus de 2 000 fonctionnaires. Organisation des voyages et remboursement des dépenses de fonctionnaires de l'Agence et de non-fonctionnaires et règlement de plus de 37 000 factures conformément aux principes financiers. Perception des revenus des placements de l'Agence.

Rang : 1

Projet continu V.1.04 : Appui aux systèmes financiers

Principaux produits : Communication régulière au personnel compétent de rapports établis par le Système de gestion des informations financières de l'Agence ou par d'autres systèmes financiers. Perfectionnement du système financier en vue de son renforcement, si besoin est. Élaboration de manuels et organisation de cours pour permettre au personnel de l'Agence d'utiliser efficacement les systèmes de gestion des informations financières.

Rang : 2

Sous-programme V.2. Gestion des ressources humaines

Justification : Les ressources humaines sont l'un des plus précieux atouts pour le bon fonctionnement d'une organisation. La gestion efficace des ressources humaines et l'encouragement continu d'un personnel de haute qualité, reflétés par la qualité et l'efficacité des programmes et des services fournis aux États Membres, sont une responsabilité fondamentale de l'Agence. Des efforts particuliers doivent être consacrés au recrutement et au maintien, le cas échéant, de personnes possédant les plus hautes qualités de compétence et d'intégrité, et à la promotion de la diversité géographique et de l'égalité des sexes.

Objectifs :

- Veiller à la disponibilité des ressources humaines nécessaires pour soutenir efficacement la mise en œuvre des programmes de l'Agence.
- Améliorer les politiques en matière de ressources humaines, les conditions d'emploi et l'environnement de travail dans le cadre du régime commun des Nations Unies, tout en maîtrisant efficacement les dépenses de personnel.

Effets
— Disponibilité d'effectifs appropriés de personnel ayant les compétences et l'expérience nécessaires, employés sur la base d'une amélioration périodique de la politique des ressources humaines, des conditions d'emploi et de l'environnement de travail.
— Amélioration des processus relatifs aux ressources humaines grâce à la révision des procédures et à la fourniture dans ce domaine de services et applications en ligne renforcés et supplémentaires.

Indicateurs de performance
— Taux d'exécution des activités prévues.
— Délai requis pour pourvoir les postes vacants.
— Nombre de processus et d'applications automatisés/renforcés dans le domaine des ressources humaines.

Changements et tendances concernant le programme : La modernisation du régime des traitements et indemnités des Nations Unies en vue d'améliorer les conditions d'emploi représente un changement majeur qui devrait produire de premiers résultats pendant la bienné 2006-2007. On y parviendra à terme en instaurant la rémunération au mérite, en récompensant le personnel sur une base compétitive et juste de mérite et de compétence et en encourageant le perfectionnement du personnel. Au cours du cycle budgétaire à l'examen, l'Agence participera activement au processus de réformes à l'échelle du système des Nations Unies en vue d'instaurer un système viable et efficace propre à attirer et retenir un personnel hautement qualifié et à atteindre les objectifs du programme.

Dans ce contexte, la gestion basée sur les compétences sera introduite et les compétences en matière de direction seront renforcées, deux éléments qui devraient contribuer au renforcement de la qualité des programmes de l'Agence.

Enfin, un accent encore plus fort sera mis sur la reconfiguration et/ou le renforcement des processus relatifs aux ressources humaines, un nombre croissant de services devenant disponibles en ligne, ce qui représentera un gain de temps pour le personnel. Ce gain d'efficacité permettra aux spécialistes des ressources humaines de passer d'un service axé sur les processus à un service axé sur une consultation de qualité adaptée aux besoins spécifiques des clients. On compte que ces changements se traduiront par une gestion améliorée des ressources humaines et renforceront l'approche de 'l'organisation unique'.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme V.2 en 2006 s'élèvent à 5 812 000 €, soit une augmentation de 171 000 € (3 %) par rapport à 2005, et restent inchangées en 2007 par rapport à 2006.

Cet accroissement des ressources servira à couvrir les coûts d'appui de l'enquête sur les traitements, l'augmentation de la part de l'Agence aux activités interinstitutions dans le cadre du régime commun des Nations Unies et le renforcement nécessaire du programme de formation de l'Agence, l'accent étant

mis sur les compétences en matière de direction et de gestion et sur des cours axés spécifiquement sur le renforcement des compétences. Cette augmentation est couverte par la réaffectation des ressources du sous-programme V.1.

Ressources financières (aux prix de 2005)

V.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	5 641 000	5 812 000	5 812 000

Projets

Projet continu V.2.01 : Direction

Principaux produits : Liaison avec les États Membres pour la communication d'informations et la clarification de politiques, de processus et de questions spécifiques dans le domaine des ressources humaines. Rapports sur l'application de directives relatives aux ressources humaines mis à la disposition des organes directeurs. Participation de l'Agence à des instances interorganisations, telles que la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), le réseau Ressources humaines/Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Conseils donnés à de hauts responsables et à des directeurs de programmes sur des questions relatives aux ressources humaines. Mise en service d'un système simplifié et intégré de planification et de recrutement des ressources humaines résultant de la rationalisation des processus et des procédures et du développement/renforcement de modules informatiques. Accent mis de plus en plus sur la compétence et le service clients. Bonnes relations entre le personnel et la direction privilégiées et résolution des conflits grâce à la mise au point/application de moyens bien adaptés.

Rang : 1

Projet continu V.2.02 : Planification des ressources humaines

Principaux produits : conseils, formation et assistance fournis pour mettre au point des solutions adaptées aux besoins des clients en matière de planification des ressources humaines. Système intégré de planification et de classification des ressources humaines mis en service et renforcé en permanence. Nouveaux outils de planification des ressources humaines (applications informatiques) pourvus des liens nécessaires avec le système de recrutement. Structures organisationnelles créées en collaboration avec les responsables de programmes ; ces structures répondent à une répartition équilibrée des tâches en fonction des besoins des programmes.

Rang : 1

Projet continu V.2.03 : Recrutement

Principaux produits : Méthodes de mobilisation révisées et sources de recrutement appropriées établies en coopération avec des spécialistes du domaine. Mise au point d'un certain nombre d'outils de sélection. Délai de la procédure de recrutement raccourci et qualité des procédures renforcée pour mieux répondre aux besoins des clients.

Rang : 1

Projet continu V.2.04 : Administration du personnel

Principaux produits : Mesures appropriées prises pour assurer une mise à jour périodique des traitements, des indemnités et de la rémunération considérée aux fins de la pension conformément au Statut du personnel, au Règlement du personnel et aux pratiques en vigueur au sein du régime commun des Nations Unies. Gestion de l'ensemble des droits et prestations concernant le personnel, y inclus le système de sécurité sociale. Assistance fournie sur les questions de conditions d'embauche. En collaboration avec des responsables de programmes et le Conseil du personnel, règlement de cas concernant les obligations des fonctionnaires et les questions relatives à leur comportement.

Rang : 1

Projet continu V.2.05 : Informations relatives à la gestion du personnel

Principaux produits : Système performant d'information pour la gestion du personnel (PERMIS) entretenu et renforcé en permanence. Nouveaux modules et caractéristiques élaborés à l'appui des processus administratifs. Sécurité de la base de données sur les ressources humaines assurée. Statistiques, analyses et rapports concernant le personnel produits à titre régulier ou spécial.

Rang : 1

Projet continu V.2.06 : Perfectionnement et formation du personnel

Principaux produits : Programme de formation élaboré et mis en œuvre pour répondre aux besoins du personnel et de l'organisation. Exigences découlant de l'application du principe de rotation ou de la durée de service d'un membre du personnel prises en considération pour mieux adapter les programmes aux besoins. Mise en valeur renforcée des compétences de direction et de gestion.

Mise à disposition par le Centre de formation permanente d'un grand choix de matériel pédagogique, outils, séances de discussions, etc. à l'appui d'un vaste programme de formation et de perfectionnement du personnel.

Système de suivi du comportement professionnel développé et amélioré en réponse aux besoins organisationnels mais aussi à l'appui des efforts entrepris par le régime commun des Nations Unies pour instaurer un système de rémunération basé sur le comportement professionnel.

Rang : 2

Projet continu V.2.07 : Conseil du personnel

Principaux produits : Dialogue encouragé entre les fonctionnaires et la direction au sujet des principes d'administration et du bien-être du personnel. Service de conseils et de résolution des conflits assuré de manière constructive. Conditions d'emploi au sein du régime commun des Nations Unies applicable aux traitements et aux indemnités, déterminées par la participation à l'organe interorganisations des représentants du personnel et par les procédures administratives du système des Nations Unies.

Rang : 2

Projet continu V.2.08 : Services médicaux

Principaux produits : Services médicaux fournis aux fonctionnaires des organisations installées à Vienne et application des normes médicales communes au système des Nations Unies. Avis donnés à la direction sur la gestion des urgences/circonstances spéciales justifiant des soins préventifs et/ou curatifs (épidémie, problèmes de santé graves, etc.) et sur les normes médicales appliquées en matière de recrutement, d'affectation, d'invalidité et d'adhésion à la Caisse commune des pensions.

Rang : 1

Sous-programme V.3. Services généraux

Justification : Des services généraux d'ordre administratif et logistique sont requis pour permettre aux responsables de programmes et au personnel en général d'accomplir leurs tâches et d'exécuter les activités inscrites au programme. Ils englobent : la sécurité, la continuité des opérations, la gestion des risques et les questions d'assurance ; les voyages et les transports ; les questions d'importation et d'exportation ; les approvisionnements et les fournitures ; les services de gestion des installations du Siège et des laboratoires ; les questions de gestion des dossiers, enfin la gestion de l'Économat du Centre international de Vienne (CIV).

Objectif : Permettre à l'Agence d'exécuter les programmes grâce à la fourniture de services généraux d'administration et d'appui efficaces et efficaces.

Effets
— Fourniture de services généraux à l'Agence et amélioration de ces derniers.
— Maintien et amélioration du niveau de maintenance, de sécurité et de sûreté dans les locaux du CIV ; exécution du service de voyages.
Indicateurs de performance
— Plus grande satisfaction du personnel et des États Membres en ce qui concerne l'assistance fournie pour la mise en œuvre du programme et la qualité du service clients, comme il ressort des évaluations et des enquêtes.
— Gains d'efficacité et d'efficacité des services concernant les installations, la sécurité et les voyages.
— Nombre de mesures entraînant des gains d'efficacité qui ont été introduites dans les processus grâce au perfectionnement et au développement des systèmes informatisés et automatisés.

Changements et tendances concernant le programme : L'emploi de technologies et d'outils modernes pour rationaliser davantage les opérations fera l'objet d'un suivi continu.

Une très grande attention sera portée aux mesures de renforcement de la sécurité du CIV et à leur mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle en vigueur au Siège. Outre les dépenses d'équipement, des coûts récurrents interviendront également. Le plan de continuité des opérations de l'Agence devra être testé et mis à jour pour remédier à l'interruption des activités essentielles de l'Agence et protéger celles-ci contre les effets de défaillances majeures ou d'urgences.

Le projet différé de désamiantage entrepris par le gouvernement hôte autrichien et la rationalisation systématique de l'occupation des locaux représenteront deux tâches majeures.

Les pratiques recommandées dans le domaine de l'archivage et de la gestion des dossiers feront l'objet d'un examen continu et d'une mise aux normes internationales. La gestion des dossiers électroniques sera améliorée grâce à un nouveau système informatisé qui sera largement utilisé dans toute l'Agence.

On s'attend à un accroissement sensible des demandes de services de vidéoconférence pour les réunions et les entretiens, mais aussi des besoins pour de nombreuses ressources en matière de gestion des installations – davantage de locaux à usage de bureaux et d'entrepôts, recours plus fréquent à des techniciens multimédia. On notera une plus grande participation à la gestion des installations et au

développement des infrastructures pour les bureaux régionaux et les sites de laboratoires.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources restent au niveau de 2005 pendant les deux années.

Les gains d'efficacité obtenus dans ce sous-programme y sont conservés pour financer des projets supplémentaires du Service de gestion des bâtiments entrepris à l'occasion du désamiantage par souci de réduire les coûts.

La part de l'Agence dans les coûts récurrents du renforcement de la sécurité dans les bureaux et les laboratoires de l'Agence hors de Vienne sera financée par un crédit spécial (estimé à 2,43 millions d'euros par an).

Ressources financières (aux prix de 2005)

V.3	2005	2006	2007
Budg. ord.	22 649 300	22 649 300	22 649 300

Projets

Projet continu V.3.01 : Direction et coordination

Principaux produits : Performance efficiente des services. Plan actualisé de continuité des opérations de l'Agence mis à disposition. Apports aux services de la sécurité de l'ONU. Rapports publiés sur les mesures prises et sur les statistiques.

Rang : 1

Projet continu V.3.02 : Service de gestion des bâtiments – service commun

Principaux produits : Exploitation et entretien convenables et économiques du CIV par les services de gestion des bâtiments assurés par l'ONUDI pour le compte de toutes les organisations sises à Vienne. Mise à disposition d'un environnement de travail et des installations nécessaires qui soient d'un niveau acceptable.

Rang : 1

Projet continu V.3.03 : Service de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies – service commun

Principaux produits : Sûreté et sécurité renforcées pour le personnel, les délégués et les visiteurs du CIV en conformité avec les normes et principes directeurs en vigueur.

Rang : 1

Projet continu V.3.04 : Service de gestion des bâtiments

Principaux produits : Installations de l'Agence – bureaux, salles de réunion, salles d'entreposage, laboratoires – et services de multimédia et de vidéoconférence, aux normes de l'Agence, mis à disposition. Projet de désamiantage et programme de rationalisation de l'occupation des locaux mis en

œuvre pour contribuer à un environnement de travail efficient, sain et sûr.

Rang : 1

Projet continu V.3.05 : Service d'archivage et de gestion des dossiers

Principaux produits : Pratiques recommandées dans le domaine de l'archivage et de la gestion des dossiers, notamment les normes internationales, utilisées pour préserver le matériel d'archives. Fichiers gérés électroniquement grâce à un nouveau système informatisé. Envoi par courrier ou distribution sous une autre forme des documents reçus.

Rang : 1

Projet continu V.3.06 : Service voyages et transports

Principaux produits : Fourniture des services suivants : traitement des autorisations de voyage, délivrance des billets et examen du contrat passé entre l'Agence et la société de gestion des voyages ; recherche d'un logement pour le personnel et les membres des missions, transport (expéditions, déménagement des effets personnels, utilisation des véhicules de service), traitement des prestations liées aux privilèges et immunités des fonctionnaires et de l'Agence.

Rang : 1

Projet continu V.3.07 : Exploitation de l'Économat

Principaux produits : Achat et vente de produits pour l'Économat. Vérification des factures.

Rang : 1

Projet continu V.3.08 : Services des achats

Principaux produits : Plans des achats établis et exécutés. Biens et services nécessaires à l'exécution des activités inscrites au programme de l'Agence fournis à ceux qui en font la demande. Fournitures de bureau et articles de papeterie distribués au personnel sur demande.

Rang : 1

Programme W. SERVICES DE SUPERVISION ET ANALYSE DE LA PERFORMANCE

Justification : Du fait de l'adoption pour la gestion des programmes de l'approche basée sur les résultats, les responsables de programmes de l'Agence sont encore plus tenus d'obtenir les résultats escomptés pour ces programmes dans un environnement caractérisé par la réduction des procédures et des contraintes administratives. Dans ce contexte, il appartient à l'Agence de fournir des services de supervision et de mettre en place les outils d'évaluation de la performance comme mesure d'appui d'un bon 'gouvernement d'entreprise'. Il est possible d'améliorer la conception et la formulation des programmes en s'inspirant des leçons tirées des évaluations de la performance et des activités effectuées lors des cycles de programmes antérieurs. Une évaluation systématique des résultats obtenus est indispensable pour traduire pleinement dans les faits la gestion basée sur les résultats.

Ces tâches répondent aux préoccupations des États Membres qui veulent s'assurer que les ressources fournies sont employées de manière responsable, efficace et efficiente.

Objectifs :

- Donner au Directeur général, aux responsables de programmes et aux États Membres des assurances indépendantes et objectives sur l'obtention des résultats escomptés et sur l'utilisation judicieuse des ressources.
- Améliorer les politiques et les pratiques de gestion de l'Agence, la performance du programme et la responsabilité à l'issue de l'application des recommandations et des enseignements tirés des résultats des services de supervision et de l'analyse de la performance.

Effets
— Mise en œuvre des recommandations résultant des audits, des évaluations, des examens et des enseignements tirés de l'analyse de la performance.
— Gains d'efficacité dans l'exécution du programme ordinaire et du programme de coopération technique de l'Agence sur la base des recommandations résultant des audits, des évaluations et des analyses de la performance.

Indicateurs de performance
— Pourcentage de recommandations mises en œuvre à partir de l'évaluation du programme et de l'audit interne.
— Économies escomptées et/ou réalisées et fonds recouvrés.
— Percentages of findings and lessons learned from performance assessment incorporated in programme formulation.

Critères spécifiques de hiérarchisation :

- Le premier rang de priorité est attribué à la supervision et aux activités d'évaluation et d'analyse.
- Le deuxième rang de priorité est attribué aux activités liées à un système central de suivi de l'exécution du programme.
- Le troisième rang de priorité est attribué aux activités de formation.

Sous-programme W.1. Audit interne et enquêtes

Justification : Le service d'audit interne et d'enquête aide le Directeur général à appliquer l'article 10.01 du Règlement financier et à atteindre les objectifs de supervision interne. La bienné 2006—2007 sera la troisième au cours de laquelle l'Agence aura appliqué une gestion basée sur les résultats. Dans ce contexte, l'audit interne sera axé sur la gestion du risque. Afin d'optimiser les travaux d'audit, des plans d'audit seront définis pour les domaines d'activité les plus à risque et les plus vulnérables.

Objectifs :

- Donner au Directeur général des assurances indépendantes et objectives que les activités et les opérations de l'Agence sont exécutées en conformité avec les règlements, règles et politiques en vigueur et que les ressources allouées sont gérées de façon économique, efficace et efficiente pour atteindre les objectifs et obtenir les effets fixés.
- Promouvoir une culture de bonne administration et de responsabilité.
- Améliorer la capacité des directeurs à recenser et à gérer les risques en se servant des résultats des audits, de la mise en œuvre des recommandations et des bonnes pratiques.

Effets
— Plus grande conformité aux règlements, règles, politiques et procédures en vigueur.
— Application des recommandations aboutissant à une utilisation efficiente et économique des ressources.
— Plus grande prise de conscience du risque et système de contrôle interne adéquat et efficient appliqué par les responsables, à tous les niveaux de direction.
— Prévalence du contrôle dans le contexte d'une culture de responsabilité à tous les niveaux au sein de l'Agence et prévention de toute violation ou irrégularité.
Indicateurs de performance
— Pourcentage de recommandations d'audits appliquées parmi les recommandations concernant la conformité.
— Pourcentage de recommandations d'audits appliquées parmi les recommandations concernant l'efficacité et l'utilisation rationnelle des ressources.
— Nombre de mesures prises à la suite de recommandations d'audits visant à promouvoir la gestion du risque et le contrôle interne.
— Économies réalisées, coûts recouverts ou perte évitée à la suite des résultats d'audits et d'enquêtes.

Changements et tendances concernant le programme : Les tâches d'audit interne et d'enquêtes accentueront davantage l'appui et l'assistance à fournir aux responsables de programmes pour l'examen de leurs systèmes de gestion des risques, la pertinence, la précision et la fiabilité des indicateurs de performance et l'évaluation des contrôles internes de leurs opérations.

Conformément à la stratégie à moyen terme de l'Agence visant à 'l'excellence dans la gestion', on s'efforcera aussi de faire en sorte que les responsables soient mieux à même d'évaluer/de gérer eux-même les risques.

Du fait de l'évolution radicale et rapide de la technologie de l'information et de son intervention croissante dans les tâches importantes de gestion au sein de l'Agence, l'audit consacrera plus de temps et de ressources à examiner la fidélité des informations, la sécurité, l'efficacité et l'efficacité dans ce domaine.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme W.1 en 2006 s'élèvent à 1 027 600 €, soit

une augmentation de 6 000 € (0,6 %) par rapport à 2005, et restent inchangées en 2007 par rapport à 2006.

Ressources financières (aux prix de 2005)

W.1	2005	2006	2007
Budg. ord.	1 021 600	1 027 600	1 027 600

Projets

Projet continu W.1.01 : Audits et enquêtes

Principaux produits : Vingt rapports d'audit et d'enquête, avec l'ensemble des résultats et recommandations, établis dans la bienné. Examen systématique de la suite donnée aux recommandations découlant des audits et des enquêtes. Communication au Directeur général du taux de réponse et de détails sur le degré de mise en œuvre de ces recommandations.

Rang : 1

Projet continu W.1.02 : Formation à la gestion du risque

Principaux produits : Dix responsables de programmes sectoriels formés à la gestion du risque et à des techniques permettant de déterminer, de gérer, d'atténuer et de surveiller les risques.

Rang : 3

Projet continu W.1.03 : Participation à l'élaboration de systèmes et à l'amélioration de la gestion

Principaux produits : Études et recommandations sur les contrôles comme contribution à l'amélioration de la gestion, y compris l'élaboration de systèmes.

Rang : 2

Sous-programme W.2. Évaluation du programme

Justification : L'évaluation des programmes, une des trois principales étapes du processus de gestion du programme de l'Agence basé sur les résultats, permet de valider de manière objective les résultats concrets auxquels ils ont abouti. Elle consiste à examiner les programmes de l'Agence pour déterminer s'ils ont atteint leurs objectifs et répondu aux besoins et priorités des États Membres en termes de pertinence, d'efficacité et d'efficacité. Le cycle de gestion du programme suppose une interaction constante de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation.

L'évaluation contribuera au cycle de gestion du programme par l'amélioration de la planification et de la mise en œuvre et par la fourniture d'outils de suivi performants.

Objectif : Donner au Directeur général, aux hauts responsables et aux États Membres, par l'évaluation approfondie et systématique des activités inscrites au programme ordinaire et au programme de coopération technique, des assurances sur la réalisation des objectifs et sur leur durabilité, pertinence, efficacité et efficience.

Effet
— Améliorations du programme grâce à l'application des recommandations et des enseignements tirés des évaluations.
Indicateur de performance
— Pourcentage de ces recommandations effectivement appliquées.

Changements et tendances concernant le programme : L'évaluation permettra de déterminer les effets et l'impact du programme, ainsi que les facteurs qui influent sur sa mise en oeuvre (*pourquoi* et *comment* les résultats globaux ont ou n'ont pas été atteints).

Les résultats des évaluations clôturent le cycle de gestion du programme et contribuent au cycle suivant (sous forme de recommandations et d'enseignements tirés) en vue d'améliorer la planification et la mise en oeuvre du programme.

On s'efforcera davantage de faire en sorte que les responsables de l'Agence soient mieux à même de procéder eux-mêmes aux auto-évaluations dans l'exercice continu de leurs fonctions de gestion. On veillera aussi à ce que les États Membres intéressés soient davantage en mesure d'adopter des pratiques similaires afin d'améliorer leurs propres activités de programme.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme W.2 en 2006 s'élèvent à 669 600 €, soit une diminution de 6 000 € (0,9 %) par rapport à 2005, et restent inchangées en 2007 par rapport à 2006.

Ressources financières (aux prix de 2005)

W.2	2005	2006	2007
Budg. ord.	675 600	669 600	669 600

Projets

Projet continu W.2.01 : Évaluation des activités de coopération technique

Principaux produits : Rapports d'évaluation, plans de mesures de suivi et synthèses des évaluations finalisés chaque année et présentés au Conseil des gouverneurs par l'intermédiaire du Comité de l'assistance et de la coopération techniques.

Évaluations à déterminer conformément à la recommandation dudit comité.

Rang : 1

Projet continu W.2.02 : Évaluation thématique

Principaux produits : Rapports d'évaluation, plans de mesures de suivi et synthèses d'évaluation. Communication au Conseil des gouverneurs des résultats des évaluations approfondies, par l'intermédiaire du Comité du programme et du budget. Domaines d'activité suivants évalués au cours de la bienné :

- Technologies nucléaires innovantes
- Données atomiques et nucléaires
- Qualité et sécurité sanitaire des aliments
- Ressources en eau
- Infrastructures, informations et politiques relatives à la sûreté des déchets radioactifs
- Formation aux garanties
- Questions relatives au combustible nucléaire et systèmes d'information
- Production et santé animales
- Applications physiques et chimiques
- Sécurité nucléaire
- Appui en matière d'information pour les garanties renforcées
- Information du public et communication

Rang : 1

Projet continu W.2.3 : Formation à l'auto-évaluation (pour les contreparties et pour le personnel)

Principaux produits : Formation d'homologues dans les États Membres et de responsables de programmes à l'Agence à l'aide des outils d'auto-évaluation qui auront été mis au point et fourniture d'un appui dans ce domaine.

Rang : 3

Sous-programme W.3. Suivi de la mise en oeuvre et analyse de la performance des programmes

Justification : Le seul moyen de s'assurer que les résultats escomptés ont été obtenus en ce qui concerne les produits, les effets et les objectifs est de suivre l'exécution des activités sur une base régulière. Un tel suivi permet de prendre en temps voulu les mesures correctives qui s'imposent lorsque des facteurs externes ou internes imprévus viennent perturber le déroulement normal de la mise en oeuvre des programmes et aussi de communiquer aux États Membres des rapports à mi-parcours.

En outre, l'analyse des effets du programme à partir des indicateurs de performance fait partie intégrante de la gestion basée sur les résultats car elle permet, d'un côté, d'assurer que les activités de l'Agence ont l'effet escompté dans les États Membres, eu égard aux délais fixés et aux exigences d'efficacité et d'efficacités, et, de l'autre, d'améliorer la conception des programmes pour les biennies à venir. Le suivi du programme et l'évaluation de la performance sont à cet égard essentiels.

Objectif : Donner aux États Membres et aux hauts responsables de l'Agence des assurances quant à l'obtention rapide, efficace et efficiente des effets escomptés et à l'utilisation judicieuse des ressources en procédant de manière systématique au suivi de la mise en œuvre et à l'analyse de la performance des programmes.

Effet
— Mise à profit par les responsables de programmes des résultats et des enseignements tirés du suivi de la mise en œuvre et de l'analyse de la performance des programmes pour apporter à ces derniers les corrections voulues et pour améliorer la conception des programmes des futures biennies.
Indicateur de performance
— Corrections voulues effectuées pendant la mise en œuvre du programme et modifications majeures apportées pour les programmes des futures biennies.

Changements et tendances concernant le programme : Dans le cas de deux projets continus, les activités en 2006–2007 seront axées sur la méthodologie d'analyse de la performance du programme, notamment le regroupement des données concernant les effets. Le système automatisé de suivi de la mise en œuvre des programmes pour toute l'Agence sera relié aux systèmes de suivi concernant les ressources.

Changements et tendances concernant les ressources : Les ressources proposées pour le sous-programme W.3 en 2006 s'élèvent à 78 000 €, soit une augmentation de 37 000 € (90,2 %) par rapport au budget de 2005, ce qui représente un ajustement de l'allocation du temps de travail. Cette augmentation est compensée par une réduction d'un montant équivalent dans le sous-programme U.2 (Gestion générale et coordination du programme).

Ressources financières (aux prix de 2005)

W.3	2005	2006	2007
Budg. ord.	41 000	78 000	78 000

Projets

Projet continu W.3.01 : Suivi de la mise en œuvre des programmes

Principaux produits : Un rapport à mi-parcours. Facteurs influant sur la mise en œuvre du programme de l'Agence déterminés.

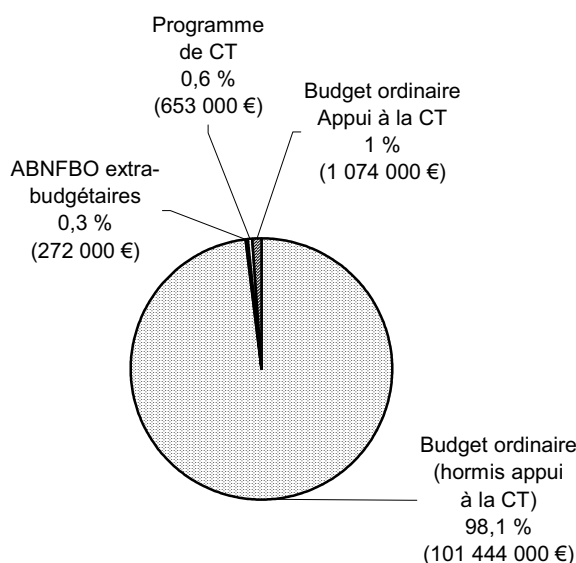
Rang : 3

Projet continu W.3.02 : Analyse de la performance des programmes

Principaux produits : Rapport sur l'exécution du programme pour 2004–2005 publié en 2006. Méthodologies affinées mises à disposition pour la collecte de données, la détermination de données de base, les évaluations et l'analyse. Responsables de programmes formés à l'utilisation de ces méthodologies perfectionnées.

Rang : 1

Politiques et gestion générale : Ressources totales en 2006-2007 (y compris le programme de CT)



	2006	2007	Total pour la biennie
Budget ordinaire (hors appui à la CT)	50 722 000	50 722 000	101 444 000
Budget ordinaire - Appui à la CT	537 000	537 000	1 074 000
Total partiel - Budget ordinaire :	51 259 000	51 259 000	102 518 000
ABNFBO extrabudgétaires	136 000	136 000	272 000
Fonds d'autres organismes des Nations Unies	-	-	-
Programme de CT	326 000	327 000	653 000
TOTAL	51 721 000	51 722 000	103 443 000

Les ressources totales pour la mise en œuvre du programme sectoriel 7, qui sont indiquées (aux prix de 2006) dans le tableau et le diagramme ci-dessus, s'élèvent à 103 443 000 € pour la biennie. La part du budget ordinaire est de 102 518 000 €, soit 99,1 % du total. Les ressources du budget ordinaire pour les deux ans restent inchangées par rapport au budget ajusté de 2005 et sont conformes à 'l'ensemble de propositions'.

On utilisera un montant de 1 074 000 € provenant du budget ordinaire, soit 1 % des ressources totales, pour appuyer le programme de coopération technique. Sur ce montant, environ 1 048 000 € serviront pour l'évaluation du programme de coopération technique (sous-programme W.2 – Évaluation du programme) et 26 000 € pour l'appui à des activités de coopération technique d'une valeur de 653 000 € dans le domaine de l'assistance en matière législative (sous-programme U.4).

Les fonds extrabudgétaires escomptés pour la biennie (272 000 €), qui représentent 0,3 % des ressources totales, sont tous liés au financement des ABNFBO. Il reste encore des ABNFBO (voir tableau 27) d'un montant de 1,4 million d'euros, pour lesquelles aucune source de financement n'a été trouvée.

Le tableau 25 figurant au début du présent programme sectoriel présente, pour chaque projet, sous-programme et programme, un état récapitulatif des prévisions budgétaires et des ressources extrabudgétaires escomptées, ainsi que des ABNFBO pour lesquelles aucune source de financement n'a été trouvée. Le tableau en fin de chapitre établit une comparaison entre les prévisions budgétaires et le budget ajusté de 2005 au niveau des sous-programmes.

Programme sectoriel 7 Politiques et gestion générale
État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la biennie

Tableau 26

Projet / Sous-programme / Programme		2005 Budget ajusté	Augment. (dimin.) du programme		Prévisions pour 2006 aux prix de 2005	Augment. (dimin.) du programme		Prévisions pour 2007 aux prix de 2005	Hausse des prix %	Prévisions pour 2006 aux prix de 2006	Prévisions pour 2007 aux prix de 2006
				%			%				
U.1	Direction générale	3 419 000	-	-	3 419 000	-	-	3 419 000	0,9	3 450 800	3 450 800
U.2	Gestion générale et coordination du programme	1 642 200	(37 000)	(2,3)	1 605 200	-	-	1 605 200	0,7	1 616 900	1 616 900
U.3	Services aux organes directeurs	6 102 800	-	-	6 102 800	-	-	6 102 800	0,9	6 159 200	6 159 200
U.4	Activités juridiques	2 165 000	-	-	2 165 000	-	-	2 165 000	0,9	2 184 700	2 184 700
Programme U - Direction générale, élaboration des politiques et coordination		13 329 000	(37 000)	(0,3)	13 292 000	-	-	13 292 000	0,9	13 411 600	13 411 600
V.1	Gestion financière	7 065 500	(171 000)	(2,4)	6 894 500	-	-	6 894 500	1,2	6 976 300	6 976 300
V.2	Gestion des ressources humaines	5 641 000	171 000	3,0	5 812 000	-	-	5 812 000	1,2	5 880 800	5 880 800
V.3	Services généraux	22 649 300	-	-	22 649 300	-	-	22 649 300	2,4	23 202 400	23 202 400
Programme V - Administration et services généraux		35 355 800	-	-	35 355 800	-	-	35 355 800	2,0	36 059 500	36 059 500
W.1	Audit interne et enquêtes	1 021 600	6 000	0,6	1 027 600	-	-	1 027 600	0,5	1 032 300	1 032 300
W.2	Évaluation du programme	675 600	(6 000)	(0,9)	669 600	-	-	669 600	1,1	677 100	677 100
W.3	Suivi de la mise en œuvre et analyse de la performance des programmes	41 000	37 000	90,2	78 000	-	-	78 000	0,6	78 500	78 500
Programme W - Services de supervision et analyse de la performance		1 738 200	37 000	2,1	1 775 200	-	-	1 775 200	0,7	1 787 900	1 787 900
Programme sectoriel 7 - Politiques et gestion générale		50 423 000	-	-	50 423 000	-	-	50 423 000	1,7	51 259 000	51 259 000

Programme sectoriel 7 - Politiques et gestion générale

Activités de base non financées par le budget ordinaire

Tableau 27

Titre du projet et description des activités <i>Description des activités au titre des ABNFBO (en italiques)</i>		2006	2007
		ABNFBO NON FINANCÉES	ABNFBO NON FINANCÉES
V.3.04	Service de gestion des bâtiments		
V.3.04/10	<i>Plan de développement des infrastructures et amélioration des installations/travaux de transformation dans les locaux de l'Agence au CIV et de laboratoires et bureaux hors de Vienne</i>	700 000	700 000
	Sous-programme V.3 : Services généraux	700 000	700 000
Programme V - Administration et services généraux		700 000	700 000
Programme sectoriel 7 - Politiques et gestion générale		700 000	700 000

ANNEXE

Projets de résolutions**A. OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET ORDINAIRE DE 2006**La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2006^{1/},

1. Décide, pour couvrir les dépenses ordinaires de l'Agence en 2006, d'ouvrir des crédits d'un montant de 273 619 000 €, sur la base d'un taux de change 1 € pour 1 \$, se répartissant de la façon suivante^{2/} :

	<u>Euros</u>
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	26 679 000
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	30 436 000
3. Sûreté et sécurité nucléaires	22 272 000
4. Vérification nucléaire	106 336 000
5. Services d'appui liés à l'information	15 992 000
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	15 396 000
7. Politiques et gestion générale	51 259 000
Total partiel	<u>268 370 000</u>
8. Crédit spécial pour le renforcement de la sécurité	<u>2 430 000</u>
Total partiel, programmes de l'Agence	270 800 000
9. Travaux remboursables pour d'autres organismes	<u>2 819 000</u>
TOTAL	<u><u>273 619 000</u></u>

les montants inscrits aux chapitres devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice pour tenir compte des variations de change pendant l'année.

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction
 - de recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 9),
 - d'autres recettes diverses de 3 002 000 € (soit 1 023 000 € plus 1 979 000\$) ;par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 € pour 1 \$, à 267 798 000 € (211 089 000 € plus 56 709 000 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(49)/RES/ ;

3. Autorise le Directeur général :
 - a) À engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2006, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de redevances pour services rendus à des États Membres ou à des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2006 ;
 - b) À virer des crédits entre les divers chapitres du budget figurant au paragraphe 1 avec l'approbation préalable du Conseil des gouverneurs.

^{1/} Voir le document GC(49)/2.

^{2/} Les chapitres budgétaires 1 à 7 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

APPENDICE

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

1.	Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	18 416 000	+	(8 263 000	/R)
2.	Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	20 657 000	+	(9 779 000	/R)
3.	Sûreté et sécurité nucléaires	17 200 000	+	(5 072 000	/R)
4.	Vérification nucléaire	83 008 000	+	(23 328 000	/R)
5.	Services d'appui liés à l'information	13 506 000	+	(2 486 000	/R)
6.	Gestion de la coopération technique pour le développement	12 843 000	+	(2 553 000	/R)
7.	Politiques et gestion générale	44 052 000	+	(7 207 000	/R)
	Total partiel	<u>209 682 000</u>	+	(<u>58 688 000</u>	/R)
8.	Crédit spécial pour le renforcement de la sécurité	<u>2 430 000</u>	+		<u>-</u>	
	Total partiel, programmes de l'Agence	212 112 000	+	(58 688 000	/R)
9.	Travaux remboursables pour d'autres organismes	<u>2 239 000</u>	+	(<u>580 000</u>	/R)
	TOTAL	<u><u>214 351 000</u></u>	+	(<u><u>59 268 000</u></u>	/R)

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2006.

B. ALLOCATION DE RESSOURCES AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR 2006

La Conférence générale,

Acceptant la recommandation du Conseil des gouverneurs, dont elle a pris note dans sa résolution GC(48)/RES/7, de fixer à 77,5 millions de dollars l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique en 2006,

1. Décide qu'en 2006 l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique sera de 77,5 millions de dollars ;
2. Note que des fonds provenant d'autres sources, dont le montant est estimé à 1 million de dollars, seront probablement disponibles pour ce programme ;
3. Alloue un montant de 78,5 millions de dollars pour le programme de coopération technique de l'Agence de 2006 ;
4. Prie instamment tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2006, conformément aux dispositions du paragraphe F de l'article XIV du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 modifié par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas.

C. LE FONDS DE ROULEMENT EN 2006

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2006,

1. Approuve un montant en euros équivalant à 18 millions^{1/} de dollars pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2006, qui sera calculé au taux de change des Nations Unies en vigueur au 1^{er} janvier 2006 ;
2. Décide qu'en 2006 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence^{2/} ;
3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 €, en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités qui ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs et pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ;
4. Invite le Directeur général à soumettre périodiquement au Conseil un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

^{1/} Voir le document GC(49)/2, par. 119 de l'Aperçu général.

^{2/} INFCIRC/8/Rev.2.